This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

332.1

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

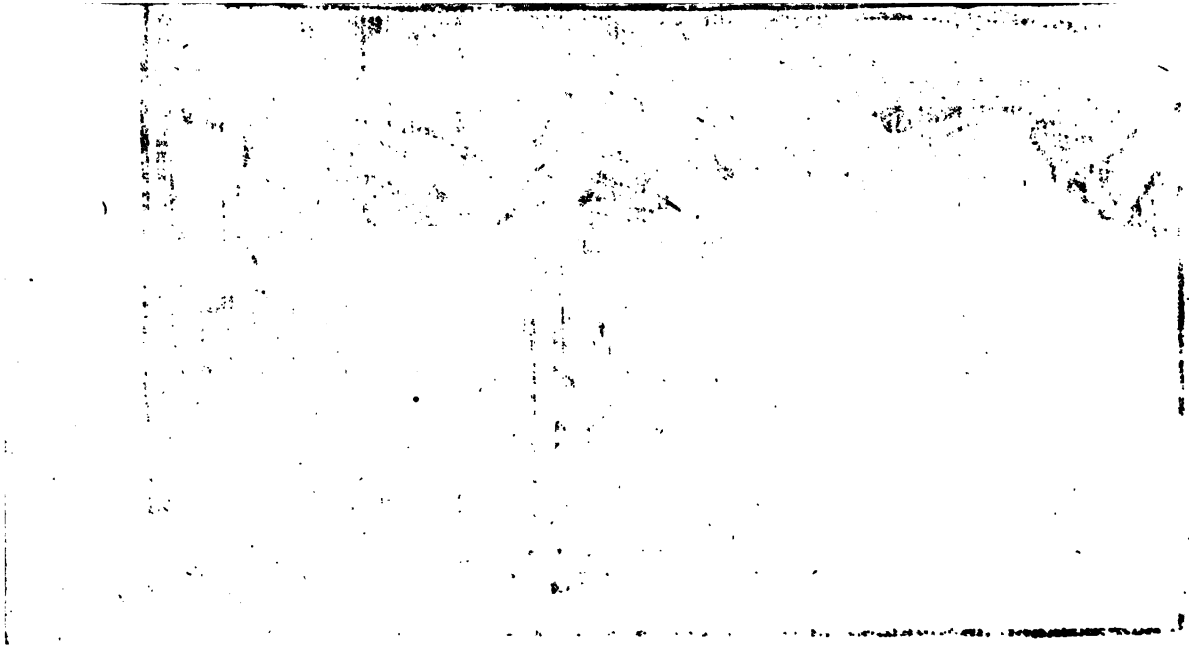

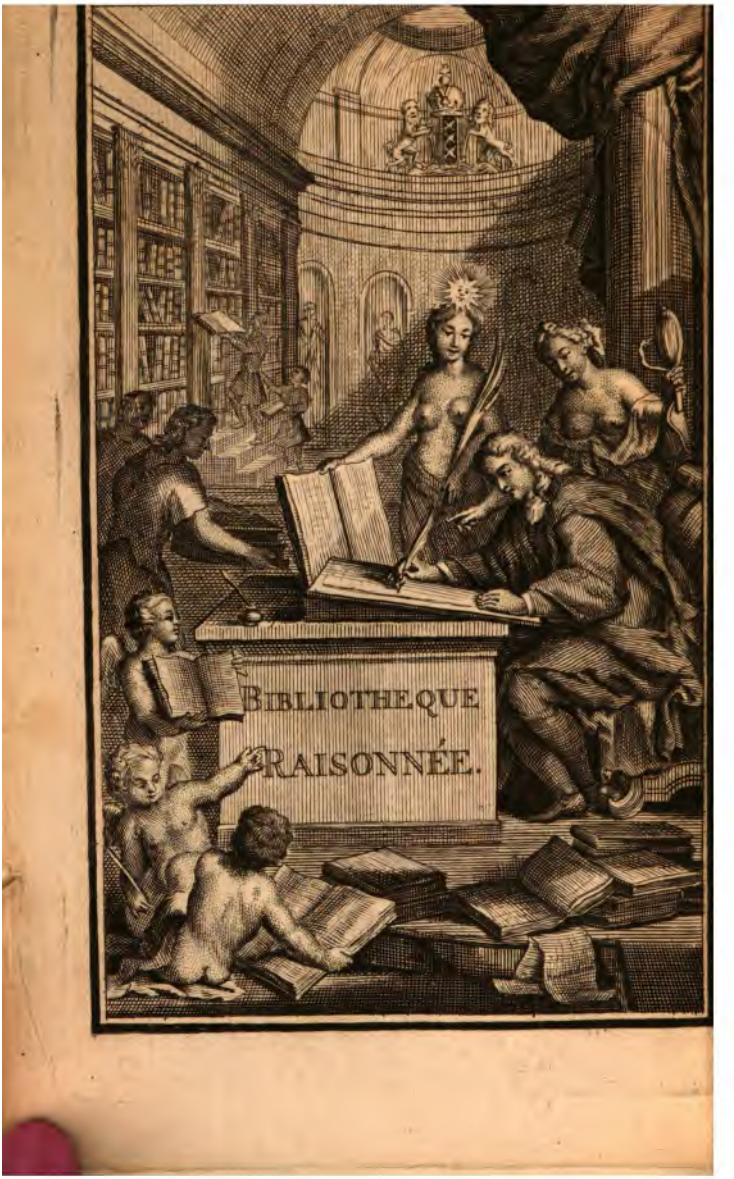
BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de
JUILLET, AOUT, & SEPTEMBRE.
1736.

TOME DIX-SEPTIEME.

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXXXVI.

BP 332.1

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août & Septembre, 1736.

ARTICLE I.

A LETTER to Mr. FOSTER, on the ſubject of HERESY. By HENRY STEBBING, D.D. Chaplain in ordinary to His Majeſty, and Preacher to the Honourable Society of *Gray's-Inn*.

AN ANSWER to Dr. STEBBING's *Letter* on the ſubject of *Hereſy*: In a *Letter* to the Doctor. By JAMES FOSTER.

C'eſt-à-dire:

LETTRE *à Mr.* FOSTER, *au ſujet de l'*HERESIE. *Par* HENRI STEBBING, *Docteur en Théologie, Chapelain Ordinaire de* SA MAJESTE',

& Prédicateur de la Société des Avocats de Gray's Inn. *In octavo, pagg.* 31. *Seconde Edition. A* Londres, *chez* J. *&* J. Pemberton, 1735.

REPONSE *à la* Lettre *du Docteur* STEBBING, *au ſujet de l'*Héréſie: *Ou* Lettre *à ce Docteur, par* JAQUES FOSTER. In octavo, *pagg.* 72. *Seconde Edition auſſi. A* Londres, *chez* J. Noon, 1735.

VOICI les deux prémiéres Piéces de la Diſpute, dont nous avons promis de parler. Je dis, *les deux prémiéres:* car on ſait, que les Antagoniſtes n'en demeureront pas là. Il pourroit bien être, comme il arrive ordinairement, que les Repliques & Dupliques ne contiendront guéres de nouvelles choſes, qui ſervent à appuier les raiſons de part & d'autre. Quoi qu'il en ſoit, commençons par donner un Extrait du *Sermon* de Mr. FOSTER, qui a excité le Zéle de ſon Aggreſſeur.

LE Texte de ce Sermon eſt le fameux Paſſage de l'Epître de ST. PAUL à TITE: (*a*) *Rejettez* (*b*) *l'homme Hérétique, après l'avoir averti une ou deux fois; Sachant qu'un tel homme eſt entiérement perverti, & qu'il péche, étant condamné par lui-même.*

Il y a lieu d'être ſurpris, quand on penſe, combien le ſimple ſon de certains mots, adroitement

(*a*) Chap. III. *verſ.* 10, 11. (*b*) C'eſt ainſi que la Verſion Angloiſe tradait παραιτου. Mais la Vulgate, & d'autres Verſions, Anciennes & Modernes, diſent: *Evite.* Et ce ſens convient ici pour le moins auſſi bien que l'autre.

tement ménagez, a de pouvoir ſur la plûpart des Hommes, pour corrompre leur jugement & enflammer leurs Paſſions. C'eſt la (*a*) réflexion préliminaire de nôtre Prédicateur. Il en donne pour exemples, les mots de *Superſtition*, d'*Enthouſiaſme*, d'*artifice* (*b*) *des Prêtres*; termes dont les Ennemis de la *Religion Chrétienne* faiſant des applications vagues & confuſes, ébloüiſſent & ſéduiſent par-là les Simples, ou les petits génies. Chez les *Chrétiens* mêmes (& voilà où l'on en vouloit venir) rien n'a produit plus d'animoſitez, de diviſions, de perſécutions, de ſcénes ſanglantes, que le mot d'*Héréſie* mal entendu; appliqué indifféremment à l'Erreur & à la Vérité; confondu avec tout ce qui s'éloigne le moins du monde des Opinions reçuës, bien ou mal fondées; renvoié de part & d'autre, & donnant ainſi lieu à s'anathématizer réciproquement; ſervant d'inſtrument au zéle furieux des *Eccléſiaſtiques Politiques*, & des *Enthouſiaſtes bigots*.

Nôtre Auteur, pour déſabuſer, s'il eſt poſſible, ceux qui ſe laiſſent prévenir d'un faux ſens de ce mot, d'où il naît des ſuites ſi funeſtes, & ſi préjudiciables à la Religion, qui en eſt le prétexte; examine avec ſoin, en quoi conſiſte la nature de l'*Héréſie*, ſelon l'idée odieuſe qu'on y attache.

Je dis, *ſelon l'idée odieuſe qu'on y attache*: car, (*c*) comme il le remarque d'abord, ſi le terme d'*Hé-*

(*a*) Pag. 283, *& ſuiv.* (*b*) *Prieſtcraft.*
(*c*) Pag. 288, *& ſuiv.*

d'*Héréſie* eſt quelquefois emploié dans un mauvais ſens par les Ecrivains du *Nouveau Teſtament*, cela eſt rare: il s'y prend d'ordinaire dans un ſens indifférent par lui-même, & n'emporte autre choſe, qu'une *Secte*, ou un *Parti*, en matiére de Religion. La *Secte* des (*a*) *Sadducéens*, la *Secte* des (*b*) *Phariſiens*, la (*c*) *Secte* des *Nazaréens*, ou des *Chrétiens:* tout cela eſt exprimé dans l'Original par le même mot d'*Héréſie*. Et il ne ſerviroit de rien d'objecter, que l'expreſſion eſt miſe dans la bouche d'Etrangers, que l'Auteur Sacré introduit parlans. Car ST. PAUL y dit lui-même: (*d*) *J'ai ſuivi* l'HERESIE *des* Phariſiens, *la plus exacte de nôtre Religion.* Il eſt clair, que l'Apôtre n'entend par là rien de mauvais, & qu'il marque ſimplement de quelle des trois *Sectes*, qui partageoient les *Juifs*, il avoit été: car il veut là ſe juſtifier, & non ſe blâmer en aucune maniére. Dans une de ſes Epîtres, il parle ainſi: (*e*) *Il faut qu'il y ait parmi vous des* HERESIES, *afin qu'on puiſſe connoître ceux qui ſont dignes d'être approuvez.* Cela ſignifie manifeſtement, dit nôtre Auteur, que, vû les différens caractéres des Hommes, la diverſité de leurs vuës, de leurs paſſions, de leurs préjugez, & autres choſes ſemblables, il eſt naturel de s'attendre à les voir diviſez en différens partis de *Religion*, comme ils le ſont en matiére de *Politique*, & des affaires de la *Vie Civile:* & que la

(*a*) ACTES, Chap. V. *verſ.* 17. (*b*) *Ibid.* Chap. XV. *verſ.* 5. & XXVI. *verſ.* 5. (*c*) *Ibid.* Chap. XXIV. *verſ.* 5.
(*d*) *Ibid.* Chap. XXVI. *verſ.* 5.
(*e*) I. CORINTH. Chap. XI. *verſ.* 19.

la ſage Providence le permet, pour mettre à l'épreuve leur *intégrité*, comme auſſi afin qu'on puiſſe diſtinguer les perſonnes indolentes, négligentes, & qui agiſſent de mauvaiſe foi dans la recherche de la Vérité, d'avec ceux qui ſont amateurs ſincéres de la Vérité, qui la cherchent avec ſoin, d'un cœur franc & bon.

Cela poſé, l'*Hérétique*, à ſuivre l'idée générale renfermée dans la compréhenſion du terme, eſt un homme qui ſe fait *Chef* de quelque *Secte* de Religion, ou qui en *choiſit* une, pour s'y joindre. La ſignification originale du mot (αἵρεσις) emporte ce *choix*: & la nature même de la choſe le demande; tout acte de l'Ame, qui ſe rapporte à la Religion, devant être produit par une détermination libre de la Volonté. Ainſi un *Hérétique*, dans un mauvais ſens, doit être celui qui embraſſe quelque Doctrine qu'il *ſait* être fauſſe, qui profeſſe & défend *de mauvaiſe foi* des choſes qu'il eſt *convaincu* qui répugnent à la *Religion Chrétienne*, & par conſéquent qui forme une Faction, ou en ſoûtient les intérêts, dans quelque mauvaiſe vuë. Le Texte, qu'on explique, conſidéré en lui-même, & comparé avec toute la teneur des maximes générales du Nouveau Teſtament, méne à cette définition.

L'*Hérétique*, dont parle ST. PAUL, eſt non ſeulement *perverti*, c'eſt-à-dire, s'écarte de la vraïe Foi, (*a*) & ſoûtient de mauvaiſes opinions,

(*a*) *He not only entertains wrong Sentiments of Chriſtianity.* Comme le mot *entertain* ſe dit ordinairement des choſes que l'on *croit*, Mr. STEBBING, dans ſa Lettre (*pag.* 11.)

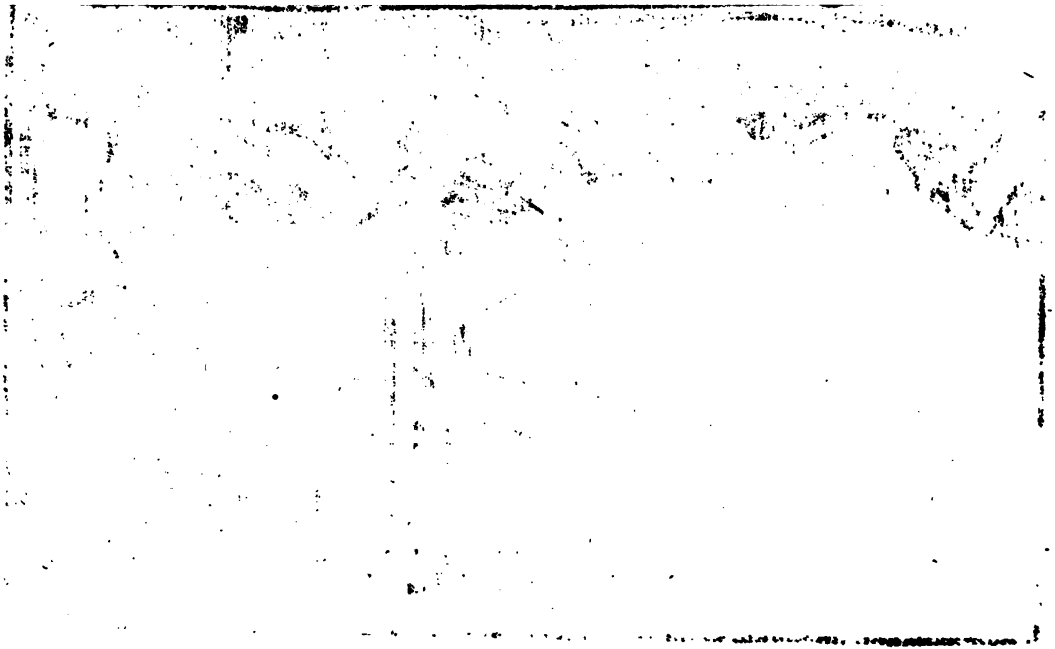

que maniére qu'il ſoit venu à s'en perſuader, il n'y a là rien qui convienne à la définition que l'Apôtre donne de l'*Hérétique*, puis qu'elle ſuppoſe l'Hérétique *convaincu* qu'il enſeigne ou qu'il profeſſe une Doctrine fauſſe, & cela pour de mauvaiſes vuës.

2. Il eſt impoſſible, qu'un *Homme de bien* ſoit *hérétique*; c'eſt là ſeconde conſéquence. Un tel homme peut à la vérité ſe tromper (& y a-t'il aucun parmi nous, qui ne ſoit dans quelque Erreur?) il peut même errer ſur des *points importans*: mais ſes erreurs ne ſauroient être dangereuſes, tant qu'il prend ſoin de conſerver une bonne conſcience. La Nature Humaine, par ſa propre conſtitution, eſt foible & ſujette à l'Erreur: & vû la diverſité qu'il y a entre les Hommes, par rapport aux talens, au tour d'eſprit, à l'Education, & autres choſes ſemblables, il eſt inévitable, qu'ils n'entrent dans des opinions différentes, & par conſéquent dans des opinions erronées; la Vérité étant néceſſairement toûjours uniforme. Le Sage & Miſéricordieux Conducteur de l'Univers aura ſans doute beaucoup de condeſcendance pour l'imperfection de nos lumiéres, la confuſion de nos raiſonnemens, & le grand nombre de petits préjugez, qui s'emparent imperceptiblement de nos Eſprits, & les ſéduiſent, dans cet état de foibleſſe & d'obſcurité, où ils ſe trouvent. Sous l'*Evangile* en particulier, à quelles conditions DIEU promet-il de nous recevoir en grace? Demande-t-il une *perfection abſoluë*? Veut-il que nous ſoyons exemts de toute Erreur de l'Entendement, à l'égard

gard de toutes les parties de la Révélation, & ſans aucun défaut dans nôtre Conduite? Si cela étoit, tous les Hommes (*a*) ſeroient également & infailliblement ſujets à la condamnation. Mais un *déſir ſincére* de connoître & de faire la volonté de DIEU, eſt la ſeule condition du Salut, comme elle doit l'être, dans l'état préſent du Genre Humain, à moins que de faire dépendre de l'impoſſible nôtre Bonheur à venir. Ainſi toute Erreur, qui eſt compatible avec cette diſpoſition générale & conſtante, eſt auſſi compatible avec le Salut. Enfin, l'Ecriture ne déclare-t-elle pas expreſſément, que (*b*) *quiconque croit que* JESUS *eſt le* CHRIST, *eſt né de* DIEU? „ Preſſerons-nous donc la néceſſité d'adhérer à „ la créance des *Articles particuliers*, que nous „ avons nous-mêmes fabriquez, & de ſe former „ de juſtes idées ſur des Controverſes épineuſes „ & embrouillées? Déciderons-nous magiſtra„ lement, que tous ceux qui n'ont pas la même „ pénétration d'eſprit, que nous, les mêmes oc„ caſions & les mêmes facilitez d'avancer en „ connoiſſance, ou peut-être ſeulement la mê„ me préſomtion, ſont abandonnez de DIEU, „ & perdus ſans reſſource? Il ne faut que ce „ peu de queſtions ſimples, pour montrer d'a„ bord à un Eſprit attentif & judicieux la folie „ & le danger de telles condamnations, ſi dures „ & ſi impitoiables. Elles ſont fort mauvaiſes, „ lors même qu'elles ne viennent que de témé„ rité & de précipitation: elles le ſont beaucoup „ plus

(*a*) I. Epître de ST. JEAN, Chap. I. *verſ.* 8.
(*b*) *Ibid.* Chap. V. *verſ.* 1. (*c*) Pag. 300.

„ plus, lors que la *malice* en eſt la ſource, & „ qu'elles ſe trouvent accompagnées d'une ma„ niére d'agir envers nos Fréres, pleine de mé„ pris & d'arrogance: mais le comble de l'in„ juſtice & de la malignité, c'eſt lors que ceux, „ qui ſont ſi âpres à condamner les autres pour „ des *Erreurs de Spéculation*, peuvent être eux„ mêmes accuſez avec raiſon d'une *vie déréglée*. „ Il n'y a pas d'hypocriſie plus impudente & „ plus monſtrueuſe. Et cependant, quelque é„ trange que cela paroiſſe, ces ſortes de gens „ ſont d'ordinaire les plus grands criailleurs & „ les plus ardens Défenſeurs de l'*Orthodoxie*, ſoit „ pour colorer leurs Vices, & en dérober la „ connoiſſance au Public, ou peut-être parce „ qu'ils croient les expier en quelque maniére „ par un zéle furieux & emporté pour des ba„ gatelles". Nôtre Auteur cite ici des paroles très-connuës de (*a*) Nôtre Seigneur, comme s'adreſſant directement à de tels *Hypocrites*: & il montre enſuite, combien la Religion & l'Egliſe ont de tout tems ſouffert, par un effet de ce Zéle pour des Syſtêmes & des Opinions de Parti. Il défie l'*Irréligion*, & l'*Athéiſme* même, de ſe vanter d'avoir porté plus loin les déſordres. Venons à la troiſiéme conſéquence.

3. Si l'*Héréſie*, dont il s'agit, eſt une Erreur de la *Volonté*, & que ceux-là ſeuls en ſoient coupables, qui *ſe condamnent eux-mêmes*, comment pouvons-nous ſavoir avec certitude, du moins dans la plûpart des cas, ſi un homme eſt véritablement

(*a*) MATTHIEU, Chap. VII. *verſ.* 3, 4, 5.

tablement *Hérétique?* Que chacun ſe faſſe à lui-même la queſtion ſans partialité, & ne pouvant y répondre d'une maniére ſatisfaiſante, que ſon ignorance lui apprenne du moins à être *modeſte*, quand il s'agit de condamner ſon Prochain. A la vérité, dans les prémiers Siécles du Chriſtianiſme, où un des dons extraordinaires du *St. Eſprit*, qui étoient alors communiquez, conſiſtoit dans le (a) *diſcernement des Eſprits*, la queſtion pouvoit être plus aiſément décidée. Pour ce qui regarde *Tite* en particulier, à qui ST. PAUL donne le conſeil contenu dans le Texte de ce Sermon; on ne ſauroit croire, qu'avec le caractére & l'emploi dont il étoit revêtu, il manquât de tels dons. Mais aujourd'hui, que ces *lumiéres* & ces ſecours extraordinaires ont ceſſé, quelle régle avons-nous, pour nous diriger dans une recherche de cette nature? Dira-t-on, que les Fourbes, dont il s'agit, *ſe connoiſſent* pour l'ordinaire *à leurs fruits*, ou que leur mauvaiſe vie les décéle? Dans cette ſuppoſition, il vaudroit encore mieux les rejetter à cauſe du Vice, qui eſt notoire & palpable, que pour leur *Héréſie*, dont on ne ſauroit juger auſſi ſûrement. Mais lors qu'ils ſont aſſez circonſpects, pour ne laiſſer voir ouvertement aucun Vice, & qu'ils affectent même un air de *ſainteté*, pour mieux venir à leurs fins; peut-on faire autre choſe, quelque grand fond de malice qu'ils aient, que de les abandonner au Jugement du ſouverain & unique Arbitre des Conſciences? Du reſte, puis qu'il

(a) I. CORINTHIENS, Chap. XII. *verſ.* 10.

qu'il eſt ſi difficile la plûpart du tems de juger de l'*Héréſie*, en accuſerons-nous légérement nos Fréres, pour la moindre différence d'opinions? Et ſur-tout, ſerons-nous aſſez injuſtes, pour imputer ce crime à des perſonnes qui ſe conduiſent par des principes de Vertu, & dont la vie eſt exemplaire? C'eſt juſtement le caractére oppoſé à celui des *Hérétiques* dont il eſt parlé dans le *Nouveau Teſtament*; & pour les ranger dans la même claſſe, il faut contredire l'autorité de *St. Paul.*

Fort bien, repliquera-t-on. Mais après tout, les Véritez, que ces gens-là nient, ſont ſi claires, & ſoutenuës de ſi fortes preuves, que quiconque les examinera ſans prévention & de bonne foi, y aquieſcera infailliblement. Ainſi, malgré tous les beaux dehors qu'ils montrent, il faut que leur cœur ſoit corrompu, & qu'ils réſiſtent à la lumiére par l'effet de quelque mauvais principe caché, d'un eſprit de ſingularité, par exemple, d'Orgueil, d'Ambition, ou de quelque préjugé vicieux. Voilà, répond nôtre Auteur, le langage conſtant des *Bigots* & des *Enthouſiaſtes*, ſur-tout de ceux qui ſont le plus eux-mêmes dans l'erreur. Ils ne comptent pour rien les proteſtations les plus ſolennelles, que les Partiſans des opinions contraires ont faites cent fois qu'ils étoient bien perſuadez de leur vérité, & de la force des raiſons ſur quoi ils les croioient fondées. Mais qui ne voit, que chacun eſt également en droit de retorquer le même reproche? Ainſi cette prétenſion ne peut être regardée, dans l'eſprit de toute perſonne ſage & ſenſée,

ſée, que comme un effet de paſſion, ou de partialité. *D'ailleurs*, en vertu de quoi ſommes-nous ſi entêtez de nos propres lumiéres? Sommes-nous infaillibles; pour pouvoir être certainement aſſurez, que nous avons la Vérité de notre côté? Rien n'eſt plus manifeſtement contraire à la Modeſtie, qu'une telle ſuppoſition, qui eſt néceſſairement renfermée dans tous ces ſortes de raiſonnemens. Quand même nous aurions une certitude au deſſus de toute crainte de pouvoir nous tromper, ne ſeroit-il pas beaucoup plus excuſable de ſuppoſer dans nos Prochains un Jugement foible, en comparaiſon du nôtre, que de les *accuſer* d'être dans l'erreur par un effet de la corruption de leur cœur?

Enfin (& c'eſt ici la dernière réflexion) quoique ce ſoit une choſe très-délicate, de prononcer que tel ou tel eſt coupable d'*Héréſie*, ceux qui approchent le plus du caractére des anciens *Hérétiques*, condamnez dans l'Ecriture, ce ſont ces violens Zélateurs de Parti, qui bornent le vrai Chriſtianiſme à leur propre Faction, & excommunient hardiment tous ceux qui oſent entrer dans d'autres penſées: ces rigides Docteurs ou Fauteurs d'une Orthodoxie prétenduë, qui veulent impoſer à tous les Chrétiens des Syſtêmes de Dogmes, & des formes de Culte, d'invention purement humaine, comme autant de parties eſſentielles de la Religion, & comme des Loix qui obligent en conſcience. A la vérité, les gens du commun peuple, qui aident à maintenir & avancer cette Tyrannie Spirituelle, peuvent le faire innocemment, pouſſez par l'*enthouſiaſme*

siasme dans lequel la *séduction* les a jettez : mais les prémiers auteurs & les promoteurs de la tyrannie, lors sur-tout qu'elle paroît tendre manifestement à leur procurer des richesses, de grandes dignitez, dequoi vivre dans le Luxe & dans les Plaisirs, peuvent justement être soupçonnez de vuës infames & criminelles, ou, pour parler avec ST. PAUL, (*a*) d'*avoir l'esprit gâté*, d'*être destituez de la Vérité*, & de *regarder la Piété comme un trafic lucratif*. Un Esprit turbulent, factieux, & persécuteur, est une des plus sûres marques de l'*Hérésie*. Et lors qu'on voit certaines gens faire consister l'essentiel de la Religion en Spéculations frivoles, qui n'ont nul rapport à la Vertu, en mystéres abstrus & incompréhensibles, ou en pompe extérieure de Rites & de Cérémonies; on peut conclure certainement, que, si cela ne vient pas d'une très-grande foiblesse d'Esprit, il doit avoir sa source dans quelque mauvais principe du Cœur.

VOILA' le précis du Sermon de Mr. *Foster*. Venons à la Dispute, en vuë de laquelle nous l'avons fait précéder. Je joindrai, article par article, ce qu'il y a de principal dans les Objections, & dans les Réponses; tant pour abréger, que pour mettre les Lecteurs en état d'en juger plus commodément.

L'Attaquant débute d'un ton dévot, magistral, & qui tend à rendre d'abord odieuse la personne & la doctrine de celui contre qui il se met en campagne. (*b*) „ Vous croirez, je pense, (dit

(*a*) I. TIMOTH. Chap. VI. *vers.* 5.
(*b*) *Stebbing's Letter*, pag. 3.

„ (dit Mr. *Stebbing* à Mr. *Foſter*) qu'il eſt main-
„ tenant *de ſaiſon*, & *bienſéant* à vous, de ren-
„ dre à la Parole de DIEU toute la juſtice qui
„ lui eſt duë. Votre Sermon ſur l'*Héréſie* a
„ donné un grand & juſte ſujet de ſcandale: &
„ le point que j'ai en vuë, comme le principal
„ ſujet de cette Lettre, eſt de trop grande con-
„ ſéquence, pour l'abandonner aux triomphes
„ que vous vous êtes érigez vous-mêmes, ſur
„ vos propres erreurs, ou ſur les erreurs de vos
„ Adverſaires &c.

Là-deſſus, & en vuë du tour d'expreſſions qui régne en général dans toute la Lettre, l'Attaqué répond: (a) „ Je penſe, pour moi, que
„ je rendrai juſtice aux Ecrivains du *Nouveau*
„ *Teſtament*, & en particulier à ST. PAUL,
„ dont il me paroît que vous avez mal repré-
„ ſenté les idées. La Vérité eſt, ou doit être,
„ notre unique but: & comme le meilleur moien
„ de la faire goûter eſt la douceur & la ſituation
„ tranquille d'un Eſprit qui raiſonne ſans paſſion,
„ elle demande auſſi qu'on la défende ouverte-
„ ment & avec franchiſe, d'une maniére égale-
„ ment éloignée de la Flatterie & de l'Effronte-
„ rie. Je me propoſe donc de vous parler toû-
„ jours avec une honnête liberté, mais avec dé-
„ cence. Je vous prie ſeulement de vous ſou-
„ venir d'une choſe, c'eſt que, s'il arrive que
„ j'emploie quelques-unes de vos phraſes parti-
„ culié-

(a) *Voïez ci-deſſus*, pag. 1, 2.

„ culiéres, pour faire voir innocemment par un
„ eſſai, combien elles ſeroient ſéantes à une au-
„ tre Plume, & comment elles conviennent
„ d'une & d'autre part ſur ce qui eſt en queſtion,
„ vous n'aurez pas juſte ſujet de vous en plain-
„ dre; puis que, ſi elles déplaiſent dans la Co-
„ pie, elles ne ſauroient être bien placées dans
„ l'Original. A l'égard de mon propre Stile,
„ j'éviterai avec beaucoup de ſoin tout ce qui
„ ſent l'eſprit de querelle & d'emportement, les
„ airs de Dictateur, l'impertinence & la puéri-
„ lité Académique. Vous commencez par un
„ Lieu Commun de Controverſe, & vous me
„ dites, que *mon Sermon a cauſé un grand &*
„ *juſte ſcandale*. Vous ne deviez pas, MON-
„ SIEUR, parler de *juſte ſcandale*, avant que
„ d'avoir montré, que le ſcandale étoit bien
„ fondé. C'eſt un point encore à décider. . . .
„ Je ne m'attendois pas, qu'un Auteur de votre
„ caractére eût recours à un des artifices les plus
„ uſez, & en même tems les plus bas, d'un
„ Diſputeur. Cela n'eſt bon qu'à impoſer aux
„ Ignorans par des ſons vuides de ſens, ou à é-
„ mouvoir les paſſions du Lecteur, & par-là
„ aveugler ſon jugement.

Après cela, pour repouſſer le reproche d'avoir voulu *ſapper* les fondemens de *l'Egliſe établie*, & par-là choqué tout bon Eccléſiaſtique; Mr. *Foſter* produit à ſon Aggreſſeur quelques Paſſages des plus grands Ecrivains de l'*Egliſe Anglicane*, où l'on voit diſtinctement & pleinement les mêmes idées qu'il a propoſées dans ſon

Ser-

Sermon. Tels ſont (*a*) CHILLINGWORTH, l'Evêque (*b*) TAYLOR, & (*c*) HALES. Comme le dernier avoit cité ST. AUGUSTIN (*d*) en faveur de ſon opinion ſur la nature de l'*Héréſie*, notre Auteur y joint un (*e*) autre Paſſage de ce Pére, parfaitement conforme à la deſcription qu'il a lui-même faite de l'*Héréſie*. Ce n'eſt pas qu'il prétende, que ces autoritez par elles-mêmes ſervent à décider la queſtion: mais elles peuvent (ajou-

(*a*) *Preface to the Author of* Charity maintained, *§ dern.* Le paſſage eſt tout à la fin, & on le trouvera dans la Traduction Françoiſe de CHILLINGWORTH, Tom. I. *pag.* 57, 58. Mr. *Foſter* en indique un autre, tiré d'une Lettre de *Chillingworth* à ſon Ami *Lougar*, où il lui parle ainſi: „ Si vous croiez que je ſuis *Hérétique*, & par conſéquent „ qu'il faut me fuir, vous devez me prouver, que je „ ſuis αὐτοκατάκριτος, *condamné par mon propre jugement*; „ ce que je ſai bien que je ne ſuis pas, & ainſi vous ne „ pouvez me croire tel". Cette Lettre, qui a été imprimée pluſieurs fois, ſe trouve en partie dans la Vie de l'Auteur, publiée en Anglois par Mr. DES MAIZEAUX, pag. 31, *& ſuiv.*

(*b*) Dans un Traité Anglois *De la liberté de prophétiſer*, pag. 30, 38. *Ed. in octavo.*

(*c*) Dans un Traité Anglois *Du Schiſme*, qui fait partie d'un Recueil, rimprimé en 1716. *pag.* 181. On le trouvera dans la Traduction Françoiſe de ces petits Traitez, jointe au III. Tome de CHILLINGWORTH, pag. 359, 360.

(*d*) Ces courtes paroles: *Errare poſſum: Hæreticus eſſe nolo.* On n'indique point l'Ouvrage, d'où elles ſont tirées.

(*e*) HÆRETICUS *eſt, ut mea fert opinio, qui alicujus temporalis commodi, & maxime gloriæ principatusque ſui gratiâ, falſas ac novas opiniones vel gignit vel ſequitur: ille autem, qui hujuſmodi hominibus credit, homo eſt imaginatione quadam veritatis ac pietatis illuſus.* De Utilitat. credendi, *Cap.* I. col. 33. Tom. VIII. *Edit. Benedictin. Antverp.* ſou *Amſtelod.* Il ſeroit à ſouhaiter, que l'Evêque d'*Hippone* n'eût pas oublié & contredit ſa définition, dans la pratique.

(ajoute-t-il) imposer silence à des clameurs injustes, & arrêter l'effet des préjugez, dont *vous* (*u*) *& autres Ecrivains tels que vous*, avez soin de remplir les esprits du Peuple, pour décréditer tous ceux qui défendent leurs Libertez contre des prétensions tyranniques, & des impositions arbitraires &c.

C'est là un échantillon, qui suffit, pour faire connoître le Stile & en même tems le génie de part & d'autre. Nous ne nous arrêterons plus qu'aux choses mêmes, & à ce qui est de quelque importance.

Mr. *Stebbing* convient, (*b*) que le mot d'*Hérésie* en général ne signifie qu'une *Secte*, ou un *Parti*: mais il nie, qu'il soit *toûjours* déterminé à un *mauvais sens*; & pour cet effet, il conteste sur trois des Passages indiquez par Mr. *Foster*. Le prémier est celui-ci, que j'ai rapporté en son lieu, avec l'explication que le Prédicateur en donne: (*c*) *Il faut qu'il y ait des* HERESIES (αἱρέσεις) &c. Sur quoi l'Adversaire raisonne ainsi: *Raiez, je vous prie, ce passage, que vous emploiez pour servir à votre cause. . . Supposons que l'Apôtre eût dit, comme il auroit pû le dire: Il doit y avoir parmi vous de la* Gourmandise *& de* l'Yvrognerie, *afin qu'on puisse connoître ceux qui sont dignes d'être approuvez. S'ensuivroit-il de là, que les termes de* Gourmandise *& d'*Yvrognerie *ne sont pas emploiez pour exprimer quelque*

(*u*) Expression de Mr. *Stebbing*, qu'on lui renvoie. Elle est à la page 28.

(*b*) Pag. 7, *& seqq.*

(*c*) I. CORINTH. Chap. XI. *vers.* 19.

que chose de très-mauvais ? On peut faire un bon usage des maux que DIEU *permet : car maux ne laissent pas d'être toûjours des maux, & de pouvoir être représentez comme tels.*

A cela Mr. *Foster* (*a*) répond : „ J'en conviens, & je crois même qu'il n'y a guéres „ personne qui fût capable de raisonner d'une „ maniére aussi extravagante qu'on le suppose. „ Mais ce prétendu paralléle ne ressemble pas „ plus au cas, dont *St. Paul* parle, que les Ténébres à la Lumiére. Car, pour faire quelque comparaison entre les deux exemples, qui „ fondât la parité de raisonnement, il faudroit „ que les mots de *Gourmandise* & d'*Yvrognerie* „ se prissent quelquefois dans un sens indifférent, „ comme le terme d'*Héresie* ; ou que celui-ci se „ prît toûjours en mauvais sens, comme ceux „ de *Gourmandise* & d'*Yvrognerie* : deux choses, „ de votre propre aveu, également fausses. . . . „ (*b*) D'ailleurs, c'est une bonne régle de Critique, dans l'interprétation de toute sorte „ d'Auteurs, quand il s'agit de termes reconnus „ de part & d'autre, pour être d'une signification indifférente & indéterminée, qu'on ne „ doit jamais les prendre en *mauvais sens*, sans „ une nécessité manifeste. Dès-là que le raisonnement peut être très-bien expliqué, sans „ attacher aux termes une idée odieuse, c'est „ une preuve qu'ils peuvent être pris dans un „ sens indifférent : & s'ils le peuvent, il faut le „ leur laisser. Car les déterminer au mauvais sens,

„ lors

(*a*) Pag. 10. (*b*) Pag. 8.

„ lors qu'on n'en a aucune raiſon, & lors que „ le ſens indifférent remplit auſſi bien la penſée „ de l'Auteur, c'eſt bâtir ſur des interprétations „ arbitraires &c.

Le ſecond Paſſage, où Mr. *Stebbing* veut que le mot d'*Héréſie* ſe prenne en un mauvais ſens, c'eſt ce que diſoient les *Juifs* de *Rome*, lors que *St. Paul* y étant arrivé, en eut fait aſſembler les Principaux, pour leur rendre compte de la raiſon pourquoi il étoit priſonnier: (*a*) *Nous voudrions bien apprendre de vous-même vos ſentimens; car à l'égard de cette Secte* (ou *Héréſie*) *nous ſavons qu'elle trouve par-tout de la contradiction.* Ce ſont des *Juifs*, qui parlent, dit le Cenſeur: comme ſi cela ſuffiſoit, pour prouver, que le mot d'*Héréſie* eſt déterminé ici à une idée odieuſe. *Autre* (*b*) *abſurdité!* répond (*c*) Mr. *Foſter*. Car un *Juif* ne ſauroit il parler du *Chriſtianiſme*, qu'en termes flêtriſſans? Les *Juifs* d'ailleurs, dont il s'agit, n'étoient nullement du nombre des Perſécuteurs du *Chriſtianiſme*, aveuglez par leur prévention. Leur caractére, bien différent, eſt marqué avec beaucoup de ſoin par l'Hiſtorien Sacré. Ils chérchoient de bonne foi la Vérité, & étoient tout diſpoſez à l'embraſſer, dès qu'ils en ſeroient convaincus. Ils ſouhaitent d'entendre ce que *St. Paul* avoit à dire pour ſa défenſe, & d'être inſtruits par ſa bouche de la nature & des fondemens de la *Religion Chrétienne*: ils prennent jour avec lui, & l'écoutent tran-

(*a*) ACTES, Chap. XXVIII. *verſ.* 22.
(*b*) Autre expreſſion renvoiée à Mr. *Stebbing*.
(*c*) Pag. 11, *& ſuiv.*

tranquillement: ils ne ſont encore déterminez ni à embraſſer cette Religion, ni à la rejetter: ils la regardent, comme pouvant être véritable, *malgré* tout ce qui leur paroiſſoit encore devoir les empêcher de la reconnoître pour telle: ils ſe montrent fort en peine de ſavoir, ſi elle vient de DIEU. Dans cette diſpoſition, pouvoient-ils la condamner abſolument, & la qualifier d'un terme injurieux? Rien n'eſt plus hors de toute apparence.

Pour le troiſiéme Paſſage, (*a*) Mr. *Foſter* convient que ſon Cenſeur avance quelque choſe de plauſible, c'eſt-à-dire, qui peut être imaginé par un Ecrivain *promt* à faire fond légérement ſur des penſées peu ſolides, & que des Lecteurs d'un eſprit ſuperficiel & peu attentif, pourroient regarder comme un argument déciſif. *Tertulle*, Orateur *Romain*, accuſant *St. Paul* devant le Gouverneur *Félix*, le (*b*) qualifie *Chef de cette Secte*, ou *Héréſie*. Voilà, dit Mr. (*c*) *Stebbing*, le mot d'*Héréſie* pris certainement dans un ſens odieux. Permettez-moi, répond (*d*) Mr. *Foſter*, de faire ici un paralléle, tiré de l'uſage que le terme de *Parti* a dans notre Langue, où il répond préciſément à l'idée générale du mot de *Secte*, chez les *Romains*, & de celui d'αἵρεσις, chez les *Grecs*. Suppoſons, que, dans le Procès intenté à *Algernon Sidney*, quelcun de ceux qui parloient contre lui l'eût accuſé d'être *Chef du Parti Républicain*; perſonne auroit-il été aſſez ſimple,

(*a*) Pag. 12, *& ſuiv.* (*b*) ACTES, Chap. XXIV. *verſ.* 5.
(*c*) Pag. 8. (*d*) Pag. 13, *& ſuiv.*

ſimple, pour s'imaginer, que le mot de *Parti*, conſidéré ſeul, étoit là déterminé à un mauvais ſens? La phraſe entiére auroit bien été emploiée en vuë de reproche, mais le mot de *Parti* pouvoit encore conſerver ſa ſignification générale & ordinaire. Ce dont on accuſoit *Sidney*, ce n'étoit pas d'avoir été d'un Parti, mais d'avoir été du *Parti Républicain*. De même, le but de *Tertulle* n'étoit pas de reprocher à *St. Paul* ſon attachement à une *Secte*: mais il le dénonçoit comme *Chef de la Secte des* NAZARE'ENS, qui étoit accuſée de *Sédition*. En un mot, ce ſont les épithétes & les caractéres, qui forment, dans l'un & l'autre exemple, l'idée odieuſe, ajoûtée au ſens indéterminé de *Secte*, ou de *Parti*. Mais, dit le Cenſeur, *St. Paul* lui-même entendit le mot de *Secte* dans un ſens odieux, comme il paroît par ſa réponſe: (*a*) *Conformément à la voie*, QU'ILS APPELLENT Héréſie, *je ſers le Dieu de mes Péres*. Il eſt bien difficile de prouver (lui répond-on) que l'Apôtre veuille dire autre choſe, (*b*) ſi ce n'eſt, que c'étoit fort mal-à-propos qu'on le repréſentoit comme *Chef de Secte*, puis qu'il adhéroit à l'ANCIENNE *Religion*, croiant tout *ce qui étoit écrit dans la Loi & dans les Prophétes*. Le mot de *Secte*, dans ſa ſignification même générale, ne pouvoit pas, à parler exactement, être appliqué ici; puis que, comme l'Apôtre le dit dans ſa défenſe, il n'étoit point accuſé de ſoûtenir des principes ni *nouveaux*, ni *ſinguliers*, mais les principes communs, contenus dans

(*a*) *Ubi ſupra*, verſ. 14.
(*b*) Voiez le Docteur HAMMOND, ſur ce paſſage.

dans la *Loi de* MOÏSE, & dans les Ecrits des *Prophétes*. C'eſt ainſi que (*a*) ſont tournées toutes ſes autres Défenſes.

Voici une remarque de Mr. *Stebbing*, tendante à enlever l'avantage qu'on tire de l'idée vague & indifférente qu'il ne peut nier lui-même que le mot d'*Héréſie* ne renferme au moins quelquefois dans le *Nouveau Teſtament*; c'eſt que (*b*) *celui d'*HERETIQUE *y eſt toûjours pris en mauvais ſens, comme le ſait* (ajoûte-t-il) *tout Lecteur* Anglois *du commun*. Quoi! un *Lecteur* Anglois *du commun*, (dit là-deſſus Mr. (*c*) *Foſter*) un tel Lecteur, qui n'entend point du tout le *Grec*, ſait que le mot d'*Hérétique* eſt toûjours pris en *mauvais* ſens! Ou, parce qu'il voit qu'en notre Langue ce terme emporte toûjours une accuſation d'*erreur*, il eſt aſſûré que des Auteurs *Grecs* emploient toûjours le mot d'*Hérétique* en un ſens odieux! Selon la même régle, parce que le mot d'*Evêque* ſignifie parmi nous un Evêque *Diocéſain*, un Lecteur Anglois du commun ſaura donc que le mot d'Ἐπίσκοπος, qui répond au prémier, ne peut ſignifier en général un *Inſpecteur*, comme notre Verſion même *Angloiſe* le traduit en (*d*) un endroit? Ou parce que le mot d'*Egliſe* eſt toûjours pris en un bon ſens, il ſera fondé à en inférer que le Grec Ἐκκλησία ne ſignifie pas une (*e*) *Aſſemblée*, quelle que ce ſoit? Ou enfin, parce

(*a*) ACTES, Chap. XXVI. *verſ.* 6, 7, 8, 22. & XXVIII. 29, 20. (*b*) Pag. 9. (*c*) Pag. 16, *& ſuiv.* (*d*) ACTES, Chap. XX. *verſ.* 28. (*e*) Non ſeulement une Aſſemblée Civile légitime & bien réglée, comme ACTES, XIX. 39. mais encore une Aſſemblée irréguliére, pleine de confuſion & de querelles, *ibid.* verſ. 32, 40.

parce que le mot d'*Hérétique* ne ſe trouve qu'une ſeule fois, & cela pris en mauvais ſens, dans le *Nouveau Teſtament*, un tel Lecteur ſaura, qu'il n'a jamais pû être emploié en un bon ſens, dans une occaſion convenable; quoi que celui d'*Héréſie*, d'où il eſt dérivé, ſoit reconnu de tout le monde avoir une ſignification indifférente par elle-même? & quoi que, dans les Auteurs *Grecs* on trouve ſouvent ainſi emploié le mot d'HERESIARQUE (*a*), dont la ſignification eſt beaucoup plus forte. Paſſons à ce qui regarde le fond de la matiére, ou la deſcription que Mr. *Foſter* fait de l'*Hérétique*, dans le ſens odieux & ſelon les traits dont *St. Paul* le peint.

Ce portrait a trois parties. 1. L'*Hérétique*

ſe-

(*a*) Αἱρεσιαρχος. Voiez un paſſage de SIMPLICIUS, *Præfat. ad Prædicamenta* ARISTOT. & un autre d'AMMONIUS, *Schol. ad* ARIST. *Categorias:* citez l'un & l'autre par MENAGE, *Not. in* DIOG. LAERT. Lib. I. § 17. & où les Chefs des diverſes Sectes de Philoſophes ſont qualifiez *Héréſiarques*. Notre Auteur indique auſſi SEXTUS EMPIRICUS, pag. 190. 724. *Ed. Fabric.* où le Philoſophe ZE'NON eſt appellé αἱρεσιάρχης. Puis, dans la même Note, il fait voir, que, chez les Auteurs *Grecs*, αἵρεσις, *Héréſie*, ſignifie en général un Syſtême d'opinions particuliéres, bonnes ou mauvaiſes, que l'on embraſſe; ſur quoi il cite DIOGENE LAERCE, *Proœm.* § 20. CLEMENT d'*Aléxandrie*, Strom. Lib. VIII. & CICERON, qui parlant de CATON, adonné à la Secte *Stoïcienne*, dit: *In eo eſt* hæreſi, *qua nullam ſequitur flexum orationis* &c. Paradox. *init.* Pour le mot αἱρετικὸς, ajoûte-t-on, il ſe trouve rarement, hormis dans les Ecrivains Eccléſiaſtiques. Mais SUIDAS s'en ſert, pour déſigner la Secte des *Pyrrhoniens*, voc. Πυῤῥώνειοι. Si les Ecrivains Sacrez avoient eû occaſion de l'emploier ainſi dans un ſens indifférent, on ne voit aucune raiſon pourquoi ils ne l'auroient pas fait, comme ce Léxicographe.

s'écarte de la vraie Foi. 2. Il *péche*, c'eſt-à-dire, il le fait *volontairement*, il ſoûtient des Dogmes contraires au Chriſtianiſme de propos déliberé, ou dans de mauvaiſes vuës. 3. Enfin, il *ſe condamne lui-même*, ou il agit contre ſa propre conſcience. On convient de part & d'autre du prémier point. Mais ſur le ſecond, Mr. *Stebbing* objecte, que de ce que l'*Hérétique* eſt dit *pécher*, on ne ſauroit rien conclure raiſonnablement en faveur de l'explication qu'il combat: (*a*) *autrement*, dit-il, *il faudroit néceſſairement poſer, qu'il n'y a perſonne qui* péche, *que ceux qui agiſſent* directement *contre leur propre conſcience*. Mais c'eſt-là tirer une fauſſe conſéquence, (*b*) en embrouillant les choſes, & ne faiſant point attention aux différens degrez de la deſcription. Dans celui, dont il s'agit, Mr. *Foſter* poſe pour un des caractéres eſſentiels de l'*Héréſie*, que l'erreur ſoit *volontaire*; ce qui n'emporte autre choſe, ſi ce n'eſt que quiconque n'erre pas *volontairement*, n'eſt point *Hérétique*. Il n'a jamais prétendu inférer de cela ſeul, que quiconque *péche volontairement agiſſe directement contre ſa propre conſcience*. Il faut y joindre le dernier caractére qui achéve le portrait, c'eſt que l'*Hérétique* péche au ſouverain degré, en *ſe condamnant lui-même*.

Que l'erreur doive être ici *volontaire*, ou venir de quelque mauvaiſe diſpoſition du Cœur, Mr. *Foſter* l'a inféré de ce que *St. Paul* ne parle pas d'*inſtruire* l'*Hérétique*, mais de l'*avertir*, de l'*ex-*

(*a*) Pag. 13. (*b*) *Foſter*, pag. 24.

l'*exhorter*. Mr. *Stebbing* prétend, qu'il (*a*) suffit de répondre, Que ST. PAUL *prescrivant ici des régles à un* EVEQUE, *il étoit naturel qu'il touchât seulement les points particuliers qui concernoient la Charge d'*Evêque, *tels que sont l'*Exhortation *& la* Réjection: *car, pour l'*Instruction, *ce devoir est commun à tous les Pasteurs de l'Eglise.* Mais, dit (*b*) Mr. *Foster*, si l'*Exhortation* est absurde en elle-même, le caractére de celui qui exhorte, la rendra-t-il sage & raisonnable? Si elle est absurde dans la bouche d'un *Prêtre*, dans la bouche de tous les Hommes, & cela par la nature même de la chose, ne le sera-t-elle pas aussi dans la bouche d'un *Evêque*? Or c'est-là justement le point essentiel de la question, que Mr. *Stebbing* esquive, sans dire un seul mot contre ce que Mr. *Foster* avoit avancé dans son Sermon, & qu'il remet ici devant les yeux du Lecteur, pour montrer combien il est ridicule, en supposant quelcun dans l'*erreur de bonne foi*, d'en venir à l'*exhorter*, avant que de l'avoir convaincu qu'il erre, ce qui ne peut se faire qu'en l'instruisant comme il faut. Qu'il me soit permis d'ajoûter une réflexion, qui me paroît confirmer la conséquence, que Mr. *Foster* tire de ces mots: *après l'avoir averti* [l'Hérétique] *une ou deux fois*. Supposons qu'il voulût parler d'*Hérétiques*, qui sont de bonne foi dans l'Erreur: auroit-il borné à un ou deux avertissemens le devoir d'un Ministre de l'Evangile à leur égard? Les Hommes prévenus de quelque erreur, sur-tout, comme il

(*a*) Pag. 14, 15. (*b*) Pag. 26.

il arrive très-souvent, d'erreurs invétérées venuës de *l'Education*, fortifiées par de puissans préjugez, se rendront-ils pour une ou deux fois qu'*on* les en aura avertis, quelque capables de persuader qu'on suppose les raisons dont on s'est servi pour leur dessiller les yeux ? Ne sait-on pas, combien il faut de tems, de patience, d'adresse, pour desabuser la plûpart des gens des fausses idées dont ils sont prévenus, de quelque maniére qu'elles soient entrées dans leur esprit; & qu'il n'est guéres possible de les détacher que peu-à-peu, en revenant souvent à la charge, en usant de bien des détours, en profitant des circonstances & des tems favorables, pour attirer l'attention, pour lever aujourd'hui un obstacle, *demain* un autre, & surmonter ainsi insensiblement la force des préjugez ? Mais ce que la nature même de la chose demande ici, l'autorité de *St. Paul* même le confirme : car voici le précepte, qu'il donne à *Timothée*, & en sa personne à tous les Ministres de l'Evangile : *Prêche la parole*, INSISTE EN TEMS ET HORS TEMS, *travaille à convaincre, censure, exhorte, avec* TOUTE SORTE DE PATIENCE *& d'*INSTRUCTION. II. TIMOTH. IV. 2. N'est-ce pas-là dire bien clairement, qu'on ne doit point se rebuter, ni se lasser, & dans le soin de ramener les Errans, & dans celui de faire revenir les Pécheurs de leurs égaremens ? D'où il s'ensuit, que, quand le même Apôtre veut qu'on se contente d'*avertir une ou deux fois l'Hérétique*, il suppose des gens, dont le cœur est si corrompu, comme *se condamnant eux-mêmes*, & néanmoins obstinez à

agir

agir contre leur propre conſcience, pour ſatisfaire leurs paſſions déréglées; qu'après une ou deux exhortations on a tout lieu de croire leur état deſeſpéré. Revenons à nos Combattans.

Sur ce qui fait le dernier, ou le plus haut degré du mauvais caractére de l'*Hérétique*, ſelon l'explication de Mr. *Foſter*, ſon Cenſeur étale un tas de preuves critiques, ſuffiſantes, à ſon gré, pour faire diſparoître l'idée ſouverainement odieuſe qu'on trouve dans le ſens naturel du mot αὐτοκατάκριτος, comme ſignifiant celui *qui ſe condamne lui-même*, & pour aſſûrer aux *Evêques* le pouvoir de bannir de l'Egliſe ceux qui ſont de bonne foi dans des idées différentes des opinions reçuës. Il (*a*) copie ici, *avec quelques petits changemens*, ce qu'il avoit déja (*b*) publié là-deſſus, depuis quelques années, & qui occupe plus de cinq pages.

Son ſyſtême ſe réduit à ceci, que l'*Hérétique* dont il s'agit, eſt *condamné*, non par *ſa propre conſcience* devant DIEU, mais *par ſa propre bouche devant les Hommes*, & que l'αὐτοκατάκριτος n'emporte autre choſe. Un Adultére, un Fornicateur, péchent en ſecret, & n'ont garde de publier leurs déréglemens. Mais l'*Hérétique* eſt ouvertement ou Chef de Secte, ou Partiſan d'une Secte: il n'eſt plus queſtion de Témoins, pour le condamner; il *s'accuſe*, & par-là il ſe condamne lui-même, puis qu'il ſe déclare hautement *violateur de l'Ordre & de la Diſcipline de l'Egliſe*. Là-deſſus Mr. (*c*) *Foſter* fait d'abord deux

(*a*) Pag. 15, *& ſuiv.* (*b*) *Polemical Tracts, Defenſe of the Report*, pag. 186, 187. (*c*) Pag. 28, *& ſuiv.*

deux remarques générales. 1. Cette interprétation de l'*αὐτοκατάκριτος*, ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, c'eſt-à-dire, que l'idée qu'a le Docteur ſur la nature de l'*Héréſie*, ſoit juſte. Car perſonne ne peut *s'accuſer lui-même ouvertement d'Héréſie*, à moins qu'il ne ſoit certain, que quiconque *s'éloigne de la Foi*, eſt *Hérétique* par cela ſeul, ſelon le ſens de l'Ecriture. 2. On ne doit jamais abandonner le ſens naturel & ordinaire des termes, pour en chercher de nouveaux & ſinguliers; à moins que la nature même des choſes, le but du raiſonnement, le caractére & les ſentimens connus de l'Auteur, ne le demandent; c'eſt une régle inconteſtable, pour bien interpréter l'Ecriture Sainte. Or les Savans conviennent, que le ſens naturel & ordinaire du mot *αὐτοκατάκριτος*, eſt, *qui ſe condamne ſoi-même*, & non pas *qui s'accuſe ſoi-même:* & Mr. *Foſter* montrera dans la ſuite, qu'on n'allégue rien qui oblige à s'éloigner de ce ſens. Ainſi, quand même il y en auroit un autre peu commun, dont le mot fût ſuſceptible, on ne devroit pas y avoir recours.

Le Docteur convient lui-même, que *κατακρίνω*, d'où vient une partie du mot *αὐτοκατάκριτος*, ſignifie *proprement*, CONDAMNER *quelcun*, comme fait un Juge, & que ce n'eſt qu'*indirectement* & dans un *ſens éloigné*, qu'on peut l'appliquer à ceux qui ſervent d'*inſtrument*, comme *Témoins* ou autrement, pour faire condamner l'Accuſé. D'où il s'enſuit, que *κατάκριτος* ſignifie proprement une perſonne *condamnée*, ou contre qui la Sentence eſt prononcée. Le ter-

me même ne ſe trouve point dans le *Nouveau Teſtament* : mais le ſens en paroît par celui d'ἀκατάκριτος, qu'on y voit (*a*) emploié pour déſigner une perſonne déja accuſée, mais *non encore condamnée*, faute de preuves ſuffiſantes. Or le pronom αὐτὸς joint à quelque autre mot, qui ainſi compoſé marque une action, emporte toûjours que celui dont on parle eſt lui-même auteur de l'action ; Αὐτοδίδακτος, par exemple, eſt celui qui *s'inſtruit lui-même* : αὐτοκίνητος, qui *ſe meut lui-même* : αὐτοθάνατος, qui *ſe tuë lui-même*. Αὐτοκατάκριτος, eſt donc celui qui *ſe condamne lui-même*. Par ſurabondance de droit, Mr. *Foſter* montre enſuite, qu'il s'en faut bien que κατακρίνειν ſoit *ſouvent* pris pour *accuſer*, comme *Témoin*, ou ſervir en quelque maniére d'inſtrument à la condamnation : & faiſant paſſer en revuë (*b*) tous les paſſages qu'il a citez, il conclut, qu'aucun n'eſt bien appliqué.

Il répond enſuite à cette objection de (*c*) Mr. *Stebbing*. „ *Selon votre idée de l'*Héréſie, *il ne* „ *peut y avoir, & n'y a* jamais eû, même au com- „ mencement du Chriſtianiſme, un pouvoir „ *permanent* (*d*) d'*exhorter* & de *rejetter l'Héré-* „ *tique*. A quoi bon *St. Paul* donna-t-il donc „ cela pour régle à *Tite* ? Pour *connoître* un *Hé-* „ *rétique*, vous avouez qu'il faut connoître ſon „ *cœur*. La connoiſſance des cœurs a-t-elle été „ un pouvoir permanent dans l'Egliſe ? Les A- „ pôtres n'attribuent-ils pas à DIEU (*e*) cette „ pré-

(*a*) ACTES, Chap. XVI. *verſ.* 37. (*b*) Ces paſſages ſont, HEBREUX, Chap. XI. *verſ.* 7. MATTHIEU, Chap. XII. *verſ.* 41, 42. LUC, XI. 31, 32. ROMAINS, Chap. II. *verſ.* 1. (*c*) Pag. 21, 22. (*d*) *Standing Power.* (*e*) ACTES, Chap. I. *verſ.* 24.

» prérogative, comme lui étant propre? Vous
» dites, que le don de DISCERNER LES ES-
» PRITS eſt *un des dons du St. Eſprit qui étoient*
» *communiquez dans les prémiers Siécles*; & *qu'on*
» *ne ſauroit ſuppoſer, qu'avec le caractére & l'em-*
» *ploi dont Tite étoit revêtu, il manquât d'un tel*
» *don*. Mais comment prouvez-vous, que le
» don de *diſcerner les eſprits* ſignifie un pouvoir
» de *connoître le Cœur des Hommes*? Ou, ſup-
» poſé qu'il le ſignifie, pourquoi dites-vous,
» qu'*on ne ſauroit croire* que Tite, avec le *ca-*
» *ractére* & *l'emploi* dont il étoit revêtu, *man-*
» *quât* de ce don? Quel étoit le caractére &
» l'emploi de *Tite*? Celui d'*Evêque*. Pouvez-
» vous montrer, ou eſt-il raiſonnable de ſup-
» poſer, que chaque Evêque eût alors ce don?
» Je ne ſuis point aſſûré, ni vous non plus,
» qu'aucun *Apôtre* même connût les cœurs par
» un don du *St. Eſprit*.

Mr. *Foſter*, qui pourroit, dit-il, alléguer d'autres choſes pour repouſſer l'objection, (*a*) ſe borne à ce qui lui paroît le plus inconteſtable. Que, dans le Siécle Apoſtolique, il y eût un don du St. Eſprit, qui conſiſtoit à *diſcerner les Eſprits*, c'eſt ce que *St. Paul* (*b*) aſſûre expreſſément. Or le mot d'*Eſprit* (πνεῦμα) ſignifie clairement dans l'Ecriture, (*c*) ce principe intelligent, qui juge, qui délibére, qui choiſit, qui ſe détermine. Et ce terme, & celui de *Cœur* (καρδία) ſe prennent (*d*) indifféremment pour

(*a*) Pag. 38, *& ſuiv.* (*b*) I. CORINTH. Chap. XII. *verſ.* 10. (*c*) I. CORINTH. Chap. II. *verſ.* 11. I. THESSALONIC. Chap. V. *verſ.* 23. (*d*) MATTHIEU, Chap. XI. *verſ* 29. comparé avec I. PIERRE, Chap. III. *verſ.* 4. *& alibi paſſim.*

le même principe. Ainſi le *diſcernement des Eſprits* peut très-bien s'entendre de la connoiſſance des *Cœurs*. Lors que ST. JEAN (*a*) exhorte les *Chrétiens*, auxquels il écrit, à *examiner les Eſprits, pour voir s'ils ſont de* DIEU, non ſeulement il y a là un (*b*) autre terme, mais encore il s'agit de toute autre choſe: car l'*examen* peut là ſe faire entiérement à l'aide des Facultez naturelles: à cauſe de quoi l'Apôtre preſcrit une Régle, par laquelle la Raiſon de chacun peut en juger. Au lieu que le *diſcernement des Eſprits*, dont (*c*) parle ST. PAUL, étoit un pouvoir ſurnaturel, & eſt mis expreſſément au nombre des *Dons du St. Eſprit*. Y a-t-il donc rien de plus naturel, que d'entendre par-là le don de découvrir les *vuës* & les *principes*, qui faiſoient agir certaines perſonnes, & de diſtinguer les mouvemens intérieurs des vrais *Prophétes*, d'avec ceux des *Impoſteurs*, qui ſe vantoient d'avoir l'Eſprit de Prophétie? D'ailleurs, il y a divers exemples, où, à en juger uniquement par le récit des Hiſtoriens Sacrez, & ſans s'émanciper à forger des circonſtances dont ils ne diſent mot, on a tout lieu de croire, que les Apôtres ont uſé actuellement de ce don extraordinaire, dans le ſens indiqué. Notre Auteur le montre, par (*d*) l'hiſtoire d'*Ananias* & de *Sapphira*; par celle (*e*) d'ELYMAS *l'Enchanteur*; & par la guériſon de l'homme (*f*) impotent de *Lyſtre*.

Il

(*a*) I. EPITRE, Chap. IV. *verſ.* 1. (*b*) Δοκιμάζετε, *éprouvez, examinez*; & non pas διακρίνειν, *diſcerner*, qui marque un pouvoir de connoître ſûrement. (*c*) I. COR. XII. 10. (*d*) ACTES, Chap. V. *verſ.* 3, 4, 9. (*e*) *Ibid.* Chap. XIII. *verſ.* 9. 10. (*f*) *Ibid.* Chap. XIV. *verſ.* 8.

Il demande (*a*) enſuite au Docteur, à quel propos *il* mêle les *Evêques* dans cette diſpute? *Tite*, ajoûte-t-il, avoit un caractére ſi relevé, & un Emploi ſi honorable, (*b*) que tout Evêque, du moins de ceux dont l'Ecriture parle, ne pouvoit pas prétendre aller du pair avec lui à cet égard. Ainſi je n'examinerai pas, s'il eſt vraiſemblable, ou non, que tout Evêque Chrétien de la Primitive Egliſe eût le don de *diſcerner les Eſprits*. Mais il eſt aiſé de faire voir, par les Ecrits du *Nouveau Teſtament*, une choſe qui ſuffit pleinement pour mon but, c'eſt que les *dons du St. Eſprit* en général étoient (*c*) communs dans les Egliſes du *Siécle Apoſtolique* : & cela étant, pourquoi celui de *diſcerner les Eſprits* ne l'auroit-il point été ? Que s'ils l'étoient, n'y a-t-il pas toutes les apparences du monde, que *Tite*, perſonnage d'une beaucoup plus grande diſtinction, que les *Prêtres*, les *Inſpecteurs*, (*d*) ou les *Evêques* des Egliſes particuliéres; *Tite*, compagnon de *St. Paul* dans ſes voyages pour la propagation du Chriſtianiſme, & emploié à d'autres des plus importans ſervices, étoit doué des dons miraculeux dans un degré éminent, & en

(*a*) Pag. 43, *& ſuiv.* (*b*) Cela eſt expliqué plus bas, comme on le verra. (*c*) Comme il paroît par ACTES, V. 32. & X. 44, 48. & XIX. 1, 8. I. CORINTH. I. 5--8. & XII. 27, 28, 31. & XIV. 1. 12, 13, 18, 23, 24 &c. (*d*) Les *Prêtres*, ou *Anciens* (πρεσβύτεροι) & les *Evêques* ou *Inſpecteurs* (ἐπίσκοποι) de l'Egliſe d'*Epheſe*, étoient les mêmes perſonnes. ACTES, Chap. XX. *verſ.* 17. comparé avec le *verſ.* 28. Voiez WHITBY, ſur le verſ. 17. C'eſt ce que dit ici notre Auteur, dans une Note.

en particulier de celui de *diſcerner les Eſprits?*

Mais, dit le Docteur, *les Apôtres parlent de la connoiſſance des Cœurs, comme d'une prérogative qui eſt propre à* DIEU. Il eſt vrai, répond-on, que DIEU ſeul, par ſa nature, connoît néceſſairement les Cœurs. Mais s'enſuit-il de-là, qu'il ne puiſſe jamais *communiquer* cette connoiſſance à perſonne? ST. PAUL dit, (*a*) que DIEU A LUI-SEUL *l'immortalité.* A raiſonner, comme fait Mr. *Stebbing*, il faudroit inférer de-là, que les *Anges* ne ſont point immortels, ni les *Ames* des *Hommes.*

Quoi qu'il en ſoit, prononce enfin le (*b*) Cenſeur, (*car il ne vaut pas la peine de diſputer ſur ce point*) *je ſuis ſûr que le don de connoître les Cœurs n'étoit pas au moins un don perpétuel. Les Apôtres ne l'avoient pas, quand* Matthias *fut élû à l'Apoſtolat. Y avoit-il d'occaſion, où il convînt mieux?* Voici qui donne belle (*c*) matiére à Mr. *Foſter.* „ Vous aviez déja, dit-il, avancé la „ même choſe dans vos *Traitez Polémiques*, & „ quelques années écoulées depuis vous don„ noient aſſez de tems pour corriger une bévuë, „ qui ſaute aux yeux de tout le monde. Ce„ pendant vous y perſiſtez. Le moindre Lec„ teur, un peu verſé dans l'Hiſtoire du *Nouveau „ Teſtament*, vous dira, que les Apôtres ne „ pouvoient point avoir le don de *diſcerner les „ Eſprits*, lors de l'élection de *Matthias* à l'A„ poſtolat, parce que *le St. Eſprit n'étoit pas en„ core donné.* Il etoient dans *Jéruſalem*, à (*d*) *at„ tendre*

(*a*) I. TIMOTHE'E, Chap. VI. *verſ.* 16. (*b*) Pag. 22, 23. (*c*) Pag 47. (*d*) ACTES, Chap. I. *verſ.* 4.

„ *tendre la promeſſe du Pére*, & (*a*) *d'être re-*
„ *vêtus du pouvoir d'en-haut*. Si vous me de-
„ mandez, pourquoi le St. Eſprit n'avoit pas été
„ donné plûtôt, ou pourquoi ce don extraordi-
„ naire n'étoit pas communiqué d'une autre ma-
„ niére? de telles queſtions ne méritent, à mon
„ avis, aucune réponſe.

L'Aggreſſeur veut inférer des principes de ſon Adverſaire, que, ſelon lui, il n'eſt jamais poſſible de ſavoir aujourd'hui, ſi quelcun eſt *Hérétique*. Cependant il paroît par les paroles mêmes du Sermon, que j'ai rapportées en leur place, qu'il donne à entendre le contraire: car il dit: *Comment pouvons-nous ſavoir, du moins* EN LA PLÛPART DES CAS, *ſi quelcun eſt ou n'eſt pas Hérétique?* „ On (*b*) peut ſuppoſer des „ cas (ajoûte-t-il ici) dans leſquels je conclurai „ qu'un Pécheur *ſe condamne lui-même*, & cela „ avec beaucoup plus de probabilité, que vous „ ne pouvez décider, ſans être infaillible, qu'il „ *erre*

(*a*) LUC, XXIV. 49. Je vois, que le fameux Docteur BURNET raiſonnoit préciſément comme fait ici notre Auteur, dans ſon Traité Anglois, intitulé, *Hiſtoire des droits des Princes, dans la diſpoſition des Bénéfices & des Biens Eccléſiaſtiques* &c. publié en 1682. „ La prémiére Elec-„ tion (dit-il) que firent les Apôtres, fut par le Sort, „ en laiſſant à DIEU le choix, & nommant ſeulement „ deux perſonnes. Mais comme il s'agiſſoit d'un auſſi „ grand emploi que celui d'Apôtre, ce fut auſſi avant „ que le *St. Eſprit* deſcendît ſur les Apôtres. Depuis ce „ tems-là, un de leurs dons extraordinaires étant le „ *diſcernement des Eſprits* (I. COR. XII. 10) ils étoient par-„ là immédiatement dirigez à connoître ceux qui étoient „ propres à être ordonnez &c. *Chap.* I. *pag.* 3.

(*b*) Pag. 49.

„ *erre dans la Foi.* Pour alléguer un exemple, „ tiré de *St. Paul* (*a*) même, ſi quelcun enſei- „ gne, que le Larcin eſt un Vice, & qu'il ſoit „ lui-même Larron ; j'ai tout lieu de croire, „ qu'il ſait que ſa conduite eſt mauvaiſe, & qu'il „ agit directement contre ſa propre conſcience, „ ſoit en condamnant le Larcin, ou en le pra- „ tiquant. Il y a tels cas d'*Héréſie*, qui ſont „ également notoires. Je n'en dirai pas davan- „ tage pour le coup."

Juſqu'ici Mr. *Foſter* n'a fait que ſe défendre, en ſorte néanmoins que, ſi l'on juge qu'il a réuſſi, le Syſtême de ſon Aggreſſeur tombe néceſſaire- ment. Il attaque maintenant à ſon tour, en fai- ſant quelques remarques ſur ce que Mr. *Stebbing* a dit pour expliquer, ſelon ſes propres idées, la nature de l'*Héréſie*.

Voici les prémiers paſſages, qui ſe préſentent : (*b*) „ Ceux qui, au jugement des *Miniſtres de* „ CHRIST, après que ceux-ci en ont fait le „ meilleur uſage ſous la direction de la Parole „ de DIEU, leur paroiſſent s'écarter de la Foi „ (ſoit avec *connoiſſance*, ou *contre leur connoiſ-* „ *ſance*, ſoit *ſincérement* ou *de mauvaiſe foi*) „ ſont pour eux *Hérétiques*, & ils peuvent les „ *traiter* comme tels.... (*c*) Les régles, que l'E- „ criture preſcrit là-deſſus, ſont *préciſes* & „ ſans *diſtinction*, étant *uniquement* fondées ſur „ ce qu'ils *enſeignent d'autres Doctrines.* Et „ l'E-

(*a*) L'Auteur n'indique pas même l'Epître. Il a en vuë ſans doute ces paroles de l'*Epître* aux ROMAINS, adreſſées aux *Juifs : Toi, qui prêches qu'il ne faut point dé- rober, dérobes-tu ?* Chap. II, *verſ.* 21.

(*b*) Pag. 25. (*c*) Pag. 26.

„ l'Egliſe n'aiant à l'heure qu'il eſt d'autre moien
„ de connoître ce que ſont ces *autres Doctri-*
„ *nes*, que ſon *propre Jugement*, dirigé par l'E-
„ criture Sainte, DOIT agir ſelon ſon propre
„ Jugement. Sur ce pié-là, il s'enſuit, je l'a-
„ vouë, qu'un homme peut être *Hérétique*
„ pour *une Egliſe*, & ne l'être pas pour une *au-*
„ *tre*; & Hérétique pour l'une & l'autre, ſans
„ l'être pour cela devant DIEU.

„ Vous ſuppoſez donc, dit là-deſſus Mr.
„ *Foſter*, (*a*) que les *Hérétiques* ne ſont tels
„ qu'au *jugement* des *Miniſtres de* JESUS-CHRIST,
„ & non pas généralement & néceſſairement,
„ ſelon l'idée que l'Ecriture donne de l'*Héréſie*.
„ Car ſi tous ceux qui ſont *Hérétiques* au juge-
„ ment de l'*Egliſe*, le ſont auſſi dans le ſens de
„ l'Ecriture, & que cependant, comme vous
„ en convenez, pluſieurs d'entr'eux puiſſent ne
„ l'être pas *devant* DIEU; il s'enſuivra incon-
„ teſtablement, que l'idée, que l'*Ecriture* don-
„ ne de l'*Héréſie*, eſt différente de l'idée que
„ DIEU en a. La penſée eſt ſi abſurde, ſi im-
„ pie, & ſi contradictoire, que je n'ai garde de
„ vous l'attribuer, juſqu'à ce que vous vous
„ ſoyez expliqué là-deſſus bien clairement.
„ Que ſi ce n'eſt pas là votre penſée, vous ſor-
„ tez de l'état de la queſtion. Il s'agit de la
„ nature de l'*Héréſie* en elle-même, & non pas
„ d'une choſe, qui, de votre propre aveu, peut
„ n'être pas véritablement *Héréſie*, qui ſouvent
„ ne l'eſt pas, & qui peut être & eſt ſouvent
„ très-louable, très-conforme & à la Droite

(*a*) Pag. 52, *& ſuiv.*

„ Raiſon, & aux Régles de l'Evangile. Qu'eſt-
„ ce donc que l'*Hérétique*, ſelon la doctrine du
„ *Nouveau Teſtament*, & en particulier de St.
„ PAUL? Vous êtes obligé de répondre, qu'un
„ *Hérétique* eſt celui qui *s'écarte de la Foi*, &
„ *qui enſeigne d'autres Doctrines*". Mais 1. Dans tous les Textes, que vous citez, pour prouver qu'il y a toûjours eû dans toutes les Egliſes un pouvoir *permanent* de ſéparer les *Hérétiques* de la Communion des Fidéles, il n'y a pas un mot d'*Héréſie* ou d'*Hérétiques*, ni rien qui inſinuë qu'il s'agit d'eux. (*a*) *Cauſer des diviſions, vivre dans le déſordre, n'obéir point à la Doctrine des Apôtres*, & mériter ainſi d'*être évité, cenſuré, éloigné de nous*, ce ſont tous Vices, dont on peut être entaché, ſans être *Hérétique*. Et n'y a-t-il que les *Hérétiques* qui doivent être fuis, ou rejettez de la Communion Chrétienne? 2. *S'écarter de la Foi*, eſt une expreſſion vague, par où il eſt impoſſible de ſe former une idée fixe & uniforme de l'*Héréſie*, à moins que l'on ne détermine diſtinctement les points particuliers de la Foi, qui ſont tels, que ceux qui s'en écartent ſont coupables d'*Héréſie*. Sans cela, tout ſe réduit à ce que des *Egliſes particuliéres*, ou leurs *Conducteurs*, jugeront contraire à la *Foi*. Or de-là il naît ces conſéquences: Que la Religion Chrétienne ne nous a donné qu'une idée vague de l'*Héréſie*, ſur laquelle nous ne ſaurions nous en former une juſte idée : Qu'elle nous

(*a*) ROMAINS, Chap. XVI. *verſ.* 17. II. THESSALONICIENS, Chap. III. *verſ.* 6, 14. II. EP. DE ST. JEAN, *verſ.* 10.

nous preſcrit une Régle ſur ce ſujet, dont l'uſage aboutit à des imaginations & des conjectures humaines, & dont l'application eſt abandonnée *à la Sageſſe* ou à la *Folie*, ſelon que ceux qui jugent ſe trouvent ou ſages & éclairez, ou aveuglez d'un faux zéle, ambitieux, impoſteurs: Que la Vérité & l'Erreur, les meilleurs Chrétiens & les plus méchans Hommes, ſeront également expoſez aux Cenſures & aux Excommunications de l'Egliſe: Qu'il n'y aura que déſordres, que diſcorde, que diviſions, qu'excommunications, parmi les *Chrétiens*: Et que les Conſciences des *Chrétiens* ſeront ſoûmiſes à la tyrannie & à l'inquiſition des Eccléſiaſtiques: toutes choſes qui tendent à la deſtruction du Chriſtianiſme. Après quelques autres réflexions, (*a*) Mr. *Foſter* demande au Docteur, ce qu'il entend par la *Foi*, dont il ſuffit de *s'écarter* pour être *Hérétique*. Eſt-ce TOUT Dogme de la Révélation Chrétienne, ou ſeulement les *Points Fondamentaux*, ou des Dogmes *fondamentaux* & *importans*? Juſqu'à ce qu'il aît répondu bien nettement à ces queſtions, les Lecteurs ne ſauroient avoir qu'une idée vague & confuſe de ſes idées ſur la nature de l'*Héréſie*. Je voudrois bien ſavoir, ajoûte-t-on, ſi, ſelon vous, les CALVINISTES ou les ARMINIENS ſont dans la *vraie Foi*, en matiére des *Décrets* de DIEU, de l'*efficace* de la *Grace*, de la *Rédemtion univerſelle* &c. (choiſiſſez tel parti qu'il vous plaira, laiſſant à part les *Articles* de l'*Egliſe Anglicane*) & quand vous aurez poſé l'une ou l'autre des deux opinions com-

(*a*) Pag. 60, *& ſuiv.*

comme conforme à la véritable Foi, dites-nous, d'où vient que ceux qui embraſſent & profeſſent publiquement les Dogmes oppoſez, faux par conſéquent, ne ſont pas *exhortez*, *rejettez* & *anathématizez*, comme *Hérétiques*, auſſi bien que les SOCINIENS & les ARIENS?

Un *Hérétique* (dit ailleurs Mr. *Stebbing*) eſt (*a*) *un homme qui viole l'Ordre & la Diſcipline de l'Egliſe.* Autre définition, ſur laquelle on le pouſſe. (*b*) Où l'a-t-il trouvée? Les *Loix Eccléſiaſtiques* obligent-elles chacun, de la même maniére (*c*) que les *Loix du Païs*, ou celles de DIEU? Comment accorder cela avec les principes de la *Réformation*, qui excluent toute infaillibilité de quelque Egliſe que ce ſoit, & laiſſent à chaque Chrétien la liberté de ſon *Jugement particulier* en matiére de Religion? Ces *violateurs de l'Ordre & de la Diſcipline de l'Egliſe* ſont-ils en cela *innocens*, ou *criminels*? S'ils ſont *innocens*, le reproche de *violation*, d'*offenſe*, de *péché*, n'eſt qu'un vain fantôme, auſſi bien que les mots de *Schiſme* & d'*Héréſie*; toutes les Cenſures de l'Egliſe ſont injuſtes, & purement arbitraires. S'ils ſont *criminels*, comment les Conducteurs de l'Egliſe peuvent-ils ſavoir qu'un mauvais principe porte ces gens-là à ne pas ſe ſoûmettre à leur Jugement, s'ils n'ont eux-mêmes le don de connoître les Cœurs?

De tout cela, & d'autres réflexions que je paſſe, entr'autres ſur ce que Mr. *Stebbing* reſtreint aux

(*a*) Pag. 17. (*b*) *Foſter*, pag. 61, *& ſuiv.*
(*c*) Comme Mr. *Stebbing* l'inſinuë, *ubi ſupra.*

aux ſeuls *Evêques* le Pouvoir Eccléſiaſtique; (*a*) Mr. *Foſter* conclut, en récapitulant les principes du Docteur, qu'ils tendent directement à établir la *Domination* & l'*Indépendance* de l'Egliſe. Celui-ci a lui-même ſenti, qu'on pourroit bien en faire regarder la *Perſécution*, comme une ſuite néceſſaire; & il eſt allé au devant du reproche. (*b*) „ Qu'on ne m'accuſe pas, (dit-„ il ſur la fin) d'être pour la *Perſécution*. Cela „ ſeroit très-injuſte. Je dis ſeulement, *quels* „ ſont les *Hérétiques*, & comment l'*Egliſe* doit „ les *traiter*, par rapport à la Communion Chré-„ tienne. Je ne parle point, & cela ne fait rien „ à mon ſujet, de la maniére dont le *Magiſtrat* „ *Civil* peut les traiter, eû égard aux *Priviléges* „ de la *Société Civile* &c.

Mr. *Foſter* déclare là-deſſus, en finiſſant ſa Lettre, qu'il n'a nul deſſein d'accuſer ſon Adverſaire d'avoir jamais été, ou d'être à préſent pour la *Perſécution*: mais qu'il laiſſe aux Lecteurs à juger, ſi les principes qu'il ſoûtient, n'y ménent pas en quelque maniére: qu'il le prie ſeulement de ſe ſouvenir, que l'*Egliſe* peut perſécuter, auſſi bien que le *Magiſtrat Civil*, & de ce qu'il a dit lui-même dans les paroles ſuivantes de ſes (*c*) *Traitez Polémiques*. „ Pour ce qui re-„ garde les *Loix Pénales*, mon opinion eſt, „ qu'ici il faut laiſſer à quartier toutes celles qui „ infligent ou la Mort, ou la Torture, ou le „ Banniſſement, ou l'Empriſonnement. Mais „ à

(*a*) Pag. 67, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 29.
(*c*) *Eſſay concerning Civil Government*, pag. 84, 85, 93.

„ à l'égard des *Amendes pécuniaires*, je ne crois „ pas qu'on doive s'en abſtenir abſolument. A „ ce chef donc je rapporte la théſe ſuivante, „ que le *Magiſtrat Civil* peut impoſer de telles „ Amendes pécuniaires, qui tendent en même „ tems à *éprouver* la *ſincérité* des Hommes, & „ à avoir pour elle de l'*indulgence*, c'eſt-à-dire, „ telles qu'elles ne ſoient pas capables de porter „ aucune perſonne ſage & ſincére à ſe joindre „ contre ſa Conſcience au *Culte National*, & „ que cependant elles ſuffiſent, plus ou moins, „ à empêcher que ceux qu'aucun *ſcrupule ſolide* „ de Conſcience n'y oblige, ne ſe ſéparent de „ la Communion de l'Egliſe..... Suppoſons „ une Loi, par exemple, qui porte, que toute „ perſonne, qui ne jugera pas à propos de ſe „ conformer à la *Religion Nationale*, ſera tenuë „ de faire inſcrire ſon nom dans quelque *Regître* „ *Public*; & qu'autant de *Livres* qu'elle eſt „ taxée au profit du Roi, elle paiera *ſix Sols* „ (ou TOUTE AUTRE ſomme qu'on trouvera „ bon) comme un *tribut annuel* (*a*) *pour ſa Li-* „ *berté de Conſcience*..... Un homme a envie „ de quitter ſa *Parroiſſe*, pour ſe ranger à un „ *Conventicule*. La Loi le lui permet, pourvû „ ſeulement qu'il paie une telle impoſition pour „ la liberté de ſa Conſcience. . . . Voilà mes „ raiſons, pour juſtifier combien les *Amendes* „ *Pécuniaires* ſont légitimes. Si quelcun veut „ qu'on s'en abſtienne, & trouve plus à propos „ les *moiens négatifs de* (*b*) *découragement*, je „ n'ai

(*a*) *He ſhould pay yearly as a tribute for his liberty.*
(*b*) *Negative diſcouragements.*

„ n'ai autre choſe à dire, ſi ce n'eſt que les „ *Amendes Pécuniaires* ont une influence plus „ *générale*; & ſuppoſé qu'elles ſoient *infligées* „ *dans une juſte proportion*, elles n'auront pas de „ *plus fâcheuſes conſéquences*". Voilà, conclut Mr. *Foſter*, la maxime des MAHOMETANS, qui, comme on ſait, exigent tribut de tous ceux qui ne font pas profeſſion de la Religion établie dans leur païs; en quoi ils ſuivent l'ordre exprès de (*a*) MAHOMET.

(*a*) Voiez l'*Alcoran*, Chap. IX. *pag.* 15. de la Verſion Angloiſe de Mr. SALE.

ARTICLE II.

SECOND *& dernier Extrait des derniers Tomes des* MEMOIRES *de Mr.* BURNET, *Evêque de* Salisbury, *pour ſervir à l'Hiſtoire de la* GRANDE BRETAGNE &c. [On a vû le précédent dans la II. Partie du Tome XV. de cette *Bibliothéque*, Article IV.]

IL faut achever maintenant ce qui nous reſte, des Tomes V. & VI. de ces *Mémoires*. Nous en rendrons compte de la même maniére que nous nous y ſommes pris dans le précédent Extrait.

LE Roi GUILLAUME étant mort, au mois de *Mars* 1702, (*a*) la Princeſſe ANNE, qui venoit d'entrer dans ſa trente-huitiéme année, ſe trouvoit celle qui devoit ſuccéder à la Couronne, en

(*a*) Tom. V. *pag.* 106, *& ſuiv.*

en vertu de l'Acte du Parlement, qui avoit réglé la Succeſſion. Les Conſeillers Privez allérent auſſi-tôt en corps rendre leurs devoirs à la nouvelle Reine. Elle marqua beaucoup de reſpect pour la mémoire du feu Roi, & leur dit, qu'elle avoit deſſein de ſuivre les meſures où il étoit entré, pour la conſervation de l'Egliſe & de l'Etat contre l'accroiſſement du pouvoir de la *France*, & pour le maintien de la Succeſſion dans la *Ligne Proteſtante*. Elle prononça ces paroles, comme tous ſes autres diſcours, avec beaucoup de dignité, & avec une douceur dans le ſon de la voix, un agrément dans la prononciation, qui donnoient de la vie & de la grace à tout ce qu'elle diſoit. Cette déclaration, & la maniére obligeante dont elle reçut les Adreſſes que les deux Chambres lui firent le même jour, donnérent beaucoup de joie. Deux jours après, s'étant renduë au Parlement, elle répéta plus au long ce qu'elle avoit dit au Conſeil Privé, diſant néanmoins une choſe qui fut regardée comme portant contre le feu Roi, c'eſt qu'*elle avoit le cœur tout Anglois*.

Après ſon Couronnement, qui ſe fit le 23 d'*Avril*, Jour de *St. George*, elle forma un Miniſtére; & donna ordre de nommer, dans les Priéres Publiques, l'Electrice de *Brunſwick*, comme Héritiére préſomtive de la Couronne. Le plan de la Cour étoit, (*a*) de mettre les affaires entre les mains des *Torys*. Le Comte de *Marlborough* aſſûra pourtant notre Evêque, qu'on ne leur en confioit la direction, que ſur les promeſſes

(*a*) Pag. 115, 116.

meſſes qu'ils avoient faites de pouſſer vigoureuſement la Guerre, & de maintenir les Alliances : que, s'ils tenoient parole, tout iroit de plain pié dans la Chambre des Communes ; & que, s'ils vouloient tromper la Reine, cette Princeſſe changeroit de meſures. Mais c'eſt ce que peu de gens purent ſe perſuader dans ce tems-là. Tout le monde fut ſurpris, de voir nommer Membres du Conſeil, & mis dans de bons poſtes, pluſieurs perſonnes (*a*) qui s'étoient montrées les plus ardentes & les plus acharnées, pendant le dernier Régne, à blâmer tout ce qui s'y faiſoit.

Il n'y eut preſque perſonne, ni dans les deux Chambres, ni dans la Nation, qui refuſât de prêter le ſerment, & d'abjurer le Prince de *Galles*, quoi qu'on ſe fût attendu généralement qu'il s'en trouveroit beaucoup. (*b*) On ſoupçonna dans cette conduite de la trahiſon : & certaines gens crurent, que ceux, qui étoient en ſecret pour le Prétendant, n'avoient d'autre but que de le mieux ſervir ; dans l'eſpérance d'obtenir un Parlement à leur gré, où ils pourroient faire caſſer l'Acte d'Abjuration. Certaines diſtinctions, miſes en vogue dans le Parti, augmentérent ce ſoupçon. Car, quoi que le Serment portât que le Prince de *Galles* n'avoit *aucun droit à la Couronne*, on diſoit dans un Papier, que notre Evêque a vû, & qui couroit parmi eux, que *Droit* étoit

(*a*) Le Comte d'*Abington*, le Vicomte de *Weimouth*, Mylords *Dartmouth*, *Seimour*, *Musgrave*, *Gretwith*, *How*, *Lucas*, *Grower*, *Harcourt* &c. (*b*) Pag. 117.

étoit là un terme de Jurisprudence, & marquoit seulement un *droit* donné par les *Loix*, mais non pas celui qu'on tient de DIEU, ou de sa *naissance*; d'où il suivoit, qu'en abjurant le prémier de ces Droits, on ne renonçoit pas pour cela aux autres. On supposoit aussi, que l'Abjuration ne devoit avoir de force qu'aussi long-tems que les choses demeureroient dans l'état où elles se trouvoient actuellement, & qu'elle cesseroit d'obliger, dans le cas d'une Révolution ou d'une Conquête.

Notre Auteur (*a*) parle ensuite du Bill, qui passa dans les deux Chambres, pour le projet, formé par le feu Roi, d'unir l'*Angleterre* & l'*Ecosse*; de la Déclaration de Guerre faite à la *France*; d'un faux bruit de quelque mauvais dessein contre la Reine; de l'Assemblée du Clergé, tenuë en même tems que le Parlement; de l'insolence des Ecclésiastiques envers le feu Roi; de l'établissement des *Sociétez pour la Réformation des mœurs*; des brouilleries qu'il y eut en *Ecosse*, à l'occasion de la Séance du Parlement; de diverses affaires d'*Allemagne*, & de la Guerre de *Pologne*; des Siéges de *Landau*, & de *Keiserswerrt*; du Commandement de l'Armée donné au Comte de *Marlborough*; de la maniére dont ce fameux Général se tira adroitement des mains d'un Parti *François*, où il étoit tombé, en retournant à *La Haye* au mois de *Novembre*; de la Campagne d'*Italie*; de la prise des Gallions à *Vigo* &c.

Dans le nouveau Parlement, qui se tint l'Hiver

(*a*) Pag. 118, & *suiv.*

ver ſuivant, (*a*) il y eut, entr'autres choſes, de grands débats, ſur un Bill que les *Torys* préſentérent contre la (*b*) *Conformité Occaſionnelle*. La Cour ſouhaitoit ardemment qu'il paſſât; juſques-là que le Prince GEORGE, qui, comme Grand-Amiral, avoit communié ſelon le Rite Anglican, & qui ne laiſſoit pas de conſerver ſa Chapelle, où le Service ſe faiſoit à la *Luthérienne*, ce qui le mettoit du nombre des *Communians Occaſionnels*, vint donner ſa voix en faveur du Bill. Il ne laiſſa pas de tomber, les deux Chambres n'aiant pû s'accorder là-deſſus. La réjection ne l'emporta que d'une ſeule voix, dans la *Chambre Haute*; encore fut-elle donnée à chaque fois par une perſonne différente. Notre Evêque étoit du nombre de ceux qui s'oppoſérent le plus fortement au Bill, & il eſſuia une bonne partie des reproches qu'on prenoit de-là occaſion de faire à ceux de ſon Ordre, comme ſi leur modération les rendoit ſuſpects d'indifférence pour les intérêts de l'Egliſe.

Dans l'Aſſemblée du Clergé, qui ſe tenoit en même tems, la *Chambre* (*c*) *Baſſe* décida, que l'*Epiſcopat* étoit *de Droit Divin*, *& Apoſtolique*, pour faire paſſer cela en Dogme de l'Egliſe, ou en Conſtitution Eccléſiaſtique, *contre le* Statut

(*a*) Pag. 165, *& ſuiv.* (*b*) Etablie par l'Acte du *Teſt* en 1673, ſelon lequel tous ceux qui avoient des poſtes de confiance, ou qui étoient Magiſtrats dans quelque Corporation, devoient abjurer la *Tranſſubſtantiation*, & recevoir la Communion dans leur Paroiſſe, mais ils en étoient quittes pour le faire une ſeule fois.

(*c*) Pag. 190, *& ſuiv.*

tut (a) qui rend ſujet aux peines de la (b) Loï *Præmunire*, ceux qui entreprennent de pareilles choſes, ou qui y ont quelque part, ſans en avoir obtenu permiſſion de la Couronne. Les Evêques, pénétrant les deſſeins de la *Chambre Baſſe*, ne voulurent point entrer dans cette affaire, & trouvérent moien de l'accrocher, juſqu'à la fin du Parlement, qui finiſſoit auſſi les Séances du Clergé. De ces diſputes nâquirent les noms de *Gens de la Haute Egliſe*, & *Gens de la Baſſe Egliſe*, par leſquels on s'aviſa de diſtinguer les deux Partis.

Après la Campagne de 1703, le Parlement aiant commencé ſes Séances au mois de *Novembre*, la Reine recommanda fort à tous ſes Sujets l'union & la concorde, dans le Diſcours qu'elle fit pour l'Ouverture. Cependant (c) les Communes revinrent au projet d'Acte contre la *Conformité Occaſionnelle*, avec quelques adouciſſemens, qui n'étoient que jeu & qu'artifice. Mais il échoua encore dans la Chambre Haute, & cela dès la prémiére lecture, n'y aiant néanmoins que deux voix de plus pour la réjection. Notre Evêque, toûjours conſtant à ſe ſignaler pour maintenir la Liberté de Conſcience, (d) „ oſa „ dire, qu'un homme, qui croit pouvoir com„ munier ſans crime avec une Egliſe dont le „ Culte

(a) L'Acte du Parlement, qui confirma la ſoumiſſion du Clergé, ſous HENRI VIII. en 1534.

(b) Cette Loi décerne la confiſcation des biens, & l'empriſonnement du Coupable, pendant le bon-plaiſir du Roi. Voiez l'*Hiſt. d'Angleterre* de Mr. DE RAPIN, Tom. III. *pag.* 335, 376.

(c) Pag. 237, *& ſuiv.* (d) Pag. 240, 241.

„ Culte & la Doctrine ne lui paroissent avoir „ rien de mauvais, peut néanmoins communier „ plus souvent avec une Eglise qui lui paroît plus „ parfaite: Qu'il avoit communié lui-même a„ vec les Eglises de *Genéve*, & de *Hollande*; „ que cela n'empêchoit point qu'au même tems „ il ne communiât avec l'Eglise d'*Angleterre*: „ qu'à son avis, les Non-conformistes avoient „ tort de croire que leur Eglise fût plus parfaite „ que celle d'*Angleterre*, mais qu'enfin, puis „ que leur erreur en cela étoit tolérée, la con„ séquence pratique le devoit être aussi". A la priére de quelques Amis, il fit imprimer son Discours, qui lui attira de violentes Brochures; mais il les laissa toutes sans réponse, & fit très-bien.

Un (*a*) autre Projet, qui venoit originairement de notre Auteur, eut un meilleur succès. Il y a en *Angleterre* quelques centaines d'Eglises, qui n'ont pas vint Livres sterling de rente par an; & quelques milliers, qui n'en ont pas cinquante. *Quels Ministres peut-on avoir, quand on a si peu de chose à leur donner?* Notre Auteur avoit toujours eté scandalisé de cela; & pendant qu'il travailloit à l'*Histoire de la Réformation*, où il rechercha l'origine des (*b*) *Prémiers Fruits* & des

(*a*) Pag. 253, *& suiv.* (*b*) Droits annuels, que le Roi tire des Bénéfices Ecclésiastiques. Les *Décimes*, dit notre Auteur, produisoient environ onze mille Livres sterling par an, & les *Prémiers Fruits*, qui étoient plus casuels, entre seize & dix-sept mille Livres.

des *Décimes*, qui devinrent partie des Revenus de la Couronne, il lui parut qu'on pouvoit trouver dequoi augmenter les gages de pluſieurs Egliſes très-pauvres, du provenu de ce Fonds, qui avoit été diſſipé, ou emploié à de très-mauvais uſages. Il en fit goûter la propoſition, prémiérement à la Reine MARIE, qui n'eut pas le tems de l'exécuter, quoi qu'elle y fût entiérement déterminée; puis au Roi GUILLAUME, qui lui ordonna d'en parler à ſes Miniſtres. Tous l'approuvérent. Mais Mylord *Sunderland* obtint une Aſſignation pour deux Vies, de deux mille Livres par an, ſur deux Diocéſes; & là le projet échoua. Notre Evêque en parla dès-lors quelquefois à *Anne*, encore Princeſſe de *Dannemark*, & ſouvent à Mylord *Godolphin*. Enfin, dans le tems où nous ſommes, la Reine choiſit l'anniverſaire de ſa naiſſance, 6 de *Fevrier*, pour faire ſavoir à la Chambre des Communes, que ſa réſolution étoit priſe, d'approprier le provenu des Prémiers Fruits & des Décimes, à l'augmentation des petits Bénéfices. Les deux Chambres l'approuvérent, & l'Acte paſſa en Loi. La Reine voulut bien que l'on ſût d'elle-même, que notre Evêque étoit celui qui avoit donné les prémiéres ouvertures du projet. Il conjecture, qu'on prit ce tems pour l'exécuter, en vuë d'appaiſer le Clergé, mécontent de la Cour, & qui commençoit à crier fort haut que l'Egliſe étoit en danger, parce que ni la Reine, ni ſon Epoux, ni Mylord *Godolphin*, n'avoient pas agi avec vigueur, pour faire paſſer l'Acte

l'Acte (*a*) contre la *Conformité Occaſionnelle*.

On ſait combien la Campagne de 1704 fut glorieuſe & avantageuſe aux Alliez, par la fameuſe Bataille de *Hochſtet*, ou de *Bleinheim*. (*b*) Notre Auteur n'en donne qu'une narration très-ſuccincte, parce, dit-il, qu'il en paroîtra quelque jour une ample Relation, qu'il a vuë lui-même, dreſſée ſous les yeux du Duc de *Marlborough*, qui eut tant de part à cette grande Victoire. Il y a, ajoûte-t-il, certaines particularitez, qui font croire à ce Seigneur, qu'il eſt encore trop tôt pour la donner au Public. „ Je „ tiens de ſa propre bouche, qu'il n'avoit jamais „ vû des preuves plus claires des ſoins particu- „ liers de la Providence, qu'il en parut ce jour- „ là. Il y en eut une, qui le regardoit perſon- „ nellement. Un Boulet de Canon vint s'en- „ foncer ſi près de lui, qu'il en demeura quel- „ que tems couvert d'un nuage de terre & de „ pouſſiére, que la chute de ce poids éleva."

On verra, ſur l'Année 1705, le portrait que notre (*c*) Auteur trace du caractére de l'Empereur Leopold, qui mourut alors. Il ne laiſſe guéres paſſer l'occaſion d'en donner de ſemblables

(*a*) Cét Acte échoua de nouveau, en 1705. Voiez *pag.* 324, *& ſuiv.* Mais enfin il paſſa avec quelques adouciſſemens, en 1712, par une ſuite du changement du Miniſtére. Voiez *Tom.* VI. *pag.* 208, *& ſuiv.*

(*b*) Pag. 287, *& ſuiv.*

(*c*) Pag. 356, *& ſuiv.*

bles des Princes, (a) ou autres perſonnes diſtinguées.

Voici quelques particularitez, au ſujet du Roi (b) CHARLES, aujourd'hui Empereur régnant. Lors que la Flotte d'*Angleterre* y ramena d'*Eſpagne* STANHOPE, „ le Roi *Charles* lui donna „ des Lettres pour la Reine, où il l'inſtruiſoit „ lui-même, au long & avec clarté, de l'état „ de ſes affaires. Il lui témoignoit beaucoup de „ reconnoiſſance de l'aſſiſtance qu'elle lui prê„ toit, & il lui faiſoit l'éloge de ſes Sujets, prin„ cipalement du Comte de *Peterborough*. La „ Reine me fit la grace de me montrer cette „ Lettre. Elle étoit toute entiére de la main de „ *Charles*; & le François en étoit ſi peu cor„ rect, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'un „ Sécrétaire l'eût dreſſée pour lui. Je conclus „ de-là, que ce Prince l'avoit lui-même écrite. „ Le Grand-Tréſorier en reçut une autre, qu'il „ me communiqua. Elle étoit auſſi toute en„ tiére de la main du Roi, & il paroiſſoit par „ une correction, que ce Prince l'avoit com„ poſée. Car, après avoir mis vers la fin, qu'il „ ſe recommandoit à la *protection* du Grand„ Tréſorier, la réflexion, qu'il fit ſans doute, „ que ce terme étoit trop fort d'un Prince à un „ Sujet, l'engagea à l'effacer, mais d'une ma„ niére

(a) Comme, du Czar PIERRE I. pag. 477. du *Duc* de BOURGOGNE, Tom. VI. pag. 38. du Prince GEORGE de *Dannemark*, pag. 52. de CHARLES XII. Roi de *Suéde*, pag. 96. de Mylord GODOLPHIN, pag. 276. du feu Roi de PRUSSE, pag. 281. &c.

(b) Pag. 369, 370.

„ niére qui laiſſoit diſtinguer les lettres, & il „ mit au-deſſus le mot d'*affection*. Ces Lettres „ donnérent une haute idée d'un Prince, qui, „ ſi jeune encore, & ſi neuf dans les affaires, „ étoit capable d'écrire avec tant de clarté, de „ jugement, & de force &c."

L'UNION de l'*Ecoſſe* & de l'*Angleterre* eſt un des événemens les plus remarquables du régne d'*Anne*. Cette Princeſſe en avoit renouvellé la propoſition, faite par le feu Roi, & le prémier Diſcours qu'elle fit au Parlement, après être montée ſur le Trône, la contenoit. Malgré les oppoſitions, que l'affaire trouva d'abord, les deux Chambres paſſérent un Bill, pour autoriſer la Reine à nommer des Commiſſaires, qui fuſſent chargez d'en traiter. (*a*) Ce ne fut néanmoins qu'en 1706, que trente-deux Commiſſaires nommez de chaque Roiaume, s'aſſemblérent le 16 *Avril*, pour la négociation. Quantité de gens n'en avoient jamais bien auguré, & notre Auteur avouë, qu'il étoit de ce nombre. Ceux qui penſoient autrement, comptoient au moins qu'il faudroit pluſieurs années, pour amener le projet à une heureuſe fin. Cependant, contre l'attente de tout le monde, cette grande affaire fut commencée & finie dans l'eſpace d'une ſeule année. Notre Evêque y admire ici la conduite de la Providence, & met devant les yeux le concours des circonſtances, qui firent tourner favorablement les choſes, malgré les oppoſitions.

(*a*) Pag. 442, *& ſuiv.*

SUR l'Année 1707, entr'autres affaires étrangéres, on (a) raconte, comment la Principauté de *Neufchâtel* en *Suiſſe*, fut ajugée par les Etats du païs au feu Roi de *Pruſſe*, ſoûtenu dans ſes prétenſions par tous les Etats *Proteſtans* de l'*Europe*, au préjudice des Prétendans *François*, dont LOUIS XIV. appuioit vivement les intérêts. „ Le Roi de *Pruſſe*, dit notre Auteur, promit, „ ſur ſon honneur, de veiller d'une façon ſinguliére, dans le Gouvernement de cette Principauté, à l'avancement de la Religion & des „ Sciences. Ce fut ſur ces promeſſes qu'il obtint de nos Evêques Anglois, & de moi en „ particulier, tout ce que nous pouvions faire „ pour l'y ſervir. Nous écrivimes donc, dans „ les termes les plus forts, à Mr. *Oſterwald*, qui „ étoit en même tems & le plus éminent Eccléſiaſtique de ce petit Etat, & l'un des meilleurs & des plus judicieux Théologiens de ſon „ ſiécle. Ce Miniſtre travailloit de ſon côté à „ rapprocher ſon Egliſe de la nôtre, par rapport „ au Culte Liturgique: & le Roi de *Pruſſe* avoit du ſien frappé déja un coup pour la réunion des *Luthériens* & des *Calviniſtes*, en „ leur défendant de porter leurs querelles en Chaire, & en leur enjoignant de communier les „ uns avec les autres, malgré la diverſité de leurs „ ſentimens: méthode, qui eſt effectivement la „ ſeule prudente & Chrétienne, par laquelle on „ puiſſe parvenir à la Réconciliation."

Pendant cette même Année, (b) le mécon-

ten-

(a) Pag. 495, 496.
(b) Pag. 503, *& ſuiv.*

tentement des *Ecoſſois*, auquel le Miniſtére avoit donné lieu par une conduite fort imprudente, éclatta de telle maniére, qu'un Corps des Mal-intentionnez célébra publiquement l'Anniverſaire de la naiſſance du Prince de *Galles*, tant à *Edimbourg*, qu'en d'autres Villes du Roiaume; & qu'ils diſoient tout haut, que l'occaſion de ſecouer le joug ne pouvoit être plus belle, aſſurant qu'il ne falloit pour cela qu'un petit nombre d'Etrangers, qui pourroient compter d'avoir pour eux la Nation entiére, dès qu'ils auroient fait deſcente dans le païs. Cependant on ne faiſoit ni punition, ni recherche de ces gens-là, & cela fourniſſoit matiére à quantité de ſpéculations affligeantes. „ La vérité eſt, dit notre Auteur, „ qu'il y avoit du myſtére, & pour le développer, tout autant que la choſe vint à ma connoiſſance, je dois parler d'un changement de „ ſcéne qu'il y eut à la Cour. Mr. *Harley*, qui „ étoit Sécrétaire d'Etat depuis quelques années, „ avoit pris tant d'aſcendant ſur l'eſprit de la Reine, que, ſe ſentant aſſez fort pour ſe ſoûtenir „ par lui-même, il n'avoit plus la même déférence pour Mylord *Godolphin*. Il y avoit dans „ le Palais une de ſes parentes (Mad. *Masham*) „ avec laquelle il étoit dans une liaiſon d'intérêts „ très-étroite. Cette parente l'étoit auſſi de la „ Ducheſſe de *Marlborough*, qui avoit pris un „ très-grand ſoin d'elle, & de ſa famille, dans „ un tems où leur fortune étoit fort réduite. La „ Ducheſſe ne ſe contenta pas de la faire entrer „ dans la Chambre du Lit de la Reine: elle la „ fit même entrer ſi avant dans ſa confidence,

„ que

„ que par cela même elle lui aquit un degré très-
„ conſidérable dans la faveur. Les bontez que
„ l'on avoit pour elle, ne furent, pendant quel-
„ ques années, que l'effet du grand crédit de la
„ Ducheſſe. Mais la nouvelle-venuë apprit ſi
„ bien le manége des Cours, & ſe fit une ſi
„ grande étude des inclinations de la Souverai-
„ ne, qu'elle gagna le cœur de cette Princeſſe.
„ Sa grande attention fut alors, d'aquérir la pré-
„ miére confiance à Mr. *Harley*, & de débus-
„ quer la Ducheſſe de *Marlborough*, qui ne con-
„ noiſſoit de méthode, pour ſe maintenir dans
„ la faveur, que celle de conſulter en tout l'in-
„ térêt de la Reine, & celui du Roiaume. On
„ dit auſſi, qu'on avoit attiré le Prince de *Dan-*
„ *nemark* dans cette Cabale, en lui ſuggérant
„ que les Miniſtres ne lui donnoient pas aſſez
„ de part aux affaires; que ſon pouvoir étoit é-
„ clipſé par celui du Duc de *Marlborough* & du
„ (*a*) Grand-Tréſorier, qui tiroient tout à eux;
„ que tout le monde ne faiſoit la cour qu'à ces
„ deux Seigneurs; que la Reine elle-même n'é-
„ toit plus qu'un Zero dans l'Etat, & que la
„ Ducheſſe la gouvernoit, pendant que le Duc
„ gouvernoit le Roiaume. Les nouveaux Fa-
„ voris faiſoient répandre dans le monde, par le
„ moien de leurs Créatures, qu'il ne reſtoit plus
„ un ſeul *Jacobite* dans la *Grande-Bretagne*, que
„ tous les cœurs étoient pour la Reine, que
„ perſonne ne troubleroit aſſûrément le repos de
„ ſon régne; & qu'elle devoit peu s'embarraſſer
„ de

(*a*) Mylord *Godolphin*.

„ de ce qui regardoit, après elle, une Maiſon
„ *Allemande*. Ce langage, qui ſe gliſſoit peu-
„ à-peu, donna fort à penſer aux perſonnes qui
„ l'entendirent, & l'on n'y fit pas aſſez tôt l'at-
„ tention convenable. La Ducheſſe de *Marl-*
„ *borough* comptoit, avec ſécurité, ſur toute la
„ faveur de Sa Majeſté, & ne prenoit aucun
„ ombrage d'une Favorite qui lui devoit toutes
„ choſes."

La découverte (*a*) qu'on fit, l'année ſuivante 1708, de quelques Traîtres, que le Sécrétaire d'Etat *Harley* emploioit, arrêtérent pour l'heure l'exécution du deſſein auquel il travailloit ſecrettement avec la Favorite, de changer le Miniſtére. Mylords *Marlborough* & *Godolphin* profitérent de l'occaſion. Et quoi que la Reine ne voulût rien croire de ce qu'ils lui diſoient au préjudice de *Harley*, ils lui déclarérent, que, s'il continuoit à être en poſſeſſion de ſa Charge, ils ne pouvoient plus eux-mêmes la ſervir. Elle ne parut pas fort touchée de perdre Mylord *Godolphin:* mais la retraite de Mylord *Marlborough* la frappa vivement, & elle emploia les expreſſions les plus obligeantes, pour le détourner de cette réſolution. Cependant on crut, qu'elle auroit paſſé par deſſus tout, ſi *Harley* lui-même, effraié de ce que tous les autres Miniſtres, de même que les principaux Officiers de la Couronne, étoient auſſi dans la diſpoſition de demander leur congé, n'eût pris le parti de réſigner lui-même ſon Emploi, & d'y faire conſentir la Reine, qui, dès le lendemain, envoia chercher le Duc,

(*a*) Tom. VI. pag. 4, *& ſuiv.*

Duc, & après quelques reproches obligeans, lui dit, que le Sécrétaire d'Etat alloit inceſſamment ſortir de ſa Charge ; ce qu'il fit effectivement au bout de deux jours.

Une Expédition, (*a*) que la *France* préparoit pour l'*Ecoſſe*, & dont on reçut la nouvelle de *Hollande* très-peu de jours après, jetta la conſternation en *Angleterre* ; quoi que le Parlement eût pris de grands ſoins pour contenter les *Ecoſſois*. Ce dont on manquoit le plus alors en *Angleterre*, c'étoient des Matelots. Par un coup de la Providence, il en vint tout-à-coup quantité ſur pluſieurs Flottes Marchandes, qui arrivérent à point nommé. En moins de quinze jours, on eut une Flotte de plus de quarante voiles, parfaitement équippée. L'Amiral *Bing*, aiant fait mine de vouloir en venir aux mains avec la Flotte *Françoiſe*, commandée par Mr. de *Fourbin*, elle ſe retira, & perdit dans cette fuite un Vaiſſeau, qui fut recouvré; car il avoit été pris ſur les *Anglois*, & c'étoit alors leur Vice-Amiral. Cependant, ſi les *François* euſſent fait leur débarquement, les affaires en auroient beaucoup ſouffert, & ſur-tout par rapport au crédit. La Reine en parut fort allarmée, & s'apperçut qu'elle avoit ajoûté foi trop légérement aux perſonnes qui l'aſſuroient qu'il ne reſtoit plus un ſeul *Jacobite* dans tout le Roiaume. Auſſi remarqua-t-on à une choſe, qu'elle avoit changé de langage. Dans aucune de ſes Harangues au Parlement, elle n'avoit jamais parlé ni de la Révolution de 1688, ni des perſonnes qui y avoient eû quel-

(*a*) Pag. 17, *& ſuiv.*

quelque part. Les gens même, qui tenoient les prémiers rangs auprès d'elle, s'attachoient, contre tout ſens & contre toute raiſon, à fonder ſes droits à la Couronne ſur un titre différent de cette Révolution, quoi qu'en effet ils en découlaſſent très-clairement, & qu'elle n'en eût point d'autres. Mais, dans la conjoncture dont il s'agit, elle prononça deux fois le mot de *Révolution*: elle dit, qu'elle regardoit les perſonnes qui y avoient eû part, comme celles qui lui étoient le plus attachées : elle donna un nom fixe au prétendu Prince de *Galles*, qu'elle appella le *Prétendant*; exemple qui fut ſuivi dans les Adreſſes qu'on lui préſenta alors, & qui a continué depuis. La crainte de l'invaſion produiſit un autre bon effet. Les Elections pour un nouveau Parlement tombérent la plûpart ſur les perſonnes les mieux intentionnées pour le Gouvernement, & les plus zélées contre le Prétendant.

Ce Parlement, dont l'ouverture ſe fit au milieu de *Novembre*, travailla efficacement à pouſſer la Guerre avec vigueur. Mais les *Whigs* abuſérent de la ſupériorité qu'ils avoient dans la Chambre Baſſe, en commettant, au ſujet des Elections conteſtées, la même injuſtice qu'ils avoient autrefois reprochée aux *Torys*. Entr'autres affaires, on y paſſa un Acte, pour naturaliſer tous les *Proteſtans* étrangers, & cela ſans beaucoup d'oppoſitions. La Reine reçut très-favorablement une Adreſſe des deux Chambres, qui la prioient de ne point faire de Paix, qu'à certaines conditions, pour la ſûreté de l'Etat, de la Religion, & du Commerce. L'article de

la

la démolition de *Dunquerque*, fut ajoûté par la Chambre des Communes, comme étant de la derniére conſéquence.

La ſuite fit bien-tôt voir le fondement de ces repréſentations. Après la Bataille de *Ramelies*, en 1706, la Cour de *France* (*a*) fit à quelques Alliez des *ouvertures inſidieuſes de Paix*, qui furent renouvellées, & pouſſées beaucoup plus loin, en 1709: mais un ſeul article accrocha les négociations. Notre Auteur expoſe les raiſons qu'on eut de ſe défier de LOUIS XIV.

L'affaire du (*b*) Miniſtre SACHEVERELL, fut la plus grande qui ſe paſſa dans le Parlement tenu l'Hiver ſuivant, & celle qui prit le plus de tems, ou qui eut le plus de ſuites. Notre Auteur en parle amplement, comme de l'un des événemens les plus extraordinaires qu'il y aît eû de ſes jours. Il fait voir, comment cela en amena un autre, qui donna lieu de s'attendre à un changement total de Miniſtére.

La Reine donna (*c*) le Bâton de Grand-Chambellan au Duc de *Shrewsbury*, qui avoit fait un ſéjour de pluſieurs années à *Rome*, depuis la fin du Régne précédent, & qui revint en *Angleterre* avec une Dame *Romaine*, qu'il avoit épouſée en 1706, après qu'elle ſe fut faite Proteſtante. La maniére, dont il agit dans la Chambre Haute, en abandonnant les *Whigs*, dans tous les points de diſpute au ſujet de *Sacheverell*, fit bien comprendre, qu'il y avoit quelque intelligence ſecrette entre lui & *Harley*, avec Made. *Masham*.

L'incli-

(*a*) Pag. 78, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 101, *& ſuiv.*
(*c*) En 1710. Pag. 123, *& ſuiv.*

L'inclination de la Reine pour cette nouvelle Favorite, & son aliénation pour la Duchesse de *Marlborough*, croissoient à vuë d'œil. La Duchesse enfin prit le parti de ne plus paroître à la Cour.

Notre Evêque trouva, cet Hiver, une occasion de parler à la Reine, sur l'état de ses affaires, avec plus de liberté, qu'il n'avoit jamais osé le faire. Elle le lui demanda elle-même. Je lui dis donc, ajoûte-t-il, „ Que l'on répandoit sous „ main, dans tout le Roiaume, le bruit, qu'elle „ favorisoit le dessein d'y faire venir le Prétendant, pour succéder à la Couronne, à condition qu'elle en demeureroit en possession „ toute sa vie : que j'étois sûr, que ces bruits „ étoient répandus par des gens qui étoient liez „ de confidence avec des personnes, que l'on „ croioit instruites de ses sentimens: que je savois de bonne part, qu'à son avénement à la „ Couronne, les *Jacobites* d'*Ecosse* avoient envoié un certain *Ogilby* de *Boyne*, très-estimé „ parmi eux, pour lui proposer ce marché; „ qu'à son retour, il les avoit fortement assurez „ qu'elle avoit consenti à la proposition; que je „ tenois cela de quelques Seigneurs *Ecossois*, qui „ étoient alors en grande union avec ceux qui „ étoient ouvertement *Jacobites:* que le Comte „ *Cromarty*, voulant dissiper ces rumeurs, avoit „ dit, dans une Harangue qu'il fit en Parlement, „ & faisant allusion à la distinction que les *Calvinistes* admettent entre la *Volonté secrète* de „ DIEU, & sa *Volonté révelée*, *Que Sa Majesté* „ *n'avoit point de volonté secrète qui fût contraire:*

„ que, ſi elle étoit capable de faire pour elle-
„ même un marché, par lequel ſon Peuple de-
„ voit être livré & ſacrifié après ſa mort, elle
„ terniroit par-là toute la gloire de ſon Régne;
„ que cela mettroit le Peuple dans la néceſſité
„ de prendre les meſures les plus propres pour
„ ſa propre ſûreté; que l'on n'en trouveroit
„ point de plus certaine, que celle de faire ve-
„ nir ici, à tems, les Succeſſeurs de la Maiſon
„ *Proteſtante*; que je ne pouvois lui diſſimuler,
„ que je concourrois moi-même volontiers à
„ cela, ſi elle ne prenoit pas des voies efficaces
„ pour arrêter le cours de la défiance: que les
„ Miniſtres, qu'elle avoit auprès d'elle, l'avoient
„ ſervie avec tant de fidélité, & tant de ſuccès,
„ qu'elle ne pouvoit en changer, ſans jetter l'é-
„ tonnement dans l'eſprit de tout le monde:
„ qu'*Elizabeth* tira la gloire de ſon Régne de la
„ fermeté de ſes Conſeils, & de la continuation
„ de ſes mêmes Miniſtres: que les trois derniers
„ Régnes, où le Miniſtére avoit ſubi de fréquens
„ changemens, s'en étoient fort mal trouvez:
„ que, ſi elle permettoit au Parti du Prétendant
„ de diſpoſer la Nation à le voir un jour mon-
„ ter au Trône, elle ne devoit pas ſe flatter que
„ l'on attendît, pour l'y placer, qu'elle eût fini
„ naturellement ſes jours; qu'il ne leur manque-
„ roit pas de moiens pour les abréger: que l'on
„ ne devoit point douter, que, lors qu'en 1708
„ le Prétendant avoit mis en mer pour envahir
„ le Roiaume, ce Parti-là n'eût apoſté ici des
„ Aſſaſſins, pour tâcher de ſe défaire d'elle;
„ qu'il étoit certainement de leur intérêt de le

faire,

» faire, & que l'on n'ignoroit pas que les prin-
» cipes de leur Religion le leur permettoient.
» Je dis à cette Princeſſe tout ce que je viens
» de rapporter, & beaucoup plus encore. Elle
» m'écouta patiemment, & garda preſque tou-
» jours le ſilence. Mais au peu qu'elle me dit,
» elle ſembloit vouloir me laiſſer croire, qu'elle
» approuvoit ce que je lui repréſentois. Cepen-
» dant j'appris dans la ſuite, que cela n'avoit fait
» aucune impreſſion ſur elle. Je n'en eus pas
» l'eſprit moins tranquille; content d'avoir fait,
» avec une liberté honnête, le meilleur uſage
» qui m'avoit été poſſible, de l'accès que j'a-
» vois eû auprès de cette Princeſſe."

La Campagne aiant recommencé de bonne heure en *Flandres*, dans cette Année 1710, les Alliez y prirent *Douay*, & le Fort de la *Scarpe*. Ici notre Auteur vouloit d'abord finir ſon Hiſtoire; mais il la continua depuis, (*a*) juſqu'à la fin de la Guerre. Les négociations de Paix renouées à *Gertruydenberg*, mais auſſi infructueuſes que les précédentes, ſont rapportées d'abord. On conjecture, que la fermeté de Louis XIV à ne vouloir rien démordre des propoſitions toujours nouvelles, que ſes Plénipotentiaires faiſoient, vint des diviſions étranges qu'il apprenoit qui régnoient en *Angleterre*, & de ce que la Reine commençoit à manifeſter ſon deſſein ſecret de changer le Miniſtére préſent. Elle s'y prit d'abord lentement: mais au mois d'*Octobre* ſuivant, le changement devint rapide & total.

L'an-

(*a*) Pag. 121, *& ſuiv.*

L'année ſuivante 1711, Mylord *Marlborough* étant (*a*) entré pour la prémiére fois dans la Chambre Haute, au retour de la Campagne, on y propoſa de lui faire un compliment, comme cela s'étoit pratiqué juſques-là à ſon égard dans une pareille circonſtance: mais la propoſition ne fut pas ſoutenuë, ſur l'oppoſition très-vive qu'y firent le Duc d'*Argyle*, & quelques autres Seigneurs. La Reine elle-même lui avoit déclaré à ſon abord, qu'il ne devoit point s'attendre aux honneurs que la Chambre lui faiſoit autrefois, & qu'elle eſpéroit pourtant qu'il vivroit bien avec ſes Miniſtres; ſans lui rien dire des raiſons qui l'avoient obligée à en changer. Quelque mauvais viſage qu'on lui montrât, il n'en fit paroître aucun reſſentiment: & m'en parlant un jour, ajoûte notre Evêque, il me dit, *que les Etats Généraux, & les autres Alliez, l'aiant prié inſtamment de ne point réſigner le Commandement de l'Armée, il s'étoit déterminé à la patience, & à tout ſouffrir, pour mettre fin à la Guerre.* Comme il voioit néanmoins, qu'il n'étoit plus poſſible de faire revenir la Reine de ſes préventions contre la Ducheſſe ſon Epouſe, il vint lui-même réſigner entre les mains de cette Princeſſe toutes les places que Myladi occupoit auprès d'elle.

Mr. *Harley*, créé Comte d'*Oxford* & de *Mortimer*, devint en 1711 Prémier Miniſtre, ſinon le ſeul Miniſtre, puis que tout paſſoit ſous ſes yeux. „ On (*b*) s'apperçut bien-tôt, que „ toute ſon habileté conſiſtoit en manéges pour „ tenir

(*a*) Pag. 160, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 196, *& ſuiv.*

„ tenir à tous les Partis, & pour conduire les
„ Duppes par l'attrait des promeſſes & des re-
„ compenſes. Il n'entendoit parfaitement ni les
„ Finances, ni la Politique, par rapport aux
„ Négociations Etrangéres. Son plus grand mé-
„ rite, & celui ſur lequel il comptoit le plus,
„ étoit de ſe voir très-bien dans l'eſprit de la
„ Reine, & dans celui de la Favorite. Sentant
„ le fardeau de la Guerre trop peſant pour ſes
„ épaules, il prit la réſolution de faire à quelque
„ prix que ce fût une Paix au plus vîte. Il s'en
„ ouvrit avec confiance à Mylord *Jerſey*, qui
„ avoit des correſpondances à la Cour de *Ver-*
„ *ſailles*, & à celle de *St. Germain*, & penſoit
„ même à faire confier la Garde du Sceau Pri-
„ vé à ce Seigneur. . . . . mais le Comte de
„ *Jerſey* mourut au jour précis que l'on alloit
„ la lui conferer, & on en revêtit Mr. *Robinſon*,
„ Evêque de *Briſtol*, que l'on deſtinoit à l'Em-
„ ploi de Plénipotentiaire au prochain Congrès
„ de Paix. A la mort de Mylord *Jerſey*, un
„ certain *Prior*, qui avoit ſervi ce Seigneur en
„ qualité de Sécrétaire, eut la confidence, pour
„ continuer les Négociations que ſon Maître a-
„ voit commencées. Ce *Prior*, dans ſa prémiére
„ jeuneſſe, ſervoit en qualité de Garçon dans
„ une Auberge, où Mylord *Dorſet* alloit quel-
„ quefois. Ce Comte, qui de fortune le ren-
„ contra un jour liſant *Horace* dans l'Original,
„ & qui d'ailleurs étoit généreux, prit ce jeune
„ Homme en affection, & lui fit continuer ſes
„ études. On l'envoia, en *Septembre*, à *Paris*,
„ pour ſonder le terrain, ſur les conditions d'u-

„ ne Paix. Son voiage ſe fit dans un profond „ myſtére; mais à ſon retour, paſſant par *Dou-* „ *vres*, on l'y arrêta comme une perſonne ſuſ- „ pecte, & l'on ſe ſaiſit des Lettres qu'il portoit, „ juſqu'à ce qu'on ſût la volonté de la Cour; & „ par ce moien le ſecret tranſpira."

Un certain *Meſnager*, qui le ſuivit de près, apporta de la part de la *France*, des Articles Préliminaires, fort différens de ceux que l'on avoit concertez à *La Haye* deux années auparavant. La Cour goûta ſi fort ces propoſitions, qu'elle en fit communiquer copie au Comte de *Gallas*, Miniſtre de l'Empereur. Ce Seigneur en marqua le plus parfait mépris, & les rendit publiques par l'impreſſion, dans un Papier de Nouvelles. Là-deſſus, on lui défendit de ſe montrer à la Cour, & on lui ordonna de ſortir inceſſamment du Roiaume: procédé rude, & contre la Coûtume, qui veut que, quand on a quelque ſujet de ſe plaindre d'un Miniſtre Public, on le notifie à ſon Maître, avec priére de le rappeller. Tout fit voir alors, que la réſolution étoit priſe, de travailler au Traité ſans le conſentement des Alliez; & on y prépara les eſprits de la Nation, en diffamant ces Alliez, ſur-tout les *Provinces-Unies*, par des menſonges qu'on fit publier, avec autant d'artifice, que peu de candeur, dans une Brochure intitulée: *La Conduite des Alliez, & du dernier Miniſtére*. Piéce, dont les fauſſetez furent réfutées pié-à-pié, dans des Réponſes très-amples qui parurent bien-tôt après.

A ſon retour en *Angleterre*, après la Campagne de 1711, le Duc de *Marlborough* avoit dit

dit franchement ſa penſée à la Reine, ſur cette Paix : & la trouvant ſi prévenuë, que tout ce qu'il pouvoit dire ne faiſoit aucune impreſſion ſur elle, il lui demanda la permiſſion de ne venir plus au Conſeil, parce qu'il ne pouvoit y paroître, ſans y contrequarrer en tout ſes Miniſtres. » Je fus (ajoûte (*a*) notre Auteur) un de ceux » à qui la Reine parla, en me diſant qu'elle ne » croioit pas que des Evêques fuſſent oppoſez à » la Paix. Je lui répondis, qu'il n'y en avoit » point, qui ne priât Dieu tous les jours pour » une bonne Paix : mais que les Préliminaires, » propoſez par la *France*, ne nous en promettoient point une ſemblable ; & qu'il étoit incompréhenſible, que l'on ſe fiât à Louïs XIV, » après tout ce qui s'étoit paſſé ſous ſon Régne. » Elle repliqua, qu'il ne falloit pas s'arrêter à » ces Préliminaires ; que la Paix ſeroit telle, » qu'on ne ſe fieroit point du tout à la parole du » Roi de *France* ; & que nous devions ſuſpendre nos jugemens, juſqu'à ce que nous ſuſſions » ce qu'elle penſoit elle-même, par la communication qu'elle en feroit à ſon Parlement. Je » lui demandai alors la permiſſion de lui dire librement ma penſée, & ſur la grace qu'elle » m'en accorda, je lui repréſentai, que tout » Traité qui céderoit à PHILIPPE l'*Eſpagne* & » les *Indes*, ne pouvoit que livrer en peu de » tems toute l'*Europe* à la *France* ; que, ſi la » Paix ſe faiſoit ſur ce pié-là, Sa Majeſté étoit » trahie, l'*Angleterre* entiérement ruïnée, & » qu'en moins de trois ans, elle ſeroit elle-même

(*a*) Pag. 203.

„ maſſacrée, & les Bûchers ſeroient allumez „ dans la Ville de *Londres*, pour y faire périr „ les *Proteſtans*, comme au tems de *Marie*. „ Comme je m'étendois là-deſſus, je vis qu'elle „ s'impatientoit, & je me retirai."

A l'Ouverture du Parlement le 7 de *Décembre* 1711, (*a*) la Reine communiqua, dans ſon Diſcours, le deſſein de faire la Paix, & en donna de grandes idées. Elle y parloit des *artifices de certaines perſonnes, qui ſe faiſoient un plaiſir de la Guerre*: on jugea, que cela portoit contre Mylord *Marlborough*, & contre les Préliminaires concertez à *La Haye*. Elle ajoutoit, que *les Alliez avoient en elle une entiére confiance*. Cela confondit toutes les perſonnes qui ſavoient les choſes: car il étoit de notoriété publique, que, bien loin de donner les mains au Congrès, l'*Empereur* & l'*Empire* s'y oppoſoient avec beaucoup de chaleur; & que les *Etats Généraux* n'y avoient pas conſenti de bon cœur, ni ſans inquiétude. La Chambre Haute, dans ſon Remerciment à ce Diſcours, inféra un avis, de ne laiſſer à la Maiſon de *Bourbon*, ni l'*Eſpagne*, ni les *Indes*. Les Miniſtres tâchérent de faire ſupprimer cet article; & la Reine, qui en parut piquée, y répondit d'une maniére ambiguë, que l'on ne laiſſa pas d'interpréter en un bon ſens, dans le Remerciment à la Réponſe. Le Prince EUGENE eut beau venir en *Angleterre*, & offrir, pour la continuation de la Guerre, un plan nouveau, par lequel l'Empereur étoit beaucoup plus chargé qu'auparavant; il n'avança rien. La Rei-

(*a*) Pag. 204, *& ſuiv.*

Reine le reçut avec civilité ; mais *non pas avec la diſtinction qui convenoit à un ſi grand mérite.*

Il ne manquoit plus, pour venir au but de la révolution dans le Miniſtére, que de maltraiter le Duc de *Marlborough :* on le fit de la maniére du monde la plus indigne. (*a*) On le rechercha ſur quelques ſommes, qu'il proteſtoit avoir été ſi bien emploiées à leur deſtination naturelle, *qu'après la bénédiction de* DIEU, *& la bravoure des Troupes*, c'étoit *principalement à cela que l'on étoit redevable des grands ſuccès* que l'on avoit eûs. Peu de jours après, la Reine lui écrivit une Lettre, par laquelle, à la ſuite de quelques plaintes des mauvais traitemens qu'elle prétendoit en avoir reçûs, elle le déchargeoit de tous ſes Emplois. Evénement, ajoûte notre Auteur, ſi peu attendu, ſi extraordinaire, que, pour en trouver des exemples dans l'Hiſtoire, il fallut remonter juſqu'à la diſgrace de *Béliſaire*, ſous l'Empire de JUSTINIEN. On vit tout auſſi-tôt pluſieurs Ecrivains Cauſtiques, qui ou gagez pour le faire, ou s'ingérant d'office, dans l'eſpérance de gagner les bonnes graces des Miniſtres, décochérent contre le Duc, en divers Libelles diffamatoires, les traits de la plus noire malice. Ils oſérent bien le comparer à *Catilina*, à *Craſſus*, à *Marc Antoine*. Il y avoit dans une de ces Brochures impertinentes, une période qui commençoit ainſi : *Peut-être la Fortune l'a-t-elle favoriſé une fois en ſa vie.* (*b*) Un jour que notre Auteur s'entretenoit avec le Prince *Eugéne*, &

(*a*) Pag. 216, *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 227.

lui rapportoit ces paroles, le Prince fit là-deſſus cette réflexion ingénieuſe: *Qu'on ne pouvoit louer plus finement Mylord* Marlborough, *puis qu'aiant réuſſi en tout ce qu'il avoit entrepris, & n'étant redevable que d'un ſeul ſuccès à la Fortune, il devoit tous les autres à ſa propre conduite.* L'Evêque dit de ſon côté, qu'en ce ſens, la ſeule fois où il avoit obligation à la Fortune, devoit être celle, où, tombant entre les mains des Ennemis, lors qu'il deſcendoit la *Meuſe* en bateau, il eut l'adreſſe de s'en tirer.

Le Comte de (*a*) *Godolphin*, dont notre Auteur fait un éloge magnifique, vint à mourir, au mois de *Septembre* 1712. Le Duc de *Marlborough* prit bien-tôt après le parti de ſe retirer dans les Païs Etrangers. On avoit entamé contre lui deux nouvelles affaires; & bien des gens jugérent, que le but en étoit de le porter à cette réſolution; auſſi, après ſon départ, on fit ſurſeoir toutes les procédures.

On ſait aſſez, de quelle maniére le Duc d'*Ormond*, Succeſſeur de *Marlborough*, ſe détacha des Alliez, par ordre du Miniſtére, & comment ſe paſſa & ſe termina le Congrès d'*Utrecht*. Le Traité de Paix entre l'*Angleterre*, la *France*, & les *Provinces Unies*, y fut ſigné le 13 de *Mars* 1713. (*b*) Le Parlement s'étant aſſemblé le 9 *Avril*, la Reine lui communiqua la concluſion de la Paix, ſans en exprimer les conditions. Les deux Chambres la félicitérent auſſi en général, ſans lui dire un ſeul mot qui marquât leur approbation.

(*a*) Pag. 276, *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 284, *& ſuiv.*

lation. Il ſe paſſa plus d'un mois, avant que l'on communiquât au Parlement les Articles de la Paix ; auxquels on joignit alors ceux d'un Traité de Commerce. Tout cela donna matiére à bien des réflexions. Le Traité de Commerce en particulier attira de toutes parts des plaintes de ceux qui y étoient intéreſſez. La Cour ſe donna en vain de grands mouvemens, pour le faire approuver aux deux Chambres: &, ce qu'il (*a*) y a de ſingulier, la Reine répondit à l'Adreſſe des Communes, comme ſi elles étoient *fort contentes* d'un Traité contre lequel elles ſe déclaroient aſſez nettement. Quelques Plaiſans dirent à cette occaſion, *Que la Reine avoit répondu à ce qu'elle croioit qu'on lui diroit, & non pas à ce qu'on lui avoit dit.*

Pendant la tenuë de ce Parlement, il y eut un tems où l'on ſoupçonnoit que les Miniſtres y propoſeroient un Acte, ou du moins une Adreſſe, pour marquer une approbation ſolennelle de la Paix. A cette occaſion, notre Evêque prépara un Diſcours, qu'il ſe propoſoit de prononcer dans la Chambre Haute; & c'eſt le ſeul qu'il eût jamais fait d'avance. Mais la propoſition, qui y auroit donné lieu, ne ſe fit point; & ainſi le Diſcours fut inutile. Il ne le ſera pas au moins pour la Poſtérité, en faveur de laquelle (*b*) l'Auteur l'a inſéré ici, pour lui apprendre ce qu'il penſoit d'un événement ſi mémorable.

Il finit ſes Mémoires par cette courte priére: „ Je prie DIEU que cette Hiſtoire puiſſe être „ lûë

(*a*) Pag. 297, 298.
(*b*) Pag. 298, *& ſuiv.*

„ luë avec la même candeur, & la même ſin-
„ cérité, que je l'ai écrite; & que les perſon-
„ nes, qui la liront, le faſſent avec une atten-
„ tion, qui les aide à bien juger des choſes, à
„ ſe former au vrai goût de la Piété & de la
„ Vertu, à connoître la Fidélité que l'on doit
„ au Prince, de même que l'amour qui eſt dû
„ à la Patrie, & à leur inſpirer un zéle ſincére
„ & incorruptible pour la défenſe de la Reli-
„ gion, & pour le maintien de nos Libertez."

Ce n'eſt pourtant pas la fin de l'Ouvrage. Il reſte une autre Partie, intitulée : *Concluſion, (a) ou Réflexions ſur l'Hiſtoire précedente.* L'Hiſtoire peut être regardée comme le Corps, & ces Réflexions comme l'Ame de l'Ouvrage, puis qu'elles ſervent à remplir le but que l'Auteur s'eſt propoſé d'inſtruire la Poſtérité, & qu'elles renferment quantité de leçons qu'il lui donne à cette occaſion. C'eſt un digne Paſteur, un bon Citoien, qui prêche, pour ainſi dire, de l'autre monde, puis qu'il ſe repréſente comme y étant déja dans le tems que l'on pourra prêter l'oreille à ſes Sermons. Si la lecture d'un Diſcours comme celui-là ne mettoit pas l'Auteur, dans l'eſprit de toutes les perſonnes raiſonnables, à l'abri des moindres atteintes que ſes Ennemis voudroient donner à ſa bonne foi & à la pureté de ſes intentions, je ne ſai ce qu'il faudroit pour fonder un jugement favorable du cœur d'autrui.

Les leçons de notre Evêque s'adreſſent à tous les Ordres, & s'étendent juſqu'au Trône. Il commence par l'*Egliſe Anglicane*, pour laquelle il

(a) Pag. 317—402.

il témoigne un vrai zéle, mais qui ne l'empêche pas de voir ce qu'il y auroit à réformer. Et d'abord, il (*a*) trouve très-rude l'obligation qu'on impoſe de ſigner les *trente-neuf Articles*. „ Ce „ n'eſt pas (dit-il) que je ne les croie tous moi-„ même ; mais il me paroît, d'un côté, que „ ceux qui concernent le *Péché Originel* & la „ *Prédeſtination*, auroient pû être couchez en „ termes moins ſujets à litige ; & de l'autre, „ qu'en les conſervant comme régle de Doctri-„ ne à prêcher, après y avoir corrigé quelques „ choſes, il vaudroit mieux cenſurer ceux qui „ prêcheroient une Doctrine oppoſée, que d'en „ exiger la Souſcription de tous ceux qui entrent „ dans le Saint Miniſtére. La plûpart de ceux „ qui les ſouſcrivent, ne les ont jamais exami-„ nez ; & d'autres le font, parce qu'il le faut „ faire, quoi qu'à l'égard de certains points, leur „ Conſcience y répugne. Les Sociétez Civiles „ & Religieuſes ſont bien mieux gardées par les „ Loix, que par les Souſcriptions ; la prémiére „ de ces méthodes de Gouvernement étant la „ plus juſte & la plus praticable."

L'Auteur paſſe enſuite aux corrections qu'on devroit faire dans le *Culte Liturgique*, dans l'exercice de la *Juriſdiction Eccléſiaſtique*, dans la *Diſcipline*. Parmi tout cela, il y a des choſes qui ſont de vrais abus, qui par conſéquent devroient être bannis, quand il n'y auroit pas un ſeul *Non-Conformiſte* dans tout le Roiaume. Les autres ſont telles, que le bien de la Paix demande qu'on y apporte des changemens ou des adouciſſe-

(*a*) Pag. 919.

cissemens, en vuë d'avoir égard aux scrupules des *Non-Conformistes*; quoi que, malgré tous les défauts, réels ou non, qui donnent lieu à ces scrupules, il n'y en aît aucun qui justifie la Séparation d'avec l'Eglise Anglicane, tant qu'on n'exige rien qui blesse la Conscience de ceux qui s'en sont séparez. D'autre côté, l'Intolérance envers eux est inexcusable dans ceux qui font profession de ne pas se croire infaillibles. Et notre Evêque, qui s'est toujours déclaré pour la Tolérance, indique (*a*) ici en peu de mots les raisons sur lesquelles est fondé ce devoir indispensable.

De-là il passe au *Clergé* en particulier. Il renvoie là-dessus à son Livre du (*b*) *Soin Pastoral*, *celui de tous ses* (*c*) *Ouvrages dont il se félicite le plus*, quoi qu'il lui eût attiré l'indignation des personnes qui ne goûtoient pas ses idées. *Mais* ce Livre n'a pas laissé de faire du bien pendant sa vie; & il espére qu'après sa mort, il en fera encore davantage. Il ajoute ici seulement quelques avis, sur un sujet qui a beaucoup roulé dans son esprit, & qu'il avoit fort à cœur. Tout ce qu'il dit, regarde les qualitez de ceux qui se destinent au Saint Ministére; l'examen qu'ils doivent faire du motif qui les y engage; l'application d'un Pasteur à remplir ses devoirs, plûtôt qu'à chercher l'avancement de sa fortune; la maniére de régler ses Etudes, & de se conduire dans les Disputes, singuliérement par rapport à l'*Eglise Romaine*; l'attention que le Clergé doit avoir

(*a*) Pag. 326, 327. (*b*) Publié en 1692.
(*c*) Pag. 327.

avoir à ne pas entrer, comme pluſieurs ne font que trop, dans les idées & l'eſprit du *Papiſme*, en élevant le Pouvoir Eccléſiaſtique au-delà de ſes juſtes bornes &c.

Notre Evêque adreſſe enſuite la parole aux (*a*) *Evêques, ſes chers Fréres, & ſes Succeſſeurs dans l'Ordre Epiſcopal.* Après quelques réflexions ſur la maniére dont leur Juriſdiction eſt injuſtement reſtreinte, à ſon avis, il repréſente les inconvéniens de la mode établie parmi eux de tenir table ouverte: il preſcrit les Régles, que les Evêques doivent obſerver, par rapport à la conduite de leurs Femmes & de leurs Enfans: il en donne ſur l'examen de ceux qui ſe préſentent pour recevoir les Ordres: il exhorte les Evêques à prêcher eux-mêmes, autant qu'ils peuvent: il leur fait bien des leçons ſur toute leur conduite & particuliére, & à la Cour, & dans le Parlement, & à l'égard des *Non-Conformiſtes*, ſur la *Pluralité des Bénéfices*, & ſur les *Non-Réſidences* &c.

Voilà pour le Clergé. A l'égard des *Laïques*, on (*b*) commence par le *Peuple*, & quelque heureux qu'il ſoit, plus que tout autre, quelque grands ſecours qu'il ait pour s'inſtruire de la Religion, on le repréſente comme étant là-deſſus dans une ignorance inconcevable, malgré la ſagacité & l'intelligence qu'il a d'ailleurs en ce qui regarde ſon intérêt & ſes affaires particuliéres. On propoſe les moiens d'y remédier, par des Catéchiſmes, & des Sermons, faits d'une ma-

(*a*) Pag. 337, *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 348, *& ſuiv.*

maniére proportionnée à la capacité de chacun.

Les *Gentilshommes* (*a*) viennent enſuite, & par-là on entend, tout ce qui eſt entre le *Pair*, & le *Peuple*, ou le ſimple *Bourgeois*. Notre Auteur, dans tous ſes Voyages, n'a vû, dit-il, aucun païs, où ceux d'un pareil ordre ſoient auſſi mal élevez & auſſi peu éclairez, généralement parlant, que le *Gentilhomme Anglois*. Il montre les triſtes effets d'une telle Education, & par rapport à la Religion, & par rapport à l'Etat. Les avis qu'il donne, vont à déraciner le principe du mal, & dans la Jeuneſſe, & dans ceux qui ſont déja maîtres d'eux-mêmes. Entre les Etudes, qu'il recommande, après celle de la Religion, il met ſur-tout l'Etude des Loix; & il croit que, pour aquérir cette Connoiſſance, auſſi bien que pluſieurs autres des plus belles, comme de la Géographie, de l'Hiſtoire, Civile ou Naturelle &c. un Gentilhomme n'a pas abſolument beſoin de Latin, quand il ne ſe deſtine point à quelque Profeſſion Savante. Le *Théatre*, & le *Jeu*, ſont condamnez ici, comme deux des choſes qui corrompent le plus les Mœurs.

La *Haute Nobleſſe* comprend tous les *Pairs*, depuis le ſimple *Baron* juſqu'au *Duc*. (*b*) La plûpart des avis donnez aux Gentilshommes, leur conviennent d'autant plus, que leur rang plus élevé demande plus de Lumiéres & de Vertu. On y en joint, qui les regardent en particulier.

Cela méne à reflêchir ſur le *Parlement*, (*c*) comme ſur l'auguſte Corps, où toutes les parties de l'Etat

(*a*) Pag. 351, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 365, *& ſuiv.*
(*c*) Pag. 371, *& ſuiv.*

l'Etat se trouvent réunies. Les brigues & la vénalité des Elections, est le prémier objet qui frappe notre Evêque, & un mal, qui lui paroît de si grande conséquence, qu'il causera tôt ou tard la ruine du Gouvernement, si l'on n'y remédie à tems. Après la réforme des Mœurs, il ne voit qu'un expédient, qui paroîtra peut-être, ajoute-t-il, ou trop éloigné, ou trop difficile; ce seroit de rapprocher les *Whigs* des *Torys*, & d'éteindre même le feu de cette division, s'il étoit possible. De part & d'autre, il y a quantité d'honnêtes gens, qui donnent de bonne foi dans certaines préventions destituées de fondement, & que notre Auteur tâche de dissiper.

Deux choses, qui regardent l'Ordre Public, sont ensuite proposées aux *Parlemens*, comme méritant toute leur attention. La prémiére, qui doit venir de la *Chambre des Pairs*, c'est la réformation des *Procédures Juridiques*, & des *Loix* mêmes, sur lesquelles on juge dans les Tribunaux. Les Procédures sont d'une dépense affreuse, & d'une effroiable longueur; sur-tout lors qu'on plaide devant la *Chancellerie*. Il faudroit être bien habile, pour n'y donner aucune prise à la Chicane; & la plus petite faute, où l'on tombe par hazard, devient une affaire importante. Les Loix sont en grand nombre, & dispersées sans ordre. Il seroit bon de les rédiger en un Corps méthodique, ou un Code entier, où l'on joignît des Régles pour la Chancellerie, qui servissent à abréger les Procès.

L'autre chose, qui regarde la Chambre des Communes, c'est une révision, ou plûtôt une

abolition, de la Loi Parlementaire, qui enjoint à chaque Parroiſſe d'entretenir ſes Pauvres. La propoſition peut d'abord ſurprendre, venant d'un Evêque: notre Auteur prévient lui-même l'objection. Mais il fonde ce qu'il avance ſur de bonnes raiſons; & propoſe ſur-tout ici à imiter l'exemple de la *Hollande*, comme le meilleur modéle de recueillir & de diſtribuer les charitez.

Je ne dirai rien de ce que l'on ajoûte, ſur les Aſſemblées trop fréquentes, & les trop longues Séances des Parlemens. Je laiſſe auſſi aux *Rois* le ſoin de faire attention aux avis reſpectueux que notre (*a*) Evêque leur donne. Il les fait précéder d'un portrait des caractéres de cinq Monarques d'*Angleterre*, qu'il a eû l'honneur de voir de près, & avec beaucoup de familiarité, ſavoir, CHARLES II. & ſes Succeſſeurs, juſqu'à la Reine ANNE; & c'eſt comme un miroir, qu'il préſente, pour rendre ſenſibles ſes inſtructions. Je me contente de rapporter, comment (*b*) il y fait voir la Reine *Anne*. „ Cette Reine (dit-il) eſt d'un accès facile, & vous „ écoute toûjours avec beaucoup de bonté. Mais „ elle s'ouvre ſi peu, & ſes réponſes ſont en gé„ néral ſi vagues, ſi froides, qu'on s'apperçoit „ bien-tôt, que c'eſt moins à elle qu'il faut s'a„ dreſſer, qu'à ſes Miniſtres, & qu'à ſes Favo„ ris, qui en récompenſe ont tout crédit & tout „ pouvoir ſur elle. Son renoncement au faſte „ de la Souveraineté va trop loin. Elle mange „ en particulier: & hors les Dimanches & deux „ ou

(*a*) Pag. 381, & ſuiv. (*b*) Pag. 383, 384.

„ ou trois jours de la Semaine, qu'elle paroît, „ ou à la Chapelle, ou deux ou trois heures au „ Cercle, elle se montre si peu, que sa Cour „ est comme abandonnée". Il est bon de remarquer, que ceci, comme tout le reste de la *Conclusion*, étoit écrit au mois de *Juin* 1708 lors que notre Auteur croioit être près du tems où il comptoit de finir son Histoire. Peut-être que, s'il eût plus tard tracé ce caractére, il y auroit joint quelques autres traits.

Le Discours finit par une Leçon générale, adressée à tout l'Etat, & qui consiste à insister fortement sur la nécessité d'étudier la Religion, & d'en pratiquer les Préceptes.

Reste la (*a*) *Vie* de l'Auteur, écrite par Mr. Thomas Burnet, un de ses Fils. Elle ne pouvoit être mieux placée, qu'à la fin de cet Ouvrage posthume: & elle mériteroit un Article à part, si les Journaux (*b*) n'avoient déja, peu de tems après la mort de notre Evêque, appris au Public les principales circonstances qu'on peut souhaiter de savoir. Il suffit d'avertir les Lecteurs, qu'ils trouveront ici, de quoi s'instruire de tout ou plus sûrement, ou plus à fond; & de plus, quantité de particularitez nouvellement publiées. Une si louable curiosité auroit dequoi se contenter encore mieux, si notre Evêque eût exécuté le dessein qu'il avoit de finir son Ouvrage

(*a*) Pag. 403-516. (*b*) Voiez la Bibliotheque Anc. et Moderne de Mr. Le Clerc, Tom. III. pag. 388, *& suiv.* & le Journal Litteraire, Tom. VI. pag. 202, *& suiv.*

ge par une Hiſtoire de ſa propre Vie, à l'exemple de Mr. DE THOU, qu'il avoit pris pour modéle. Mais il n'en a laiſſé qu'une ébauche imparfaite ; dont néanmoins Mr. ſon Fils a pû tirer quelques lumiéres, & il déclare, que c'eſt de-là qu'il a pris les faits, dont il n'allégue aucun garant ; quoi que, ſur ces faits mêmes, on pût, s'il le falloit, en appeller à d'autres témoins. Il n'a cité ſes garants que dans les endroits qui ont paru le demander abſolument, ou lors que la lecture des Piéces Originales pouvoit faire plaiſir aux Curieux. Il s'eſt abſtenu de répéter ce que l'Auteur dit qui le regarde lui-même, dans les Mémoires ſur l'Hiſtoire de ſon tems ; & il ſuffiſoit certainement d'y renvoier, dans une Vie, qui les accompagne.

Je ne donnerai ici qu'un exemple des particularitez que le Fils de ce grand homme nous apprend. (*a*) „ Aucun principe, dit-il, n'avoit „ pris dans ſon cœur de plus profondes racines, „ que celui de la Tolérance. La ſienne n'étoit „ pas reſtreinte à une Secte, ou à une Nation. „ Elle avoit autant d'étenduë, que le Chriſtianiſme lui-même. Il la fit paroître en faveur „ d'une Aſſemblée de *Jacobites* à *Salisbury*, qui „ refuſoient de prêter les Sermens de l'Etat : il „ obtint d'abord du Roi & de la Reine la permiſſion d'y conniver. Et lors qu'enſuite le „ Docteur *Beach*, un des Prédicateurs de cette „ Aſſemblée, eut été condamné aux peines portées par la Loi ; pour un Sermon ſéditieux & „ plein de trahiſon qu'il y avoit prononcé, l'E-

„ vêque

(*a*) Pag. 484, & ſuiv.

„ vêque non ſeulement le fit exemter du Suppli-
„ ce, mais encore lui fit obtenir ſon Pardon,
„ ſans être même obligé à une Retractation pu-
„ blique, que l'on en avoit d'abord exigé". Le fait eſt prouvé par deux Lettres, que l'on rapporte tout du long : l'une de (*a*) Mylord *Nottingham*, alors Sécrétaire d'Etat; l'autre du Miniſtre même, qui remercie ſon généreux interceſſeur, & promet de ne plus cauſer du trouble en aucune maniére.

Entre les autres Lettres, qu'on trouve répandues dans cette Vie, il y en a deux de la (*b*) Princeſſe SOPHIE à notre Evêque, qui le prémier avoit propoſé au Parlement, par ordre du Roi GUILLAUME, d'appeller la Maiſon d'*Hannover* à la Succeſſion, en 1689. La propoſition échoua alors; & c'eſt le ſujet de la prémiére Lettre, où *Sophie* remercie l'Evêque de ſes efforts, quoi qu'inutiles. L'affaire réuſſit en 1701, & les remercimens à cette occaſion font le ſujet de l'autre Lettre. Ce ſont les deux ſeules que le Fils de notre Evêque produit, de cinquante autres qu'il a, toutes écrites de la propre main de la Princeſſe.

Il en a inféré (*c*) une que ſon Pére lui-même écrivit à CHARLES II. le 29 de *Janvier* 1680, & dont l'Auteur dit quelque choſe dans (*d*) ſon Hiſtoire.

On trouve à la fin un Catalogue de toutes ſes Oeuvres.

(*a*) Datée du 29 *Mars* 1692. (*b*) Pag. 459, *& ſuiv.*
(*c*) Pag. 434, *& ſuiv.* (*d*) Tom. II. de cette Verſion, *pag.* 390, 391.

ARTICLE III.

HISTOIRE *Ancienne des* EGYPTIENS, *des* CARTHAGINOIS, *des* ASSYRIENS, *des* BABYLONIENS, *des* MEDES *& des* PERSES, *des* MACE'DONIENS, *des* GRECS. Par Mr. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Univerſité de* Paris, *&c. Tome* Neuviéme. *Pagg.* 504. *A* Amſterdam, *chez* J. Wetſtein, *&* Guillaume Smith, 1735. *Avec Privilége.*

LE dix-neuviéme & le vintiéme Livre de l'Hiſtoire de Mr. ROLLIN, ſont contenus dans ce nouveau Volume. Trois Articles compoſent le dix-neuviéme Livre. Dans le prémier on trouve l'hiſtoire de PERSE'E, dernier Roi de MACEDOINE, dont le Régne fut de douze ans, & finit en l'Année 167 avant JESUS-CHRIST. Le ſecond Article s'étend depuis la défaite de ce Prince, juſqu'à la ruïne de *Carinthe*, Ville qui fut priſe & brûlée en l'an 146; & cela renferme un peu plus de vint ans. Notre Auteur y joint des Réflexions ſur les cauſes de la Grandeur, puis de la Décadence & de la ruïne de la *Gréce*. Le troiſiéme Article contient l'Hiſtoire de SYRIE, depuis ANTIOCHUS *Eupator*, Fils d'ANTIOCHUS *Epiphane*, juſqu'à ANTIOCHUS *l'Aſiatique*, ſous qui la *Syrie* devint Province de l'*Empire Romain*, c'eſt-à-dire, un eſpace de près de cent ans, depuis l'Année 164 avant JE-

JESUS-CHRIST, jusqu'à l'Année 65. L'Histoire d'EGYPTE, qui est unie pour la plus grande partie à celle de *Syrie*, renferme aussi un Siécle, depuis la vintiéme année de PTOLEMÉE *Philométor*, jusqu'au tems ou PTOLEMÉE *Aulète* fut chassé du Trône, c'est-à-dire, depuis l'Année 159 jusqu'à l'Année 58.

Le vintiéme Livre est partagé en trois Articles; qui tous trois sont des Abrégez: le prémier, de l'Histoire des JUIFS, depuis le Régne d'ARISTOBULE, jusqu'à celui d'HERODE *le Grand*: le second, de l'Histoire des PARTHES, depuis l'établissement de cet Empire, jusqu'à la défaite de *Crassus*, qui est racontée au long: le troisiéme, de l'Histoire des Rois de CAPPADOCE, jusqu'à la réunion de ce Roiaume à l'*Empire Romain*, sous l'Empereur TIBERE, en l'Année 17 depuis JESUS-CHRIST.

J'ai donné, sur le Volume précédent, un Extrait de l'Histoire de PHILIPPE, Pére de *Persée*. Rien ne conviendra mieux, que d'abréger ici ce que notre Auteur dit du Fils, dont la défaite mit fin au Roiaume de *Macédoine*.

DANS le tems que *Philippe* mourut, il avoit (*a*) formé un (*b*) étrange dessein; c'étoit de faire venir de la *Sarmatie Européenne* un Corps de *Bastarnes*, consistant en Troupes nombreuses tant d'Infanterie que de Cavalerie. Il avoit résolu de détruire entiérement les *Dardaniens*, dont le voisinage lui étoit fort incommode: il promit, aux

(*a*) Pag. 3, *& suiv.* (*b*) TITE LIVE, Lib. XL. Cap. 57, 58. PAUL OROSE, Lib. IV. Cap. 20.

aux *Baſtarnes* de les établir dans ce pays ; d'où après y avoir laiſſé leurs Femmes & leurs Enfans, ils devoient paſſer en *Italie*, pour s'enrichir du butin opulent qu'ils comptoient d'y faire. Qu'ils réuſſiſſent, ou non, *Philippe* s'en promettoit quelque avantage d'une manière ou d'autre. Les *Baſtarnes* s'étoient déja mis en marche, & avoient pouſſé aſſez loin, quand ils apprirent la mort du Roi de *Macédoine*. Cette nouvelle, & divers accidens qui leur arrivèrent, ſuſpendirent leur prémier deſſein, & ils ſe diſſipérent de côté & d'autre. *Antigone*, que *Philippe* deſtinoit pour ſon Succeſſeur, avoit été employé malgré lui à cette intrigue. A ſon retour, *Perſée* le fit mourir; & pour mieux s'affermir ſur le Trône, il envoia des Ambaſſadeurs aux *Romains*, avec ordre de demander qu'ils renouvellaſſent avec lui l'Alliance faite avec ſon Pére, & que le Sénat le reconnût pour Roi. Il ne cherchoit par-là qu'à gagner du tems. Une partie des *Baſtarnes* avoit pourſuivi ſa route, & étoit actuellement en Guerre avec les *Dardaniens*. Les *Romains* (*a*) en prirent ombrage. *Perſée* s'excuſa par ſes Ambaſſadeurs, comme n'aiant aucune part à l'entrepriſe des *Baſtarnes*. Le Sénat, ſans approfondir davantage la choſe, le fit avertir qu'il eût ſoin d'obſerver inviolablement les conditions du Traité fait avec les *Romains*.

Cependant on (*b*) apprit à *Rome*, que *Perſée* avoit envoié des Ambaſſadeurs à *Carthage*, où le Sénat leur donna audience de nuit dans le

Tem-

(*a*) TITE LIVE, Lib. XLI. Cap. 23.
(*b*) *Ibid.* Cap. 27, *& ſeqq.*

Temple d'*Eſculape*. Là-deſſus le Sénat *Romain* en dépêcha ſa part en *Macédoine*, pour veiller ſur la conduite du Roi. Ce Prince prenoit en même tems d'autres meſures. Il alla juſqu'à *Delphes*, ſous prétexte de conſulter l'Oracle, mais en effet, à ce qu'on crut, pour avoir occaſion de parcourir la *Grèce*, & de s'y faire des Alliez. Il chercha ſur-tout à ſe reconcilier avec les *Athéniens*: mais il ne put y réuſſir. Ceux de la Ligue, qui craignoient de choquer *Rome*, firent tant, qu'on refuſa même de donner audience dans l'Aſſemblée aux Ambaſſadeurs de *Perſée*.

Ceux que le Sénat avoit envoiez en *Macédoine*, (*a*) retournérent ſans avoir pû approcher du Roi, ſous prétexte tantôt qu'il étoit abſent, tantôt qu'il étoit incommodé; l'un & l'autre également faux. Mais ils témoignérent, qu'il leur avoit paru clairement, que tout ſe diſpoſoit à la Guerre. On s'y prépara dès-lors à *Rome*.

EUMENE, Roi de *Pergame*, acheva d'en faire voir la néceſſité. (*b*) Juſtement allarmé, dès le commencement, des intrigues de *Perſée*, il paſſa lui-même à *Rome*, où il fut reçû avec toutes les marques de diſtinction poſſibles, & expoſa en détail l'état des choſes. Les Ambaſſadeurs de *Perſée*, qui eurent audience quelques jours après, trouvérent le Senat fort prévenu contre leur Maître: & *Harpale*, celui d'entr'eux qui portoit la parole, aigrit encore les eſprits par ſon

(*a*) *Idem*, Lib. XLII. Cap. 2, 5, 6.
(*b*) *Ibid.* Cap. 11, *& ſeqq.*

mée. Il reconnut lui-même trop tard l'énorm faute qu'il avoit faite, en ſuivant (*a*) un mau vais conſeil, quand il vit le lendemain, qu'i s'avançoit pour livrer bataille, les Ennemis cam pez ſur l'autre rive du Fleuve, où ils étoien paſſez à la faveur du ſilence de la nuit.

Cette Victoire néanmoins, conſidérée en elle même dans toutes ſes circonſtances, rempl *Perſée* d'une grande joie, & d'eſpérances flatteu ſes. Mais quand les prémiers tranſports eure fait place à la réflexion, il commença à être e quelque ſorte effraié des ſuites. Ce qu'il y avo de ſages Courtiſans auprès de lui, profitérent de heureuſes diſpoſitions où ils le voioient, & (*b*) lu conſeillérent de mettre à profit l'avantage qu'i venoit de remporter ſur les *Romains*, pour tâcher d'obtenir d'eux une Paix honorable; l'occaſion étant la plus favorable du monde pour les rendre plus traitables: en quoi, s'il ne réuſſiſſoit pas, il auroit du moins la conſolation d'avoir les Dieux & les Hommes pour témoins de ſa modération, & de l'orgueilleuſe opiniâtreté des *Romains*.

Le Roi ſe rendit à de ſi ſages remontrances, & il ne s'en étoit jamais éloigné. Le plus grand nombre, dans le Conſeil, y applaudit auſſi. On envoia donc des Ambaſſadeurs au Conſul, qui leur donna audience devant une nombreuſe Aſſemblée. Ils dirent là, Qu'ils venoient demander la Paix: que *Perſée* paieroit aux *Romains* le même tribut que *Philippe* leur avoit paié, & qu'il aban-

(*a*) Que lui donna *Evandre* de *Crête*, le même dont il s'étoit ſervi pour faire aſſaſſiner le Roi *Eumène*.

(*b*) POLYBE, *Excerpt. Legat.* LXIX.

abandonneroit les Villes, les Terres, & tous les droits que *Philippe* avoit abandonnez.

La fermeté *Romaine* parut ici avec éclat. C'étoit (*a*) alors la coutume de montrer dans l'adverſité toute l'aſſûrance & la fierté de la bonne fortune, & de faire paroître la modération dans la proſpérité. La réponſe, après déliberation du Conſeil, fut: *Qu'il n'y avoit point de Paix pour Perſée, s'il ne laiſſoit au pouvoir du Sénat de diſpoſer de ſa perſonne & de ſon Roiaume comme il lui plairoit.* Par-là *Perſée* comprit de plus en plus, combien *Rome* ſentoit ſa ſupériorité: de ſorte que, contre l'opinion de la plûpart de ſes Amis, étrangement frappez d'un orgueil ſi extraordinaire, &, ſelon eux, ſi mal placé, il envoia de nouveau au Conſul, & offrit un Tribut plus conſidérable encore que celui dont *Philippe* avoit été chargé. Mais le Conſul ne rabattit rien de ſa prémiére réponſe. Ainſi *Perſée* retourna à ſon Camp, déterminé à tenter de nouveau les hazards de la Guerre. On en verra les divers événemens dans l'Original. Je paſſe tout d'un coup au point déciſif.

Dans la quatriéme Année, (*b*) PAUL EMILE, élû Conſul, eut le Commandement de l'Armée de *Macédoine*. Ce choix, fait malgré lui en quelque maniére, fut de bon augure. On n'étoit point content des Conſuls, ſes Prédéceſ-

ſeurs,

(*a*) *Ita tum mos erat, in adverſis vultum ſecundæ fortunæ gerere; meditari animos in ſecundis.* TITE LIVE, Lib. XLII. Cap. 62. *num.* 11.

(*b*) TITE LIVE, Lib. XLIV. Cap. 17, *& ſeqq.* PLUTARQUE, *in Æmil.* pag. 259, *& ſeqq.*

ſur la ſomme ſtipulée. *Pantauchus*, qui mêna geoit le Traité de la part de *Perſée*, avoit commencé par-là. *Gentius* vouloit avoir le reſte avant que d'exécuter ſes engagemens. Lors que de part & d'autre on eut livré les Otages, & prêté les Sermens, l'argent fut compté aux Ambaſſadeurs du Roi d'*Illyrie*, qui étoient venus à *Pella*, & on la mit dans des Caiſſes, ſcellées du cachet des Ambaſſadeurs, pour être transporté en *Illyrie*. *Perſée* avoit fait dire ſous main à ſes gens chargez de ce tranſport, de marcher lentement, &, quand ils ſeroient arrivez aux frontiéres de *Macédoine*, de s'arrêter, & d'y attendre ſes ordres. Pendant tout ce tems-là, *Pantauchus*, qui étoit demeuré à la Cour d'*Illyrie*, preſſoit fort le Roi de ſe déclarer contre les *Romains*.

(*Tom. III. pag. 101, 102. Ed. d'Amſterd.*) Il prétend, que *la fidélité de la Traduction ne doit pas s'étendre juſqu'à laiſſer des endroits défectueux; & à renvoier ſon Lecteur très-ignorant des choſes dont on veut l'inſtruire.* J'avois cru juſqu'ici, qu'un Auteur, ſur-tout un Hiſtorien, devoit être repréſenté tel qu'il eſt, & qu'on ne pouvoit pas lui faire dire plus qu'il ne dit. Mais, ſelon la régle de Mr. *Dacier*, il ſera permis, toutes les fois que la narration paroîtra imparfaite, d'y ſuppléer ce qu'on voudra, ſur ce prétexte que d'autres Auteurs en diſent plus. N'eſt-ce pas habiller un Auteur des dépouilles d'autrui, ſous ombre d'inſtruire le Lecteur? Cette inſtruction d'ailleurs ne peut-elle pas ſe faire par des Notes, où l'on indique la maniére plus détaillée, ou différente, dont les faits ſont rapportez par d'autres Auteurs? Et qui pourra ſe fier à un Traducteur, dès qu'on verra qu'il ſe croit obligé d'ajoûter à ſon Texte ce que bon lui ſemble? Mr. *Dacier* n'avertit pas même toûjours les Lecteurs, dans les endroits où il uſe de ce prétendu droit. Nous en avons indiqué un exemple palpable, au *Tome* XIII. de cette *Bibliothéque*, pag. 306. dans la Note.

Romains par quelque acte d'hoſtilité. Il y arriva pour-lors deux Ambaſſadeurs de *Rome*, pour faire alliance avec *Gentius*. Ce Prince, comptant que ſon argent lui étoit aſſûré, fit empriſonner les deux Ambaſſadeurs, ſous ombre que c'étoient des Eſpions. Dès que *Perſée* en eut reçû la nouvelle, il fit revenir ceux qui portoient les trois-cens Talens, croiant *Gentius* engagé ſans retour contre les *Romains* par ce coup d'éclat, & ſe félicitant lui-même en ſecret de l'heureux ſuccès de ſa perfidie.

Gentius fut le prémier puni de la maniére dont il avoit agi envers les *Romains*. Le Préteur *Anicius*, qui commandoit de ce côté-là, termina la Guerre, avant qu'on ſût à *Rome* qu'elle étoit commencée. Elle ne dura que trente jours. *Gentius* réduit à reconnoître ſa faute, & à implorer la miſéricorde du Vainqueur, fut conduit à *Rome*, avec ſa Mére, ſa Femme, ſes Enfans, ſon Frére, & les principaux Seigneurs du païs.

Le tour de *Perſée* ne tarda pas à venir. *Paul Emile*, après avoir tout préparé pour quelque action d'éclat, trouva moien de livrer bataille à l'Ennemi, près de la Ville de *Pydna*, & y remporta une grande victoire. Le Roi de *Macédoine*, effraié dès le commencement du Combat, s'étoit retiré dans la Ville, ſous prétexte d'y aller faire un Sacrifice à *Hercule*. Il continua ſa fuite, & tâcha de gagner la Ville de *Pella*, avec toute ſa Cavalerie, qui s'étoit ſauvée de la Bataille ſans aucun échec. Ceux de l'Infanterie, qui fuioient en déſordre, l'aiant rencontré ſur le chemin, ſe mirent à accabler d'injures ces Ca-

valiers, les traitant de lâches, de traîtres; & qui plus eſt, ils les renverſoient de cheval, & en tuoient un fort grand nombre. Le Roi, qui craignoit les ſuites de ce tumulte, quitta le grand chemin; & pour n'être pas reconnu, il plia ſon Manteau Roial, & le mit devant lui, détacha ſon Diadême, le porta à la main: il deſcendit même de cheval, & le menant par la bride, marchoit à pié, pour s'entretenir avec ſes Amis. Il ſe trouva enfin avec trois ſeuls de ſes Courtiſans, encore tous étrangers: les autres aiant pris d'autres routes, moins pour ſe dérober à la pourſuite des Ennemis, que pour ſe mettre à couvert de la fureur de leur Prince, dont la défaite n'avoit ſervi qu'à aigrir & irriter la férocité qui lui étoit naturelle.

Etant arrivé ſur le minuit dans *Pella*, il tua de ſa propre main, à coups de poignards, les deux Gardes de ſon Tréſor, parce qu'ils eurent la hardieſſe de lui repréſenter les fautes qu'il avoit faites, & qu'avec une liberté hors de ſaiſon, ils lui donnoient des conſeils ſur ce qu'il devoit faire pour ſe relever. Ce traitement cruel aliéna de lui tous les eſprits. Allarmé par la déſertion preſque générale de ſes Officiers & de ſes Courtiſans, il partit la même nuit de *Pella*, où il ne ſe crut pas en ſûreté; & il ſe rendit à *Amphipolis*, emportant avec lui la plus grande partie de ſes Tréſors. De là il envoia des Députez à *Paul Emile*, pour implorer ſa miſéricorde. Puis il paſſa dans l'Ile de *Samothrace*, & ſe réfugia dans le Temple de *Caſtor* & *Pollux*. Toutes les Villes de *Macédoine* ouvrirent les portes au Vain-

Vainqueur, & firent leur ſoûmiſſion.

Le Conſul étant parti de *Pydna*, arriva le lendemain à *Pella*, où il ne trouva, du Tréſor Roial, que les trois-cens Talens, dont *Perſée* avoit fruſtré *Gentius*. Il alla enſuite à *Amphipolis*, pour paſſer de là dans l'Ile, où étoit *Perſée*. (*a*) Pendant qu'il étoit campé dans le territoire d'une Ville obſcure (*b*) & inconnuë, il reçut une Lettre du Roi, avec cette inſcription: *Le Roi* PERSE'E, *au Conſul* PAUL EMILE. Quoi que la Lettre fût conçuë d'un ſtile humble & ſuppliant, & que le Conſul ne pût s'empêcher de verſer des larmes, en faiſant réflexion à l'inconſtance des choſes humaines, dont il avoit là un exemple bien ſenſible; il renvoia les Députez, ſans faire aucune réponſe, à cauſe du titre que *Perſée* ſe donnoit encore. „ Quelle „ hauteur dans ces fiers Républicains, qui dé„ gradent ainſi ſur le champ un Roi malheu„ reux!" *Perſée* ſentit, quel nom il devoit déſormais oublier. Il écrivit une ſeconde Lettre, où il ne mit que ſon nom ſimple, ſans qualité. Il demandoit, qu'on lui envoiât des Commiſſaires, avec qui il put traiter; ce qui lui fut accordé. Mais cette Ambaſſade fut ſans effet, parce que, d'un côté, *Perſée* ne vouloit point renoncer

(*a*) TITE LIVE, Lib. XLV. Cap. 5, *& ſeqq.*

(*b*) *Sires*, dans la Contrée *Odomantique*. *Ad* Siras *terra* Odomanticæ, dit TITE LIVE, Cap. 4. *ubi ſupr.* ETIENNE *de Byzance* en parle comme d'une nation de *Thrace*: Σίρης, ἔθνος Θρᾴκης &c. Il met auſſi dans la *Thrace les Odomantes*. On peut voir là-deſſus les Notes des Commentateurs.

cer à la qualité de Roi, & que, de l'autre, *Paul Emile* exigeoit qu'il remît ſon ſort abſolument à la diſpoſition du *Peuple Romain*.

Pendant ce tems-là, le Préteur *Octavius*, qui commandoit la Flotte, étoit abordé à *Samothrace*. Il n'arracha pas *Perſée* de cet Aſyle, par reſpect pour les Dieux qu'on croioit y préſider: mais il tâcha, mêlant les menaces aux promeſſes, de l'engager à ſortir de l'Aſyle, & à ſe livrer aux *Romains*. Ses efforts furent inutiles.

Un jeune Romain, nommé *Acilius*, prit un autre tour, pour tâcher de tirer de là *Perſée*. L'Aſſemblée des *Samothraciens* ſe tenoit actuellement. Il y entra, & leur dit: „Eſt-ce avec „ vérité, ou ſans fondement, que vous dites „ que votre Ile eſt ſacrée, & qu'elle eſt dans „ toute ſon étenduë un Aſyle ſaint & inviola„ ble?" Tout le monde aiant rendu témoignage à la ſainteté de l'Aſyle: „ Pourquoi donc, „ continua-t-il, un homicide, ſouillé du ſang „ du Roi *Euméne*, en a-t-il violé la ſainteté? „ & quoi qu'on commence toutes les Cérémo„ nies de Religion par en exclure ceux qui n'ont „ pas les mains pures, comment pouvez-vous „ ſouffrir que votre Temple même ſoit ſouillé „ & profané par la préſence d'un infame Meur„ trier?" Cette accuſation tomboit ſur *Perſée*: mais les *Samothraciens* aimérent mieux l'appliquer à *Evandre*, que tout le monde ſavoit avoir été le Miniſtre de l'aſſaſſinat projetté contre *Euméne*. Ils envoiérent donc dire au Roi, qu'*Evandre* étoit accuſé d'aſſaſſinat: qu'il vînt, ſelon les Loix, ſe juſtifier devant les Juges, ou,

s'il

s'il craignoit de le faire, qu'il prît ſes ſûretez, & ſortît du Temple. Le Roi, aiant fait venir *Evandre*, lui conſeilla fort de ne point ſubir un tel Jugement. Il craignoit qu'*Evandre* ne déclarât que c'étoit par ſon ordre qu'il avoit entrepris cet aſſaſſinat : ainſi il lui fit entendre, que le ſeul parti qu'il avoit à prendre, c'étoit de ſe donner la mort à lui-même. *Evandre* parut y conſentir, & cependant il ſongea à ſe dérober par la fuite. Le Roi l'aiant appris, & craignant que les *Samothraciens* ne fiſſent retomber ſur lui leur colére, comme aiant ſouſtrait le Coupable au ſupplice qu'il méritoit, il le fit tuer ; après quoi il corrompit à force d'argent le prémier Magiſtrat, qui déclara dans l'Aſſemblée, qu'*Evandre* s'étoit donné lui-même la mort.

Le Préteur n'aiant pu perſuader à *Perſée* de quitter ſon Aſyle, s'étoit réduit à lui ôter tous les moiens de s'embarquer & de s'enfuir. Malgré toutes ſes précautions, le Roi gagna ſecrétement un certain *Oroandes* de *Créte*, qui avoit un Vaiſſeau marchand, & lui perſuada de le recevoir dans ſon bord avec toutes ſes richeſſes, qui montoient à deux-mille Talens. Ils convinrent, que *Perſée* ſe rendroit vers le minuit ſur le Port, avec ſes Enfans, & les gens qui lui étoient abſolument néceſſaires pour le ſervice de ſa perſonne. En attendant, *Perſée* envoia au Vaiſſeau de l'or & de l'argent, mais ce n'étoit qu'une partie; il ſe reſervoit à faire porter le reſte avec lui. L'heure du rendez-vous approchant, il ſe gliſſa, avec des peines infinies, par une fenêtre fort étroite, traverſa un Jardin, & ſortit par une

vieille mazure, avec ſa Femme & ſon Fils aîné *Philippe*. Quelle fut ſa douleur, & ſon déſeſpoir, quand il apprit qu'*Oreandes*, avec ſa riche charge, étoit en pleine mer? Il avoit confié ſes autres Enfans à *Ion* de *Theſſalonique*, ſon Favori, mais qui le trahit dans ſa mauvaiſe fortune: car il livra ſes Enfans à *Octavius*, & ce fut la principale raiſon qui détermina *Perſée* à ſe remettre enfin lui-même au pouvoir de ceux qui avoient entre leurs mains ces chers gages.

Il ſe livra donc, lui & *Philippe* ſon Fils, au Préteur *Octavius*; & celui-ci le fit embarquer, pour être conduit au Conſul, à qui auparavant il en avoit donné avis. *Paul Emile* envoia devant lui ſon Gendre *Tubéron*. *Perſée*, vêtu de noir, entra dans le Camp, avec ſon Fils ſeul. Le Conſul, qui l'attendoit avec une aſſez nombreuſe compagnie, le voiant arriver, ſe leva de ſon ſiége, & s'étant un peu avancé, lui tendit la main. *Perſée* ſe jetta à ſes piez: mais il le releva auſſi-tôt, & ne ſouffrit pas qu'il embraſſât ſes genoux. L'aiant introduit dans ſa Tente, il le fit aſſeoir vis-à-vis de ceux qui formoient l'Aſſemblée, & lui demanda en *Grec*, pourquoi il s'étoit engagé à la Guerre contre les *Romains*; puis lui repréſenta le tort qu'il avoit eû d'en venir là. Mais le Roi, confus, ne répondit rien à tout cela, & garda toujours le ſilence, tenant les yeux baiſſez à terre, & verſant des larmes. *Paul Emile* chargea *Tubéron* de prendre ſoin de ce Prince infortuné. Il l'invita ce même jour à venir manger avec lui, & ordonna qu'on lui rendît tous les honneurs qu'on pouvoit lui ren-

rendre, dans l'état où il ſe trouvoit.

L'année ſuivante, *Paul Emile*, à qui on avoit prorogé le Commandement des Armées dans la *Macédoine*, ainſi réglé toutes les affaires de ce païs-là, s'embarqua pour retourner à *Rome*. Il remonta le *Tibre*, ſur la Galére du Roi *Perſée* à ſeize rangs de rames, dans laquelle on avoit étalé non ſeulement les Armes captives, mais encore les plus riches étoffes & les plus beaux tapis de pourpre trouvez parmi le Butin. Le Proconſul obtint, non ſans quelques oppoſitions, les honneurs du Triomphe, qu'il avoit ſi bien méritez. Jamais on n'en avoit vû encore de ſi ſuperbe. Il dura trois jours de ſuite. L'argent monnoié qu'on y porta, ſans compter un nombre infini de Vaſes d'or & d'argent, montoit à plus de vint-cinq Millions. Après toutes ces richeſſes, on voioit le Char de *Perſée*, avec ſes Armes; & ſur ſes Armes, ſon Bandeau Roial. A peu de diſtance ſuivoient ſes Enfans, deux Fils & une Fille, avec leurs Gouverneurs, leurs Précepteurs, & tous les Officiers de leur Maiſon. Le Roi *Perſée* marchoit après, vêtu d'un Manteau noir; & à ſon air, à ſa démarche, il paroiſſoit que l'excès de ſes maux lui avoit aliéné l'eſprit. Il étoit ſuivi d'une troupe de ſes Amis & de ſes Courtiſans. *Paul Emile*, monté ſur un Char ſuperbe, & magnifiquement orné, fermoit la marche. On dit, que *Perſée* l'avoit envoié prier, de lui épargner l'affront d'être mené en ſpectacle aux *Romains*, & que *Paul Emile* répondit froidement: *La grace qu'il me demande eſt en ſon pouvoir, & il peut lui-même ſe la procurer.*

curer. C'étoit, ſelon les idées des Paiens, reprocher au Roi ſa lâcheté, & ſon amour pour la vie, dont il auroit dû, dans une telle conjoncture, faire un généreux ſacrifice. Quelque compaſſion que *Paul Emile* eût des malheurs de *Perſée*, & quelque porté qu'il fût à le ſervir, il ne put autre choſe pour lui, que de le faire transferer de la Priſon publique dans un lieu plus commode. Lui, & ſon Fils *Alexandre*, furent menez, par ordre du Sénat, à *Albe*, où on le gardoit, & on lui fourniſſoit de l'argent, des meubles, & des gens pour le ſervir. La plûpart des Auteurs (*a*) prétendent, qu'il ſe fit mourir lui-même, en s'abſtenant de manger.

Ainſi finit le Roiaume de *Macédoine*, dont *Perſée*, qui avoit régné onze ans, étoit compté pour le quarantiéme Roi, depuis *Caranus*. Pendant que *Paul Emile* étoit dans ce païs-là, les *Macédoniens*, par ordre des Commiſſaires que le Sénat y avoit envoiez, furent déclarez libres, c'eſt-à-dire, ſe gouvernans par leurs propres Loix, ſous un Conſeil commun de la Nation. La *Macédoine* fut partagée en quatre Régions, dont chacune auroit ſon Conſeil particulier, & paieroit aux

(*a*) Comme le témoigne PLUTARQUE, in *Vit. Paul. Æmil.* pag. 275. Mais il ajoûte, que, ſelon d'autres, les Soldats, qui gardoient *Perſée*, l'empêchérent de dormir, & par-là furent cauſe qu'il mourut. SALLUSTE a ſuivi cette opinion, dans la Harangue qu'il prête à *Mithridate*, inter *Fragment.* Lib. IV. pag. 983. *Ed. Cor.* VALERE MAXIME dit ſimplement que *Perſée* mourut à *Albe*, qu'il avoit pour priſon: *Lib.* V. *Cap.* I. *num.* I.

aux *Romains* la moitié ſeulement des Tributs qu'elle avoit coûtume de paier à ſes Rois. Mais quelques années après, on la réduiſit en Province de l'Empire.

ARTICLE IV.

NOUVELLES OBSERVATIONS *de Mr.* ROQUES, *Paſteur de* Baſle, *ſur le Cas de Conſcience propoſé par* Naaman *au Prophète* Eliſée.

DAns la ſeconde Partie du Volume XV. de ce Journal (*a*) nous donnames un Article au troiſième Tome des *Diſcours* &c. de Mr. *Saurin*, continués par Mr. *Roques*, & ne manquames pas de rendre au ſavant & judicieux Continuateur la juſtice qui lui étoit due. Nous eumes pourtant le chagrin de ne pouvoir nous ranger à ſon avis, dans l'explication qu'il donnoit d'un Cas de Conſcience, propoſé par *Naaman* au Prophète *Eliſée*, parce que cette Explication nous parut avoir des conſéquences fâcheuſes dans la Pratique. Il y avoit long-tems que nous étions entrés dans le ſentiment de Mr. *Bochart*, qui ne laiſſe aucun jour à des difficultés du même ordre. Dans cette prévention, nous inſérames dans notre Extrait quelques réflexions, non ſeulement pour défendre ce ſentiment, que nous jugions préférable à tout autre, mais auſſi pour affoiblir celui que Mr. *Roques* avoit adopté.

(*a*) A la page 428.

C'eſt une liberté que l'on doit permettre aux Journaliſtes, & qui même devient utile à la République des Lettres, par les Eclairciſſemens conſidérables qu'elle procure toujours, lorſque les Auteurs ne cherchent que la Vérité. La choſe eſt arrivée dans cette rencontre. Bien loin de s'offenſer de notre Critique, l'illuſtre Théologien de Baſle en a pris occaſion de répandre, ſur un Sujet fort délicat, des lumières dont je croi que Mr. *Bochart* lui-même, s'il revenoit au monde, ſeroit content. Ces nouvelles Obſervations étant contenues dans une Lettre adreſſée au Journaliſte, nous croyons devoir donner ici cette Lettre tout entière, en ſupprimant néanmoins certaines choſes trop flateuſes pour ce dernier, & dont le Public n'a que faire. La voici.

„ VOUS ne trouverez pas mauvais, Monſieur, „ qu'avant que de renoncer à l'hypothèſe que „ j'ai embraſſée, ſur le ſens qu'on doit attribuer „ à la demande que *Naaman* fit a *Eliſée*, je tâ„ che de donner un nouveau jour aux preuves „ ſur leſquelles j'appuye l'explication que j'ai a„ doptée, & de la mettre à l'abri des ſcrupules „ de la conſcience la plus délicate. Je vous „ conjure d'être perſuadé que ce n'eſt point l'eſ„ prit de contention qui m'anime. . . . .

„ . . . . . .

„ Comme je conviens que les paroles de „ *Naaman*, qui ſe liſent au 18. vſ. du Chap. V. „ du ſecond Livre des *Rois*, peuvent être tradui„ tes comme l'a fait le célèbre *Bochart*, il faut „ auſſi

» auſſi avouer que la Grammaire n'empêche
» point qu'on ne leur donne le ſens des Verſions
» ordinaires. Il n'y a donc que les circonſtan-
» ces où ſe trouve celui qui parle, & des
» remarques tirées du diſcours lui-même, qui
» puiſſent nous déterminer à croire, ou que
» *Naaman* a voulu parler de ce qu'il avoit fait,
» ou de ce qu'il vouloit exécuter dans la ſuite.
» Toute la queſtion eſt donc de ſavoir ſi le *Sy-*
» *rien* a voulu demander pardon de s'être trou-
» vé dans le Temple de *Rimmon*; ou s'il a vou-
» lu ſimplement demander au Prophète s'il pou-
» voit deſormais s'y rencontrer ſans crime, &
» uniquement pour ſervir d'appui à ſon Prince,
» ſuivant le devoir de ſa charge.

» Je remarque donc 1. Qu'il eſt conſtant
» que les *Syriens* adoroient pluſieurs Divinités,
» comme cela paroit par le Chap. X. des Juges
» vſ. 6. & comme tout le monde en convient.
» *Macrobe* nous donne le nom & la deſcription
» des Divinités *Aſſyriennes*, ou *Syriennes*; car
» ces deux termes, comme vous le ſavez, Mon-
» ſieur, déſignoient chez les Auteurs profanes
» les mêmes peuples. *Selden* a ramaſſé, dans
» ſes *Prolégomènes* ſur les *Dieux de Syrie*, un
» bon nombre de paſſages qui mettent cette vé-
» rité hors de doute. *Les Aſſyriens*, donc, dit
» *Macrobe*, (a) *donnent le nom d'*Adad *à la*
» *plus grande Divinité qu'ils adorent. Ce nom*
» *ſigni-*

(a) *Saturn.* Lib. I. Cap. 23. ſur *Adad* & *Atargatis.* On peut encore conſulter *Voſſius de Idolol.* Lib. I. Cap. 22. & 23. & *Seldenus de Diis Syris* Synt. I. Cap. 6. & le même *Seld.* Synt. 2. Cap. 1. ſur *Alagabel*, autre Divinité Syrienne.

„ *ſignifie* un. *Auſſi l'adorent-ils comme le plus*
„ *grand des Dieux. Mais ils lui aſſocient une*
„ *Déeſſe qui porte le nom d'*Atargatis, *& ils at-*
„ *tribuent à ces deux Divinités un pouvoir uni-*
„ *verſel ſur toutes choſes, entendant par-là le So-*
„ *leil & la Terre.*

„ Aſſyrii Deo, quem ſummum maximumque
„ venerantur, *Adad* nomen dederunt. Ejus
„ nominis interpretatio ſignificat *unus*. Hunc
„ ergo ut potentiſſimum adorant Deum: ſed ſub-
„ jungunt eidem Deam nomine *Atargatim*, om-
„ nemque poteſtatem cunctarum rerum his at-
„ tribuunt, Solem Terramque intelligentes."

„ Je dis 2. Que *Naaman* n'avoit pas tou-
„ jours eu, auprès du Roi de *Syrie*, l'emploi
„ qui l'appelloit à l'accompagner dans le Tem-
„ ple de *Rimmon*, pour le ſoutenir dans le tems
„ de ſes adorations. Cet emploi ne ſe donne
„ pas à un jeune homme qui ne fait que d'en-
„ trer à la Cour, & qui ne s'eſt fait connoître
„ encore que par le deſir d'avoir part à la faveur
„ du Prince.

„ 3. Il paroit que *Naaman* n'étoit point un
„ de ces Eſprits-forts, à qui l'orgueil tient lieu
„ de Religion. S'il avoit eu ce malheureux ca-
„ ractère, il ſe ſeroit moqué de ceux qui au-
„ roient voulu lui faire accroire qu'il y avoit,
„ en *Judée*, un Prophète qui, par une efficace
„ miraculeuſe, pouvoit guérir des maladies qui
„ étoient l'écueil de tout l'art humain. Il au-
„ roit répondu, avec un ton de fierté & de mé-
„ pris, qu'on le connoiſſoit mal, & qu'il n'é-
„ toit pas capable de donner dans les fables du

„ Vul-

„ Vulgaire ignorant & crédule; ni d'entrepren-
„ dre un voyage pénible ſur de ſi foibles fonde-
„ mens. C'eſt, n'en doutons pas, à peu près
„ de la ſorte, qu'auroient répondu nos Impies,
„ qui aiment mieux fréquenter les maiſons de
„ débauche que les Temples, & qui, plus *Epi-*
„ *curiens* qu'*Epicure* lui-même, nient les Mira-
„ cles, la Providence & la Divinité elle-même.
„ Un Magicien, un Fourbe, détermineroient
„ plutôt ces génies ſuperbes, qui ſe guindent
„ dans leur eſprit fort au deſſus du Vulgaire, à
„ recourir à l'efficace du Démon, qu'on ne les
„ engageroit à s'adreſſer à Dieu par d'humbles
„ prières. Ce n'eſt point là le caractère de
„ *Naaman*. Il ne balance point de venir cher-
„ cher, auprès du Dieu d'*Iſraël*, la guériſon
„ qu'il n'avoit pu obtenir des Dieux de *Syrie*;
„ & dès qu'il eſt guéri, il ne réſiſte point à la
„ lumière qui l'éclaire; il reconnoit ouverte-
„ ment, non ſeulement que le Dieu d'*Eliſée*
„ mérite les hommages des mortels, mais de
„ plus, qu'il eſt le ſeul qui en ſoit digne.

„ Tel étant donc le caractère de *Naaman*,
„ je remarque en quatrième lieu, qu'on ne peut
„ pas légitimement douter qu'il n'obſervât les
„ rites de la Religion où il avoit pris naiſſance,
„ & par conſéquent qu'il ne ſe rendît dans les
„ Temples des Divinités du pays, & qu'il ne
„ leur offrît des Sacrifices dans toutes les occa-
„ ſions, où les plus tièdes mêmes ſe font un de-
„ voir de ne pas paroitre indévots.

„ De tout cela je conclus 1. que ſi *Naa-*
„ *man* avoit voulu demander pardon à l'Eternel

„ de

„ de ſes crimes paſſés, il ne ſe ſeroit pas re-
„ traint à ces adorations qu'il avoit rendues
„ *Rimmon*, dans le tems qu'il y accompagnoit
„ le Roi. Il ſe ſeroit, ce ſemble, exprimé
„ d'une manière plus générale. *Que l'Eternel*,
„ auroit-il dit, *me pardonne de ce que je me ſuis*
„ *proſterné devant les idoles, & de ce que je leur*
„ *ai offert de l'encens & des victimes.* Sur-tout,
„ il n'auroit pas oublié ce dernier Article, le
„ plus important dans la Religion du Paganiſme
„ & preſque le tout. De-là vient que lorſqu'il
„ eut réſolu de changer de Religion & d'adhé-
„ rer au culte du vrai Dieu, il s'exprima en ces
„ termes : *Ton Serviteur*, dit-il en parlant au
„ Prophète, *ne fera plus d'holocauſte ni de ſacri-*
„ *fice à d'autres Dieux, mais ſeulement à l'Eter-*
„ *nel.* Donc il paroit qu'avant ce tems-là, il
„ avoit immolé des Victimes aux Divinités *Sy-*
„ *riennes.* Cependant il n'en dit pas un mot
„ dans le pardon qu'il ſouhaite que Dieu lui ac-
„ corde; il ne parle que des adorations, ou des
„ *génuflexions*, & même uniquement de celles
„ qui avoient le Roi pour témoin. Cette exté-
„ nuation de ſon Idolatrie précédente n'auroit
„ pas été une marque aſſurée de la ſincérité de
„ ſa repentance.

„ Je conclus en ſecond lieu, que ſi *Naaman*
„ n'avoit voulu parler que du paſſé, il n'auroit
„ pas fait mention de l'office qu'il rendoit au
„ Roi dans le Temple de *Rimmon*. 1. Parce
„ que le caractère de *Naaman* & la pratique des
„ Païens, nous font comprendre que ce Cour-
„ tiſan n'avoit pas été moins attaché au culte

„ des

des Idoles avant son entrée à la Cour, que depuis qu'il possédoit la faveur de son Maître. Rarement acquiert-on de la Religion dans les Cours des Princes, mais très souvent l'on y perd celle qu'on avoit auparavant. 2. Parce que le service que *Naaman* rendoit au Roi, dans cette occasion, ne tendoit pas à aggraver son Idolatrie. Que le Prince s'appuyât sur lui ou non, il n'en étoit ni plus ni moins Idolatre, pendant que ses hommages se terminoient à l'Idole. Si donc il avoit voulu simplement parler du passé, il n'étoit pas nécessaire qu'il dît que le Roi se soutenoit sur sa main, ni de nommer l'Idole *Rimmon*; il suffisoit de dire qu'il demandoit pardon de toutes ses idolatries.

» Ces difficultés s'évanouissent, ce me semble, & aucun terme n'est de trop dans le discours de *Naaman*, en suivant l'hypothèse ordinaire. 1. Ce n'est point dans le vſ. 18. mais dans le précédent, que *Naaman* est censé demander pardon de son idolatrie passée & témoigner la sincérité de sa repentance. Car n'est-ce pas demander pardon à Dieu que de confesser son péché, & déclarer qu'on est fermement résolu de n'y plus retomber ? Ce sont-là les deux actes que le Sage renferme dans la repentance salutaire. (a) *Celui*, dit-il, *qui cache ses transgressions ne prospèrera point ; mais celui qui les confesse & les abandonne obtiendra miséricorde.* Ces deux conditions se trouvent dans la conduite de *Naaman*:

(a) *Prov.* XXVIII. vſ. 13.

„ *man:* car en disant qu'*il ne fera plus d'holo-*
„ *causte ni de sacrifice à d'autres Dieux qu'à l'E-*
„ *ternel*, c'est faire un aveu public de son ido-
„ latrie antécédente, & du dessein qu'il avoit de
„ n'y plus retomber.

„ 2. Dans le vs. 18. *Naaman* ne demande
„ pas, à proprement parler, pardon de l'action
„ qu'il se proposoit de faire, comme s'il la
„ croyoit mauvaise en elle-même, & en oppo-
„ sition avec la promesse générale par laquelle il
„ venoit de s'engager à ne plus adorer que l'E-
„ ternel. Il n'est pas naturel de faire tomber le
„ *Syrien*, qui paroit ne pas manquer de bon-
„ sens, dans une contradiction si sensible. Mais
„ il souhaite simplement de savoir s'il pourra
„ en sureté de conscience, & sans offenser le
„ Dieu d'Israël, se trouver encore dans la suite
„ dans le Temple de *Rimmon*, non plus pour
„ l'adorer comme auparavant, mais uniquement
„ pour servir d'appui à son Maitre. De sorte
„ qu'on pourroit traduire les paroles de *Naaman*
„ de cette manière: *L'Eternel ne desapprouvera-*
„ *t-il point cette action de son serviteur, savoir,*
„ *que lorsque mon Maitre entre dans le Temple*
„ *de Rimmon pour s'y prosterner & qu'il s'appuye*
„ *sur ma main, je me prosterne aussi*, &c.

„ Cela posé, on voit 1. Pourquoi il touche
„ cette circonstance, *quand mon Maitre s'ap-*
„ *puyera sur ma main:* parce que desormais ce
„ devoit être le but unique de son entrée dans
„ le Temple de l'Idole, de servir d'appui au Roi
„ dans ses adorations. 2. Pourquoi *Naaman*
„ ne parle que des *génuflexions:* parce que dans

„ la

„ la ſuite il ne vouloit plus offrir de Sacrifice à
„ *Rimmon*, ni prendre aucune part au culte du
„ Paganiſme, ne faiſant regarder ces *génuflexions*
„ futures que comme un acte civil, pour ſou-
„ tenir plus commodément le Roi dans ſes
„ adorations. Enfin on voit pourquoi il ſe bor-
„ ne à ce qui ſe paſſeroit dans le Temple de
„ *Rimmon*, parce que le Prince ne ſe rendoit
„ vraiſemblablement que dans ce Temple pour
„ ſes dévotions d'éclat, ce Temple étant appa-
„ remment la Cathédrale de *Damas*, où la plus
„ grande Divinité de *Syrie*, & même de l'O-
„ rient, étoit adorée, ſous le titre de *Rim-*
„ *mon*.

„ Comme les Paiens avoient leurs grandes
„ Divinités & des Divinités ſubalternes, les
„ Rois ſe bornoient, dans leurs dévotions
„ d'apparat, à l'adoration du Dieu le plus diſ-
„ tingué.

„ Mais il ne ſuffit pas de montrer que tout
„ le diſcours de *Naaman* s'explique, avec faci-
„ lité, juſqu'au moindre terme, en ſuppoſant
„ que la demande, qui fut faite à *Eliſée*, regar-
„ de l'avenir; il faut de plus lever deux difficul-
„ tés qu'on oppoſe, dont l'une regarde la con-
„ ſcience du Général *Syrien* & des *Damaſcé-*
„ *niens*, & l'autre les fâcheuſes conſéquences
„ que les tièdes prétendroient encore aujourd'hui
„ tirer de l'exemple de *Naaman*.

„ On *demandera fort naturellement* (je prends
„ la liberté, Monſieur, de copier vos expreſſions)
„ *ſi une déclaration faite en ſecret à une ſeule*
„ *perſonne dans un pays éloigné, explique ſuffiſam-*

„ *ment, aux yeux du Public, des démarches qui,* „ *étant faites comme à l'ordinaire, ſeront infail-* „ *liblement interprétées par le Roi & par les aſ-* „ *ſiſtans, comme faites dans le même principe* „ *qu'auparavant.*

„ Je vous avoue, Monſieur, que ſi je croyois „ que *Naaman* ſe fût borné à déclarer ſes inten- „ tions en ſecret au ſeul *Eliſée*, il n'auroit pas „ ſatisfait à tout ce qu'exige la ſincérité qui doit „ être inſéparable de la Religion; il auroit mon- „ tré qu'il avoit honte de ſon changement, & „ jetté le Roi, la Cour, & le Peuple dans cet- „ te fauſſe penſée, qu'il n'avoit pas abandonné „ le culte de *Rimmon*, mais qu'il ſe bornoit uni- „ quement à joindre, au culte des Dieux de „ *Syrie*, le culte du Dieu d'*Iſraël*. Mais je ſuis „ comme convaincu que *Naaman* rendit ſes in- „ tentions publiques. Je me fonde 1. ſur ce „ que *Naaman* ne fit pas ſa confeſſion en ſecret, „ mais en préſence de tous les *Syriens* qui l'ac- „ compagnoient, & qui, ſuivant les apparen- „ ces, n'étoient pas en petit nombre, ſi l'on „ conſidère la dignité de *Naaman* & le faſte des „ Orientaux. Or les Officiers & les domeſti- „ ques de *Naaman* ne manquèrent pas, en rap- „ portant ce qui s'étoit paſſé par rapport au mi- „ racle, d'y joindre la réſolution que leur Mai- „ tre avoit priſe pour l'avenir, n'aiant eu aucu- „ ne défenſe là-deſſus, & dans quel ſens il vou- „ loit ſe trouver dans la ſuite dans le Temple de „ *Rimmon*. Le miracle ne put que faire beau- „ coup de bruit & à la Cour & dans la Ville; „ & le récit de ce qui s'étoit dit & fait, à l'oc-

„ caſion

„ casion de cette guérison extraordinaire, ne
„ laissoit aucun doute sur le dessein de *Naaman*,
„ résolution qui ne dut point paroître étrange
„ à des Païens, si accoutumés de se vouer à la
„ Divinité qui leur avoit accordé quelque fa-
„ veur signalée.

„ 2. Je me fonde sur ce que *Naaman* ne ris-
„ quoit rien, en déclarant ses intentions au Roi.
„ Il savoit combien il en étoit aimé, & ce n'é-
„ toit pas encore une méthode reçue de violen-
„ ter qui que ce soit au sujet de la Religion.
„ On ne craignoit, ce semble, parmi les Païens
„ que les Athées, qui méritent d'être réprimés
„ & punis dans toutes les Sociétés bien règlées;
„ mais on toléroit sans peine tous ceux qui
„ avoient une Religion, quoique ce ne fût pas
„ la Religion du Prince. C'est sur ce fonde-
„ ment que *Naaman* raisonne, lorsqu'il déclare
„ que desormais il n'offriroit des Sacrifices qu'à
„ l'Eternel, & cela sur un autel nouveau, qu'il
„ vouloit lui ériger publiquement. Ceux qui
„ expliquent la demande de *Naaman* comme si
„ elle se rapportoit au passé, & non point à
„ l'avenir, doivent tomber d'accord que *Naa-*
„ *man* raisonnoit sur ces principes, puisqu'ils
„ supposent qu'il ne rentra plus dans les Tem-
„ ples de l'Idole & qu'il ne sacrifia plus qu'à
„ l'Eternel.

„ Si *Naaman* eût voulu biaiser, étant à *Da-*
„ *mas*, il n'auroit pas manifesté son sentiment
„ à *Elisée*, en présence de toutes les personnes
„ qui l'accompagnoient. S'il y avoit eu à crain-
„ dre pour lui en sacrifiant à l'Eternel & à l'E-

„ ternel ſeul, il ne ſeroit pas retourné à *Damas*, „ ſi tant eſt qu'il préférât la Religion de ſon „ grand Bienfaiteur à tout autre avantage. Or „ ſi les Officiers & les Domeſtiques de *Naaman* „ connoiſſoient le ſens que l'on devoit donner „ deſormais à ſon entrée dans le Temple de „ *Rimmon*; ſi le Roi & le Peuple de *Damas* „ en furent inſtruits & par la bouche de *Naa-* „ *man* lui-même, & par ſes Sacrifices unique- „ ment offerts à l'Eternel; il ne manifeſte au- „ cune timidité, & il n'engage qui que ce ſoit „ dans l'erreur ſur la nature de ſes démar- „ ches.

„ Ce n'eſt pas le cas du Duc de *Norfolk*, „ dont parle Mr. *Burnet*. Si ce Duc étoit en- „ tré dans la Chapelle, à la ſimple invitation du „ Prince, ou après avoir dit au Roi qu'il n'y „ entroit que pour remplir ce que ſa charge exi- „ geoit de lui, comment auroit-il pu ne pas cau- „ ſer du ſcandale dans l'eſprit de tous ceux qui „ ne pénétroient point ſes vues? Naturellement „ ils auroient dû s'imaginer que c'étoit par un „ reſte de Papiſme, ou par une lâche complai- „ ſance pour le Monarque, qu'il aſſiſtoit au cul- „ te de l'Egliſe *Romaine*. Mais ſi ce Duc avoit „ demandé ou à l'Archevêque de *Cantorbéry*, „ ou au Clergé de *Londres*, s'il pouvoit faire „ innocemment cette démarche, dans le deſſein „ où il étoit de ne prendre aucune part au culte „ qui ſe faiſoit à la Chapelle du Roi; ſi après „ avoir eu l'approbation de ces Eccléſiaſtiques, „ il avoit fait connoitre ſes ſentimens à ſon „ Maitre & à la Cour; alors il auroit été dans

„ le

» le *cas* de *Naaman*, & je ne vois pas qu'avec
» ces précautions on pût criminaliſer une telle
» démarche, purement civile par rapport au
» Duc dont il s'agit. Mais, dit-on encore, n'eſt-
» il point à craindre que les tièdes ne s'appuyent
» ſur la permiſſion accordée à *Naaman*? Je dis
» 1. qu'on ne ſauroit en abuſer, ſi l'on ſe borne
» à agir comme lui dans de pareilles circonſtan-
» ces, & en prenant les précautions qu'il a pri-
» ſes. Si l'on ne déguiſe point ſa Religion; ſi
» l'on en fait des actes publics; ſi l'on déclare
» ouvertement qu'on ne ſe trouvera dans le
» Temple d'une Religion contraire que par une
» ſuite d'un emploi civil, ſans vouloir prendre
» aucune part, ni adhérer en aucune façon à
» tout ce qu'on verra ou de ſuperſtitieux ou
» d'idolatre; ſi le Prince & les Eccléſiaſtiques
» reçoivent cette déclaration, & permettent
» l'entrée des Temples à ce prix; on ne courra
» aucun riſque ni de ſcandaliſer le prochain, ni
» de bleſſer ſa propre conſcience. Si les *Suiſſes*
» Réformés, qui entrent à *Paris* dans la Cha-
» pelle du Roi, ſans autre guide que la curioſi-
» té & ſans aucune autre précaution que de ne
» pas adhérer intérieurement au culte; ſi les Ré-
» formés qui ſont dans les Troupes des Catholi-
» ques-*Romains*, & qui ſaluent le Sacrement,
» en ſe contentant de ſe dire à eux-mêmes,
» qu'ils ne prétendent pas honorer le Sacrement,
» mais ſimplement ceux qui le portent, quoi-
» qu'ils ne ſe ſoient pas ſuffiſamment expliqués
» là-deſſus, & ſans avoir été acceptés ſur ce
» pied-là; ſi, dis-je, tous ces particuliers vou-

„ loient ſe défendre en s'appuyant ſur l'exemple
„ de *Naaman*, ils ſe tromperoient groſſièrement.
„ Ce *Syrien* plus ſage, plus délicat, plus reli-
„ gieux que tous ces tièdes, s'élèvera en juge-
„ ment pour condamner leur lâcheté & leurs
„ ſcandaleuſes démarches.

„ 2. Je dis qu'on ne doit pas craindre qu'-
„ aujourd'hui qui que ce ſoit ſe trouve dans le
„ cas de *Naaman*. Les Souverains des Etats
„ de la Religion *Romaine*, guidés par l'eſprit in-
„ tolérant de leurs Eccléſiaſtiques, ne permet-
„ troient jamais à aucun de leurs Officiers d'a-
„ voir un culte public différent de celui de l'E-
„ gliſe, ni d'entrer dans les Temples après a-
„ voir déclaré qu'ils ne prennent aucune part au
„ culte qui y eſt offert. Les *Joſeph*, les *Da-*
„ *niel*, les *Naaman*, pouvoient être autrefois
„ dans la Cour des Rois, en faiſant une profeſ-
„ ſion ouverte d'une Religion différente de celle
„ de l'Etat, ſans qu'on leur en fît une affaire.
„ Mais aujourd'hui dans les Etats perſécuteurs,
„ il faut penſer comme le Prince, ou faire ſem-
„ blant qu'on penſe comme lui, ſi l'on prétend
„ être admis à quelque emploi, quelque peu
„ conſidérable qu'il puiſſe être. L'avarice &
„ l'ambition ont dicté plus ſurement ces exclu-
„ ſions, que l'amour éclairé pour la Religion
„ dominante.

„ Je ſerois charmé, Monſieur, ſi ces nou-
„ veaux Eclairciſſemens étoient de votre goût,
„ &c.

P. ROQUES.

A Baſle, le 7 Juillet 1736.

AR-

ARTICLE V.

SECOND EXTRAIT *de l'*HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE par FRA-PAOLO SARPI, traduite par Mr. *Le Courayer*, &c. *On trouvera le prémier Extrait dans la ſeconde Partie du Tome XVI. pag.* 328.

ON a vu, dans l'Extrait précédent, une légère idée de la *Préface* du nouveau Traducteur. Cette Pièce mérite certainement, à toute ſorte d'égards, la lecture la plus attentive, étant pleine de choſes intèreſſantes & curieuſes, tant pour les Proteſtans que pour les Catholiques-Romains. L'Hiſtoire du Concile de Trente eſt, à parler proprement, l'inſtruction du Procès entre les deux Partis, ſur le Dogme de l'Infaillibilité qui ſert de baſe à l'Edifice Papal, & ſur le Droit d'examen, que l'on peut dire être le prémier principe de la Réformation. Donner donc à cette Hiſtoire tous les Eclairciſſemens & toute l'authenticité dont elle eſt ſuſceptible, c'eſt fournir à tout le monde un moyen ſûr & aiſé de ſavoir qui a tort ou raiſon, des Evêques de Rome, ou des Communions qui s'en ſont ſéparées; & c'eſt un Ouvrage de cette nature, que Mr. *Le Courayer* annonce & promet dans ſa *Préface*. Peu content de traduire le P. *Paul* avec plus d'exactitude, ſans comparaiſon, que ne l'avoit fait Mr. *Amelot*, ſon deſſein a été

de rendre cet Hiſtorien lui-même plus exact, plus fidèle, & ſi je l'oſe dire, plus complet qu'il ne l'étoit auparavant, en rectifiant ſes dates, en relevant ſes bévues, en éclairciſſant ſes obſcurités, en ſuppléant à ſes omiſſions ; en le défendant dans les endroits où d'injuſtes Cenſeurs l'avoient attaqué ; en le critiquant en d'autres qui méritoient juſtement la Cenſure ; & en faiſant, en un mot, tout ce que l'on peut ſouhaiter en ce genre, d'un Editeur qui ne cherche dans ſon travail que la ſatisfaction & que l'utilité du Public, de même que la Vérité toute entière ; & qui d'ailleurs a tout le tems, tous les ſecours, tout le ſavoir, & toutes les qualités néceſſaires pour l'exécution d'un Projet de cette importance.

Nous nous étendrions volontiers de nouveau ſur tous ces Articles, pour donner à Mr. *Le Courayer* & à ſon Ouvrage, les juſtes louanges qui leur ſont dues, ſi le prémier Extrait ne nous mettoit pas dans l'obligation de perdre de vue la *Préface*, pour paſſer au Morceau qui la ſuit. Ce Morceau eſt la *Vie abrégée de* FRA-PAOLO. Elle n'eſt effectivement qu'une eſpèce d'Abrégé de celle que le P. *Fulgence* a donnée, & par cela même elle n'en eſt que plus agréable. L'Ecrivain *François* a ſoigneuſement évité le ſtile diffus, & le grand nombre de petits détails, qui rendent l'*Italien* aſſez fatigant. Au-lieu de ces ſuperfluités, que l'Abréviateur a retranchées, il a enrichi ſa Pièce de diverſes particularités hiſtoriques, qu'il a tirées ou de *Fra-Paolo* lui-même, ou de quelques-uns de ſes Contemporains,

rains, & dont les Lecteurs qui ſavent penſer, jugeront que chacune a ſon prix. Tout ce qui ſert à finir le Tableau des Grands-Hommes, fait un plaiſir extrême aux Connoiſſeurs; & je me trompe fort, ſi, à l'aide de ſon nouvel Hiſtorien, l'illuſtre *Servite* n'eſt pas beaucoup mieux connu, qu'il ne l'a été en général juſqu'ici.

Fra-Paolo, nommé dans le monde *Pierre Sarpi*, naquit à *Veniſe* le 14 d'Août 1552, d'un Père qui avoit peu réuſſi dans le Commerce, & d'une Mère qui étoit Citadine. Cette Mère, nommée *Iſabelle Morelli*, avoit un Frère Recteur d'Ecole. Sous les yeux de cet Oncle, naturellement ſévère, le Neveu ne laiſſa pas dépérir les heureuſes diſpoſitions naturelles qu'il avoit pour l'étude. Il étoit appliqué, penſif, porté un peu à la mélancolie, taciturne, ennemi du jeu & des plaiſirs, d'une ſobriété merveilleuſe, & d'une mémoire ſi forte, que pour en diminuer l'idée, il diſoit par modeſtie, qu'il n'avoit jamais pu répéter que la valeur de trente Vers, après les avoir entendu réciter une ſeule fois. Ses progrès furent donc rapides. Dès l'âge de 13 ans, il embraſſa tout à la fois la Philoſophie, les Mathématiques, & les Langues *Grecque* & *Hébraïque*. *Jean-Marie Capella*, de *Crémone*, de l'Ordre des *Servites*, lui donna les Leçons de Logique, & ſe fit bien-tôt honneur de publier qu'il avoit un Diſciple qui pouvoit être ſon Maître. Cette liaiſon inſpira ſans doute au jeune *Sarpi*, le deſir d'entrer dans le même Ordre; à quoi concoururent fortement un grand amour de la retraite, beaucoup d'éloignement pour

les diſſipations du ſiècle, & des ſemences très vives de Piété & de Vertu, dont il étoit redevable, en partie, aux bons exemples de ſa Mère. Malgré les oppoſitions de ſes plus proches Parens, il prit l'habit de *Servite* le 24 de Novembre 1566, & deux ans après il fit ſa Profeſſion tacite, qu'il renouvella ſolennellement le 10 de Mai 1572. En entrant dans l'Ordre, il prit le nom de *Fra-Paolo*, que nous lui donnerons toujours dans la ſuite.

Pendant un Chapitre Général qui ſe tint à *Mantoue*, des Thèſes qu'il y ſoutint ſur la Philoſophie Naturelle, & ſur la Théologie, lui donnèrent tant de réputation, que le Duc *Guillaume*, qui honoroit les Sciences & les Savans, le demanda, & l'obtint de ſes Supérieurs, pour être ſon Théologien. *Boldrino*, Evêque de la même Ville, le nomma Lecteur de ſa Cathédrale, pour la Théologie Poſitive, les Cas de Conſcience, & les Sts. Canons. Tous ces Emplois ne firent qu'animer le P. *Paul* à d'autres Etudes. Il mit à profit le ſéjour de *Mantoue*, pour ſe perfectionner dans la Langue *Hébraïque*, & s'y livra tout entier à l'Hiſtoire. Mais il ſe dégoûta bien-tôt ou du Prince, qui étoit fort bizarre, ou de la Cour, dont la vie étoit peu conforme à ſes inclinations. Il s'en retira donc à l'âge de 22 ans, & rendu à ſa Profeſſion, il ſe jetta ſi profondément dans l'Etude, que ſa ſanté naturellement délicate en fut altérée. Il en contracta des infirmités habituelles qu'il conſerva juſqu'à la vieilleſſe, & dont quelques-unes l'obligèrent à boire un peu de Vin. Il s'en étoit ab-

abſtenu juſqu'à l'âge de 30 ans. Encore diſoit-il, que c'étoit une des choſes qui lui avoient le plus couté, & une de celles dont il s'étoit toujours repenti. Il ne ſe nourriſſoit guère que de pain & de fruits, & uſa très peu de viande juſqu'à l'âge de 59 ans, & ce fut même toujours avec beaucoup de réſerve, parce que cela le rendoit ſujet à de violens maux de tête.

Sa grande réputation ne tarda pas à l'expoſer aux traits de l'envie. Un jeune-homme, jaloux de ſa gloire, tâcha de le perdre en le dénonçant à l'Inquiſition, pour avoir ſoutenu que le Dogme de la Trinité ne pouvoit pas ſe prouver par le prémier Chapitre de la *Geneſe*. L'affaire, portée par Appel à *Rome*, y couvrit de confuſion l'Inquiſiteur, & ne ſe termina qu'à faire mieux connoitre le mérite de l'Accuſé. Ce mérite éclatant tous les jours davantage, après avoir été gradué Docteur en Théologie, & aggrégé au Collège de *Padoue*, le P. *Paul* fut nommé Provincial de ſon Ordre pour la Province de *Veniſe*, quoiqu'il n'eût encore que 26 ans, choſe qui avoit été juſque-là ſans exemple parmi les *Servites*. Il remplit ce Poſte avec tant de dignité & d'honneur, que quelques années après il fut élevé à la Charge de Procureur-Général, dans laquelle il ſe fit eſtimer plus que jamais à *Rome*, où cet Emploi l'obligeoit de réſider. L'application qu'il donnoit aux affaires qui lui étoient commiſes, & les Leçons de Théologie qu'il faiſoit à ſes Confrères, rempliſſoient ſi peu tout ſon tems, qu'il en trouvoit toujours pour cultiver d'autres Etudes que celles qui étoient le plus d'uſage dans

ſa

ſa Profeſſion. Il prenoit ſur-tout un plaiſir ſingulier aux Mathématiques, à l'Anatomie & à la Chymie, & y fit des découvertes de la dernière importance. L'*Acquapendente* avoua dans ſon Traité *de Viſu*, que c'étoit du P. *Paul* qu'il avoit appris la manière dont ſe fait la Viſion ; & ce fut encore de lui qu'il tira la connoiſſance des Valvules qui ſervent à la Circulation du ſang (*a*). Ce dernier point méritoit, à mon avis, que Mr. *Le Courayer* s'y arrêtât un peu. Il s'y agit d'un fait conteſté dans l'Hiſtoire de la Médecine. Le grand nombre donne tout l'honneur de la découverte à Mr. *Harvey*, & veut qu'il ait été le prémier Obſervateur de la Circulation du ſang dans le Corps. On traite même cavalièrement de *Conte*, dans le Dictionaire de *Furetière* Ed. de *La Haie* 1727, le ſentiment de ceux qui attribuent la prémière obſervation de ce Myſtère à la ſagacité de l'illuſtre *Servite*. Pour juger néanmoins que le ſentiment des derniers eſt la vérité toute pure, il ſuffit de peſer les paroles du P. *Fulgence*, qui après avoir parlé des *Valvules internes*

(*a*) Vita del P. Paolo pag. 44. Ed. Venet. 1677. *Di qual argomento non ſi trova ch' alcuno, nè de gl'antichi, nè de' Moderni, habbia fatta mentione, perche era coſa incognita fin' à noſtri tempi, che l'Acquapendente ne meſſe la queſtione in una publica Anatomia. Mà ſono ancora viventi molti eruditiſſimi & eminentiſſimi Medici, tra queſti Santorio Santorio, & Pietron Aſſelineo Franceſe, che ſanno che non fu ſpeculatione, nè invenzione del Acquapendente, mà del Padre, il quale conſiderando la gravità del Sangue, venne in parere che non poteſſe ſtare ſoſpenſo nelle vene, ſenza che vi foſſe Argine che la retenneſſe, & chiuſure, ch' aprendoſi, & riſerrandoſi, gli daſſero il fluſſo & l'equilibrio neceſſario alla vita.*

ternes dans les Veines, que le P. *Paul* avoit trouvées, ajoute les paroles ſuivantes: „ Choſe, *dit-*
„ *il*, dont aucun des Anciens, ni des Moder-
„ nes, n'avoit parlé, & qui par conſéquent
„ a été inconnue juſqu'à notre tems, que l'*Ac-*
„ *quapendente* la propoſa dans une Leçon publi-
„ que d'Anatomie. Mais, nous avons encore
„ pleins de vie pluſieurs Médecins très ſavans,
„ & très illuſtres, entre leſquels ſont *Santorio*
„ *Santorio*, & *Pierre Aſſelineau*, dont le dernier
„ eſt *François*, qui ſavent que l'obſervation &
„ la découverte ne vinrent pas de l'*Acquapen-*
„ *dente*, mais du Père, qui conſidérant la pe-
„ ſanteur du ſang, conçut qu'il ne peut pas de-
„ meurer ſuſpendu dans les Veines, s'il n'y a
„ pas des Digues qui le retiennent, & des Clô-
„ tures, qui en s'ouvrant & ſe reſſerrant, lui
„ donnent le mouvement & l'équilibre néceſſai-
„ re à la vie." Ce témoignage eſt précis, & je ne conçois pas ce que les Partiſans du célèbre *Anglois* y pourroient oppoſer. Ils ignorent apparemment que le P. *Paul* fut lui-même un des plus habiles Médecins, Anatomiſtes, Chymiſtes & Mathématiciens, qu'il y eût dans ſon Siècle.

Quelque honneur qu'il fît en tout à ſon Ordre, il ne laiſſa pas d'y trouver de nouveaux & de dangéreux Ennemis, qui le déclarèrent à l'Inquiſition de *Rome* & de *Veniſe*. On l'accuſa, dans le prémier Endroit, d'avoir dit dans une Lettre, qu'*on ne s'avançoit aux Dignités de la Cour* Romaine, *que par de mauvais moyens; & que loin de faire aucun cas* de ces Dignités, *il les avoit*

avoit en horreur. Comme il n'y a guère que la Vérité qui offenſe, celle-ci ne fut jamais pardonnée. Cependant il n'y avoit pas de quoi procéder criminellement, & l'on prit ſagement le parti de la diſſimulation. On ne lui pardonna pas davantage un autre Crime qui lui fut intenté, qui étoit d'entretenir commerce avec des *Juifs* & avec des *Hérétiques.* Ce commerce n'étant, & n'aiant été juſqu'alors, que de pure politeſſe envers des Etrangers qui voyageoient en Savans curieux, l'Inquiſition n'y put mordre; & cela ne laiſſa pas pourtant de mettre obſtacle à l'avancement du P. *Paul* aux Dignités Eccléſiaſtiques: „Ce qui entroit ſans doute dans l'or„dre de la Providence, qui avoit ſuſcité notre „Savant pour des vues que ſon élévation eût „pu faire avorter, en l'empêchant de ſervir ſa „Patrie, & en le détournant d'occupations qui „furent plus utiles au monde que ne l'eût été „ſon Epiſcopat. Mais ce tems n'étoit pas en„core venu."

En attendant, l'illuſtre Servite „ſut mettre „à profit pour ſa Sanctification les momens de „repos que la Providence lui avoit ménagés, „& que lui procura la trève de quelques infir„mités qui diminuoient avec l'âge." Il ſe livra entièrement & plus que jamais à l'Etude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Profane, de même qu'à celle de l'Ecriture, & de la Morale Chrétienne. Cette tranquillité ſi agréable, & ſi heureuſement employée, finit au différend qui s'éleva, vers le commencement du XVII. Siècle, entre la Cour de *Rome* & la République. *Paul V,*

élu

du Pape en 1605, s'irrita de quelques Decrets du Sénat, qui lui parurent être des Entrepriſes ſur les prétendues Immunités Eccléſiaſtiques; & fit expédier deux Brefs, l'un au Doge, & l'autre à l'Etat, en forme de *Monitoire*, pour les obliger à ſe ſoumettre. Ces Monitoires n'aiant pas produit l'effet que le Pontife s'en étoit promis, il en publia un autre plus violent, au mois d'Avril 1606, & déclara par celui-ci, le Doge & la République excommuniés, ſi dans 24 jours ils n'obéiſſoient pas à ſes ordres; ſoumettant tout l'Etat à l'Interdit, ſi trois jours après les 24, ils perſiſtoient dans leur desobéiſſance. Les Venitiens déclarèrent à leur tour, que ce Bref étoit nul, injuſte, & contraire à toutes les règles de l'Equité & de la Raiſon; & donnèrent ordre à leurs Eccléſiaſtiques de célébrer le Service divin, comme à l'ordinaire. Tous les Savans, ou plutôt tout le monde, prit alors parti pour ou contre; &, comme *Fra-Paolo* le rapporte dans l'Hiſtoire qu'il a écrite de ce Démêlé, on vit avant le mois d'Août, *une foule d'Ecrivains en campagne*.

Le Père, que la République avoit choiſi pour ſon Théologien & l'un de ſes Conſulteurs, ſe vit alors dans l'obligation de prendre la plume pour la défenſe de ſon Souverain inſulté. S'étant apperçu de la conſternation que l'Interdit cauſoit juſque dans le Sénat, il tâcha de diſſiper cette frayeur panique, en vangeant l'autorité temporelle des Princes, de l'audacieuſe uſurpation des Pontifes *Romains*. Dans cette vue il publia l'Ecrit, qui a paru depuis quelques années en *François* imprimé en *Hollande*, ſous le Titre

Titre de *Droits des Souverains défendus contre les Excommunications &c.* mais qui en *Italien* eſt intitulé : *Conſolation de l'Eſprit pour tranquilliſer les Conſciences de ceux qui vivent bien, contre les frayeurs de l'Interdit publié par Paul V.* Cet Ouvrage ne tendant néanmoins qu'à raſſurer les Chefs de la République, il faloit quelque choſe de plus pour raffermir les Sujets ; & *Fra-Paolo* crut d'abord qu'il ſuffiroit pour cela, du petit *Traité de l'Excommunication*, compoſé autrefois par *Gerſon*. Il le publia donc dans cette conjoncture, en *Latin* & en *Italien*, précédé d'une Lettre anonyme, où l'on exhortoit les Prêtres à faire leurs fonctions ordinaires, ſans craindre de rien faire contre leur véritable devoir. Cette petite Pièce aiant été condamnée par l'Inquiſition, & cenſurée par *Bellarmin*, le ſavant Servite la ſoutint victorieuſement par une *Apologie pour Gerſon*, qui fut ſuivie de ſes *Conſidérations ſur les Cenſures de Paul V*, où il ne laiſſa rien à deſirer ſur cette matière. Les Partiſans du Pape tâchèrent d'effleurer ces *Conſidérations*, deſorte qu'elles eurent beſoin d'une *Défenſe*, dont tout le fonds vint du Père ; qui eut auſſi beaucoup de part au *Traité de l'Interdit*, publié au nom des (*a*) ſept Théologiens de la République, & dans

(*a*) Dans la Traduction *Françoiſe*, qui parut en 1607 à St. *Vincent*, & que l'on dit, au Titre, avoir été faite ſur la Copie imprimée à *Veniſe* par *Robert Mejatti* 1606, il n'y a que ſix Théologiens de nommés, ſavoir, *Pierre Antoine*, Archidiacre & Vicaire-Général de Veniſe ; *F. Paul*, de l'Ordre de'i Servi, Théologien de la Séréniſſime République de Veniſe ; *F. Bernard Jordan*, Cordelier de l'Obſervance, Théologien ; *F. Marc-Antoine Capel*, Cordelier Conventuel, Théologien ; *F. Camille*, Auguſtin, Théologien ; & *F. Fulgence*, de l'Ordre de'i Servi, Théologien. *Note du Journaliſte.*

dans lequel on prouve en 19 Propoſitions, que cet Interdit étoit contre toutes les Loix; que les Eccléſiaſtiques, loin d'être obligés d'y déférer, ne le pouvoient faire avec innocence, & que le Souverain en devoit abſolument empêcher l'exécution. La Cour *Romaine*, d'autant plus piquée au vif de tous ces Ecrits, qu'elle ne pouvoit y faire oppoſer de réponſe ſolide, s'en prit à l'Auteur, qu'elle fit citer par un Decret du 30 Octobre 1606, ſous peine d'excommunication, à comparoitre perſonellement pour ſe juſtifier des excès & des héréſies dont il étoit accuſé. Il ne comparut point: la Sentence fut prononcée, & l'excommunié à *Rome* n'en tint aucun compte à *Veniſe*.

L'Hiſtorien s'arrête un peu en cet endroit, pour conſidérer la nature, & le fond de ce grand démêlé. Mais, en Ecrivain judicieux, il ſe borne au ſimple Expoſé des ſujets du litige. Les Théologiens du Pape avancèrent dans cette occaſion, tout ce que l'on peut imaginer de plus exceſſif en faveur de l'indépendance, de l'infaillibilité, & de la domination monarchique des Evêques de *Rome*. Selon eux, la puiſſance de ces Evêques s'étend ſur le Temporel des Princes, qu'elle peut ôter & transférer, comme elle le juge à propos, & lorsque la choſe eſt utile à l'Égliſe; les Clercs ne ſont point Sujets de ces Princes, & ne leur doivent ni Taxes, ni Impôts; les prétendus Succeſſeurs de St. *Pierre* ne peuvent jamais ſe tromper quoi qu'ils prononcent, & leurs Sentences les plus injuſtes doivent être obſervées, n'y aiant qu'eux qui puiſſent dé-

cider dans le cas de doute, & leur décision devant avoir force de Loi, quand même elle paroîtroit fauſſe à tous les hommes; le Pape enfin eſt un Dieu en Terre, ſa Sentence & celle de Dieu ſont la même choſe, & douter de ſa puiſſance eſt autant que de douter de celle de Dieu. Quelle raiſon Mr. *Le Courayer* n'a-t-il pas de dire que „ ces Maximes-là ſont fauſſes, inſenſées, monſtrueuſes, ſubverſives de tout Gouvernement, „ & dont pluſieurs ſont autant de Blaſphêmes, „ dont les anciens Papes euſſent eu autant d'horreur, que les modernes en ont paru jaloux!" On ne permettra bien d'ajouter, de mon chef, que s'il arrive à quelque heure que l'Edifice *Romain* tombe à terre, il paroitra incroyable qu'un petit Evêque ait eu l'audace de porter ſi loin l'inſolence de ſes prétentions, ou que tous les Princes Chrétiens n'en aient pas marqué l'indignation la plus vive. Mais quel que puiſſe être le jugement qu'en portera la poſtérité, il eſt ſûr que ces *Jupiters Altitonans* d'autrefois ont beaucoup perdu de leur ſuperbe langage, & de leurs airs fanfarons. Les Souverains commencent depuis long-tems à n'en être plus les dupes, & nous n'en voyons deſormais aucun que le Pape oſe menacer de ſa foudre, ou qui craigne fort cette foudre quand il en eſt menacé. Le tems de l'illuſion tire à ſa fin, & l'on peut dire que parmi les coups qui ont le plus ébranlé le Trône Pontifical, la réſiſtance des *Venitiens*, au commencement du dernier ſiècle, n'en fut ni le moins terrible, ni le moins efficace. Tout Pouvoir uſurpé n'a rien tant à craindre que l'examen

ramen de ſes Titres; & l'examen que l'on fit alors de l'Interdit de *Veniſe*, eut pour la Cour *Romaine* des ſuites, dont cette Cour ne reviendra jamais.

Il eſt pourtant vrai que les Théologiens de la République conſervèrent encore de grands ménagemens pour l'uſurpation qu'ils combattoient. Ils n'attaquèrent proprement que l'abus des Clefs, & du Pouvoir Eccléſiaſtique; ſe contentant de ſoutenir, que les Papes ſe peuvent tromper; que leurs Sentences injuſtes n'obligent perſonne; que l'autorité des Princes pour le Temporel ne leur eſt point ſoumiſe; que leurs Excommunications contre les Souverains, ou contre la Multitude, ne ſont pas moins pernicieuſes que ſacrilèges; & qu'après tout, l'*obéiſſance aveugle*, inventée par *Ignace de Loyola*, & ſi vantée des Jéſuites, ne convient ni à l'Homme, ni au Chrétien. N'eſt-il pas vrai qu'à s'en tenir là, c'eſt toujours garder de grandes meſures avec les Evêques *Romains*, & que ſi ces Evêques avoient eu un peu de prudence ou de Chriſtianiſme, ils auroient dû être charmés qu'on ne leur conteſtât rien de plus? Auſſi Mr. *Le Courayer* l'a-t-il bien ſenti lui-même, & n'a pas manqué d'en avertir ſes Lecteurs. „ C'eſt, dit-il, au maintien de „ ces Maximes, que ſe bornèrent *Fra-Paolo*, & „ les autres Ecrivains de la République; & loin „ de les accuſer d'avoir paſſé les bornes d'une „ juſte défenſe, il me ſemble que les Romains „ auroient dû leur avoir quelque obligation de „ laiſſer encore beaucoup plus d'autorité aux „ Papes, qu'ils n'en avoient eu dans les prémiers

„ tems, & d'ôter indiſtinctement toute autorité
„ aux Princes dans l'adminiſtration des affaires
„ Eccléſiaſtiques, quoiqu'à la réſerve du droit
„ de juger en matière de Doctrine, & de la diſ-
„ penſation du Miniſtère de la Parole, & des
„ Sacremens, on ſache qu'ils ont toujours été
„ en poſſeſſion de faire des Loix ſur différentes
„ matières de Police Eccléſiaſtique, & que le
„ pouvoir de l'Egliſe en ce genre ait preſque
„ toujours été ſubordonné à celui des Prin-
„ ces."

Un Auteur Proteſtant ſe ſeroit ſans doute exprimé d'une manière plus forte qu'on ne vient de l'entendre. Mais il n'y a point de perſonne éclairée, à qui la réflexion de Mr. *Le Courayer* ne paroiſſe auſſi frappante que vraie, dans le fond principal. Les Théologiens qui écrivirent alors pour la République, méritoient certainement quelque part à la faveur des Papes, pour les avoir ſi fort ménagés. Mais ces Pères nominaux du Monde Chrétien connoiſſent peu les Loix du Chriſtianiſme, & les pratiquent encore beaucoup moins. Ils ont trop de zèle, pour avoir de la charité. Ils ne pardonnent jamais que par impuiſſance, & *Paul* V donna fidèlement en ceci à ſes Succeſſeurs l'exemple que la plupart de ſes Prédéceſſeurs lui tracèrent. Force lui fut de faire ſa paix avec un Etat qu'il n'avoit pu détruire; heureux même de ce que *Henri* IV, Roi de *France*, voulut bien faire des avances, pour lui en épargner la mortification! Mais s'il ne put ſe vanger de la Républiqne, qui venoit ſi publiquement de mépriſer ſon Pouvoir, il ſe van-

vangea cruellement des Ecrivains qui en avoient découvert la foibleſſe, ou dévoilé l'injuſtice. L'orage tomba ſur trente-ſix Eccléſiaſtiques, qui ſur différens prétextes, & en divers tems, furent perſécutés à toute rigueur. Les uns périrent dans les Priſons, on bannit les autres, & quelques-uns même furent envoyés aux Galères. D'ailleurs tous les gens de cet Ordre mirent un obſtacle invincible à leur fortune, pour avoir ſervi leur Patrie. Le parti qu'ils avoient pris leur donna l'excluſion totale des Dignités, auxquelles ils auroient pu prétendre.

Il n'y en avoit certainement aucun qui fût plus coupable & plus odieux à *Rome*, que l'étoit *Fra-Paolo*. Mais comme on avoit eu ſoin de le faire comprendre dans l'Accommodement de l'Etat, il n'y avoit pas moyen de l'attaquer d'une façon juridique. On paſſa donc ſur ces formalités de Juſtice, & l'on tenta d'y ſuppléer par l'Aſſaſſinat. Revenant un ſoir, 5. d'Octobre 1607, cinq Coupejarrets armés de ſtilets lui en donnèrent juſqu'à 15 coups, & le laiſſèrent pour mort ſur la place. Les Aſſaſſins ſe ſauvèrent d'abord chez le Nonce, & trouvèrent enſuite une retraite commode & des reſſources d'argent ſur les terres du Pape. A ces indices on ſoupçonna naturellement la main qui avoit conduit le Poignard, & *Fra-Paolo* lui-même ne put s'empêcher de dire en riant, que cela ſentoit bien le *Stile de Rome*. Quelque honteuſe que fût cette tentative, on y revint à plus d'une fois, & l'indignité alla même juſqu'à y employer des Moines, & des Confrères. Mr. *Le Courayer* eſt

pourtant assez généreux pour nous dire, que bien que ces attentats se fissent pour la cause du Pape, il est à croire qu'on ne l'instruisoit pas des mesures criminelles & des moyens bas que l'on employoit à ce dessein.

Aux précautions que prit le Sénat pour la conservation d'une tête si chère, l'illustre *Servite* ajouta de sa part une retraite encore plus grande, que celle qu'il avoit jusqu'alors observée. Dans cette espèce de Prison volontaire il composa la Relation du fameux *Différend de Paul V avec la République*; & s'appliquant ensuite à quelque chose de plus généralement utile pour le Public, il mit en état son *Histoire du Concile de Trente*, dont il avoit commencé à recueillir les matériaux, depuis très long-tems. Le commerce intime qu'il avoit eu à *Mantoue* avec *Oliva*, Secrétaire du Cardinal du nom de cette Ville, & la libre entrée qu'il eut à *Venise* dans les Archives, jointe à ses grandes liaisons au dehors, le mirent bien-tôt en état de développer aux yeux du Public les profondeurs d'un Evènement, dont on avoit eu grand soin de tenir toutes les intrigues secrettes, & de cacher les ressorts. Aussi fut-il vrai, comme Mr. *Le Courayer* l'observe ici, que „ les *Romains* lui furent „ encore plus mauvais gré de cette Histoire, „ que de la Défense des Droits de la Républi„ que, & que cet Ouvrage ne servit qu'à forti„ fier les soupçons que l'on avoit déja pris de „ son penchant pour la Réformation, & de ses „ préventions contre l'Orthodoxie *Romaine*."

Ces soupçons ne s'affoiblirent en aucune façon

con par quelques autres Ecrits de ce Père. Ceux qui sortirent de sa Plume, sur les *Matières Bénéficiales*, sur l'*Inquisition*, & sur les *Asyles*, découvroient trop d'abus, ou tendoient trop à les réformer, pour ne pas déplaire souverainement à ceux qui les avoient introduits, ou qui en profitoient. On voyoit dans le prémier, qu'il n'y eut jamais de Richesses plus mal acquises, que celles du Clergé *Romain*; & qu'il n'y en eut jamais aussi dont on ait fait de plus mauvais & de plus honteux usages. Le second tendoit à prouver que le Tribunal de l'Inquisition de *Venise* devoit être subordonné, non à l'autorité du Pape, mais à celle du Prince. Le Traité du *Droit des Asyles* faisoit main-basse sur toutes les Immunités Ecclésiastiques, considérées comme indépendantes du Pouvoir Civil, & n'en admettoit aucune que soumise à ce Pouvoir.

Tout cela portoit véritablement la coignée à la racine de l'Arbre, & la Domination Papale ne tenoit presque plus à rien, si l'Esprit de *Fra-Paolo* eût prévalu dans l'*Europe*. Cependant, s'il en faut croire l'Historien de sa Vie, les Papes eurent à ce Père l'obligation de ne pas perdre les Venitiens, qu'ils s'étoient aliénés par leur faute. L'endroit m'a paru curieux, & l'on ne sera pas fâché, sans doute, de le trouver ici tout entier. „ L'injustice, *dit-il en parlant du* „ *Servite*, l'injustice avec laquelle il avoit été „ traité, ne le fit jamais soulever contre la Puis„ sance légitime; & sans s'attaquer à l'autorité „ des Supérieurs, il se contenta d'en remarquer

„ les abus, & d'indiquer les moyens de rétablir
„ l'ordre primitif, comme le plus naturel & le
„ plus parfait. Ce fut à ſes avis que fut dû le
„ reſpect avec lequel le Sénat ſe défendit contre
„ les Entrepriſes de *Paul* V; & toujours renfer-
„ mé dans les bornes d'une défenſe légitime,
„ il trouva moyen de maintenir les Droits de ſa
„ Patrie, ſans entreprendre ſur ceux de l'Egliſe.
„ C'eſt par ce ſage tempérament qu'il prévint
„ le Schiſme que les Romains étoient prêts d'ex-
„ citer; & ſi *Fra-Paolo* n'eût eu plus de modé-
„ ration, qu'ils n'avoient montré de prudence,
„ *Paul* V eût bien-tôt fait naitre en Italie
„ une Révolution auſſi funeſte à ſes intérêts,
„ que celle qu'avoit produite en Allemagne la
„ diſtribution ſcandaleuſe des Indulgences ſous
„ *Léon* X."

On trouve, dans ce peu de paroles, une ample matière à réflexions. L'Auteur n'y diſſimule point les diſpoſitions prochaines, où ſe trouvoit alors la République, à ſecouer le joug des Evêques de *Rome*. Mais il ſemble dire auſſi que ce fut *Fra-Paolo*, qui par ſa dextérité, leur para un coup ſi terrible; inſinuant même que ces Evêques auroient tout ruïné pour eux en *Italie*, ſi ce Père ne les y avoit pas maintenus. Ce dernier Point renferme, à mon avis, une eſpèce de Paradoxe hiſtorique, dont la réalité n'eſt pas aiſée à concilier avec les apparences; & je croi que mon avis ſera celui du grand nombre.

Je poſe d'abord, qu'il paſſe pour conſtant en *Angleterre*, que le raccommodement de la Répubi-

publique avec *Paul* V ne fut pas tant l'ouvrage du Roi *Henri* IV, qu'un effet de la mauvaiſe manœuvre de *Jaques* I. Afin de prouver ce que j'avance, on doit me permettre de donner ici la Traduction d'un aſſez long paſſage des *Mémoires* de *Welwood*. Voici ce que dit cet Auteur. (*a*) „ La malhabileté du Roi *Jaques*, „ dans les Négociations étrangères, ne parut „ jamais tant qu'à l'occaſion du Différend du „ Pape *Paul* V avec les *Venitiens*. Il paroiſſoit „ alors dans cet Etat-là une diſpoſition mer„ veilleuſe à réformer l'Egliſe, & à ſecouer le „ joug des Papes. Dans la vue d'y porter les „ choſes, *Jaques* envoya le Chevalier *Wotton* „ en Ambaſſade à *Veniſe*, & ſachant que l'*Eſ*„ *pagne* ſe déclaroit pour le Pape, il ſe déclara „ ouvertement pour les *Venitiens*, diſant même „ à leur Ambaſſadeur *Juſtiniani*, que peu con„ tent de les aſſiſter de toutes les forces de ſon „ Royaume, il engageroit encore tous ſes Al„ liés à les défendre. Le Chevalier *Wotton* ar„ riva dans le plus grand feu des démêlés entre „ le Pape & la République. On s'attendoit à „ une ſéparation totale, non ſeulement de la „ Cour, mais auſſi de l'Egliſe *Romaine*. Le ſa„ vant P. *Paul*, & les ſept Théologiens de l'E„ tat qui pouſſoient cette affaire avec beaucoup „ de zèle, la conduiſoient avec autant de pru„ dence. A ſa prémiere Audience, l'Ambaſſa„ deur *Anglois* offrit, de la part de ſon Maitre, „ toute

(*a*) Welwood, Memoirs of the moſt &c. *Pag.* 29. *Ed.* 1710.

„ toute l'assistance possible, & accusa les Papes „ & le Papisme d'être les Causes principales „ de tous les desordres de la Chrétienté. Cela „ fut reçu avec de grandes marques de déférence „ & de respect pour le Monarque; & lorsque le *Nonce* représenta que ce Prince étant „ hérétique, on ne devoit pas l'écouter, le Doge lui repartit vivement, que le *Roi d'Angleterre croyoit en Jésus-Christ, mais que l'on ne savoit point en qui d'autres croyoient.*

„ *Jaques* avoit chargé son Ambassadeur d'une Traduction Latine de son *Admonition à tous les Etats & Princes Chrétiens*, avec ordre de rendre cette Pièce au Sénat. Le P. *Paul*, & les autres Théologiens, sollicitèrent instamment ce Ministre de la remettre dès la première Audience, & l'assurèrent même que cela produiroit un bon effet. Il ne voulut jamais y consentir, disant pour sa raison, qu'il avoit un ordre précis de ne donner le Livre que le jour de la St. *Jaques*, qui n'étoit pas éloigné. Le Monarque avoit eu le caprice de s'arrêter à ce jour-là, parce que c'étoit le Saint de son nom; & cela gâta tout. Avant que ce jour fût venu, l'accommodement avoit eté conclu, & l'occasion fut perdue. Lors donc que l'Ambassadeur eut audience, & qu'il présenta le Livre, il eut pour toute réponse, que *l'on remercioit le Roi d'Angleterre de ses bonnes intentions; mais que la Paix avec le Pape étoit faite, que la résolution étoit prise de n'admettre aucun change-*

„ *ment*

„ *ment dans la Religion, & que l'on en étoit con-*
„ *venu avec la Cour de Rome.*"

Ce narré de *Welwood* s'accorde parfaitement bien avec ce que Mr. *Le Courayer* a tiré lui-même de la Vie de l'Evêque *Bedell*, & qu'il expose de la manière suivante. „ On ne peut „ désavouer, *dit-il*, que sur plusieurs points „ *Fra-Paolo* ne fût fort favorable aux Protes- „ tans, & qu'il n'eût adopté plusieurs de leurs „ Opinions. (*a*) *Bedell*, depuis Evêque de „ *Kilmore* en *Irlande*, & auparavant Chapelain „ du Chevalier *Wotton*, Ambassadeur d'Angle- „ terre à Venise, & confident des dispositions „ de notre Auteur, nous apprend qu'il avoit un „ grand penchant pour la Réformation, & qu'il „ fut très mauvais gré à l'Ambassadeur d'avoir „ différé de présenter au Sénat l'*Admonition* du „ Roi *Jaques* I. après la Réconciliation de la „ République avec Rome; qu'il agréoit fort le „ Livre des Prières Communes d'Angleterre, „ & qu'il se proposoit de le prendre pour Mo- „ dèle en cas de rupture entre le Pape & les „ Venitiens; (*b*) qu'il s'abstenoit, en disant la „ Messe, de la récitation des Prières qui s'a- „ dressent aux Saints; que dans les Confessions, „ il tâchoit de retirer les peuples des abus & des „ Superstitions qui avoient cours dans l'Eglise, „ & de leur inspirer de justes idées de la pureté „ du Christianisme; en un mot, qu'il eût fort „ souhaité avoir quitté Venise pour passer en „ Angleterre; mais (*c*) que sa situation ne lui „ laissoit

(*a*) *Bedell's Life*, pag. 15. (*b*) *Ibid.* pag. 16.
(*c*) *Ibid.* pag. 15.

„ laiſſoit pas eſpérer d'obtenir jamais cette liber-
„ té du Sénat."

Telles étant les véritables diſpoſitions de *Fra-Paolo*, je conçois que le *ſage tempérament*, par lequel, à ce que dit l'Hiſtorien de ſa Vie, *il prévint le Schiſme que les Romains étoient prêts d'exciter*, procéda bien plus d'une prudence exceſſive, que d'aucune conſidération pour les Droits de l'Egliſe Romaine. Son but étoit de réformer l'Egliſe ; mais il avoit ſans doute un Plan de Réformation qui différoit en quelque choſe des autres, & d'ailleurs il ſe propoſoit d'y parvenir par une route plus ſimple & moins violente. Je m'en tiens au témoignage de Mr. *Le Courayer*. „ A l'imitation, dit-il, d'*Eraſme*,
„ de *Caſſander*, de Mr. de *Thou*, & de pluſieurs
„ autres grands-hommes, il étoit Catholique
„ en gros, & quelquefois Proteſtant en détail.
„ Il obſervoit de la Religion Romaine, tout ce
„ qu'il en pouvoit pratiquer ſans ſuperſtition;
„ & dans les choſes dont il croyoit devoir s'ab-
„ ſtenir par ſcrupule, il avoit un grand ſoin de
„ ne point ſcandaliſer les foibles. Enfin égale-
„ ment éloigné de tout extrême, s'il deſapprou-
„ voit les abus des Catholiques, il condamnoit
„ auſſi la trop grande chaleur des Réformés, &
„ diſoit naturellement à ceux qui le preſſoient
„ de ſe déclarer pour les derniers, que *Dieu ne*
„ *lui avoit pas donné l'eſprit de Luther*. . . . . .
„ On voit par pluſieurs de ſes Lettres, qu'il
„ ſouhaitoit extrêmement le progrès de la Ré-
„ formation, mais d'une manière un peu diffé-
„ rente de celle dont on s'y étoit pris pour la

„ pro-

„ procurer. *Peut-être*, dit-il dans une de ces „ Lettres, *Dieu veut-il dans ce ſiècle éteindre la* „ *Tyrannie, par des moyens plus doux que ceux* „ *qu'on a tentés par le paſſé. Celui qui a com-* „ *mencé de jetter les fondemens, n'a pas fini l'Ou-* „ *vrage. Qui ſait ſi en commençant par le toit,* „ *comme on fait à préſent, l'effet n'en ſera pas* „ *meilleur? On peut l'eſpérer, ſi Dieu bénit l'en-* „ *trepriſe.* . . . . . Dans pluſieurs autres Lettres „ on voit qu'il ſe réjouiſſoit extrêmement de „ tous les ſuccès des Réformés de France, & „ qu'il leur ſouhaitoit de nouveaux avantages, „ comme utiles au progrès de la Vérité. . . . . „ *S'il y a Guerre en Italie*, dit-il dans une Let- „ tre du 27 Avril 1610, *tout ira bien pour la* „ *Religion, & c'eſt ce que Rome craint; l'Inqui-* „ *ſition ceſſera, & l'Evangile aura cours.* „ *Croyez-moi*, avoit-il dit dans une autre du 26 „ Août 1608, *il y a un grand nombre d'hypo-* „ *crites en Italie, & ne ſoyez pas ſurpris qu'ils* „ *ferment les yeux à la lumière, puiſqu'ils les* „ *ont toujours fermés à la Vérité, & ouverts à* „ *l'intérêt.* En un mot, il regardoit la Réfor- „ mation comme le ſeul moyen d'abaiſſer Ro- „ me, & l'abaiſſement de Rome comme l'u- „ nique voie de faire refleurir la pureté de la „ Religion. Il n'y a rien de plus eſſentiel, dit- „ il dans une Lettre du 5 Juillet 1611, que de „ ruïner le crédit des Jéſuites: en les ruïnant on „ ruïne Rome; & ſi Rome eſt perdue, la Reli- „ gion ſe réformera d'elle-même."

Mr. *Le Courayer* obſerve, avec beaucoup de raiſon, que *tous ces traits marquent un aſſez grand*

grand penchant pour les Réformés. Je ne doute pas même qu'il n'y ait bien des gens qui n'y trouvent un très grand penchant pour la Réformation. Ces gens-là se fortifieront dans leurs idées, quand ils auront lu les particularités suivantes qui concernent le P. *Fulgence*, le plus confident de tous les Amis que *Fra-Paolo* eût dans son Ordre, & le mieux instruit de tous ses sentimens. (*a*) „ Le P. *Fulgence* s'étant demandé dans un Sermon, *ce que c'étoit que la Vérité*, „ répondit qu'il *l'avoit enfin trouvée*, & montrant un Nouveau Testament, il dit qu'il *la* „ *tenoit dans sa main. Mais*, ajouta-t-il en remettant l'Ouvrage dans sa poche, *ce Livre* „ *est défendu*. . . . (*b*) Un Docteur *Duncomb*, „ qui chargé de la conduite de quelques Seigneurs Anglois, se trouvoit à *Venise* après la „ mort du P. *Paul*, y étant tombé malade, & „ paroissant tout-à-fait abattu, le P. *Fulgence* „ lui demanda la cause de son accablement, & „ lui offrit tous ses services. Le Docteur avoua „ ingénuement au Père, qu'il avoit toujours demandé à Dieu la grace de mourir dans un „ endroit où il pût recevoir le Sacrement selon „ l'usage de l'Eglise Anglicane, c'est-à-dire sous „ les deux Espèces, & que malheureusement il „ se trouvoit sans cette espérance dans le pays où „ il étoit. Ce qui eût été une difficulté pour „ un autre, ne le fut pas pour le P. *Fulgence*. Il „ eut bien-tôt consolé le Docteur, en lui disant qu'il avoit les Prières Communes en Italien,

(*a*) *Bedell's Life*, pag. 180.
(*b*) *Relat. MS.*

„ lien, & que s'il le ſouhaitoit, il viendroit lui-
„ même, avec quelques-uns de ſes Confrères,
„ lui adminiſtrer la Communion ſous les deux
„ Eſpèces ; d'autant plus qu'il y avoit encore
„ dans ſon Monaſtère ſept ou huit des Diſciples
„ du P. *Paul*, qui s'aſſembloient de tems en
„ tems, pour recevoir ainſi le Sacrement. C'eſt
„ ce que le Docteur *Duncomb* rapporta à My-
„ lord *Haston* à ſon retour en Angleterre, &
„ ce que l'Evêque *Atterbury* atteſte avoir ap-
„ pris de la bouche du Capitaine *Hatton*, qui
„ l'avoit entendu dire pluſieurs fois à ſon Pè-
„ re."

Que croirons-nous donc du P. *Paul*, du P. *Fulgence*, & de leurs ſemblables, qui vêcurent & moururent dans la Catholicité à la Romaine? Leur Profeſſion ne fut-elle que grimace, & qu'hypocriſie ? Mr. *Le Courayer* prétend que leur conduite ne le prouve en aucune manière, & j'avoue que je me trouve autant de penchant que qui que ce ſoit à les diſculper. Mais je penſe auſſi que l'on m'accordera ſans peine, qu'avec de tels ſentimens, & de ſi grandes lumières, ces Théologiens doivent s'être trouvés dans une ſituation bien triſte, & bien gênante. Ne condamnons perſonne : c'eſt à Dieu ſeul que le jugement appartient. Mais ne plaindrions-nous pas des Conſciences, dont la voix intérieure eſt d'autant plus forte, & d'autant plus inquiétante, qu'elle eſt plus contrainte au dehors ? Peut-on mieux exprimer cet embarras, que le fit le P. *Paul* lui-même, dans ce fragment de *Lettre* que l'Hiſtorien François de ſa Vie a cru devoir rapporter ?

porter? *Dans le Service de Dieu*, (*a*) diſoit ce grand-homme, *je fais ce que je ſai; mais toujours plein de crainte de faire quelque choſe hors de ſaiſon, & d'empêcher par-là quelque choſe de mieux. Le P. Fulgence fait de même. Nous ne devons pas nous tromper, mais attendre tout d'en-haut.* Parlons net. Si *Luther* avoit eu l'*eſprit du P. Paul*, le joug Papal ſeroit aujourd'hui peut-être auſſi peſant, & auſſi univerſellement reçu, qu'il le fut au commencement du XVI. Siècle; & ſi le P. *Paul* avoit eu *l'eſprit de Luther*, il y a beaucoup d'apparence que depuis près de 130 ans, la Réformation ſeroit dominante dans le ſein même de l'*Italie*.

A cela près, je ne ſaurois que louer le ſoin que Mr. *Le Courayer* a pris de juſtifier ce Père d'un déguiſement, qui ne peut jamais être que criminel en fait de Religion. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au rapport du P. *Fulgence*, *Fra-Paolo* enviſagea ſa fin avec une fermeté, & une tranquillité, qui parurent rendre témoignage à l'innocence de ſa vie, & à la pureté de ſes intentions. Cette fin, qu'il ſentit approcher dès l'an 1622, par une fluxion accompagnée de fièvre, & ſuivie d'un grand affoibliſſement, augmenta la ſérénité de ſon ame. Le ſeul changement qu'elle y opéra, fut qu'il s'occupa moins de l'Etude & des Affaires, pour ſe livrer preſque entièrement à la méditation des choſes ſaintes, & au paſſage de l'Eternité. Au commencement de 1623, il dit à ſes Amis, que cette année ſeroit pour lui la dernière; & le 6 de Janvier,

(*a*) Lettre du 26 Mai 1609.

vier, malgré l'augmentation de ſon mal, aiant pouſſé la complaiſance juſqu'à ſe rendre au Sénat, & en étant revenu tout épuiſé, *J'ai tâché de vous conſoler*, dit-il encore à ſes Amis, *auſſi long-tems qu'il m'a été poſſible ; à préſent que je n'en ſuis plus capable, c'eſt à vous à me rendre le même office.* Le 8, il eut encore le courage de ſe lever pour célébrer la Meſſe, & d'aller enſuite prendre ſon repas avec les autres. Mais il fut pris le lendemain d'une foibleſſe qui fit tout craindre pour ſa vie. „ Il ſe prépara le 12 à „ ſon dernier moment par la demande du St. „ Viatique, qu'il reçut avec des ſentimens de „ foi, de piété, & de réſignation, qui firent „ admirer ſa Religion, & tirèrent des larmes „ des yeux de tous les Spectateurs. . . . . Le „ 14, qui fut le jour de ſa mort, il ſe fit relire, „ comme les jours précédens, la Paſſion de J. C. „ ſelon St. Jean, parla de ſes miſères, & de la „ confiance qu'il avoit au Sang de Jéſus-Chriſt, „ dont il releva les miſéricordes ; & fit paroître „ tant d'humilité & de confiance, que chacun „ en fut également édifié, & attendri. Lors„ qu'il eut appris du Médecin qu'il ne paſſeroit „ pas la nuit, *Dieu ſoit loué*, dit-il, *je prens à „ gré tout ce qu'il lui plait.* Puis, après avoir „ pris quelque partie de ce qui lui avoit été or„ donné, *Allez-vous-en*, dit-il au P. Fulgence, „ *ne reſtez plus à me voir dans cet état. Allez „ vous repoſer, tandis que je m'en retournerai à „ Dieu de qui nous ſommes tous venus.* . . . . La „ Communauté ſe rendit auprès du Mourant, „ & y fit les Prières ordinaires, qu'il ne put ac-

„ compagner qu'en eſprit, n'aiant plus parlé que „ pour dire ces paroles, *Eſto perpetua*, Soyez é- „ ternelle ; ce que l'on interpréta d'une prière „ qu'il faiſoit pour la République. Alors les „ bras en croix, & les yeux attachés ſur ſon „ Crucifix, il rendit l'ame à ſon Créateur, dans „ la ſoixante & onzième année de ſon âge.

„ On lui fit des funérailles diſtinguées autant „ par la magnificence publique, que par le con- „ cours des Grands & de toutes ſortes de per- „ ſonnes; & les regrets univerſels qui l'accom- „ pagnèrent au Tombeau firent mieux ſon Elo- „ ge, que les Panégyriques flatteurs & mercénai- „ res dont on pare la mémoire des Grands. . . . „ Le Sénat, plein de reconnoiſſance pour les ſer- „ vices que *Fra-Paolo* avoit rendus à ſa Patrie, „ ne voulut pas céder à d'autres l'honneur de lui „ élever un Monument. . . . . & *Jean-Antoi-* „ *ne Venerio*, Patrice Venitien, compoſa l'Epi- „ taphe", où l'on trouve un Abrégé de ſa Vie, & de ſes Vertus.

Mr. *Le Courayer* nous donne ici cette Epitaphe, qui fait certainement beaucoup d'honneur au Mort ; mais qui ne lui en fait point qui ne fût mérité, quelque vives qu'en ſoient les expreſſions & les idées. Il n'y aura donc point de perſonne intelligente & curieuſe, qui ne ſe faſſe un grand plaiſir de la lire ; mais ſi j'avois un conſeil à donner, ce ſeroit auſſi de ne pas lire trop légèrement l'Eloge que Mr. *Le Courayer* a fait lui-même de l'illuſtre Servite, auſſi-bien que les jugemens qu'il porte en pluſieurs endroits, tant de la Conduite que des Ecrits de ce Père.

J'en

J'en ai raporté quelques traits, afin que l'on pût au moins s'en former une idée. J'y ajouterai celui-ci, qui n'eſt pas le moins propre à caractériſer un Homme très ſingulier, à toutes ſortes d'égards. *Fra-Paolo*, dit ſon Hiſtorien François, „ ſouhaitoit la réformation des Papes, & non „ leur deſtruction. Il en vouloit à leurs abus „ & à leurs prétentions, & non à leur place. Il „ étoit ennemi de la Superſtition, mais il tolé„ roit ſans peine les Cérémonies. Il condam„ noit la démangeaiſon de faire de nouveaux „ Dogmes, & ne ſe faiſoit pas toujours un de„ voir de ſe ſoumettre à des déciſions faites trop „ légèrement; mais il ne ſe croyoit pas obligé „ de rompre de Communion pour de nouvelles „ opinions, qu'on érigeoit trop indiſcrettement „ en Articles de Foi. Il s'aſſerviſſoit ſans ré„ pugnance à l'autorité de l'Egliſe, dans toutes „ les choſes de Rit & de Diſcipline; mais il eût „ ſouhaité que les Supérieurs Eccléſiaſtiques „ fuſſent plus faciles à relâcher quelque choſe de „ la rigueur des Loïx poſitives. Il haïſſoit la „ Perſécution, mais il haïſſoit auſſi le Schiſme. „ Il étoit Proteſtant, ſi c'eſt l'être que de ne „ pas donner aveuglément dans toutes les Opi„ nions régnantes, & de condamner librement „ les abus inventés & ſoutenus par intérêt. „ Mais il étoit Catholique, ſi c'eſt l'être que „ d'aimer ſincèrement la pureté de l'Egliſe, que „ de haïr les diviſions, que de maintenir l'or„ dre & la ſubordination, & que d'être animé „ de zèle pour réformer la Religion, & non „ pour la déchirer."

Tout cela forme, à mon ſens, un contraſte incompréhenſible. Vouloir réformer l'Egliſe, ſans y cauſer de diviſions ; réduire les Papes au petit pied, ſans les détruire ; bannir la Superſtition, en tolérant des Cérémonies qui ne ſont faites que pour elle ; trouver également mauvais que la Conſcience ſoit violentée pour l'attacher à une Communion qu'elle déſapprouve, & qu'elle ſoit dans la pleine liberté de ſe détacher de cette Communion ; n'eſt-ce point là tenter l'impoſſible ? Il me le ſemble bien fort ; & ſi ce fut véritablement ce que tenta *Fra-Paolo*, faut-il s'étonner du peu de ſuccès de ſon entrepriſe ? Il dut néceſſairement échouer dans l'exécution d'un deſſein, qui naturellement n'étoit pas praticable ; & tout ce que l'on peut dire à ſa décharge, c'eſt qu'ébloui par la beauté des idées, il ſe flatta trop de leur compatibilité, parce qu'il la ſouhaita paſſionnément. Il n'y a que des Ames fort élevées au-deſſus du commun, qui puiſſent tomber dans une faute ſemblable.

Mais ces réflexions me mèneroient trop loin, & je m'apperçois que je me ſuis déja trop étendu ſur cette Vie, pour faire entrer dans cet Extrait autre choſe. Il me reſte pourtant encore tant de matières intéreſſantes, que je ne ſaurois me réſoudre à n'y point revenir. J'y reviendrai donc dans la Partie ſuivante de ce Journal, & je me flatte qu'on ne m'en ſaura pas mauvais gré.

A R.

ARTICLE VI.

Le SPECTACLE de la NATURE, *ou Entretiens ſur les Particularités de l'*HISTOIRE NATURELLE, *qui ont paru les plus propres à rendre les Jeunes-gens curieux, & à leur former l'eſprit.* A Utrecht, chez Etienne *Néaulme*, 1735. *In* 12. Pagg. 520. pour le I. Tome, & 458 pour le II. ſans compter les Préfaces & les Tables des Matières.

IL eſt peu d'Ouvrages ſur l'Hiſtoire Naturelle, qui ſoient écrits avec autant d'élégance & de pureté que celui-ci. Le ſtyle en eſt naturel & ſans aucune affectation. Les termes que l'Auteur emploie, ne pouvoient jamais être mieux choiſis. Pour écarter le dégoût & l'ennui, ſouvent cauſés par un enchainement de longues Diſſertations, il a choiſi le ſtyle de Dialogue, qui eſt le plus propre à bien inſtruire & à attacher toutes ſortes de perſonnes. Il introduit ſur la ſcène trois Perſonnages, un Comte, un Chevalier, & un Prieur. Le prémier eſt un Gentilhomme de Picardie, qui fait depuis long-tems ſon occupation de l'étude de la Nature, dans le grand loiſir que la Paix lui laiſſe. Le Chevalier eſt un jeune-homme, qui ſe trouve chez le Comte pendant ſes Vacances de la Seconde à la Rhétorique. Le Prieur eſt le Curé du Lieu, homme eſtimable par ſes belles connoiſſances, & encore

plus par un grand fonds de politeſſe & de piété. Madame de Jonval, Epouſe du Comte, veut être auſſi quelquefois de la partie, & groſſit le nombre des Acteurs. On nous la repréſente ici comme une Dame d'un caractère ſolide, & qui s'occupe volontiers; mais qui ſait en même tems concilier l'extrême paſſion qu'elle a de s'orner l'eſprit par des connoiſſances utiles, avec ce qu'elle doit aux bienſéances du monde & à ſon état. Comme la plupart des matières qui ſont le ſujet de la Converſation, ſont faciles à comprendre & fort nouvelles pour le Chevalier, il ne manque pas au retour de quelque partie de Chaſſe ou de Pêche, qui termine la journée, de mettre par écrit tout ce qu'il peut ſe rappeller de ce qui s'eſt dit. Il donne enſuite ſon Journal à Mr. le Prieur, pour le revoir & en ôter les mépriſes. Ce Journal dreſſé & retouché de la ſorte, eſt ce qu'on donne aujourd'hui au Public ſous le Titre de *Spectacle de la Nature.*

Le prémier Tome de cet Ouvrage eſt employé à faire la revue des Animaux les plus remarquables dont la Terre eſt peuplée. Au-lieu de paſſer méthodiquement des connoiſſances générales & des idées univerſelles aux particulières, l'Auteur a cru devoir ſuivre ici l'ordre de la Nature même, & débuter ſans façon par les prémiers objets qui ſe trouvent autour de nous, & qui ſont à tous momens ſous notre main. Il a commencé par les plus petits Animaux. Des Inſectes & des Coquillages il vient aux Oiſeaux, aux Animaux terreſtres & aux Poiſſons. Il entame enſuite la matière des Plantes, qui ſont pour tous les hom-

mes

mes une ſource de ſecours & d'agrémens. Il a cru qu'il ſuffiſoit d'en faire entrevoir la ſtructure générale, & d'en effleurer fort légèrement quelques Eſpèces. „ Laiſſant, *dit-il*, aux Savans „ le ſoin de former des Ecrits ſavans par des di„ viſions exactes, & par des Traités qui em„ braſſent tout, nous avons cru nous rendre plus „ utiles aux jeunes Lecteurs que nous avons en „ vue, en leur épargnant toutes les queſtions é„ pineuſes, & en choiſiſſant dans les meilleurs „ Livres d'Hiſtoire Naturelle, ce qui étoit pro„ pre à intéreſſer leur curioſité. Sans négliger „ ce moyen toujours ſûr, nous nous propoſons „ d'en mettre un autre en œuvre; c'eſt de les „ intéreſſer par la reconnoiſſance. Ce moyen „ n'eſt pas moins propre à les toucher que le pré„ mier; & il a cet avantage ſur l'autre, qu'al„ lant également à former la raiſon, il tend en„ core plus directement à former le cœur, & à „ faire germer les prémiers ſentimens de l'Hom„ me de bien."

On ne doit pas s'attendre à rien trouver de nouveau dans cet Ouvrage. Ce n'eſt qu'un ſimple Recueil de ce qu'on trouve d'une manière plus détaillée dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, les Tranſactions Philoſophiques de la Société de Londres, les Traités de Malpighi, de Rhédi, de Willoughby, de Leeuwenhoek, de Grew, de Nieuwenteit, de Derham, de Swammerdam, & de quelques autres. On n'a pas même toujours choiſi ce qu'il y avoit de plus curieux dans ces Traités. Le grand mérite de ce Livre conſiſte dans l'agrément du ſtyle & le tour

nouveau, que l'Auteur a ſu donner à tout ce qu'il dit. Il ne peut être d'aucun uſage aux Savans, ni à ceux qui aiment à puiſer dans les ſources. Comme il règne dans cet Ouvrage une aſſez grande variété de matières, nous nous bornerons à donner une idée des articles qui nous ont paru les plus dignes d'être rapportés.

Ce qu'on nous apprend des Guêpes, & de la manière dont elles ſe bâtiſſent un Nid, eſt un morceau curieux & tout-à-fait digne de l'attention d'un Philoſophe. Les Guêpes logent ſous terre dans une eſpèce de Ville, capable de loger onze à douze mille Habitans. Ces Guêpes ſont de trois ſortes. 1. Les Femelles, qui ſont grandes & au commencement en petit nombre. 2. Les Mâles, qui ſont preſque auſſi gros & en plus grand nombre. 3. Les Mulets, c'eſt-à-dire, les Guêpes qui ſont chargées du plus fort travail, & qui ne ſont ni mâles, ni femelles. Celles-ci ſont beaucoup plus petites & en très grand nombre. C'eſt le gros de la Nation.

Trois ſortes de travaux occupent les Guêpes. 2. La ſtructure de la Ruche. 2. La quête de la nourriture. 3. La ponte des œufs, & la nourriture des petits. Pour ce qui eſt de la ſtructure du Guêpier, d'abord elles choiſiſſent pour leur demeure quelque ſouterrain commencé par les Mulots ou par les Taupes, ou bien elles le commencent elles-mêmes; mais toujours dans un rideau, c'eſt-à-dire, dans un terrein élevé, afin que les eaux coulent néceſſairement plus bas qu'elles, & ne les incommodent point. Quand elles ont choiſi l'emplacement, elles ſe mettent au

au travail avec une ardeur merveilleuſe. Elles creuſent, elles coupent la terre, la jettent dehors, & la portent même à quelque diſtance. Il faut que leur activité ſoit grande, puiſqu'en peu de jours elles ſe pratiquent ſous terre un logement d'un pied & plus de haut, & d'autant de large. Tandis que les uns creuſent, d'autres vont chercher aux champs les matériaux du bâtiment, & à meſure qu'on retire les terres, on affermit la voûte, & on en empêche l'éboulement, en la maſticant avec de la glu : puis elles y ſuſpendent le commencement de leur bâtiment, qu'elles continuent en deſcendant, comme ſi elles vouloient faire une cloche, qu'on ferme enſuite par le bas.

On demandera peut-être comment il eſt poſſible que ces Mouches détachent & jettent la terre, étant difficile de comprendre qu'elles puiſſent ſe creuſer une demeure ſi profonde. Mais voici comment la choſe ſe paſſe. Les Guêpes ſont pourvues pour cela de très bons outils : elles ont à la bouche une trompe, & à côté deux petites ſcies, qui jouent de droit à gauche, l'une contre l'autre. Outre cela elles ont deux grandes cornes & ſix pattes. On ne ſait pas ſi elles employent la trompe à cet uſage : mais elles coupent la terre par petites parcelles avec leurs ſcies, & l'emportent dehors avec leurs pattes.

La matière dont tout cet édifice eſt compoſé n'eſt que du bois & de la glu. Les Mulets vont arracher le bois aux fenêtres, aux treillages des jardins, aux extrémités des toits : ils ſcient & enlèvent une multitude de petits brins : puis après

les avoir charpis & hachés fort menu, ils les amaſſent par petites bottes entre leurs pattes, ils y verſent quelques gouttes d'une liqueur gluante, dont le réſervoir eſt dans leur ventre, à l'aide de quoi ils font du tout une pâte qu'ils pétriſſent, & mettent en boule. De retour au logis, ils poſent la boule ſur l'endroit du bâtiment qu'ils veulent allonger ou épaiſſir. Ils l'étendent avec leur trompe & avec leurs pattes, en allant à reculons. Quand la boule applatie ne fournit plus, la Guêpe revient au commencement de la trainée de pâte. Elle la foule, elle l'étend de nouveau en reculant toujours juſqu'au bout; & en trois ou quatre repriſes, cette eſpèce de charpie de bois ſe trouve devenue une petite feuille de couleur griſe, mais d'une fineſſe dont le plus fin papier n'approche point. Le Mulet ayant mis cette prémière boule en œuvre, reçourt aux champs en chercher une ſeconde, & pluſieurs autres, dont il fait autant de feuilles qu'il applique les unes ſur les autres. D'autres Mulets viennent encore en appliquer de nouvelles ſur les prémières, & de toutes ces bandes ainſi collées & unies par la même glu, ſe forme la grande voûte, qui ſert de couverture & d'envelope générale à leur demeure. C'eſt auſſi avec la même matière que ſe fabriquent les cellules & les colonnes.

On remarque que la Voûte eſt toujours moins dure que les Colonnes. Peut-être que la matière des Colonnes eſt plus torſe & plus compacte, ou qu'elles ſont maſtiquées avec une plus grande quantité de glu. Il eſt bien naturel que ce qui ſoutient le bâtiment en ſoit la partie la plus ſolide.

La

La matière eſt prudemment épargnée dans la longueur du pilier : mais il n'auroit pu ni s'appuyer ſur le bas, ni ſoutenir le haut, ſans y être arrêté & bien collé. C'eſt pourquoi on a épaiſſi les bouts, afin qu'ils touchaſſent une plus grande ſurface, & qu'un plus grand volume de colle maintînt mieux le bas & le haut.

Il y a ſans doute bien de l'intelligence dans tout cela. On voit de plus deux ouvertures, dont l'une eſt la porte pour entrer, & l'autre pour ſortir. C'eſt par la prémière qu'entrent les Guêpes qui ſont chargées. Celles qui vont aux champs ſortent par la dernière. De cette manière on ne s'embarraſſe point en allant & venant. Elles peuvent aller & venir en liberté ſous les différens étages, & entrer dans telle maiſon qu'il leur plait. Toutes les portes de ces maiſons s'ouvrent par bas, à l'exception de quelques-unes que l'on voit fermées avec une ſorte de parchemin. On compte onze étages, qui ſont comme autant de gâteaux élevés l'un ſur l'autre. Celui d'en-haut eſt tout petit, & celui d'en-bas de même ; & ils vont en s'élargiſſant vers le milieu du panier. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt de voir des gâteaux entiers compoſés de loges ſpacieuſes, & d'autres tout compoſés de loges étroites. Les grandes cellules ſont deſtinées à recevoir les œufs, d'où doivent ſortir les mâles & les femelles. Les loges étroites ſont pour loger les œufs, d'où ſortent les Mulets qui ſont beaucoup plus petits. Ces Architectes ne ſe méprennent point dans leurs proportions, & jamais les Mères de famille ne vont mettre dans une loge de Mulets, l'œuf qui

qui doit donner une femelle ou un mâle. Les loges des Mulets ont ſept à huit lignes de profondeur, ſur deux de largeur; & les loges des autres ont ſept à huit lignes de profondeur, ſur trois & plus de large. Les colonnes peuvent avoir ſix lignes de hauteur. Il y a trente-neuf à quarante colonnes entre un étage & un autre: on en trouve même quelquefois davantage.

Une choſe tout-à-fait digne d'admiration, c'eſt la régularité des colonnes. Elles ſont toutes à ſix pans, ce qui eſt la figure la plus commode en tout ſens, pour faire de ces loges un aſſemblage où il n'y ait point de vuide. Si elles euſſent été rondes, elles ne ſe ſeroient touchées les unes les autres que par un point: l'intervalle vuide auroit été perdu. Si elles euſſent été triangulaires ou quarrées, elles ſe ſeroient à la vérité très bien appliquées les unes contre les autres, mais les coins en dedans auroient été perdus, l'animal qui y doit loger étant rond. Elles ſont hexagones ou à ſix pans, & par-là elles approchent plus de la figure ronde, & elles ſe touchent exactement entre elles, côté contre côté, enſorte qu'il n'y a point du tout de terrein inutile, & que chaque loge, toute foible qu'elle eſt, devient ſtable & ſolide par ſon union avec les autres. Le plus beau Palais frappe moins que la régularité de ces logettes. Mais venons à la nourriture des Guêpes.

Les Guêpes aiment à ſe loger dans le voiſinage des Abeilles, auprès des meilleures treilles, à côté d'une vigne, & encore plus volontiers à portée d'une cuiſine. Elles trouvent là des proviſions toutes faites. Les Mulets & même les mâles vont

vont à la chaſſe, ils ſe préſentent effrontément par-tout & juſques dans les ruches des mouches à miel, qui ont quelquefois bien de la peine à s'en défendre. Au défaut de miel, ils ſe jettent ſur les meilleurs fruits, ils ne ſe méprennent point: l'Abricot, par exemple, eſt fort de leur goût, le Bon-Chrétien d'Eté, le Rouſſelet de Reims, le Beuré, la Creſſane, la Pêche la plus rouge, le Raiſin le plus mûr, & ſur-tout le Muſcat; voilà leurs mets ordinaires ſelon la ſaiſon. Ce n'eſt pas que les Guêpes ſoient difficiles: en d'autres tems elles s'accommodent de tout. Tout leur convient dans une cuiſine, volaille, gibier, lard, viande de boucherie même, elles ne mépriſent rien: & ſi elles peuvent s'accoſter de la maiſon d'un Boucher, elles vont au ſolide & ne courent pas plus loin. Elles y vont enlever des morceaux de chair moitié auſſi gros qu'elles, & reportent le tout à la ruche, où les femelles en font la diſtribution aux petits. Les Bouchers qui entendent leurs propres intérêts, s'accommodent avec elles, & leur donnent régulièrement un morceau de foie de bœuf ou de veau. Elles s'y attachent préférablement aux autres viandes qui ont des fibres, & qui ſont plus longues & plus difficiles à couper. Mais ce n'eſt pas ſeulement pour les détourner des autres morceaux, que les Bouchers s'abonnent avec elles à ce prix. Ils en tirent un grand ſervice, & ne ſont pas fâchés de la viſite des Guêpes. Tant qu'elles ſont occupées autour de ce morceau de foie, il n'y a pas à craindre que ni mouche, ni autre inſecte entre dans la place, & touche à aucune viande. Les Guêpes

leur

leur donnent la chaſſe ſans quartier, elles ſont ſentinelle, & bien hardie ſeroit la mouche qui oſeroit alors ſe préſenter. Le pis-aller, c'eſt qu'elles taillent par-ci par-là quelque morceau à leur bienſéance. L'inconvénient n'eſt pas grand, parce que la Guêpe ne ſalit rien, la femelle reſtant toujours au Guêpier avec ſes œufs; au-lieu que la mouche cherche exprès la viande pour y mettre les ſiens, ce qui eſt la déſolation du Boucher.

Il eſt hors de doute que l'induſtrie & la propreté des Guêpes préviennent en leur faveur. Mais il faut tout dire : elles gâtent leurs bonnes qualités par d'autres bien mauvaiſes : elles ſont goulues & cruelles. Ce ſont, pour ainſi dire, les Boucanières & les Anthropophages du peuple Mouche. Non contentes de voler le miel, elles tuent les Abeilles mêmes : elles prennent, elles grugent, elles maſſacrent, elles vont même juſqu'à manger leurs ennemis. Cependant cette avidité trouve en quelque ſorte ſon excuſe dans la néceſſité où ſont les Guêpes de pourvoir ſans ceſſe aux beſoins d'une famille nombreuſe.

La diſtribution de la nourriture ſe fait toujours avec beaucoup d'ordre. Les mères en ſont chargées, & quelquefois les Mulets leur prêtent ſecours. On trouve d'abord au fond de chaque cellule un petit œuf, avec une matière gluante pour l'empêcher de tomber. On y voit ſouvent entrer la mère, qui apparemment y porte une douce chaleur pour le faire éclorre. De cet œuf ſort un vermiſſeau que l'on nourrit avec ſoin, & qui peu à peu devient un gros Ver bien gras & bien

bien dodu, rempliſſant toute ſa chambre de ſa rotondité. La mère, après avoir reçu & mis en pièces la nourriture que les Mulets ont apportée, la va diſtribuer de chambre en chambre, dans la bouche de chaque Ver, tour à tour avec une grande égalité, ſi ce n'eſt qu'on en donne plus fréquemment aux gros Vers qui doivent produire les mâles & les femelles.

Tous ces Vermiſſeaux ceſſent après un certain tems d'être à charge à la mère : ils ne mangent plus, ils ne veulent plus rien recevoir, & commencent dès-lors à filer de leur bouche une ſoie très fine, dont ils collent le prémier bout à l'entrée de leur chambre : puis faiſant aller leur tête de côté & d'autre, ils attachent ce fil à différens points, & à force de paſſer & de repaſſer, ils forment de ce fil, qui court toujours, une petite étoffe qui ſert de cloiſon à la porte. Retirez de la ſorte, ils ſe défont de leur peau, le vermiſſeau meurt, ſa dépouille tombe au fond, & il reſte une nymphe blanche qui développe peu à peu ſes pattes & ſes aîles, & acquiert inſenſiblement la couleur & la forme d'une Guêpe parfaite. Rompez quelques-unes de ces cloiſons, & vous la verrez comme emmaillottée, & ne montrant qu'à demi les membres délicats de l'animal qui en doit ſortir : il ſe fortifie doucement dans cette boîte qui le met à couvert de tout danger, juſqu'à ce que ſes pieds ſe dégageant, il perce la cloiſon qui le tient enfermé.

La Guêpe ne reſte dans cet état de nymphe que douze ou quinze jours au plus, après quoi ſe ſentant armée de toutes pièces, elle déchire elle-

elle-même la cloiſon de ſa cellule. On lui voit alors une corne, & puis deux: une patte ſuccède, la tête ſe montre, le corps élargit l'ouverture: enfin il ſort une Guêpe bien formée, qui ſèche ſes petites ailes toutes humides en y faiſant paſſer pluſieurs fois ſes pattes de derrière: puis tout à coup on la voit prendre ſa volée & s'en aller en campagne butiner avec les autres, dont elle imite dès ce jour l'adreſſe & la méchanceté.

Dès que le Mulet ſort de ſa retraite, il va à la picorée: dès que le mâle ſort de la ſienne, il eſt quelque tems à jouer, puis il vient faire ſa cour à la Reine du canton: dès que la femelle eſt éclose, elle eſt toute occupée des ſoins du ménage. Tout le gros de l'ouvrage eſt pour les Mulets. Tous les bons morceaux & toutes les attentions ſont pour les mères. Mais auſſi ces mères ſont en petit nombre. Elles ont un gros ménage à conduire: tant d'œufs à pondre, tant de petits à nourrir, aller ſans ceſſe d'étage en étage, & de chambre en chambre, viſiter tout, contenter tout le monde, & recommencer ſans fin le même travail, & cela ſans ſortir du logis.

Les Guêpes ne font aucune proviſion pour l'Hiver, elles n'en font pas ſeulement pour le lendemain. Dès que les prémiers froids ſe font ſentir, les femmes & les maris qui avoient tant de tendreſſe pour leurs petits, les tuent tous. Oeufs, Vermiſſeaux, Nymphes, Guêpes formées, ils arrachent tout, ils jettent tout hors du Guêpier, ils renverſent les cellules mêmes. Comme elles ſentent alors qu'il n'y a plus aſſez de tems pour amener les Embryons à leur perfection, elles

ne

ne veulent plus ſe charger d'un travail inutile. Quand il fait ſoleil, on prend encore quelquefois l'air. Mais il n'y a plus de joie parmi elles: tout languit, on ſe diſperſe, chacune évite le froid & ſe loge comme elle peut. Celles qui reſtent dans le Guêpier paſſent l'Hiver ſans avoir ni chercher aucune nourriture. Le froid les morfond, les engourdit ou les tue; & quelquefois de huit & neuf milles Guêpes ou beaucoup plus que contenoit la ruche, il ne reſte que deux ou trois mères.

C'eſt par le moyen de ce petit nombre de mères que toute l'Eſpèce ſe conſerve. Leur fécondite eſt ſi grande, qu'une ſeule Guêpe ſuffit pour donner un eſſain entier l'année ſuivante. Elle ſe conſtruit au creux d'un arbre ou dans un trou de muraille, deux ou trois cellules, qui forment comme un petit bouquet attaché par la queue avec un peu de glu à la muraille. Elle y pond deux œufs de Mulets, elle leur va chercher à manger. Les deux vermiſſeaux ſe raſſaſient: ils filent au bout de quelques jours & ferment leur porte. Voilà déja deux enfans de pourvus. La mère fait enſuite deux autres cellules, & tandis que les deux nouveaux œufs qu'elle y a mis, éclôſent & ſe fortifient, les deux prémiers Mulets rompent leur porte, & ſe mettent à travailler avec la mère. Les voilà trois de compagnie. Quinze jours après, les deux ſeconds groſſiſſent la troupe. Ce petit amas de cellules s'augmente de jour en jour: la mère y pond un œuf de mâle, & enſuite un de femelle. Le mâle devient mari, la femelle devient mère. S'il y a deux

mères au mois de Mai, il y en a cinquante, trois ſemaines après ; & cinquante mères donneront plus de dix mille Guêpes avant le mois d'Octobre. On n'attend pas que la famille ſoit ſi nombreuſe, pour ſe loger au large. Après que les mères qui ont réſiſté aux rigueurs de l'Hiver, ont ainſi formé différens petits cantons, & peuplé chacune à part, on ſe raſſemble de tout côté, & on ſe choiſit dès le mois de Juin un ſpacieux & commode logement.

Tout ce que dit notre Auteur, des Abeilles, des Mouches communes, des Fourmis, & de quelques autres Inſectes de cette nature, n'eſt pas moins curieux que ce que nous venons de lire au ſujet des Guêpes. Il vient enſuite aux Coquillages, qui ſont la matière du neuvième Entretien. C'eſt là où il parle des Moules, des Pinnes marines, des Limaçons, des taches des Coquillages, de leurs tumeurs & inégalités, des Perles, & des Ecreviſſes. Nous choiſirons pour cet Extrait l'Article du Limaçon.

Ce qu'on remarque d'abord dans le Limaçon, c'eſt cette petite maiſon qu'il porte par-tout avec lui, & où il ſe ſauve dès qu'on le touche le moins du monde. Cette eſpèce de toit, ſous lequel il loge, réunit deux avantages qu'on ne croiroit pas pouvoir allier, une extrême dureté, avec la plus grande légèreté, moyennant quoi l'animal eſt à couvert de toute injure, tranſporte ſans peine ſon logis où il veut, & ſe trouve toujours chez lui en quelque pays qu'il voyage. Aux approches du froid, il ſe retire dans quelque trou. Là il laiſſe couler de ſon corps une certaine colle qui ſé-

s'épaiſſit à l'ouverture de la coquille, & qui la ferme entièrement. Retiré ſous cet abri, il paſſe, comme bien d'autres, la mauvaiſe ſaiſon ſans peine & ſans beſoin. Quand le Printems ramène les beaux jours, le Limaçon ouvre ſa porte & va chercher fortune. Avec l'appétit, tous les beſoins renaiſſent. Mais rampant comme il fait, ſa maiſon par-deſſus lui, s'il avoit les yeux auſſi bas que le corps qu'il traine à terre, il ne verroit pas les objets qu'il doit fuir ou rechercher. Il ſeroit du moins expoſé à les ſalir ſans ceſſe dans la fange. C'eſt pourquoi la Nature l'a pourvu de quatre Lunettes d'approche, pour l'informer de tout ce qui l'environne. Ce que les Enfans appellent les cornes du Limaçon, n'eſt rien moins que des cornes. Ce ſont quatre tuyaux avec une vitre au bout, ou quatre nerfs optiques ſur chacun deſquels il y a un très bel œil: & non ſeulement il lève la tête pour voir de loin, mais il porte encore bien plus haut ſes quatre nerfs, & les yeux qui les terminent. Il les allonge, il les dirige comme il veut. Ainſi ce ſont de vraies lunettes d'approche qu'il tire, qu'il tourne, & qu'il reſſerre enſuite ſelon ſon beſoin. Le voilà logé & éclairé. Il eſt en état de découvrir ce qui l'accommode: mais dépourvu de pieds, comment l'ira-t-il chercher?

Au défaut de jambes, le Limaçon a reçu deux grandes peaux muſculeuſes qui en ſe déridant, s'allongent, puis ſerrant de nouveau leurs plis de devant, ſe font ſuivre de ceux de derrière, & de tout le bâtiment qui poſe deſſus. Il ſe préſente un nouvel embarras: toujours colé contre

terre, & n'aiant ni ailes pour s'élever en l'air, ni fil pour ſe ſoutenir en cas de chute, il ſera ſans ceſſe expoſé ou à ſe briſer en tombant de quelque hauteur, ou à ſe noyer dans la prémière eau qui l'inondera. L'humidité ſeule ſera capable de le pénétrer & de le tuer. La Nature l'a délivré de tous ces inconvéniens, en le rempliſſant d'une humeur graſſe & viſqueuſe qui le garantit des chutes par ſa tenacité, & qui le rend impénétrable à l'humidité, par le moyen de l'huile dont elle bouche tous les pores de ſa peau. Il ménage cette huile qui lui eſt ſi précieuſe: il évite le ſoleil qui la deſſècheroit, & il la conſerve aiſément dans les lieux humides où elle lui eſt d'un grand ſecours.

Quand le Limaçon a trouvé ſa nourriture, il met en œuvre pour la couper deux dents aiguës, avec leſquelles il fait quelquefois bien du dégât ſur les meilleurs fruits, ſur les tendres boutons des plantes, & même ſur les feuilles, de la conſervation deſquelles dépend auſſi celle du fruit.

Ce qu'il y a de plus ſurprenant dans les Limaçons, c'eſt qu'ils ſont Hermaphrodites, & ont à la fois les deux ſexes, enſorte que chacun d'eux donne la fécondité à un autre, de qui il la reçoit en même tems. Lorsqu'ils veulent s'approcher, ils s'entr'avertiſſent par un moyen qui leur eſt tout particulier. L'un d'eux lance & fait voler ſur l'autre une eſpèce de petite flèche ou de dard, qui a quatre ailes ou quatre petits tranchans. Ce dard ſe détache entièrement de celui qui le lance, & va piquer l'autre, ou tombe à terre après l'avoir piqué. Celui-ci à ſon tour lance ſon dard ſur le pré-

prémier. Ce petit combat eſt ſuivi d'une prompte réconciliation. Le dard eſt d'une matière ſemblable à de la corne. Ils en trouvent toujours de tout prêts chez eux dans ces approches, qui arrivent tous les ans trois fois en ſix ſemaines. Chacun d'eux dix-huit jours après dépoſe ſes œufs en terre, & les y cache avec beaucoup de ſoin.

Le Limaçon vient au monde ou ſort de ſon œuf avec une coquille toute formée, & d'une petiteſſe proportionnée à celle de ſon corps, & à la coque de l'œuf qui la contenoit. Cette coquille eſt la baſe d'une autre qui va toujours en augmentant. La petite coquille, telle qu'elle eſt ſortie de l'œuf, occupe toujours le centre de celle que l'animal devenu plus grand ſe formera en ajoutant de nouveaux tours à la prémière; & comme ſon corps ne peut s'allonger que vers l'ouverture, ce n'eſt que vers l'ouverture que la coquille reçoit de nouveaux accroiſſemens. La matière eſt dans le corps de l'animal même. C'eſt une liqueur ou une colle compoſée de glu & de petits grains pierreux très fins. Ces matières paſſent par une multitude de petits canaux, & arrivent juſqu'aux pores dont la ſurface de leur corps eſt toute criblée. Trouvant tous les pores fermés ſous l'écaille, elles ſe détournent vers les parties du corps qui ſortent de la coquille, & qui ſe trouvent à nud. Ces particules de ſable & de glu tranſpirent au dehors. Elles s'épaiſſiſſent en ſe collant ou en ſe ſèchant au bord de la coquille. Il s'en forme d'abord une ſimple pellicule, ſous laquelle il s'en aſſemble une autre, & ſous celle-ci une troiſième. De toutes ces

couches réunies, ſe forme une croute toute ſemblable au reſte de l'écaille. Quand l'animal vient encore à croître, & que l'extrémité de ſon corps n'eſt pas ſuffiſamment vêtue, il continue à ſuer, & à bâtir par le même moyen. Voilà de quelle manière le Limaçon conſtruit & répare ſon logement.

Paſſons aux Oiſeaux, par où commence la ſeconde Partie du I. Tome. Ce que l'Auteur dit des Oiſeaux de paſſage, n'eſt pas encore une choſe bien démontrée. Les plus connus ſont les Cailles, les Hirondelles, les Canards ſauvages, les Pluviers, les Becaſſes, & les Grues. Les Cailles au Printems paſſent d'Afrique en Europe, pour y jouïr d'un Eté plus modéré & plus ſupportable qu'en Afrique. Sur la fin de l'Automne elles s'en retournent par-deſſus la Méditerranée, pour jouïr dans l'Egypte & dans la Barbarie d'une chaleur douce & ſemblable à celle des climats qu'elles abandonnent, lorſque le ſoleil eſt par-delà l'Equateur. Les Cailles s'en vont par troupes, quelquefois comme des nuées : aſſez ſouvent les Vaiſſeaux en ſont tout couverts, & on les prend ſans aucune peine.

La méthode des Hirondelles paroit différente. On prétend que pluſieurs paſſent la Mer : mais les Relations d'Angleterre & de Suède ne laiſſent plus douter que pluſieurs, ou du moins celles des Pays les plus ſeptentrionaux, ne s'arrêtent en Europe & ne ſe cachent dans des trous ſous terre, en s'accrochant les unes aux autres, pattes contre pattes, bec contre bec. Elles ſe mettent par tas dans des endroits éloignés du paſſage des hom-

hommes ; où elles sont même gagnées par les eaux. La précaution qu'elles ont prise par avance de se bien lustrer les plumes avec leur huile, & de se pelotonner, la tête en dedans, le dos en dehors ; les garantit sous l'eau & sous la glace même. Elles s'y engourdissent & y passent l'Hiver sans mouvement. Le cœur continue cependant toujours à leur battre, & au retour du Printemps la chaleur les dégourdit. Elles regagnent alors leurs demeures ordinaires, chacune d'elles retrouve son Pays, son Village ou sa Ville, & son Nid.

Les Grues & les Canards sauvages vont aussi, aux approches de l'Hiver, chercher des climats plus doux. Tous s'assemblent à un certain jour, comme les Hirondelles & les Cailles. On décampe de compagnie, & c'est une chose assez agréable de les voir voler. Ils s'arrangent ordinairement sur une longue colonne comme un I, ou sur deux lignes réunies en un point, comme un V renversé. Le Canard ou la Grue qui fait la pointe, fend l'air, & facilite le passage à ceux qui suivent. Il n'est qu'un tems chargé de la commission ; il passe de là à la queue, & un autre lui succède.

Toutes ces merveilles que chacun admire dans les Oiseaux de passage, donnent lieu à la Comtesse de faire quelques réflexions. „ Quoique „ je sois accoutumée, dit-elle, à remarquer tous „ les ans en Automne un certain jour, où toutes „ les Hirondelles s'assemblent pour partir de compagnie ; quoique j'aye vu très souvent des bandes d'oiseaux qui s'en vont en voyage, c'est

„ toujours un miracle pour moi. Dans leur paſ-
„ ſage au-deſſus des Royaumes & des Mers, je
„ ne ſai ce qu'il faut le plus admirer, ou de la
„ force qui les ſoutient dans un ſi long trajet,
„ ou de l'ordre avec lequel tout s'exécute. Qui
„ eſt-ce qui a appris à leurs petits qu'il faudroit
„ bien-tôt quitter leur pays natal, & voyager
„ dans une terre étrangère? Qui eſt-ce qui prend
„ ſoin chez eux d'aſſembler le Conſeil pour fixer
„ le jour du départ? Qui eſt-ce qui ſonne de la
„ trompette pour annoncer au peuple la réſolu-
„ tion priſe, afin que chacun ſe tienne prêt?
„ Ont-ils un Calendrier pour reconnoître la ſai-
„ ſon & le jour où il faut ſe mettre en route?
„ Ont-ils des Magiſtrats pour maintenir la diſci-
„ pline qui eſt ſi grande parmi eux? Car avant
„ la publication de l'ordonnance, perſonne ne
„ déloge. Le lendemain du départ, il ne paroit
„ ni traineurs ni déſerteurs. Ont-ils des Cartes
„ pour règler la marche? Connoiſſent-ils les Iles
„ où ils pourront ſe repoſer & trouver des ra-
„ fraichiſſemens? Ont-ils une bouſſole pour ſui-
„ vre invariablement le côté où ils ſe propoſent
„ d'arriver, ſans être dérangés dans leur vol ni
„ par les pluies, ni par le vent, ni par l'obſcu-
„ rité affreuſe de pluſieurs nuits? Ou bien enfin
„ ont-ils une Raiſon ſupérieure à celle de l'hom-
„ me, qui n'oſe tenter ce paſſage qu'avec tant
„ de machines, de précautions, & de provi-
„ ſions?"

Cette eſpèce de miracle, qui n'eſt aſſurément pas un des moindres d'entre tous ceux qu'on remarque dans la Nature, eſt en quelque ſorte expliqué

pliqué par le Prieur & par Mr. le Comte: Ils prétendent que ces Oiſeaux n'aiant ni Cartes, ni Bouſſole, ni Raiſon, Dieu leur tient lieu de tout. Il leur imprime à tous une méthode particulière & des ſentimens qui ſuffiſent pour leur état. Si ces opérations étoient produites en eux par une Raiſon qui leur fût propre & particulière, ſi Dieu les avoit abandonnés à leur intelligence particulière, cette intelligence qui paroit en eux ſi admirable & ſi étendue, ne s'aſſujettiroit pas toujours à la même façon d'agir. Tous les particuliers d'une même Eſpèce aiant en eux le principe & la règle de leur conduite, comme nous avons en nous le principe de la nôtre, & chacun d'eux, comme parmi nous, penſant à ſa manière, ils varieroient comme nous. Les Hirondelles Chinoiſes ne bâtiroient point comme les Hirondelles Françoiſes. Il y auroit parmi elles le goût Aſiatique, & le goût Grec ou Romain. Les Hirondelles d'Italie & de France, ſeules en poſſeſſion de ce bon goût, regarderoient en pitié l'Architecture Chinoiſe. En France même, les Hirondelles de Paris n'auroient garde de ſe loger & de vivre à la manière des Hirondelles Provinciales. Elles feroient la mode, ſans doute, & la communiqueroient à celles-ci; puis ſe moqueroient de cette mode comme d'une choſe riſible & gothique, dès qu'il leur ſeroit venu en tête d'en établir une autre. S'il y avoit de la Raiſon chez les Hirondelles, il y auroit de la ſubordination. Les mieux raiſonnantes ou les plus entreprenantes acquerroient ſans doute les prémiers poſtes entre elles. Par une ſuite néceſſaire, les

Hirondelles de diſtinction ne voudroient point ſe confondre, & laiſſeroient aux Hirondelles du commun le ſoin de travailler. Elles ſe feroient une affaire fort ſérieuſe de ſavoir babiller plus délicatement que les autres, elles raffineroient ſur la maniére de luſtrer la plume & de ſe bien mettre. Ce ſeroient elles qui feroient ce qu'on appelle le bel-air, & les dernières venues auroient toujours bien meilleure grace que celles de jadis. En un mot, ſi les Hirondelles raiſonnoient, elles inventeroient, réformeroient, perfectionneroient tous les jours, & feroient comme nous cent choſes importantes & raiſonnables dont elles ne s'aviſent point du tout.

Cette explication n'eſt pas tout-à-fait du goût de la Comteſſe. „ Vous avez, dit-elle, grand „ ſujet de vous moquer de notre Eſpéce humai„ ne. Ce que font les bêtes eſt ſi ſimple & ſi „ bien entendu, qu'on croiroit qu'elles raiſon„ nent; & ce que nous faiſons eſt ſouvent ſi ca„ pricieux & ſi peu ſenſé, qu'on croiroit que „ nous ne raiſonnons point."

Des Oiſeaux, l'Auteur paſſe aux Animaux terreſtres. On dit ici mille belles choſes du Chien, du Cheval, & des Troupeaux. Mr. le Prieur entreprend enſuite de faire l'éloge de l'Ane. *Tout le monde*, dit-il, *abandonne l'Ane: je le veux prendre ſous ma protection. Vu d'une certaine façon cet animal me plaît, & j'eſpére vous montrer que bien loin d'avoir beſoin d'indulgence ou d'apologie, il peut être l'objet d'un éloge raiſonnable.*

L'Ane n'a pas les qualités brillantes, mais il a les ſolides. Si l'on s'adreſſe à d'autres animaux

pour

pour les ſervices diſtingués, celui-ci fournit au moins les plus néceſſaires. Il n'a pas la voix tout-à-fait belle, ni l'air noble, ni des manières fort vives ; mais une belle voix eſt un mérite bien mince parmi des gens ſolides. L'air noble eſt remplacé chez lui par une douce & modeſte contenance. Et au-lieu de ces manières ſi turbulentes & ſi irrégulières du Cheval, qui incommodent ſouvent plus qu'elles ne plaiſent, l'Ane a une façon d'agir toute naïve & toute ſimple. Point d'air rengorgé, point de ſuffiſance : il va uniment ſon chemin. Il ne va pas bien vîte, mais il va de ſuite & long-tems. Il achève ſa beſogne ſans bruit ; il vous rend ſes ſervices avec perſévérance, &, ce qui eſt un grand point dans un Domeſtique, il ne les fait point valoir. Nul apprêt pour ſon repas, le premier chardon en fait l'affaire. Il ne ſe croit rien dû ; on ne le voit jamais ni dégouté, ni mécontent : tout ce qu'on lui donne eſt bien reçu. Il goûte très bien les meilleures choſes, & ſe contente honnêtement des plus mauvaiſes. Si on l'oublie & qu'on l'attache un peu loin de l'herbe, il prie ſon maître le plus pathétiquement qu'il lui eſt poſſible, de pourvoir à ſes beſoins. Bien eſt-il juſte qu'il vive. Il y employe toute ſa Rhétorique : ſa harangue faite, il attend patiemment l'arrivée d'un peu de ſon ou de quelques feuillages inutiles. A peine a-t-il achevé ſon repas à la hâte, qu'il reprend ſa charge, & ſe remet en marche ſans replique ni murmure. Voilà certainement des manières eſtimables. Voyons à quoi il eſt employé.

Les

Les occupations de l'Ane ſe reſſentent de la baſſeſſe des gens qui le mettent en œuvre ; mais le jugement qu'on porte de lui & de ſon maitre, ſont également injuſtes. Le travail du Juge, de l'homme d'Affaires, & du Financier, a un air plus important ; leur habit en impoſe. Au contraire le travail du Payſan a un air bas & mépriſable, parce que ſon habit eſt pauvre & ſon état mépriſé : mais réellement nous prenons le change. C'eſt le travail du Payſan qui eſt le plus eſtimable & le ſeul néceſſaire. Que nous importe que le Financier ſoit doré depuis la tête juſqu'aux pieds ? ce n'eſt pas pour notre avantage qu'il travaille. Il eſt vrai qu'on ne ſe peut guère paſſer de Juges ni d'Avocats : mais ce ſont nos ſottiſes qui les rendent néceſſaires. Il n'en faudra plus, quand nous ſerons raiſonnables. Au-lieu que nous ne pouvons en aucune ſorte, ni en aucun tems, ni dans aucune condition, nous paſſer du Payſan & de l'Artiſan. Ces gens ſont comme l'ame & le nerf de la République, & le ſoutien de notre vie. C'eſt d'eux que nous tirons dequoi remplir à chaque inſtant quelqu'un de nos beſoins. Nos maiſons, nos habits, nos meubles & notre nourriture, tout vient d'eux. Or où en ſeroient réduits les vignerons, les jardiniers, les maçons & la plupart des gens de campagne, c'eſt-à-dire, les deux tiers des hommes, s'il leur faloit d'autres hommes ou des chevaux pour le tranſport de leurs marchandiſes & des matières qu'ils employent ? L'Ane eſt ſans ceſſe à leur ſecours. Il porte le fruit, les herbages, les peaux des bêtes, le charbon, le bois, la tuile, la brique,

que, le plâtre, la chaux, la paille & le fumier. C'eſt un grand avantage pour cette multitude d'Ouvriers, & pour nous, de trouver un animal doux, vigoureux, & infatigable, qui ſans fraix & ſans orgueil rempliſſe les Villages & les Villes de toutes ſortes de commodités.

Rien n'eſt ſans doute plus beau que cet éloge de l'Ane, & pour achever de faire mieux ſentir l'utilité de ſes ſervices, Mr. le Prieur le met ici en parallèle avec le Cheval. Ce dernier, à ce qu'il prétend, reſſemble aſſez à ces Nations qui aiment le brillant & le fracas, qui ſautent & danſent toujours; qui s'occupent beaucoup des dehors, & qui mettent de l'enjoûment par-tout. Elles ſont admirables dans les occaſions diſtinguées & déciſives: mais ſouvent leur feu dégénère en fougue. Elles s'emportent, elles s'épuiſent, & perdent leurs plus beaux avantages, faute de ménagement & de modération. L'Ane au contraire reſſemble à ces Peuples naturellement épais & pacifiques, qui connoiſſent leur labourage ou leur commerce, & rien de plus, vont leur train ſans diſtraction, & achèvent d'un air ſérieux & opiniâtre tout ce qu'ils ont une fois entrepris.

Il faut avouer que cette comparaiſon eſt tout-à-fait ingénieuſe. Mais je ne ſai ſi ces Peuples *épais & pacifiques*, dont il ſemble qu'on veut faire l'éloge, ſeront fort redevables au Prieur de les avoir comparés à l'Ane. Ces Nations *qui aiment le brillant & le fracas, qui ſautent & qui danſent toujours*, ne ſeront pas non plus fort contentes qu'on faſſe ſi peu de cas de ce qu'ils eſtiment le plus. Je crains fort que Mr. le Prieur

ne

ne ſe faſſe par-là un grand nombre d'ennemis. Et qui ſait ſi les G. . . . . n'iront pas s'imaginer qu'on fait ici leur portrait ? Le Panégyriſte de l'Ane auroit alors à faire à forte partie. Ces Meſſieurs trouveroient de leur côté Mr. le Comte de Jonval, qui paroit très mécontent qu'on donne ainſi la préférence à l'Ane. *C'eſt*, dit-il, *une choſe inſoutenable & indécente en toute manière, d'avoir fait d'un pareil animal l'objet d'un éloge Académique. C'eſt nous avilir. Si je ſuis ſecondé, Mr. le Prieur à la pluralité des voix ſera déclaré n'avoir pas fourni ſon contingent, & obligé en conſéquence à un dédommagement valable.* Apparemment que Mr. le Comte ſe mettoit au rang de ces *peuples épais*, dont les qualités ont tant de rapport avec celles de l'Ane. Mais c'eſt aſſez s'arrêter ſur cet article, diſons un mot des Poiſſons.

Tout ce que notre Auteur nous apprend des Poiſſons en général, n'eſt pas ce qu'il y a de moins curieux dans ſon Ouvrage. Nous nous contenterons de rapporter ce qu'il dit de la Guerre de quelques-uns d'entre eux, de leur nourriture, & de leur grande fécondité. La Moule, eſpèce de poiſſon dont il ſemble que les autres ne devroient rien avoir à craindre, ne laiſſe pas de leur tendre des pièges & de les ſurprendre. Pour y réuſſir, elle ſe tient en embuſcade ſur le gravier, elle entr'ouvre ſes écailles, & les reſſerre bruſquement lorſqu'un petit Crabbe qui ne connoit pas le danger, s'aviſe d'y vouloir entrer. Autant en fait l'Huitre à d'autres Poiſſons auſſi imprudens. La Sole & la plupart des Poiſſons plats

plats ſe cachent dans la vaſe dont leur dos imite la couleur, & obſervent attentivement où les femelles des gros poiſſons font un trou pour y mettre bas leurs œufs, ſur leſquels les mâles vont enſuite dépoſer leurs laites, pour donner la fécondité à ces œufs. La Sole ſort bien-tôt après de ſon embuſcade, & ſe jette ſur cette nourriture exquiſe, qui lui donne à elle-même une graiſſe & une ſaveur parfaite. Les petites Soles à leur tour ſervent de nourriture aux gros Crabbes, & comme elles ne quittent guère le gravier où elles cherchent des œufs de poiſſons, il n'y a pas juſqu'aux Saliquots ou Crevettes à qui elles ne ſervent de pâture, & l'on n'ouvre preſque aucune de celles-ci où l'on ne trouve une ou deux petites Soles.

On peut juger des autres Eſpèces par celle-là. Depuis les plus gros animaux que les eaux produiſent, juſqu'aux plus petits, tout eſt en action & en guerre : ce n'eſt que ruſes, que fuites, que détours, & que violence. On s'y entre-pille, on s'y entre-mange ſans pudeur ni meſure. En un mot les poiſſons ſont comme les hommes; & je ne ſai, dit l'Auteur, pourquoi on n'a pas encore été tenté de leur prêter de la Raiſon. Mais voici une penſée un peu plus ſérieuſe. Si les habitans des eaux ſont toujours à l'affût pour dévorer les œufs & les laites les uns des autres, & pour s'entre-dévorer eux-mêmes, cet élément ceſſera enfin d'être peuplé, & il y a même long-tems qu'il ne le devroit plus être. Les moindres poiſſons ſervant de nourriture aux plus forts, auroient dû fuir; & les plus forts auſſi doivent

périr

périr à leur tour, faute de nourriture. Mais rien n'eſt ſi frivole, que les critiques que l'homme oſe faire des ouvrages de Dieu. Il a pourvu à la conſervation des poiſſons, en donnant aux uns la force, aux autres la légèreté & la prévoyance, & en les multipliant tous d'une manière ſi prodigieuſe, que leur fécondité ſurpaſſe leur ardeur naturelle à ſe dévorer, & que ce qui s'en détruit eſt toujours fort au-deſſous de ce qui ſert à les renouveller. Quelque grand que ſoit le nombre des Morues qui ont été conſommées par les hommes pendant une année, ou dévorées en Mer par d'autres poiſſons, ce qu'il en reſte eſt toujours plus que ſuffiſant pour en reproduire un pareil nombre deux ou trois ans après.

Voici la preuve de ce que l'Auteur avance à ce ſujet. „ Lors, dit-il, que je fus voir le Port „ de Dieppe, on nous apprêta une très belle Mo„ rue fraiche, mais fort inférieure à celles qui „ nous viennent du grand Banc. Je fus curieux „ de compter les œufs qu'elle portoit. J'en pris „ la peſanteur d'un gros, & nous nous mîmes „ à trois ſur ce gros. Nos trois ſommes rap„ prochées, & le total du gros arrêté, nous pe„ ſâmes tous la maſſe d'œufs, & nous répéta„ mes huit fois la même ſomme pour autant „ d'onces ou de huit gros qu'il ſe trouva dans le „ tout. De l'addition de toutes ces ſommes il „ ſe forma un total de neuf millions trois cens „ quarante-quatre mille œufs." Une Carpe commune n'a pas à beaucoup près autant d'œufs qu'une grande Morue ; mais la quantité en eſt cependant ſi énorme, même du prémier coup d'œil,

l'œil, qu'elle aide beaucoup à rendre le calcul précédent recevable.

Quand on cherche quelle peut être la fin & la deſtination de cette prodigieuſe fécondité, on voit bien que ce n'eſt pas de donner aux Riviéres & à la Mer autant de poiſſons qu'il s'y trouve d'œufs: autrement le baſſin de la Mer ne ſeroit pas ſuffiſant pour les contenir. Mais on voit que cette fécondité tend à un double bien; prémièrement de conſerver l'Eſpèce, quelque accident qui arrive; & enſuite de donner aux poiſſons vivans une nourriture copieuſe & ſucculente.

Un Phénomène aſſez ſingulier, c'eſt de voir les poiſſons avancer, nager, s'élancer dans l'eau, & attraper leur proie, quoiqu'on ne remarque à la plupart qu'une tête, un gros corps immobile, & une queue. Mais voici comment on conçoit que toutes ces choſes ſe peuvent faire. La figure de tous les poiſſons étant toujours un peu aiguiſée par la tête, les rend propres à traverſer un liquide. La queue à l'aide de ſes muſcles ſe peut courber en tout ſens: elle eſt forte & agile, elle ſe panche de gauche à droite, & en ſe redreſſant elle pouſſe l'eau qui eſt derrière elle: elle ſe replie auſſi-tôt de droite à gauche, & par cette impulſion alternative elle fait avancer la tête & tout le corps infiniment mieux que ne peut faire une rame qui eſt à la queue d'une Barque, & qui jouant tour à tour à droite & à gauche, la fait avancer. Les nageoires qui ſont ſous le ventre du poiſſon, ſervent auſſi quelque peu à repouſſer l'eau pour faire aller le corps &

l'arrêter enſuite, quand le poiſſon les étend ſans les remuer. Mais la principale fonction en eſt de diriger les mouvemens du corps en le tenant en équilibre, enſorte que ſi le poiſſon joue des nageoires qui ſont à droite, & qu'il couche *ſur* ſon corps celles qui ſont à gauche, tout le mouvement eſt auſſi-tôt déterminé vers la droite: comme un Bateau à deux rames, ſi on ceſſe d'en faire jouer une, tournera toujours du côté qu'on appuie contre l'eau avec l'autre. Otez les nageoires aux poiſſons, le dos qui eſt plus peſant que le ventre n'étant plus maintenu en équilibre tombe ſur un côté, ou deſcend même deſſous, comme il arrive aux poiſſons morts qui viennent ſur l'eau les nageoires en-haut.

On conçoit par-là comment la queue du poiſſon étant poſée droite au milieu de l'eau, frappe cette eau de côté & d'autre, & fait enſuite aller le corps en avant. Il n'eſt plus queſtion que de ſavoir comment cette même queue peut pouſſer l'eau vers le haut & vers le bas. Voici comment la choſe ſe paſſe. La plupart des poiſſons ont une eſpèce de Veſſie ou bouteille pleine d'air, qui leur ſert à monter ou à deſcendre, ſelon qu'ils la dilatent ou qu'ils la reſſerrent. Pour comprendre ceci, il faut d'abord poſer pour principe, qu'un corps nage ſur l'eau, quand il n'eſt pas plus peſant que le volume d'eau dont il occupe la place. Si une planche qui a un pied en quarré ſur deux pouces d'épaiſſeur, ſe trouve égale en poids à un pied d'eau en long & en large ſur deux pouces de profondeur, elle nage à fleur d'eau. Eſt-elle une fois moins peſante qu'une même meſure d'eau, elle n'entrera dans l'eau

que

que de ſa moitié. Eſt-elle trop compacte & plus peſante qu'une pareille maſſe d'eau, elle enfoncera. En ſecond lieu, un corps eſt plus peſant à proportion que ſes parties ſont plus ſerrées, ou qu'il contient moins d'air; & il eſt plus léger à proportion qu'il eſt plus plein de pores, & qu'il admet plus d'air. Une bouteille pleine de liqueur s'enfonce dans l'eau, parce que la liqueur & la bouteille enſemble pèſent plus que le volume d'eau qu'elles remplacent. La même bouteille pleine d'air ſurnage, parce que la bouteille & l'air enſemble ne pèſent pas tout-à-fait tant que la maſſe d'eau dont elle occupe la place. En un mot, chaque corps enfonce dans l'eau, tant qu'il n'eſt pas en équilibre avec une quantité d'eau qui l'égale en peſanteur.

Cela ſuppoſé, le corps du poiſſon qui eſt plus peſant que la quantité d'eau dont il remplit la place, devroit toujours tomber au fond; & il ne pourroit en effet que s'y trainer, s'il n'avoit dans ſes entrailles un vaſe plein d'air qui lui ſert à ſe ſoutenir à tel endroit de l'eau qu'il lui plait. Cette bouteille gonfle un peu le poiſſon, & le rend plus gros qu'il n'eſt naturellement, ſans rien ajouter à ſon poids, ce qu'il faut bien remarquer. Il occupe par ce moyen plus de place qu'il n'en occuperoit ſans la bouteille, ce qui le met en équilibre avec la maſſe d'eau dont il occupe le lieu. En ſuppoſant que le poiſſon ſans bouteille pèſe ſeize onces, & que l'eau dont il tient la place ne pèſe que quinze onces, le poiſſon devroit enfoncer. Si vous mettez alors dans ce poiſſon une petite phiole pleine d'air qui n'ajoute rien à ſon poids, mais qui rende le

poiſſon plus gros, il occupe plus de place. Si donc l'eau dont il tient la place pèſe alors ſeize onces, le voilà en équilibre avec cette livre d'eau. Alors il ſera ſoutenu, en quelque endroit de la Rivière qu'il ſe trouve. Il pourra donc nager & avancer ſur une même ligne. Voyons à préſent comment il peut monter & deſcendre. Dès qu'il peut groſſir ſa bouteille, il devient plus gros ſans peſer davantage, & occupant la place d'un plus grand volume d'eau qu'auparavant, il devient plus léger que cette eau. S'il devient plus léger, il doit monter, & il monte en effet. Au contraire, ſi le poiſſon reſſerre ſa bouteille & en fait ſortir un peu d'air, il devient plus petit, il occupe moins de place ſans rien perdre de ſon poids. Par ce moyen il doit peſer davantage que l'eau dont il tient la place. Ainſi il doit deſcendre.

Mais, dira-t-on, quelle apparence y a-t-il qu'un poiſſon puiſſe à tout moment reſſerrer ou élargir cette bouteille, ſelon le beſoin qu'il a de monter ou de deſcendre? Ce fait eſt bien prouvé par un grand nombre d'obſervations. La bouteille des poiſſons eſt communément partagée en deux chambrettes ou portions, l'une qui eſt toujours également pleine d'air, pour tenir toujours le poiſſon preſque en équilibre avec la maſſe au-lieu de laquelle il ſe trouve; l'autre portion de la bouteille ſe gonfle ou s'étrécit pour rendre le poiſſon plus ou moins léger, c'eſt-à-dire, pour monter ou pour deſcendre au beſoin.

On lira avec plaiſir dans notre Auteur de quelle ma-

manière le poiſſon pompe l'air, lorſqu'il veut monter, & comment il laiſſe échaper ce même air, lorſqu'il veut deſcendre au fond de l'eau. Il avance à ce ſujet une choſe qui n'a pas encore été prouvée, & que peut-être on ne prouvera jamais. Voici ce que c'eſt. Il prétend que les poiſſons font toutes ces opérations ſans ſavoir qu'ils les font ; que la juſteſſe de l'exécution montre, non aucune connoiſſance ou attention de la part de l'animal en qui la choſe ſe paſſe, mais uniquement la ſageſſe impénétrable de l'Ouvrier tout-puiſſant qui a fait toutes choſes. *Chez nous-mêmes*, dit-il, *à qui Dieu a donné la Raiſon pour régler nos actions, combien s'y fait-il de choſes où nous n'avons aucune part ? Nous reſpirons, ſans ſavoir la ſtructure ni l'uſage du poumon ? Nous ſautons, nous danſons, nous faiſons un coulé, un jetté, un pas de menuet, un pas de rigaudon, ſans ſavoir ni les nerfs qu'il faut tirer, ni les muſcles qu'il faut gonfler ou relâcher, pour faire tel ou tel pas.* Toute cette queſtion ſe réduit à ſavoir ſi les poiſſons n'agiſſent que comme de purs Automates : queſtion qui a été agitée depuis long-tems, mais qui apparemment ne ſera jamais décidée. On ne peut recourir ici aux expériences : il faudroit pouvoir nous métamorphoſer en poiſſons, pour ſavoir ce qui ſe paſſe en eux.

Les deux derniers Entretiens du I. Tome de cet Ouvrage ne roulent que ſur les Plantes. Cette même matière eſt encore traitée dans les deux Parties du Tome II. Le Public n'a pas reçu ce dernier Tome avec la même avidité qu'il avoit reçu le prémier. Peut-être a-t-il trouvé que

l'Auteur s'étendoit beaucoup trop ſur la matière des Plantes. Peut-être auſſi a-t-on eu lieu de ſe plaindre qu'il ſe fût écarté de ſon ſujet, & n'eût pas ſuivi ſon prémier Plan. En effet, au-lieu de s'en tenir aux ſeules productions de la Nature, il a entrepris de nous décrire dans ce ſecond Tome pluſieurs Ouvrages de l'Art. Ce n'eſt plus alors offrir au Public le *Spectacle de la Nature*, mais le *Spectacle de l'Art*. On y trouve entre autres la deſcription & la figure d'un *Preſſoir ordinaire*, & celle d'un *gros Preſſoir*, pour préparer le Vin. On y décrit, & même aſſez au long, une *Meule à écraſer les Pommes*, avec un *Preſſoir à écraſer* auſſi *les Pommes ou le Verjus*. On n'a pas non plus oublié de nous donner les figures de ces deux machines. On en a trop dit ſur la manière de cultiver la Vigne, & ſur celle de faire les diverſes ſortes de Vins. Peu de gens ont été curieux d'apprendre la manière dont on prépare la *Bière*, le *Cidre*, l'*Hydromel*, le *Ponche*, l'*Eau de vie*, le *Caffé* & le *Chocolat*. D'un autre côté, au-lieu de choiſir parmi les plantes dequoi exciter la curioſité du Lecteur, on ne lui offre que quelques Arbres ou quelque autre plante qu'il connoit déja, & qui ſe rencontre par-tout. Peu de gens aiment à lire des Diſſertations ſur des matières trop communes. Tout le monde connoit aſſez parmi les fruits, les *Fraiſes*, les *Ceriſes*, les *Framboiſes*, les *Groſeilles*, les *Prunes*, diverſes Eſpèces de *Pommes* & de *Poires*; & parmi les Plantes potagères, les *Choux*, les *Epinars*, les *Laitues*, les

Co-

Carottes, les *Salſifis*, le *Chervi*, les *Navets*, les *Raves*, l'*Oſeille*, la *Poirée*, la *Chicorée*, le *Cerfeuil*, le *Celeri*, le *Pourpier*, & pluſieurs autres, que l'on ſert chaque jour ſur les tables les plus bourgeoiſes. On auroit encore pu omettre un aſſez long Entretien qui ne roule que ſur le *Labourage*. Celui où l'on traite des *Bois* & des *Forêts*, eſt plein auſſi de digreſſions qui ne devoient pas entrer dans ce plan. Ce n'eſt plus s'entretenir de l'*Hiſtoire Naturelle*, que de parler de l'*utilité de la Chaſſe*, des *Armes à feu*, de la *Réſerve du droit de Chaſſe*, de la *Charpenterie*, de la *Navigation*, de l'*Origine des Arts* & de la *Maîtriſe des Eaux & Forêts*.

Pour faire connoître ce ſecond Tome, j'en tranſcrirai quelques Articles par leſquels on pourra juger des Remarques que je viens de faire. Nous commencerons par les Herbes potagères, qui ſervent d'Entretien au Chevalier & au Prieur.

Le *Chevalier* aiant demandé au Prieur quelles ſont les racines dont on fait le plus d'uſage, & dans quel tems on les plante ; le Prieur lui répond en ces termes : „ Les Racines „ ſont les Salſifis, les Carottes, les Panais, les „ Chervis, les Raves, les Bêtes-raves, les Na„ vets, & quelques autres. Le *Salſifi* eſt de „ deux ſortes, le commun & celui d'Eſpagne, „ ou Scorſonère, qui groſſit davantage & eſt „ plus eſtimé que le commun. On ſême la Scor„ ſonère au Printems & au mois d'Août. Elle „ demeure deux ans en terre : mais on en ſême

„ une plante chaque année, pour n'en point
„ manquer. Le Salsifi commun se sème au Prin-
„ tems, & ne dure que jusqu'au Carême de l'an-
„ née suivante. Ces racines se plaisent dans une
„ terre un peu grasse, mais extrêmement douce
„ & ameublie : sinon, la résistance des masses
„ de terre trop liées les fait fourcher, ce qui en
„ ôte tout le mérite.

„ Les *Panais* & les *Carottes* blanches, jau-
„ nes, rouges & violettes, se sèment en Avril,
„ dans une terre légère & sablonneuse, mais un
„ peu humectée. On a soin de les sarcler, de
„ crainte que les autres herbes ne les appauvris-
„ sent; & de les éclaircir comme les Salsifis, pour
„ les fortifier. On peut encore les faire grossir
„ davantage en coupant au mois d'Août tous
„ les montans à un demi-pied de terre. Voulez-
„ vous faire encore mieux ? faites y rouler en
„ Septembre un cylindre ou un tonneau fort pe-
„ sant. On lève ces racines avant l'Hiver, pour
„ les conserver sous le sable dans la Serre.

„ Le *Chervi* se sème & se plante fort dru,
„ parce qu'il grossit peu. On ne le conserve que
„ jusqu'au Carême.

„ Les *Navets* se sèment au Printems pour en
„ avoir en Eté. On en sème en Août, qu'on re-
„ cueille de même deux mois après. On les
„ conserve à l'abri & au sec, mais par tas &
„ sans grande précaution, durant tout l'Hiver.
„ Les petits Navets de Champagne sont les plus
„ estimés: mais semés ailleurs ils n'ont plus le
„ même goût.

„ Les *Raves* veulent la terre la plus douce
„ &

„ & de fréquens arroſemens. On les ſème & „ on les élève ſur couche dès le mois de Février „ en les couvrant. Elles ne ſont que cinq ou „ ſix ſemaines en terre, & on en reſème entre „ les rayons de laitues & de chicorée, pour en „ avoir tout l'Eté. Une même terre produit „ ainſi une double moiſſon.

„ La *Bète-rave* ne ſe multiplie que de grai- „ ne. On la ſème & on la transplante au Prin- „ tems. On la lève avant la gelée, pour la con- „ ſerver dans le ſable à couvert."

Telle eſt la méthode que ſuit notre Auteur dans l'Hiſtoire qu'il fait des autres Herbes potagères & des Légumes. On jugera par-là de ce qu'il peut dire dans l'Entretien où il parle des Fruits. La plupart des Curieux n'y trouveront rien de fort intéreſſant. Une bonne partie de ce Volume ne paroit convenir qu'aux Cuiſiniers & aux Jardiniers.

On auroit pu retrancher de l'Entretien où l'on traite du *Blé*, tout ce qui regarde la *Moiſſon*, les *Moiſſonneurs*, la *conſervation du Blé*, & *la manière de battre en grange*. Tous ces articles auroient pu être remplis par d'autres bien plus curieux & plus importans. Le ſtyle ne laiſſe pourtant pas d'être toujours vif, animé & naturel. On en jugera par ce que l'Auteur dit des *Batteurs en grange:* ſujet qui ne paroît pas pouvoir être traité avec élégance, & où il y en a cependant beaucoup. „ Le beſoin, dit-il, qu'on a „ des pailles, nous oblige à ſéparer le blé de l'épi. „ Ce qui ſe fait en rangeant les gerbes dans l'ai- „ re de la grange, épis contre épis, & frappant

„ rudement ceux-ci à grands coups de fleaux. „ Les Anciens faiſoient partir le blé hors de l'épi en faiſant paſſer & repaſſer ſur les gerbes un „ Bœuf qui les fouloit aux pieds, ou une lourde „ charette qui produiſoit le même effet. Les „ Gaſcons & les Italiens employent encore à cet „ uſage les charettes ou les traineaux. Les Turcs „ ſe ſervent de tables hériſſées de pointes de fer „ ou de pointes de pierres à fuſil, pour froiſſer „ rudement les épis. Mais on n'a rien trouvé „ de meilleur que les bras d'un fort Batteur, qui „ levant en l'air le long levier auquel le flean eſt „ ſuſpendu, porte ſur les épis un coup d'autant „ plus fort qu'il eſt ramené de haut. La ſeconde manière de conſerver le grain, eſt de le „ remuer beaucoup lorſqu'il eſt hors de l'épi, „ de le cribler ſouvent, de le faire paſſer d'un „ endroit à l'autre en l'éparpillant avec la pêle, ou en le faiſant tomber par une auge ou „ une trémie fort large par le haut & étroite par „ le bas, dans d'autres qui ſont poſées plus bas, „ d'où il eſt relevé ſur le champ à l'aide d'une „ grue, ou autre machine, dans l'étage ſupérieur. Le blé ainſi remué & aéré de quinze „ jours en quinze jours durant les ſix premiers „ mois, demande moins de ſoins par la ſuite, „ s'il eſt dans un lieu ſec. Le mouvement & „ l'air ſuffiſent pour le garantir pendant un tems, „ de l'humidité, de l'échauffaiſon, de la pouſſière, & des charanſons. Si on donne le tems „ à ces Inſectes de s'y gliſſer, ou d'y faire quelque ſéjour, ils s'y multiplient promtement „ comme des fourmilières, & pulvériſent bien-

„ tôt

» tôt tout un tas. Il faut leur déclarer une guer-
» re perpétuelle en remuant de nouveau, en frot-
» tant les environs avec des huiles & avec des
» herbes d'une odeur forte & capable de les é-
» carter, comme ſont l'ail & l'hyèble; ou bien
» en les expoſant ſur des couvertures au grand
» ſoleil qui les tue; ou enfin en lâchant ſur un
» tas une bande de Poulets, qui quitteront, dit-
» on, le grain pour s'attacher aux charanſons,
» tant qu'il en paroîtra."

Nous ne pouſſerons pas plus loin cet Extrait. Le Lecteur pourra juger par ce que nous avons rapporté, de ce qui eſt contenu dans cet Ouvrage, & de la grande différence qu'il y a entre le prémier Tome & le ſecond. Il faut eſpérer qu'on recevra le ſuivant (*a*) avec les mêmes éloges qu'on a donnés au prémier.

(*a*) L'Auteur promet de donner dans la ſuite un troiſième Tome.

ARTICLE VII.

PSALMORUM LIBER, in verſiculos metrice diviſus, & cum aliis *Critices* ſubſidiis, tum præcipue *Metrices* ope, multis in locis integritati ſuæ reſtitutus. Cum Diſſertatione *de antiqua Hebræorum Poëſi*, aliisque quæſitis, ad Librum Pſalmorum pertinentibus. Edidit FRANCISCUS HARE, S. T. P. Epiſcopus Ciceſtrenſis.

C'eſt-à-dire:

LE LIVRE DES PSEAUMES *diviſé en vers, & cor-*

corrigé en plusieurs endroits par les Règles de la Critique *& de la* Versification; *avec une Dissertation* sur l'ancienne Poëfie des Hébreux, *& sur quelques autres questions, qui regardent le Livre des Pseaumes. Par* FRANÇOIS HARE *Evêque de Chicheſter.* In octavo pagg. 852. La Dissertation ou les Prolégomènes contiennent outre cela 83 pagg. *Imprimé à Londres pour* S. Buckley *&* T. Longman, 1736.

DEpuis deux mille ans, que la connoiſſance de la Poëfie Hébraïque s'eſt perdue, il y a bien eu des Savans, qui ont fait leurs efforts pour la retrouver; mais avec ſi peu de ſuccès, qu'on a commencé à croire qu'il étoit impoſſible d'y réuſſir, & par conſéquent inutile de ſe donner des peines pour cela: d'autant plus que, quand même nous aurions un Pſeautier partagé en vers, il ne paroit pas que nous en fuſſions plus avancés pour l'intelligence du Texte, que nous ne le ſommes aujourd'hui, qu'il eſt imprimé comme les Livres écrits en Proſe.

Voici pourtant une nouvelle tentative, faite par un Evêque Anglois très ſavant & très célèbre. Si l'on compare ſon Syſtème avec celui des autres, on le trouvera beaucoup plus naturel, plus aiſé, & plus vraiſemblable; & c'eſt tout ce qu'on peut demander, ſur un ſujet qui n'eſt pas ſuſceptible de démonſtration.

1. *Joſephe* avoit dit, que les Pſeaumes & les Cantiques de Moïſe étoient écrits *en vers Hexamètres & Pentamètres*; en quoi il a été ſuivi par Ori-

Origène, par *Euſèbe*, & par S. *Jerôme*. Ils avoient pourtant tort de le ſuivre, puiſqu'on peut révoquer en doute & ſa capacité & ſa bonne-foi, ſur pluſieurs indices, qui prouvent qu'il n'entendoit pas l'Hébreu, & qu'il affectoit de parler des Juifs d'une manière agréable aux Paiens, ce qui lui a fait trouver des reſſemblances entre les uns & les autres, où effectivement il n'y en avoit pas. D'ailleurs on ne découvre point, dans la Poëſie Hébraïque, des pieds de trois ſyllabes, qui ſont pourtant néceſſaires aux vers hexamètres & pentamètres.

2. *François Gomare* publia un Livre, il y a cent ans, pour prouver, que la Poëſie des Hébreux étoit ſemblable à celle de *Pindare* & de *Sophocle*, & des autres Poëtes *Lyriques*. Ce Syſtème fut d'abord reçu avec de grands applaudiſſemens; mais quelques années après, *Louis Cappel* le battit en ruïne, & prouva que l'hypothèſe de l'authenticité des Points Hébreux étant fauſſe, l'opinion de *Gomare*, qui étoit fondée là-deſſus, devoit néceſſairement tomber; que ſon autre hypothèſe, que le *ſcheva* ſimple ne devoit pas être prononcé, rendroit la prononciation de la Langue Hébraïque impoſſible, & détruiroit par conſéquent toute mélodie & toute verſification; qu'enfin il étoit contre le bon-ſens de ranger les Pſeaumes en vers qui ne ſe reſſemblent point, & qui n'ont aucune meſure commune, comme *Gomare* avoit fait: ſur ce pied-là on pourroit trouver des vers par-tout, & réduire les Epitres de Cicéron ou les Harangues de Démoſthène

ne

ne en forme de vers, plus facilement que les Pſeaumes.

3. *Marc Meibom* propoſa un autre Plan, & ſoutint, que tous les Pſeaumes, excepté le premier, étoient compoſés de *Diſtiques*, & que chacun des deux vers du Diſtique renfermoit un ſens entier. Deux ſuppoſitions également contraires à la raiſon & à l'expérience, ſelon notre Auteur; qui remarque, qu'on doit faire d'autant moins de cas du Plan de *Meibom*, qu'il fait paroître par-tout une grande vanité d'un côté, & de l'autre une auſſi grande avidité de gagner de l'argent en avançant des opinions paradoxes & inſoutenables.

4. Le ſentiment le plus plauſible & le plus généralement reçu juſqu'à préſent, eſt celui qui ſuppoſe que les vers Hébreux étoient rimés, comme les vers François, & qu'on n'y doit chercher que la *rime*. Mr. *Le Clerc* a fait beaucoup d'efforts pour appuyer ce ſentiment, en quoi il a été précédé par *Auguſtin d'Eugubio*, & par d'autres, & ſuivi par Mr. *Huet*, Evêque d'Avranches, par Mr. *Loche*, & en dernier lieu par Mr. *Fourmont*, dont la *Diſſertation ſur l'Art Poëtique, & ſur les vers des anciens Hébreux*, ſe trouve dans les *Mémoires de Littérature de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, de l'année 1714.

Les partiſans de ce ſentiment prétendent que la Poëſie rimée eſt la plus naturelle, & par conſéquent la plus ancienne; que la Langue Hébraïque y étoit tout à fait propre; que les Juifs d'aujourd'hui, ainſi que les Arabes & autres

ples Peuples du Levant, ne font que des vers rimés; qu'il paroit même par quelques endroits les Pſeaumes, que la rime y étoit cherchée avec leſſein: comme au dernier verſet du Pſeaume ſecond, où le mot Chaldaïque *bar*, eſt mis à la place de l'Hébreu *ben*, parce qu'on vouloit le faire rimer avec *jibbar*, qui ſuit. C'eſt ainſi qu'on remarque encore, que les mots du verſ. 7. Pſ. XVII. ne ſont pas dans leur ordre naturel, & cela uniquement pour faire la rime; & que pour la même raiſon, au verſ. 10. du Pſ. LXXII. le terme de *ramèneront*, eſt ſubſtitué à celui d'*offriront*, qui y auroit été plus propre, ſi la rime l'avoit permis.

On répond, que ſuppoſé la plus grande ancienneté, & la coutume des Juifs d'aujourd'hui déclarée pour les vers rimés, il ne s'enſuit point pour cela, que les Pſeaumes doivent être écrits en rimes; qu'il s'y peut trouver des rimes par hazard & ſans que les règles les exigent; que les deux ou trois exemples ſont ſujets à des exceptions, & qu'on n'en peut tirer une concluſion générale pour le Livre des Pſeaumes tout entier.

D'ailleurs ce Syſtème ſuppoſe ſans preuve, des choſes qui ne ſont point du tout croyables en elles-mêmes. Prémièrement, que quantité de ces vers rimés n'étoient que de deux ou trois ſyllabes. En ſecond lieu, qu'on doit croire qu'un vers rime avec un autre, quoique leurs dernières ſyllabes n'aient ni les mêmes voyelles ni les mêmes conſonnes, & que leur ſon ſoit entièrement différent, quand on les prononce comme on fait aujourd'hui. Enfin, ce qui révolte le plus, c'eſt

c'eſt qu'il faut changer le Texte en une infinité d'endroits, pour faire des rimes où il n'y en avoit point, & pour ajuſter le Pſeautier avec l'Hypothèſe.

5. Nous voici parvenus au nouveau Syſtème. Quand nous l'appellons nouveau, nous ne voulons pas inſinuer qu'il ait été abſolument inconnu aux Anciens. Un paſſage remarquable d'*Euſèbe* dans le cinquième Chapitre du Livre XI. de ſa *Préparation Evangélique*, pag. 302. de l'Edition de R. *Etienne*, nous enſeigne le contraire. Εἶεν δὲ παρ' αὐτοῖς καὶ ποιήσεις ἔμμετροι, ὡς ἡ μεγάλη Μωσέως ᾠδὴ καὶ τοῦ Δαυὶδ ὁ ριθ. Ψαλμὸς, τὰ καλούμενα παρ' Ἕλλησιν Ἡρῷα μέτρα συντεταγμένοι. φασὶ γὰρ ἑξάμετρα εἶναι ᾄσματα, δι' ις. συλλαβῶν πεποιημένα. C'eſt-à-dire : *Les Hébreux ont auſſi des Poëmes cadencés : tels ſont le grand Cantique de Moïſe, & le Pſeaume* CXVIII. *qui ſont ce que les Grecs appellent des Vers Héroïques. Ce ſont, dit-on, des* VERS *Hexamètres* DE SEIZE SYLLABES. Ceux qui ont communiqué cette penſée à *Euſèbe*, voyant que le *Pſeaume* CXIX. ſelon les Hébreux étoit *alphabétique*, & que chacune des huit périodes qui appartiennent à une lettre de l'Alphabet, commençoit par cette même lettre, ſuppoſoient qu'il y avoit autant de vers que de périodes ; & qu'ainſi pour avoir la meſure du vers, il n'y avoit qu'à compter au doigt le nombre des ſyllabes, dont une période étoit compoſée.

C'eſt apparemment ce qui a donné occaſion à l'illuſtre Prélat, dont j'annonce l'Ouvrage, d'eſſayer, ſi en appliquant la méthode d'*Euſèbe* à d'autres Pſeaumes alphabétiques, comme au CXI. & au CXII., on pourroit parvenir à une plus gran-

grande connoiſſance de la nature & de la meſure des vers Hébreux. Il y a réuſſi au-delà de ſon attente, & a pouſſé ſi loin ſes découvertes, qu'il s'eſt trouvé en état de faire un Syſtème complet, & de nous donner le Livre des Pſeaumes diviſé en environ ſix mille vers. Il remarque, que quoique les Hébreux prennent indifféremment la même ſyllabe tantôt pour longue & tantôt pour brève, on peut pourtant diſtinguer une certaine cadence, ſelon laquelle la plupart des vers ſont *Iambiques*, dont les ſyllabes ſont un nombre impair de 5, 7, 9, ou 11 ſyllabes, de ſorte que le vers a ou deux pieds & demi, ou 3½. ou 4½. ou 5½; & les autres ſont *Trochaïques*, dont les ſyllabes ſont un nombre pair de 6, de 8, ou de 10 ſyllabes, de ſorte que chaque vers a trois, quatre, ou cinq pieds. Il a eu ſoin de marquer ces derniers vers au frontiſpice, avec cette note: " Quelquefois il y a pluſieurs verſets de ſuite du même genre & de la même longueur; quelquefois le prémier eſt égal au troiſième, & le ſecond au quatrième. Souvent les vers Iambiques ſont entremêlés de Trochaïques; quoiqu'il n'y ait point de vers Iambique ou Trochaïque, qui n'ait ſon compagnon de la même eſpèce.

Il ne faut pas s'imaginer, que notre Auteur n'ait point trouvé d'obſtacles dans l'exécution de ſon plan, & dans l'application de ſes règles au Texte. D'abord la ponctuation du Texte, & la Grammaire, lui ont été ſouvent contraires. Par exemple, le mot *Jehova* & *Samaim* eſt de trois ſyllabes; le *ſcheva* ſimple mobile n'eſt pas compté pour une voyelle, & ne fait point de

syllabe avec la consonne à laquelle il est joint: au contraire le *sheva composé* fait une syllabe à part, de même que le *patach furtif*. Au-lieu que selon les règles de la Poësie, *Jehovah* & *Semeim* ne peuvent avoir que deux syllabes; le *sheva mobile* doit se prononcer & faire syllabe avec sa consonne: mais les *sheva composés* & les *patach furtifs* doivent être anéantis. On soutient, que l'autorité des Masorethes qui ont inventé les Points-voyelles, n'est d'aucun poids, & que le bon-sens & l'analogie confirment les règles de la Poësie, que l'on a établies.

L'Auteur remarque après cela, que l'on gâteroit la mesure, si on considéroit les Titres des Pseaumes & le mot *selah*, comme faisant partie du Poëme même. De-là il conclud avec raison, que les Titres sont indépendans du Poëme, & qu'ils y ont été ajoutés après coup: & que le mot *selah* n'est qu'un avertissement pour les Musiciens, qui signifie, de l'aveu des plus habiles Interprètes, que le Chœur devoit répéter en concert, ce qu'un Chantre seul avoit chanté auparavant; סלה par abbréviation pour שוא תפלה; ou qu'on devoit chanter sur un autre Air la Stance suivante; ou quelque autre chose semblable, qui ne regarde pas le sens du Poëme même.

A propos des Titres & Inscriptions des Pseaumes, le savant Evêque nous dit à la page LXIII. de ses Prolégomènes, qu'*Idithun* ou *Jeduthun*, grand Poëte & Musicien, étoit manifestement le même qu'*Ethan*: & qu'un instrument de Musique étoit aussi appellé *Iduthun* du nom de son Inventeur, dans l'inscription des Pseaumes LXII.

&

& LXXVII. La prémière de ces Observations demande quelque éclaircissement, vu que, selon le prémier Livre des Chroniques Chap. II. vs. 6. *Ethan* étoit *petit-fils de Juda* ou arrière-petit-fils du Patriarche Jacob, & qu'*Idithun* vivoit du tems du Roi David, selon le Chap. XXV. vs. 3. 4. & 6. du même Livre. Quant à l'autre remarque, elle peut recevoir quelque confirmation de *Julius Pollux*, qui témoigne dans son Livre IV. §. 77. qu'*Iduthi* étoit un instrument de Musique, ᾧ ἰδουθεῖ ϗ αὐλῶν ἐδόθη. Car il semble que ce mot n'est pas Grec d'origine, mais emprunté d'une Langue étrangère. Mais quand notre Auteur ajoute qu'il s'ensuit de-là, qu'il ne faut point, dans les Inscriptions de Pseaumes, entendre par *Iduthun* un Auteur, mais un instrument, & qu'ainsi il faut changer l'Inscription du Pseaume XXXIX. & lire *al jedutun*, au-lieu de *lidutun;* on ne voit pas, comment cette conclusion peut être tirée des prémisses. Car si *Ethan* & *Jeduthun* étoient deux noms d'une même personne; & s'il est incontestable, que le Pseaume LXXXIX. porte le nom d'*Ethan*, comme de son Auteur: quelle raison peut-on avoir pour corriger le Texte, plutôt que d'avouer que le Pseaume XXXIX. a été composé par le même Auteur, qui a composé le LXXXIX?

Il y a encore deux autres difficultés, que notre Auteur a rencontrées dans son chemin, & que bien des gens croiront insurmontables. Prémièrement, pour conserver la mesure de ses vers il a été obligé de couper un mot en deux, de finir un vers par la prémière moitié de ce mot, &

de commencer l'autre par la ſeconde moitié. Par exemple, au Pſ. V. vſ. 9. *bezidka*-finit le prémier vers de la Stance; &-*teca* commence le ſecond, le mot entier étant *bezidkateca:* au Pſ. XXXI. 14. *behivva*-finit le ſecond vers de la Stance, &-*ſedam* commence le troiſième, le verbe entier étant *behivvaſedam.* On avoue que c'eſt une irrégularité, dont on trouve pourtant des exemples dans la Poëſie Grecque & Latine.

L'autre difficulté eſt, qu'il a été forcé d'aider à la lettre, & de ſuppléer tantôt une ſyllabe, tantôt un mot ou deux, & quelquefois un vers tout entier, pour ajuſter le Texte aux règles de la meſure des vers Hébreux; pour cette même raiſon il a auſſi falu ſubſtituer ſouvent un mot pour un autre, & réduire deux ſyllabes en une. C'eſt là-deſſus, ſans doute, qu'on ſe récriera le plus. Eſt-il permis, dira-t-on, de toucher au Texte ſacré & de le vouloir corriger? Eſt-ce ainſi, qu'on veut appuyer & vérifier une conjecture hardie, par une autre conjecture moins certaine & plus hardie? N'auroit-il pas mieux valu règler la meſure des vers ſur le Texte, tel que nous l'avons; que de règler & de changer le Texte même, ſur la meſure qu'on s'eſt faite à plaiſir? Qu'en penſeroit *Buxtorf*, s'il revenoit au monde? ne diroit-il pas, que l'Egliſe eſt en danger & que la Foi devient incertaine, comme il a fait de ſon tems, quand *Louis Cappel* fit une tentative critique à peu près de la même nature?

Ces clameurs pourroient épouvanter un jeune Etudiant en Théologie, juſqu'à le décourager de ſon entrepriſe, & lui faire abandonner l'étu-

de

de ſérieuſe des Livres ſacrés: mais elles ne font pas le moindre effet ſur l'illuſtre Evêque qui nous vient de donner les Pſeaumes. Il ſe déclare nettement & ſans façon contre l'infaillibilité des Maſorethes & des Copiſtes des Livres ſacrés en général, & plus particulièrement du Livre des Pſeaumes. Il a toujours été perſuadé, que jamais on ne réuſſira bien dans l'Explication de ces Livres, à moins qu'on ne ſe défaſſe de ſes anciens préjugés, & qu'on ne prenne la même liberté, qu'on prend avec tous les autres Livres anciens, en ſe ſervant de ſon propre jugement, & des différens ſecours que la Critique fournit. Et il croit que la principale raiſon, pourquoi on a fait ſi peu de progrès dans l'intelligence de la Bible, a été parce que les Commentateurs ſe dépouillant de leur liberté naturelle, ſe ſont livrés comme des eſclaves au parti qu'ils vouloient ſervir.

La Verſion Grecque des Septante lui a été d'un grand ſecours, pour rétablir la véritable leçon, & pour remplir les lacunes du Texte. Il donne dans une page le Texte ordinaire Hébreu, mais ſans points-voyelles, & diviſé en vers: & dans la page oppoſée, en caractère Romain le Texte Hébreu, tel qu'il doit être ſelon les règles de la Poëſie; avec cette précaution, que les mots changés ou ajoutés ſont imprimés en Italique. Au bas on trouve la Verſion Latine de *Leusden*, retouchée. Et plus bas, des Notes critiques, qui juſtifient les changemens que l'on a faits au Texte Hébreu. Il y a auſſi dans les Prolégomènes, des recherches qui regardent les Auteurs des Pſeaumes & des Inſcriptions des Pſeau-

mes, le tems auquel ils ont vêcu, l'arrangement des Pſeaumes en un Livre, & le tems où cela s'eſt fait, &c.

Je finis par une remarque, qui mérite bien de trouver ſa place ici. C'eſt que le ſavant Prélat ne paroit nullement prévenu pour ſes productions. Il s'exprime là-deſſus en différens endroits d'une manière très noble: „ Si je me ſuis trompé, dit-il, les gens équitables me le pardonneront facilement, & les Savans auront la bonté de me corriger. Peut-être que d'autres, incités par mon exemple, ſeront plus heureux que moi. Je ſouffrirai non ſeulement qu'on donne quelque choſe de meilleur, mais cela me fera même un très grand plaiſir. --- Si l'on demande, ce que je penſe des Titres ou Inſcriptions des Pſeaumes, le meilleur ſera de répondre, que je n'y entends rien. Car il vaut mieux ſe taire tout à fait, que d'avancer des choſes incertaines, fauſſes & abſurdes, comme ont fait quelques Interprètes, qui veulent tout ſavoir, & répondre à toutes les queſtions qu'on leur propoſe." Il y a plus; notre Auteur ne fait point difficulté de donner à la fin une feuille d'environ cent retractations: il nous dit, qu'un jour apprend l'autre, qu'il trouve des endroits auxquels ſes prémières idées doivent être rectifiées & corrigées par les ſecondes, leſquelles ſeront peut-être un jour place aux troiſièmes. Il témoigne auſſi en particulier ſa reconnoiſſance à Mr. *Washbourne*, Sousdoyen de l'Egliſe de S. Paul à Londres, qui l'a beaucoup aidé dans ſon travail.

Quel

Quel bonheur d'avoir de tels Pasteurs, qui non seulement se servent de leur liberté, mais qui la tolèrent & l'encouragent même dans les autres! C'est l'unique moyen d'éclaircir ce qu'il y a d'obscur, & de faire paroitre la vérité dans son jour. La bonne Cause ne peut rien perdre par une recherche impartiale & libre: il n'y a que l'ignorance, la fainéantise & l'entêtement, qui n'y trouvent par leur compte.

ARTICLE VIII.

ÉPITRE *du Chevalier des* CYGNES *à* DON QUICHOTTE DE LA MANCHE, *Chevalier des Lions. Avec des Remarques Critiques, Historiques & Philosophiques, où le Commentateur supplée, explique, défend & embrouille les pensées de son Auteur: sans Dédicace, sans Préface, sans Indice, & sans Errata même.*

CEtte petite Pièce, qui contient 230 Vers, se peut rapporter à la Classe des Satires réelles, où sans attaquer nommément aucune personne vivante, on censure avec vivacité les vices & le ridicule des Hommes. Le but principal que l'Auteur s'y propose est de faire sentir que le Donquichotisme est si commun dans tous les rangs, & dans toutes les professions, qu'une infinité de gens, qui traitent de fou le Chevalier de la *Manche*, ou qui se moquent de

ſa folie, tombent eux-mêmes dans une extravagance pareille à la ſienne, ſinon même plus grande & plus condamnable. Il met dans ce rang les Rois Conquérans,

Je conſens qu'on enferme entre quatre murailles
Ces Tyrans deſtructeurs, ces donneurs de Batailles:

Les Rois perſécuteurs,

Si tu pris des Moulins pour d'énormes Géans,
On a vu tant de Rois, non moins extravagans,
Prendre leurs BONS SUJETS *pour des Monſtres horribles,*
Juſqu'à tourner contre eux leurs armes invincibles:

Les faux Sages,

Tel fait de tes Vertus l'Eloge le plus ample,
Qui ſe diſpenſe fort de ſuivre ton exemple:
Et tel ſe rit de toi, qui, fou des plus malins,
Ne ſe contente pas d'attaquer des Moulins:

Les Philoſophes Machiniſtes, à la tête desquels eſt *Des-Cartes*,

A ſes yeux inhumains les Bêtes les plus fines,
Les Singes, nos Portraits, devinrent des Machines:

L'Auteur Anglois, qui

Au-

Au-lieu de ſe borner à limer ſes Sermons,
Trouva dans le Soleil, l'Enfer & les Démons.

En un mot, tous ceux qui font conſiſter la vraie Sageſſe en tout autre choſe que la Vertu; & c'eſt par ce Trait qu'il finit ſon Epitre:

On eſt ſage, on eſt tout, quand on eſt honnête homme.

On voit, ſur ce court expoſé, que le plan de l'Ouvrage ne peut être plus ingénieux, & que l'on ne ſauroit guère choiſir de ſujet ſatirique qui ſoit ſuſceptible de plus de preuves, & de plus d'agrémens. La manière dont l'Auteur a exécuté ce deſſein, montre par-tout un homme d'eſprit, qui ſait, qui penſe, qui a de la lecture & du goût. Cela même me fait eſpérer qu'il ne trouvera pas mauvais que j'articule ici quatre choſes, qui me paroiſſent défigurer un peu ſa Pièce, & dont la correction ne pourroit que la rendre meilleure.

1. Il y a des idées, & des expreſſions, qui reviennent trop ſouvent dans cette Epitre. La cenſure des Princes Guerriers paroit dès le vers 9. juſqu'au 16. Elle reparoit aux vers 113-132. Les termes de *rage*, & d'*enrager*, qui ne plaiſent, généralement parlant, ni à l'eſprit, ni à l'oreille, ſe retrouvent aux vers 42. 72. 207. 231. La diverſité, qui charme par-tout, eſt principalement requiſe dans les Ouvrages d'Eſprit.

2. Sans dire, que pour placer *Des-Cartes* parmi les *Don Quichottes* en fait de Philoſophie, le

Roman de ſes Tourbillons auroit beaucoup mieux prouvé que ſon Méchanisme des Bêtes ; il m'a ſemblé que l'Article qui roule ſur le Syſtême Machiniſte eſt trop étendu, & trop détaillé. Il occupe 24 vers, dont la ſuite eſt coupée aſſez incommodément par une digreſſion de huit autres ſur l'imagination extraordinaire de Mr. *Swinden*, qui s'eſt aviſé de mettre l'Enfer dans le Soleil. Paſſe encore ſi ces 24 vers n'offroient pas au Lecteur des images particulières, qui lui paroîtront ou trop baſſes, ou peu convaincantes. C'eſt, à mon avis, l'effet que pourront produire ces quatre derniers :

Mais pour s'imaginer qu'une Truye féconde,
Qui met deux fois par an tant de petits au monde,
Ne ſoit, malgré nos ſens, qu'une Montre à reſſorts,
Il faut être le Roi des . . . . . non, des Eſprits-forts.

Il eſt certain d'un côté, que la Truye eſt un Animal bien ſale ; & de l'autre, que ſa fécondité ne prouve pas plus ſon intelligence, que le feroit celle d'un Figuier, ou d'une Citrouille.

3. Il ne me paroit pas que l'Auteur ait toujours été également heureux à développer ſes penſées. Il lui eſt arrivé quelquefois de tomber dans un défaut qu'*Horace* a repris,

Brevis eſſe laboro,
Obſcurus fio.

C'eſt-à-dire, que pour vouloir être trop con-

concis, ou trop fort, on ne s'explique qu'à moitié, & l'on devient obscur. Sur divers exemples, que cette Epître en fournit, je n'en donnerai que celui qu'on va lire:

Et plût au juste Ciel, qu'au lieu de Conquérans
Le monde fût rempli de Chevaliers errans!
Ne nous en flattons plus, généreux Don Quichotte.
Le monde devient vieux, & si vieux qu'il radotte.
J'ose appeller un Roi, sans risquer mon salut,
L'Alexandre du Nord, ou le César du Sud;
Quiconque donneroit ton grand nom à son Maître,
Seroit chargé de fers, & puni comme un traître.

Au bas de la page, on trouve la Remarque suivante, sur l'*Alexandre du Nord*, „ Mr. *Voltaire*, par exemple, appelle ainsi *Charles* XII, „ Roi de Suède. En digne Historien, *Voltaire* „ nous apprend ensuite, que le Monarque Suédois se plaisoit aux Ouvrages de *Desprèaux*, „ mais sans prendre goût à ses Satires. Quand „ on lui lut ce trait de la Sat. VIII. où l'Auteur „ traite *Alexandre* de fou & d'enragé, le Roi „ déchira le feuillet. Hist. de *Charles* XII. Livre V." A l'aide de cette Note on entrevoit ce que le Poëte a voulu dire; ce n'est pourtant qu'avec peine, & l'on ne sauroit encore deviner ce que fait à cette pensée l'observation satirique que *le Monde devient vieux, & si vieux qu'il radotte*; car je croi que dans la plus grande jeunesse du Monde, les Conquérans auroient trouvé tout aussi mauvais qu'aujourd'hui, qu'on

les

les eût mis en parallèle avec les Fous à mettre aux Petites-Maiſons. D'ailleurs je doute fort qu'un Ecrivain qui voudroit parler clairement, s'aviſât de dire, qu'il ne craint point de *risquer ſon ſalut*, pour marquer ſeulement, qu'il ne craint point ni d'être mis en priſon, ni de monter ſur l'échaffaut.

4. La Verſification de cette Epitre eſt ſouvent négligée. Quelquefois les tranſitions manquent de nobleſſe. *Ne t'en attriſte point. Diſons la Vérité. Ainſi l'homme eſt bâti. Je le répète encore.* Cela paroit languiſſant. Quelquefois le mariage des Articles, qui donne tant de graces à la Langue Françoiſe, n'eſt pas aſſez obſervé. Vers 87. *Au-lieu de* SE *borner à limer* SES *Sermons*, eſt moins agréable à l'oreille que le ſeroit le même vers en diſant, *Au-lieu de* SE *borner à limer* DES *Sermons*. Ainſi encore au vers 200. *D'eſpérer le retour* DES *Tems* DES *Amadis*; il auroit falu mettre, *D'eſpérer le retour* DU *tems des Amadis*. Pour peu que l'Auteur daigner conſulter ſa propre oreille, il ſentira l'effet de cette différence. Quelquefois encore il ôte, dans la prononciation, une ſyllabe à ſes Vers, par l'uſage des *e* feminins, qui en font effectivement une aux yeux, mais qui n'en font point à l'oreille. Vers 19. CHATIE *les méchans, ſecourt les malheureux*. Vers 38. *Ne forment pas toujours des* PENSE'ES *bien ſaines*. Vers 57. *Nous commettons enfin cent* FOLIES *inſignes*. Vers 169. *N'aiant de la Grandeur que des* IDE'ES *fauſſes*. Ce ne ſont point là des Vers, & dans la Proſe même, on doit éviter cette cacophonie. Quelquefois enfin, par un renverſement de la

méthо-

méthode précédente, on trouve des mots qu'il faut abſolument mutiler ou allonger pour la meſure. Vers 232. *Mais vous concluërez à vous faire encager.* On dit conſtamment, vous *conclurrez*, & la licence poëtique la plus licentieuſe ne fera jamais prononcer autrement. Vers 130. *A Céſar, Quinte Curce, Appien & Tite Live.* Vers 134. *Ne devrions-nous pas exterminer Suétone?* Il faudroit lire *Appin* & *Sétone*, ce qui ne ſe peut ni ne ſe doit, *Appien* étant toujours de trois ſyllabes, & *Suétone* de quatre.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

Notre Univerſité a publié pluſieurs Pièces en Vers pour féliciter S. A. R. le Prince de Galles ſur ſon Mariage: *Gratulatio Academiæ Oxonienſis in Nuptias auſpicatiſſimas Illuſtriſſimorum Principum Friderici Principis Walliæ, & Auguſtæ Principiſſæ de Saxo-Gotha.* In folio. On y trouve des Vers en toutes ſortes de Langues, Hébreux, Grecs, Latins, Gallois, &c.

DE CAMBRIDGE.

Mr. *Johnſon*, Membre du Collège de la Madeleine, nous a donné *S. Pufendorfii de Officio Hominis & Civis juxta Legem naturalem Libri duo.*

duo. Notis locupletavit & illustravit, Indicesque rerum subjunxit Tho. Johnson A. M. Coll. Magd. Cant. Soc. In 8. Mr. *Johnson* corrige les fautes où Puffendorf est tombé; explique par des exemples particuliers ce qu'il a dit en général, & pour plus ample éclaircissement renvoie au Traité du Droit de la Guerre & de la Paix de Grotius, & au grand Ouvrage de Puffendorf. Il renvoie aussi aux Remarques de Mr. *Barbeyrac* sur le grand Ouvrage.

Le Dr. *Warren* a donné une troisième Partie de son Livre contre Mr. l'Evêque de Winchester. *An Answer to a Book* &c C'est à-dire: *Réponse à un Livre intitulé, Explication claire & simple de la nature & du but du Sacrement de l'Eucharistie. 3. Partie. Par Richard Warren, Docteur en Théologie, Docteur de Cavendish dans la Province de Suffolk, & ci-devant Membre du Collège de Jésus à Cambridge.* In 8. Les deux prémières Parties ont été vivement attaquées dans un Ecrit intitulé *Remarks*, c'est-à-dire: *Remarques sur la Réponse du Dr. Warren*, &c; & on travaille à réfuter la troisième. L'Auteur des Remarques fait voir que le Docteur *Warren* n'a ni les talens, ni la modération nécessaire pour bien traiter cette matière. Cependant ce Docteur promet un *Appendix*, qui contiendra des Observations sur les Prières que Mr. de *Winchester* a jointes à son Livre; il prétend prouver qu'elles ne sont pas propres pour l'usage des Chrétiens. On s'attend à y trouver bien de la déclamation & de l'emportement, effets de son zèle pour l'Orthodoxie.

DE

DE LONDRES.

Mr. *Maittaire* a publié *Antiquæ Inſcriptiones duæ; Græca altera, altera Latina: cum brevi Notarum & Conjecturarum Specimine.* In folio pagg. 30. Ces Inſcriptions ſont gravées ſur une planche d'airain de Corinthe, épaiſſe d'environ un pouce, longue de deux pieds & demi, & large d'un pied & demi. Elle a été communiquée à Mr. *Maittaire* par Mr. *Brian Fairfax*, Gentilhomme curieux & ſavant, qui l'a reçue d'Italie. Sur un côté de la planche on voit l'Inſcription Grecque, & ſur l'autre l'Inſcription Latine; toutes deux en groſſes lettres fort anciennes. *L'Inſcription Grecque* marque la ſituation & la grandeur d'un eſpace de terre conſacré à Bacchus par les habitans d'Héraclée, ville d'Italie d'origine Grecque, que les Tarentins bâtirent proche des rivières *Aciris* & *Siris*. Mr. *Maittaire* ne veut pas déterminer le tems qu'elle a été faite; cependant il ne ſauroit douter de ſon antiquité, qui paroit par le ſtyle & la Dialecte Dorique dont ſe ſervoient les habitans de la Grande Grèce, Sectateurs de Pythagore. Ce morceau eſt d'autant plus curieux, que c'eſt le ſeul que nous ayons de la Langue des Héracléens, & qu'il contient pluſieurs expreſſions ſingulières qu'on ne trouve point ailleurs. Mr. *Maittaire* en a fait graver les prémières lignes comme elles ſont dans la planche; il les donne enſuite en lettres capitales Grecques modernes, & en petit caractère; après quoi viennent ſes Remarques. *L'Inſcription Latine* con-

contient des Règlemens touchant la police de la ville de Rome, &c. Mr. *Maittaire* la représente en différentes manières, comme il a fait l'Inscription Grecque, & après l'avoir copiée d'après l'orthographe de la planche, il met vis-à-vis l'orthographe moderne, & explique les abbréviations. En voici un exemple. Les chiffres marquent les lignes.

62. Quibus diebus virgines veſtales, rex ſacrorum, flamines ploſtris in urbe ſacrorum publicorum P. R. cauſſa

Quibus diebus virgines veſtales, re*gem* ſacrorum, flamines, pl*au*ſtris in urbe ſacrorum publicorum P*opuli* R*omani* cauſſa

63. vehi oportebit; quæque ploſtra triumphi cauſſa, quo die quisque triumphavit, ducei oportebit; quæque

vehi oportebit; quæque pl*au*ſtra triumphi cauſſa, quo die quisque triumphavit, duci oportebit; quæque

64. ploſtra ludorum, quei Romæ aut urbei Romæ publice feient, inve pompam ludeis Circienſibus ducei, agei opus

plauſtra ludorum, qui Romæ aut urbi Romæ publice fient, inve pompam ludis Circenſibus duci, agi opus

65. erit; quove minus earum rerum cauſſa eisque diebus ploſtra interdiu in urbe ducantur agantur; E. H. L. N. R.

erit; quove minus earum rerum cauſſa eisque diebus pl*au*ſtra interdiu in urbe ducantur, agantur; *ejus hâc lege nil rogatur.*

Q. Ho-

Q. *Horatius Flaccus.* In 8. L'Auteur de cette nouvelle Edition d'Horace n'a pas voulu se nommer: elle est bien imprimée, & elle a cela de particulier qu'on n'y trouve, ni le nom des personnes à qui les Pièces d'*Horace* sont adressées, ni des argumens qui marquent le sujet qu'elles traitent. Il y a à la fin quelques Notes, les conjectures des Savans, & des diverses Leçons. On y a aussi donné une Liste des Editions d'*Horace*, & l'on en compte quatre qui ont précédé celle de Venise de 1477, que Mr. le Docteur *Bentley* a cru être la première.

Un Théologien anonyme a publié un Ouvrage, qu'il regarde comme un remède infaillible contre le Déisme. *The Cure of Deism: or the Mediatorial Scheme by Jesus Christ, the only true Religion*, &c. C'est-à-dire: *Moyen de guérir le Déisme, en faisant voir que le Système du Médiateur Jésus-Christ est la seule véritable Religion. Pour servir de réponse aux Objections qu'on fait naître, & à l'idée très imparfaite de la Religion naturelle & du Christianisme, que nous donnent les deux Oracles du Déisme, l'Auteur du* Christianisme aussi ancien que le Monde, *& l'Auteur des* Caractéristiques. *Divisé en deux volumes; & écrit selon une nouvelle méthode. Par un Ministre de la Campagne.* In 8. 2 voll. L'Auteur des *Caractéristiques*, que ce Théologien n'a pas voulu nommer, c'est le défunt Comte de *Shaftsbury*; il le met à la tête des Déistes. „ Le noble Au-„ teur des *Caractéristiques*, dit-il, le prémier en-„ date, & le plus en vogue, lance plusieurs traits „ contre les Miracles, comme s'ils ne prouvoient „ rien.

» rien. Il s'eſt mis à la tête des Déiſtes moder-
» nes pendant pluſieurs années, & c'eſt peut-
» être le plus ſubtil Adverſaire qui ait écrit
» contre la Religion Chrétienne. Son pernicieux
» deſſein a été formé d'une manière ſi couverte
» & ſi artificieuſe, qu'il n'y a que les perſonnes
» initiées qui le comprennent; on s'y trompe
» ordinairement, il eſt même quelquefois applau-
» di par de très bons Chrétiens, &c." Du reſte, il ſoutient que le Déiſme & le Papiſme ſe produiſent réciproquement, & qu'il n'y a qu'un pas à faire de l'un à l'autre.

The Analogy of Religion, natural and revealed, to the Conſtruction and Courſe of Nature, &c. C'eſt-à-dire: *Analogie de la Religion naturelle & révélée avec l'état & le cours de la Nature. A quoi l'on a joint deux courtes Diſſertations: 1. de l'Identité perſonelle: 2. de la nature de la Vertu. Par Joſeph Butler, Docteur ès Loix, Recteur de Stanhope dans l'Evêché de Durham.* In 4. Mr. *Butler* s'attache à faire voir que les difficultés qu'on trouve dans l'économie de la Grace, ſont analogues ou ſemblables à celles qu'on découvre dans le cours de la Nature ou de la Providence; & que puisqu'on paſſe celles-ci ſans peine, on ne doit pas s'aheurter aux autres. Il examine enſuite les principaux Dogmes du Chriſtianiſme, & en montre la certitude, conformément au principe analogique qu'il a poſé. Dans la Diſſertation ſur l'Identité perſonelle, il s'éloigne un peu du ſentiment de Mr. *Locke*.

The Game of Cheſs, &c. C'eſt-à-dire: *Traité du Jeu des Echecs, contenant les règles & les inſtruc-*

ſtructions néceſſaires, &c. Par le Capitaine Bertin. In 12. Cet Ouvrage eſt eſtimé.

Letters from a Moor at London, &c. C'eſt-à-dire: *Lettres d'un More réſidant à Londres, écrites à un de ſes Amis à Tunis, contenant la Relation de ſon Voyage dans les Provinces d'Angleterre, avec des Obſervations ſur les Loix, les Coutumes, la Religion, & les Mœurs des Anglois*, &c. In 8. C'eſt une miſérable Copie des *Lettres Perſannes*, &c.

A Journey from Aleppo to Damaſcus, &c. C'eſt-à-dire: *Voyage d'Alep à Damas: avec une Deſcription de ces deux Villes, & des parties voiſines de la Syrie. A quoi l'on a joint une Relation des Maronites qui habitent ſur le Mont Liban, &c. tirée de leurs Hiſtoriens. Et les Avantures ſurprenantes & la fin tragique de Moſtafa, Turc, qui après avoir profeſſé la Religion Chrétienne durant pluſieurs années en Eſpagne & en Flandre, retourna en Syrie & y mena ſa femme. Le tout accompagné de Notes, & d'une Carte Géographique.* In 8. L'Editeur dit que la Relation du Voyage d'Alep à Damas étant fort courte, il y a joint la deſcription de ces deux villes & des pays voiſins, tirée des Mémoires des Miſſions étrangères. Les Notes contiennent des particularités hiſtoriques, politiques, géographiques, &c. Elles n'ont pas coûté beaucoup; le Dictionnaire d'Herbelot & quelques autres Livres aſſez communs les ont fournies.

Mr. le Marquis *Maffei* eſt parti pour la Hollande, après avoir fait aſſez de ſéjour dans ce Royaume pour en voir les curioſités. Il a viſité les Antiqui-

tiquités Romaines & les autres anciens Monumens qui ſe trouvent à *Oxford*, dans la plaine de *Salisbury*, &c. Il a avec lui Mr. *Seguier* de *Nimes* en Languedoc, jeune-homme de grande eſpérance, & déja fort intelligent dans les Antiquités Grecques & Romaines, qui travaille conjointement avec Mr. *Maffei* aux mêmes recherches.

La Reine *Elizabeth*, voyant que l'opinion populaire touchant les Sorciers & les Sorcières n'étoit pas ſeulement fauſſe & ridicule, mais pernicieuſe à l'Etat en ce qu'elle donnoit lieu de faire périr pluſieurs perſonnes innocentes; fit une Loi où elle défendoit de vexer, inquiéter & perſécuter qui que ce fût ſous prétexte de Sortilège. Mais ſon ſucceſſeur *Jaques* I. qui étoit l'antipode d'*Elizabeth*, & qui ſe mêloit pédantesquement de Théologie, fit révoquer la Loi de cette Reine, & ramena l'ancienne ſuperſtition. Il fit même un Livre pour prouver qu'il y avoit des Sorciers, intitulé *Démonologie*; comme il en avoit auſſi fait un autre contre le Tabac à fumer, qu'il ſoutient avoir été inventé par le Diable. Ainſi l'on continua à bruler les prétendus Sorciers & Sorcières. Mais enfin le Parlement vient de faire un Acte, qui a eu l'approbation du Roi, & qui révoquant celui de *Jaques* I. défend ſous des peines très ſévères d'accuſer qui que ce ſoit de Sortilège, &c. Pendant que le Parlement travailloit à ce Bill, il a paru quelques Brochures ſur cette matière. *A Diſcourſe of Witchcraft*, &c. C'eſt-à-dire: *Diſcours ſur le Sortilège, occaſionné par le Bill, propoſé au Parlement, pour révoquer*

la

la Loi faite la prémière année du Règne de Jaques I. intitulée Acte contre les Enchantemens & les Sortilèges, & le commerce avec les Esprits malins. In 8. L'Auteur se propose de faire voir, que les passages de la Bible où il est parlé de Sortilège sont mal traduits: Que l'opinion touchant les Sorciers a été fondée sur les fables des Paiens: Que l'Inquisition l'a fomentée, parce qu'elle y gagnoit: Que l'Ecriture ne parle point des Sorciers, & que ce sont de purs Etres de raison. Il répond ensuite à ceux qui tâchent de prouver qu'il y en a; & montre comment cette opinion s'est introduite dans le monde.

The Witchcraft of the Scriptures, &c. C'est-à-dire: *Le Sortilège dans le sens de l'Ecriture: Sermon prêché dans une occasion particulière. Par Ph. S. LL. D.* In 8. On traite ici particulièrement de la Sorcière d'Endor, & on prouve qu'elle trompa Saül, & se moqua de lui, lui faisant accroire qu'il voyoit ce qu'il ne voyoit pas.

Il y auroit eu lieu d'être surpris si quelqu'un n'avoit pas pris le parti des Sorciers. C'est ce qu'on a fait dans l'Ecrit suivant: *The Witch of Endor*, &c. C'est-à-dire: *La Sorcière d'Endor: ou Défense de l'Administration de Dieu par le moyen des Esprits bons & mauvais. Ecrite il y a quelques années à la prière d'une Dame; & maintenant réimprimée*, avec un *Discours Préliminaire, humblement adressé aux honorables Membres de la Chambre des Communes qui ont proposé un Bill pour abolir la Loi de Jaques I. contre les Sorciers.* In 8. On voit par l'érudition Ecclésiastique qui

règne dans cet Ouvrage, qu'il vient d'un Théologien zèlé pour les Sorciers & les Sorcières.

Mr. le Marquis *Maffei* a fait imprimer ici, *Il primo Canto dell' Iliade d'Omero, tradotto in Versi Italiani.* Dans l'Epitre adreſſée à S. A. R. le Prince de Galles, il fait voir l'avantage que les Vers *ſciolti*, ou non-rimés, ont ſur les autres. Cependant il croit qu'on pourroit encore perfectionner cette eſpèce de Poëſie, & c'eſt ce qu'il a tâché de faire dans cet Eſſai, qui eſt écrit depuis long-tems. Les mots compoſés donnant beaucoup de grace à la Poëſie, comme on le voit dans *Homère*, *Milton*, &c. Mr. *Maffei* les a auſſi introduits dans ſes Vers Italiens. Ainſi on y trouve *boviocchiuta*, *occhiampia*, *occhiazura*, *occhinegra*, *occhibruni*, *bianchibraccia*, *piedargento*, *pievalente*, *pieveloce*, *nubipadre*, *nubiadunante*, &c. Voici les prémiers Vers de ce Chant, qui donneront une idée de la Poëſie de Mr. *Maffei*:

Canta lo ſdegno del Peliade Achille,
O diva; atroche ſdegno, che infiniti
Produſſe affanni a' Greci, e molte ancora
Anzi tempo a Plutone anime forti
Mandò d'Eroi, e d'eſſi paſto a i cani
Fece, e agli augelli; ma così di Giove
Adempieaſi il conſiglio.

A Summary of Natural Religion, &c. C'eſt-à-dire: *Sommaire de la Religion Naturelle, contenant des preuves de l'Exiſtence & des Attributs de Dieu; & une Déduction particulière des Loix de la Nature; avec des Recherches ſur le fondement*

ment de l'Obligation où nous ſommes de leur obéir, &c. In 8. L'Auteur déclare qu'il n'écrit pas pour les Métaphyſiciens, mais pour le peuple: cependant il ne laiſſe pas d'être obſcur & alambiqué.

Le Dr. *Gray* a critiqué le ſecond Volume de l'*Hiſtoire des Puritains* de Mr. *Neal*: *An Impartial Examination*, &c. C'eſt-à-dire: *Examen Deſintéreſſé*, &c. Le deſintéreſſement du Dr. *Gray* conſiſte à nier ce que Mr. *Neal* affirme, & à lui dire bien des injures. C'eſt par-là qu'il ſe diſtingue. Voici un autre titre de ſa façon, où il ne ſe dément point. *An Examination*, &c. *Examen du quatorzième Chapitre des Obſervations du Chevalier Newton ſur les Prophéties de Daniel. Où l'on examine & réfute avec ſoin l'opinion de cet Auteur ſur l'Origine & les Cauſes du Culte des Saints dans les Egliſes Chrétiennes.* In 8. Mr. *Newton* a accuſé quelques Pères du IV. & du V. Siècle d'avoir introduit ou favoriſé le Culte des Saints: cette accuſation lui a déplu, & il s'eſt mis aux champs pour ſoutenir l'orthodoxie de ces Pères. Il ne dit néanmoins point d'injures à Mr. *Newton*, il lui donne au contraire de grands éloges comme Mathématicien; mais lorſqu'il s'agit, dit-il, de Religion ou des Pères, ce grand homme parle comme un enfant, & ſes raiſonnemens font pitié. Il le ſoupçonne même d'avoir voulu favoriſer l'Arianisme, & d'en vouloir aux Diſciples de St. *Athanaſe*.

The fourth Commandment abrogated by the Goſpel, &c. C'eſt-à-dire: *Le quatrième Commandement abrogé ſous l'Evangile*, &c. In 8. L'Auteur de cette Brochure, qui eſt un Laïque, entre-

treprend de prouver que la Loi qui obligeoit les Juifs de fêter le ſeptième jour de la ſemaine étant abolie, les Chrétiens doivent y ſubſtituer le prémier jour de la ſemaine.

Un Anonyme a pris à tâche de réhabiliter l'Hiſtoire de la Verſion des Septante par Ariſteas, ſi décriée parmi nos Savans. *A Vindication*, &c. C'eſt-à-dire: *Défenſe de l'Hiſtoire des Septante, contre les fauſſes idées qu'en ont donné le ſavant Scaliger, Mr. Dupin, le Dr. Hody, le Dr. Prideaux, & autres Critiques modernes.* In 8. L'Auteur étale un grand ſavoir, & n'oublie rien de ce qui peut ſervir à prouver ſa Thèſe.

A New Treatiſe of the Venereal Diſeaſe, &c. C'eſt-à-dire: *Nouveau Traité de la Vérole. Diviſé en trois Parties. Contenant la méthode la plus ſure de rétablir la force & la vigueur des Organes affectés dans tout le cours de cette maladie. Avec une Diſſertation ſur la nature & les propriétés du Mercure, & les effets qu'il produit ſur le corps humain; où l'on démontre clairement les pernicieuſes conſéquences de la Salivation dans pluſieurs cas de la Maladie Vénérienne. Par Nicolas Robinſon, D. M. & Membre du Collège des Médecins de Londres*, &c. In 8.

On a fait une ſeconde Edition de la Traduction Angloiſe de l'*Architecture de Palladio*, qu'on dit être plus exacte que la prémière.

The Method of Fluxions and Infinite Series, &c. C'eſt-à-dire: *Méthode des Fluxions & des Suites infinies, avec leur application à la Géométrie des Lignes courbes Par Mr. le Chevalier Newton, qui en eſt l'Inventeur. Traduit ſur l'Original Latin de l'Au-*

l'Auteur, qui n'a pas encore été publié. Ce titre ne plaira pas aux partisans de Mr. *Leibnitz*, qui ne veulent pas convenir que Mr. *Newton* soit l'Inventeur de la Méthode des Fluxions.

Aphrodisiacus, containing a Summary, &c. C'est-à-dire: *Sommaire des anciens Auteurs qui ont écrit sur la Maladie Vénérienne, disposé sous les Chefs suivans*; 1. *de son Origine*; 2. *de ses Symptomes*; 3. *des différentes manieres de la guérir. Extrait des deux Tomes d'Aloysius Luisinus, qui ont été réimprimés à Leide par les soins de Mr. Boerhave. Avec une Table des Auteurs qui ont été omis dans ce Recueil, Anglois ou Etrangers, depuis le commencement du seizième Siècle jusqu'à présent, & une longue Préface. Par Daniel Turner, du Collège des Médecins de Londres.* In 8.

On se propose d'imprimer par souscription, *A Collection of the small Birds*, &c. C'est-à dire: *Recueil des petits Oiseaux qui se trouvent dans ce Royaume & qui n'excèdent pas la grosseur d'un Merle, recueillis par Jean Lee de Great Baddow dans la Comté d'Essex, & dessinés par Charles Collins de Londres.* Les Oiseaux seront gravés de leur grandeur naturelle, sur des planches de dix-huit pouces de long & de quatorze de large. On donnera la description du Mâle aussi bien que de la Femelle de chaque Espèce, ce qui n'a pas encore été fait, & on représentera leurs couleurs avec un soin particulier. Le prix de la souscription pour un exemplaire des douze Planches enluminé sera de deux Guinées, dont on payera d'abord une Guinée & demie, & demi-Guinée en recevant l'exemplaire.

Baronia Anglica: an History of Land Honours and Baronies, and of Tenure in capite, &c. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire des Honneurs & Baronies, & des Fiefs nobles qui relèvent immédiatement du Roi. Vérifié ſur les Regiſtres. Par feu Thomas Madox, Hiſtoriographe du Roi.* In fol. Mr. *Maddox* nous a donné pluſieurs Ouvrages dans ce genre: le plus important c'eſt ſon *Hiſtoire de l'Echiquier*.

Mr. *Ainsworth* nous a donné *Theſaurus Linguæ Latinæ compendiarius: or, a Compendious Dictionary*, &c. C'eſt-à-dire: *Dictionaire abrégé de la Langue Latine, à l'uſage des Nations Britanniques*, &c. Cet Ouvrage eſt diviſé en trois Parties, ou trois Dictionaires. Le prémier contient les mots Anglois avec leur ſignification en Latin; le ſecond les mots Latins avec leur ſignification en Anglois; & le troiſième les noms Latins des Perſonnes illuſtres de l'Antiquité, & des Royaumes ou Villes, &c. avec ceux qu'ils ont à préſent. On y a joint le Calendrier des Romains; un état de leurs Monnoyes, Poids & Meſures; une Liſte de leurs Rois, Conſuls, &c.; les Abbréviations qu'on trouve dans les Auteurs Latins & dans les Inſcriptions; un petit Dictionaire des principaux termes Latins des anciennes Loix d'Angleterre. Ce Dictionaire efface tous les Dictionaires Latins & Anglois qui ont paru juſqu'ici.

Friendship in Death; in twenty Letters, &c. C'eſt-à-dire: *L'Amitié après la Mort, expoſée en vingt Lettres des Morts aux Vivans. A quoi l'on a ajouté des Lettres morales & divertiſſantes, par le même Auteur. Quatrième Edition, corrigée & augmentée.* In 8. Mr. *Singer* s'eſt propoſé dans

ces

es Lettres d'inculquer l'idée de l'immortalité de Ame & de la rendre familière à ſes Lecteurs, omme étant le fondement de la Vertu & de la eligion. Il a auſſi tâché de joindre l'agréable à utile; & l'approbation qu'a eu cet Ouvrage fait oir qu'il y a réuſſi.

Mr. *Broughton*, Maitre ès Arts, & Lecteur le l'Egliſe du Temple, fait imprimer par ſouscription *Bibliotheca Hiſtorico-Sacra*, &c. C'eſt-à-dire: *Bibliothèque Hiſtorique & Sacrée, comprenant ce qui concerne les Religions anciennes & modernes, Paienne, Juive, Chrétienne & Mahométane; les Divinités, Idoles, &c.; les Temples Egliſes, Mosquées, &c; les Prêtres, Moines, &c.; les Jeûnes, Fêtes, &c.; les Livres ou Ecrits Sacrés, &c.; les Sectes, Héréſies, Opinions, &c.; les Rites, Cérémonies, Uſtenſiles, Habits, &c.; une idée des différentes Religions du Monde; & un Diſcours préliminaire ſur l'origine & le progrès de la véritable & fauſſe Religion dans tous les Siècles.* Toutes ces matières ſeront rangées ſelon l'ordre de l'Alphabet, de ſorte que ce ſera une eſpèce de Dictionaire. Cela fera un volume in folio d'environ 200 feuilles: les Souſcripteurs payeront 12 ſhillings ſix ſous d'avance; & le reſte, quand on leur livrera l'Ouvrage, à raiſon d'un ſou & demi la feuille.

On ſe propoſe auſſi d'imprimer par ſouſcription tous les *Ouvrages du Dr. Guillaume Fleetwood*, mort Evêque d'*Ely* en 1723 âgé de 67 ans. C'étoit un Théologien diſtingué par toutes les qualités qui rendent un homme aimable; doux, moderé, officieux, plein d'amour & de zèle pour

pour la Religion, & pour les Loix & la Liberté de ſa Patrie.

D'AMSTERDAM.

Wetſtein & *Smith* débitent le Livre ſuivant, pour le prix de 2 fl. 10 ſous: *Demonſtratio Medico-Practica Prognoſticorum Hippocratis, ea conferendo cum Ægrotorum Hiſtoriis in Libro* I. & III. *Epidemiorum deſcriptis, ab* HENRICO COPE, Medico Regio ad Statum in Hibernia. *Typis Academiæ Dublinienſis, ſumptibus* J. Smith & G. Bruce. 1736. in 8.

D'habiles gens qui ont lu cet Ouvrage, penſent qu'on ne ſauroit guères tracer un plan plus utile pour la pratique de l'Art. Hippocrate, convaincu que la bonne Médecine ne devoit être fondée que ſur d'exactes obſervations, & jamais ſur des hypothèſes imaginaires, nous a donné lui-même les Hiſtoires des maladies qu'il avoit obſervées; mais avec quelle fidélité, quelle exactitude, quelle candeur! Il a raſſemblé pareillement avec tant de ſoins & de ſuccès les Pronoſtics des diverſes maladies, qu'il n'y a qu'une voix pour en reconnoître la vérité dans tout pays, malgré les Syſtèmes & les différentes Méthodes qui ont été employées ſucceſſivement ſur la manière de traiter les malades. Auſſi les Médécins du prémier ordre ſe ſont-ils attachés à prouver & à recommander par de ſavans Commentaires le mérite des Obſervations d'un tel Maitre.

Mr. *Cope* a pris pour y parvenir un chemin

plus

plus court & plus à la portée de tout le monde ; il s'eſt ſimplement contenté de tranſcrire les Hiſtoires des maladies que décrit Hippocrate dans le prémier & le troiſième Livre des Epidémies, & d'y joindre les Pronoſtics, en tâchant d'en démontrer les liaiſons & les rapports. Il a ſuivi pour le Texte l'Edition de *Van der Linden*, dont il a corrigé par-ci par-là dans le beſoin, ſoit la traduction, ſoit les fautes d'impreſſion.

Son Ouvrage ſemble avoir plu à un grand Juge en ces matières, à Mr. BOERHAAVE, l'Hippocrate de notre Siècle. „ *Commentariolos tuos* „ *in* Hippocratica *doctos & laborioſos*, (ce ſont „ les termes d'une de ſes Lettres (*a*) à l'Auteur) „ *magna cum voluptate relegi, atque meo quidem* „ *bono. Credo & Artis ſtudioſis profore doctrinâ* „ *& exemplo..... Demereberis Medicos* (lui mar- „ que-t-il dans une autre Lettre (*b*)) *edendo opus* „ *magno labore & doctrinâ paratam. Quare vel* „ *meo id periculo, in bonum commune evulges,* „ *Auctor tibi ſum.*"

Hiſtoire de la Guerre préſente, contenant tout ce qui s'eſt paſſé de plus important en Italie, ſur le Rhin, en Pologne, & dans la plupart des Cours de l'Europe. Enrichie des principaux Plans des Sièges

(*a*) On les lit à la page XIII. de l'Ouvrage.

(*b*) Voyez page XIV, où l'on trouvera auſſi une Lettre fort judicieuſe de Mr. *Robinſon* Docteur en Médicine à Dublin, connu par ſon ſavoir dans la Médecine & les Mathématiques. Il y loue beaucoup le travail de Mr. *Cope*, & l'exhorte fortement à publier les Hiſtoires des maladies qu'il a eu lieu d'obſerver dans ſa pratique, & qu'il a ſoigneuſement tranſcrit dans ſes Recueils.

Sièges & des Batailles. Par Mr. P. Maſſuet. in pagg. 447, *ſans compter la Préface & la Table des Matières. A Amſterdam chez François Pheoré.* 1735. Le Titre de cet Ouvrage n'annonce que ce qu'il contient en effet. On y trouve un détail très circonſtancié de tout ce qui s'eſt paſſé en Europe depuis la mort d'*Auguſte* II. Roi de Pologne, juſqu'au commencement de l'année 1735. Une Hiſtoire de cette nature, où l'on expoſe un grand nombre de Faits très importans, devoit être écrite avec toute l'impartialité poſſible. C'eſt auſſi le Plan que l'Auteur s'eſt propoſé, & il l'a ſuivi avec la dernière exactitude. On ne pouvoit prendre de meilleur parti dans les circonſtances où ſe trouvoient alors les affaires de l'Europe. Les Manifeſtes qui venoient de la part des Puiſſances en Guerre, contenoient des raiſons qui paroiſſoient également fortes de part & d'autre, & qui devoient par conſéquent porter le Public à ſuſpendre ſon jugement ſur les véritables motifs de cette Guerre. Quant aux Relations des Sièges & des Batailles, il n'y a perſonne qui ne ſache, combien il eſt difficile de diſtinguer le vrai d'avec le faux. *Un même Fait*, dit notre Auteur, *eſt presque toujours raconté avec des circonſtances différentes, par ceux mêmes qui ont été préſens à ce qui s'eſt paſſé.* Tout cela devoit néceſſairement le jetter dans de très grands embarras. Le ſeul parti que l'on pouvoit prendre, c'étoit d'expoſer ces Faits ſans entreprendre d'en garantir un ſeul. Nous avons lu cette Hiſtoire avec ſoin, & il nous a paru partout, que l'Auteur ne s'étoit point départi de ſon Syſtè-

ſyſtème d'impartialité. Un défaut de cet Ouvrage, eſt de n'avoir pas toute la forme hiſtorique qu'on auroit pu lui donner.

Hiſtoire de la dernière Guerre & des Négociations pour la Paix, enrichie des Cartes néceſſaires. Pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire de la Guerre préſente. Avec la Vie du Prince Eugène de Savoye. Par Mr. P. Maſſuet. 3 Volumes in 8. Prémier, pag. 333, ſans compter la Préface qui en contient 36. Second, pag. 272. Troiſième, pag. 328, ſans compter la Table des Matières. Chez le même Libraire, 1736. Cette Hiſtoire, qui eſt la continuation de la précédente, renferme tout ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement de l'année 1735 juſqu'à la concluſion de la Paix. L'Auteur a pris occaſion de la mort du Prince *Eugène*, pour donner la Vie de ce Héros. Sans entrer dans un détail ennuieux, il y a fait connoître tous les grands exploits militaires de ce Prince, & donné en même tems une idée de ſon caractère. Nous croyons qu'il ſuffit d'annoncer ici cet Ouvrage, & de faire connoître ce qu'il contient. Diſons un mot de la Préface, où l'Auteur répond à quelques Objections qui avoient été faites contre l'*Hiſtoire de la Guerre préſente*.

L'Abbé *Desfontaines* avoit accuſé Mr. *Maſſuet* d'avoir publié un Ouvrage, qui ne peut être inſtructif que pour la poſtérité; d'avoir conſulté de mauvais Guides, & entre autres les Gazettes fautives d'Amſterdam & de Bruxelles, au-lieu de conſulter celle de France; & enfin de s'être montré partiſan, tantôt de l'Empereur, tantôt des trois Couronnes alliées, dans la vue de paroi-

roitre impartial, & de ne déplaire à aucune Nation. Il paroit que notre Auteur ſatisfait pleinement à toutes ces Objections. Il fait voir d'abord par quelques exemples, que l'Abbé n'eſt point fondé à prétendre, qu'*une Hiſtoire dont les Faits ſont encore récens & publics, ne peut être inſtructive que pour la Poſtérité.* Ces exemples ſont tirés de divers Ouvrages, qui ont été bien reçus du Public, quoiqu'ils ne continſſent que des Faits tout récens & publics. Quant à la ſeconde accuſation, Mr. *Maſſuet* ſoutient, qu'il n'a jamais conſulté la Gazette de Bruxelles, qu'il ne croit pas même l'avoir jamais lue; & que s'il a eu recours à celle d'Amſterdam, il a cru qu'il y avoit beaucoup plus de fonds à faire ſur les Faits qu'elle contient, que ſur ceux de la Gazette de France. *En France*, dit-il, *un Gazettier eſt comme forcé à déguiſer les Faits, ou du moins à les ſupprimer, lorsqu'il croit qu'ils peuvent être desagréables à cette Cour. Il courroit trop de risque en écrivant autrement. Les choſes ont été ſur un autre pied en Hollande pendant la dernière Guerre. La parfaite Neutralité qu'on a obſervée dans ce Pays, a laiſſé aux Ecrivains une honnête liberté de parler des évènemens de la Guerre. Nul intérêt n'a dû les porter à ſe prévenir pour ou contre aucun des Partis. Jamais le Phlegme Hollandois n'a eu ſi belle occaſion de ſe faire valoir.* Pour réponſe à la troiſième accuſation, Mr. *Maſſuet* prétend que ce n'eſt pas un défaut dans un Hiſtorien, de louer & de blâmer tour à tour ceux qui ſont dignes de louange ou de blâme. „Je re„connois, dit-il, avec l'Abbé, que je me ſuis „mon-

„ moptré *Partisan, tantôt de l'Empereur, tantôt*
„ *des trois Couronnes alliées*, & que j'en ai agi
„ de même à l'égard des autres Puissances. La
„ vérité le demandoit. Auroit-on voulu que
„ j'ensevelisse dans le silence, des Faits, dont les
„ uns sont favorables à l'Empereur, & les autres
„ aux trois Couronnes? Prétendre que par-là
„ j'ai affecté une *politique alternative*, n'est-ce
„ pas m'insulter sans aucun fondement & me
„ prêter des vues que je n'ai pas eues? Je ne dois
„ m'attendre à de pareils reproches que de la
„ part de ceux qui ont des préjugés de Parti ou
„ de Nation.

L'Abbé *Desfontaines* n'est pas le seul qui ait critiqué l'*Histoire de la Guerre*. Un des Journalistes de la *Bibliothèque Françoise* a aussi voulu entrer en lice contre notre Auteur. Il lui reproche, comme avoit déja fait l'Abbé, d'avoir puisé dans les Gazettes de Hollande, & prétend qu'avec de pareils Guides, il ne pouvoit manquer de s'égarer presque à chaque pas. Mr. *Mussiet* ne ménage beaucoup ce nouveau Critique, dont il se plaint hautement. Ce n'est pas ici le lieu de parler de ce différend, qui n'a aucun rapport avec l'Histoire que nous annonçons.

Il paroit ici le Livre suivant: „ *Recueil de Let-*
„ *tres, Mémoires & autres Pièces, pour servir à*
„ *l'Histoire de l'Académie des Sciences & Belles-*
„ *Lettres de la Ville de Beziers.*" A Beziers, 1736, in 4to. d'environ 176 pages.

Comme on vient de recevoir cet Ouvrage presque au même tems que la nouvelle, on

lui fera tous les honneurs dans cet endroit, pour n'en point renvoyer l'Extrait trop loin.

Mr. *Bouillet*, Docteur en Médecine & Profeſſeur de Mathématiques à Beziers, ſouhaitant paſſionnément de voir naitre dans cette ville une Société ſavante, & d'unir plus étroitement par ce moyen quelques-uns de ſes Concitoyens dont les deſirs étoient les mêmes, crut devoir ſur-tout communiquer ſes vues à Mr. *de Mairan*. C'étoit-là préſenter tout à la fois à l'illuſtre Académicien de Paris une occaſion de ſignaler ſon zèle pour les Sciences, & ſon amour pour ſa Patrie. Auſſi ne ſongea-t-il qu'aux moyens de faire réuſſir ce projet. Ses premiers ſoins furent d'en parler à Mr. l'Evêque (*a*) de *Beziers*, & d'en donner avis à Mr. l'Ancien Evêque (*b*) de *Fréjus*: ſes démarches eurent tout le ſuccès que l'on pouvoit ſe promettre. En attendant l'agrément de la Cour pour les Aſſemblées de la future Académie, Mr. l'Evêque de *Beziers* ménagea celui de l'Intendant de la Province, en ſe déclarant même du nombre des Académiciens; & bientôt après Mr. l'Ancien Evêque de Fréjus eut la bonté d'écrire à Mr. *de Mairan*, que rien ne pouvoit lui faire plus d'honneur que l'Etabliſſement d'une Académie à Beziers, & que Mr. le Duc d'Orléans approuvoit fort ce deſſein. Sous de ſi favorables auſpices s'ouvrit la prémière Séance le 19 Août 1723.

C'eſt donc l'Hiſtoire de l'origine & des occupations de cette Académie juſqu'à ce jour, que l'on

(*a*) *Louis-Charles des Alrys du Rouſſet*, ſacré en 1702.
(*b*) Aujourd'hui Mr. le Cardinal de *Fleury*.

l'on nous donne en gros dans cet Ouvrage; peut-être que dans la ſuite l'on entrera dans les détails, & qu'à l'exemple des autres Académies du Royaume, l'on imprimera en un corps les morceaux les plus curieux qui s'y liſent, en abrégeant les moins intéreſſans. Ici l'on s'eſt contenté d'indiquer les principaux Mémoires, avec un long Commentaire diſtribué en forme de notes. Mais véritablement, il eût été à ſouhaiter qu'on eût ſuivi dans ce Livre quelque arrangement méthodique, plus naturel, & plus convenable. Je vais tâcher d'y ſuppléer.

Comme la Société de Beziers eſt compoſée d'Académiciens pour les Sciences, & d'Académiciens pour les Belles-Lettres, on juge ſans peine de l'immenſe variété de ſujets ſur leſquels chaque Membre peut s'exercer pendant ſa vie. Les Mémoires concernant les Sciences dont on donne le précis dans ce Recueil, ſont au nombre de ſix. Il y en a quatre de Mr. *Bouillet* Secrétaire perpétuel. Le prémier tend à prouver que la force d'un corps, ou ſa quantité de mouvement, n'eſt que le produit de ſa maſſe par ſa vîteſſe, & non pas le produit de ſa maſſe par le quarré de ſa vîteſſe, ainſi que l'a prétendu *Leibnitz*. Le ſecond contient des conjectures ſur le Magnétisme, dans leſquelles on ne balance point à étendre cette propriété en l'attribuant à beaucoup d'autres corps, avec *Boyle*, & quelques autres Modernes. Le troiſième expoſe la force de la preſſion de l'Air ſur le corps humain. Le quatrième traite des Champignons, des mauvais effets qu'ils produiſent quelquefois,

& des moyens d'y remédier. Le cinquième Mémoire, qui eſt de Mr. *Caillé*, roule ſur la formation de la Grêle. Dans le ſixième il réfute l'opinion généralement reçue, ou pour mieux dire, l'erreur univerſellement répandue, qu'il faut avoir égard aux Lunaiſons pour ſemer, pour planter, pour émonder les arbres, pour tailler les vignes, pour les provigner, pour couper les bois de charpente, &c. Je trouve ſeulement deux Mémoires de Littérature par Mr. *Maſſip*, extraits dans ce Recueil; l'un, pour montrer que rien n'eſt plus avantageux à une Société que la liberté d'une ſage Critique; l'autre, ſur l'uſage de boire dans un feſtin à la ſanté les uns des autres.

Les Eloges abrégés des Académiciens morts ſont ceux de Mr. l'Abbé *d'Artigny*, l'Abbé de *Caillus*, Mr. *Portalon* & Mr. *Valadan*. Tout cela forme, pour ainſi dire, la première Partie du Livre. La ſeconde contient quelques Pièces détachées, ſavoir 1. ſur la latitude & la longitude de la ville de Beziers; ſur la Carte du Diocèſe de Beziers; 3. ſur la poſition de Narbonne; 4. ſur la Rhubarbe du Pays; 5. ſur les Eclipſes de l'année 1729. Enſuite vient la Relation de deux Aſſemblées publiques, tenues en 1731; une Brochure ſur la manière de traiter la Petite-Vérole; enfin le petit ramas des Obſervations de la Société de Beziers, qui ſont parſemées dans l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Voilà le Catalogue exact de tout le Recueil. Il ſuffira préſentement de donner un exemple d'un des Mémoires qu'on y a extraits, & je vais

mais choisir celui de Mr. *Bouillet* sur les Champignons, en l'abrégeant à mon tour.

L'Auteur, après les avoir définis un Genre de plante sans fleurs & sans semences apparentes, remarque que la manière dont on les cultive aujourd'hui, a été connue en quelque façon par *Nicander* qui vivoit peu de tems après *Hippocrate*, & qui avoit composé des *Géorgiques*. Ce Poëte Médecin dit, que si on enfonce bien avant dans la terre le tronc d'un figuier, qu'on le couvre avec du fumier, & qu'on l'arrose souvent avec de l'eau, on verra naître des Champignons bons à manger. Cette expression de Champignons *bons à manger*, prouve encore que de tout tems on a reconnu qu'il y en avoit d'autres nuisibles, ou même vénéneux. Aussi *Dioscoride*, *Pline*, *Galien*, *Paul d'Egine*, & ceux qui sont venus après, ont tous suivi cette division. *Clusius*, dans son Histoire des Plantes, a compté jusqu'à vingt-six Genres de Champignons nuisibles, lesquels renferment chacun plusieurs Espèces; & vingt-un Genres de Champignons dont on peut user, qui renferment aussi plusieurs Espèces. On trouve même dans des Auteurs plus anciens, des preuves qu'on connoissoit la mauvaise qualité des Champignons: comme par exemple dans *Hippocrate*. On lit dans *Athénée* (*a*) une Epigramme qu'*Euripide* avoit composée pour déplorer la mort précipitée de sa femme, de sa fille, & de ses deux fils, qui avoient mangé des Champignons vénéneux. On

(*a*) *Deipnosophist.* Liv. 2.

On trouve dans le même *Athénée* (*a*), que *Nicander* désigne ainsi les mauvais Champignons dans ses *Géorgiques*. „ Ceux, dit-il, qui croissent „ auprès des Oliviers, des Grenadiers, des Chênes, „ des Yeuses, sont très dangéreux & capables „ d'empoisonner, aussi-bien que ceux qui sont „ bouffis extraordinairement, ou qui contien- „ nent un suc qui ressemble à de la colle". En effet, l'Histoire fourmille de traits qui prouvent la *vénénosité* des Champignons. Tout le monde sait (pour taire ici les exemples modernes) qu'il y a eu à Rome des familles entières qui ont été autrefois les victimes de cette sorte d'aliment; qu'*Anneus Serenus* Capitaine des Gardes de *Néron*, & quelques autres Officiers, furent de ce nombre. *Suidas* nous apprend que l'Empereur *Jovien* allant en Cilicie, mourut après avoir mangé un Champignon vénéneux.

Mais s'il y a de tels Champignons, il y en a d'autres qu'on peut manger sans crainte, & l'on n'en est que trop convaincu dans notre Siècle. Ceux dont on peut user avec le moins de danger, sont, selon Mr. *Bouillet*, la *Morille* (*Boletus*), le *Mousseron* (*Fungus pileolo rotundiori*), & le Champignon qui croît sur la racine de l'*Eryngium*, appellé vulgairement *Brigoule*. Il y a néanmoins certaines précautions à garder à leur égard.

De tous les Champignons, dit *Galien* (*b*), les Morilles sont les moins nuisibles. Il ajoute même (*c*) qu'on n'a jamais dit que personne fût mort uni-

(*a*) *Ibidem.* (*b*) *De Aliment. facultat.* Liv. II. c. 69.
(*c*) *De probis pravisq. aliment. succ.*

uniquement pour avoir mangé de cette eſpèce de Champignon, quoiqu'il avoue que toute crue, elle ait cauſé quelquefois le *Cholera-morbus*. Que ſi l'Empereur *Claude* mourut pour avoir mangé des Morilles dont il étoit fort friand, ce qui donna occaſion à *Sénèque* de les appeller *Voluptarium venenum*, & à *Pline* de s'écrier, *quæ voluptas tanta ancipitis cibi* ? ce fut parce qu'*Agrippine* y avoit mêlé du poiſon, comme l'a remarqué le même *Pline*, & après lui *Suétone* & *Tacite*, qui appellent le Champignon que *Claude* mangea la veille de ſa mort, *Boletum medicatum*.

Au reſte, continue l'Auteur, dans le choix des Champignons qu'on nomme vulgairement *Boulets*, il ne faut pas s'en rapporter uniquement à leur couleur, à leur odeur, & à quelques autres marques par leſquelles preſque tous les Auteurs (*a*) prétendent diſtinguer les bons d'avec les mauvais; toutes ces marques peuvent être très équivoques, & le paſſé doit apprendre que le plus ſûr eſt de n'en point uſer. Si l'on mange à Paris de ces Champignons toute l'année, & ſans crainte de danger lorſqu'on n'en uſe pas avec excès, cela ne paroitra pas ſurprenant, dès qu'on réfléchira qu'on les cultive dans les jardins, & qu'on eſt aſſuré qu'ils ne viennent que de crotin de cheval qui ne renferme que des ſemences de Champignons de bonne eſpèce; au-lieu que dans les prés, & dans les champs, des ſemences de Champignons peuvent éclorre conjointement avec celles qui en renferment de bons,

(*a*) Dioſcoride, Pline, Avicenne, &c.

bons, & dans des endroits même, où en d'autres saisons on en avoit cueilli d'excellens.

Après ces remarques, l'Auteur rapporte les principaux symptomes des maux causés par l'usage indiscret des Champignons. Il commence par ceux dont *Hippocrate* & *Galien* ont fait mention, & passe ensuite aux Médecins modernes. La fille de *Pausanias*, dit *Hippocrate* (a), ayant mangé un Champignon cru, fut saisie d'une douleur de ventre accompagnée d'inquiétude & de difficulté de respirer, en sorte qu'elle alloit suffoquer. J'ai connu, dit *Galien*, quelqu'un qui après avoir mangé un peu trop de Champignons, de ceux même qui passent pour les meilleurs, mais qui n'étoient pas assez cuits, sentit une pesanteur d'estomac, un resserrement qui lui ôta la respiration, le fit tomber en foiblesse, & le jetta dans une sueur froide. *Vidus Vidius* conte qu'un jeune homme de Pise aiant mangé imprudemment certains Champignons appellés par les gens du Pays *Stiparioli*, fut attaqué de nausées suivies de vomissemens, & tomba dans un délire joyeux. Les Observations de *Cardan*, *Botallus*, *Foreſtus*, *Hildanus*, marquent les mêmes symptomes, auxquels si l'on ajoute le hoquet & les mouvemens convulsifs qu'on a quelquefois remarqués dans ces sortes d'occasions, on aura une connoissance suffisante des mauvais effets que les Champignons sont capables de produire.

Cela posé, l'Auteur tâche d'expliquer les causes

(a) *Epidemic.* Lib. II.

ſes de ces divers ſymptomes, & d'en indiquer les remèdes. Il commence d'abord par remarquer en général, que le plus ſûr eſt de ne point uſer de Champignons, de ceux même qui paſſent pour les meilleurs, leſquels *Pline* plaçoit ſagement entre les alimens dont on ne peut ſe nourrir ſans témérité, *inter ea quæ temere mandun-tur*; qu'on n'en doit du moins manger que rarement, peu à la fois, bien échaudés ou ſechés au feu, bien cuits, & bien aſſaiſonnés. Si pourtant malgré ces précautions on tombe dans quelqu'un des accidens rapportés ci-deſſus, on tâchera de vomir inceſſamment par le moyen de l'eau tiède ſeule, ou mêlée avec de l'Huile d'olives ou d'amandes douces, ou dans laquelle on aura délayé quelques grains de tartre émétique. *Hippocrate* donna à la fille de *Pauſanias* dont a parlé ci-deſſus, de l'eau chaude enmiellée, qui lui fit rendre le Champignon crud qu'elle avoit mangé. *Galien* ordonne ou l'Oxymel ſimple, ou l'Oxymel compoſé avec l'Hyſſope & l'Origan, à quoi il ajoute l'Ecume de Nitre. Si l'on ſe trouve attaqué d'un dévoiement avec des ſueurs froides, des mouvemens convulſifs & des ſyncopes, on tâchera de calmer l'irritation des fibres nerveuſes qui cauſent ces accidens, par des bouillons de poulets pris en grande quantité, par des émulſions dans leſquelles on délayera des poudres abſorbantes, par des confections cardiaques, par des liqueurs aromatiques. Enfin, on ſe gouvernera à peu près comme des perſonnes qui auroient avalé du poiſon.

C'eſt-là un précis de l'Extrait du Mémoire de

Mr. *Bouillet*, qui renferme comme on voit de très bonnes choſes. Nous avons ſeulement omis ce qui nous a paru être moins curieux ou moins certain.

F. Changuion a mis ſous preſſe, *l'Hiſtoire Critique de la Philoſophie, par Mr. D. de l'Académie des Sciences.* 8. 3 voll. Il publiera dans peu *le Poëme de Pétrone, ſur la Guerre Civile entre Céſar & Pompée; avec deux Epitres d'Ovide: Le tout traduit en Vers François, avec des Remarques & des Conjectures ſur le Poëme intitulé* Pervigilium Veneris; *par M.* Bouhier, *Préſident à Mortier du Parlement de Bourgogne*, 4.

Et *Eſſai Philoſophique ſur l'Ame des Bêtes. Seconde Edition, revue, & augmentée d'un Traité des vrais Principes qui ſervent de fondement à la Certitude Morale, par Mr. Boullier*, 12. 2 voll.

On trouve actuellement chez ce Libraire: *Hiſtoire & Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année* 1726, *juſqu'en* 1730. 4 voll. qui ſont les Tomes XIII. XIV. XV. & XVI.

Epitres Nouvelles de Mr. Rouſſeau, 12.

Et *Lettres ſur divers Sujets importans à la Religion, par Mr. J. G. de Chaufepié*, 8.

TABLE
DES
ARTICLES.

I. *Lettre à Mr.* Foſter *au ſujet de l'Héréſie, par* HENRI STEBBING. Et *Réponſe à la Lettre du Dr.* Stebbing, *par* JAQUES FOSTER. pag. 5
II. *Second & dernier Extrait des derniers Tomes des Mémoires de Mr.* BURNET. 47
III. *Hiſtoire ancienne &c. par Mr.* ROLLIN, Tome IX. 86
IV. *Nouvelles Obſervations de Mr.* ROQUES *ſur le Cas de conſcience propoſé par Naaman à Eliſée.* 105
V. *Second Extrait de l'Hiſtoire du Concile de Trente par* FRA-PAOLO, *traduite par Mr.* LE COURAYER. 119
VI. *Le Spectacle de la Nature*, Tome I. & II. 149
VII. *Le Livre des Pſeaumes, diviſé en Vers &c. par* FRANÇOIS HARE, *Evêque de Chicheſter.* 187
VIII. *Epitre du* CHEVALIER DES CYGNES *à* DON QUICHOTTE DE LA MANCHE, *Chevalier des Lions.* 199
IX. *Nouvelles Littéraires.* 205
—— Demonſtratio Medico-Practica Prognoſticorum Hippocratis, &c. ab HENRICO COPE. 220
—— *Recueil de Lettres, Mémoires & autres Pièces, pour ſervir à l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la Ville de Beziers.* 225

C A-

CATALOGUE
DES LIVRES
NOUVEAUX.

Libri Latini.

ARistæneti Epistolæ Græcè, cum Versione Latina & Notis Mercerii. Curante Pauw. 8.

Collectio Scholastica ex optimis & probatissimis Scriptoribus Græcis collecta, cui accedunt P. Francii Regulæ generales exercitationis Eloquentiæ, cum Præfatione Joh. Balck. 8.

Demonstratio Medico-Practica Prognostic. Hippocratis, ab Henr. Cope, Græc. & Lat. 8. Dublini.

Logica Sive Ars Cogitandi, in qua præter Vulgares Regulas plurima Nova habentur circa mentis operationes & methodum cogitationes suas ordine optimo dirigendi. 8.

Pet. Horrei Observationes Criticæ in Scriptores quosdam Græcos Historicos, Herodotum præcipue; Thucydidem item, ut & Xenophontem ac Arrianum. 8.

N. Pisonis, Med. Lotharing. de cognoscendis & curandis præcipue internis humani corporis morbis Libri tres, & de Febribus Liber unus; cum Præfatione H. Boerhave. 4.

Observationes in Heraclii Imperatoris Methodum Pastoralem. 4.

Na-

Natalis Alexandri Historia Ecclesiastica Veteris Novique Testamenti, in octo Tomos divisa, cum Indicibus locupletibus. Aucta. fol.

Lucii Annæi Flori Rerum Romanorum Libri IV. cum Notis & Observationibus Joannis Isaaci Pontani. Accedunt Variæ Lectiones Joan. Freinshemii, &c. Editio nova in 24.

Moſis Chorenenſis Historiæ Armeniacæ Libri III. Accedit ejuſdem Scriptoris Epitome Geographiæ. Præmittitur Præfatio, quæ de Literatura, ac Verſione Sacra Armeniaca agit; & ſubjicitur Appendix, quæ continet Epiſtolas duas Armeniacas, Primam Corinthiorum ad Paulum Apoſtolum, Alteram Pauli Apoſtoli ad Corinthios; nunc primùm ex Codice MS. integrè divulgatas Armeniacè ediderunt, Latinè verterunt, Notisque illuſtrârunt Gulielmus & Georgius, Gul. Whiſtoni Filii. Londini. 4.

Livres François.

ABrégé de la vieille & de la nouvelle Géographie, par Hubner 8. 2 *voll.*

Amours des Dames Illuſtres de France ſous le Règne de Louis XIV. 12. 2 *voll. Nouv. Edit. fig.*

Amuſemens de la Campagne, de la Cour & de la Ville, ou Récréations Hiſtoriques, Secrettes & Galantes. 12. 2 *voll.*

La Bibliothèque de Campagne. 12. *le Tome troiſiéme.*

Cent

Cent Nouvelles Nouvelles, de Madame de Gomez, Tome XI. XII. XIII. & XIV. 12.

Cérémonies Religieuſes deſſinées par feu Bernard Picart le Romain, &c. Tome VI. fol.

Les Dons des Enfans de Latone, la Muſique & la Chaſſe du Cerf, Poëmes dédiés au Roi. 8. *Paris. fig.*

Les Enchainemens de l'Amour & de la Fortune, ou les Mémoires du Marquis de Vaudreville, par le Marquis d'Argens. 12.

Explication du Catéchiſme de l'Egliſe Anglicane, par feu Mr. Samuel Clarke, Docteur en Théologie, &c. traduit de l'Anglois ſur la troiſième Edition. 8.

Géographie des Enfans, ou Méthode abrégée de la Géographie, par l'Abbé Lenglet du Fresnoy. 8.

Le Glaneur François. 12. 3 *Parties.*

Hiſtoire de l'admirable Dom Inigo de Guipuſcoa, Chevalier de la Vierge & Fondateur de la Monarchie des Inighiſtes; avec une Deſcription abrégée de l'Etabliſſement & du Gouvernement de cette formidable Monarchie, par le Sieur Herc. Raſ. de Selva. 8.

Hiſtoire des Révolutions Romaines, par feu l'Abbé de Vertot. 12. 3 *voll. Cinquième Edition, augmentée de la Vie de l'Auteur.*

Hiſtoire de la dernière Guerre & des Négociations pour la Paix, avec la Vie du Prince Eugène de Savoye. 8. 2 *voll.*

Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, la continuation ou le Tome 13. *juſqu'au* 16.

Hiſtoire des Découvertes & Conquêtes des Portugais dans le Nouveau Monde, avec figures en

en taille-douce, par le Père Lafitau, 12. 4 *voll.*

——— *le même Livre*, 4. 2 *voll.*

Hiſtoire Généalogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France, des Pairs, des Grands-Officiers de la Couronne & de la Maiſon du Roi, & des anciens Barons du Royaume, avec les Armes de leurs Familles, par le Père Anſelme, fol. 9 *voll. Paris.*

Hiſtoire de Mathilde d'Aguilar, par Mademoiſelle de Scudery, 12.

Journées Amuſantes de Mad. de Gomez, 12.

Lamekis, ou les Voyages extraordinaires d'un Egyptien dans la Terre intérieure, avec la Découverte de l'Iſle des Silphides, par le Chevalier de Mouhy, 12.

Lettres Juives, ou Correſpondence Philoſophique, Hiſtorique & Critique, entre un Juif Voyageur à Paris, & ſes Correſpondens en divers endroits, 8. 3 *Tom.*

Logique, ou Syſtème abrégé de Réflexions, qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étendue de nos connoiſſances, par Mr. de Crouſaz, 8. 2 *voll.*

Mémoires de Monſieur le Duc de Montauſier, Pair de France, Gouverneur de Monſeigneur Louis, Dauphin, 12. 2 *voll. Paris.*

Mémoires de Hambourg, de Lubeck, de Holſtein, de Dannemark, de Suède & de Pologne, par feu Meſſire Aubery du Maurier, Auteur des Mémoires d'Hollande, 8.

Nouveau Traité des Maladies des Yeux, avec de nouvelles Découvertes, par Mr. de Saint-Yves, 12.

Re-

Recueil de Pièces curieuses sur les Matières les *intéreſſantes, par Albert Radicati, Comte* *Paſſeran*, 8.

Recueil des Lettres de Madame la Marquiſe de *vigné, à Madame la Comteſſe de Grignan* *Fille*, 12. 4 *voll.*

Réflexions Critiques ſur la Poëſie & ſur la Peinture. Tom. 3. 12.

La Religion du Cœur, ou Méditations d'un Chrétien qui réfléchit ſérieuſement ſur les Vérités du Salut & qui en eſt touché. Par F. L. F. *gaux*. 8.

Le Théatre de Mr. Baron, augmenté de deux Pi *ces*. 12. 2 *voll.*

FIN.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois
D'OCTOBRE, NOVEMBRE, & DECEMBRE,
1736.

TOME DIX-SEPTIEME.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXXXVI.

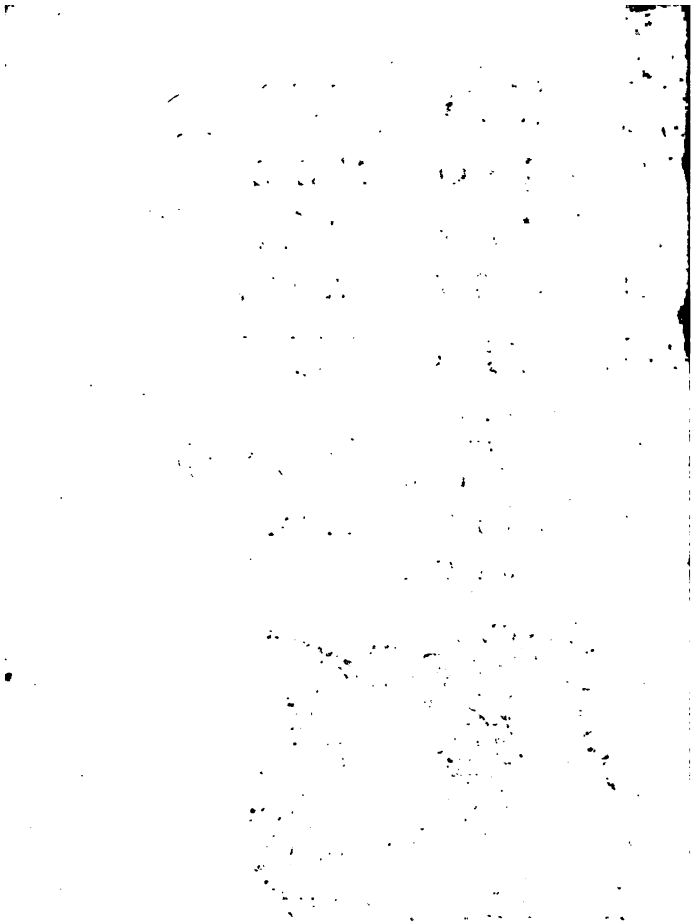

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octobre, Novembre, & Decembre, 1736.

ARTICLE I.

OUVRAJES POLITIQUES de Mr. l'Abbé de ST. PIERRE, CHARLES IRENE'E CASTEL, de l'Académie Françoiſe. TOME *Huitiéme.* SUR *le Miniſtére des* Finances. *Sur le Miniſtére des* Affaires avec les Etrangers. *Projet pour parvenir à la Paix.* Pagg. 345. TOME Neuviéme. *Obſervations Politiques ſur le* Gouvernement *des* Rois de FRANCE. *Réflexions Morales & Politiques ſur la Vie de* CHARLES XII. *Roi de* Suéde. *Réflexions de même nature ſur la Vie de* PIERRE I. *Empereur de* Moſcovie. *Obſervations ſur la forme des Conſeils de* Louïs XIV. Pagg. 469. TOME X. pagg. 458. *A* Rotterdam, *chez* Jean-Daniel Beman, *Années* 1734. *&* 1735.

IL nous reſtoit à parler des Tomes VIII. & IX. (*a*) de cette Collection d'*Ouvrages Politiques*. Le X. a paru depuis. Nous les joindrons tous ici.

TOME HUITIEME. I. OBSERVATION. (*b*) *Néceſſité des Subſides*. Notre Auteur voulant traiter du *Miniſtére* des *Finances* par rapport à la FRANCE, & ſelon ſon plan univerſel dont il a tant été parlé, fait précéder cette Obſervation générale. Il ne lui eſt pas difficile de prouver la néceſſité des *Subſides*, pour avoir de quoi fournir & aux beſoins ordinaires de l'Etat, & aux beſoins extraordinaires. Les Peuples même ne ſe plaignent pas tant des charges, que de ce qu'on en impoſe ſans néceſſité, ou dans un degré exceſſif, ou pour de mauvais uſages, ou d'une maniére qui n'eſt pas bien proportionnée. Les obſervations générales, que Mr. l'Abbé de ST. PIERRE a faites, ſur l'impoſition, ſur le recouvrement des Subſides annuels & ordinaires, & ſur les Subſides extraordinaires; pour les répartir avec le plus de proportion, & les lever avec le moins de frais qu'il eſt poſſible, & pour éviter la négligence des Commis; ſont ce qu'il nous donne dans les Articles qui ſe rapportent au *Miniſtére* des *Finances*, & qu'il veut qu'on joigne aux divers Mémoires qu'il a publiez en différens tems.

II. OBSERVATION. (*c*) *Revenus du Roi de* FRANCE, en 1730. C'eſt pour donner une idée

(*a*) On a donné l'Extrait des deux précédens, au Tome XV. Part. I. Article IV. (*b*) Pag. 1—7.
(*c*) Pag. 7—11.

idée de l'arrangement de la dépense annuelle, ordinaire, en tems de Paix, & de la dépense extraordinaire, en tems de Guerre, qu'on rapporte ici un Mémoire des Subsides & des Dépenses du Roiaume de *France*, en l'Année 1730. On ne le garantit pas exemt d'erreurs, mais on croit qu'elles ne seront pas essentielles, & que cela suffira pour fonder les observations. Le total des Revenus monte à environ cent-quatre-vint dix Millions. On trouve, par le calcul, que depuis cinquante ans, ou le Ministére de Mr. COLBERT, en 1683, les Tailles & les anciennes Fermes du Roi sont diminuées de quarante-cinq Millions de livres, monnoie présente; diminution qui vient, pour la plus grande partie, de l'*imprudente augmentation des Monnoies* de 28 livres à 49 livres le Marc d'argent fin.

III. OBSERVATION. (*a*) *Dépense ordinaire, Année commune.* La plûpart des Articles ont été ici tirez de l'Etat de l'Année 1724, tems de Paix. Total cent-quatre-vint-deux Millions, neuf-cens-soixante-treize mille huit-cens quatre-vint-deux livres.

IV. OBSERVATION. (*b*) *Effet du Discrédit & du Crédit Public.* On peut compter entre les terribles effets du *Discrédit* d'un Etat, qu'il ne sauroit trouver ni à acheter à crédit, ni à emprunter, qu'à une perte excessive. Notre Auteur a ouï citer là-dessus, que LOUÏS XIV. en 1715, ou l'année qu'il mourut, fut obligé, *pour avoir*

(*a*) Pag. 11—24.
(*b*) Pag. 24, 25.

avoir huit Millions en eſpéces, de donner à un Banquier, que nous connoiſſons tous, pour vint-huit Millions de Billets à négocier à Gênes, *& chez d'autres Etrangers. Souvent il a été forcé d'affermer ſes Revenus à un quart, à un cinquiéme noins, pour avoir quelques avances.* Pendant cela, la *Nation Angloiſe* empruntoit facilement à quatre ou cinq pour cent d'intérêt, & elle n'a preſque jamais emprunté ſur un plus haut pié. On en trouve la raiſon dans la

V. OBSERVATION. (*a*) *Moiens dont la* Nation Angloiſe *s'eſt ſervie pour conſerver ſon crédit.* Et pour ce qui regarde la *France*, dans la

VI. OBSERVATION. (*b*) *Cauſes de la Diminution du Crédit de l'Etat, & Remédes.*

VII. OBSERVATION. (*c*) *Sur la nature des Revenus des Fermes du Roi.*

VIII. OBSERVATION. (*d*) *Département des Quatre Intendans des Finances.*

IX. OBSERVATION. (*e*) *Bureaux Conſultatifs de chaque Intendant des Finances.*

X. OBSERVATION. (*f*) *Une Paix perpétuelle & inaltérable doubleroit les Revenus domeſtiques du Roi.*

XI. OBSERVATION. (*g*) *Régularité du paiement des Charges Annuelles.*

XII. OBSERVATION. (*h*) *Penſions.*

XIII. OBSERVATION. (*i*) *Il n'y a que deux raiſons pour augmenter les Subſides.* L'une, c'eſt la Guerre, & la conſervation des biens de chaque

(*a*) Pag. 26, 27. (*b*) Pag. 27, 28. (*c*) Pag. 29—37.
(*d*) Pag. 37—44. (*e*) Pag. 45—47. (*f*) Pag. 47, 48.
(*g*) Pag. 48, 49. (*h*) Pag. 49. (*i*) Pag. 50, 51.

que Famille des Citoiens: l'autre, c'eſt lors que l'augmentation de Subſides doit être emploiée à des ouvrages, ou à des dépenſes, qui rapportent, année commune, à chaque Citoien un intérêt au moins de cinquante pour cent, cinquante ſols pour cent ſols qu'il paie. Toute autre vuë des *Princes* n'eſt, ſelon notre Auteur, que *prétexte, & raiſon de fantaiſie.*

XIV. OBSERVATION. (*a*) *Le Subſide ordinaire doit être plus fort d'un ſixiéme, que la Dépenſe ordinaire.*

XV. OBSERVATION. (*b*) *Trois excès dans les Subſides*; ou trois maniéres de ruïner le Peuple. 1. Par une impoſition générale, exceſſive eû égard à ſon revenu annuel; en ſorte que les Particuliers n'aient pas les moiens de faire ſubſiſter leur Famille ſelon leur condition, & de continuer leur commerce. 2. Par la diſtribution diſproportionnée d'une impoſition médiocre en elle-même pour le total des Sujets, mais exceſſive par rapport à un grand nombre de Sujets non protégez. 3. Par la précipitation du recouvrement des Subſides &c.

XVI. OBSERVATION. (*c*) *Proportion dans la répartition du Subſide.* Cet article auroit été mieux intitulé: *Raiſons pour leſquelles les Peuples en général paient les Subſides ſans murmurer*: car voilà ce qu'il contient. L'impoſition *à proportion des revenus de chacun*, eſt une de ces raiſons: les trois autres conſiſtent, en ce que les Sujets paient ce qu'ils ont accoutumé de paier; qu'ils

(*a*) Pag. 51, 52. (*b*) Pag. 52—54.
(*c*) Pag. 54—56.

puiſſent ſavoir avec certitude que les Subſides ſont emploiez en entier pour paier les charges de l'Etat; qu'ils aient lieu de croire que cinquante ſols leur rapporteront tous les ans cinquante ou cent ſols de rente, ou la valeur en commoditez.

„ Mais quand les Sujets voient que le Souve-
„ rain fait de grands Bâtimens, qui leur ſont
„ inutiles, qu'il fait des libéralitez exceſſives,
„ & d'autres dépenſes qui ne leur rapportent au-
„ cun profit; & quand ils n'ont aucune ſûreté,
„ que les deniers qu'ils paient d'extraordinaire,
„ ſont tous emploiez à leurs propres affaires;
„ quand les comptes de Recepte & de Dépenſe
„ ne ſont point rendus publics; ils s'imaginent
„ avec fondement, que le Roi eſt prodigue à
„ leurs dépens, ils crient, ils murmurent...
„ ſouvent avec raiſon, parce que le Roi lui-
„ même murmureroit avec raiſon, s'il étoit Su-
„ jet d'un Prince ſemblable, qui dépenſeroit mal
„ à propos les revenus du Public &c.

XVII. OBSERVATION. (*a*) *Diminuer le nombre & la qualité des Subſides particuliers, en augmentant la quantité des Subſides généraux.*

XVIII. OBSERVATION. (*b*) *Fixer les Penſions dans chaque Miniſtére.*

XIX. OBSERVATION. (*c*) *Addition à l'Ouvrage ſur l'*Académie Politique &c.

XX. OBSERVATION. (*d*) *Membres de cette Académie.*

XXI. OBSERVATION. (*e*) *Sur les Arrêts du*

(*a*) Pag. 56, 57. (*b*) Pag. 58, 59. (*c*) Pag. 59—63. (*d*) Pag. 63, 64. (*e*) Pag. 64—66.

du Conſeil de 1716, *&* 1724, *pour les* Comptables.

XXII. OBSERVATION. (*a*) *Compagnies pourſuivantes contre les* Comptables.

XXIII. OBSERVATION. (*b*) *Pour perfectionner les* Capitations *par la méthode des Déclarations.*

XXIV. OBSERVATION. (*c*) *Sur la défenſe des Plantations nouvelles en Vignes.*

LE ſecond Chef général de ce Volume regarde le *Miniſtére* des affaires *avec les Etrangers:* & il y a d'abord une petite *Préface.*

I. OBSERVATION. (*d*) *Sur les Négociateurs.* Elle tend à montrer la néceſſité de faire, ou de confirmer, en tems de Paix, des Alliances Défenſives, pour aſſûrer l'exécution des Traitez, & prévenir de nouvelles Guerres: & tout aboutit à la Négociation générale de l'*Arbitrage Européen*, de la *Diéte Européenne*, ſeule capable d'être un bon garant, comme le Bourgeois de *Paris* a pour garant de l'exécution de ſon Contract le Parlement de *Paris.*

II. OBSERVATION. (*e*) *La Sûreté & le Salut de l'Etat eſt la prémiére Loi.* Régle fort ancienne, fort évidente, & fort connuë: il ne s'agit que de la bien appliquer. On en fait ici uſage, pour montrer que les Alliances Défenſives ont plus de ſolidité & de durée, que les Alliances Offenſives; parce que les derniéres ſont ſujettes à ſe rompre, par des circonſtances qui ſont

(*a*) Pag. 66—68. (*b*) Pag. 68—101. (*c*) Pag. 101—113. (*d*) Pag. 117—121. (*e*) Pag. 121—128.

ſont que la conſervation de l'Etat le demande. On juſtifie par-là CHARLES II. Roi d'*Angleterre*, de ce que, tout Allié qu'il étoit de LOUÏS XIV. Roi de *France*, il lui déclara en 1672, que, s'il ne rendoit pas aux *Hollandois* les conquêtes, qu'il venoit de faire ſur eux, il ne pouvoit s'empêcher de prendre leur parti contre lui. Sur le même fondement, les *Hollandois*, Alliez de LOUÏS XIV. l'abandonnérent avec grande raiſon, dès qu'ils virent que les Conquêtes qu'il faiſoit ſur les *Eſpagnols* en *Flandres*, dans l'année 1668, diminuoient leur propre ſûreté, qui étoit le principal but de leur Traité avec la *France*. La Reine ANNE d'*Angleterre*, en l'année 1713, abandonna auſſi *très ſagement pour elle*, & *heureuſement pour nous*, dit l'Auteur, l'Alliance qu'elle avoit faite avec l'Empereur, & ſes Alliez. Les *Hollandois* ſuivirent bien-tôt ſon exemple pour leur propre ſûreté, contre l'Empereur, qui alloit devenir trop puiſſant. (*a*) „ Promettre & tenir ſa „ parole, eſt ordinairement utile à l'Etat: voilà „ pourquoi il faut ordinairement tenir ſa parole. „ Mais ſi par quelque conjoncture, par quelque „ événement imprévû, il arrivoit qu'un Souve- „ rain eût promis imprudemment des choſes „ dont l'exécution ſeroit entiérement contraire „ au Salut de ſon Etat, la prémiére Loi, qui eſt „ la Loi de la conſervation de ſon Etat, l'obli- „ ge alors à ſe retracter, & à ne pas tenir ſa pa- „ role. C'eſt que le ſalut de ſon Etat eſt la Loi „ ſuprême, à laquelle eſt ſubordonnée la Loi, „ *Il faut tenir ſa parole*. C'eſt que l'on ſouſen-

„ tend

(*a*) Pag. 123, 124, 125.

» tend toujours, en cas que l'exécution de cet-
» te parole ne mette pas l'Etat en danger d'être
» renverſé. . . . Hors ce cas, hors le cas d'un très
» grand dommage, les Souverains, comme les
» Particuliers, ſont toujours obligez de tenir
» leurs promeſſes réciproques, quoi qu'il y ait
» beaucoup à perdre pour eux. Et c'eſt aux
» Souverains voiſins, Juges naturels de ces cas,
» à décider, ſi le danger eſt extrême, ou ſi la
» perte eſt exceſſive, telle qu'eſt la perte d'ou-
» tre-moitié dans les Traitez & dans les Pro-
» meſſes mutuelles des Particuliers. Cette lézion
» d'outre-moitié ne va pas, entre Souverains, à
» la caſſation des Traitez, comme on a coûtume
» de la juger dans les *Parlemens*, entre Particu-
» liers, mais à la perte d'un quart, comme il
» me paroit juſte, afin que la parole ou la pro-
» meſſe ſervent toujours de quelque choſe à ce-
» lui en faveur de qui elle a été faite.

III. OBSERVATION. (*a*) *Otages d'un Prince vaincu.* Un Traité d'Alliance, dont les principaux Articles ſeroient, qu'en cas que les Alliez fuſſent victorieux, ils rendroient les Places fortes de l'Ennemi, mais démantelées; & en ſecond lieu, qu'ils auroient en otage de la continuation de la Paix, les douze principaux ou Miniſtres, ou Officiers du Prince vaincu, livrez à leur choix, ſeroit très-raiſonnable. Voilà ce qu'on établit, dans cet article.

IV. OBSERVATION. (*b*) *Bureau des Négociations.*

V. OB-

(*a*) Pag. 128—130. (*b*) Pag. 130—132.

V. OBSERVATION. (*a*) *Négociations à faire avec* Rome, *pour les penſions ſur les Bénéfices, pour la nomination du Roi aux Prieurez, & pour les penſions ſur les Abbayies & autres Communautez qui ne ſont point en commende.*

VI OBSERVATION. (*b*) Importante. *Sur le Syſtême de l'*Equilibre *en* EUROPE. Ce Syſtême, qui dure depuis deux-cens ans, quoi que peu ſolide, & ſujet à beaucoup de Guerres, par conſéquent à beaucoup de dépenſe, vaut encore mieux que rien, dit notre Auteur, pour la conſervation des Etats moins puiſſans. Nous en jugerions de même, ſi nous étions à la place ou des *Anglois*, ou des *Hollandois*, ou des *Danois*, ou du Roi de *Sardaigne*, ou du Roi de *Portugal*, ou des autres Princes & des autres Républiques. Il ne faut donc pas être étonné, ſi ces Souverains regardent préſentement l'*indiviſibilité* des Etats de l'Empereur en faveur de la Maiſon de *Lorraine*, comme très avantageuſe pour eux, afin de maintenir cette grande Puiſſance, Rivale de la *France*. Le moien infaillible de leur faire abandonner ce Syſtême, c'eſt le plan de la *Diéte Européenne*; centre où aboutiſſent toutes les lignes des projets de Mr. l'Abbé de *St. Pierre*. Il montre en détail, comment chacun y trouveroit ſon compte.

VII. OBSERVATION. (*c*) *Importante* auſſi: *Sur les différens avantages, que la* France *doit ſe propoſer dans ſes négociations préſentes. Mai*, 1733. Ici encore revient la *Diéte Européenne*, com-

(*a*) Pag. 133—155. (*b*) Pag. 156—169.
(*c*) Pag. 170—180.

omme Article fondamental pour l'avenir du fu-ir Traité de Paix, qui, comme tous les autres Articles, ſera ſigné par les dix-huit ou dix-neuf ouverains d'*Europe*, comme Garans. Pour par-enir à ce Traité, il faut ſur-tout ne point pen-er à aggrandir le Territoire de la *France*, & ôter à-deſſus tout ſujet de défiance aux Voiſins.

VIII. OBSERVATION. (*a*) *Application de la méthode du* Scrutin *perfectionné, au Roiaume de* POLOGNE. Il ſeroit à ſouhaiter pour ce Roiaume, que les Eſprits y fuſſent diſpoſez à écouter de ſemblables conſeils. Mais il eſt plus à craindre, que les *Polonois*, toujours attachez à leur ancien uſage, & croiant maintenir leurs priviléges, ſe mettent eux-mêmes dans quelque dépendance du dehors.

IX. OBSERVATION. (*b*) *Principes pour défendre les anciennes Libertez de l'*Egliſe Gallicane, *contre les Prétenſions exceſſives des Ecrivains de la Cour de* ROME; *par exemple, le droit de dépoſer les Rois.* Ces prétenſions regardent manifeſtement le temporel des Rois; & elles ſont directement contraires à l'Evangile, qui décide, qu'*il faut rendre à* CE'SAR *ce qui eſt à* CE'SAR. Ainſi on ne doit compter pour rien, ſelon notre Abbé, ni les opinions des *Théologiens*, anciens ou modernes, ni les *interprétations* de l'*Ecriture*, ni les déciſions des *Conciles Provinciaux* ou *Nationaux*, ni les jugemens des *Papes: il n'y a rien en cela d'infaillible.*

LE *Miniſtére de la Guerre avec les Etrangers*, eſt le ſecond Chef général.

Il

(*a*) Pag. 181—186. (*b*) Pag. 187—190.

XVII. OBSERVATION. (*a*) *Sur la Vénalité des Emplois Militaires.* On fait voir les inconvéniens de cet uſage, inconnu chez les *Grecs*, & chez les *Romains*, dans le tems que la Diſcipline Militaire avoit été portée au plus haut point, & ſous le régne des Empereurs illuſtres; ſous CLOVIS auſſi, ſous CHARLEMAGNE, ſous GINGUISKAN, ſous TAMERLAN, ſous les Empereurs TURCS en *Aſie*; aujourd'hui même en *Allemagne*, en *Angleterre*, en *Pologne*, en *Moſcovie*, en *Suéde*, en *Dannemark*, en *Eſpagne*, en *Portugal*.

XVIII. OBSERVATION. (*b*) *Queſtion Politique.* KEMPFER, à la fin de ſon *Voiage du* JAPON, ſoutient, qu'il y auroit plus d'avantage pour la Nation *Japonoiſe* à interdire chez ſoi tout Commerce avec les Etrangers, qu'à le permettre. Notre Auteur eſt d'une opinion contraire, & il en allégue les raiſons.

XIX. OBSERVATION. (*c*) *Exemple d'un Point-d'honneur mal entendu.* Le cas eſt arrivé en 1733. Mr. de *Bel*... Lieutenant-Général de l'Année 1731, commandoit le Camp ſur la *Moſelle*, des environs de *Metz*. Par ſes Lettres de Commandant, il devoit donner les ordres aux Garniſons de *Thionville* & de *Longwic*. Mr. de *Mu* ... Lieutenant-Général de l'année 1710, Gouverneur de *Thionville*, & Mr. de *la* ... Lieutenant-Général de 1720, refuſérent de recevoir les ordres ſur ce qui regardoit leurs Garniſons, & ſe firent un point-d'honneur de donner plutôt

(*a*) Pag. 267—271. (*b*) Pag. 271—280.
(*c*) Pag. 280—301.

ôt la démiſſion de leurs Gouvernemens, que le recevoir les ordres de leur cadet, contre l'uſage. Le Roi reçut leur démiſſion, & donna à chacun huit-mille livres de penſion. On demande, ſi ces Lieutenans-Généraux auroient mieux obſervé les vraies régles de l'Honneur, en ſe ſoûmettant à l'ordre de la Cour? Notre Auteur le ſoûtient, en allégue les raiſons, & réfute celles qu'on lui oppoſa dans une Converſation.

XX. OBSERVATION. (*a*) *Honneurs aux Morts pour la Patrie.* L'Auteur propoſe ici l'exemple de l'ancienne (*b*) ATHE'NES, où, à l'entrée des Spectacles, devant tout le monde aſſemblé, les Orateurs, nommez par le Peuple, avoient ſoin de faire l'éloge des talens & des vertus des Officiers morts en combattant pour la Patrie. Il nous manque, dit-il, un Réglement pour la diſtribution des différens honneurs, d'Inſcriptions publiques, de Médailles, de Statuës, de Fêtes annuelles pour les Victoires, pour honorer les Généraux qui les ont gagnées, à proportion de la grande utilité qui en eſt revenuë à la Patrie, ou des grands malheurs dont elles l'ont garantie. „ Et ſur ce pié-là, on peut dire, que nous au- „ rions d'ici à long-tems une grande Fête an- „ nuelle pour la derniére Victoire de *Denain*, „ d'il y a vint ans. Car, ſans cette Victoire, la „ *France* étoit dans un état affreux.

OBSER-

(*a*) Pag. 301, 302.

(*b*) Voïez DIODORE *de Sicile*, Lib. XI. Cap. 33. & CICERON, *Orator.* Cap. 44. Le dernier dit, que l'Oraiſon Funébre ſe renouvelloit tous les ans.

OBSERVATIONS. (a) *Il eſt poſſible de prouver la Paix à l'*Europe, *& de la rendre ſolide. Décembre* 1733.

PROJET (b) *pour parvenir à la Paix. Février* 1734. Ces deux Piéces terminent le VIII. Volume. Dans la prémiére, on explique l'origine de la Guerre, & on montre la nullité de l'Election du Roi AUGUSTE. Toutes deux tendent à prouver, que la Paix peut ſe faire, ſans préjudice des droits du Roi STANISLAS. L'expérience a fait voir la poſſibilité de parvenir à une paix: mais il s'en faut bien que le projet de notre Auteur ait été ſuivi.

TOME NEUVIE'ME. Des quatre Piéces, dont ce Volume eſt compoſé, la prémiére en occupe ſeule plus des deux tiers. Il y a même un Titre particulier, au devant des trois autres.

I. OBSERVATIONS *Politiques ſur le* Gouvernement *de* FRANCE. C'eſt le fruit de l'attention que notre Auteur a eue en liſant l'Hiſtoire de *France*, à réfléchir ſur les divers malheurs ſoufferts par la Nation ſous les différens Régnes, les cauſes de ces malheurs, & les préſervatifs qui auroient pû l'en garantir, & qui peuvent à l'avenir la garantir de ſemblables disgraces. Il eſt vrai, que, parmi ces préſervatifs, il rapporte quelque choſe des différens Projets Politiques qu'il a publiez: mais, dit-il, que peut-il faire de mieux, pour en prouver la ſolidité, que d'en faire application aux événemens paſſez? Et qu'y a-t-il de plus propre à perſuader de les mettre en exécution,

(a) Pag. 303—337. (b) Pag. 338—345.

tion, que de faire ſentir aux Lecteurs, que, ſi dès ces tems-là ils avoient été établis, ces malheurs ne ſeroient point arrivez, ni aux Rois, ni à leurs Sujets ? Pour la commodité des Lecteurs, il donne une eſpéce de Chronologie des Régnes de chaque Roi de *France* ; & il diſtingue l'Hiſtorique d'avec les Obſervations Politiques. Il préfére (& les Lecteurs, à ſon avis, préféreront toujours) la méthode de commencer l'Hiſtoire du Roiaume par PHARAMOND, à celle qui ne remonte pas plus haut (*a*) que le Régne de CLOVIS. D'ailleurs, comme la Nation des FRANCS, qui s'établit pour toujours dans les *Gaules*, ſous *Clovis*, étoit la même Nation qui y avoit déja fait des établiſſemens paſſagers, il eſt raiſonnable de ne pas laiſſer à quartier ſes quatre prémiers Rois, ou plutôt principaux Commandans, s'il eſt vrai que ces *Francs* fuſſent ou Alliez, ou ſous la protection de l'*Empire Romain*, comme notre Auteur n'en doute point, & comme le prétend *le ſavant Abbé* DU BOS Secrétaire de l'Académie Françoiſe, dans ſon *excellent* Ouvrage intitulé, *Hiſtoire Critique de l'Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe.*

Les bornes, que je me ſuis propoſées, ne me permettent pas d'en dire davantage ſur cette Piéce, qui d'ailleurs mérite bien d'être luë toute entiére. On aura là dequoi ſe rappeller en aſſez peu de tems une idée générale de l'Hiſtoire de *France*, dans le point de vuë que notre Auteur la préſente. Elle eſt pouſſée juſqu'aux prémié-

(*a*) Comme fait l'Hiſtoire du Pére DANIEL.

miéres années du Régne de LOUIS XIV. Et on avertit, en finiſſant, que l'Auteur *a fait un Journal Politique de* France, *depuis* 1658. *tems de ſa naiſſance, juſques à la fin de ſa vie.*

II. RE'FLEXIONS (*b*) *Morales & Politiques, ſur la Vie de* CHARLES XII. *Roi de* Suéde.

III. RE'FLEXIONS (*b*) *de même nature ſur la Vie du Czar* PIERRE I. *né en* Janvier 1672.

On met à côté l'un de l'autre ces deux Princes, qui ont paru de notre tems ſur la ſcéne, comme aiant attiré, avec raiſon, toute l'attention de l'*Europe*.

Voici le portrait, qu'en fait notre Auteur, dans une Préface, à la tête de ſes Réflexions ſur *Charles XII.* (*c*) „ Tous deux ont été toute „ leur vie animez d'une ambition très-vive & „ très-conſtante. Ils cherchoient la gloire la „ plus précieuſe, la plus grande réputation, & „ la diſtinction la plus eſtimable & la plus loua„ ble entre leurs pareils, tant par la grandeur „ de leurs entrepriſes, que par de grands ſuc„ cès. Mais malheureuſement pour eux-mêmes, „ pour leurs Voiſins, & pour leurs Sujets, on „ ne leur avoit pas appris où conſiſtoit cette „ gloire & cette réputation précieuſe. Ils ne „ ſavoient pas, que les entrepriſes des Hom„ mes, quelque difficiles qu'elles ſoient, & de „ quelques heureux ſuccès qu'elles ſoient ſui„ vies, ne ſont jamais dignes de louanges, ſi les „ motifs n'en ſont pas dignes, & ſi elles ne ſont „ pas juſtes, ſi elles ne ſont pas très-utiles aux „ Hom-

(*a*) Pag. 297—377. (*b*) Pag. 378—420. (*c*) Pag. 198.

» Hommes en général, ou du moins à leur Pa-
» trie en particulier &c. . . (*a*) Ils n'ont man-
» qué ni de courage, ni de conſtance, ni de
» grandes difficultez dans leurs entrepriſes; mais
» uniquement de lumiéres, pour connoitre les
» voies d'Equité & de Bienfaiſance, les ſeules
» dignes du Grand-Homme, de cet homme qui
» ſeul mérite nos louanges, notre admiration
» & notre eſtime.

Comme le but de notre Auteur eſt de donner quelques modéles de la maniére dont on doit enſeigner aux Princes la Morale & la Politique, par des réflexions de cette nature ſur les Vies des Hommes Illuſtres; il établit les principes, ſur leſquels on doit juger de la véritable valeur des actions & des entrepriſes des deux Princes, dont il s'agit, & en fait enſuite application aux différentes parties de leur caractére & de leur conduite. A l'égard du courage & de la fermeté, (*b*) le Roi de *Suéde* lui paroit *un peu plus grand*, que le *Czar*: mais l'un & l'autre n'ont eſt que trop d'occaſion *de nous prouver cette eſpéce de courage, enfant de la Colére, de la Vengeance, & de l'Ambition injuſte*. Du (*c*) côté de l'*étenduë d'eſprit*, le *Czar* avoit certainement une grande ſupériorité ſur le Roi de *Suéde*; celui-ci ne faiſant cas que des Connoiſſances qui regardoient la Guerre; auſſi eſt-il devenu *le plus grand Capitaine qui ait jamais été*. Le *Czar* même l'appelloit ſon Maitre dans l'Art Militaire. Mais celui-ci comprit dès ſa jeuneſſe l'utilité du Commerce

Ma-

(*a*) Pag. 302. (*b*) Pag. 312, 313. (*c*) Pag. 316, *& ſuiv.*

Maritime, des Alliances avec ſes Voiſins, des Arts, des Manufactures, des bons Réglemens, des bons Etabliſſemens &c. Il alla lui-même chercher ces Connoiſſances, & même d'excellens Ouvriers, de bons Navigateurs, & de bons Profeſſeurs, chez ſes Voiſins. Il fit gloire toute ſa vie d'apprendre de tout le monde, & de ſe corriger ſur les différens avis qu'il recevoit : n'aiant que des opinions proviſoires, & tenant toujours la porte ouverte à l'opinion oppoſée, quand elle lui ſeroit démontrée; juſques-là ferme, & plus ferme encore, quand il avoit une fois démonſtration. Au lieu que le Roi de *Suéde* étoit d'une exceſſive opiniâtreté; ce qui prouve le peu d'étenduë de ſon eſprit.

On verra dans l'Original les réflexions que notre Auteur fait en particulier ſur les circonſtances de l'Education & des actions de *Charles XII.* comme, ſur la Bataille de *Narva*; ſur la Conférence de *Birzen*; ſur le deſſein de détrôner le Roi AUGUSTE; ſur la viſite hardie de *Charles* à *Dresde*; ſur ſon défaut d'économie; ſur ſon injuſtice, & ſur la grande faute de politique qu'il fit dans ſon long ſéjour à *Bender*; ſur ſa bravoure ridicule & inſenſée, dans la défenſe d'une petite maiſon &c.

Les *Réflexions* ſur la Vie du *Czar*, concernent la maniére dont *Pierre* ſuppléa à ſon éducation; ſon application aux affaires; le Commerce qu'il établit par terre à la *Chine*; les cauſes de la nouvelle Conſpiration contre lui, en 1697; ſon manque de prudence, dans ſa réſolution de voiager; ſon injuſtice & ſes fauſſes meſures, dans la Guer-

re

re contre le Roi de *Suéde*; ſa grande habileté dans la conduite de la Guerre; ſes fautes d'imprudence, à l'égard de ſon Fils, & leurs ſuites malheureuſes; l'inconvénient de la Loi qu'il fit pour le choix de la Succeſſion au Trône de *Ruſſie* &c.

III. OBSERVATIONS (*a*) *ſur la forme des Conſeils de* LOUIS XIV. (*b*) Je paſſe là deſſus, pour venir au

DIXIEME & dernier TOME. Il commence par une matiére fort utile.

PROJET (*c*) *pour perfectionner nos Loix ſur le* DUEL. Notre Auteur avoit déja donné en 1715, un Mémoire ſur les moiens d'extirper en *France* la malheureuſe coûtume des *Duels*; & on lui a dit, qu'il avoit été traduit en *Anglois* & en *Italien*. Bien plus: ce Mémoire étoit parvenu par hazard entre les mains de *Louis XIV*, quinze jours avant qu'il tombât malade de ſa derniére maladie; & après ſa mort, le Régent en trouva un exemplaire dans une caſſette où étoient les Montres du Roi, quelques Bijoux, & pluſieurs papiers de conſéquence; ce qui donne lieu de croire, que le Roi l'avoit lû, & y avoit remarqué des réflexions ſolides & importantes. „ Je „ ſens (dit (*d*) Mr. l'Abbé) le ridicule que l'on „ peut

(*a*) Pag. 421—469.

(*b*) Après cette derniére Piéce du Tome IX, on a mis une Liſte des Ouvrages de l'Auteur, qui ont été imprimez en *France*. Ils ſont en très petit nombre, en comparaiſon de ceux que contiennent les dix Volumes, imprimez en *Hollande*.

(*c*) Tom. X. *pag.* 1—75. (*d*) Pag. 1, 2.

„ peut me donner, ſur ce que je rapporte un „ fait ſi honorable pour cet Ouvrage : mais, „ pourvû que le Lecteur en ait plus d'attention „ à le lire, & le Conſeil plus de ſoin à le faire „ examiner, je conſens à demeurer chargé de ce „ ridicule. Je ferai toujours ſans peine de pareils „ ſacrifices à l'Utilité Publique.

La Maladie, dont il s'agit, eſt encore aujourd'hui très-pernicieuſe, mais plus cachée; elle eſt conſidérable; elle n'eſt pas incurable: trois points, que notre Auteur traite d'abord. On conviendra aiſément des deux prémiers: la difficulté gît dans le dernier. Ce qui perſuade néanmoins notre Auteur, qu'on peut venir à bout de guérir le mal, quelque enraciné qu'il ſoit, c'eſt que le Duel, & le Point-d'honneur qui en eſt la ſource, n'ont point été connus, ni chez les *Perſes*, ni chez les *Grecs*, ni chez les *Romains*, dans les tems mêmes qu'ils avoient le plus de Guerres à ſoûtenir, & que par leurs Victoires, & par leur Valeur, ils étoient devenus les Maîtres du Monde; dans le tems qu'il naiſſoit tous les jours cinq-cens querelles dans les Armées, parmi des Officiers qui ſe piquoient de bravoure, & qui craignoient autant que les nôtres, la réputation de poltron. Nul Officier n'eſt deshonoré chez les *Turcs*, chez les *Perſans*, chez les *Chinois*, & autres Nations d'*Orient*, ni pour ſe plaindre d'une inſulte au Commandant, ni pour refuſer un Appel. Ce n'eſt donc pas une maladie, qui ſoit inſéparable, ni de la Nature Humaine, ni de la Profeſſion Militaire. Elle ne vient que d'une Opinion, qui s'eſt établie parmi nous, dans des Siécles barbares. Il n'eſt donc

donc queſtion que de trouver les moiens les plus convenables pour faire peu-à-peu évanouïr cette opinion.

Qu'il n'y ait point de véritable Bravoure dans le Duel, que le point-d'honneur qu'on y attache ſoit mal fondé, & que celui qui fait un appel doive au contraire être deshonoré dans l'eſprit des plus ſages, comme un homme qui péche contre les Loix fondamentales de la Société, leſquelles ſont elles-mêmes les régles fondamentales de la Morale; c'eſt ce qu'il n'eſt pas difficile de perſuader à ceux qui penſent, & qui ont l'eſprit droit. La grande difficulté eſt, de convaincre de cette Vérité le Vulgaire prévenu, qui manque du diſcernement néceſſaire, & qui ne juge du bien & du mal, de la gloire & de l'infamie, que par des préjugez anciens, par des exemples & par coûtume. Il ne faut pas ſe tromper ici, ſur le ſens du mot de *Vulgaire*. „ J'entends, dit notre (*a*) Auteur, tous ceux, & „ même tous les honnêtes gens, qui penſent „ *vulgairement*, de quelque condition, de quelque naiſſance qu'ils ſoient: le nombre en eſt „ plus grand qu'on ne penſe.

La Raiſon par elle-même n'a nul crédit ſur l'eſprit des Sots. Il faut donc que le Légiſlateur cherche dans les choſes qui frappent les Sens, des marques deshonorables & infamantes, qui excitent le mépris & l'horreur du Vulgaire même. Les remédes les plus efficaces, ſont ceux qui ſe trouvent proportionnez au Malade & à la Maladie. Voici ceux que notre (*b*) Auteur pro-

(*a*) Pag. 31. (*b*) Pag. 41, & ſuiv.

propoſe, pour une guériſon ſi importante.

1. Le prémier eſt, l'*établiſſement d'un Conſeil d'Honneur*, dont les Membres ſeront chargez de propoſer, d'examiner, & de mettre en œuvre, par divers Réglemens, les expédiens les plus propres à détruire peu-à-peu la fauſſe opinion ſur le Deshonneur & ſur la Poltronerie, qui entretient une maladie ſi pernicieuſe à l'Etat. On fait voir, de quelles perſonnes ce Conſeil doit être compoſé; comment elles doivent procéder dans le Jugement ſur toutes les affaires d'Honneur, en diminuant ou modifiant les Peines ordonnées par les Edits précédens, qui, poſé la néceſſité de les exécuter à la rigueur, dans l'état où ſont encore les choſes, deviennent preſque inutiles, (*a*) par l'impoſſibilité de ne pas contrevenir à la Loi, & par la facilité avec laquelle les Juges aiment mieux ne point punir du tout, de peur d'être forcez à punir trop rigoureuſement trop de prétendus Criminels, & ainſi ne demandent pas mieux que de ne point trouver de preuves ſuffiſantes.

2. Nous avons, ſur-tout parmi la Nobleſſe Françoiſe, une opinion ancienne, & fortement établie, Qu'il eſt infame, & indigne d'un Gentilhomme, de manquer à une *parole d'Honneur* donnée ſolennellement, ſur une affaire ſérieuſe & importante. On peut ſe ſervir utilement de la force de cette opinion, qui a paſſé en Loi inviolable, pour affoiblir beaucoup, & même pour abolir entiérement la Loi du Deshonneur, qui commande le Duel. Il ſuffit pour cela, que le Roi

(*a*) Voiez *pag.* 36, *& ſuiv.*

Roi ordonne, que tout Officier, en entrant dans le ſervice, & tout Gentilhomme, donnera ſolennellement ſa parole d'honneur, de ne ſe battre jamais en Duel. Notre Auteur dreſſe ici un Formulaire de ce *Serment d'Honneur*, & en preſcrit le tems, la maniére, & les autres circonſtances. Il nous apprend, qu'en 1651, un grand nombre d'Officiers conſidérables ſignérent une Déclaration publique, par laquelle ils promettoient de ne ſe battre jamais en Duel; & cette eſpéce de ſerment fut fort approuvé. Mais il y manquoit la forme & la ſolennité de la parole d'Honneur. De plus, il n'étoit pas univerſel. Et enfin, on n'en tint point de Régître. Ainſi il n'eſt pas étonnant, que l'on en ait tiré ſi peu de fruit.

3. Un troiſiéme moien conſiſte en *punitions infamantes*; que celui, par exemple, qui aura fait un Appel, ſoit enfermé pour long-tems aux Petites-Maiſons, & mis en curatelle pour long-tems. Ainſi on oppoſera la crainte d'un vrai Deshonneur, à la crainte d'un faux Deshonneur.

4. *Punition des Approbateurs du Duel.* Quatriéme moien. L'approbation d'une choſe très-nuiſible à l'Etat, eſt puniſſable par elle-même; & elle contribuë ici à entretenir la maudite manie du Duel. On pourroit même, ajoute notre Auteur, mettre quelquefois ſur le Théatre des Scénes, pour tourner en ridicule ces Approbateurs ou Approbatrices, auſſi-bien que les Duelliſtes. Le Théatre eſt bon, plus qu'on ne penſe, à rectifier nos mœurs & nos opinions.

5. Le cinquiéme moien, & *très-important*, c'eſt

c'eſt d'interdire les *Maîtres-d'armes*. L'art, que ces Maîtres enſeignent, ne ſert de rien dans un Aſſaut, ni dans une Bataille, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer. Un bon Grenadier riroit, ſi, pour le perfectionner dans l'art de tuer beaucoup d'Ennemis en peu de minutes, on lui conſeilloit d'aller apprendre ſon métier chez de pareils Maîtres-d'armes. Ce que l'on apprend dans ces Ecoles, c'eſt donc uniquement à ſe bien battre en Duel. Or là où le Duel eſt interdit, n'en doit-on pas auſſi interdire les Maîtres?

6. Voici un autre moien, encore très-important; c'eſt la défenſe *de porter l'Epée*, hormis à la Guerre, ou dans les Voiages. Il faut ſeulement excepter ici ceux dont le devoir eſt d'être toujours armez pour la ſûreté du Roi & des Citoiens. Par-là, dès qu'on verroit ſortir un Officier avec ſon Epée, on pourroit être bien-tôt à ſa ſuite, pour l'empêcher de ſe battre: & grand nombre de querelles, qui arrivent néceſſairement en cent rencontres, ne ſeroient jamais meurtriéres. Les Officiers Militaires ne portoient point d'Epée à *Rome:* ils auroient trouvé auſſi étrange que quelqu'un d'entre eux en (*a*) portât ordinairement une dans les Ruës, aux Temples, dans les Maiſons, que nous le trouverions, ſi quelqu'un por-

(*a*) S'ils la portoient toujours, comme on fait aujourd'hui, c'eſt ce que je ne ſai pas. Mais il étoit permis de la porter, & aux Officiers & aux Soldats, tant qu'ils étoient dans le ſervice: hors de-là, cela étoit généralement défendu. Voiez JAQUES GODEFROI, ſur le CODE THE'ODOSIEN, Lib. XV. Tit. XV. *pag.* 421. Tom. V. & les Interprétes, ſur PE'TRONE, Cap. 82.

portoit toujours à *Paris*, dans l'Egliſe, dans les Ruës, dans ſes Viſites, un Mouſqueton, ou une Hallebarde; ou ſi l'on y portoit toujours des Bottes, comme l'uſage s'en étoit introduit pendant les Guerres Civiles de la *Fronde*. C'eſt apparemment, ajoute notre Auteur, de nos Guerres Civiles, que nous tenons auſſi la mode de ne point quitter l'Epée, choſe également incommode & inutile, quand notre ſûreté ne la demande pas. Mais, dira-t-on, c'eſt une marque d'honneur pour les Gentilhommes & les Officiers. Hé bien, on leur en donnera une autre extérieure, ou ſur leur habit, laquelle ne ſera ni incommode, ni dangereuſe. Notre Auteur ne veut pas même qu'il ſoit permis en Ville de porter l'Epée la nuit, & il répond à l'objection tirée de la crainte des Voleurs.

7. *Récompenſer l'Offenſé, qui ſe plaint au Commandant, & l'Offenſeur, qui refuſe l'Appel*; c'eſt le ſeptiéme & dernier moien. Ni l'Offenſé, ni l'Offenſeur, ne méritent pas ordinairement une récompenſe: mais ici ils ſeront dignes de louange l'un & l'autre, parce qu'ils obſerveront religieuſement leur parole d'honneur, & qu'ils auront le courage de vouloir bien riſquer de paſſer pour poltrons dans l'eſprit de ceux qui penſent comme le Peuple, c'eſt-à-dire, du plus grand nombre des Citoiens. Cette idée étoit déja venuë à Louïs XIII. dans ſon (*a*) Edit contre les Duels, donné en 1626, & à Louïs XIV. dans celui de 1643. On cite un Article du prémier, dont voici la concluſion: „Nous déclarons, que nous „ répu-

(*a*) *Artic.* XIV.

„ réputons & réputerons toujours tels refus, „ pour marques & témoignages d'une valeur „ bien conduite, digne d'être emploiée par „ nous aux Charges Militaires, & plus honora- „ bles & importantes, comme nous promettons „ & jurons devant DIEU de les en gratifier très- „ volontiers, quand les occaſions s'en offriront." Je ne ſai, ſi ces occaſions ont été fréquentes, & ſi, quand elles ſe ſont préſentées, le refus de l'Appel a été auſſi bien recompenſé, que l'Edit le promettoit.

RE'FLEXIONS (*a*) *ſur la Vie de* SOCRATE, *& de* POMPEIUS ATTICUS, *deux des Hommes les plus ſages & les plus heureux de l'Antiquité.* Cette Piéce mérite d'être luë toute entiére avec attention, d'autant plus que c'eſt un échantillon du plan que l'Auteur propoſe, pour donner des *Vies* & des *Comparaiſons des Hommes Illuſtres*, qui ſuppléent aux défauts qu'il trouve dans celles de PLUTARQUE; projet, dont il penſe (*b*) lui-même à entreprendre l'exécution.

QUESTIONS (*c*) *ſur l'Education des Colléges.* Les Queſtions ſont ici propoſées ſimplement, pour être faites aux Principaux des Colléges, & pour avoir là-deſſus leurs réponſes & leurs avis. Elles tendent toutes à faire en ſorte que les Ecoliers emploient moins d'années de leur Education, & moins d'heures de la journée, à s'exercer ſur les Langues mortes, & ſur des parties de Sciences peu utiles, & par conſéquent qu'ils emploient beau-

(*a*) Pag. 76—200. (*b*) Il le promet, au Tom. IX. pag. 304. (*c*) Pag. 201—209.

beaucoup plus d'heures de la journée aux divers exercices de la Vertu.

RAISON (*a*) *pour publier les* motifs *des* LOIX. La Raiſon Humaine va toujours en croiſſant: les Petits-Fils trouvent dans les Ouvrages de leurs Ancêtres beaucoup de choſes à perfectionner. Les termes ſignifient, tantôt plus, tantôt moins: par cette imperfection du Langage Humain, il arrive à la longue des équivoques dans quelques articles des Loix. La Chicane, animée par un intérêt vif, trouve aiſément dans les équivoques le moien d'éluder la force de la lettre & de l'expreſſion de la Loi. De ces trois ſuppoſitions, jointes à une quatriéme, auſſi inconteſtable, qu'un Souverain doit, comme JUSTINIEN ſe le propoſa autrefois, faire des Loix uniformes pour toutes les Provinces, & tous les Tribunaux de ſon Roiaume, choiſiſſant toujours le plus grand nombre de ſes Sujets; notre Auteur déduit divers avantages que produiroit une Edition motivée des articles de chaque Loi, ſoit en faveur des Sujets, des Juges, & des Juriſconſultes vivans, ſoit en faveur des Miniſtres de la Légiſlation future. On auroit grand beſoin par tout païs de quelque réformation à cet égard, & à divers autres.

OBSERVATIONS (*b*) *ſur les Subſtitutions*. Ceci tend à reſtreindre la liberté des Subſtitutions, en ſorte qu'on ne puiſſe en faire ſans des Lettres Patentes de permiſſion, & que la permiſſion ſoit accordée ſeulement aux Familles de ceux qui ſe ſont diſtinguez dans le Service de l'Etat.

PRO-

(*a*) Pag. 210—220. (*b*) Pag. 211—229.

PROJET (a) *pour rendre les Troupes beaucoup meilleures, & les Soldats plus heureux.* Pour rendre le mêtier de Soldat un mêtier ſtable, quoi que compoſé de Soldats qui ont eſſayé des autres mêtiers, il faut que les Soldats s'y trouvent plus commodément que dans les autres mêtiers qu'ils ont quittez, ou bien ou les verra déſerter fréquemment, & ſouvent paſſer chez les Ennemis, ou quitter le ſervice à la fin de leur engagement; & on n'aura par conſéquent que de nouveaux Soldats, la plupart engagez par force, par fineſſe, ou à force d'argent, & retenus par la ſeule crainte de la peine de la Déſertion; peine qu'ils évitent ſurement, quand ils trouvent moien de paſſer chez les Ennemis. C'étoit le principe du fameux Maréchal DE VAUBAN: & un jour notre Auteur fut ſurpris de lui entendre dire & répéter en converſation, que la ſolde du ſimple Soldat de *France* étoit trop foible de plus d'un tiers, eu égard à ce qu'il lui faut pour avoir ſuffiſamment de Pain, de Viande, & autres beſoins ou commoditez: & que celle des Soldats *Eſpagnols*, *Hollandois*, *Anglois*, évaluée ſur le pié de la Monnoie en *France*, étoit plus forte d'un tiers. Notre Auteur pouſſe ces principes, & recherche l'origine du mal, qui ne lui paroit pas avoir été aſſez connuë du Maréchal. Il la trouve dans l'affoibliſſement inſenſible de la Monnoie depuis HENRI IV. & ſur-tout dans la grande augmentation arrivée depuis trente ans. Il eſt vrai que le Régent augmenta d'un ſoû par jour la paie des Soldats: mais ce ſurplus n'étoit pas proportionné à l'augmentation de la Monnoie.

(a) Pag. 230-259.

COM-

COMPARAISON (*a*) *entre le Syſtême de l'Equilibre des deux principales Puiſſances, & le Syſtême de la Diéte Européenne.* Matiére favorite, à laquelle notre Auteur revient ſouvent.

OBSERVATIONS (*b*) *pour perfectionner un Journal de la République des Lettres.* Notre Auteur a déja donné quelque choſe ſur ce ſujet, en parlant du JOURNAL DES SAVANS, fait à *Paris*; comme je l'ai indiqué en ſon lieu.

OBSERVATIONS (*c*) *ſur la promotion prochaine des* MARE'CHAUX de *France.*

OBSERVATIONS (*d*) *ſur les* COLONIES *éloignées.* Le Chevalier PETTY, *Anglois*, a publié un Livre là-deſſus. Notre Auteur dit, en très-peu de mots, ce qu'il en penſe.

RRE'MIER (*e*) *Recueil de Véritez Morales & Politiques.* Ce titre annonce pluſieurs autres ſemblables Recueils, que l'Auteur ſe propoſe de donner. Il réduit tout à quelques Propoſitions.

La prémiére eſt ainſi conçuë: *Il eſt du bon Gouvernement, d'établir & de multiplier les Conférences ſur la Vertu, & de former une Académie de Morale dans la Capitale.* On fait voir l'utilité de ces Conférences, on donne une méthode pour former l'Académie de Morale, on preſcrit le but qu'elle doit ſe propoſer, & une vuë générale pour le Profeſſeur de Morale; puis on deſcend à quelques Propoſitions particuliéres. Il y a dans tout ce Recueil, bien des choſes dont l'Au-

(*a*) Pag. 260—264. (*b*) Pag. 265—269.
(*c*) Pag. 270—277. (*d*) Pag. 278—280.
(*e*) Pag. 281—330.

l'Auteur avoit traité ailleurs, & qu'il raméne ici, tournées ou appliquées d'une autre maniére.

En traitant du *Jeu*, il établit & éclaircit cette (a) Propoſition: *L'excès du Jeu eſt une maladie de l'Etat, que la Morale condamnera toujours inutilement, ſi la Police ne vient à ſon ſecours.* La perte du tems, la dépenſe, & l'intérêt des Familles, ſont les trois chefs, auxquels on réduit ce qu'il y a ici de contraire au bien de l'Etat, & qu'on indique en très-peu de mots. Le projet de Réglement eſt encore plus court: le voici tout entier. 1. *Défendre tous Jeux de pur hazard*, Lanſquenet, Baſſette, Biribi, Pharaon, Mormonic, Dez. 2. *Toutes Dettes du Jeu nulles. Punition deshonorante pour celui qui les demande, & pour celui qui a promis, Priſon à* St. Lazare.

AGATHON, (b) *Archevêque très-vertueux, très-ſage, & très-heureux.* „ C'eſt moins ici „ (dit l'Auteur) un Portrait, qu'un Tableau d'un „ excellent Evêque. Il eſt permis aux Peintres, „ d'embellir un peu les Portraits qu'ils font pour „ la Poſtérité. Et puis, comme je deſire que „ ma peinture ſoit utile aux Evêques futurs, je „ n'ai pas fait ſcrupule d'en faire un modéle des „ plus dignes d'être imité, & de peindre une „ Vie remplie des agrémens que produiſent les „ Vertus & les Talens utiles à la Société.

Je n'en rapporterai que deux traits. „ Le „ grand (c) ſecret d'*Agathon*, pour faire ceſſer „ les Diſputes Théologiques, a été de n'en point „ parler, d'empêcher d'en parler, & d'occuper „ les

(a) Pag. 325, *& ſuiv.* (b) Pag. 340—417. (c) Pag. 370.

„ les Eſprits à des objets incomparablement plus
„ importans au Salut, & à la Tranquillité de la
„ Société. Avec ce ſeul mot: *N'avez-vous rien*
„ *de plus important & de plus preſſé à faire, pour*
„ *votre Salut & pour le Salut des autres, qu'à*
„ *diſputer, qu'à parler, qu'à écrire de ces matié-*
„ *res? Eſt-ce donc la meilleure maniére d'exercer*
„ *la* Bienfaiſance, *pour plaire à* DIEU *ſouverai-*
„ *nement bienfaiſant?* il faiſoit taire ainſi les plus
„ empreſſez à diſputer.

„ On lui demanda (*a*) un jour, s'il ne ſeroit
„ pas utile à l'*Egliſe Latine* de lever préſente-
„ ment l'ancienne *Interdiction du Mariage* pour
„ les Prêtres; interdiction que les Conciles de
„ l'*Egliſe Gréque* n'avoient jamais voulu faire.
„ Il dit, qu'il croioit que cette main-levée pro-
„ duiroit cent-mille Chrétiens de plus par an
„ dans l'*Europe*; qu'il ne voioit point de raiſons,
„ qui puſſent contrebalancer un ſi grand avan-
„ tage; & qu'il ne comprenoit pas pourquoi la
„ Congrégation *de Propaganda Fide*, zélée com-
„ me elle doit être pour augmenter le nombre
„ des Chrétiens, ne ſollicitoit pas fortement
„ cette main-levée.

OBSERVATIONS (*b*) *ſur la Sobriété.* Notre Auteur traite ici de la *Sobriété*, comme d'un moien qu'on néglige le plus, & qui cependant eſt le meilleur ſans comparaiſon pour conſerver la *Santé*. Il entend par *Sobre*, „ celui qui, a-
„ vec le ſecours d'une crainte ſuffiſante des Ma-
„ ladies & des Douleurs, & d'un deſir vif des
„ avantages de la Santé parfaite, ſe trouve aſſez

 „ de

(*a*) Pag. 382. (*b*) Pag. 418—446.

„ de force pour réſiſter à propos au deſir de boi-
„ re & de manger, & pour demeurer, comme
„ on dit, ſur ſon appétit dans tous ſes repas. Le
„ *Sobre* ne prend point trop de nourriture, &
„ s'apperçoit aiſément des moindres effets de la
„ nourriture exceſſive; il y remédie par un prompt
„ & ſévére retranchement de nourriture.

Pour éclaircir cette définition, on décrit les divers degrez de Sobriété, ſelon les divers degrez de Santé; les différentes ſortes d'excès, & leurs effets; tout cela en Phyſicien, & en attendant qu'un Médecin, bon Citoien, entreprenne là-deſſus un Ouvrage complet. Car il eſt rare d'en trouver de tels, qui veuillent s'impoſer une telle tâche: (*a*) un *habile Médecin & bon Ecrivain aime mieux ordinairement emploier ſon tems à guérir ceux qui ſont malades d'intempérance*, qu'à *diminuer le nombre des Intempérans & des Malades*. On détaille enſuite les avantages de la Sobriété, &, ce qui eſt le plus difficile à perſuader, les moyens d'en aquérir l'habitude.

Ces moiens ſont 1. *Lire* plus ſouvent les *Conſidérations* ſur la *Sobriété*. 2. Comparer une ſemaine fort ſobre & fort ſaine, à une Semaine moins ſobre & moins ſaine. 3. *Manger ſouvent ſeul*, & ne faire qu'un repas. Il eſt vrai, ajoûte-t-on, que l'on peut manger un peu plus en compagnie, parce que le plaiſir, qui réſulte de la compagnie, aide à la digeſtion & à la tranſpiration. On joint à cela, pour ceux qui le peuvent, d'aller ſouvent en *Chaiſe de poſte* ſur le pavé; mouvement, qui ſelon feu Mr. CHIRAC, & beau-

(*a*) Pag. 427.

beaucoup d'autres habiles Médecins, eſt un excellent reméde contre quantité de maux qui doivent leur origine à des obſtructions. Mais comme ce reméde eſt cher, & encore plus embarraſſant, Mr. l'Abbé *de St. Pierre* a penſé que l'on pourroit y ſuppléer par une Machine, qu'il appelle *Fauteuil de poſte*, & qui fît les mêmes effets, encore plus ſains & plus commodes. Ce projet a été exécuté par Mr. DUGUET, excellent Ingénieur Machiniſte: il a inventé la Machine, & l'a fait exécuter, en ſorte qu'elle peut facilement être démontée, tranſportée, & remontée. En écrivant ceci, le 20 *Décembre* 1734, notre Auteur en avoit déja vû un prémier eſſai, qui lui étoit garant du ſuccès de l'entrepriſe. Un *Avertiſſement*, joint depuis, nous apprend, que la Machine a été exécutée avec ſuccès; & qu'on aſſûre qu'il y en a déja de pareilles dans les Païs Etrangers, à *La Haie*, en *Allemagne*, ſur le *Rhin*, à *Berlin*, à *Bruxelles*, & à *Londres*.

ARTICLES (*a*) *fondamentaux de l'établiſſement de la* DIETE EUROPE'ENNE. Ce ſont les cinq Articles du grand projet, dont notre Auteur s'efforce depuis tant d'années de perſuader l'exécution aux intéreſſez. Si à force de les répéter, il pouvoit en venir à bout, il ſeroit déja tems d'en voir quelque effet. Ils ſont placez ici en vuë de la derniére Piéce, qui ſuit.

OBSERVATIONS (*b*) *ſur le Plan des Médiateurs*; écrites à *Paris*, en *Mars* 1735, à l'occaſion du *Plan*, *qui venoit de paroître*, *des Articles prin-*

(*a*) Pag. 447—451. (*b*) Pag. 452—458.

principaux ou préliminaires, ſur lequel les Médiateurs propoſoient de négocier la Paix. Notre Auteur trouve, qu'*il peut être beaucoup perfectionné.* Et tout aboutit à la ſignature des *Cinq Articles*; ſans *quoi la Paix ne ſera jamais que plâtrée*, & qu'*une Trêve incertaine de trois ou quatre ans* &c.

ARTICLE II.

TRAITE' de la *Vérité* de la RELIGION CHRÉTIENNE. Tiré du Latin de Mr. J. ALPHONSE TURRETTIN, Profeſſeur en Théologie & en Hiſtoire Eccléſiaſtique à *Genéve*. SECTION IV. De l'*Excellence* & de la *Beauté* de la *Religion Chrétienne*, conſidérée en elle-même. *In* octavo, pagg. 328. *ſans la* Préface *&* l'Epître Dédicatoire. *A* Genéve, *chez* Marc-Michel Bouſquet *& Compagnie*, 1736.

UN voiage de quinze mois, & de nouvelles occupations ſurvenuës à Mr. VERNET, préſentement Paſteur de l'Egliſe de *Genéve*, ont retardé la ſuite de cet Ouvrage, dont nous avons (*a*) annoncé en ſon tems les deux prémiéres Parties. Il promet de continuer en ſorte qu'on n'aît plus de reproches à lui faire ſur ſa lenteur, & que néanmoins on fût diſpoſé à les renouveller, & à ne l'oublier pas, s'il manquoit à ſa parole. Le

(*a*) *Tom.* VI. Part. I. *Articl.* 2. & *Tom.* VIII. Part. I. *Articl.* 8.

Le Public ſouhaitera ſans doute qu'il la tienne, & qu'il ſatisfaſſe au plutôt l'impatience où l'on eſt de voir la fin d'un travail ſi bien pouſſé juſqu'ici.

La *Préface* rend compte de l'ordre & de la méthode de cette nouvelle Partie. Il y a deux ſortes de *Preuves* de la *Religion*; les unes *internes*, & de ſentiment; les autres *externes*, ou de fait. Les prémiéres ſe tirent de la beauté même & de l'excellence de la Religion; les autres, des marques extérieures dont une Religion eſt revêtuë, comme ſont les *Miracles*, les *Prophéties*, les *Témoignages* non ſuſpects, les ſuccès qu'elle a eûs, les effets qu'elle a produits &c. Ces deux ſortes de Preuves ont chacune leur valeur, & on ne doit les négliger ni l'une ni l'autre. La prémiére fait d'abord impreſſion ſur des perſonnes raiſonnables, ſelon ce que dit JE'SUS-CHRIST: (*a*) *Si quelqu'un eſt bien intentionné pour faire la volonté de* DIEU, *il reconnoitra ſi ma Doctrine vient de* DIEU, *ou ſi je parle de mon chef.* Mais quand l'eſprit n'a pas ce goût naturel de la Vérité & de la Vertu, quand il s'agit de montrer la Révélation par des endroits plus frappans, & palpables pour tout le monde; on eſt obligé de mettre en avant les argumens du ſecond ordre. C'eſt auſſi ce que faiſoit Notre Seigneur: (*b*) *Si vous ne croiez pas à ma parole*, diſoit-il, *croiez du moins aux œuvres que je fais.* Par-là apparemment Mr. *Vernet* a voulu prévenir une objection tirée de ce

(*a*) JEAN, Chap. VII. *verſ.* 17.
(*b*) *Ibid.* Chap. X. *verſ.* 38.

ce que les Preuves *de fait* ſont le fondement propre & direct de la Révélation; à cauſe de quoi auſſi d'autres croient qu'il faut commencer par-là. Au fond, il importe peu, quelle de ces deux ſortes de Preuves marche devant. Elles ſe ſoûtiennent l'une & l'autre tour-à-tour. L'excellence d'une Religion diſpoſe à goûter les argumens qui prouvent qu'elle eſt révélée: & la certitude d'une opération divine dans les Miracles faits pour l'établiſſement d'une Religion, eſt miſe à l'abri de toute chicane, par ce qu'il y a dans la Religion même qui montre qu'elle eſt parfaitement digne de DIEU.

Il s'agit donc dans ce Volume, de donner un vrai Tableau de la Religion Chrétienne, conſidérée en elle-même. Cela eſt néceſſaire, non ſeulement par rapport aux Incrédules, mais auſſi par rapport aux Chrétiens mêmes, qui encore aujourd'hui, en divers endroits, ſe font une idée de leur Religion aſſez différente de ſa ſimplicité naturelle. „ Il s'eſt écoulé pluſieurs Siécles, pen-
„ dant leſquels un goût Gothique en fait d'Ar-
„ chitecture, a fait élever des bâtimens énor-
„ mes, ſurchargez d'ornemens ridicules. La
„ Philoſophie a également ſouffert, de ces tems
„ de Barbarie: on en avoit fait un fatras de ſub-
„ tilitez, auſſi épineuſes, que frivoles. Mal-
„ heureuſement la Théologie n'a pas été mieux
„ traitée. Les Docteurs Scholaſtiques & les Su-
„ perſtitieux ſe ſont prêtez la main pour l'orner
„ à leur maniére, c'eſt-à-dire, pour la défigurer
„ par des Opinions bizarres & des Pratiques
„ puériles. Et tout cela, quoi qu'étranger au
„ Chriſ-

„ Chriſtianiſme, s'y étoit ſi bien incorporé avec
„ le tems, qu'on n'oſoit non plus toucher à l'un
„ qu'à l'autre. ERASME s'en plaignoit ſouvent,
„ & ne ceſſoit de dire, dans la plupart de ſes
„ Ouvrages, qu'il falloit ôter cette craſſe, re-
„ trancher tous ces faux ornemens, & en reve-
„ nir à la ſimplicité primitive de l'Evangile....
„ Cette voix, ſuivie d'une autre encore plus
„ courageuſe & plus diſtincte, produiſit d'heu-
„ reux effets au XVI. Siécle. Mais quoi que
„ dès-lors la Doctrine Chrétienne ait été épurée,
„ en pluſieurs païs, pour l'eſſentiel; elle n'a pas
„ laiſſé d'y conſerver encore un peu de l'air &
„ du langage étranger qu'elle avoit pris, comme
„ on le voit dans la plupart des *Cours de Théolo-*
„ *gie*, & même dans pluſieurs *Catéchiſmes*, trop
„ remplis de queſtions Scholaſtiques & de ter-
„ mes obſcurs. Les Docteurs *Anglois* ſont ceux
„ qui, depuis près d'un Siécle, ont le mieux
„ réuſſi à rendre à la Religion ce caractére de ſim-
„ plicité noble & raiſonnable qui lui eſt propre,
„ & à ramener tout à la pratique. Ils ont été
„ bien ſecondez par quelques-uns des Théolo-
„ giens Proteſtans de deçà la Mer. Mr. TUR-
„ RETTIN s'y eſt particuliérement diſtingué....
Cependant on en voit encore de ceux qui, gênez par la nature de leur Foi, ont été obligez de prendre un autre parti. „ Incapables de ſatisfaire la
„ Raiſon, ils ont cherché à la décrier, & ne
„ pouvant l'avoir de leur côté, ils l'ont com-
„ battuë en Ennemie; ſorte de combat, d'où
„ l'on ne ſort jamais qu'à ſa honte, lors même
„ qu'on oſe triompher. La *Foi* & la *Raiſon* ne

„ ſont pas faites pour être jamais miſes en oppo-
„ ſition. Ce ſont deux Flambeaux, que DIEU
„ nous a donnez, & qu'il faut porter l'un d'une
„ main, l'autre de l'autre. Tant pis pour ceux
„ qui ſe ſont mis hors d'état de les concilier.

Il faut parler au Cœur, auſſi bien qu'à la Raiſon. Et c'eſt ce qu'on fait encore ici, en dépeignant la Religion Chrétienne, non ſeulement comme conforme à nos plus ſaines lumiéres, mais auſſi comme renfermant de grandes beautez, de grandes utilitez, de grandes douceurs, comme étant aimable & intéreſſante, auſſi bien que vénérable.

En tout cela Mr. *Vernet* ſuit toujours ſon illuſtre Modéle: mais il prend la même liberté qu'auparavant, d'étendre ſes penſées, & de rapprocher les *Objections* des *Preuves*. Il a ſur-tout beaucoup mis du ſien, en ce qui regarde la Morale & les Préceptes. C'eſt ce que demandoit la différence qu'il y a entre des Diſſertations Académiques, & un Ouvrage deſtiné à l'uſage de tous les Lecteurs François.

Quand Mr. *Vernet* a trouvé quelque bon Ecrivain, qui diſoit préciſément ce qu'il avoit en vuë, il a emploié ſes propres termes, en lui en faiſant honneur. De telles Citations, bien placées, diverſifient & enrichiſſent un Ouvrage, ſans le charger.

A la tête de ce Volume, on trouve une *Introduction*, qui en fait le prémier Chapitre. Le Corps de l'Ouvrage eſt diviſé en trois Articles, dont le prémier traite des *Dogmes de l'Evangile*; le ſecond, de la *Morale Chrétienne*; & le dernier, des

les *Promeſſes de l'Evangile*. Sur le prémier, on donne d'abord une idée générale des Dogmes, & de leur excellence. Puis on entre dans le détail, ſur les points particuliers qui demandent une attention particuliére, ſoit par leur importance, ſoit parce qu'il s'y rencontre quelques difficultez.

I. 1. Le prémier point regarde la connoiſſance (*a*) exacte que l'Evangile donne de la *nature du vrai* DIEU. On conſidére ici ſon excellence, non ſeulement par oppoſition aux fauſſes & extravagantes idées du *Paganiſme*, mais encore eû égard à l'avantage que cette ſainte Doctrine a ſur le *Judaïſme*, en ce qu'elle met mieux au jour trois des Perfections de DIEU, ſa *ſpiritualité*, ſon *impartialité*, & ſa *clémence*.

Certaines expreſſions de l'*Ancien Teſtament* touchant la Divinité, jointes au Culte matériel qu'on lui rendoit, pouvoient en laiſſer prendre des idées groſſiéres, quand on ne perçoit pas cette écorce. Il ne reſte rien de ſemblable dans l'Evangile. La Divinité nous y eſt clairement dépeinte, comme un Eſprit entiérement dégagé de la matiére; & le ſervice que nous lui rendons, ne nous fait rien concevoir que de très-pur dans ſon eſſence. (*b*) DIEU *eſt eſprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en eſprit & en vérité*.

Sous l'Ancien Teſtament, DIEU avoit reſtreint ſon Alliance à un ſeul Peuple; ce qui ſembloit

(*a*) Chap. IV. *pagg.* 18—28.
(*b*) JEAN, Chap. IV. *verſ.* 24.

bloit ne pas répondre à cet œil impartial avec lequel on conçoit que le Créateur doit regarder toutes ſes Créatures. Le mur de ſéparation a été enfin rompu. (*a*) Toutes les Nations, ſans diſtinction de Langue, ni de Climat, ſont admiſes à l'Alliance Evangélique. Tous les lieux du monde ſont propres à être conſacrez à DIEU, comme au Bienfaicteur commun du Genre-Humain; & la Terre entiére n'eſt plus qu'un ſeul Temple, où tous les Peuples doivent invoquer ſon nom.

Enfin, au-lieu que, dans l'Ancien Teſtament, DIEU étoit le plus ſouvent repréſenté comme un Maître redoutable, comme un *Dieu vengeur*, le *Dieu fort*, l'*Eternel des Armées*; il ſe montre dans l'Evangile ſous un viſage plus ſerein, comme un Dieu plein de compaſſion & de tendreſſe pour ſes Créatures, comme enclin à pardonner, & qui (*b*) *a tant aimé le monde, qu'il a envoié ſon Fils au monde pour notre Salut.* Il ſe montre moins comme un Maître, que comme un *Pére*: il en prend le titre, & nous donne le droit d'être appellés ſes *Enfans* &c.

2 Après la connoiſſance du Créateur, il n'y en a point de ſi importante que celle (*c*) de *nous-mêmes*. L'Evangile, ſans entrer dans des raiſonnemens abſtraits ſur la nature de notre *Ame*, ne laiſſe pas d'en dire aſſez pour établir clairement qu'elle eſt diſtincte du *Corps*, & qu'elle lui

(*a*) ROMAINS, Chap. I. *verſ.* 16. II. 11. III. 29. JEAN, IV. 20, *& ſuiv.* ACTES, X. 34.
(*b*) JEAN, Chap. III. *verſ.* 16.
(*c*) *Chap.* V. pagg. 29—36.

lui doit ſurvivre. Un mot (*a*) de JE'SUS-CHRIST ſuffiroit pour le prouver: & la Foi Chrétienne, en cela d'accord avec la Philoſophie la plus épurée, a cet avantage, qu'elle eſt propre à en perſuader le Peuple; au-lieu que la ſimple Philoſophie ne frapperoit que les Eſprits pénétrans, & encore avec aſſez d'incertitude. L'Homme eſt fait pour ſuivre des Loix, dans l'obſervation desquelles conſiſte ſon bonheur, & de la violation desquelles il rendra compte. Ces Loix ſont gravées dans ſa propre nature, par des ſentimens que ſa corruption même n'a pû effacer. L'Evangile poſe clairement cette vérité, qui n'a été reconnuë qu'à demi par les Philoſophes. Il nous découvre également la grandeur de l'Homme, & ſa baſſeſſe, le mélange de force & de foibleſſe qu'il y a en lui, mais où la foibleſſe l'emportant, a abâtardi ſa nature, de maniére qu'il faut un grand Médecin pour remédier à l'état de corruption & de miſére où elle eſt tombée.

3. Cela méne à traiter *de la Venuë de* JE'SUS-CHRIST, *& de ſa Nature Divine*. (*b*) Ici commence un nouvel ordre de Véritez, qu'on appelle *Myſtéres*, c'eſt-à-dire, comme (*c*) l'explique ST. PAUL, des choſes cachées, que la Sageſſe Divine n'a miſes au jour que dans un certain tems, & que l'Homme ne pouvoit pas connoitre de lui-même. Ces Véritez, quoi que d'un ordre ſurnaturel, ne répugnent point aux lumiéres de la Nature. La plupart conſiſtent en *faits*, qui ne

(*a*) MATTHIEU, Chap. X. *verſ.* 28.
(*b*) *Chap.* VII. *pagg.* 37—47.
(*c*) I. CORINTH. Chap. II. *verſ.* 7, 9, 10.

ne ſont point incroiables, dès qu'ils ſont bien atteſtez. D'autres conſiſtent en de certains *Dogmes*, qui nous paroiſſent obſcurs, ſoit parce que notre pénétration ne les auroit pas découverts, n'étant pas du rang des choſes connuës par la ſeule Raiſon ou par l'Expérience; ſoit parce que ces Dogmes regardent les profondeurs de l'Être Infini, qu'il ne nous appartient pas de ſonder; ſoit enfin parce que l'Ecriture Sainte ne prend point à tâche de nous expliquer à fond ces points-là, ſans doute parce qu'il ne nous eſt pas néceſſaire de les comprendre dans toute leur étenduë.

La guériſon du Genre-Humain, dans l'état déplorable où il étoit réduit, ne pouvoit ſe faire ſans que la Providence y intervînt extraordinairement. Il falloit pour cela un Docteur tout autre, que les Docteurs ordinaires. Les *Juifs* s'y attendoient; & pluſieurs même d'entre (*a*) les *Paiens* en ſentoient la néceſſité. Il s'agiſſoit de nous apporter les derniéres volontez du Ciel, & de réconcilier le monde à DIEU. Ainſi le *Sauveur du monde* devoit être d'un ordre très-éminent, & qui effaçât tout ce qui avoit paru juſqu'alors. C'eſt ce que l'on trouve en JE'SUS, à qui l'Ecriture donne les titres les plus auguſtes, & dont tout ce qu'elle dit aboutit à montrer en lui la Nature Divine, avec toutes ſes Perfections, unie intimement avec l'Humanité de ce Perſonnage ſi long-tems deſiré.

„ Si

(*a*) Voiez les paſſages alléguez dans la *Section* I. de cet Ouvrage, *Chap.* 4.

» Si l'on demande, (*a*) quelle ſorte d'union » il peut y avoir entre deux Natures ſi diſpro- » portionnées, nous avertirons d'abord (dit l'Au- » teur) qu'il faut bien ſe garder de rien imaginer » ici, qui dégrade la Divinité, comme ſi elle » avoit ſouffert quelque altération ou quelque » mélange. Le Concile (*b*) de *Chalcédoine* s'eſt » expliqué nettement là-deſſus. On ne dit point » que Dieu ſoit devenu Homme, ou qu'un » Homme ſoit Dieu. Il nous paroit même que » c'eſt parler improprement, que de dire, com- » me on fait quelquefois dans le Stile Oratoire, » qu'un *Dieu* nous eſt *né*, qu'un *Dieu* a *ſouffert* » pour nous; parce que la Divinité eſt toujours » impaſſible & immuable. Mais que DIEU, » ſans changer ſon eſſence, ſe ſoit uni à un Hom- » me auſſi étroitement qu'il eſt poſſible; & que » par ce moien la Souveraine Sageſſe, qui n'é- » toit pas ſuffiſamment connuë par les œuvres » de la Nature, où elle s'eſt pourtant dépeinte, » ſe ſoit venuë manifeſter plus clairement pour » notre Salut; qu'y a-t-il en cela, qui paſſe le » pouvoir de la Divinité, & qui ne ſoit digne » de ſa bonne Providence?" On fait voir enſuite, que ni les *Juifs*, ni les *Païens*, ne doivent trouver ici rien de fort étrange.

4. Suit le (*c*) *Myſtére de la* TRINITE', inſéparablement lié avec celui dont on vient de parler.

(*a*) Pag. 41, 42.

(*b*) Qui prononce, que la Divinité s'eſt jointe à l'Humanité ſans changement, ſans confuſion, ſans diviſion, ἀσυγχύτως, ἀτρέπτως, ἀδιαιρέτως, ἀχωρίστως.

(*c*) Chap. VII. *pagg.* 47—70.

ler. On demande ici d'abord, ce qui ne peut être refuſé équitablement, qu'il ſoit permis d'écarter les idées & le langage des Scholaſtiques, pour s'en tenir à l'Ecriture, & ne parler qu'avec elle; ſur quoi on cite des paroles remarquables du fameux (a) CLAUDE, Miniſtre Réformé. Or, s'il y a quelque choſe de clairement enſeigné dans le *Nouveau Teſtament*, c'eſt l'*Unité* de DIEU. Et les Apôtres ſe ſeroient-ils contredits groſſiérement, en donnant atteinte à ce point fondamental? „ Auſſi qu'ont-ils dit, & que ſommes-„ nous obligez de croire, en nous tenant à leurs „ expreſſions? 1. Qu'il y a un ſeul Dieu, Créa-„ teur du Monde, & la prémiére Cauſe de tout. „ 2. Qu'il y a eû dans la perſonne de JE'SUS-„ CHRIST un *Principe divin*, ſavoir, la *Raiſon* „ ou la Sageſſe Eternelle, & que (b) *toute la* „ *plénitude de la Divinité a habité en lui corpo-*„ *rellement*. 3. Qu'il y a auſſi un *Principe divin*, „ qui a inſpiré les Prophétes & les Apôtres, qui „ leur a communiqué des Dons miraculeux, & „ qui opére encore dans l'ame des Fidéles, pour „ les ſanctifier & les conſoler. L'Ecriture met „ bien quelque diſtinction entre ces deux Princi-„ pes & le prémier; elle leur donne même des „ noms différens, en les appellant *Pére*, *Fils*, „ & *St. Eſprit*: mais elle n'explique pas tout-„ à-fait comment ces Principes ſe diſtinguent. „ Ce côté de la choſe demeure voilé. Il eſt cer-„ tain

(a) *Réponſe* au II. Traité *De la perpétuité de la Foi* &c. Part. I. Chap. 8. *pag.* m. 174.

(b) COLOSSIENS, Chap. II. *verſ.* 9.

„ tain ſeulement que cette différence, quelle
„ qu'elle puiſſe être, ne va point jusqu'à multi-
„ plier la Nature Divine, puis que l'Evangile
„ nous avertit ſi ſoigneuſement que ces trois ne
„ ſont qu'un.... Les *Grecs* ont emploié à ce
„ ſujet le mot d'*hypoſtaſe*, (ou (*a*) maniére de
„ ſubſiſter) & les *Latins* celui de *Perſonne*: ter-
„ mes, qui véritablement ne ſont point dans
„ l'Ecriture, & qui pourroient donner de fauſ-
„ ſes idées à ceux qui ne ſeroient pas ſur leurs
„ gardes. Mais, en introduiſant ces termes, on
„ nous avertit en même tems de n'en pas abuſer.
„ Les Péres de l'Egliſe ont même avoué qu'ils
„ n'avoient que des idées très-confuſes de ce
„ qu'ils vouloient ſignifier par-là.". Sur quoi on cite les paroles connuës de ST. AUGUSTIN, (*b*) qui dit, que le langage humain ſe trouve ici court; & que ſi l'on parle de *trois Perſonnes*, ce n'eſt pas pour exprimer la choſe exactement, mais pour n'être pas réduit au ſilence. Ainſi tombe l'objection de cette prétenduë abſurdité, Que trois ſont un, & qu'un fait trois: car elle ſuppoſe fauſſement, qu'on prétende que ce qui eſt *un*, ſoit auſſi *triple* au même égard & au même ſens. Combien de choſes n'y a-t-il pas, où ce qui eſt unique en ſoi ſe diſtingue pourtant à certains égards? La Nature Divine a ſes divers attributs, & ſes diverſes opérations. Qui peut ſavoir

(*a*) Τρόπος ὑπάρξεως.

(*b*) *Tamen cum quæritur, quid tres, magna proꝛſus inopia humanum laborat eloquium. Dictum eſt tamen tres perſonæ, non ut illud diceretur, ſed ne taceretur.* De TRINITATE, Lib. V. Cap. 9. (*num.* 10. *Ed. Benedictin.*)

voir toutes les sortes de distinctions, dont elle est susceptible? Le sujet est obscur sans doute: mais tout ce qui est obscur, n'est pas pour cela faux, ni impossible. Il y a de pareilles obscurités dans la Nature, dans l'Histoire, & même dans toutes les Sciences. S'étonnera-t-on que la Religion Chrétienne ait les siennes? Il seroit bien plus étonnant, que tout fût facile & de plain pié dans un sujet aussi mystérieux & aussi sublime, que l'est l'Essence Divine.

5. L'HUMILIATION, (*a*) & les Souffrances de JE'SUS-CHRIST, ont dequoi surprendre & rebuter du prémier abord. St. PAUL (*b*) avoue, que *la Croix de* CHRIST *est scandale aux Juifs, & folie aux Grecs*: mais il ajoute en même tems, que, si l'on veut examiner la chose à fond, & d'un œil dépréveuu, c'est un mystère profond, très-digne de la Sagesse de DIEU. En effet, c'est un préjugé puérile, que de juger d'une Doctrine par l'extérieur de celui qui l'annonce. L'éclat du rang, ou des richesses, ne donne aucun poids aux paroles; il n'y faut chercher que la vérité. Et ce n'est point un opprobre, que de souffrir par la cruauté d'autrui. On cite là-dessus (*c*) un beau passage d'ARNOBE. Bien loin que les Souffrances impriment quelque tache sur la vie d'un Homme Juste, elles servent au contraire à en rehausser l'éclat. Les Sages du Paganisme l'ont reconnu: & PLATON (*d*) regarde cela comme le

(*a*) Chap. VIII. *pagg.* 81—90.
(*b*) I. CORINTH. Chap. I. *vers.* 23, *& suiv.*
(*c*) *Adversus Gentes*, Lib. I. *pag.* 23. *Ed. Lugd. B.* 1651.
(*d*) *De Republ.* Lib. II. *pag.* 361, 362. Tom. II. *Ed. H. Steph.*

le comble d'une Vertu consommée, jusqu'à y mêler des traits qui semblent faits exprès pour JE'SUS-CHRIST. D'ailleurs, le but même, que Notre Seigneur se proposoit, & ce à quoi il se destinoit, demandoit qu'il parût dans l'état le plus humble. *Son Régne* (*a*) *n'étoit pas de ce monde*; il ne vouloit pas y fonder un Empire temporel, ni donner aucun ombrage aux Princes, ni causer des soûlévemens parmi les Peuples. Il venoit établir sur la Terre la Vérité & l'Innocence: il venoit annoncer la Grace. Quelles armes lui falloit-il pour cela, autres que l'Exemple & la Prédication? Si JE'SUS eût paru avec beaucoup d'éclat; si, comme MAHOMET, il eût marché à la tête des Armées, on auroit pû regarder le Christianisme comme l'ouvrage de la Politique Humaine; & rien n'étoit plus important, que d'éloigner tout ce qui auroit pû donner le moindre lieu à un tel soupçon. Enfin, l'abaissement & les souffrances de Notre Seigneur ont eû un autre usage non moins important, & qui mérite d'être exposé, comme on fait, dans un Chapitre à part.

6. LA (*b*) *Mort* de JE'SUS-CHRIST est représentée sous l'idée d'un *Sacrifice* en cent endroits de l'Ecriture, & sur-tout dans *l'Epître aux* HE'BREUX. Cette doctrine se rapporte visiblement à ce qui se pratiquoit parmi les *Juifs*. On répond ici aux difficultez, & on fait remarquer tous les traits de ressemblance, qui paroissent dans les bons effets qui naissent de ce Sacrifice.

7. LA

(*a*) JEAN, Chap. XVIII. *vers.* 36.
(*b*) Chap. IX. *pag.* 70—89.

7. LA (*a*) *gloire où* JE'SUS-CHRIST *a été élevé après ſes Souffrances*, ſert enſuite à diſſiper pleinement ce que les Préjugez avoient trouvé de choquant dans ſon humiliation. Ce n'eſt pas que l'abaiſſement même ne fût accompagné de traits aſſez brillans de la Majeſté Céleſte, auxquels un Eſprit attentif ne pouvoit que connoître le *Fils de* DIEU. Mais il reſſuſcite. Quel triomphe plus beau? La gloire de ſa *Réſurrection* efface entiérement l'ignominie de ſa *Croix*. Il eſt élevé au Ciel, & ſon *Aſcenſion* eſt ſuivie des *Dons miraculeux du St. Eſprit*, qu'il répand ſur ſes Diſciples. L'Egliſe eſt fondée: merveille, qui ſubſiſte actuellement depuis tant de Siécles. Il n'y a rien qui ne ſoit digne de DIEU dans toute cette *Oeconomie de Grace*.

8. LA derniére (*b*) partie de la Foi Chrétienne regarde la *Vie à venir*; ſur quoi l'Evangile nous enſeigne pluſieurs Véritez importantes: les unes, en partie connuës par la Lumiére Naturelle; les autres, qui ſont de pure Révélation.

On met au prémier rang l'*Immortalité de l'Ame*. Les plus grands Philoſophes ont compris, que la *partie ſpirituelle* de nous-mêmes n'eſt point enſévelie avec nos cendres; & il n'y a guéres de Peuple, qui, ſoit par tradition, ſoit par un raiſonnement naturel, n'ait eû quelque idée de cette Vérité. Mais, à dire vrai, ce n'étoit chez eux qu'une idée légére (*c*) & confuſe. Quelques Sectes, parmi les *Paiens*, traitoient cette opinion

(*a*) Chap. X. *pag.* 89—96. (*b*) Chap. XI. *pag.* 96—110.
(*c*) Voiez la I. *Section*, Chap. 2. & 3.

nion de chimére; & ceux qui en parloient le mieux, n'en parloient que d'un ton chancelant, moins par conviction, que par goût & par desir. Les *Juifs* non plus ne trouvoient que peu de clarté là-dessus dans leur Loi; & les *Sadducéens* en prirent occasion de rejetter ouvertement ce dogme. Encore à présent, quoi que la Philosophie soit poussée fort loin, on sent que ses raisonnemens sur ce point capital ou n'ont pas encore toute l'évidence nécessaire, ou sont trop subtils pour le commun des Hommes. Il falloit une déclaration expresse de la volonté de DIEU, pour produire une ferme conviction dans les Esprits. Or cette déclaration se trouve dans le *Nouveau Testament*, réiterée presque à chaque page, & d'une maniére à ne laisser aucun doute.

Mais l'Evangile va plus loin: il nous parle aussi de la *Résurrection du Corps*; article sur lequel la Raison seule ne nous auroit rien appris. On n'y voit nulle apparence, à considérer la chose en elle-même; & qui diroit que cela peut arriver par les seules causes naturelles, diroit une chose peu vraisemblable. Mais dès que DIEU nous le révéle, dès que nous savons que sa Puissance y veut intervenir, il n'y a plus de difficulté, qui empêche raisonnablement d'en être persuadé. Et pour affermir notre Foi, DIEU a joint à sa parole les exemples, sur-tout celui de JE'SUS, dont la Résurrection est un gage de la nôtre. On répond ici aux Objections de la même maniére que sur d'autres sujets, c'est-à-dire, qui n'est pas toujours commune pour le fond des réponses, & qui propose toujours avec un grand choix, ac-

compagné d'un beau tour, les penſées les plus rebattuës.

9. RESTE (*a*) *la fin du Monde, & le Jugement dernier*. Ce que (*b*) ST. PIERRE dit du premier point, peut s'entendre ou ſeulement de la *Terre* que nous habitons, & de l'Air qui nous environne, ſelon l'uſage commun de l'Ecriture; ou de notre Tourbillon entier, qui comprend les Aſtres les plus voiſins de nous. Il n'y a rien là, *que* les Philoſophes ne trouvent fort probable; & ils ne ſeront pas en peine d'en alléguer des cauſes toutes naturelles, ne fût-ce que par le moien des Feux ſoûterrains, & de tant de matiére inflammable, qui ne peut manquer tôt ou tard de produire quelque grand bouleverſement. Cette fin du Monde n'a été ignorée ni des *Juifs*, ni des *Païens*; comme on le prouve par quelques Paſſages.

Quant au *Jugement univerſel*, l'Ecriture Sainte en poſe la certitude comme inconteſtable. C'eſt une ſuite des Loix que DIEU nous a données, & ſa qualité de Légiſlateur emporte celle de Juge. Un Dieu Tout-Saint & Tout-Juſte ne ſauroit ſouffrir que l'Innocence demeure opprimée, pendant que l'Injuſtice triomphe, comme il arrive ſouvent ici-bas. De tout tems on en a murmuré. On en a pris occaſion de conclure, ou que la Divinité ne prend point garde à ce qui ſe paſſe en ce bas monde, ou que la Vertu n'eſt qu'un vain nom, & que c'eſt une folie de s'y atta-

(*a*) Chap. XII. *pag.* 110—121.
(*b*) II. Epître, *Chap.* III. *verſ.* 10—13.

attacher. La manifestation d'un Jugement dernier est un dénoûment, qui justifie hautement la Providence, & qui donne la clé de ce qui nous avoit paru une énigme. Les Sages de tous les Siécles ont reconnu la nécessité de remettre ainsi les choses dans l'ordre, mais sans en avoir des preuves assez positives.

Pour les circonstances du Jugement dernier, il n'y avoit que la Révélation qui pût nous en instruire; & ce qu'elle nous en dit, est tout à-fait digne de la Sagesse Divine. On le fait voir par le détail de ces circonstances. Le Jugement sera public & universel, tant pour ceux qui se trouveront *en vie* au dernier jour, que pour ceux qui seront *morts* dans les Siécles précédens, & qui ressusciteront. DIEU n'exercera point ce Jugement par lui-même; le *Pére* a remis ce pouvoir au *Fils*. Nous serons jugez sur nos actions, sur nos paroles, sur nos pensées, c'est-à-dire, celles que nous avons approuvées, & qui ont influé sur notre conduite. Chacun sera jugé selon les lumiéres qu'il a reçuës; ceux qui ont eû une Loi écrite ou révélée, par cette Loi; ceux qui n'en ont point eû de telle, par les seuls principes naturellement gravez dans la Conscience de tous les Hommes: chacun d'ailleurs selon ses talens, selon les secours & les occasions qu'il aura eû pour remplir sa tâche. Par une suite de la même régle, il y aura divers degrez de Peine & de Récompense, conformément à la plus exacte Justice. (*a*) „ Quant à la nature & à la durée „ des

(*a*) Pag. 119.

„ des Peines, l'Ecriture Sainte nous en fait la
„ peinture la plus propre à nous remplir d'une
„ fraieur ſalutaire; comme d'autre côté elle nous
„ dépeint la Béatitude Céleſte des couleurs les
„ plus agréables. (*a*) *Les uns s'en iront à la mort*
„ *éternelle, & les autres à la vie éternelle.* Mais,
„ quelque terribles que ſoient les Peines des Mé-
„ chans, aucun pourtant n'aura ſujet de ſe plain-
„ dre. Des gens qui perſévérans dans l'impéni-
„ tence ont mépriſé conſtamment la Félicité du
„ Ciel, ne ſauroient trouver étrange d'en être
„ exclus pour toujours; & le regret éternel qu'ils
„ en auront, eſt une ſorte de *ver rongeant*, qui
„ ſuffit pour faire leur ſupplice. D'un autre cô-
„ té il eſt ſûr que ce qu'ils auront à ſouffrir de
„ plus, ſera tellement proportionné à ce qu'ils
„ méritent, que toute Langue demeurera muet-
„ te devant DIEU, & ſera obligée de reconnoi-
„ tre la parfaite droiture de ſes Jugemens.

II. LE ſecond Article général commence, comme le prémier, par un précis de la *Morale Chrétienne*; d'où il paroit d'abord, que c'eſt un Syſtême auſſi pur, auſſi exact, & auſſi complet, qu'on puiſſe le deſirer. Tout ce qu'on dit enſuite, pour le faire ſentir plus en détail, ſe réduit à enviſager les Préceptes de l'Evangile ſous quatre faces: Du côté de leur *Juſtice Naturelle*: Du côté de leur *Utilité*: Du côté de leur *Efficace*: Et enfin, par oppoſition aux *autres Loix* ou *Doctrines*, dont aucune n'eſt comparable à celle-ci.

1. Les

(*b*) MATTH. Chap. XX. *verſ.* 46. &c.

1. Les Préceptes de l'Evangile ſont tous (*a*) conformes à la Droite Raiſon, & aux principes de la Loi Naturelle, comme on le fait voir à l'égard des trois chefs auxquels ils ſe rapportent, ſelon la diviſion fondée & ſur l'Evangile, & ſur la nature même des choſes : les *Devoirs* envers DIEU, les Devoirs envers le PROCHAIN, & les Devoirs envers NOUS-MEMES.

Perſonne juſqu'ici ne s'eſt aviſé d'accuſer la Morale Chrétienne de relâchement. Mais quelques-uns ſe plaignent de ſon auſtérité, comme ſi, à force de tendre à la perfection, elle étoit plutôt faite pour des Anges, que pour des Hommes. Par exemple, dit-on, n'eſt-ce pas outrer les choſes, que de vouloir que l'on *aime ſes Ennemis*, que l'on *renonce à ſoi-même*, que l'on *ſe coupe un bras*, que l'on *s'arrache un œil*, que l'on s'expoſe au *Martyre* &c? Notre Auteur fait voir, que c'eſt faute de bien entendre de telles maximes, qu'on y trouve quelque choſe de trop rigide, de contraire à la Nature & à la Raiſon. Il traite à cette occaſion de la régle du point-d'honneur, qui s'eſt introduite parmi les gens d'Epée, par un uſage auſſi barbare, que l'étoient les anciens Peuples d'où il vient. Sur quoi il allégue un exemple moderne de perſonnes diſtinguées, qui ſe ſont miſes au deſſus de ce faux & inſenſé principe, & ſe ſont fait eſtimer en le mépriſant. Mylord *Gallowai*, auparavant Marquis de *Ruvigny*, dont la bravoure n'a jamais été équivoque, refuſa nettement

(*a*) Chap. II. *pag.* 133—142.

tement un cartel, en diſant, qu'il ſe croioit obligé de garder ſon bras & ſon épée pour de meilleures occaſions. On ſera peut-être ſurpris de voir l'obligation de *s'expoſer au Martyre*, miſe au rang des maximes de l'Evangile mal entendues. Mais notre Auteur a eû apparemment en vuë ce que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous apprend de ceux d'entre les anciens Chrétiens, qui couroient au Martyre ſans néceſſité, & qui croioient qu'on ne devoit pas fuir la Perſécution; en quoi pluſieurs *Péres de l'Egliſe* ont approuvé leurs fauſſes idées & leur pratique téméraire. La Religion Chrétienne n'eſt pas certainement reſponſable de l'ignorance ou du zéle mal réglé de ceux qui en outrent les maximes. Que ſi, comme il eſt très-raiſonnable, on les réduit à leurs juſtes bornes, à ce que demande une droite interprétation, fondée ſur les régles de la Critique & ſur le Bon-Sens; ces maximes n'ont rien que de très-équitable. (*a*) „ Imaginons-nous, pour un moment, „ qu'elles fuſſent tout autres qu'elles ne ſont; par „ exemple, que l'Evangile permît la Vengean„ ce, qu'il autoriſât les Duels, qu'il flattât la Sen„ ſualité, qu'il permît de renier la Foi, & d'être „ hypocrite, pour ménager des intérêts tempo„ rels, qu'il lâchât la bride aux Paſſions; Que „ diroit-on d'une telle Morale? Les Libertins „ eux-mêmes la mépriſeroient, & ſeroient les „ prémiers à nous en faire un juſte ſujet de re„ proche. Ils diroient, qu'une Morale ſi relâ„ chée ne ſauroit venir du Ciel, qu'elle eſt in„ digne de DIEU, qu'elle eſt même au deſſous „ de

(*a*) Pag. 152.

de ce qu'ont penſé les Sages *Païens*, & que le ſimple *Droit Naturel* vaut mieux incomparablement.

2. DIEU, (*a*) comme un Pére bon & ſage, ne nous donne pas des Loix uniquement pour nous gêner & pour nous aſſervir, mais pour notre propre avantage. Ce caractére d'*Utilité* ſe rencontre dans les Préceptes de l'Evangile, prémiérement, par rapport à l'intérêt des Peuples, ou de la *Société Civile* en général; & enſuite par rapport au bien de chaque Particulier.

A l'égard des *Peuples*, la Morale Chrétienne eſt tout-à-fait propre à faire fleurir les Etats, à éteindre les Guerres, & à cimenter le repos public. Car elle approuve & maintient la ſubordination néceſſaire à tout Gouvernement. Si d'un côté elle fait ſouvenir les Princes & les Magiſtrats de leur devoir, de l'autre elle inſpire aux Peuples la ſoûmiſſion & la fidélité néceſſaires. JE'SUS-CHRIST, & ſes Apôtres, ont ici, comme ailleurs, confirmé leurs leçons par leur exemple. La plupart des Guerres, qui ravagent le monde, ont leur ſource dans l'Ambition, dans l'Intérêt, ou dans cette vanité, qui fait que l'on ne veut jamais céder de part ni d'autre. De-là tant de perfidies, tant de cruautez, tant d'injuſtices: toutes choſes contraires aux ſentimens qu'inſpire le Chriſtianiſme. La Morale Chrétienne, en rendant les hommes pacifiques, ne les rend pourtant pas moûs ni lâches. Si elle arrête les Guerres Injuſtes, elle n'empêche pas les Guerres Néceſſaires;

(*a*) Chap. IV. & V. *pag.* 153—175.

res; & même alors elle inſpire & de la fidélité & du courage pour les ſoûtenir. MACHIAVEL (a), ce fameux Politique, l'a reconnu. Une des choſes qui cauſent le plus de troubles dans le monde, c'eſt la violence & le faux zéle en matiére de Religion: mais rien n'eſt plus contraire à l'eſprit de l'Evangile. Et ſi l'Hiſtoire eſt pleine des perſécutions que les *Chrétiens* eux-mêmes ont exercées pour ce ſujet juſqu'à la fureur, c'eſt l'effet d'un oubli ou d'un mépris le plus étrange des leçons de leur Divin Maître, & de ſes Apôtres. L'idée que l'Evangile donne de la vraie Piété, la repréſente comme aiant pour objet d'inſpirer ſurtout les Vertus Sociables, comme devant être tournée, non tant à la ſpéculation, qu'à la pratique. Ainſi il eſt bien éloigné d'approuver une Dévotion, qui donne trop dans la ſpiritualité, ou qui roule ſur des minuties; une dévotion oiſive, creuſe & ſtérile, *j'ai preſque dit Monachale*, qui ne convient point au Bien Public, parce qu'elle détourne les Hommes des Devoirs de la Vie Civile. Un des Devoirs, ſur lequel l'Evangile inſiſte le plus, c'eſt la *Charité*, qui eſt, pour ainſi dire, la livrée du *Chrétien*. Et qu'y a-t-il de plus propre à rendre la Société paiſible & floriſſante, que les diſpoſitions & les effets de cette Vertu, telle que le Chriſtianiſme l'exige? Enfin, pour ce qui regarde les Mariages, où il importe infiniment qu'il y ait une régle, & que l'on mette des bornes à l'Incontinence, l'Evangile fixe les

(a) *Diſcours Politiques ſur* TITE LIVE, Lib. II. Cap. 2. & Lib. I. Cap. 12.

es choſes ſur le pié le plus avantageux & le plus arfait; ſans autoriſer d'ailleurs les fauſſes idées e perfection, que des Moraliſtes outrez ſe ſont aites là-deſſus, également contraires à la Nature & au Bien-Public.

De tout cela, il s'enſuivroit aſſez, que chacun, comme Membre d'un Peuple, trouve ſon ntérêt à ſuivre les Préceptes de l'Evangile. Mais on peut auſſi enviſager les utilitez particuliéres qui en reviennent à chacun; & ces utilitez ſont même indépendantes de l'union dans un Corps de Peuple, puis qu'elles auroient lieu hors de toute Société Civile, & à conſidérer ſeulement les Hommes comme Membres de la Société Humaine. Car il s'agit des avantages que produit par elle-même, & par une ſuite naturelle, l'obſervation des Régles de la Tempérance, de la Juſtice, de la Charité, & de la Piété. Il n'y a ici de difficulté, que ſur les grands ſacrifices, que la Piété exige quelquefois, comme dans les tems de Perſécution. (*a*) „ Mais 1. Cette ſorte „ d'orage s'excite rarement, & n'eſt pas de du„ rée, en comparaiſon du calme dont l'Egliſe „ jouit pour l'ordinaire. 2. Cet inconvénient „ n'eſt point particulier à la Religion. Toutes „ les Sociétez y ſont également ſujettes. Ne faut„ il pas, dans les tems de Guerre, que tout le „ monde s'arme, au péril de ſes biens & de ſa „ vie, pour la défenſe de l'Etat? Enfin, il y a „ cette différence eſſentielle, à l'avantage de la „ Religion, que la Société Civile ne ſauroit dé„ dommager ceux qui s'immolent pour elle; „ l'im-

(*a*) Pag. 186.

„ l'immortalité qu'elle promet à ſes Héros n'eſt
„ tant qu'une immortalité de nom : au-lieu que
„ le Chrétien, ne bornant point ſes eſpérances
„ ici-bas, attend une Immortalité réelle, & un
„ Bonheur éternel, qui doit être la Couronne
„ du Martyre." Voilà dequoi adoucir tout ce que la Piété Chrétienne impoſe de plus dur; outre les douceurs qui l'accompagnent toujours par elle-même.

3. La maniére, (*a*) dont la Morale eſt propoſée dans l'Evangile, la rend très-propre à produire ſon effet. Elle eſt propoſée avec tant de clarté & de force, qu'il n'y a perſonne qui n'en ſoit d'abord frappé. Ce ne ſont point des préceptes abſtraits, ni des raiſonnemens diffus. Ce ſont des ſentences courtes, vives, & dont la vérité ſe fait ſentir à la Conſcience. Il régne, dans les diſcours de Notre Seigneur, & de ſes Apôtres, une ſimplicité mâle & noble, grave & populaire. On ſent qu'ils parlent du cœur, ce qui eſt le vrai moien de parler au cœur. Comme leurs Préceptes ſont pour tout le monde, ils ſont auſſi mis à la portée de tout le monde. C'eſt du lait pour les Enfans, & du pain pour les forts. L'Evangile donne auſſi à la Morale tout le prix & le dégré d'importance qu'elle doit avoir. Il la fait regarder comme l'eſſentiel de la Religion, & non comme l'acceſſoire, ainſi que bien des gens ſe le ſont imaginez, & ſe l'imaginent.

Mais il fournit de plus un grand nombre de motifs, d'encouragemens, & de ſecours, pour déter-

(*a*) Chap. VI. VII. *pag.* 189—210.

déterminer les Hommes à l'obſervation de ſes Préceptes, & pour leur en faciliter la pratique; comme on le verra dans l'Original.

4. Le paralléle (*a*) de la Morale Chrétienne avec toute autre, achéve d'en démontrer l'excellence. Quoi que cette Morale ne ſoit preſque autre choſe que les leçons de la Sageſſe primitive, & le pur langage d'une Conſcience bien éclairée; il s'en faut beaucoup que tous les Peuples n'aient ſû conſerver ces principes de droiture naturelle, ni les développer dans toute leur étenduë, comme l'Evangile le fait. Pluſieurs Nations ont tellement confondu les idées du Juſte & de l'Injuſte, qu'ils les ont fait dépendre uniquement de la *Coûtume* & des *Loix Civiles*; ce qui eſt un renverſement total de la Morale. Il n'y a preſque aucun Crime, qui n'ait été autoriſé quelque part. Dans les lieux mêmes où l'on voit les meilleures Loix, ces Loix n'embraſſent pas les Devoirs envers DIEU, ni envers *soi-mêmes*, qui ſont pourtant eſſentiels. Elles ſe bornent à ce qui regarde le *Prochain*; encore n'eſt-ce que pour empêcher les injuſtices criantes, comme le Larcin & le Meurtre: car pour les moiens de nuire ſourdement, elles n'y mettent point d'obſtacle, & ne vont pas à la racine du mal, qui gît dans la malignité, dans l'orgueil, ou dans l'avarice. Il ne leur appartient pas d'ailleurs, de preſcrire la Bénéficence & la Charité. Et le peu de Devoirs qu'elles nous impoſent, ne ſert encore qu'à régler l'extérieur.

La

(*a*) Chap. VIII. IX. *pag.* 210—224.

La *Théologie Païenne* n'ajoutoit preſque rien aux Loix Civiles. Les Prêtres ne faiſoient point leur affaire de prêcher la Vertu, & ne donnoient point là-deſſus d'Inſtructions aux Peuples. Leur Théologie même auroit été plus propre à corrompre les mœurs, qu'à les rectifier.

Il y eut à la vérité, dans le ſein même du Paganisme, un autre ordre de gens, qui prirent à tâche de diriger les Hommes à cet égard; des Philoſophes & des Légiſlateurs d'un grand nom, leſquels ont écrit des choſes, dont les Chrétiens mêmes peuvent profiter. Mais la plupart ont approuvé l'Idolatrie, & d'autres abus groſſiers, qui régnoient de leur tems; ce qui ne peut qu'infecter la Morale de principes pernicieux. Ils n'ont eû, à divers égards, qu'une idée incomplette des Devoirs de l'Homme; ce qui les a jettez en diverſes erreurs. Mais quand les maximes des Philoſophes ſeroient meilleures qu'elles ne nous paroiſſent, il y manqueroit toujours un point eſſentiel, qui eſt d'être poſées ſur un bon fondement. Car la plupart d'entre eux ne remontoient point à la Divinité, à un Souverain Légiſlateur, juſte, bon, & ſage, dont la volonté & l'autorité donne force de Loi aux Régles de la Morale; ſans quoi cette Science devient preſque une pure ſpéculation, & n'eſt bâtie que ſur le ſable. Parmi ces Moraliſtes, l'un raiſonnoit ſur un Principe, l'autre ſur un autre. Aucun n'a donné un Syſtême de Morale ni complet, ni ſuivi, ni exempt d'erreur. Leurs leçons étoient rarement ſoutenuës de l'exemple. Et il y avoit d'ailleurs ce grand inconvénient dans leurs

leurs Discours, que l'utilité ne s'en répandoit que sur un petit nombre de Disciples, gens de-Lettres, sans que le Vulgaire en pût profiter. Enfin ils ne pouvoient donner aucuns encouragemens, aucuns secours, pour mettre les Hommes en état de résister aux passions, & de sacrifier à leur Devoir quelque grand intérêt.

Les excellens Traitez de *Droit Naturel*, qui ont paru depuis un Siécle, joints avec l'Evangile, sont sans doute d'un grand usage. Mais l'Evangile n'en devient pas moins nécessaire, ni moins précieux. Car ce n'est au fond qu'une Morale Chrétienne, tournée philosophiquement. Les Jurisconsultes Chrétiens, qui ont ainsi perfectionné le Droit Naturel, l'ont fait à l'aide des lumiéres qu'ils avoient prises dans l'Ecole de Jesus-Christ. Voilà ce qui leur a ouvert les yeux sur quantité d'abus qui n'avoient point frappé les Philosophes Paiens; & qui leur a appris à remonter aux vrais principes, tirez pour la plupart de la Religion. Si l'Evangile a servi à réhabiliter & à épurer le Droit Naturel, il servira encore à le fixer & le conserver en son entier; sans quoi il seroit fort à craindre que l'Esprit Humain, suivant sa pente naturelle, ne donnât dans la bizarrerie & dans le relâchement, & ne fît toujours des écarts sur cette matiére, comme les plus beaux Esprits du Paganisme en ont fait. Ajoutez à cela, que, quoi que le Droit Naturel remonte au Législateur Suprême, & se fonde en partie sur des principes de Religion; ce ne peut pas être d'une maniére aussi évidente & aussi sensible, que quand la Révélation a parlé.

Ce ne ſera jamais au moins un principe de Vertu auſſi étendu, auſſi fécond, auſſi animé & auſſi ſoûtenu, que la Piété Chrétienne. Enfin, quoi qu'un Syſtême méthodique de Droit Naturel ait ſon utilité pour les Eſprits d'un certain ordre, le Commun des Hommes ne s'accommoderoit point de cette méthode; & cependant la Morale eſt faite pour tout le monde. On cite là-deſſus un paſſage de (*a*) Mr. LOCKE.

Je ne dis rien du paralléle étendu enſuite à la *Loi Mahométane*. Il n'eſt pas néceſſaire non plus de s'étendre ſur les avantages de la Loi Evangélique ſur la *Loi Judaïque*, quoi que ſainte. La différence ſeule à l'égard de cet amas de Cérémonies, dont les *Juifs* étoient chargez, & qui ont fait place, ſous l'Evangile, à un Culte ſpirituel, ſeul digne par lui-même & de DIEU, & de la Nature Humaine, ſuffiroit pour relever encore ici l'excellence de la Morale de l'Evangile.

III. LES (*b*) *Promeſſes* de l'Evangile regardent ou cette Vie, ou la Vie à venir. Notre Auteur détaille les avantages de la Piété Chrétienne par rapport à ces deux états, & l'effet que doit naturellement produire la vuë des Promeſſes qui aſſurent au Chrétien ces avantages. Nous n'en dirons pas davantage; d'autant plus, que, comme on le remarque ici d'abord, pluſieurs des Articles, qui ont déja paſſé en revuë, reparoiſſent ici ſous une autre forme.

MAIS

(*a*) *Chriſtianiſme Raiſonnable*, Tom. I. Chap. XIV. *pag.* 318, 319. de la 3. Edit.

(*b*) Articl. III. Chapp. I—V.

Mais il ne faut pas oublier de parler d'une Piéce qui ſuit, & que le titre n'annonce pas. Ce ſont des *Penſées ſur la Religion*, que Mr. Turrettin (*a*) publia, en forme de Théſes, il y a plus de vint ans. Ces Penſées, ou Sentences, bien que détachées, ont une ſuite, & ſont comme un Abrégé de ſa Théologie. On y voit ſon eſprit, ſes principes, ſon plan. Il y dit beaucoup en peu de mots, & il en dit aſſez, pour donner de grandes ouvertures. Ici Mr. *Vernet* n'eſt que Traducteur, & il traduit mot-à-mot, pour ne faire perdre à ces Penſées que le moins qu'il étoit poſſible, de leur préciſion & de leur vivacité. Donnons-en quelques exemples.

Num. 2. „ Il eſt auſſi difficile de conce-
„ voir le Monde ſans une Divinité, que de con-
„ cevoir un Poëme, une Maiſon, un Horloge,
„ ſans un Ouvrier qui l'ait fait.

Num. 3. „ Quand il n'y auroit que la ſtruc-
„ ture du Corps Humain, & les merveilles de la
„ Vuë, de la Parole, de la maniére dont notre
„ Corps ſe nourrit, de la Génération, c'en eſt
„ aſſez pour rendre la Divinité comme ſenſible
„ & palpable.

Num. 8. „ Comme il y a des Principes ou des
„ Véritez de *Spéculation*, qu'on ne peut révoquer
„ en doute, dès qu'on les entend; par exemple,
„ que *le Tout eſt plus grand que ſa Partie*, que
„ *ſi de deux choſes égales on ôte autant d'un côté*
„ *que d'autre, les reſtes ſeront encore égaux* &c.
„ il y a auſſi des Principes de *Pratique* ou de
„ *Mora-*

(*a*) En 1713.

„ *Morale*, dont tout homme qui eſt dans ſon
„ bon-ſens, doit ſentir l'évidence; comme, qu'*il*
„ *faut rendre à chacun ce qui lui appartient*; qu'*il*
„ *faut préférer ce qui eſt plus excellent à ce qui*
„ *l'eſt moins*; qu'*il ne faut pas rendre le mal pour*
„ *le bien* &c. *Num.* 9. CES ſortes de Principes ne
„ dépendent pas de nous. Ils ſubſiſtent invaria-
„ blement, lors même que nous aurions quelque
„ intérêt à les changer. C'eſt donc l'Auteur de
„ la Nature, qui les a imprimez dans notre
„ Ame. Ce ſont autant de Loix, qui nous mar-
„ quent aſſez clairement la volonté de DIEU.
„ C'eſt cette Loi Naturelle, *gravée dans le cœur*
„ *de tous les Hommes*, dont parle ST. PAUL, au
„ II. Chapitre des ROMAINS, *verſ.* 14. & 15.
Num. 48. „ CROIRE *bien*, & *vivre mal*, *c'eſt*
„ non ſeulement l'excès du Crime; c'eſt encore
„ la plus haute folie. C'eſt comme ſi quelqu'un
„ avaloit du poiſon, en le connoiſſant pour tel;
„ ou comme ſi, en voiant un précipice, on al-
„ loit s'y jetter de gaieté de cœur. *Num.* 49.
„ MAIS à proprement parler, ce ſont deux cho-
„ ſes incompatibles, que de *croire bien* & *vivre*
„ *mal*. Car en vivant mal, il paroit au moins
„ qu'on ſe croit permis de mal vivre; & cela
„ même eſt l'erreur du monde la plus groſſiére
„ & la plus dangereuſe.

Num. 57. „ SI quelqu'un vouloit prouver une
„ Vérité Géométrique par des promeſſes & des
„ menaces, par la violence & par les ſupplices,
„ on regarderoit cela comme une entrepriſe de
„ la derniére abſurdité. Il n'eſt pas moins ab-

ſur-

» ſurde d'emploier de ſemblables moiens en fait
» de Religion.

Num. 62. » LA *Théologie* n'eſt autre choſe que
» la *Religion* même, expliquée & prouvée plus
» amplement. Ainſi tout ce qui n'eſt pas d'uſa-
» ge dans la *Religion*, doit tenir peu de place
» dans la *Théologie*.

Num. 65. » LA différence qu'il y a entre un
» habile & un malhabile Théologien, c'eſt que
» celui-ci croit en ſavoir beaucoup, au-lieu que
» l'autre reconnoit ingénument qu'il en ſait
» peu.

Num. 68. » COMME la *Théologie des Caſuiſtes*
» a été aſſez bien définie, *l'Art de chicaner avec*
» *Dieu*; il ſemble auſſi qu'on ne définiroit pas
» mal la *Théologie Scholaſtique*, l'*Art de chica-*
» *ner avec les Hommes*.

Num. 69. » SI les Apôtres revenoient au mon-
» de, entendroient-ils la Théologie qu'on débite
» en pluſieurs lieux pour être la leur (par exem-
» ple, à *Conimbre*, à *Salamanque*, & ailleurs auſſi?)
» J'en doute.

Num. 70. » LA tâche d'un Théologien reſ-
» ſemble aſſez à celle d'un Sculpteur, qui doit
» retrancher, & non ajouter au bloc qu'on lui
» met entre les mains. Il s'agit d'enlever ce
» qui défigure, ce qui eſt ſuperflu; juſqu'à ce que
» ce qui reſte ſoit préciſément le NOUVEL HOM-
» ME, formé à l'image de DIEU.

ARTICLE III.

HISTOIRE de l'ACADE'MIE ROIALE des INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES, depuis *M. DCC. XXVI.* jusqu'en *M. DCC. XXX. Tome Quatriéme:* en grand *in* 12. *qui contient* 680. pagg. ME'MOIRES de *Littérature*, tirez des Registres de *la même* Académie, *& depuis le même tems. Tomes XII. XIII. XIV. dont le XII. a* 579. pagg. *le XIII.* 575. *& le XIV.* 774. *A* Amsterdam, *chez* François Changuion, 1736.

VOICI enfin les derniers Volumes de l'HISTOIRE & des ME'MOIRES de l'*Académie Roiale* des BELLES-LETTRES, rimprimez dans ce païs. Si ceux qui ne peuvent lire l'Edition originale, ont eû de quoi s'impatienter, ils en feront dédommagez par le plaisir qu'ils auront à lire tant de Piéces curieuses, dont le nombre est aussi considérable, que dans aucun des Volumes précédens. Nous ne suivrons ici d'autre ordre, que celui selon lequel tout est placé.

I. 1. L'HISTOIRE, qui remplit toujours, dans cette Edition, le prémier des Quatre Volumes faits des Deux de l'Edition de *Paris*, commence par une (*a*) SUITE *du Traité des* AUTELS *consacrez au* vrai DIEU, *depuis la Création du Monde jusqu'à la Naissance de* JE'SUS-CHRIST. L'Au-

(*a*) Pagg. 9—34.

L'Auteur de ce Traité eſt Mr. l'Abbé de FONTENU; & la prémiére Partie s'en voit auſſi au commencement du Tome précédent de l'*Hiſtoire*, c'eſt-à dire, de cette Partie de la Collection où l'on ſe contente de donner des Extraits de certaines Piéces, qu'on ne juge pas à propos de publier tout entiéres. L'ordre des tems offre ici d'abord au ſavant Académicien, les Autels que *Balaam* (*a*) fit élever ſur une Montagne: car il ne doute point, que ce ne fût en l'honneur du *vrai* DIEU, malgré l'autorité de pluſieurs *Péres* de l'Egliſe, & de quantité d'Interprétes de l'Ecriture, qui prétendent que le *Démon* en étoit l'objet. Il s'étonne, qu'on ait voulu même ôter à *Balaam* la qualité de *Prophéte*, que toute l'Ecole Juive, & ST. PIERRE (*b*) même lui donnent. On verra, dans l'Original, comment l'Auteur répond aux Objections tirées des marques d'Idolatrie, & des idées même de l'Art Magique, qu'on a cru voir dans les Cérémonies que *Balaam* obſerva.

2. *Du rapport de la* MAGIE *avec la* THE'OLOGIE. (*c*) Dans cet Article, tiré d'un Mémoire de Mr. BONAMY, on n'a entrepris de parler, ni du pouvoir de la *Magie*, ni des effets ſurprenans que l'Antiquité Paienne lui attribuoit, parmi les Nations même les plus ſavantes & les plus policées; moins encore des Crimes qu'elle obligeoit de commettre. Tout cela a fait la matiére de

(*a*) NOMBRES, Chap. XXIII. & XXIV.
(*b*) II. *Epître*, Chap. II. *vérſ.* 16.
(*c*) Pagg. 14—50.

de plusieurs Traitez ou généraux, ou particuliers, souvent aussi frivoles, que dangereux. L'Auteur se contente d'examiner le rapport & la liaison que la Magie avoit avec la Théologie Paienne, comme fondées, l'une & l'autre, sur les mêmes Principes, aiant les mêmes Cérémonies, & les mêmes vuës: car dès-là, il ne doit plus paroître étonnant, qu'on ait attribué à cet Art les effets les plus surprenans, & qu'on ait cru que ceux qui l'exerçoient avoient le pouvoir de troubler toute la Nature, de confondre les Elémens, & de forcer la Divinité même à leur obéir.

3. *De l'origine* (*a*) *de l'*EQUITATION *dans la Gréce* Une question agitée dans l'Académie, sur l'origine & l'antiquité de l'*Equitation*, ou de l'Art de monter à cheval, a produit cet Article, & le suivant, aussi-bien qu'une Dissertation entiére, qui se trouve parmi les (*b*) *Mémoires*. Il est certain, dit Mr. l'Abbé SALLIER, que, dans les tems les plus reculez, dont nous ayons connoissance, on faisoit servir le Cheval, non seulement à tirer, mais encore à porter. Plusieurs passages des (*c*) Livres de MOÏSE, c'est-à-dire, du plus ancien Livre, font voir, que de son tems, & même auparavant, les Chevaux servoient de monture. *Le Cheval, & celui qui le monte*; c'est-ainsi que les (*d*) anciennes Versions rendent les mots

(*a*) Pagg. 50—57.

(*b*) Pag. 453, *& suiv.* du *Tom.* X. (ou XIV. à compter tout de suite les Volumes de l'Edition de *Hollande*.)

(*c*) EXODE, Chap. XV. *vers.* 1. DEUTERONOME, Chap. XX. *vers.* 1.

(*d*) Ἵππον καὶ ἀναβάτην: *Equum, & adscensorem.* Mais dans le passage du DEUTERONOME, qu'on cite, la Vulgate traduit, & cela mieux; *Equitatus & currus.*

mots du Texte Hébreu. Il seroit étonnant, qu'une commodité, que les besoins de la Vie avoient fait imaginer, comme tant d'autres, n'eût pas passé incessamment dans les Païs voisins, & chez les Peuples, qui avoient entre eux quelque commerce. Aussi fait-on voir par HOMERE, le plus ancien Livre profane, que cet art n'étoit pas inconnu aux *Grecs*, pour qui le Poëte écrivoit. On allegue là-dessus trois Passages. Dans l'un, (*a*) *Achille* est représenté comme *un Ecuier, qui saute à coup sûr d'un Cheval sur un autre, & vôle avec eux.* Voilà qui montre, qu'au Siécle d'*Homére*, l'art de monter à cheval avoit même été déja porté à une grande perfection, quoi qu'il n'eût été d'abord inventé que pour l'utilité. On confirme cela par des remarques Grammaticales sur les termes (*b*) *Grecs* dont le Poëte se sert, & ici, & dans le second (*c*) Passage, où il est dit, qu'ULYSSE *sauta sur une planche, & s'y posa, comme un homme se met sur un Cheval de selle.* Le dernier Passage nous peint le même *Ulysse* détachant les Chevaux de *Rhésus*, (*d*) qui venoit d'être tué, (*e*) *montant sur ces Chevaux*, & volant, avec *Diomède*, vers les Vaisseaux. A la vérité, & c'est la grande objection de ceux qui croient que l'usage dont il s'agit étoit inconnu en *Gréce* du tems de la Guerre de *Troie*, les *Grecs*, dans leurs Combats

(*a*) *Iliade*, Lib. XV. *vers.* 679, *& seqq.*

(*b*) Καλλιτρέχειν, Κέλης.

(*c*) *Odyss.*, Lib. V. *vers.* 370, 371. (& non pas 366. comme on cite ici.)

(*d*) *Iliade*, Lib. X. *vers.* 513, 514.

(*e*) Καρπαλίμως δ' ἵππων ἐπεβήσατο, &c.

bats devant cette Ville, ne paroiſſent point avoir eû de Soldats ſervant & combattant à cheval; ils ne faiſoient pas de Corps de Cavalerie. Mais s'enſuit-il, que l'art de monter à cheval, de dreſſer les Chevaux, de s'en ſervir dans les Jeux & les Tournois, ne fût pas plus ancien qu'*Hiére* ?

4. COMME on avoit allégué des exemples, tirez de l'Hiſtoire des Tems Héroïques & Fabuleux, d'où il ſembloit ſe déduire, que l'*Equitation* étoit alors en uſage chez les *Grecs*; cela donna occaſion à des (*a*) *Remarques* de Mr. FRERET *ſur les fondemens hiſtoriques de la Fable de* BELLE'ROPHON, *& ſur la maniére de l'expliquer*. Ce *Bellérophon* eſt regardé ordinairement comme un Cavalier, qui, à l'aide du Cheval *Pégaſe*, avoit domté la *Chimére*. Mais Mr. *Freret* fait de *Pégaſe* un Vaiſſeau, dont *Bellérophon* s'empara, pour délivrer la *Lycie* de Brigands qui en ravageoient les Côtes avec quelques Bâtimens. Les Vérités Hiſtoriques, que la Mythologie renferme, ſont bien difficiles à démêler d'avec la Fable. Rien ne le prouve mieux, que tant de nouvelles conjectures qu'on ſubſtituë de tems en tems à celles que les Savans avoient faites; en attendant que d'autres, qui n'en ſeront pas contens, cherchent quelque choſe de plus probable. Et à cela ſe rapporte l'Article ſuivant.

5. REFLEXIONS (*b*) *ſur les Voiages de* PERE'E, *& ſur ſon Combat avec* PHINE'E. Elles ſont de Mr. l'Abbé BANIER, qui a voulu pouſſer plus

(*a*) Pagg. 57—67 (*b*) Pagg. 68—79.

lus loin ſes recherches, que n'avoit fait (*a*) un de ſes Confréres, & expliquer hiſtoriquement une Fable dont celui-ci regardoit l'énigme comme inexplicable.

6. VOICI quelque choſe de plus utile. (*b*) OBSERVATIONS *générales ſur les* Tribunaux *établis à* ATHE'NES *pour le maintien des Loix, & pour régler les différends qui s'élevoient entre les Particuliers.* C'eſt comme une Introduction, que Mr. BLANCHARD donne, à l'hiſtoire particuliére de dix Tribunaux, dont les Juges étoient électifs: quatre pour les matiéres criminelles, ſix pour celles qui étoient purement civiles. Car il laiſſe à un autre (*c*) Académicien le onziéme, qu'*Aréopage*, le plus fameux & le plus conſidérable de tous. On voit ici, de quelle maniére les Juges étoient élûs; l'examen rigoureux qu'ils devoient ſubir après l'élection; les qualitez remarquables qu'on exigeoit en eux; les Sermens qu'on leur faiſoit prêter; le compte qu'ils rendoient de leur adminiſtration; la qualité & le nombre des Greffiers, &c. Mais bien des choſes ſont ici traitées aſſez ſuperficiellement, ſoit parce qu'on ne donne qu'un Extrait, ſoit faute de trouver davantage dans les Monumens de l'Antiquité. Je ne dis rien du manque d'autoritez, pour

(*a*) Mr. l'Abbé MASSIEU, dans une Diſſertation ſur les *Gorgones*, Tom. IV. *pag.* 70, *& ſuiv.* (ou Volume VI. à les compter tous.)

(*b*) Pagg. 79—88.

(*c*) Mr. l'Abbé DE CANAYE, dont on voit deux Diſſertations ſur l'ARE'OPAGE, au *Tom.* X. des *Mémoires* (ou Volume XIV.) pag. 273, *& ſuiv.*

pour prouver ce qu'on avance, ou de la manière vague dont on cite, lors qu'on en indique quelqu'une. C'eſt un défaut qui régne dans un bon nombre de Piéces de tout le Recueil de l'Académie, & dont il faudroit trop ſouvent parler, ſi l'on en avertiſſoit toujours où il y a lieu.

7. SUR *l'origine & les fonctions des* PRYTANES, *& ſur les* PRYTANE'ES. (*a*) C'eſt par où Mr. BLANCHARD commence la deſcription des Tribunaux particuliers d'*Athénes*. Le *Prytanée*, qui étoit le lieu du Tribunal, ſervoit à d'autres uſages pour l'utilité de la République; & les Grammairiens, à leur ordinaire, ne ſont pas d'accord ſur l'origine de ce mot. Notre Académicien conjecture, qu'il vient de *Prytanis*, (*b*) un des prémiers & des plus conſidérables hommes de la Famille Roiale des *Eurypontides*, ſous le régne duquel s'éleva la Guerre entre les *Lacédémoniens* & les *Argiens*. Ceux qui voudront s'inſtruire plus à fond des *Prytanes* & des *Prytanées*, peuvent le faire en liſant une belle (*c*) Diſſertation de l'illuſtre Baron de SPANHEIM. On dit après lui, & d'autres, qu'il y avoit des *Prytanées* dans un grand nombre de Villes de la *Gréce*, ou de Nation *Gréque*, qu'on indique.

(*a*) Pagg. 89—106.

(*b*) On peut voir, ſur ce ROI, MEURSIUS, *De Regn. Laconic.* Cap. 15.

(*c*) *De Nummo* Smyrnæorum, *ſeu de* VESTA *&* PRYTANIBUS Græcorum; rimprimée dans le *Tréſor des Antiquités Romaines*, de GRÆVIUS, au Tom. V.

que. On auroit pû y ajouter l'Ile de *Créte*. Car il eſt fait mention d'un *Prytanée* dans une (*a*) Inſcription qui contient un Traité entre les *Latiens* & les *Olontiens*.

8. SUR *les* (*b*) HE'LIASTES. Autre Tribunal d'*Athénes*. Ici Mr. BLANCHARD s'arrête. Mais on fait eſpérer, qu'il continuera dans les Volumes ſuivans.

9. RE'FLEXIONS (*c*) *critiques ſur l'Hiſtoire de* HE'RO *&* LE'ANDRE. Par Mr. MAHUDEL. Pour ſavoir de quoi il s'agit, il faut avoir lû une Piéce d'un autre Académicien, que l'on critique ici, & qui ſe trouve dans (*d*) les *Mémoires*. Nous parlerons là tout d'un tems de ces Réflexions.

10. QUE (*e*) *les Anciens ont fait le tour de l'*Afrique, *& qu'ils en connoiſſoient les Côtes Méridionales*. C'étoit une opinion aſſez généralement reçuë, que les *Portugais* furent les prémiers qui doublérent le Cap de *Bonne-Eſpérance*, & qu'avant eux perſonne n'avoit fait le tour de l'*Afrique*. MARMOL, DAPPER, & quelques autres encore, s'aviſérent de prouver, que les Anciens avoient connu les Côtes Méridionales de cette partie du Monde, & les avoient doublées. Mr. HUET (*f*), Evêque d'*Avranches*, donna

(*a*) Publiée par Mr. CHISHULL, dans ſes *Antiquitates Aſiaticæ*, pag. 134.
(*b*) Pagg. 106—115. (*c*) Pagg. 115—123.
(*d*) *Tom.* X. (ou Volum. XIV.) *pag.* 378, *& ſuiv.*
(*e*) Pagg. 123—135.
(*f*) *Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des Anciens*, Chap. 8. & 46.

donna depuis à cette opinion toute la vraisemblance qu'elle pouvoit avoir. Mr. l'Abbé PARIS, puisant dans les mêmes sources, a cru pouvoir mettre la chose dans un plus grand jour, en joignant aux Passages citez une critique & des réflexions qui fortifient les conséquences qu'on en tire.

II. SUR *la* (*a*) *durée du régne de* SE'LEUCUS *Nicator*. L'Histoire du régne de ce prémier Roi de *Syrie* est très-importante pour la Chronologie de ces tems-là. Cependant il y a une grande diversité d'opinions, sur la durée de ce régne. APPIEN dit, que *Séleucus* régna 42. ans: EUSE'BE, 32. le P. PE'TAU, USSE'RIUS, & VAILLANT, 31. le P. SOUCIET, 30. Mais Mr. DE LA NAUZE, dans cet Article, prétend qu'il a régné 50. ans, & même davantage. Il se fonde principalement sur la difficulté où l'on est de fixer la Chronologie des événemens arrivez depuis la 29. année du régne de *Séleucus* jusqu'à sa mort. Ces événemens, qu'on voudroit resserrer dans l'espace de quelques mois, demandent, selon lui, nécessairement une suite de plusieurs années. Il fait de grands efforts d'érudition, pour accorder ensemble les anciens Auteurs, & ajuster tout à son hypothése.

12. RE'FLEXIONS (*b*) *sur le Caractére, les Ouvrages, & les Editions de* CELSE *le Médecin*. Par Mr. MAHUDEL. Dans toutes les Editions du Traité *De Medicina*, qui seul nous reste des Ouvrages de cet Auteur, le titre porte *Aur. Cornelius*

(*a*) Pagg. 136—152. (*b*) Pagg. 152—160.

us Celſus; & l'on a ainſi expliqué le prémier énom, qui dans les Manuſcrits eſt marqué par [illegible]. Mais Mr. *Mahudel*, ſuivant la conjecture d'ALDE MANUCE, croit contre l'opinion commune, que cet *A.* ſignifie *Aulus*, & non pas *Aulus*. *Celſe* vivoit ſous les régnes d'AUGUSTE, de TIBE'RE, & de CLAUDE; & il écrivoit ſa tems des deux derniers Empereurs, comme on l'infére de ce qu'il dit lui-même (*a*) au ſujet de *Thémiſon*, & de quelques Paſſages de (*b*) COLUMELLE. La qualité de Médecin lui a été conteſtée par quelques-uns, ſous prétexte qu'il avoit écrit des Ouvrages ſur l'Art Militaire, ſur l'Agriculture, & ſur divers autres ſujets. Mais Mr. *Mahudel* ſoûtient, qu'on ne doit pas plus douter qu'il ait exercé cette profeſſion, qu'on ne pourroit le faire à l'égard de FRACASTOR, de PERRAULT, & de CHARLES PATIN, desquels nous avons d'excellens Ouvrages de Poëſie, d'Architecture, & d'Hiſtoire. Il en appelle ſur-tout au témoignage de PLINE, qui donne ſouvent à *Celſe* la qualité de Médecin, & parle même de ſes (*c*) opérations. Une autre queſtion, que les Critiques ont propoſée, c'eſt ſi *Celſe* n'a été que ſimple Traducteur, ou s'il a travaillé de ſon propre fonds ſur la Médecine? Mais le dernier eſt inconteſtable, ſelon notre Académicien, qui en tire la preuve de l'Ouvrage même, du ton déciſif dont l'Auteur y parle, quand il s'agit de diver-

(*a*) *Præfat.* pag. 4. *Ed. Almelov.* 1687.
(*b*) *De Re Ruſtic.* Lib. I. Cap. 1. *num.* 14. *Ed. Goſner.* Lib. III. Cap. 17. *num.* 4.
(*c*) *Hiſt. Natur.* Lib. XX. Cap. 4. *in fin.*

verſes maniéres de pratiquer, du ſoin qu'il a de faire toujours honneur à ceux de qui il a appris quelque choſe &c. Cet Ouvrage d'ailleurs donne une idée très-avantageuſe de ſon eſprit, de ſon goût, de ſon caractére, de ſa conduite dans l'exercice de ſa profeſſion; par où l'on eſt bien dédommagé de ce que les Anciens ne nous apprennent rien, ni des actions & de l'âge, ni de la mort de ce célébre Médecin. Pour le fond de l'Ouvrage, Mr. *Mahudel* le regarde comme le Corps le plus parfait & le plus méthodique que nous ayons en Latin de toutes les parties de la Médecine pratique des Anciens; outre l'utilité qu'en peuvent tirer les Grammairiens, les Philologues, les Hiſtoriens, les Antiquaires. Ces réflexions, & autres, qu'on fait ici, peuvent ſervir de ſupplément & de correctif à ce que Mr. FABRICIUS a dit de *Celſe* dans ſa (*a*) *Bibliothéque Latine*, où en revanche on trouvera bien des choſes, dont notre Académicien ne dit rien, ou qu'il ne traite que légérement.

13. RE'FLEXIONS *ſur le* (*b*) *caractére d'eſprit, & ſur le Paganiſme de l'Empereur* JULIEN. Mr. BONAMY ſe déclare ici, après d'autres, contre les qualifications odieuſes dont les Auteurs Eccléſiaſtiques ont chargé un Empereur, qui, à ſon apoſtaſie près, fut le prémier des *Céſars*. Il s'en tient auſſi, pour le genre de mort, qui termina la vie de *Julien*, à AMMIEN MARCELLIN, (*c*) témoin oculaire, qui dit qu'il mourut tranquillement

(*a*) Lib. II. Cap. IV. dans le I. *Tom.* & au *Supplément*, Tom. II. (*b*) *Lib.* XXV. *Cap.* 3.

ment & en Philoſophe, après avoir combattu courageuſement contre les *Perſes*, dans cette *célébre Expédition, que le ſuccès ſeul fit paſſer pour téméraire.*

14. ECLAIRCISSEMENS (*a*) *de quelques difficultez générales qui ſe trouvent dans les Auteurs Grecs.* C'eſt une eſpéce de ſupplément aux Notes de Mr. l'Abbé GEDOYN ſur ſa Traduction de PAUSANIAS. En y travaillant, il avoit propoſé à l'Académie quelques difficultez, qu'il tâchoit d'éclaircir, & ſur leſquelles il ne fit pas entrer dans ſes Notes tout ce qu'il avoit dit. Il ſeroit à ſouhaiter que ce Traducteur eût lû auſſi tout ſon Ouvrage à l'Académie, avant que de le faire imprimer. On l'auroit apparemment averti de bien des fautes, qui lui ont été (*b*) reprochées, avec trop d'impoliteſſe à la vérité, mais non ſans fondement, & qui même ne ſont pas les ſeules qu'on trouvera.

15. REMARQUES (*c*) *ſur la Vie de* ROMULUS. Mr. DE LA CURNE, Auteur de ces Remarques ſur une des *Vies* de PLUTARQUE, s'eſt engagé à en donner ſur d'autres, ſur le plan que Mr. SECOUSSE (*d*) avoit commencé, mais qu'il a été obligé de diſcontinuer pour travailler au *Recueil* des

(*a*) Pagg. 167—180.

(*b*) Dans les ACTA ERUDITORUM de *Leipſig*, Ann. 1733. *pag.* 103, *& ſeqq.* Voiez auſſi la *Préface* de Mr. l'Abbé BELLENGER, ſur le Tome X. ajoûté aux *Vies* de PLUTARQUE, de la Traduction de Mr. DACIER.

(*c*) Pagg. 180—201.

(*d*) Dans le Tome III. de l'*Hiſtoire* (ou Volume IX.) *pag.* 249, *& ſuiv.*

des Ordonnances des Rois de FRANCE, occupation privilégiée, & digne de tous ſes ſoins. C'eût été dommage qu'il ne ſe fût pas trouvé quelqu'un qui ſuccédât à un travail plus utile pour la lecture de *Plutarque*, que tant de minutes de Critique, dont les Editions que nous avons ſont remplies. Ces Obſervations regardent les choſes mêmes: elles tendent à relever les fautes de l'Auteur, & à comparer ſa narration avec celle des autres Ecrivains de l'Antiquité. Mr. *Secouſſe* avoit encore quelques Articles de prêts, qui ſuivent ici.

16. 17. 18. 19. 20. 21. REMARQUES *ſur la Vie de* CRASSUS. *Sur la Vie de* CATON *d'Utique. Sur la Vie de* CE'SAR, *compoſée par* PLUTARQUE. *Sur la Vie de* CICE'RON, *compoſée par le même. Sur la Vie de* BRUTUS. *Sur la Vie d'*ANTOINE.

22. EXAMEN (*a*) *critique de quelques corrections d'Auteurs Grecs & Latins.* Par Mr. l'Abbé SALLIER. Le prémier Paſſage eſt de CICE'RON, (*b*) Traité *De la Nature des Dieux.* On y introduit le Philoſophe CHRYSIPPE diſant, que l'Homme eſt fait pour contempler & pour imiter l'Univers: *Ipſe autem Homo ortus eſt ad Mundum contemplandum & imitandum.* C'eſt ainſi que portent les plus anciennes Editions, & les derniéres auſſi, de toutes les Oeuvres de l'Orateur Romain. Le ſeul Mr. DAVIES, Anglois, qui en donna (*c*) une nouvelle des Livres d'où eſt tiré ce paſſage, a mis dans ſon Texte *mirandum*; de ſorte que l'*imitation* de l'Univers ſe chan-

(*a*) Pagg. 201—274. (*b*) *Lib.* II. *Cap.* 24. (*c*) En 1718.

change ainſi en ſimple *admiration*. C'eſt-là, dit notre Académicien, affoiblir le diſcours de *Chryſippe*, s'écarter de ſa penſée, & altérer un Texte très-pur, *pour le ſeul plaiſir de la nouveauté*. Il prouve très-bien, que la leçon reçuë eſt conforme aux principes de celui qui parle. CATON le Cenſeur, *Stoïcien*, & qui étoit parmi les *Romains*, ce que *Chryſippe* étoit chez les *Grecs*, l'appui & le ſoûtien du Portique, dit, dans un autre Ouvrage de *Cicéron*, (*a*) que les Dieux immortels ont répandu les Ames dans nos Corps, afin qu'il y eût ſur la Terre des *Spectateurs*, qui conſidérant l'ordre des choſes céleſtes, puſſent l'*imiter* par la régularité conſtante de leur vie; & que l'autorité des plus grands Philoſophes l'a confirmé dans cette penſée. Ces anciens Philoſophes étoient PYTHAGORE, ſes Sectateurs, & PLATON. On cite là-deſſus un (*b*) Paſſage du dernier. Mais pour l'accuſation qu'on intente à feu Mr. *Davies*, d'avoir altéré le texte *par le ſeul plaiſir de la nouveauté*, cela eſt un peu trop fort; & l'on inféreroit aſſez de-là, quand Mr. l'Abbé *Sallier* ne l'inſinueroit pas, qu'il n'a vû l'Edition du Savant Anglois, que dans la Copie du Texte que Mr. l'Abbé d'OLIVET joignit à ſa Traduction, laiſſant les Notes, à la reſerve de quelque peu parci par-là. Car Mr. *Davies* dit expreſſément, qu'il a ſuivi un Manuſcrit; & pour en appuier la leçon, il cite, entre autres Auteurs, (*c*) SENE-QUE,

(*a*) *De Senectut.* Cap. 21.
(*b*) In *Timæo*, Tom. III. pag. 47. C. *Ed. H. Steph.*
(*c*) *De Conſolat. ad Helv.* Cap. 8.

QUE, Stoïcien de profeſſion, & CLE'MENT *d'Alexandrie* (*a*), qui imite preſque par-tout le langage des *Stoïciens*; l'un & l'autre joignant à la *contemplation*, l'*admiration* du *Monde*. Il y a plus: l'Editeur Anglois, dans ſa ſeconde Edition, publiée en 1723, a remis dans le Texte *imitandum*. Il avouë là, que c'eſt ſans une raiſon ſuffiſante qu'il avoit abandonné la leçon commune, parce qu'elle eſt très-conforme aux Principes des *Stoïciens*, & il cite préciſément le même Paſſage du *Dialogue de la Vieilleſſe*, où *Cicéron* fait parler *Caton* l'Ancien. A quoi il joint un mot du Philoſophe HIE'ROCLE's: (*b*) *Ce que l'on* admire, *on l'imite auſſi, autant qu'on peut.*

Un autre Paſſage de CICE'RON, où Mr. l'Abbé *Sallier* fait voir qu'on a changé mal-à-propos l'ancienne leçon du Texte, ſe trouve tout au commencement du Dialogue intitulé le *Lucullus*: *Magnum ingenium* L. Luculli, *magnumque optimarum artium ſtudium, tum omnis liberalis, & digna homini nobili ab eo percepta doctrina: quibus temporibus florere in foro maxime potuit, caruit omnino rebus* URBANIS. C'eſt-à-dire, que *Lucullus*, avec le grand génie que la Nature lui avoit accordé, avec ſon amour pour les beaux Arts, avec toutes les connoiſſances qu'il avoit aquiſes, & qui conviennent ſi bien à une naiſſance

(*a*) *Stromat.* Lib. VII. *pag.* 312. (Cap. 12. *init.* pag. 867. *Ed. Oxon.*)

(*b*) Ὁ γὰρ ἄγαται τις, καὶ μιμεῖται, ὅσον ἐυτῷ οἷόν τε. In *Aurea Carm.* PYTHAGOR. pag. 22. *Ed. Needham.* Cette dernière Edition eſt la ſeule où on lit ἄγαται, ſur la foi d'un Mſ. de *Florence*. Les précédentes portoient ἀγανῇ.

ance illuſtre; ce *Lucullus* s'eſt tenu éloigné du maniment des affaires civiles, dans le tems où il auroit pû briller avec le plus d'éclat dans le Barreau. GRUTER, ſuivi en cela par les Editeurs poſtérieurs de toutes les Oeuvres de *Cicéron*, au-lieu de *rebus urbanis*, mit *rebus humanis*, ſur la foi de quelques Mſſ. (*a*) & il alla juſqu'à dire, qu'il falloit être bien ſot pour retenir la prémiére maniére de lire, quelque interprétation qu'on pût lui donner. Mr. l'Abbé *Sallier* trouve au contraire, que *caruit rebus urbanis* eſt la ſeule leçon qui ſoit ſuſceptible d'une interprétation recevable. L'autre ſignifieroit, ou que *Lucullus mourut*, ce qui eſt contraire & à la nature du diſcours de *Cicéron*, & à la ſuite de l'hiſtoire qu'il fait de la Vie de *Lucullus*; ou que *Lucullus* n'avoit pris aucune part aux affaires de la Vie Humaine, ce qui ne s'accorderoit pas plus avec la vérité des choſes, puis (*b*) qu'il paſſa toute ſa Jeuneſſe dans l'exercice du Barreau. Mais, en liſant *rebus urbanis*, *Cicéron* veut faire comprendre, d'un côté, que *Lucullus*, par la grandeur de ſon génie, & par ſes ſoins à le cultiver, fit de grands progrès tandis qu'il parut au Barreau, n'étant en aucune maniére diſtrait par le gouvernement des affaires publiques de *Rome*, dont il ne ſe mêla point; de l'autre, que les voiages de *Lucullus*, & les commandemens dont il fut décoré dans la ſuite, bien loin de lui être des obſtacles pour de-

(*a*) *Hactenus vulgati*; rebus urbanis, *proſus ſtolide, quocunque etiam modo interpretemur.*

(*b*) Comme le dit plus bas CICERON: *Qui adoleſcentiam in forenſi opera—conſumpſerat.*

devenir habile, lui procurérent ou un loiſir, ou des ſecours, dont il ſut bien profiter. L'expreſſion eſt auſſi du ſtile de *Cicéron*, qui, comme on le fait voir, (*a*) emploie les mots de *res urbanæ*, pour marquer l'adminiſtration des affaires civiles de la République, ou de l'intérieur de *Rome*, par oppoſition aux militaires (*res bellicæ*) qui avoient pour leur Théatre les Provinces de l'Empire, ou les Païs qu'il falloit conquérir. Ici encore il paroit, que Mr. l'Abbé *Sallier* n'a point vû l'Edition (*b*) de Mr. *Davies*, ni ſû apparemment que ce Savant Anglois en eût donné une, puis qu'il n'en fait aucune mention. Le *rebus urbanis* s'y lit dans le Texte; & l'Editeur rejette la leçon de *Gruter*, comme manifeſtement contraire à la nature des choſes, de quoi il donne en peu de *mots* les mêmes raiſons que notre Académicien.

A ces exemples de changemens faits ſans néceſſité, contre la maniére ancienne de lire, ſuccédent d'autres de changemens (*c*) *qui méritent encore moins de grace:* ce ſont *ceux que le caprice ſeul produit, & où le Critique moderne s'érigeant en Juge, ſemble vouloir preſcrire à l'Auteur ancien le choix ou l'arrangement des mots. L'Editeur Anglois d'*HORACE (le Docteur BENTLEY) *n'a pas craint*, ajoûte-t-on, *de jouer plus d'une fois ce perſonnage.* Deux échantillons, qu'on en donne, en font la preuve. L'un eſt, le *ſiccis* (*d*) *oculis* changé en *rectis*, dans la deſcription du courage & de la fermeté que doit avoir eû celui qui le pré-

(*a*) *De Offic.* Lib. I. Cap. 22. (*b*) Publiée en 1725.
(*c*) Pag. 283. (*d*) Lib. I. *Od.* III. *verſ.* 18.

prémier oſa braver les dangers de la Mer. L'autre regarde une conjecture, que l'Editeur même, tout hardi qu'il eſt, n'a point hazardé de mettre dans le Texte: *Denſum* (*a*) AVIDA *bibit aure vulgus*, pour *Denſum* humeris &c. Sur ce dernier endroit Mr. l'Abbé *Sallier* a été prévenu par feu Mr. (*b*) ALEXANDRE CUNINGAM. Celui-ci raiſonne préciſément de même, pour montrer que la correction, bien loin de faire honneur au Poëte, détruit abſolument l'image qu'il vouloit préſenter à l'eſprit du Lecteur.

On verra enſuite, que notre Académicien ne s'épargne pas lui-même. Il avoit autrefois propoſé à la Compagnie des remarques ſur divers Auteurs Grecs, entre autres ſur un vers de (*c*) l'*Electre* d'EURIPIDE, où il vouloit lire διάπυρος, au-lieu de ἀλὶ πυρός. Il avouë ici qu'il s'étoit trompé. Et comme il avoit parlé alors d'un Critique Anglois, qu'il ne nomme pas, qui change σκέδασμὸς en βυσσομὸς, dans le Traité de (*d*) PLUTARQUE ſur la *Superſtition*, il fait voir que la correction eſt inutile & mal fondée. Il en propoſe lui-même une ſur un Fragment (*e*) d'EURIPIDE, comparé avec un autre Paſſage du Poëte, (*f*) où la même penſée ſe trouve exprimée en mêmes

(*a*) Lib. II. *Od.* XIII. *verſ* 32.

(*b*) *Animadverſ. in* RICHARD. BENTLEJI *Notas & Emendat. ad* Q. HORAT. FLACC. Cap. XIII. *pag.* 218, *& ſeqq.* Cette Critique, avec l'Edition d'*Horace* de Mr. CUNINGAM, parurent en 1721. Voiez auſſi ce qu'il dit ſur l'autre paſſage, *Cap.* II. *pag.* 21, 22.

(*c*) *Verſ* 1182. (*d*) Pag. 166. Tom. II. *Ed. Wech.*

(*e*) Tom. II. *pag.* 477. *verſ.* 14, 15.

(*f*) *Electr.* verſ. 1098, 1099.

mes termes, à deux près, qui ſemblent plus convenables.

23. EXPLICATION (*a*) *& correction d'un Paſſage de la* Poëtique *d'*ARISTOTE. Par Mr. l'Abbé VATRI. Ce paſſage eſt vers la fin du *Chap.* 7. Et comme le Philoſophe s'y contredit lui-même, on tâche de lever la contradiction, en ajoûtant un mot, & liſant, ὁ τῆς αὐτῆς τέχνης ἐστὶν, au-lieu de, ὁ τῆς τέχνης ἐστὶν.

24. CORRECTION (*b*) *d'un Paſſage d'*EURIPIDE. Par Mr. HARDION. C'eſt un Vers (*c*) de l'*Iphigénie* en *Aulide*, où, par un leger changement, on lit ἀρπεῖ, au-lieu d'ἄρχει.

25. REMARQUES (*d*) *ſur la ſignification de ces mots* ΗΡΩΟΝ ΜΝΗΜΑ. Mr. l'Abbé SALLIER fait voir ici, que l'Ἡρῶον μνῆμα, *un Tombeau de Héros*, c'eſt celui qui étoit entouré d'un petit Bois ſacré, accompagné d'Autels, que les Parens ou les Amis du Défunt alloient, en des tems marquez, arroſer de libations, & charger de préſens. Les preuves de l'uſage des anciens *Grecs* déterminent l'étenduë du ſens Grammatical des termes.

26. RE'FLEXIONS (*e*) *ſur la ſignification du mot* Ἔγχος. Ce mot ſignifie ordinairement une *Lance*. Il s'agit de ſavoir, s'il ſe prend quelquefois pour une *Epée*; & de là nâquit une conteſtation entre Mr. l'Abbé SALLIER, & Mr. FOURMONT l'Aîné. Le dernier tient la négative, contre l'autorité

(*a*) Pagg. 289—295. (*b*) Pagg. 296—298.
(*c*) *Vers.* 1418. (*d*) Pagg. 299—305.
(*e*) Pagg. 305—311.

orité d'un grand nombre de Grammairiens & le Scholiaſtes L'autre établit l'affirmative, par livers paſſages de Poëtes Tragiques, où il fait voir, qu'ἔγχος ne peut ſignifier qu'une *Epée*. Cela eſt plus amplement déduit dans l'Article ſuivant.

27 DU *mérite* (*a*) *des anciens* GRAMMAIRIENS, *& quel cas on en doit faire; avec de nouvelles Remarques ſur la ſignification du mot* Ἔγχος. Ces Réflexions, très-ſavantes & très-judicieuſes, montrent que Mr. l'Abbé SALLIER n'a pour les *Grammairiens* que le degré d'eſtime qu'ils méritent, & que ce n'eſt pas ſans examen qu'il ſe ſoûmet à leur déciſion.

28. EXPLICATION (*b*) *& Correction de quelques endroits de* PLINE. Il y a peu d'Anciens, qu'on ait plus de peine à entendre, que ce Naturaliſte. Souvent il veut tout dire avec eſprit, ou du moins il veut tout dire en moins de paroles, qu'un autre n'auroit fait. Cette briéveté affectée le rend quelquefois ſi obſcur, qu'on le devine plutôt qu'on ne l'entend; mais elle n'eſt jamais plus fâcheuſe, que lors qu'elle fait qu'il s'exprime d'une maniére qui préſente un ſens tout différent de celui qu'il avoit dans l'eſprit. Mr. DE LA BARRE le prouve par deux endroits (*c*) de cette ſorte, dont il donne l'explication. Il corri-

(*a*) Pagg. 311—329. (*b*) Pagg. 329—339.

(*c*) *Hiſt. Natur.* Lib. VI. (& non pas *ſeptiéme*, comme l'Auteur dit) *Cap.* 23. *num.* 25. *Hard.* pag. 327. *Oſtium Euphratis—Suſa.* Et *Lib.* IV. *Cap.* 12. *Circuitu vero totidem Ponti—adjicit.* Num. 24. *Hard.* pag. 215. *Ed. in fol.*

corrige enſuite (*a*) quelques Paſſages du même Auteur.

29. REMARQUES (*b*) *ſur un Paſſage de* PAUSANIAS. Par Mr. l'Abbé BANIER. Il s'agit d'un Paſſage (*c*) corrompu en plus d'un endroit. On voit clairement que PAUSANIAS, dans ce qui précéde, parle de pluſieurs Temples, que les Nymphes *Néréides* avoient dans la *Gréce*: après quoi ſuivent les paroles, qui ont donné lieu aux Remarques de notre Abbé: Δωτοῦς ϛ ἐν Γαβάλοις ἱερὸν ἄγιον. *Apud* Dotos *in* Gabalis *eſt ſanctiſſimum templum*. C'eſt ainſi qu'a traduit AMASE'E, & qu'il devoit traduire, de la maniére que le Texte porte dans toutes les Editions. (*d*) GUILLAUME CANTER a prétendu, qu'au lieu de Δωτοῦς, il faut lire Δωτοῦ: car il eſt certain, qu'il y avoit une *Néréide* nommée *Doto*. Et cette correction, fort ſimple, paroit très conforme à la ſuite du diſcours. Cependant Mr. l'Abbé *Banier* veut maintenir la leçon du Texte, & par conſéquent, la maniére dont le Traducteur Latin l'a rendu. Je doute, que ſes raiſons ſoient ſatisfaiſantes. Il ſe fonde ſur ce que, comme il faut néceſſairement ſuppoſer ici une Ville de *Gabales* en *Gréce*, & vraiſemblablement en *Theſſalie*, on peut bien y admettre auſſi un Canton, dont

(*a*) Lib. IV. Cap. 11. (*num.* 18. *Hard.* pag. 205.) *Ab Iſtri oſtio ad os* Ponti *paſſ.* DLV. M. *alii fecêre* &c. où on lit CDLV. M. Et *Lib.* V. Cap. 32. (*num.* 43. pag. 291.) abeſt *a* Calchedone VII. *millia paſſuum*, au-lieu de XII. *millia*.

(*b*) Pagg. 339—346.

(*c*) *Corinthiac.* ſeu *Lib.* II. Cap. 1. pag. 113. *Ed. Kühn.*

(*d*) *Nov. Lection.* Lib. VI. Cap. 1.

dont les Habitans portaſſent le nom de *Dotiens* : or, dit-il, on trouve ce petit Canton en *Theſſalie*, nommé (*a*) *Pedium Dotium*, qui pouvoit avoir donné ſon nom à ceux qui l'habitoient. On voit par-là, que notre Académicien n'a conſulté que (*b*) STRABON, qui parle du Δωτὶς πεδίον, comme étant au milieu de la *Theſſalie*. Car il paroit par (*c*) ETIENNE *de Byzance*, qu'il y avoit en *Theſſalie* une Ville nommée Δῶτον *Dotium* ; & qu'elle étoit dans une Plaine, qui eſt ce que l'on appelloit Δῶτον πεδίον, du nom de la Ville. De plus, pour exprimer les gens de ce païs-là, on ne diſoit pas Δωτεὺς, comme il y auroit dans PAUSANIAS, ni même Δῶτος, qui ſeroit mieux ; mais Δωτιεῦς, ſelon le même Auteur, qui en donne pluſieurs exemples. Comment trouver maintenant une Ville de *Gabales* dans la Plaine des *Dotiéens*, qui n'étoit que le Territoire de cette Ville ? Quoi qu'il en ſoit, comme *Pauſanias* parle enſuite du Voile d'*Eriphile*, qui étoit dans le Temple dont il s'agit, Mr. l'Abbé *Banier*, toujours occupé à expliquer la Fable, donne enſuite l'hiſtoire de ce Voile, & du Collier, qui cauſérent tant de malheurs dans la Famille d'*Amphiaraüs*.

30. SUR (*d*) *l'utilité de l'*Hiſtoire Ancienne *de la* GRE'CE. Il y a long-tems, que les Savans ont reconnu cette utilité. Mr. FOURMONT l'Aîné l'étend ſi loin, qu'il prétend, par ce ſecours tout

(*a*) Il y a ici écrit *Podium*, par une faute d'impreſſion, qui eſt auſſi dans l'Edition de *Paris*.

(*b*) *Lib.* IX. pag. 674. *Ed. Amſt.* (*c*) Voc. Δώτιον.

(*d*) Pagg. 347—365.

tout ſeul, redreſſer toutes les fautes de nos Chronologiſtes; *& cela*, dit-il, *eſt déja exécuté*, apparemment dans quelque Ouvrage que le ſavant Académicien nous prépare. Il ſe contente ici de montrer l'uſage de ſon principe dans deux Articles. Le prémier eſt, l'Explication de la Fable des GORGONES. L'autre, pris de l'Hiſtoire, regarde l'Inſcription du fameux Monument de SARDANAPALE. Ici, à l'aide de la *Langue Chaldéenne*, & des conjectures, Mr. *Fourmont* nous préſente un ſens bien différent de celui que les *Grecs* avoient trouvé dans l'Inſcription, où d'ailleurs ils ne s'accordent pas toujours enſemble.

31. RECUEIL (*a*) d'Inſcriptions antiques, *avec quelques Obſervations*. Par Mr. LANCELOT. C'eſt une ſuite des Inſcriptions, que l'Auteur avoit déja (*b*) publiées, avec de pareilles Obſervations. Il négligea alors quelques Inſcriptions, qui lui parurent moins dignes d'attention. Mais tout a ſon uſage; & outre un grand nombre d'autres, que Mr. *Lancelot* trouva dans le cours de ſes Voiages, il joint ici quelques piéces, qui, quoi que d'un tems aſſez peu reculé, ſont peut-être auſſi remarquables par leur ſingularité, que les Monumens les plus antiques. Le *Dauphiné*, la *Provence*, & le *Languedoc*, ſont néanmoins les Provinces, qui ſeules ont fourni cette abondante moiſſon. A l'occaſion de la derniére Inſcription, qui eſt l'Epitaphe d'une (*c*) Religieuſe du

(*a*) Pagg. 365—400.
(*b*) Dans le III. Tome de l'*Hiſtoire* (ou Volume IX.) *pag.* 432, *& ſuiv.*
(*c*) Morte en 1238.

du treiziéme Siécle, on remarque deux choſes fort ſinguliéres. La prémiére eſt, une Eclipſe de Soleil, marquée ſur cette Inſcription. L'autre, la deſcription (*a*) des Cérémonies ridicules qui ſe pratiquoient dans certaines Fêtes appellées des *Fous*, ou des *Anes*, ou des *Innocens*, ou des *Calendes: Cérémonies*, dit-on, (*b*) *que la ſimplicité de nos Péres avoit introduites, & que l'Egliſe a depuis ſi juſtement abolies.* Elle auroit mieux fait de ne leur laiſſer jamais prendre pié.

32. SUR (*c*) *une Inſcription appellée* le Monument de (*d*) VENTAVON. C'eſt une ſuite de l'Article précédent. Comme Mr. LANCELOT y avoit fait entrer quelques Inſcriptions déja publiées, quand il pouvoit les donner plus correctes; il en rapporta une, dont la Copie ſe trouve, avec quelques différences, dans un *Diſcours Hiſtorique* (*e*) d'AIMAR DU PERIER, & dans les (*f*) *Miſcellanea* de JAQUES SPON. Cela l'engagea depuis à faire copier l'Inſcription ſur le lieu même par une perſonne intelligente, & lui fournit ainſi de quoi faire des Obſervations ſur quelques endroits. C'eſt de quoi on rend compte ici, en y joignant les penſées de Mr. DE VALBONAYS, de Mr. (*g*) LAISNÉ, & de Mr. ECCARD.

33. Nou-

(*a*) Tirée d'un Rituel manuſcrit de *Viviers*.
(*b*) Pag. 397. (*c*) Pagg. 400—407.
(*d*) Petit Bourg dans le *Gapençois*, près de la *Durance*, à cinq lieuës de *Gap*, & à une lieuë d'*Upaix*.
(*e*) *Diſc. hiſt. touchant l'état général des* GAULES, imprimé en 1710.
(*f*) *Miſc. Erudita Antiq.* pag. 164.
(*g*) Membre de l'Académie de *Lyon*.

33. NOUVELLE (*a*) *Deſcription d'un ancien Monument de* PROVENCE. Ce Monument eſt un grand Mauſolée de pierres, très-ſolide & très élevé, dans toutes les proportions de l'Architecture la plus réguliére. On le voit, au milieu de la Plaine, à un quart de lieuë de *St. Remy*, Ville anciennement nommée *Glanum*. HONORE' BOUCHE (*b*), JAQUES (*c*) SPON, & le (*d*) Pére DE MONTFAUCON, en ont donné chacun un Deſſein. Mr. DE MAUTOUR, qui en a eû deux autres, beaucoup plus grands & plus exacts, le décrit auſſi plus exactement, & y joint ſes explications.

34. RE'FLEXIONS (*e*) *ſur le caractére & l'uſage des* ME'DAILLONS *antiques*. Par Mr. MAHUDEL. Les Antiquaires ne ſont pas encore d'accord, ſi les *Médaillons* étoient de véritables Monnoies courantes; & l'opinion commune va à les exclure de ce nombre. La queſtion n'avoit pas encore été traitée à fond. Mr. *Mahudel* l'entreprend ici, & nous donne ſes obſervations particuliéres, qui tendent à faire regarder la plupart des Médaillons comme aiant eû cours dans le commerce, auſſi-bien que les Médailles, dont tout le monde convient. Il répond en même tems aux Objections qu'il a prévûës.

35. NOTICE (*f*) *de quelques Livres de la* Bibliothé-

(*a*) Pagg. 408—414.
(*b*) Dans ſon *Hiſtoire* de PROVENCE.
(*c*) Dans une eſtampe qui eſt à la tête de ſes *Recherches d'Antiquité*.
(*d*) *Antiquité Expliquée*, Tom. V. Part. I. *pag.* 232.
(*e*) Pagg. 414—427. (*f*) Pagg. 427—434.

bliothéque *du* ROI, *chargez de Notes manuſcrites.* On trouve, dans cette riche Bibliothéque, un grand nombre de Livres, chargez de Notes particuliéres, de la main de ceux à qui ils ont appartenu. Mr. l'Abbé SALLIER a deſſein d'en donner la notice, & il commence par un eſſai, qui fera ſouhaiter qu'il continuë. Ce ſont les Notes du ſavant MEZIRIAC ſur le Livre Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, *De mirabilibus*, qui a été attribué, tantôt à ARISTOTE, tantôt à THE'OPHRASTE, & que d'autres Critiques ont cru n'être qu'une compilation de différentes Obſervations ſur l'Hiſtoire Naturelle, dont nous ſommes redevables à la curioſité de quelque Diſciple d'*Ariſtote*. On rapporte ici deux de ces Notes: l'une, ſur l'Animal que les Naturaliſtes ont nommé *Bonaſus*: l'autre, ſur la fondation d'*Utique*, Ville de *Libye*, & ſur ſes Salines. Mr. l'Abbé *Sallier*, en joignant à tout cela ſes propres remarques, augmente le prix du préſent qu'il fait au Public.

36. QUE (*a*) ST. GRE'GOIRE de Tours *n'eſt pas l'Auteur de la* Vie de ST. YRIER (ou *Aridius*.) Par Mr. DE FONCEMAGNE.

37. NOTICE *d'un* (*b*) *Manuſcrit intitulé* VITA KAROLI MAGNI. Quoi que le titre de ce Manuſcrit ne promette que la Vie de CHARLEMAGNE, il renferme près de vint morceaux différens, qui pour la plupart n'ont aucune liaiſon entre eux, & où pourtant on ne voit ſouvent rien qui les faſſe diſtinguer les uns des autres, de ſorte

(*a*) Pagg. 434—437. (*b*) Pagg. 437—447.

ſorte qu'il faut une extrême attention pour tirer de ces monumens tout l'avantage qu'on en peut attendre. Mr. DE LA CURNE, qui nous en donne la Notice, & en fait voir l'uſage, avouë qu'ils ſont peu conſidérables en eux-mêmes.

38. NOTICE (*a*) *d'un Manuſcrit de la* COURT AMOUREUSE, *& des* ROIS DE L'EPINETTE. Ce Manuſcrit, qui n'eſt écrit qu'au commencement du XVII. Siécle, a été copié ſur quelque autre, antérieur d'une centaine d'années. Il mérite l'attention des Curieux, par les détails qu'il contient d'une *Court amoureuſe*, & des *Rois de l'*EPINETTE, dont la mémoire eſt preſque effacée, quoi qu'elle fût encore dans toute ſa ſplendeur au milieu du XV. *Siécle*. Mr. MOREAU DE MAUTOUR, entre les mains de qui le Manuſcrit tomba en 1727, & Mr. LANCELOT, qui l'examina enſuite de plus près, nous en donnent la notice. Il ſeroit curieux de ſavoir les Statuts de cette eſpéce de Société de Galanterie, qu'on appella *Cour amoureuſe*. Mais tout ce qu'on trouve ici, ce ſont les noms, & les armoiries enluminées, de ceux qui la compoſoient; encore y manque-t-il pluſieurs feuillets. Il paroit, que cette Cour avoit différentes claſſes d'Officiers, établis ſur le modéle de ceux qui formoient celles des Princes, & celles des Juriſdictions ſupérieures. Dans la prémiére claſſe, où eſt la lacune, on voit les noms des plus conſidérables Maiſons de *France*, de *Bourgogne*, de *Flandres*, & d'*Artois*. Après cela viennent, chacun en ſon rang, les *Grands-Veneurs de la Cour*; les *Tréſoriers*

(*a*) Pagg. 441—456.

riers des Chartres & Regiſtres amoureuſes; les *Auditeurs de la Court*; les *Chevaliers d'honneur*, *Conſeillers de la Court amoureuſe*; les *Maiſtres des Requeſtes*; les *Secrétaires*; les *Subſtituts du Procureur Général*; les *Concierges des Gardins & Vergiers amoureux*; les *Veneurs*. Parmi les *Auditeurs de la Cour amoureuſe*, on trouve un *Maitre en Théologie*, des *Chanoines* de *Paris*, de *Tournai*, de *Cambrai*, de *St. Omer* &c. L'établiſſement de cette Cour ſe fit ſous le régne de CHARLES VI. Les dates du Grand-Fauconnier, *Euſtache de Gaucourt*, qui poſſéda cette Charge depuis 1406 juſqu'à ſa mort arrivée en 1415, & du Prévôt des Marchands, *Culdoë*, qui ceſſa de l'être en 1411, déterminent néceſſairement ſon époque vers 1410. On ſait d'ailleurs qu'un pareil établiſſement étoit fort du goût de la Cour de *Charles VI*; & qu'*Iſabeau de Baviére*, ſa Femme, qui y avoit introduit le luxe & la magnificence, avoit auſſi contribué à l'introduction de la galanterie.

Les Peuples de *Flandres* & des *Païs-Bas* ont toujours aimé les Jeux & les Spectacles. Chaque Ville avoit inſtitué des Fêtes, des Combats, des Tournois. *Lille* ſur-tout, la plus riche de *Flandres*, ſe diſtinguoit par pluſieurs ſemblables Fêtes, dont la magnificence & les divertiſſemens y attiroient un concours extraordinaire de ſes compatriotes, & des Etrangers. La plus célébre étoit celle de *l'Epinette*; & c'eſt des *Rois* de cette Fête que le Manuſcrit dont il s'agit contient une Liſte, depuis 1283, juſqu'à 1483. Elle avoit déja paru, un peu plus exacte, dans la *Gallo-Flandria* du P. JEAN BUZELIN. Le Roi étoit élû

tous les ans, le jour du Mardi gras. On élisoit en même tems deux Joûteurs pour l'accompagner. Les jours précédens, & tout le reste de la semaine se passoient en Festins & en Bals. Le Dimanche des Brandons, ou prémier Dimanche du Carême, le Roi se rendoit en grande pompe au lieu destiné pour le Combat: les Combattans y joûtoient à la Lance. Le prix du Victorieux étoit un Epervier d'or. Les quatre jours suivans, le Roi, avec ses deux Joûteurs & le Chevalier victorieux, étoit obligé de se trouver au lieu du Combat, pour rompre des lances contre tous ceux qui se présentoient. On fait ici une espéce d'histoire de cette Fête, dont il ne reste aujourd'hui que le nom de l'*Epinette*, qui se donne à un des bas Officiers du Magistrat, ou de la Maison de Ville de *Lille*. L'origine de ce nom de l'*Epinette* est incertaine. Tout ce que l'on sait, c'est qu'on donnoit au Roi une *petite* Epine, ou Epinette, pour marque de sa dignité, & qu'il alloit tous les ans en pompe honorer la *Sainte Epine* qui est dans l'Eglise des *Dominicains* de Lille.

39. SUR *les* (*a*) *prémiers* TRADUCTEURS FRANÇOIS: *avec un Essai de* BIBLIOTHE'QUE FRANÇOISE. Par Mr. FALCONET.

40. OSERVATIONS (*b*) *critiques sur deux endroits de la* Notice des GAULES *de Mr.* DE VALOIS. Par Mr. de FONCEMAGNE.

41. PROJET *d'une* (*c*) *nouvelle* Notice des GAU-

(*a*) Pagg. 456—469. (*b*) Pagg. 469—471.
(*c*) Pagg. 471—484.

GAULES, *& des Païs ſoûmis aux* FRANÇOIS, *depuis la fondation de la Monarchie* Par Mr. SECOUSSE. C'eſt dommage que les occupations de l'Auteur, dont on a parlé ci-deſſus, ne lui permettent pas d'exécuter ce projet. On ſemble néanmoins faire eſpérer, qu'il pourra y revenir quelque jour.

42. EXAMEN (*a*) *de l'opinion de* Mr. MAITTAIRE, *touchant l'époque de l'*Imprimerie *en* FRANCE. Par Mr. de FONCEMAGNE. Il s'agit d'une différence de deux ou trois ans. Tous les Ecrivains François, qui ont traité la matiére, conviennent que l'établiſſement de l'Imprimerie en *France* ſe rapporte ou à la fin de l'année 1469, ou au commencement de 1470. Mr. *Maittaire* prétend au contraire, que cet Art floriſſoit à *Tours* dès l'année 1467. On réfute ici les raiſons, ſur leſquelles il ſe fonde.

43. EXAMEN (*b*) *critique de la* Vie *de* CASTRUCCIO *par* MACHIAVEL. Mr. l'Abbé SALLIER, Auteur de cet Examen, s'étonne que *Machiavel*, qui a écrit la Vie de ce célébre Tyran de *Lucques*, & qui, en ſe renfermant dans le ſimple récit des faits, pouvoit nous donner une belle Hiſtoire, ait cru avoir beſoin du ſecours de la fiction, pour la rendre & plus brillante, & plus intéreſſante. Auſſi lui a-t-on fait l'honneur de chercher du myſtére dans cette conduite. Mr. LEIBNITZ, en comparant l'Hiſtoire de *Caſtruccio* avec la *Cyropédie* de XE'NOPHON, prétend que *Machiavel* a voulu nous donner dans ce

(*a*) Pagg. 484—500. (*b*) Pagg. 500—507.

ce modéle l'idée d'un Prince parfait, telle qu'il ſe l'étoit formée dans ſon Traité *del Principe*. D'autres ont cru, que *Machiavel* avoit ſuivi trop aveuglément les mouvemens d'averſion que tout *Florentin* devoit avoir conçus contre un homme qui avoit travaillé à ruïner *Florence*; ou qu'il s'étoit flatté qu'en cachant la vérité ſous le voile du menſonge, il réuſſiroit à obſcurcir la gloire de *Caſtruccio*, & à rendre ſuſpecte la foi des Hiſtoriens, qui avoient entrepris ou qui entreprendroient à l'avenir d'écrire l'Hiſtoire de ce Prince. Mr. l'Abbé *Sallier*, ſans entrer dans aucun de ces ſentimens, rapporte les fables qu'on trouve dans cette Vie, & les réfute par le témoignage des Hiſtoriens contemporains, ou par des Piéces authentiques.

44. HISTOIRE (*a*) *d'une Révolution arrivée en* PERSE, *dans le ſixiéme Siécle*. Par Mr. l'Abbé FOURMONT. Cette Hiſtoire, dont on nous donne ici le précis, eſt tirée d'un Manuſcrit Turc, mais les titres de pluſieurs Chapitres ſont en Langue Perſane. On conjecture que c'en eſt une traduction, & fort ancienne. Elle préſente une Révolution, dont les Hiſtoriens (*b*) *Grecs*, qui en ont parlé, quoi que contemporains, étoient mal informez, & ne nous apprennent ni la cauſe, ni les plus importantes circonſtances. On y voit un ſpectacle rare, & preſque unique dans l'Hiſtoire Orientale: Un Roi jugé indigne du Trône,

(*a*) Pagg. 508—521.

(*b*) THE'OPHYLACTE SIMOCATTE, THE'OPHANE, ZONARE &c.

trône, & dépoſé juridiquement par le conſentement unanime de toute la Nation aſſemblée. Son Fils, mis ſur le Trône à ſa place, le fait poignarder dans ſa priſon: ce Fils lui-même eſt contraint de ſortir de ſon Roiaume, qui devient la proie d'un Sujet; & ce Sujet eſt forcé à ſon tour de ſe réfugier chez ſes Ennemis. Le Roi dépoſé eſt KHOSROES HORMUDZ, autrement *Hormizdas III.* qui étoit Fils de KHOSROES NOUSCHIRWAN, Fils de KHOSROES KOBADES. Le Fils, qui régna après la dépoſition du Pére, c'eſt PARWIZ; & le Sujet, à qui les Grands offrirent la Couronne, indignez du parricide de *Parwiz*, c'eſt (*a*) BEHERAM, autrement nommé *Waranes*. *Parwiz*, ſauvé à peine par ſes Oncles, ſe retira à *Conſtantinople*, où l'Empereur MAURICE l'adopta, & lui donna en mariage la Princeſſe *Marie*, autrement *Sirine*. Mais quatre ans après, il ſurvint avec une Armée formidable de *Grecs*; & *Waranes* aiant perdu trois Batailles rangées, ſe réfugia chez les *Tartares*, où il fut empoiſonné. Il y a d'autres choſes dans le Manuſcrit, qui font croire, que c'eſt la ſuite d'un plus grand Ouvrage. Il contient l'hiſtoire des dernières années du régne de *Nouſchirwan*, qui fut très-glorieux. Mr. l'Abbé *Fourmont*, poſſeſſeur du Manuſcrit, nous donne une Traduction du Teſtament de ce Roi. La Piéce eſt curieuſe, & remplie de ſentimens très-dignes d'un ſage Roi.

45. RELATION (*b*) *abrégée d'un Voiage Littéraire*

(*a*) Les *Grecs* l'appellent *Baram*. (*b*) Pagg. 521—538.

raire que Mr. l'Abbé SEVIN *a fait dans le* Levant *par ordre du Roi, dans les années* 1729, & 1730. Tout le monde ſait, que, par ordre de LOUIS XV, Mr. l'Abbé SEVIN, & Mr. l'Abbé FOURMONT, furent envoiez dans le Levant, pour y ramaſſer des richeſſes Littéraires, dont on ne peut guéres eſpérer de faire de grandes aquiſitions, ſans la protection & les libéralitez de quelque Puiſſance. Le prémier deſſein en fut formé, ſur les eſpérances que *Zaïd Agá* avoit laiſſé entrevoir, dans une Lettre à Mr. l'Abbé BIGNON, de pénétrer dans la Bibliothéque du *Grand Seigneur*, où l'on croioit encore trouver celle des anciens *Empereurs Grecs*, laquelle, lors de la priſe de *Conſtantinople*, fut ſoigneuſement conſervée par le commandement exprès de MAHOMET II. Mais tout aboutit là-deſſus à ſe convaincre de ce qu'on avoit déja de fortes raiſons de croire, c'eſt que, malgré la perſuaſion où ſont encore aujourd'hui les *Juifs*, les *Chrétiens*, & les *Turcs*, cette Bibliothéque n'exiſte plus. Elle ne ſubſiſta que juſqu'au régne d'AMURAT IV. qui ſacrifia les Livres ramaſſez par les Empereurs *Grecs*, à la haine implacable dont il étoit animé contre les *Chrétiens*. Ainſi Mr. l'Abbé *Sevin* fut dans la néceſſité de ſe borner aux recherches particuliéres, qu'il fit, en partie à *Conſtantinople*, en partie ailleurs. Ces recherches n'ont pas été inutiles, puis qu'il a rapporté pour la Bibliothéque du Roi plus de ſix-cens Manuſcrits d'élite, ſans compter ceux que les correſpondances, qu'il eut ſoin d'établir en divers lieux, ont procurez depuis ſon retour, & promettent

enco-

encore pour l'avenir. On n'en parle ici qu'en général, ſans en donner une Liſte exacte. Il y a des Manuſcrits *Grecs*, d'autres *Arméniens*, *Arabes*, ou *Perſans*. Parmi les *Grecs*, on indique des Paralléles tirez de divers Traitez des *Péres*, qui ont ſervi de modéle à celui que JEAN DAMASCE'NE nous a donné dans le même goût: une Liturgie de ST. JEAN CHRYSOSTOME, qui n'a guéres moins de ſept-cens ans: un Manuſcrit de GRE'GOIRE *de Nazianze*, orné de figures, & accompagné de Scholies; un *Lectionnaire Eſclavon*, très-ancien, & les *Amphilochia* de PHOTIUS, Ouvrage ſavant, & qui mériteroit de voir le jour; quelques Ouvrages de *St. Chryſoſtome* qui n'ont point été publiez, & les Diſcours de ce Pére *contre les Juifs*, dont les Mſſ. ſont extrêmement rares &c. Pour les Auteurs Profanes, je ne vois qu'un HOME'RE manuſcrit, qui peut avoir quatre cens ans, avec une Paraphraſe & des Scholies. Ce ne ſera pas peut-être celui que bien des gens ſouhaiteront le moins de voir. Et il y a auſſi grande apparence que les aquiſitions faites par Mr. l'Abbé *Fourmont*, dont on rend compte de même dans l'Article ſuivant, n'exciteront pas moins la curioſité des Savans.

44. RELATION (*a*) *abrégée du Voiage Littéraire que Mr. l'Abbé* FOURMONT *a fait dans le* Levant &c. Cet Abbé, & Mr. l'Abbé *Sevin*, étant arrivez à *Conſtantinople*, ſe ſéparérent bientôt, pour faire chacun, en divers lieux, des recherches qui ne demandoient pas leur concours. La moiſſon du Collégue adjoint fut abondante.

(*a*) Pagg. 538—562.

Outre un grand nombre de Médailles antiques, il rapporta plus de trois mille Inſcriptions, qui n'ont pas encore été publiées. L'antiquité & la qualité des Inſcriptions en reléve beaucoup le prix. Il y en a d'écrites de la droite à la gauche, & de la gauche à la droite, ſelon l'uſage des *Grecs* long-tems avant la Guerre de *Troie*, & qui a duré pluſieurs Siécles après *Homére*. Il y en a d'une grande importance pour l'Hiſtoire; & ici il ne faudroit que nommer les Tables originales des *Loix* d'ATHE'NES, ſi ſages, ſi vantées, ſi long-tems cherchées, que l'on avoit cru perduës pendant tant de ſiécles, & dont nous n'avions dans les plus anciens Auteurs que des lambeaux, qui nous laiſſoient ignorer la plus grande partie du Droit Civil des *Athéniens*. Outre cela, on aura maintenant plus de cent Liſtes de Jeunes-Gens de toutes les Tribus de l'*Attique*, Vainqueurs dans les différens Jeux: les noms des Magiſtrats d'*Athénes*, ſous le gouvernement deſquels ces Jeux ont été célébrez, d'où l'on pourra tirer beaucoup d'éclairciſſemens pour la Chronologie: d'autres Liſtes de Prêtres & de Prêtreſſes des différens Dieux diverſement qualifiez, qui ne répandront pas moins de jour ſur quelques points de la Religion des Anciens; des Arrêts des *Amphictyons*, pour régler le tribut de chaque Ville: preſque une Suite des *Ephores*, des *Nomophylaces*, & des *Bouliæi* de *Lacédémone*; un grand nombre de ſes *Agoranomes* & de ſes *Plataniſtæ*; des Catalogues des Prêtres du Dieu LYCURGUE, & d'autres Divinitez; les Arrêts que l'on affichoit dans les Temples de *Lycurgue*, par où on connoi-

oitra beaucoup mieux les Loix de *Lacédémone*; les Généalogies de deux Familles Roiales; celles es *Iamides*, Prêtres fameux dans la *Gréce*: des oix d'AGIS, dont perſonne n'avoit encore endu parler, morceau des plus précieux &c. Mr. l'Abbé *Fourmont* a auſſi fait de belles découertes pour la Géographie ancienné, & pris des lans exacts de divers Monumens antiques. Tout cela, dit-on, fera la matiére d'un Ouvrage auſſi utile que curieux. Nous en ſommes perſuadez, & nous ſouhaitons que l'Auteur puiſſe bien-tôt tenir parole.

45. DEVISES, *Inſcriptions, & Médailles, faites par l'Académie.* Nous les laiſſons dans l'Original, auſſi bien que les *Eloges*, qui ſuivent, des *Académiciens* morts depuis 1726, juſqu'en 1730. Cet Extrait eſt déja ſi long, que nous ſommes obligez de renvoier à une autre fois les *Mémoires*.

ARTICLE IV.

JOAN. FREDERIC. REITZIUS, De AMBIGUIS, *mediis* & *contrariis*: ſive de ſignificatione Verborum ac Phraſium ambigua.

C'eſt-à-dire:

DE *la ſignification des* Mots *& des* Phraſes *qui renferment quelque ſorte d'*AMBIGUÏTE' *Par Mr.* JEAN-FREDERIC REITZIUS. *En grand* in octavo, *pagg.* 670, *ſans la* Préface, *une*

Dissertation De Ambiguis, *& autres choses, qui en occupent* 48. *A* Utrecht, *chez* Melchior-Leonard Charlois, 1736.

L'AUTEUR de cet Ouvrage est Docteur en Médecine, & Recteur de l'*Ecole Hiéronymienne à Utrecht*. Mais, comme il le déclare lui-même dans sa Préface, il ne s'étoit jamais si fort enfoncé dans l'Etude de la Médecine, qu'*il ne* se réservât tous les jours quelques heures pour lire les Auteurs Classiques; & desormais il va se donner tout entier aux Belles-Lettres. Il ne fait ainsi que retourner à son Etude favorite; celle de la Médecine étoit plutôt l'effet de son obéissance à la destination de ses Parens, que de son propre choix. On réussit toujours mieux à prendre le parti, auquel on a du panchant. Mr. *Reitzius* avoit bien pensé à entreprendre un travail qui auroit réuni les usages de ces deux sortes d'Etude; c'étoit de donner une nouvelle Edition de CORNELIUS CELSUS, *De Medicina*. Mais considérant la peine qu'on a de déterrer des Manuscrits, ou d'obtenir de ceux qui en possédent la permission de les consulter, il a abandonné ce projet; d'autant plus volontiers, qu'il craignoit d'être prévenu par d'autres plus à portée de trouver les secours nécessaires; ou mieux fournis de leur propre fonds. Il a donc choisi un sujet purement Littéraire: & ce sujet est tel qu'aucun, qu'il sache, ne l'a traité de la maniére qu'il s'y prend, & selon le but qu'il s'est proposé. Pour savoir de quoi il s'agit, il faut donner une idée

de

de la Dissertation *De Ambiguis*, qu'il a mise à la tête de son Ouvrage.

Ce Livre, comme on le voit d'abord en y jettant les yeux, est un Recueil, par ordre alphabétique, ou une espéce de Dictionnaire Latin, des Termes & des Phrases, qui en cette Langue, ont quelque chose d'*ambigu*, ou d'équivoque. CHRYSIPPE, fameux *Stoïcien*, soûtenoit, que tous les Mots sont équivoques de leur nature. (*a*) DIODORE, autre (*b*) ancien Philosophe, prétendoit, au contraire, qu'il n'y en a aucun d'équivoque. Si l'opinion du prémier étoit véritable, le plan de l'Ouvrage de notre Auteur auroit dû être beaucoup plus vaste: il falloit donner un nouveau Dictionnaire universel. Que si *Diodore* avoit raison, Mr. *Reitzius* auroit pris pour sujet une chimére. Il commence donc par examiner ces deux opinions contradictoires, & il montre que ce ne sont que de vaines subtilitez, de quelque maniére qu'on les entende. Sur quoi il cite feu Mr. PERIZONIUS, dans ses Notes sur (*c*) SANCTII *Minerva*, où il a refuté ce fameux Grammairien, qui avoit embrassé le sentiment de *Diodore*. Il en appelle aussi à l'autorité des Anciens, qui ont tenu pour l'existence des Termes ou Phrases Equivoques, comme ARISTOTE, CICE'RON, HORACE, SUE'TONE, SENEQUE, QUINTILIEN, AULU-GELLE, dont il cite plusieurs passages. Mais, sans tous ces suffrages,

(*a*) AULU-GELLE, Lib. XI. Cap. 12.
(*b*) De la *Secte Cyrénaïque*.
(*c*) *Lib.* IV. *Cap.* 14. *pag.* 744, *& seqq.* de la 4. Edit. 1714.

frages, les exemples que fourniſſent toutes les Langues, & tous les Ecrivains, ſuffiroient de reſte. Et il ſeroit à ſouhaiter qu'on y en trouvât beaucoup moins. Cela ôteroit la ſource ou l'occaſion de bien des malentendus, de bien des erreurs, de bien des chicanes.

D'autres diſent, que chaque Terme a une ſignification propre & naturelle, d'où il en dérive enſuite pluſieurs par analogie. Mais cela même prouve qu'il y a des Ambiguïtez, puis qu'entre ces différentes ſignifications il faut en démêler une qui convienne à l'endroit où le Mot ſe trouve. Cette connoiſſance ne peut donc s'aquérir que par des exemples; & elle eſt d'autant plus néceſſaire, que de l'intelligence des Mots dépend l'intelligence des Choſes mêmes. D'où vient que les Juriſconſultes, & anciens & modernes, ont été ſi ſoigneux d'expliquer ceux qui ſe rapportoient à leur Art. Un Titre entier & des PANDECTES, & du CODE, traite *De verborum ſignificatione*; à quoi l'inſcription du dernier ajoute, *& rerum.*

Pour entrer en matiére, Mr. *Reitzius* donne l'étymologie de l'*Ambiguum*; d'où ſe tire la définition de l'*Ambigu*, ou Equivoque. Ce mot, ſelon (*a*) VOSSIUS, vient d'*ambigo*; & *Ambigo*, d'*ambe*, c'eſt à-dire, *circum*, autour: de même qu'en Grec, Ἀμφίλογον vient d' ἀμφὶ, & λόγος. Tout cela donne à entendre, que les Termes Ambigus ont quelque choſe qui fait que l'Eſprit *tourne*, pour ainſi dire, *tout autour*, dans l'incertitude où il eſt. FESTUS définit l'*Ambiguum*, *quod*

(*a*) In *Etymologic.*

quod in ambas partes animo agi poteſt; par où il ſemble le tirer d'*ambo*, comme s'il y avoit *deux côtez*, ou deux ſens, vers leſquels l'Eſprit peut ſe porter. Cela eſt faux, dit notre Auteur, pour ce qui regarde l'origine d'*Ambiguum* : mais la choſe en elle-même convient aſſez à l'uſage; car CICE'RON (*a*) & QUINTILIEN (*b*) reſtreignent l'*Ambiguité* à deux ſignifications différentes. Ce n'eſt pas qu'un Mot Ambigu ne puiſſe renfermer & n'en renferme quelquefois plus de deux : les mêmes (*c*) Auteurs le diſent ailleurs, & en donnent des exemples. Mais comme le nombre de ceux qui n'en ont que deux eſt beaucoup plus grand, l'uſage eſt d'appeller proprement & principalement *Ambigu*, tout Mot qui peut ſignifier deux choſes. Le plus court ſeroit, à mon avis, de dire, que le nombre de *deux* marque ſeulement *plus d'un*; ce qui eſt toujours vrai, ſoit qu'il n'y ait que deux ſignifications, ou qu'il y en ait trois, quatre &c. Au reſte, il faut que ces ſignifications renferment autant de *penſées différentes* : car encore qu'un Mot puiſſe être expliqué ou conſtruit différemment, ſi le ſens revient preſque au même, ou ſi l'on voit aſſez ce qu'a voulu dire celui qui parle ou qui écrit, on ne doit point traiter cela d'Ambiguité.

No-

(*a*) *Quum ſcriptum* AMBIGUUM *eſt, ut* DUÆ *differentes ſententiæ accipi poſſint.* Topic. *Cap.* 25.

(*b*) *Nec refert, quomodo facta ſit* Amphibolia, *aut quo reſolvatur.* Duas *enim res ſignificari manifeſtum eſt.* Inſtit. Orat. *Lib.* VII. *Cap.* 9.

(*c*) CICE'RON, *De Invent.* Lib. II. Cap. 40. QUINTILIEN, *ubi ſupr.* où il rapporte quatre ſignifications du mot *Gallus.*

Notre Auteur indique enſuite quelques autres mots (*a*) ſynonymes à *Ambigüum*, quoi qu'ils ne le ſoient pas toujours exactement. Tel eſt entre autres celui d'*obſcur*. A la vérité, les Termes Equivoques ſont ſouvent par-là *obſcurs*. Mais tout ce qui eſt *obſcur*, n'eſt pas pour cela *équivoque*. L'*Obſcur* eſt proprement, où l'on ne voit rien, & ainſi où l'on ne peut rien comprendre. Au-lieu que, dans l'*Ambigu*, ou l'Equivoque, on voit quelque choſe, & même plus d'une choſe: mais ou l'on ignore à quelle des deux ou de pluſieurs on doit ſe fixer, ou bien on en conçoit deux à la fois. Combien d'endroits, par exemple, n'y a-t-il pas dans les Lettres de CICE'RON à *Atticus*, que nous n'entendons point, faute de ſavoir les faits dont il s'agit, ou parce que l'Auteur de propos déliberé a enveloppé ſon diſcours d'énigmes & d'allégories, afin qu'aucun autre que ſon Ami, à qui il écrivoit, n'y comprît rien? Cependant on ne ſauroit dire, qu'il y ait aucune ambiguïté en ces endroits-là, ou deux ſens différens, que l'on apperçoive.

On réduit enſuite à certaines Claſſes, les Termes ou les Phraſes Equivoques, dont le nombre eſt ſi grand, que la difficulté de les connoître & de les raſſembler eſt apparemment, ſelon notre Auteur, ce qui a empêché que perſonne, juſqu'à lui, ne l'entreprît. QUINTILIEN, dont on cite ici les paroles, a donné (*b*) une diviſion, à ſa manié-

(*a*) *Obſcurum, dubium, amphibolon, anceps, obliquum, flexiloquum* &c.

(*b*) *Ubi ſupr.* Lib. VII. Cap. 9.

maniére. Mais comme elle ne renferme pas tout ce qu'il faut, Mr. *Reitzius* tâche ici d'y ſuppléer, en l'expliquant.

L'*Ambiguïté* eſt ou dans les *Mots*, ou dans les *Choſes* mêmes. Il ne s'agit ici que de la prémiére. Elle ſe trouve ou dans un *Mot ſeul*, ou dans *deux ou pluſieurs Mots, joints enſemble.*

L'Ambiguité *d'un Mot* vient ou de quelque *Homonymie*, ou de deux *ſens*, qui ſont ou *différens*, ou *contraires*. L'*Homonymie*, c'eſt lors qu'un même Mot ſignifie pluſieurs choſes différentes. Par exemple, *Taurus* eſt quelquefois l'Animal nommé *Taureau*; quelquefois le nom d'une (*a*) Montagne; quelquefois une Conſtellation &c. L'Auteur rapporte encore ici l'ambiguïté qui naît de deux Cas d'un même Nom, écrits de même, ſur-tout ſelon l'ancienne Ecriture, qui s'eſt conſervée dans les Manuſcrits. Par (*b*) exemple, dans ce Vers d'HORACE (*c*): *Nec curſus* DUPLICIS *per mare Ulixei*, on peut, comme le remarque un ancien Scholiaſte, rapporter *duplicis*, ou comme Génitif, à *Ulyſſe*, & alors il donnera à *Ulyſſe* la qualité de *double*, ou de fin, de ruſé; ou bien, comme Accuſatif pluriel, à *curſus*, & ce ſera alors les deux voiages d'*Ulyſſe*. Le *défaut d'Ac-*

(*a*) En *Aſie*.

(*b*) Voiez le mot *Is*, dans ce Recueil alphabétique.

(*c*) *Lib.* I. *Od.* VI. verſ. 7. On renvoie, pour la déciſion, aux Notes de Mr. BENTLEY. Mais ce Savant, après avoir tourné de tous côtez ces deux ſens, ne trouve rien de ſatisfaiſant dans l'un, ni dans l'autre; & aiant recours à ſon expédient ordinaïre, il conclut, comme en étant preſque perſuadé, qu'HORACE avoit écrit *redicis*, & non pas *duplicis*.

d'*Accent* dans un Mot, dont les ſens differens ne ſe diſtinguent que par là, peut auſſi produire une telle Ambiguïté; comme (*a*) dans un Paſſage de (*b*) SUE'TONE, où les Interprétes diſputant ſi *conditum oleum* vient de *condere*, ou de *condire*; ce qui fait un ſens fort différent. L'*Homonymie* ſemble rentrer dans l'autre chef général, que l'on a diſtingué, ou dans l'Ambiguïté qui naît d'une différence de ſens. Cependant on juge, que *Quintilien* a eû raiſon d'en faire une Claſſe à part; parce que cette Ambiguïté ſe trouve le plus ſouvent dans les Noms Subſtantifs; au-lieu que l'autre a lieu dans les Verbes, dans les Noms Adjectifs, & dans les Prépoſitions. Mais on rejette, comme n'appartenant point à l'Homonymie, & comme aiant quelque choſe de *ridicule*, ces exemples, que d'autres en donnent, d'*ades*, tantôt verbe, & tantôt adverbe; d'*abſis*, tantôt nom, & tantôt venant du verbe *abſum*.

Pour ce qui eſt des Mots qui ont plus d'une ſignification, ces ſens ſont quelquefois *différens*, quelquefois *contraires*, & quelquefois *vagues*. C'eſt à donner des exemples de l'Ambiguïté qui naît de-là, que notre Auteur s'eſt principalement attaché; parce que ni *Quintilien*, ni aucun autre, du moins de ceux dont il nous reſte des Ecrits, n'y ont guéres penſé.

Quand on parle ici de *ſens contraires*, on n'attache pas toujours à l'épithéte de *contraire* la même idée que les Logiciens; mais on y comprend auſſi

(*a*) Voiez le mot *Accentus*.
(*b*) In *Vit. Jul. Cæſar.* Cap. 53.

auſſi ce qui eſt ſeulement *oppoſé*, ou les mots qui tantôt ſervent à augmenter, tantôt à diminuer; ceux qui emportent quelquefois de la louange, & quelquefois du blâme; ceux qui ſe prennent tantôt en mauvaiſe part, tantôt en bonne part, ou du moins en un ſens plus favorable.

Les Termes dont le ſens eſt *vague* (je ne trouve rien de plus propre pour exprimer le Latin de notre Auteur, *Media*) ce ſont ceux qui de leur nature, n'ont pas une ſignification déterminée; mais ſont également propres à en marquer deux différentes, ou contraires; & néanmoins ne renferment pas toujours une véritable Ambiguïté. *Valetudo*, par exemple, ſe dit & d'une bonne ſanté, & d'une mauvaiſe.

Il y a des Mots qui ſe prennent, tantôt dans un ſens actif, tantôt dans un ſens paſſif, & qu'AULU-GELLE (*a*) appelle *Reciproca*: comme *Formidoloſus* ſignifie ou celui qui craint, ou celui qui eſt craint.

Mais pour ce qui eſt de l'Ambiguïté formée par un même Mot partagé en deux, ou de deux Mots réunis, elle ne peut guéres ſervir qu'à faire rire par un jeu de mots. Ainſi notre Auteur la laiſſe à quartier, après *Quintilien* qui traite (*b*) de ſubtilité ridicule ces ſortes d'Equivoques, d'où

(*a*) *Lib.* XII. *Cap.* 9. Mais AULU-GELLE appelle ces mots *Ancipitia*, & non pas *Reciproca*. Ce qu'il appelle ailleurs *Reciproca*, en Grec ἀντιστρέφοντα, ce ſont des Argumens qui peuvent être retorquez contre celui qui les fait. *Lib.* V. *Cap.* 10. & IX. 16.

(*b*) *Ubi ſupr.* VII. 9. où il en donne trois exemples, *Ingenua*, *Armamentum*, *Corvinum*. Car, en faiſant du premier deux mots, *In*, & *genua*, le ſens deviendra fort différent; & ainſi des autres.

d'où les *Grecs* ne laiſſoient pas de tirer des ſujets de Controverſe.

Voilà pour l'Ambiguïté d'un ſimple Terme. Celle qui vient de *pluſieurs* joints enſemble, arrive en un grand nombre de maniéres, qui peuvent ſe réduire à trois claſſes, la *conſtruction*, la *ſignification*, & les *Figures de Rhétorique*.

Les Ambiguïtez qui naiſſent de la *conſtruction*, ſont infinies, & on en peut imaginer une infinité. Ainſi notre Auteur s'eſt contenté d'en alleguer (*a*) des exemples, qu'il a trouvez dans les Anciens.

Deux ou pluſieurs Mots joints enſemble, ont quelquefois une *double ſignification*, très-différente, ou même contraire. *Tollere liberos*, c'eſt pour l'ordinaire, *élever* des Enfans : mais il ſignifie auſſi les *faire mourir*.

Pour les *Figures de Rhétorique*, notre Auteur renvoie à VOSSIUS, qui en a aſſez traité dans ſes *Inſtitutions Oratoires*. Il en donne ſeulement des exemples dans quelques (*b*) Articles, où néanmoins il avouë qu'il n'y a point d'Ambiguïté, mais ſeulement des ſens oppoſez.

Il vient enſuite à rechercher les *cauſes de l'Ambiguïté*, & il ſe borne aux principales qu'on en peut remarquer. La prémiére eſt, la pauvreté de la *Langue Latine*, dont pluſieurs (*c*) Anciens qu'il

(*a*) Aux mots *Brachyloxia*, *Conſtructio*, *Ellipſis*, *Synchyſis* &c.
(*b*) Aux mots *Adjectivum*, *Oxymoron*, *Catachreſis*, *Metonymia*.
(*c*) LUCRECE, Lib. I. *verſ.* 831, 832. SENEQUE, *De Ira*, Lib. II. Cap. 34. & *Epiſt.* 58. *init.* PLINE, Lib. IV. *Epiſt.* 18. DIGESTE, L. 4. *De Præſcript. verb.*

qu'il cite, ſe ſont plaints. CICERON (*a*) néanmoins trouve cette Langue plus riche que la *Grecque*. Mr. *Roitzius* ne veut pas examiner, ſi en cela l'Orateur Romain a raiſon. Il lui ſuffit, que l'une & l'autre de ces Langues ait ſa pauvreté, d'où naît ſouvent quelque Ambiguïté, ſur-tout dans l'Homonymie, & dans les Termes des Arts. Qu'on diſe tant qu'on voudra, que les Homonymes ont été formez par analogie d'une ſignification primitive: cela même qu'on a eû beſoin de recourir à l'analogie, montre qu'on manquoit de termes pour exprimer les choſes auxquelles on donnoit le nom de quelque autre. Tout ne doit pas néanmoins être attribué à cette diſette. C'eſt ſouvent la faute de ceux qui parlent, & qui auroient pû trouver dequoi s'exprimer commodément. Que quelqu'un diſe, par exemple: *Habebis me parentem*: cela a deux ſens fort différens: l'un eſt, *Vous m'aurez pour Pére*, ou, je vous tiendrai lieu *de Pére*: l'autre, *Je vous ſerai obéiſſant*. Y avoit-il rien de plus facile, que d'éviter l'équivoque, en diſant, ou *Habebis me patrem*, ou *Habebis me obedientem*, ſelon qu'on avoit dans l'eſprit l'un ou l'autre de ces ſens? Mais lors qu'on a beſoin de quelque périphraſe pour s'exprimer, l'addition même prouve que la Langue manque d'expreſſion convenable à ce qu'on veut dire.

Une autre ſource d'Ambiguïté, c'eſt la nature même des choſes, ou les diverſes qualitez qui ſe trouvent dans une ſeule & même choſe. Par exemple, *Purpureus*, qui vient de *Purpura*, Pourpre

(*a*) Lib. I. *De finib.* Cap. 2.

pre, ſe dit de pluſieurs Couleurs, même de Couleurs oppoſées ou contraires, comme du *Blanc* & du *Noir*. Mr. *Reitzius* rapporte (*a*) là-deſſus quantité de Paſſages, d'où il conclut, que l'on avoit en vuë quelquefois ce que certaine couleur de Pourpre a de foncé, & qui tire ſur le Noir: quelquefois ſon éclat, & à cet égard on donnoit le nom de *Purpureus* à ce qui étoit fort Blanc; quelquefois enfin la véritable couleur, tirant ſur le Violet, ou d'un Rouge plus ou moins vif. S'il y a des Paſſages qu'on ne puiſſe concilier par-là, il faut ou en attribuer l'ambiguïté à la licence des Poëtes, ou dire que le Pourpre eſt un vrai Chaméléon, qui prend toute ſorte de Couleurs, comme font auſſi certaines Etoffes de ſoie.

La troiſiéme Cauſe d'Ambiguïté conſiſte en diverſes faces, ſous leſquelles les choſes peuvent être conſidérées. *Ultimus*, par exemple, déſigne le *dernier*, ou le *prémier*, ſelon que l'on enviſage, en deſcendant, ou en montant, les deux extrémitez d'une choſe.

Une quatriéme Cauſe, mais qui n'eſt qu'accidentelle, c'eſt quelque Coûtume, quelque Rite, ou quelque autre choſe caſuelle, un abus même, qui donnent lieu à changer la ſignification de certains Mots. *Intercedo* ne ſignifioit proprement que ſe mêler dans quelque affaire: cependant il a été enſuite emploié le plus ſouvent pour *défendre*, *empêcher*, *s'oppoſer*; parce qu'on exprimoit ainſi le pouvoir qu'avoient les *Tribuns du Peuple*, chez les *Romains*, d'arrêter, par leur oppo-

(*a*) Sur le mot *Purpureus*.

position, les délibérations du Sénat. C'eſt ainſi que les Termes d'un uſage commun prennent une ſignification différente, lors que les Maîtres de quelque Art les empruntent pour exprimer des choſes qui s'y rapportent.

De cette Cauſe on en dérive une cinquiéme, laiſſant néanmoins la liberté de la laiſſer dans la même claſſe. Il y a des Mots, dont l'ancienne ſignification s'abolit par l'uſage: & cependant les Auteurs la ramènent quelquefois.

Pour n'oublier aucun genre de Cauſe, notre Auteur traite enſuite de la *Cauſe Efficiente* des Ambiguïtez. Elles ſont produites par la faute des Auteurs. Car ou ils veulent de propos déliberé jouer ſur des équivoques ; ou ils négligent de les éviter, comme ils pourroient ; ou à force d'affecter une trop grande briéveté, ils ſe rendent obſcurs de cette maniére, comme de pluſieurs autres. VOSSIUS a (*a*) remarqué, qu'on ne trouve aucune Ambiguïté dans HOMERE. Cela eſt au moins très-rare, dit notre Auteur. Mais pour les autres Ecrivains de l'Antiquité, *Grecs* & *Latins*, ils ne ſont pas exemts de ce vice. Quelquefois auſſi un Auteur ſe ſert de quelque Mot

(*a*) Notre Auteur ne dit point où. Je vois ſeulement, que *Voſſius*, en traitant de l'*Amphibolie*, rapporte une penſée d'HERMOGENE, comme remarquable : c'eſt qu'encore que, ſelon pluſieurs, il y ait de l'*amphibolie* en pluſieurs endroits d'*Homére*, & d'autres, cependant il ne s'en trouve aucune dans aucun ancien Auteur &c. *Inſtit. Orator.* Lib. IV. Cap. I. § 11. Si par hazard Mr. *Reinius* avoit eu ce paſſage dans l'eſprit, il ſe ſeroit fort mépris.

Mot dans un ſens différent de celui que d'autres y donnent. Enfin, pour ignorer le vrai ſens, on trouve auſſi de l'Ambiguïté, où il n'y en a point. Cela arrive quelquefois aux Commentateurs, ſur-tout, dit Mr. *Reitzius*, à ceux qui ont publié les Auteurs à l'uſage du *Dauphin*; & parmi les anciens, au Grammairien SERVIUS, tant eſt que tout ce qui paſſe ſous ſon nom, ſoit de lui véritablement.

Après quelques autres obſervations, l'Auteur en fait une, qui tend à empêcher qu'on ne mépriſe la Langue Latine, ſous prétexte du grand nombre d'Ambiguïtez qui s'y trouvent, & qu'ainſi on ne ſoit dégoûté de l'apprendre. Chaque Langue a ſes Ambiguïtez; & dans la *Flamande* ſeule on en trouve plus que dans la *Latine*. Cela vient ſur-tout de ce qu'il y a beaucoup plus de monoſyllabes, & moins de variation dans les cas; de quoi Mr. *Reitzius* donne quelques exemples à la fin de ſa Diſſertation, pour égaier la matiére. Il rapporte ici, ſans vouloir l'examiner, une penſée du (*a*) célébre MORHOF, qui prétend, que la raiſon pourquoi & en Allemand, & en Flamand, on a tant de monoſyllabes: c'eſt que *la* Nation Germanique *boit beaucoup*, & que, comme en cet état-là on ne parle que par monoſyllabes, la Langue s'en eſt reſſentie.

Il ne ſuffit pas de ſavoir, qu'il y a des Ambiguïtez; il faut apprendre à les démêler dans les Auteurs, & à les éviter ſoi-même. Sur le premier article, ce qui ſert le plus, c'eſt de faire attention

(*a*) On ne dit pas non plus, en quel Ouvrage de *Morhof* ſe trouve cette penſée curieuſe.

attention à la suite du discours, qui détermine souvent avec la dernière évidence, à quel des deux sens on doit s'arrêter. En ce cas là même, selon notre Auteur, il n'y a point d'Ambiguité, proprement ainsi nommée : autrement il n'y auroit presque point de page où l'on n'en trouvât de semblables, dans les Ecrits & des Anciens, & des Modernes. Bien entendu néanmoins, que les paroles qui expliquent celles où il y a quelque équivoque, ne se trouvent pas trop éloignées les unes des autres; de quoi on allégue un exemple, tiré de CICERON, que je rapporterai plus bas, sur le mot *Inopia*. Mais pourvû que le sens paroisse aisément par la suite prochaine du discours, il ne faut pas toujours, selon notre Auteur, éviter de se servir de quelque Terme Ambigu, en parlant ou en écrivant; ce seroit un soin trop pénible & trop scrupuleux. On en excepte néanmoins, après (*a*) l'Auteur de la *Rhétorique* adressée à HERENNIUS, les Testamens, & autres Actes, où l'on ne sauroit trop se précautionner contre la chicane. Mr. *Reitzius* s'objecte ici l'autorité de QUINTILIEN. Ce fameux Rhéteur pose pour régle, (*b*) qu'il faut éviter non seulement l'Ambiguïté qui met l'esprit en suspens, mais encore celle qui peut trou-

(*a*) *Lib.* II. *Cap.* II. (*b*) *Sed illa quoque* [vitanda *ambiguitas*] *quæ, etiamsi non poterit turbare sensum, in idem tamen verborum vitium incidit: ut si quis dicat, visum a se hominem librum scribentem. Nam etiamsi librum & hominem scribi patet, male tamen composuerit, fecerit que ambiguum, quantum in ipso fuit.* Lib. VIII. Cap. 2. *pag.* 675, 676. *Ed. Burm.*

troubler le ſens, à ne regarder que l'arrangement des Mots; parce qu'il eſt toujours vrai que celui qui parle s'explique mal, & qu'il ne tient pas à lui que le ſens ne ſoit équivoque. Mais notre Auteur n'eſt pas tout-à-fait de ce ſentiment, & il s'en tient à ce que dit ailleurs *Quintilien* lui-même, qu'il n'y a point d'*Amphibolie*, quand le vrai ſens paroît aſſez. Je ne vois pas, pour moi, qu'en cela *Quintilien* ſe contrediſe, ni qu'il ait tort. Car, dans l'endroit dont il s'agit ici, tout le Chapitre tend à faire voir le grand ſoin qu'on doit avoir de la Clarté, pour bien parler & bien écrire; or ce ſoin demande certainement que l'on évite tout ce qui ſent l'équivoque, ou l'obſcurité. Et dans l'autre, il n'eſt queſtion que de ſavoir, quand on veut expliquer un Auteur qu'il s'exprime bien ou mal, ce qui doit être tenu pour une véritable Ambiguïté, qui nuiſe à l'intelligence du ſens. Il n'y a là rien qui empêche que cette Ambiguïté, quoi qu'aiſée à démêler, ne puiſſe être regardée comme un vice, quand il y avoit moyen de n'en pas laiſſer même l'apparence. Outre que tous les Lecteurs ne ſont pas également attentifs.

Voici maintenant quelques Régles, que Mr. *Reitzius* indique ſimplement. 1. Un Terme Ambigu doit être fixé au ſens le plus ordinaire. 2. Tout Mot Ambigu ne rend pas pour cela le ſens équivoque. 3. Il ne faut pas imiter aveuglément tout ce qui ſe trouve dans les anciens Auteurs. 4. On doit déterminer par la ſuite du diſcours le ſens des Termes Ambigus; à moins qu'il ne paroiſſe que l'Auteur a voulu jouër ſur

cette

cette ambiguïté. 5. Les jeux de mots, qui roulent sur une Ambiguïté, s'expliquent pour l'ordinaire en mauvaise part. 6. L'Ambiguïté qui vient de deux Accusatifs joints ensemble, se démêle, en exprimant l'un par l'Ablatif; (*a*) l'*Homonymie*, en ajoûtant, quelquefois aussi en retranchant quelques mots. 7. Quand (*b*) il y a dans un Testament quelque chose d'Ambigu, ou de mal écrit, il faut l'interpréter favorablement, & selon ce qu'a eû probablement dans l'esprit le Testateur. 8. Toutes (*c*) les fois que les paroles sont ambiguës dans les Actions ou les Exceptions de Droit, le meilleur est de suivre le sens qui va à faire subsister la chose dont il s'agit, plûtôt qu'à la rendre sans effet. 9. A l'égard de ce qu'on appelle *Status Ambigui*, ou des difficultez qui naissent de Loix contraires, il faut consulter la (*d*) *Rhétorique* à *Hérennius*, & le (*e*) *Conciliator* de MERCIER. 10. Il faut prendre (*f*) garde de ne s'exprimer jamais ni avec confusion, ni d'une maniere embarrassée, ni avec ambiguïté, ni en termes nouveaux.

Quel-

(*a*) Voiez QUINTILIEN, Lib. VIII. Cap. 9.

(*b*) C'est une Régle du DIGESTE, *L.* 24. *D. De rebus dubiis.* (*c*) Autre Régle de Droit. *L.* 12. *D. De rebus dubiis.* (*d*) Lib. I. & II. (*e*) JOANNIS MERCERII *Conciliator, sive Ars conciliandorum, quæ in Jure contraria videntur, utendique iis quæ vere contraria sunt.* Il y a plusieurs Editions de ce petit Livre. La derniére, & la meilleure, est la cinquiéme d'*Allemagne*, imprimée à *Berlin* en 1722, avec des Notes de feu Mr. REINOLD, Professeur en Droit à *Francfort* sur-l'*Oder*. (*f*) Régle de l'Auteur de la *Rhétorique* à HERENNIUS, Lib. I. Cap. 9. Elle se trouve à peu près de même dans CICERON, *De Invent.* Lib. I. Cap. 20.

Quelques-unes de ces Régles, comme on pourra aiſément le juger, ſe rapportent à l'*Ambiguïté des choſes*, dont notre Auteur a déclaré qu'il ne vouloit point traiter, plûtôt que celle des Mots. Il indique enſuite ceux d'entre les Anciens & les Modernes, qui ont traité en général des Ambiguïtez, de quelque nature qu'elles ſoient; autant qu'ils ſont venus à ſa connoiſſance.

POUR revenir maintenant à la Préface, *Mr. Reitzius* avertit, que, comme ſon plan eſt différent de celui de tous ces Auteurs qui l'ont précedé, il n'en a pris non plus que peu de choſe qui lui convînt. Ainſi marchant preſque ſans guide dans une carriére épineuſe, il demande grace, & il l'obtiendra aiſément de tout Lecteur équitable, pour les fautes, ou les omiſſions, qui peuvent lui être échappées. Il la mériteroit par l'ingénuité ſeule avec laquelle il en publie lui-même, dans les *Addenda*, quelques-unes dont il s'eſt apperçû, ou qu'on lui a fait remarquer. Le fond de ſon travail vient de ſes propres Recueils. Ce n'eſt pas qu'on ne trouve dans ce Livre bien des choſes communes, & qui ſe voient même dans les Dictionnaires communs: mais il n'y avoit pas moien de les omettre, ſans rendre l'Ouvrage imparfait. L'Auteur s'eſt contenté d'indiquer ſeulement de pareilles choſes, ou ſans autoritez, ou en n'y joignant que peu d'exemples. Et il n'a pas même fait difficulté de renvoier aux Dictionnaires, qu'il conſultoit d'ailleurs plus pour ne pas répéter les Paſſages qui s'y liſent, que pour en faire uſage lui-même.

à moins qu'il ne pût y en ajoûter de ſon chef quelque autre, ou pluſieurs. En particulier, pour ce qui regarde le THESAURUS FABRI, dont les Editions ſe ſont ſi fort multipliées, toujours revuës & groſſies, il n'en a eu ſous la main d'autre, que celle de 1696. Ainſi il eſt preſque inévitable, qu'il ne ſe trouve quelquefois dans les poſtérieures, des Citations que notre Auteur a crû n'avoir point été produites. Au fond, il étoit en droit de prendre par-tout ce qui entroit dans ſon plan; & la principale gloire, à laquelle il aſpire, c'eſt d'avoir raſſemblé en bon ordre tant de choſes diſperſées, en faiſant toujours honneur à chacun de ce qu'il empruntoit d'ailleurs. Il remercie même publiquement deux Profeſſeurs (*a*) d'*Utrecht*, & un (*b*) de ſes Fréres, qui lui en ont communiqué, ou d'eux-mêmes, ou lors qu'il les conſultoit. Il promet de témoigner au dernier ſa reconnoiſſance, en lui rendant la pareille pour un Recueil de *Synonymes* qu'il prépare. On croira aiſément, qu'il ne donne pas cette eſpéce de Dictionnaire pour abſolument complet. Bien loin de-là: il lui eſt échappé des choſes qu'il avoit deſtinées à y entrer, & il en a omis d'autres de propos délibéré, pour ne pas trop groſſir ſon Livre. Tel eſt le ſort des Compilations, qu'elles laiſſent toûjours matiére à ajoûter: & il fait eſperer, qu'il pourra bien quelque jour donner une nouvelle Edition de ce Livre plus ample & plus correcte.

Le

(*a*) Mrs. OTTO & DRAKENBORCH.
(*b*) Mr. GUILLAUME OTTO REINIUS.

Le Corps d'un Ouvrage comme celui-ci n'eſt pas, comme on voit, ſuſceptible d'Extrait. Il ſuffira d'en montrer la méthode par quelques exemples.

CLASSES. Le Pluriel *Claſſes*, *Claſſibus*, ſignifie ou la *Cavalerie*, ou les *Claſſes* des *Citoiens*, ou des *Vaiſſeaux*. Cela peut rendre quelquefois le ſens fort douteux. TITE-LIVE même s'y eſt trompé. (*a*) Il avoit trouvé dans quelques Annales, CLASSIBUS *quoque ad* Fidenas *pugnatum cum* Vejentibus &c. Faute de prendre garde, que *Claſſibus* ſignifie là de la *Cavalerie*, il trouve incroiable qu'il puiſſe y avoir eû un Combat donné ſur l'eau près de *Fidenes*. C'eſt la remarque (*b*) de TANNEGUY LE FEVRE, à qui on renvoie. Notre Auteur n'a pas ſû, ou ne s'eſt pas ſouvenu, que PHILIPPE DELLA TORRE a entrepris de (*c*) juſtifier ici *Tite Live*. Il auroit ſans doute examiné ou indiqué du moins les raiſons que ce docte Italien avance. Il remarque enſuite, que la ſignification la plus ordinaire du mot *Claſſes*, eſt d'entendre par là des Vaiſſeaux;

(*a*) *Lib.* IV. *Cap.* 34. (*b*) *Epiſt.* Lib. I. Ep. 47. Il défendit depuis ſa remarque, dans un petit Livre, intitulé: *Journal du Journal, ou Cenſure de la Cenſure*; c'eſt-à-dire, qu'il répondit là à quelques traits de Critique lâchez contre lui, dans l'Extrait que le JOURNAL DES SAVANS avoit donné de ſes *Lettres*, en l'Année 1666. *pag.* 249, *& ſuiv.* Ed. d'*Amſt.* Au reſte, CHARLES DATI, Italien, dans ſon Livre qui a pour titre, *Proſa Fiorentina*, s'eſt déclaré de même ſentiment, & a ſoûtenu, que, comme *Tite Live* n'étoit pas *Romain*, il n'avoit pas ſû préciſément le ſens du mot *Claſſes*; ainſi que le remarque l'Auteur que je vais indiquer.

(*c*) *Monumenta Veteris* ANTII, Diſſ. I.

ſeaux; & comme la choſe eſt aſſez connuë, il n'en donne que peu d'exemples. En ce ſens même, ſelon le Grammairien SERVIUS, (*a*) l'idée en eſt venuë de la Cavalerie. On trouve auſſi au ſingulier *Claſſis procincta*, pour une Armée de Terre, AULU-GELLE, *Lib.* II. *Cap.* 15. au commencement. VIRGILE même donne à un ſeul Vaiſſeau le nom de *Claſſis*: (*b*) *Sic fatur lacrumans*, CLASSIQUE *immittit habenas*; comme il paroît par ce qui précéde. Ainſi quand on trouve *Claſſis*, il eſt quelquefois incertain s'il faut entendre par là une *Flotte*, ou un ſeul *Vaiſſeau*. Pour exprimer une ſeule Flotte, on dit auſſi tantôt *Claſſis*, tantôt *Claſſes*. Sur quoi notre Auteur renvoie à une Note de Mr. DUKER ſur FLORUS (*c*).

GRATIA. GRATES. On remarque ici, comme une choſe commune, que *Gratia* ſe prend en bonne & en mauvaiſe part, auſſi bien que *Grates*, dans ces expreſſions, *Referre gratiam*, *Perſolvere grates*, qui ſignifient rendre la pareille, tantôt en bien, tantôt en mal. *Gratiam facere jurisjurandi*, eſt auſſi équivoque. Il ſignifie quelquefois, diſpenſer d'un Serment fait, laiſſer la liberté de ne pas le tenir; comme dans ce Paſſage de SUETONE, (*d*) où il s'agit d'un Chevalier Romain, qui avoit juré de ne répudier jamais ſa Femme, qui fut enſuite convaincuë d'adultére: *Equiti Romano* JURISJURANDI GRATIAM FECIT [Tiberius] *ut uxorem in ſtupro generi*

(*a*) In VIRGIL. *Æneid.* Lib. VI. *verſ.* 1.
(*b*) *Æneid.* VI. 1. (*c*) *Lib.* I. *Cap.* 18. *num.* 4.
(*d*) In *Tiber.* Cap. 35.

neri competam dimitteret, quum ſe tamquam judicaturum ante juraverat. Mais pourquoi ce, ajoûte notre Auteur, que cette phra ſignifieroit pas auſſi, diſpenſer d'un Serm faire ? Sur quoi il renvoie à une No (a) TAUBMAN. Cela eſt ſi vrai, qu'il y plusieurs exemples dans les Fragmens des a Juriſconſultes; & il ne faut pour cela que les yeux ſur le Dictionnaire de BRISSON ainſi il n'eſt pas néceſſaire de le déduire pa ſéquence, comme on fait ici, d'un autre P ge de SUETONE, où (b) *gratiam facere* rendit ſignifie, permettre de ne pas entrer une conjuration. On allégue enſuite un Paſſage du même Hiſtorien, où (c) *equi gratiam fecit* ſignifie, permettre de re ſi l'on veut, ou laiſſer la liberté de rendre o ne pas rendre. D'où l'on conclut qu'il y une Ambiguïté, en ce que *gratiam facere* porte tantôt la permiſſion de faire une ch tantôt la permiſſion de ne la pas faire.

INOPIA. Dans une des (d) Lettres à AT CUS, CICERON dit : *Contraxi vela, perſpic* INOPIAM JUDICUM. Cela peut ſignifier, que *Cicéron* voiant qu'il manqueroit de J intégres, cala la voile, n'agit pas auſſi vigou ſement qu'il auroit fait dans le Jugement *Clodius* fut abſous : ou bien qu'il fit réfle que tous ceux, qui devoient être Juges dans te Cauſe, étoient des gens peu riches, des a vil

(a) Sur le *Rudens* de PLAUTE, pag. 1252.
(b) In *Auguſt.* Cap. 17. (c) *Ibid.* Cap. 38.
(d) Lib. I. *Epiſt.* 16.

viles & vénales, que la pauvreté rendroit ſuſceptibles de corruption. C'eſt la remarque d'ISAAC CASAUBON, qui ſe contente d'indiquer l'ambiguité, ſans prendre aucun parti. Et il n'en faut pas davantage pour faire voir, qu'il y a là dequoi embarraſſer les plus grands Critiques. Mr. *Reitzius* trouve néanmoins, que le ſens paroît de reſte par ce qui eſt dit dans un autre endroit de la même Lettre, qu'il ſe trouva 31 Juges, qui ſuivirent plûtôt les conſeils de la *faim*, que le ſoin de leur propre *réputation*: *XXXI fuerunt, quos* FAMES *magis quàm fama commoveret.* Et il allégue là-deſſus un Paſſage de (*a*) SUETONE, où *inopia Senatorum* ſe prend au même ſens. Il doute même ici ſi *inopia bonorum virorum* eſt jamais emploié pour déſigner le petit nombre, ou la diſette de Gens-de-bien; l'expreſſion commune étant *penuria bonorum*. Mais, dans les (*b*) *Addenda*, il ſe retracte là-deſſus, ayant trouvé depuis un Paſſage de (*c*) SALLUSTE où il y a *inopia bonorum*, pour dire, qu'il y avoit faute de gens riches; car c'eſt ce que ſignifie là *boni*, & non pas *honnêtes gens*.

Notre Auteur auroit pû alleguer, ſur ce mot d'*Inopia*, une autre ſignification qui renferme une ambiguïté d'autant plus remarquable, qu'elle a jetté dans l'erreur les Interprétes du Droit Civil ſur des points importans. Il y a deux (*d*) Loix, où l'on trouve *inopia probationum*. On a expliqué ces mots d'un défaut de preuves; & c

(*a*) In *Tiber.* Cap. 47. (*b*) Pag. 662.
(*c*) In *Jugurth.* Cap. 86. (al. 91.) 2. (*d*) *L. 2. C. De rebus creditis. L. 1. C. De quæſtion.*

& là-deſſus on a inféré d'une de ces Loix, que le Juge pouvoit déférer le Serment qu'on a appellé *Supplétoire*, quand il n'y a pas des preuves ſuffiſantes, mais ſeulement une demi-preuve, un Témoin unique, par exemple ; ce qui eſt contraire aux Régles de la Juriſprudence Romaine. Mais Mr. NOODT a fait voir, (*a*) qu'*inopia probationum* n'eſt là autre choſe que ce qu'on appelle ailleurs, en traitant du même ſujet, (*b*) *dubia cauſa*, c'eſt-à-dire, lors qu'il y a tant de preuves alléguées de part & d'autre, que le Juge ne ſait quel parti prendre. Et il explique par là auſſi l'autre Loi, où il s'agit de la Torture infligée aux Eſclaves, pour les faire dépoſer contre leurs Maîtres. Il prouve ce ſens par un Paſſage (*c*) d'APULE'E, où il y a *fruendi laborarem inopia*; ce qui, comme le montre toute la ſuite du diſcours, ſignifie, que *Pſyché*, dans la grande abondance de plaiſirs qui s'offroient à elle de toutes parts, ne ſavoit quel goûter, plûtôt que l'autre. Voilà donc une idée attachée au mot *Inopia*, toute oppoſée à celle qu'il renferme ordinairement.

Ce n'eſt pas le ſeul endroit d'où l'on peut juger, que la lecture des Jurisconſultes Modernes, qui s'attachent à la Critique, ou dans leurs Commentaires, ou dans des Ouvrages à part, auroit pû fournir à notre Auteur bien des choſes qui lui auroient été d'uſage pour ſon but. Par exemple, au mot *Imprudens*, il fait quelques remarques

(*a*) *Probabil. Juris Civil.* Lib. III. Cap. 6.
(*b*) *L.* 31. *D. De Jurejurando.* (*c*) *Metamorph.* Lib. V. pag. 170. *Ed. Elmenh.* (pag. 105, 106. *Ed. Pricæi.*)

marques ſur une (*a*) Loi du DIGESTE, où il ne rapporte que ce qu'a dit là-deſſus (*b*) GILBERT REGIUS. L'Illuſtre Mr. DE (*c*) BYNKERSHOEK, Mr. AVERANI (*d*), Mr. NOODT (*e*), Mr. VAN DE WATER (*f*), ont exercé leur Critique, chacun à ſa maniére, ſur cette Loi.

Du reſte, l'Ouvrage ſera très-utile à tous ceux qui veulent bien entendre les anciens Auteurs, puis qu'il peut ſervir de guide pour ſe tirer d'embarras ſur ce qui fait une des plus grandes ſources des difficultez qu'on trouve dans leur lecture.

(*a*) *L.* 52. § 3. *D. Pro Socio.* (*b*) *Theſ. Jur.* Tom. II. pag. 1507. (*c*) *Obſerv.* Lib. II. Cap. 10. (*d*) *Interpret. Jur.* Lib. II. Cap. 26. (*e*) *Comment. in* DIGEST. pag. 384. *Tom.* II. Opp. (*f*) *Obſ. Jur. Rom.* Lib. I. Cap. 6.

ARTICLE V.

RITUUM, qui olim apud *Romanos* obtinuerunt, ſuccincta explicatio; ad intelligentiam Veterum Auctorum facili methodo conſcripta a G. H. NIEUPOORT. Editio Quarta, prioribus auctior, ut Procemium docet.

C'eſt-à-dire:

COURTE *Explication des* ANTIQUITEZ ROMAINES, *écrite avec une méthode aiſée, par Mr.* NIEUPOORT. *Quatriéme Edition, augmentée, comme on le verra dans la nouvelle*

Préface. In octavo, pagg. 670. *Sans l'Index, & les Préfaces.* *A* Utrecht, *chez* Jean Broedelet, 1734.

LE nom de Mr. REITZIUS, dont nous venons de parler, nous a fait ſouvenir de la nouvelle Edition de ce Livre, à laquelle il a eu quelque part. Un de ſes Fréres s'eſt chargé du principal ſoin. Car cette Famille eſt féconde en Gens-de-Lettres, & de même profeſſion. Celui dont il s'agit ici, (*a*) Mr. GUILLAUME-OTHO REITZIUS, eſt Recteur d'une Ecole à *Rotterdam*. Et je vois, par les Vers qui ſont à la tête du Livre *De Ambiguis* &c. qu'il y en a un troiſiéme, *Charles-Conrad*, qui eſt Recteur de l'Ecole de *Tergoes*.

Comme c'eſt ici une Quatriéme Edition de l'Ouvrage de feu Mr. NIEUPOORT, ſans compter (*b*) celle d'*Allemagne*; il doit être aſſez connu, & on peut juger qu'il a été trouvé utile. Cependant il eſt bon d'en dire un mot, à cauſe des avantages que cette Edition a ſur les précédentes.

L'expérience fait aſſez voir, que, pour lire avec fruit & avec plaiſir les anciens Auteurs, *Latins* & *Grecs*, il faut avoir au moins une idée générale de la République *Romaine*, de ſes Magiſtrats

(*a*) Il a publié un Ouvrage intitulé BELGA *Graciſſans*, que le Public a reçû favorablement; comme il s'en félicite lui-même.

(*b*) Qui parut en 1733. imprimé à *Bautzen* (*Budiſſa*) en *Luſace*. Elle eſt, dit-on, fort mauvaiſe; & qui plus eſt, elle a été faite ſur la prémiére Edition de l'Auteur, quoi qu'il y en eût déja trois.

giſtrats, Politiques & Militaires, de la Religion des *Romains*, de leurs Loix, de leurs Rites, de leurs Uſages, de leurs Coûtumes, tant pour la Vie Publique, que pour la Vie Privée, & d'un grand nombre de choſes particuliéres qui ſe rapportent à ces chefs. Sans cela on eſt arrêté à tout moment, ou bien on croit entendre ce que l'on n'entend pas, & l'on ſe fait de fauſſes idées, en jugeant des anciens tems par les nôtres. Il ne manque pas de Livres, où les Savans ont pris à tâche d'expliquer les différentes parties de ces Antiquitez: mais leurs Ouvrages ſont & longs pour la plûpart, & en grand nombre, chargez d'ailleurs d'un étalage d'érudition, & ſouvent écrits ſans ordre. On en eſt bien venu depuis long-tems à réduire en un Corps tant de choſes détachées, & à donner des Abrégez, qui puſſent être lûs en peu de tems. Mais Mr. *Nieuport*, qui en avoit vû beaucoup, n'en trouvoit aucun où il ne remarquât des défauts, qui les rendent inſuffiſans pour l'uſage, auquel ils doivent être deſtinez. Car tantôt on s'y étend trop ſur des choſes peu néceſſaires, tantôt on en omet d'autres plus importantes, ou bien on les traite trop légérement; & ſur le tout, ces ſortes d'Abrégez manquent ſouvent d'ordre & de méthode. La plûpart même n'indiquent pas les anciens Auteurs, d'où ſont tirées les choſes qu'on y avance. Et parmi ceux qui citent, il y en a qui le font au contraire avec trop de profuſion, ou ſans choix, (*a*) & en y mêlant quantité de

(*a*) Tel eſt ſur-tout l'Abrégé de KIPPINGIUS, comme le remarque notre Auteur.

choſes impertinentes. Notre Auteur entreprit; il y a environ vint-cinq ans, de remédier à tous ces défauts, & il a pu depuis perfectionner ſon Ouvrage. La prémiére Edition en parut l'année 1712. La ſeconde, en 1716. Et la troiſiéme, en 1723. Chacune des deux derniéres fut revuë & augmentée par l'Auteur même, qui étant venu à mourir depuis, n'a rien laiſſé dont on pût faire uſage dans la quatriéme, dont il s'agit.

Mr. *G. O. Reitzius*, à la priére du Libraire, & par le conſeil d'un (*a*) de ſes Amis, s'eſt donné beaucoup de peine pour revoir cet Ouvrage, & le faire paroître dans un état qui le rendît encore plus commode & plus utile. Il a corrigé toutes les fautes ou d'impreſſion, ou d'inadvertence, qui s'y étoient gliſſées; ſans prendre d'ailleurs la liberté de rien changer au ſtile de l'Auteur, quoi qu'il y trouvât quelque choſe contre la pureté de la Langue en certains endroits, qui au fond ne ſont pas en grand nombre. Il a eû la patience de conferer enſemble toutes les trois Editions précédentes, & il a pû ainſi trouver même dans la prémiére de quoi redreſſer les autres. Il ne s'eſt néanmoins fié à aucune, dans les endroits où les Citations avoient quelque choſe de différent, mais il eſt allé aux ſources, pour voir quelle Citation étoit la meilleure. Toutes les autres auſſi qu'il ſoupçonnoit d'être fautives, il les a examinées, & redreſſées, quand il en étoit beſoin.

Cela, joint à quelques changemens faits dans la

(*a*) Mr. JENSIUS.

la diſpoſition des Notes, ſuffiroit pour faire préférer cette Edition aux précédentes. Mais l'Editeur y a encore ajoûté quelque choſe du ſien en un grand nombre d'endroits. Les Notes de l'Auteur ne contiennent preſque que de pures Citations d'Ecrivains, Anciens ou Modernes. Mr. *Reitzius* y en a joint beaucoup d'autres, pour fournir de quoi s'inſtruire plus amplement des matiéres dont il s'agit, ou pour redreſſer quelques inexactitudes de ſon Auteur, ou pour quelque autre raiſon, ſelon qu'il le jugeoit à propos & qu'il s'en aviſoit pendant la réviſion de la Copie. Ces additions ſont pour la plûpart au bas des pages, & quelquefois dans le Texte même; mais toûjours diſtinguées par des crochets. Il y en a auſſi quelques-unes du Frére de l'Editeur.

On a mis encore à la fin deux *Appendix*. L'un, *De* NOTIS Romanorum, *ſive Siglis maxime memorabilibus*, c'eſt-à-dire, des Abbréviations les plus remarquables, qui étoient en uſage parmi les *Romains*. L'Editeur les a choiſies dans le Recueil de (*a*) SERTORIUS URSATUS, pour l'uſage de la Jeuneſſe, qui ne peut les déchiffrer ſans quelque ſecours ſemblable. Dans l'autre *Appendix*, il donne une régle générale, & très-aiſée, pour ſavoir à quel jour de nos Mois ſe rapporte une date exprimée à la maniére des *Romains*. Tout ſe réduit à rappeller dans ſa mémoire ce vers:

Majus ſex NONAS, *October, Julius, & Mars.*

(*a*) Qui eſt inſéré au Tome XI. des *Antiquitez Romaines*, de GRÆVIUS.

Et c'eſt une addition à ce que l'Auteur de cet Abrégé dit ſur la diviſion des *Tems* (*a*).

Mr. *Reitzius* avoit eû deſſein d'ajoûter un Article, ſur les *Eſclaves*. On pourroit même trouver à redire qu'il y en manque cinq autres, ſavoir 1. Ce qui regarde les *Horloges* & les *Clepſydres* des Anciens. 2. Leur *Marine*. 3. Leurs (*b*) *Voitures*. 4. Leurs *Livres*, leur maniére d'*écrire* & d'*étudier*. 5. Leurs *mœurs* & leur attachement à la *Religion*, la maniére dont ils élevoient & inſtruiſoient les Enfans &c. L'Editeur y auroit auſſi ſuppléé volontiers : mais tout cela auroit trop groſſi un Abrégé comme celui-ci, qui d'ailleurs eſt fait principalement pour les Etudians en Droit.

Au reſte, quelque exact que ſoit en gros l'Auteur, il pourroit bien être qu'après même tant de réviſions, il reſtât encore quelques endroits à réformer. Je me ſouviens, qu'en parcourant la prémiére Edition, il m'en tomba un exemple ſous les yeux, dont je fus frappé. J'ai cherché d'abord dans cette derniére, ſi on y auroit fait quelque changement : mais tout s'y trouve de même. Voici ce que c'eſt. Mr. *Nieupoort* (*c*) met entre les droits, que les anciens *Patrons*, inſtituez par *Romulus*, avoient par rapport à leurs *Clients*, que, ſi ceux-ci venoient à mourir *ab inteſtat*, les Patrons étoient leurs Héritiers légitimes; à cauſe de quoi auſſi la Loi leur déféroit la Tutéle des Enfans que les Clients laiſſoient. *Patroni etiam Clientum, ſi inteſtati deceſſiſſent, legitimi*

(*a*) Sect. IV. *Cap.* 4. (*b*) *De Re Vehiculari.*
(*c*) Sect. I. *Cap.* 4. § 3. *pag.* 50, 51. de cette Edition.

legitimi heredes erant; & ideo quoque legitimi liberorum eorum Tutores; quia plerumque ubi ſucceſſionis eſt emolumentum, ibi & Tutelæ onus eſſe debet. Sur quoi on cite au bas de la page le Titre des INSTITUTES *De legitima Patronorum Tutela.* Mais il ne faut que jetter les yeux ſur ce Titre même, pour voir qu'il s'agit d'une toute autre ſorte de *Patrons* bien différens, c'eſt-à-dire, de ceux qu'on appelloit ainſi par rapport aux Eſclaves qu'ils avoient affranchis, *Liberti.* (*a*) DENYS *d'Halicarnaſſe*, & (*b*) PLUTARQUE, auxquels on renvoie un peu plus haut, comme détaillant les droits réciproques d'un *Patron* & d'un *Client*, ne diſent rien non plus d'où l'on puiſſe ſeulement ſoupçonner, que le *Patron* eût ce droit de Succeſſion aux biens de ſon *Client* mort ab inteſtat. Et je ne ſache pas qu'il y en aît ailleurs aucune trace. Si cela étoit, on auroit dû au moins indiquer ſur quoi on ſe fondoit: mais je doute fort qu'on eût pû produire aucune autorité tant ſoit peu concluante. Je vois au moins qu'un ſavant Jurisconſulte a dit, il y a long-tems, qu'il n'avoit rien lû de tel. *Sed Clientibus, ut Libertis inteſtatis, ſucceſſiſſe Patronos non legi.* Ce ſont les propres termes de FRANÇOIS BALDUIN, dans ſon Commentaire ſur les (*c*) Loix des *Douze Tables.*

La Table des Matiéres, qui étoit dans les Editions précédentes, a été corrigée & augmentée.

(*a*) *Antiq. Roman.* Lib. II. Cap. 9. *pag.* 81, 82. *Ed. Oxon.*
(*b*) Vit. *Romul.* pag. 25. *Ed. Wech.*
(*c*) Pag. 135. *Ed. Baſil.* 1557.

tée. Mais les chiffres ſe rapportent à la troiſiéme, dont à cauſe de cela on a marqué les pages en marge.

ARTICLE VI.

OEUVRES DE MR. SCARRON, *Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée de quantité de Pièces omiſes dans les Editions précédentes. On y a joint une* Epitre Dédicatoire à l'Auteur, l'Hiſtoire de ſa Vie & de ſes Ouvrages, *& un* Diſcours ſur le Style Burleſque. *A* Amſterdam, *chez* J. Wetſtein, *&* G. Smith, 1737. 10 *Vol. petit in* 12.

IL y a long-tems que le Public attend une Edition de cet Auteur, moins confuſe & plus complette que les précédentes. Les Libraires de Paris, & ceux de Hollande enſuite, n'avoient donné aux Oeuvres de *Scarron* d'autre arrangement, que celui que le hazard avoit fourni. Ils avoient fait leurs additions à meſure qu'elles leur tomboient entre les mains. Il ne faut qu'ouvrir les Editions antérieures à celle-ci, pour ſe convaincre de ce deſordre.

D'un côté, l'envie de groſſir le Livre y avoit fait inſérer des Ouvrages qui n'ont aucun rapport avec Scarron. Telles ſont des Lettres à M. D. L. M. La date qui eſt de 1678, eſt une preuve qu'elles ne ſont point de Scarron & qu'il ne ſauroit y avoir eu part, puiſqu'il étoit mort 18 ans

auparavant. De l'autre côté, la négligence avoit fait perdre à l'Auteur bien des Pièces qui valoient bien la peine d'être conservées. Telles sont entre autres la seconde Légende de Bourbon; la Lettre où il rend compte au Surintendant Fouquet de la querelle qu'il avoit avec Gilles Boileau; & quantité de Poësies qui ne se trouvoient plus que dans les anciennes Editions.

Le Virgile Travesti & le Roman Comique continués par divers Auteurs, étoient différens dans les Editions de Paris & d'Amsterdam. Chacune de ces deux Villes avoit adopté une Suite qui lui étoit particulière, & qui manquoit à l'Edition de l'autre: on les a mises toutes dans celle-ci, mais à la fin de tout le Recueil; de sorte qu'elles n'interrompent point le plaisir du Lecteur, charmé de l'enjouement de Scarron, qu'elles n'ont pas à beaucoup près.

L'Editeur ne se désigne que par le nom d'*Eutrapélophile:* il nous paroit néanmoins reconnoissable à sa manière d'apprécier les choses; & si nous ne le nommons pas, c'est uniquement par égard pour les raisons qu'il peut avoir eues de ne se pas nommer lui-même à la tête de cette Edition, qui, tout bien évalué, ne peut que lui faire honneur. Son Epitre à Scarron est singulière: nous en copierons ici quelques traits. „ Le cas „ de dédier à une personne qui ne vit plus, ne „ paroitra pas étrange à ceux qui sauront un „ peu l'Histoire des Dédicaces. Mr. de *Fontenelle* a dédié ses nouveaux Dialogues des „ Morts à Lucien, qu'il n'avoit jamais ni vu, ni „ connu. Mr. de *La Motte* a dédié une de ses

„ Tragédies à un de ſes Patrons (*a*) déja enter-
„ ré; & vous-même vous avez dédié vos Nou-
„ velles à Mr. *Moreau*, déja expiré. Il eſt beau
„ d'imiter de ſi grands modèles!"

L'Editeur annonce à *Scarron*, comme une nouvelle qu'il ne ſait peut-être pas, que „ le „ Prémier-Préſident Guillaume de Lamoignon „ poſſédoit parfaitement le Virgile traveſti; & „ qu'en badinant familièrement avec les per-„ ſonnes de ſa confidence, il en empruntoit des „ vers, qu'il plaçoit proverbialement, afin d'é-„ gayer la converſation."

Nous paſſons ce qu'il dit du deſordre des Editions précédentes, où les Oeuvres *n'étoient* pas mieux rangées „ que le ſeroit une Bibliothèque „ que l'on viendroit de jetter par les fenêtres"; & ce qu'il ajoute du Roman Comique que l'Auteur a laiſſé imparfait; auſſi-bien que ſon jugement des Suites de cet Ouvrage & de celles du Virgile traveſti: nous venons tout d'un coup à la comparaiſon qu'il fait du Burleſque de Scarron, avec le Style Néologique d'aujourd'hui.

„ Quelqu'un vous aura peut-être dit que le „ Burleſque eſt mort avec vous, & que d'une „ multitude d'Ouvrages Burleſques qui ont été „ faits à l'envi l'un de l'autre, il n'y a que les „ vôtres qui ſe ſoutiennent. Cela eſt vrai de „ ce Burleſque dont vous étiez le modèle. Mais „ en récompenſe on en a inventé depuis quel-„ ques années une nouvelle Eſpèce, que vous „ ne connoiſſez pas. C'eſt un Burleſque déguiſé,

(*a*) Le Cardinal du Bois.

„ guiſé, qui ſe ſoutient aſſez bien en France. Il „ y a des Auteurs, & j'en ſai dans l'Académie, „ qui l'employent dans des Ouvrages de Morale „ & de Piété, dans des Harangues d'apparat, & „ même dans des Oraiſons funèbres. Ils ſe gardent bien de le nommer par ſon véritable „ nom, ils ne voudroient pas pour choſe au „ monde qu'il fût dit en leur préſence qu'ils écrivent burleſquement: mais ils ne laiſſent „ pas de le faire. Ce qui diſtingue ce Burleſque „ de celui dont vous vous êtes ſervi, c'eſt qu'il „ eſt ſérieux, & qu'il faut de la réflexion & du „ goût pour s'appercevoir que c'en eſt; au-lieu „ que le vôtre ſaute aux yeux, & ſe fait ſentir „ d'abord par le ſel réjouiſſant dont il eſt aſſaiſonné. Ce qu'il y a de conſolant pour vous, „ c'eſt que ce Burleſque ne fait point de tort „ au vôtre, qui conſerve toujours ſes partiſans. L'Editeur reprend enſuite le détail de ce qu'il a fait pour rendre cette Edition plus exacte, & finit par ce trait: „ Je ne vous dirai point, à l'exemple „ de ceux qui dédient, que je m'abſtiens de vous „ faire à vous-même votre éloge, pour ne vous „ pas faire rougir, & pour ménager votre modeſtie. „ *Faire rougir un mort, & bleſſer la modeſtie d'un „ Poëte, ne ſont pas des choſes qu'il faille jamais „ craindre.* Auſſi n'ai-je aucune appréhenſion „ là-deſſus. Mon but en ne vous louant pas en „ face, eſt de réſerver pour le Public le bien „ que j'ai à dire de votre eſprit; & en cela je „ fais ce que font tous les honnêtes-gens, qui „ louent plus volontiers un Ami en ſon abſence, „ qu'en ſa préſence." Je ſuis, &c.

Celui

Celui à qui nous devons cette Edition, tient parole à ſon Auteur, dans l'*Hiſtoire de Scarron & de ſes Ouvrages*. Ce n'eſt point un Eloge, où tout eſt vanté, ou du moins ſauvé, par des détours ingénieux. L'Hiſtorien ne flatte point ſon ſujet, lors qu'il ne pourroit le faire qu'aux dépens de la vérité : en voici quelques exemples qui ſe préſentent. Après avoir dit que Scarron avoit pris le petit Collet, il ajoute : „ *L'état* „ Eccléſiaſtique ne lui convenoit aucunement; „ auſſi ne s'y engagea-t-il point : il n'en prit que „ l'habit, qui ſe peut porter ſans conſéquence & „ n'oblige à rien". En parlant des Sociétés du Marais, dont il fait une agréable peinture, l'Auteur montre qu'il connoit aſſez bien l'état de Paris en ce tems-là, quoique nous remarquions en lui une jeuneſſe de Style, qui nous perſuade qu'il ne vivoit pas alors. „ Il règnoit alors, dit-„ il, un certain tour d'eſprit plein d'enjouement, „ qui prenoit diverſes nuances, ſelon le plus ou „ le moins de delicateſſe de chaque perſonne en „ particulier. Quelques Dames, comme la fa-„ meuſe Marion de Lorme & l'immortelle Ni-„ non de l'Enclos, ſi vantées par St. Evremond „ & par tant d'autres Ecrivains de ce tems-là, „ avoient toujours chez elles une Compagnie „ nombreuſe, que leurs charmes y attiroient. „ Elles avoient un goût fin & exquis pour la „ volupté, une Morale douce & commode; di-„ ſons mieux, un Epicuréiſme déclaré, qui ſe „ reconnoit aiſément dans les Lettres de Made-„ moiſelle de l'Enclos, dans les Oeuvres de St. „ Evremond, & dans les Poëſies de Chapelle.

„ C'eſt

„ C'eſt dans cette Ecole qu'ils s'étoient formés. „ L'Abbé Scarron ne pouvoit guères prendre le „ véritable eſprit de ſon état dans un pareil Sé„ minaire : auſſi ne l'eut-il jamais ; & nous ver„ rons dans la ſuite, que les maladies longues & „ douloureuſes qui ſont ſouvent naitre des ré„ flexions ſérieuſes à ceux qui en ſont attaqués, „ ne produiſirent en lui d'autre effet, que de „ lui donner matière à un badinage dont un Bel„ eſprit bien ſain ſeroit à peine capable."

Il ne diſſimule point que les Maladies de Scarron furent une ſuite de ſon intempérance & de ſes plaiſirs. Voici la manière dont cet aveu eſt tourné. „ Un jeune-homme de cette hu„ meur, qui n'avoit ni la ſobriété, ni la tem„ pérance d'un Anachorete, vécut fort vîte. „ Une lymphe acre ſe jetta ſur ſes nerfs, & ſe „ joua de tout le ſavoir des Médecins. La Scia„ tique, le Rhumatiſme, & pluſieurs autres „ maladies vinrent tantôt ſucceſſivement, tan„ tôt enſemble, & firent du pauvre Abbé un „ triſte objet de compaſſion." Ces traits, qui partent de la ſincérité de l'Hiſtorien, diſpoſent à croire aiſément le bien qu'il dit de celui dont il fait l'Hiſtoire.

Cette Hiſtoire eſt un tiſſu de ce que l'on apprend de Scarron dans ſes Ouvrages, & dans ceux des Auteurs qui l'ont connu. Il ne ſe trouve point d'Eloge de Scarron dans les Journaux Littéraires ; il n'y en avoit point de ſon tems, & cet établiſſement n'étoit pas encore commencé. L'Auteur de ſa Vie ſoupçonne même „ que la „ grande fortune que fit Madame Scarron, con-

„ tribua

„ tribua au ſilence des Ecrivains qui auroient pu „ traiter cette matière. Peut-être craignirent-„ ils que l'on n'imputât l'Eloge du Mari à l'en-„ vie de faire reſſouvenir la Veuve des humbles „ commencemens qui ne lui promettoient pas „ une élévation ſi glorieuſe."

Scarron étoit né l'an 1610, ou l'année ſuivante; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que le gros des Auteurs qui ont eu occaſion de parler de lui, s'eſt également trompé ſur le tems de ſa naiſſance & ſur celui de ſa mort. L'Auteur de la *Deſcription de Paris* le fait mourir le 14 d'Octobre 1660, âgé de cinquante neuf ans; il ſeroit donc né en 1601, ſelon ce calcul: mais Scarron le détruit lui-même.

Dans une Lettre à Marigny, il dit: „ Quand „ je ſonge que j'ai été aſſez ſain juſqu'à l'âge de „ vingt-ſept ans pour avoir bu ſouvent à l'Alle-„ mande." Cela veut dire, que ce fut à l'âge de vingt-ſept ou de vingt-huit ans qu'il perdit cette ſanté, qu'il regrette en plus d'un Ouvrage. Il faut joindre à ce témoignage ce qu'il dit du commencement de ſa maladie dans le Typhon. En parlant au Cardinal Mazarin, il aſſure expreſſément qu'il tomba malade dans le tems que la Reine accoucha de Louis XIV. Ce Prince naquit en 1638. Scarron avoit alors vingt-ſept ou vingt-huit ans. Toutes les autres Epoques ſe rapportent à ce calcul. Il compte huit ou neuf ans de maladie dans ſon Epitre à Henri Prince de Condé, qui certainement eſt de l'an 1646. Dans ſon Portrait fait par lui-même, il dit qu'il a trente ans paſſés; & que s'il va juſqu'à quarante,

te, il ajoutera beaucoup de maux à ceux qu'il a déja ſoufferts depuis huit ou neuf ans. Ce Portrait eſt de l'an 1646, ou 1647, & fut imprimé en 1648. En 1647, Scarron avoit neuf ans de maladie & étoit alors dans ſa trente-ſeptième année. Il avoit plus de trente ans, & pouvoit encore ſouffrir beaucoup avant que d'arriver à quarante: il n'eſt donc pas poſſible qu'il pût en avoir cinquante-neuf quand il mourut, comme le ſuppoſe l'Auteur de la Deſcription de Paris.

Quoique cette diſcuſſion ſoit moins agréable que l'Hiſtoire même dont elle eſt ſuivie, & qui eſt pleine de faits agréablement touchés, nous n'avons pas cru la devoir négliger; parce qu'elle donne une idée de la méthode que ſuit l'Auteur pour s'aſſurer de la vérité d'une Epoque. Il y a deux diſcuſſions pareilles dans cette Hiſtoire: on vient de voir la prémiere; la ſeconde regarde le mois où mourut Scarron. Il mourut, ſelon notre Auteur, au mois de Juin 1660, âgé d'environ cinquante ans.

„ Preſque tout le monde, dit-il, s'eſt accor-
„ dé à fixer ſa mort au 14 d'Octobre; mais
„ cette erreur, qui a pu être commiſe d'abord
„ imprudemment par une perſonne mal inſtruite,
„ & copiée par les autres avec trop de confian-
„ ce, eſt détruite par Segrais ami de Scarron.
„ Il dit expreſſément: Scarron mourut au mois
„ de Juin 1660, pendant que j'étois au Voyage
„ du Roi pour ſon Mariage; & je n'en avois
„ rien ſu. La prémière choſe que je fis à mon
„ retour, ce fut de l'aller voir; mais quand
„ j'arrivai devant ſa porte, je vis qu'on empor-
„ toit

„ toit de chez lui la chaiſe ſur laquelle il étoit „ toujours aſſis, que l'on venoit de vendre à „ ſon Inventaire.... Ce détail s'accorde avec la „ date du mois de Juin. Segrais arriva à Paris „ au plus tard avec la Cour, qui revint de ce „ Voyage à fort petites journées, & qui s'arrêta „ même quelque tems à Vincennes, afin de „ donner le tems de faire tous les préparatifs „ pour l'Entrée de la Reine. Or cette Entrée „ ſe fit le 26 d'Août. Segrais, qui au-lieu d'al- „ ler à Vincennes, étoit venu directement à „ Paris, y arriva en Juillet, ou tout au plus tard „ au commencement d'Août. Si Scarron n'é- „ toit mort que le 14 d'Octobre, il l'eût trouvé „ encore vivant à ſon retour. Il le trouva mort, „ & ſes meubles déja vendus: il devoit donc „ être mort au mois de Juin."

L'Hiſtorien de Scarron nous paroit bien au fait de l'Hiſtoire Littéraire de ce tems-là. Il a ſoin de marquer la ſituation où étoit ſon Auteur, lorſqu'il compoſa ſes principaux Ouvrages. Il le ſuit dans les divers états de ſa vie; & comme Scarron a été mêlé pour quelque choſe dans un certain nombre de querelles qui ont fait bruit au Parnaſſe, ſon Hiſtorien a eu ſoin de mettre le Lecteur au fait.

Ce qu'il dit du Théatre de Scarron, dont on joue encore quelques Comédies, nous paroit fort judicieux. „ Ce n'étoit pas, dit-il, un „ homme à étudier ni les règles, ni les modèles „ du Poëme Dramatique. Il n'en avoit ni la „ patience, ni le loiſir. Ariſtote, Horace, „ Plaute & Térence, lui auroient fait peur; & „ peut-

„ peut-être ne ſavoit il pas qu'il y eût jamais eu „ un Ariſtophane. Il voyoit devant lui un che- „ min frayé. La mode de ce tems-là étoit de „ piller les Poëtes Eſpagnols ; Montfleuri & „ Thomas Corneille l'avoient fait avec ſuccès. „ Scarron ſavoit cette Langue. Il lui étoit plus „ facile de moiſſonner dans un champ où il „ trouvoit déja tout préparé, que de ſe rompre „ la tête à inventer un Sujet & enſuite à le met- „ tre dans la règle des trois Unités. Il commen- „ ça par ſecouer un joug dont ſon eſprit enne- „ mi de toute contrainte ne pouvoit s'accom- „ moder." Ce qu'il ajoute de l'état où étoit alors la Comédie, n'eſt pas moins juſte. „ Une „ Comédie alors n'étoit autre choſe qu'une in- „ trigue aſſez obſcure d'abord, qui par des mé- „ priſes, ſouvent par l'étourderie d'un Valet, „ par l'intrigue de quelque Soubrette, ou par un „ coup du hazard, s'embrouilloit de plus en „ plus, & s'éclairciſſoit enfin par quelque autre „ hazard auſſi peu prévu que le prémier. Quel- „ que Valet, mauvais plaiſant pour l'ordinaire, „ diſoit quelques ridicules douceurs à la Suivan- „ te, qui répondoit à coup ſûr dans le même ſty- „ le. Un Vieillard & quelque Mari rebuté, au- „ quel on oppoſoit un Galant plus aimé qu'aima- „ ble, fourniſſoient quelquefois une Scène plus „ ou moins comique. Point de mœurs, point „ de caractères, point d'unité, point de règles. „ Un Acte repréſentoit une entrevue dans un „ jardin, un autre ſe paſſoit dans un hôtel, ſou- „ vent le troiſième repréſentoit un quartier de „ la Ville à un quart de lieue de la Scène du

» prémier Acte. Les anciens Comiques, tant » Eſpagnols que François, n'y regardoient pas de » ſi près.

» Des Ouvrages où rien ne gênoit l'Auteur » ſe faiſoient facilement. Les Eſpagnols étoient » riches de cette ſorte de compoſitions. Scar- » ron, qui poſſédoit cette Langue, prenoit d'eux » l'intrigue d'une Comédie & n'avoit qu'à y ré- » pandre le badinage qui lui étoit ſi naturel: » ainſi une Pièce de Théatre lui coutoit peu. » Toutes les ſiennes ſont des ſujets Eſpagnols. » Chez lui le travail conſiſtoit, non à faire par- » ler plaiſamment les Perſonnages comiques, » mais à donner des expreſſions ſérieuſes à ceux » qui devoient parler ſérieuſement. *Le ſérieux* » étoit une Langue étrangère pour lui. »

Il n'étoit pas poſſible d'écrire l'Hiſtoire de Scarron, ſans parler de ſon mariage. L'Hiſtoire de Madame de Maintenon s'y trouvoit naturellement liée. L'Auteur en parle d'un ton bien différent de celui qui ſe trouve en plus d'un Libelle. Il nomme ſes garants du bien qu'il en dit; & comme l'eſpérance ne ſauroit avoir eu de part aux éloges qu'il fait de cette Dame pluſieurs années après ſa mort, il eſt juſte de ne les attribuer qu'à ſon amour pour la vérité; & c'eſt le parti que nous prenons.

Cet Extrait deviendroit trop long, ſi nous nous arrêtions à tout ce qu'il y a de remarquable dans le *Diſcours ſur le Style burleſque en général, & ſur celui de Scarron en particulier:* nous ne laiſſerons pas d'en donner une idée ſuccinte.

Sa-

Sarrazin eſt le prémier qui ait employé ce mot dans un Ouvrage imprimé ; mais ce mot pourroit bien être né chez Scarron, où Sarrazin fréquentoit. La choſe qu'il ſignifie eſt beaucoup plus ancienne, quoique les Grecs & les Latins n'aient pas connu ce que nous appellons aujourd'hui proprement le *Style burleſque*.

Burleſque vient de l'Italien *Burla*, qui eſt lui-même emprunté de la Langue Caſtillane, dans laquelle il veut dire un *badinage*, une *malice*. Les Italiens, chez qui il ſignifie une *plaiſanterie*, en ont fait *burleſco*, *plaiſant* ; & *burlare*, *plaiſanter*. *Burla* ſignifie auſſi la *Farce* que l'on joue après une grande Pièce ; & comme les façons de parler les plus comiques & même les plus groſſeſques y ſont reçues, de-là vient qu'on a appellé *Style burleſque*, celui qui convient proprement aux Farces. Le mot *Burleſque* n'étoit pas encore en uſage au mois de Décembre 1637. L'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe par Pelliſſon en fournit la preuve.

„ Avant Scarron, il y avoit un Style *familier*, „ *enjoué*, & vraiment *comique*. On a un badi„ nage élégant de ce genre dans pluſieurs Epi„ tres de Marot, de Boisrobert, &c. Mais ce „ n'eſt point là le Burleſque. Saint Amand ſe„ couant le joug avoit donné dans un badinage „ plus facile à exécuter, en admettant les phra„ ſes populaires, les expreſſions triviales, dans „ des vers uniquement conſacrés à la débauche. „ Ce n'eſt point encore là le vrai Burleſque, tel „ que Scarron nous l'a montré. Mr. de la Mon„ noye a donné le nom de *Style niais* à celui de

„ la Chanſon de Mr. de la Paliſſe. L'Auteur „ appelleroit volontiers *Style grivois*, le Style de „ St. Amand. Ses ſaillies & le tour qu'il leur „ a donné, ſentent plus le Corps de garde que „ les bonnes Compagnies."

La manière de Scarron eſt originale. Il n'a point eu de modèle à qui il ſe ſoit efforcé de reſſembler; mais il a été lui-même le modèle de ceux qui ont tâché inutilement de l'imiter, & qui ont, pour ainſi dire, deshonoré le Burleſque par le mauvais uſage qu'ils en ont fait. De même qu'on a donné le nom de *Marotique* au Style qui étoit propre à Marot, il y auroit eu de la juſtice à inventer un nouveau nom en faveur du Burleſque de Scarron, pour le diſtinguer de celui de ſes ridicules imitateurs.

Le Burleſque fut goûté dès qu'il parut. L'Auteur explique ce mot en cet endroit par une *plaiſanterie ingénieuſe*, telle qu'elle ſe trouve dans les trois Ouvrages pour leſquels Balzac demandoit grace, au cas qu'il falût irrémiſſiblement que le Style de Marot & le Genre Burleſque périſſent. On voit que Balzac ne met point de différence entre le Burleſque & le Marotique. Ces trois Ouvrages qu'il vouloit ſauver, ſont *les Avantures de la Souris* par Sarrazin, *la Requête de Scarron au Cardinal de Richelieu*, & celle *des Dictionnaires à l'Académie*, par Ménage. Le Commentateur de Boileau Deſpréaux conclud de-là, que Balzac n'a point connu le Burleſque; & qu'il a confondu le naïf avec le boufon, & l'agréable avec le ridicule. Notre Auteur juſtifie Balzac, en expliquant ce qu'il entendoit par Bur-

Burleſque. Il appelloit ainſi un Style gai & naïf, une agréable & ingénieuſe boufonnerie propre à faire rire les honnêtes-gens. Ce caractère naïf & agréable, reſſerré dans des bornes trop étroites, ne convenoit point à l'eſprit libertin de Scarron. Il auroit pu ſe contraindre juſqu'à ne s'en point écarter, dans un Ouvrage un peu court : mais l'eſprit boufon l'emportoit dans un Ouvrage de longue haleine, & il faloit qu'il mêlât ces deux ſortes de Genres, qui paroiſſent à Mr. Broſſette ſi oppoſés l'un à l'autre. Si ceux qui l'imitèrent avoient eu l'eſprit de les aſſocier comme lui, l'inconvénient n'eût pas été ſi grand : mais malheureuſement le naïf leur manqua, ils ne prirent de lui que le boufon & le ridicule, qui n'étant plus aſſaiſonnés du naïf, comme ils le ſont dans ſes Ouvrages, ne purent ſe ſoutenir dans ceux où ils les employoient.

Le débordement du Burleſque en France, & l'abus que l'on en fit, ſoulevèrent pluſieurs Ecrivains contre ce Genre d'écrire. Pelliſſon fut des prémiers; mais le nom de Burleſque ſe donnoit à des Ouvrages très ſérieux. On appelloit vers burleſques les petits vers; & notre Auteur trouve que cet uſage étoit fondé en raiſon : car, dit-il, ſi *Burla* veut dire Farce, & *Burleſque* ce qui appartient à la Farce, quantité d'anciennes Farces, comme le *Cartel de Guillot*, le *Mariage de Rien*, le *Cocu battu & content*, & autres petites Comédies de ce tems-là, ſont écrites en vers de cette meſure. Le déchainement de Pelliſſon & de Deſpréaux contre le Burleſque prévient moins, quand on remarque avec notre Auteur,

que Scarron lui-même en avoit parlé avant eux, avec encore plus de mépris qu'ils n'ont fait.

Si nous ſuivions l'Auteur dans l'Hiſtoire du Burleſque, dans ce qu'il dit du Naïf qu'il diſtingue toujours du Boufon, dans la comparaiſon qu'il fait de Scarron avec ſes imitateurs, il nous mèneroit trop loin. Nous finirons par un trait qu'il lâche vers la fin de ce Diſcours, contre ce qu'il a appellé dans ſon Epitre, *le Burleſque moderne.*

„ J'avoue mon foible, dit-il, je m'accom-
„ mode encore mieux du ridicule plaiſant de
„ Scarron, que du ridicule ſérieux de nos Néo-
„ logues modernes. Que Scarron emploie un
„ terme boufon, je ne puis l'attribuer qu'à l'en-
„ vie qu'il a eue de me divertir. Je me prête
„ même à ſon deſſein. Je ne l'ouvre que pour
„ y trouver de la gaieté; & en fait de joie il eſt
„ bon de n'être pas toujours trop difficile à con-
„ tenter. Mais quand je lis un Livre auſſi ſé-
„ rieux que les Révolutions de la République
„ Romaine, par l'Abbé de Vertot, & que j'y
„ trouve cette étrange façon de parler, que *les*
„ *Romains tiroient leurs vivres de leurs derrières*,
„ ce Burleſque auquel je ne m'attends point me
„ fait rire, à la vérité; mais ce rire eſt bien dif-
„ férent de celui qu'excite la lecture de Scar-
„ ron. Ce dernier eſt accompagné d'approba-
„ tion : l'Auteur a voulu me réjouir, il a
„ réuſſi; je lui en ſai gré. L'autre fait un effet
„ contraire : il me raconte ſérieuſement, & dans
„ un ſtyle orné, des Guerres, des Batailles, des
„ Révolutions; je ſuis content du ton dont il

„ m'en

„ m'en parle. Tout à coup il change de ſtyle „ ſans m'avertir, & me donne un Burleſque digne „ du Roman Comique. Je ne puis le ſoupçonner d'avoir eu deſſein de m'égayer : il faut „ donc qu'il n'ait pas ſenti lui-même tout le bouffon qui eſt dans les termes dont il s'eſt ſervi: „ il me divertit, ſans le vouloir; je ſuis diſpenſé de lui en ſavoir gré."

Outre les trois Pièces, dont nous venons de parler, & qui paroiſſent dans cette Edition pour la prémière fois, elle a encore l'avantage de l'ordre, qui ne ſe trouve en aucune des précédentes. Voici la diviſion des Volumes.

Le I. contient l'Epitre à l'Auteur, l'Hiſtoire de ſa Vie & de ſes Ouvrages, le Diſcours ſur le Style Burleſque en général, & ſur celui de Scarron en particulier; les Factums, les Portraits, & les Lettres de cet Auteur. Le II. le Roman Comique. Le III. les Nouvelles. Le IV. & le V. les Poëmes Epiques, ſavoir, le Typhon & le Virgile traveſti. Le VI. & le VII. le Théatre de Scarron. Le VIII. ſes Poëſies diverſes: chaque eſpèce eſt à part & de ſuite, ſans cette confuſion, où ce Volume étoit autrefois. Le IX. & le X. contiennent la Mazarinade, la Baronade, les Suites du Roman Comique, & celles du Virgile traveſti.

Au-lieu des chiffons d'images ſans goût, ni ſujet, qui deshonoroient les autres Editions, celle-ci eſt ornée d'Eſtampes. Celle du Virgile traveſti, par exemple, eſt ſingulière, en ce qu'elle repréſente Enée habillé à la Françoiſe, portant ſon Père qui a une toque à la Polonoiſe; Créuſe

a l'air d'une perſonne affligée, avec un chapelet à la ceinture ; & Aſcagne qui eſt en robe de chambre aſſez courte, a l'air d'un véritable nigaud. Les Eſtampes ſont de très bonne main. Nous ſouhaiterions que dans un Livre entièrement François, on eût mis ſous le nouveau Portrait de Scarron une Inſcription Françoiſe, au lieu des vers Latins de Ménage. Celle-ci, entre autres, nous auroit paru du moins auſſi convenable.

POUR LE PORTRAIT DE SCARRON.

Tel fut Paul Fils de Paul. Père du vrai
Burleſque,
Il ſut, aſſociant le Naïf au Groteſque,
Se frayer une route à l'immortalité.
Eſprit vif, Auteur gai, malade inimitable,
Il porta l'agrément juſqu'à nous rendre aimable
Le détail de ſes maux & de ſa pauvreté.

ARTICLE VII.

III. EXTRAIT *de l'*HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE par FRA-PAOLO SARPI, traduite par Mr. *Le Courayer*, &c. *On trouvera le prémier Extrait dans la ſeconde Partie du Tome XVI. pag.* 328. *& le ſecond dans la prémière Partie du Tome XVII. pag.* 119.

APrès avoir rendu compte des Pièces qui précèdent ici l'Ouvrage de *Fra-Paolo*, la cou-

coutume voudroit que nous donnaſſions un détail de l'Ouvrage même. Mais cette *Hiſtoire* eſt connue depuis ſi long tems, & d'ailleurs elle eſt chargée de tant d'évènemens, que nous nous croyons naturellement diſpenſés d'un travail aſſez pénible, & peu néceſſaire. Il nous ſuffira d'obſerver, que comme il n'y a ni Proteſtant, ni Catholique-Romain qui ne doive prendre intérêt à ce qui ſe paſſa dans le Concile de *Trente*, auſſi l'*Hiſtoire de ce Concile* n'a jamais paru dans l'état d'exactitude & de perfection où Mr. *Le Courayer* nous la donne à préſent. On peut s'en être déja fait quelque idée, ſur ce que nous en avons dit dans les autres Extraits; mais il eſt tems d'examiner la choſe de plus près, & de voir de quelle manière le nouveau Traducteur a exécuté ſon deſſein. Ce deſſein n'a pas été ſeulement de rendre avec plus de fidélité ſon Original en *François*, mais encore d'y ajouter un Commentaire dont le but principal eſt d'expliquer nettement les faits, & les choſes; ce qui l'engage ſouvent à juſtifier ſon Hiſtorien dans les endroits où il a raiſon, à le condamner où il a tort, à l'étendre dans les occaſions où ſon récit eſt obſcur, à rectifier ſa narration quand il ſe trompe, a y ſuppléer lorsqu'elle eſt imparfaite, & à donner des Eclairciſſemens Hiſtoriques & Théologiques dans tous les lieux où ils étoient néceſſaires. Il règne en tout cela tant de patience, tant de diſcuſſion, tant de lecture, tant de ſavoir de toutes les ſortes, tant de juſte diſcernement, &, généralement parlant, tant d'impartialité, qu'à notre avis, la République des

Lettres n'a guères rien vu de plus achevé en ce genre, ſi tant eſt même qu'il y ait rien qui le ſoit au même dégré.

Nous devons donc conſidérer ici le ſavant Auteur d'un ſi bel Ouvrage, ſous deux égards différens, dont le prémier ſera celui d'Interprète, & le ſecond ſera celui de Commentateur.

En qualité d'Interprète, ſon travail ne peut être mieux apprécié que par la comparaiſon que l'on en doit faire avec celui d'*Amelot de la Houſſaye*, dont la Traduction étoit la meilleure que nous euſſions avant celle-ci. Quelques Exemples ſuffiront pour faire ſentir la ſupériorité du nouveau Traducteur. Nous prendrons le prémier preſque au commencement de l'*Hiſtoire*. Voici ce qu'y dit *Fra-Paolo*. „ Avant que „ d'entrer en matière, je dois avertir que dans „ l'Egliſe Chrétienne l'ancien uſage étoit d'aſſem„ bler des Synodes pour terminer les controver„ ſes en matière de Religion, & pour réformer „ les abus qui s'étoient introduits *dans la Diſci„ pline*. C'eſt ainſi que, du vivant même de la „ plupart des Apôtres, fut terminée, à *Jéruſa„ lem*, par une Aſſemblée, où ſe *trouvèrent* „ tous les *Fidèles de cette Ville*, & *quatre Apô„ tres*, la prémière diſpute qui s'étoit élevée „ dans l'Egliſe au ſujet de l'obſervation des Cé„ rémonies Moſaïques. . . . . A cet exemple, „ pendant deux cens ans & plus. . . . les Evê„ ques & les Principaux des Egliſes s'aſſemblè„ rent. . . . . n'*y aiant que ce remède pour ôter* „ *les diviſions*." J'ai marqué par une différence de caractères, les endroits où Mr. *Amelot* avoit man-

manqué de fidélité ou d'exactitude. Au-lieu des *abus introduits dans la Diſcipline*, il avoit mis des abus *introduits dans l'Ordre Eccléſiaſtique*; ce qui reſſerroit ſans raiſon le ſens de l'Auteur. Il lui faiſoit dire enſuite, que *tous les Fidèles* s'étoient trouvés au Concile de Jéruſalem; ce qui étoit viſiblement faux, & fort contraire à ce que dit l'*Hiſtorien*, qui ſpécifie uniquement *tous les Fidèles de cette Ville*. Fra-Paolo ajoute ſimplement, que *quatre Apôtres aſſiſtèrent* à ce Concile, & ſon ancien Traducteur lui faiſoit dire qu'*ils y préſidèrent*. Enfin ce même Traducteur en parlant des Conciles en général, fait dire à l'*Hiſtorien*, qu'*il n'y avoit alors*, c'eſt-à-dire dans ces prémiers tems, *que ce remède pour ôter les diviſions*, y ajoutant de ſon chef le terme d'*alors*, qui limite le tems que l'Original n'a point limité.

Une page ou deux plus bas, *Fra-Paolo* dit, en parlant des *Vaudois* & des *Albigeois*, que dans l'eſprit de leurs Voiſins, ils paſſoient pour des gens impies, & obſcènes, *erano poſti in coſi ſiniſtro concetto d'impietà & oſcenità*; & Amelot lui fait dire, que *leurs Voiſins les avoient en averſion, ſoit pour leurs impiétés, ou pour leurs ſaletés*; ce qui attribue à l'Hiſtorien les faux jugemens que leurs Voiſins en portèrent.

A la page (*a*) 37 (43) il eſt dit „que le Pape „ conſulta diverſes perſonnes, pour trouver par „ leur moyen quelque remède aux abus les plus „ conſidérables, entre leſquels celui de la prodi- „ galité

(*a*) Le prémier de ces Chiffres marque la page de l'Edition de Londres, & le ſecond celle de l'Ed. d'Amſterdam.

„ galité des Indulgences paroiſſoit le plus im-
„ portant." Il y a dans l'Original, *Tra quali prima ſi rappreſentava la prodigalità delle Indulgenze*, ce que Mr. *Amelot* a traduit par la *vente mercénaire* des Indulgences ; ce qui fait un faux ſens, puiſque l'Hiſtorien ne parle que de leur profuſion, & non de leur vénalité.

C'eſt pis encore à la page 40 (47), puisque l'ancien Interprète y a pris tout-à-fait à contre-ſens ſon Auteur. Cet Auteur, parlant du Pape *Adrien* VI, qui panchoit à réformer bien des choſes, dit, que l'un des ſujets de chagrin qu'eut ce Pontife, fut que *quand il s'étoit déterminé à ôter quelques abus, il ne manquoit point de ſe trouver des gens qui s'opiniâtroient à ſoutenir. . . . . que les choſes que l'on vouloit ſupprimer étoient bonnes, ou même néceſſaires.* *Amelot* a traduit, qu'il y *avoit des gens qui prenoient à tâche de ſoutenir que toutes ces réformations étoient bonnes & même néceſſaires.* Un Traducteur intelligent & judicieux pouvoit-il faire une faute ſemblable ? Ce n'eſt pourtant point la ſeule de cette eſpèce qu'*Amelot* a faite, & nous pourrions en accumuler les preuves, s'il en étoit beſoin à cette heure. Mais comme ceci ne pourroit qu'ennuyer le Lecteur, nous paſſons à quelque objet plus intéreſſant, & contents d'avoir fait ſentir l'excellence de la nouvelle Traduction, nous nous étendrons un peu davantage ſur celle du Commentaire.

La prémière choſe que l'on exige d'un Commentateur honnête-homme, c'eſt qu'il ſe dépouille de tout préjugé pour l'Ecrivain qu'il commente,

mente, & qu'il veuille en avouer les fautes, ſans prétendre les excuſer par de mauvais ſubterfuges. Or en ceci Mr. *Le Courayer* montre par-tout une intégrité qui doit ſervir de modèle. Quelquefois il reconnoit ſans façon que l'Hiſtorien s'eſt trompé. Les Exemples en ſont ſi fréquens, que j'en prendrai un à l'ouverture du Livre. Je tombe ſur l'an 1547, où il ſe paſſa des choſes bien importantes, tant à *Rome*, que dans l'intérieur du Concile, qui le firent enfin transférer à *Bologne* dans la Seſſion VIII. L'Hiſtorien dit que *Paul* III aiant appris avec plaiſir la diſpoſition que marquoient quelques Evêques de lui renvoyer l'affaire qui les occupoit, ne tarda point à *battre le fer pendant qu'il étoit chaud*, & qu'*allant plus loin que ne lui avoient marqué les Légats, il fit expédier une Bulle par laquelle il évoquoit à ſoi toute l'affaire de la Réformation.* Si le fait étoit vrai, on ne pourroit imaginer d'attentat plus criant contre l'autorité du Concile; & l'on doit avouer que les Evêques qui faiſoient en général, à *Trente*, une fort ſotte figure, y auroient dû perdre entièrement contenance, s'il eût paru, par un Acte formel, qu'ils n'avoient de pouvoir que ſous le bon-plaiſir du Pontife. Il n'eſt donc guère vraiſemblable, que *Paul* III, tout hardi qu'il étoit, ait eu l'imprudence de montrer ſi ouvertement le mépris qu'il faiſoit de cette Aſſemblée. Auſſi Mr. *Le Courayer* a-t-il eu ſoin de nous avertir de la fauſſeté de l'affaire. Sa Note entière mérite d'être rapportée. „ Notre Hiſtorien, *dit-il*, s'eſt trom-„ pé ici, en prenant une Bulle pour une autre.

„ Il

„ Il n'y en eut point pour évoquer toute la Ré-
„ formation à Rome. Le Pape avoit ſimple-
„ ment ordonné aux Légats par un Bref du 28
„ de Mars 1546, cité par *Raynaldus* No. 38.
„ de ne rien laiſſer ſtatuer ſur la Réformation
„ qu'après le lui avoir communiqué. Le Cardinal
„ Palavicin fait mention d'un autre Bref du 23
„ de Février 1547, qui autoriſoit le Concile à
„ réformer ce qui regardoit les Unions des Bé-
„ néfices, en réſervant pourtant au Pape ſeul le
„ pouvoir de règler ce qui regardoit ſes Mi-
„ niſtres ſelon que l'exigeroient les conjoncture-
„ res, ſans que les Pères ſe donnaſſent l'auto-
„ rité de lui lier les mains; & c'eſt peut-être ce
„ Bref qui a donné occaſion à la mépriſe de *Fra-*
„ *Paolo*. Mais les Légats n'oſèrent communi-
„ quer ce Bref au Concile, de peur que quel-
„ ques-uns ne le regardaſſent comme une injure
„ faite à l'autorité de cette Aſſemblée, dont
„ Paul ſembloit méconnoitre la juriſdiction en
„ lui déléguant la ſienne, comme l'avoue *Pala-*
„ *vicin* lui-même, Liv. IX. C. 10." Il s'en faut bien, à la vérité, que ceci ne mette à couvert la liberté du Concile. On y voit même très clairement que cette Aſſemblée n'étoit, entre les mains du Pape, que comme un jeu de Marionettes, qu'il dirigeoit abſolument à ſa fantaiſie. Mais enfin il eſt faux que ce Pape ait expédié un Bref, pour *évoquer à ſoi toute la Réformation* d'une manière pure & ſimple, comme *Fra-Paolo* le dit ou l'inſinue; & Mr. *Le Courayer* a bien fait de le relever dans cette rencontre, où l'exacte vérité le vouloit.

Le

Le ſcrupule & la délicateſſe du Commentaur vont quelquefois ſi loin, à cet égard, que on pourroit craindre qu'il ne les portât à l'exès. C'eſt ce que bien des gens ſoupçonneront, eut-être, en liſant ſes Réflexions ſur un Evèement de l'an 1559. Je veux parler de la Paix onclue à *Cateau-Cambreſis* entre la *France* & *Eſpagne*. L'Hiſtorien aſſure, d'un ton poſif, que cette Paix chagrina extrèmement *Paul* V, parce que *les deux Rois s'obligeoient de travailler de bonne foi à procurer de concert la célération du Concile, la Réformation de l'Egliſe, & conciliation des différends de Religion*; & que *aul ſentoit combien étoient ſpécieux les noms de léformation & de Concile*. Voici ce que Mr. *e Courayer* a noté là-deſſus. „ Je ne ſai, *dit-il*, ſur quoi fondé notre Hiſtorien prétend que *Paul* fut plus mortifié de cette Paix, que de tous les autres Evènemens. Du moins nous ne voyons rien dans ſa conduite, qui nous convainque de ce mécontentement; & il n'avoit aucun intèrêt à deſapprouver cette Paix, puiſqu'aucun des Princes contractans ne paroiſſoit d'humeur à vouloir en faire uſage à ſon préjudice. Quant à l'égard de l'article particulier du Concile, comme il étoit réſolu de n'en point tenir hors de Rome, il ſavoit bien qu'il en ſeroit toujours le maitre, & que rien ne s'y paſſeroit contre ſa volonté. Auſſi ne voyons-nous pas que les Hiſtoriens parlent de ce prétendu mécontentement. *Adriani* dit au contraire, L. 16. pag. 1105. que le Pape en parut fort joyeux, *& il Papa principalmente*

„ *moſtrò*

„ *moſtrò d'eſſerne lieto.* Et *Onuphre*, autre Auteur aſſez impartial auſſi-bien qu'*Adriani*, „ nous aſſure que l'on en fit paroitre beaucoup „ de joie à Rome. *Cujus pacis cauſa Romæ „ Pontifice more majorum inſignes ſupplicationes „ habitæ, lætitiæ ſigna edita.* C'eſt donc ſans „ fondement, que *Fra-Paolo* attribue ce mécontentement au Pape, qui avoit au contraire „ tout ſujet de ſe réjouir de voir rétablir *la paix* „ entre ces deux Princes, qui paroiſſoient l'un „ & l'autre très diſpoſés à arrêter les progrès „ des nouvelles Sectes dans leurs Etats, ce qu'ils „ ne pouvoient tenter utilement qu'après la „ paix." Je ne ſai ſi ces raiſonnemens convaincront tout le monde. En quelque endroit que ſe dût tenir le Concile, il ſe pouvoit très bien que cet objet cauſât quelques inquiétudes au Pape; & pour peu que l'on connoiſſe la Cour de *Rome*, on ne ſauroit ignorer que les marques extérieures de ſa joie ne ſont pas toujours fort ſincères. Il ſeroit donc très poſſible qu'*Adriani* & *Onuphre*, qui ſemblent donner le démenti à *Fra-Paolo*, ne le contrediſent point *effectivement*. Mais le Commentateur de ce dernier doit être louable de n'avoir pas laiſſé ſans cenſure un endroit qui lui a paru cenſurable; & l'on voit à cela, que ſa prévention pour l'Auteur qu'il publie, n'eſt rien moins qu'exceſſive.

Avec la même droiture de cœur il juſtifie, & défend, quand il le faut, cet Auteur, *contre* les perſonnes qui l'ont injuſtement attaqué, ſoit en prenant mal ſa penſée, ou en le chicanant ſans raiſon. Il n'eſt pas néceſſaire d'aller fort loin pour

pour en chercher des exemples. Nous en trouvons de fort remarquables dès le commencement de l'Hiſtoire. C'eſt à l'endroit où *Fra-Paolo* nous donne une idée générale du Concile de *Trente*. Je la tranſcrirai toute entière, afin de mettre au fait mes Lecteurs ; & pour cet effet je marquerai, en caractère *Italique*, les expreſſions qui ont le plus choqué les Critiques. „ Je „ raconterai donc, *dit l'Hiſtorien*, les Cauſes „ & les Intrigues d'une Aſſemblée Eccléſiaſtique, „ qui durant le cours de 22 ans, a été, pour „ diverſes fins, & par différens moyens, recher- „ chée & ſollicitée par les uns, & arrêtée ou „ retardée par les autres ; & qui pendant 18 ans, „ tantôt aſſemblée & tantôt interrompue, a eu „ enfin un ſuccès tout contraire à l'attente de „ ceux qui l'avoient procurée, & à la crainte de „ ceux qui l'avoient traverſée. Belle leçon, qui „ nous apprend à remettre tout entre les mains „ de Dieu, & à ne nous point repoſer ſur la „ prudence humaine. Car au-lieu que ce Con- „ cile avoit été deſiré & ſollicité par des perſon- „ nes pieuſes pour réunir l'Egliſe qui commen- „ çoit à ſe diviſer, (*a*) il *a ſi bien établi le Schiſ- „ me par l'obſtination des partis oppoſés, qu'il a „ rendu la diviſion irréconciliable.* Les Princes „ l'avoient demandé, comme néceſſaire pour la „ réforme de l'Ordre Eccléſiaſtique ; & *il a „ cauſé dans l'Egliſe plus de dérangement, qu'il „ ne s'y en étoit vu depuis la naiſſance du Chriſtia- „ niſme.*

(*a*) Palavic. Introd. Cap. 7. *& ſeqq.*

„ *nisme.* Les Evêques (*a*) avoient espéré de
„ recouvrer l'autorité Epiſcopale, paſſée preſ-
„ que toute entière entre les mains des Papes;
„ & *il la leur a fait perdre tout-à-fait, en la*
„ *réduiſant à une plus grande ſervitude.* Au con-
„ traire la Cour de Rome, qui appréhendoit &
„ éludoit la tenue de ce Concile, comme l'in-
„ ſtrument le plus efficace pour modérer cette
„ puiſſance exorbitante, qui, par différens *pro-*
„ *grès*, étoit montée, des plus foibles degrés,
„ à un excès ſans bornes, y a affermi de telle
„ ſorte ſon empire ſur la partie qui lui reſte
„ ſujette, que jamais ſon autorité n'a été ſi gran-
„ de, & n'a jetté de ſi profondes *racines.* On
„ *peut donc aſſez proprement appeller ce Concile,*
„ l'Iliade *de notre Siècle.*"

Cette Introduction en ſon tout, ne pouvoit que déplaire ſouverainement aux Papes, & à leurs Partiſans. On y découvre trop aiſément d'un coup d'œil, que ce ne fut pas l'Eſprit de Dieu, c'eſt-à-dire un Eſprit de Paix, & de Vérité, qui dirigea le Concile de *Trente.* On ne pouvoit même indiquer, d'une manière *plus* ſimple & plus naturelle, le vilain manège des Pontifes *Romains*, pour ſe moquer tout à la fois des Princes, des Evêques, & de toutes les perſonnes pieuſes. Diſons-le en un mot. Une Aſſemblée d'Eſclaves ne pouvoit être peinte, en miniature, de plus vives couleurs. Malheureuſement pour les Papes, & pour leur Religion, la peinture n'eſt que trop vraie, & la déduction hiſto-

(*a*) Thuan. Lib. XXXV. No. 13.

hiſtorique ne permet point d'en douter. Mais comme il n'y a guère que la Vérité qui offenſe, ce début de *Fra-Paolo* a furieuſement irrité les Ultramontains & leurs adhérens. Entre les traits, qui paroiſſent leur être le plus ſenſibles, on remarque d'abord ce que dit l'Hiſtorien, que le Concile de *Trente a ſi bien établi le Schiſme par l'obſtination des partis oppoſés, qu'il a rendu la diviſion irréconciliable*. L'Auteur de la Critique de l'Hiſtoire de *Fra-Paolo*, page 148. chicane ſur cette expreſſion, comme ſi elle vouloit dire, que ce fut le Concile qui fit naître le Schiſme. Il eſt de notoriété que dans ce ſens-là l'expreſſion ſeroit fauſſe. Car le Schiſme qui commença par la Sentence précipitée d'excommunication, que *Leon* X lança contre *Luther* & ſes Sectateurs, ne fut au vrai, que confirmé par les Anathèmes que les Pères de *Trente* fulminèrent, à tors & à travers, contre des gens que les Papes avoient déja retranchés, & qu'eux-mêmes ne daignèrent jamais entendre. Auſſi Mr. *Le Courayer* ne manque-t-il pas de faire obſerver, que ſon Auteur n'avoit dit, & voulu dire autre choſe, ſinon que le Concile avoit ſervi à fortifier le Schiſme, & à le rendre éternel. „ Or „ c'eſt, *dit-il*, ce qu'on ne peut raiſonnablement conteſter, pour peu que l'on faſſe attention que c'eſt à la multiplicité des nouvelles déciſions faites à Trente, & ſur leſquelles on opinoit librement auparavant, qu'eſt dûe „ la principale oppoſition qu'ont faite les Proteſtans depuis le Concile de ſe réunir, & la „ plus forte accuſation qu'ils ont faite contre

„ l'Egliſe Romaine, en lui imputant d'avoir fait „ de nouveaux Dogmes, & de nouveaux Arti„ cles de foi." Si l'on ajoute à cela les anciennes erreurs qui furent canoniſées d'une manière à ne laiſſer plus de jour aux droits de la Vérité, on aura toutes les raiſons qui ont ôté toute eſpérance à la poſſibilité même de quelque réunion avec l'Egliſe *Romaine*. Cette réunion étoit encore poſſible avant le Concile de *Trente*, parce que la Réformation que l'on demandoit à cette Egliſe, n'étoit pas encore impoſſible; mais depuis ce tems-là, l'impoſſibilité en eſt abſolue, parce que le Concile ne laiſſa point de porte ouverte à aucun accommodement, & qu'il faut de toute néceſſité que les Papes écraſent tout, ou qu'ils ſoient écraſés.

Le Cardinal *Palavicin* accuſe auſſi *Fra-Paolo* d'avoir exceſſivement exagéré en ce qu'il dit dans la ſuite, que le Concile de *Trente* demandé par les Princes, *comme néceſſaire pour la réforme de l'Ordre Eccléſiaſtique, a cauſé dans l'Egliſe plus de dérangement qu'il ne s'y en étoit vu depuis la naiſſance du Chriſtianiſme.* L'expreſſion eſt très forte ſans doute, & je conçois aiſément tout le chagrin qu'elle doit faire aux perſonnes qui ſont de bonne foi dans le Syſtême de l'Union avec l'Egliſe de *Rome*. De quelle utilité, de quelle reſſource ſeront déſormais les Conciles, les plus légitimement convoqués, & les plus intimement unis avec la prétendue Chaire de St. Pierre, ſi bien loin de remédier aux déſordres, ils peuvent ne ſervir qu'à les rendre plus grands & plus nombreux? Quelle flétriſſure ne ſe-

ſeroit-ce pas en particulier pour celui de Trente, s'il étoit vrai qu'il eût *cauſé dans l'Egliſe plus de dérangement qu'il ne s'en étoit vu depuis la naiſſance du Chriſtianiſme*? Ses déciſions ſerviront-elles de Règle à la Foi, aux Mœurs, & à la Diſcipline? Seront-elles encore reſpectables? Il s'agit ſeulement de ſavoir ſi ce que *Fra-Paolo* en avance eſt fondé. C'eſt le contredire bien foiblement, que de dire ſimplement, qu'il a ici excédé dans ſa Cenſure. C'eſt pourtant à quoi ſe retranche le Cardinal *Palavicin*, au rapport de Mr. *Le Courayer*, à qui l'expreſſion a fait auſſi quelque peine, parce, dit-il, „ que quelques „ abus qui reſtent à redreſſer, & quelques deſ„ ordres qui règnent encore dans l'Egliſe Ro„ maine, ils ſont incomparablement moins „ grands qu'ils n'étoient avant le Concile; ſi ce „ n'eſt peut-être, *ajoute-t-il*, qu'on veuille dire „ qu'à la faveur de ſes Règlemens, on peut „ juſtifier pluſieurs pratiques que l'on regardoit „ auparavant comme autant d'abus, comme les „ Commendes à vie, les Réſignations *in favorem*, la pluralité des Bénéfices, les Penſions, „ &c.". Le ſavant & judicieux Commentateur auroit ſans doute raiſon, ſi ſon Hiſtorien avoit porté ſa penſée ſur des abus de cette nature. Mais cet Hiſtorien s'eſt ſi bien expliqué, que le *dérangement* dont il parle ne peut être entendu de mille petites choſes ſemblables. Ce *dérangement* porte ſur l'eſſence & ſur la Conſtitution du Gouvernement Eccléſiaſtique. „ Les „ Evêques, *dit-il*, avoient eſpéré de recouvrer „ l'autorité Epiſcopale, paſſée preſque toute

„ entière entre les mains des Papes ; & le *Concile de Trente* le leur a fait perdre tout-à-fait, „ en les réduisant à une plus grande servitude." Voilà en quoi consiste le *dérangement*, qui passe tout ce qui *s'étoit vu dans l'Eglise depuis la naissance du Christianisme*. Il n'y a plus, à parler proprement, qu'un seul Evêque dans l'Eglise Chrétienne. Outre celui de *Rome*, tous les autres n'en ont que le nom & les Titres. *Ils ne sont*, à la lettre, que des Evêques nominaux & titulaires ; les Substituts & les Serviteurs, non de Jésus-Christ, mais du Pape ; car le Concile de Trente *leur a fait perdre tout-à-fait leur autorité Epiſcopale*, & l'a fait sans espoir de retour. Je n'en veux pour garant que Mr. *Le Courayer* lui-même, dont je transcrirai toute la Note sur ce dernier Article, parce qu'elle est extrêmement remarquable. Le Concile leur a fait perdre toute leur autorité, „ non, *dit-il*, en resser„ rant davantage l'exercice de leur autorité, mais „ en ne leur accordant qu'à titre de délegation „ l'exercice d'un pouvoir qui leur appartenoit „ essentiellement comme Evêques, & en leur „ ôtant toute espérance de recouvrer ce pou„ voir, par les concessions faites aux Papes, & „ qui sont devenues une sorte de droit, au-lieu „ qu'auparavant on pouvoit les regarder comme „ autant d'usurpations. C'est ce qu'a observé „ très judicieusement Mr. *De Thou*, qui après „ avoir rapporté le dessein qu'avoit *Philippe*, „ Roi d'*Espagne*, de resserrer l'autorité des Pa„ pes, & celle des Chapitres, pour augmenter „ celle des Evêques, ajoute : *Hac invidioſa in-*

„ ter-

„ *terpretatione Philippi conſilium criminati illi id*
„ *effecerint, ut non ſolum poteſtas Epiſcoporum*
„ *non aucta, ſed multum ex ea delibatum ſit,*
„ *cum ea poteſtas quæ ipſorum propria eſt, ex Dei*
„ *inſtituto iis attributa, iisdem tanquam a Sede*
„ *Apoſtolica delegatis concedatur, & Epiſcopi*
„ *paſſim non ſua ſed Pontificis auctoritate ac vice*
„ *in munere ſuo obeundo fungi dicantur.* C'eſt
„ en ce ſens que *Fra-Paolo* a dit que le Concile
„ avoit fait perdre aux Evêques toute leur auto-
„ rité, & *Pallavicin* ne l'eût pu conteſter, s'il
„ n'eût penſé, comme la plupart des *Ultramon-*
„ *tains*, qu'ils n'ont réellement d'autorité en
„ matière de Jurisdiction, que celle que leur ac-
„ cordent les Papes." Il eſt donc certain que le Concile de *Trente* a tout bouleverſé dans la Conſtitution fondamentale de l'Egliſe Chrétienne; qu'il lui a donné une forme toute nouvelle; qu'il n'y a laiſſé qu'un ſeul Evêque effectif: & je demande ſi ce n'eſt pas là un ſi grand *dérangement*, qu'*il ne s'en étoit point vu* de pareil *depuis la naiſſance du Chriſtianiſme* ?

On peut donc aſſez proprement appeller ce Concile l'Iliade *de notre ſiècle.* C'eſt ce qu'en dit *Fra-Paolo*; mais on a trouvé fort mauvais qu'il l'ait dit. „ Scipion Henri, *dit Mr. Le Courayer dans ſa Note*, critique fortement *Fra-*
„ *Paolo*, pour avoir donné ce nom au Concile.
„ Mais on ne voit pas à quel titre, puisque tant
„ de raiſons montrent la juſteſſe de cette appli-
„ cation. Peut-être que la longueur de cette
„ Aſſemblée n'a été que le moindre motif de
„ cette dénomination."

C'eſt ainſi que l'illuſtre Commentateur repouſſe toujours, avec autant de force que de ſolidité, les Cenſeurs de ſon Hiſtorien, lorsque leur Critique lui paroit mal-fondée. Les Exemples en ſont ſans nombre, & l'on doit juger du reſte ſur ce que je viens d'en produire. On ſe tromperoit pourtant beaucoup, ſi l'on croyoit que j'ai choiſi celui-ci comme le plus remarquable; car il y en a une infinité d'autres qui ſont, ſans comparaiſon, bien plus importans. J'ai pris le prémier qui s'eſt offert à mes yeux dans le Livre, & j'en avois même marqué pluſieurs autres, dont j'avois eu deſſein de parler : mais la longueur de celui-ci m'a fait craindre de m'engager trop avant, & je dois ménager de l'eſpace pour de nouvelles Obſervations, que j'ai encore à faire ſur le travail de Mr. *Le Courayer*, pour en faire ſentir tout le prix.

Je ne parlerai ni des Dates rectifiées, ni des vrais Noms rétablis, ni des Faits éclaircis, ni des Circonſtances mieux arrangées, ni de pluſieurs autres choſes ſemblables, qui, pour être petites en elles-mêmes, ne laiſſent pas d'être d'une grande utilité aux Lecteurs, & d'avoir couté beaucoup de tems & de peine à l'Auteur. Il n'y a preſque point de page où l'on ne voye de nouvelles preuves de ſon exactitude à tous ces égards. Mais comme dans l'Hiſtoire du Concile de *Trente* on cherche principalement les Queſtions propoſées, les Opinions avancées, les Réſolutions priſes, & les Raiſons déterminantes; c'eſt auſſi à de bons éclairciſſemens ſur tout cela, que ſe porte la prémière & la plus grande

grande curioſité des perſonnes ſenſées, n'y en aiant guère aucune qui puiſſe faire cette lecture avec fruit, ſans un ſecours de ce genre. Faute de bien entendre, ici l'état de la queſtion, & là le ſens du Decret; tantôt les termes, & tantôt les diſtinctions de la Scholaſtique; dans un lieu l'ancien uſage, & dans l'autre la pratique moderne; par-tout l'Ecriture, les Pères, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Profane, la Controverſe, le caractère des principaux Perſonnages, la ſituation des Eſprits & des Affaires: faute, dis-je, d'entendre bien toutes ces choſes, & d'autres de la même nature, on ne peut qu'être perpétuellement accroché, & quelquefois même on court riſque de faire de faux jugemens, ou parce que l'on défère trop à l'autorité de l'Hiſtorien, ou parce que l'on n'y a pas aſſez de confiance, ou parce que l'on ne pénètre pas tout-à-fait ſa penſée. Grace aux ſoins, à l'érudition, au diſcernement, & ſur-tout à la probité de Mr. *Le Courayer*, on n'aura jamais inutilement recours à ſon Commentaire; & les perſonnes, même les plus ſavantes, y verront bien des choſes qui méritent ou leurs réflexions, ou leur connoiſſance.

Mais parce que d'un côté les Catholiques-*Romains*, & que de l'autre les Proteſtans, pourroient avoir le Commentateur pour ſuſpect; les prémiers ſur ce que, pour ſe mettre à couvert des perſécutions de ſon Egliſe, il s'eſt réfugié en *Angleterre*; & les derniers ſur ce que, dans ſon Réfuge, il s'eſt toujours tenu attaché à l'Unité de l'Egliſe Catholique-*Romaine*; il nous paroit

eſſentiel de peſer cet Article. Les faits allégués de part & d'autre ſont inconteſtablement vrais. Ce ſavant homme, vivant à *Paris*, n'y étoit point Catholique-*Romain* comme l'y ſont les autres Habitans de cette grande Ville; & ſe trouvant à *Londres*, il n'y eſt point Proteſtant à la mode *Anglicane*. Avant ſa retraite, il favoriſoit ouvertement, en bien des choſes, la Religion Proteſtante; & depuis qu'il a paſſé la Mer, ſans changer de ſentimens & de langage, il ne s'eſt point détaché du Papiſme. Quelles conſéquences tirer de cette conduite, par rapport à ſon Commentaire? Cette conduite caractériſe, ſans équivoque, un Homme qui cherche avec candeur la Vérité; qui a le courage de dire par-tout ce qu'il croit être vrai; qu'aucune conſidération temporelle ne peut retenir dans cette rencontre; qui eſt incapable de ſe livrer en aveugle ni à l'un ni à l'autre parti; & qui aime mieux courir le riſque de l'opprobre & de l'indigence, que de trahir ſes vrais ſentimens. Placez un Homme de ce caractère, dans un Royaume où la liberté de penſer & d'écrire eſt plus grande qu'elle ne le fut jamais ni à *Rome*, ni dans *Athènes*, dans les plus beaux jours de ces Républiques; imaginez-le ſous la protection d'une Reine éclairée, & de diverſes perſonnes conſidérables qui n'exigent de lui ni diſſimulation ni contrainte; mettez-le à portée de voir, ſans façon, toutes ſortes de Livres; de fréquenter, ſans conſéquence, toutes ſortes de gens; d'examiner de près & à fond toutes ſortes de Religions: cette peinture eſt, autant que je puis le ſavoir, celle de

l'état

l'état où Mr. *Le Courayer* ſe trouve à préſent dans la *Grande Bretagne*; & l'on doit m'avouer que la concluſion naturelle qui en réſulte, par rapport à ſon Travail, n'y annonce que l'impartialité la plus ſincère; & que les préventions que l'on s'en feroit au contraire, ne peuvent être qu'injuſtes. Car enfin un Savant, qui n'étoit pas Papiſte en tout, lorſqu'il étoit encore Chanoine & Bibliothécaire d'une Communauté Religieuſe à *Paris*, & qui n'eſt pas Proteſtant en tout, depuis qu'il jouit à *Londres* de la plus entière liberté; un Savant de cet ordre, dis-je, doit être infiniment plus dégagé que tout autre, de tout ce qui s'appelle eſprit, zèle, ou entêtement de Parti; & par conſéquent ſes lumières doivent être infiniment moins ſuſpectes, ou plus reſpectables, parce que dans les occaſions même où il lui arrive de ſe tromper, comme effectivement il eſt impoſſible que cela ne lui ſoit arrivé quelquefois, on eſt au moins aſſuré qu'il ne l'a fait ni par haine, ni par flatterie.

Pour juſtifier cette idée, il n'y a qu'à parcourir le Commentaire dans cette Edition de l'*Hiſtoire du Concile de Trente*. On y voit par-tout la Cauſe *Romaine*, & la *Proteſtante*, peſées, autant qu'il ſe peut, en des balances égales, tour à tour louées ou blâmées, contredites ou défendues. Que l'Auteur n'y donne pas aveuglément dans toutes les idées, qui règnent en général parmi les Proteſtans, c'eſt ce qui ſaute aux yeux. Pour éviter l'embarras dans le choix de mes preuves, je les tirerai du I. Livre. A la page 29 (31), & ſur l'an 1521, *Fra-Paolo* dit que

que „ plus Luther étudioit, plus il acquéroit de „ lumières, à la faveur desquelles, il alloit „ toujours en avant, & découvroit des choſes „ auxquelles il n'avoit pas penſé auparavant." Là-deſſus le Commentateur a fait une Note, qui ne marque certainement rien moins qu'un préjugé trop favorable pour cet illuſtre Réformateur. La voici toute entière. „ Ce devoit „ être le fruit naturel de ſes Etudes, (*de Luther.*) „ Mais l'on peut dire auſſi, que ſi à force d'étu- „ dier, il acquit plus de connoiſſances, il s'égara „ auſſi davantage en pluſieurs matières, & mon- „ tra beaucoup plus d'entêtement, de violence, „ & d'emportement." Le Portrait qu'il donne un peu plus bas, de Henri VIII, Roi d'*Angleterre*, eſt auſſi d'une force qui partiroit difficilement d'une main Proteſtante. C'eſt à la page 31 (36), & ſur la même année. *Henri, dit-il*, „ parvint à la Couronne au mois d'Avril de l'an „ 1509. Prince qui par un mêlange bizarre de „ bonnes & de mauvaiſes qualités, donna ſuc- „ ceſſivement de grandes eſpérances, & les fit „ perdre. Il balança pendant toute ſa vie la „ fortune de l'Europe, ſans en tirer aucun avan- „ tage pour lui-même. Pour vouloir être l'ar- „ bitre de ſes Alliés, il en fut toujours la dupe. „ Né naturellement libéral, il ſe ruïna lui & ſes „ Sujets, par des profuſions criminelles & extra- „ vagantes. Mauvais Maitre, il ſacrifioit ſes „ Miniſtres avec la même facilité qu'il les éle- „ voit. Mauvais Mari, il regardoit ſes Femmes „ plutôt comme ſes Eſclaves, que comme ſes „ Epouſes, & les immoloit à ſa jalouſie après

„ avoir

„ avoir ſatisfait à ſes paſſions. Superſtitieux
„ dans ſon irréligion, il ne fut ni Catholique ni
„ Proteſtant, tandis qu'il affectoit de montrer
„ ſon zèle par les ſupplices qu'il faiſoit ſouffrir
„ à ſes Sujets. En un mot, capable par ſes ta-
„ lens naturels, d'orner le Trône qu'il occu-
„ poit; il le ſouilla par ſes crimes, & mourut
„ déteſté de preſque tous les Partis, auxquels il
„ s'étoit rendu preſque également redoutable,
„ & par ſes caprices, & par ſes cruautés."
Quelque vrai que tout cela puiſſe être, les Proteſtans ne laiſſent pas d'être portés à traiter avec plus de douceur un Prince qui ſecoua le joug des Evêques de *Rome*. Il eſt certain auſſi qu'en parlant des *Vaudois*, ils ne diroient pas, comme le fait Mr. *Le Courayer*, à la page 7 (10), qu'*ils ajoutèrent depuis pluſieurs erreurs à celles qu'ils avoient enſeignées*; qu'ils auroient ſaiſi, pour juſtifier ces mêmes *Vaudois*, l'occaſion qui s'en préſente ſi naturellement dans ce que dit *Fra-Paolo*, qu'ils *paſſoient pour impies, & pour diſſolus*, occaſion néanmoins que le Commentateur a tout-à-fait négligée; & ſe ſeroient exprimés avec plus de circonſpection dans un endroit où il s'agit d'évaluer les Motifs qui détachèrent les *Luthériens* de l'Egliſe *Romaine*. Cet endroit eſt à la page 103 (118), ſur l'an 1532. L'Hiſtorien aiant rendu compte de la Paix ratifiée par l'Empereur *Charles* V, le 2 d'Août, & qui donna la prémière liberté de Religion par un Decret public; il dit qu'il y eut des gens qui en louèrent ce Prince, parce que, quoique les Proteſtans *diffèrent des autres dans quelques Rits particu-*

ticuliers, différence d'ailleurs assez peu essentielle; ils ne laissent pas que d'être toujours Chrétiens. On lit au bas la Remarque suivante. „ Il y „ avoit sans doute quelque chose de plus qu'une „ simple différence en quelques Rits, & les „ Luthériens eux-mêmes eussent été bien fâchés „ que l'on crût qu'il n'y en avoit point d'autres, „ puis que c'eût été un grand crime de rompre „ l'unité & la charité pour de simples *Rits*. Il „ est vrai cependant, que beaucoup des princi- „ paux Articles, qui excitoient alors le plus de „ contestation, n'ont paru depuis que de sim- „ ples disputes de mots. Mais aussi, il reste en- „ core quelque chose de plus que des Rits, & „ l'on est toujours divisé sur plusieurs opinions, „ qui sont peut-être moins essentielles qu'on ne „ cherche à le faire croire; mais aussi auxquel- „ les on ne peut ni se soumettre, ni renoncer „ aussi facilement qu'à des Rits, qui de leur na- „ ture sont indifférens." Je ne prétends point ici disputer contre Mr. *Le Courayer*, & lui prouver dans les formes, qu'il a mis à trop bas prix les causes de la Séparation Protestante. J'ai voulu simplement faire voir que sa partialité pour le Protestantisme n'est pas un objet à prévenir contre lui les Catholiques-Romains, & je croi que la Remarque que l'on vient de lire ne permettra pas d'en douter.

Mais les Protestans auroient tort aussi de le croire trop favorable à leurs Ennemis. En quelque endroit que l'on ouvre le Livre, on s'appercevra facilement du contraire. Bien loin d'y cacher les défauts des Papes, de leur Cour & de

ſ leur Egliſe, on les y montre dans un ſi grand
ur, qu'ils ne peuvent l'être davantage; non à
vérité par voie d'invective ou de Satire, mais
r des Expoſés purement hiſtoriques. En par-
nt de *Jules* II. l'Hiſtorien ſe contente de dire,
u'*il ſe livroit plus à l'exercice des armes qu'à*
lui de ſon Miniſtère; & voici ce que le Com-
ıentateur y ajoute. „ *Palavicin*, qui en même
, tems qu'il reproche à *Fra-Paolo* d'exercer ſon
, eſprit ſatirique contre les Papes, s'en rend lui-
, même le plus vil adulateur, après avoir fait
, tout ſon poſſible pour couvrir les fureurs de
, *Jules* II. eſt pourtant obligé d'avouer que ce
, Pontife étoit d'un caractère colère & féroce,
, & qu'il avoit une paſſion pour la guerre fort
, indécente pour ſon Caractère. *Era Giulio di*
„ *cuor feroce & iracondo. . . Trascorſe ben egli*
„ *in qualche eccesſo militare. . . non decevole alla*
„ *ſantità del grado.* C'eſt beaucoup plus en
„ dire que n'en a dit *Fra-Paolo*, dont on doit
„ plutôt eſtimer la modération ſur ce point, &
„ qui ſe contente d'aſſurer qu'il ſe livroit plus
„ qu'il ne devoit à l'exercice des armes, choſe
„ dont tous les Hiſtoriens du tems fourniſſent
„ aſſez de preuves. *Bellica gloria, plus quam*
„ *deceret Pontificem, clarus*, dit *Onuphre*. Il
„ n'avoit d'un Pontife que l'habit & le nom,
„ *non riteneva di Pontefice altro chè l'habito &*
„ *il nome*, dit *Guicciardin*, qui le dépeint en mê-
„ me tems comme coupable de Simonie, *In-*
„ *veterato nella Simonia & ne coſtumi infami*,
„ Lib. II. *Bembo* dans ſon Hiſtoire de Veniſe
„ confirme la même choſe, & il n'y a ſur cela
„ qu'une

„ qu'une ſeule voix de tous les Hiſtoriens." *Léon* X eut de grandes qualités, *& eût été*, dit *Fra-Paolo*, *un Pontife parfait, ſi à tant de perfections il eût joint quelque connoiſſance des choſes de la Religion, & un peu plus d'inclination à la piété, choſes dont il ne parut jamais ſe mettre beaucoup en peine.* Le trait eſt vif. Un Chef de l'Egliſe, qui n'a ni la moindre connoiſſance de la Religion, ni le moindre penchant à la piété; quel objet! Mais le fait eſt-il vrai, & n'y auroit-il point d'hyperbole? Conſultons le Commentaire, & voici ce qu'on y trouve. „ *Paleviçin* „ n'oſe pas ici contredire *Fra-Paolo*: *Nel che* „ *io non gli contradico. . . . . Non voglio già io* „ *affirmare chè foſſe in lui tanta cura della pietà* „ *quanta ſi richiedeva dello ſtato quaſi divino &c.* „ Et c'eſt une preuve bien ſenſible, que c'eſt „ moins par eſprit de ſatire que par attachement „ pour la vérité, que notre Auteur n'a pu diſſi- „ muler le peu de Religion de ce Pape, attesté „ d'ailleurs par les Hiſtoriens. *Egli per natura*, „ dit Guicciardin, *dedito all' ocio & a piaceri*, „ *& hora per la troppo licenza & grandezza* „ *alieno ſopra modo delle facende, immerſo ad ude-* „ *re tutto 'l giorno muſiche, facetie, e buffoni, in-* „ *clinato ancora troppo più chè l'honeſto a piaceri.* „ Lib. XIV. Sa jeuneſſe fut aſſez édifiante, mais „ cette réputation ne ſe ſoutint pas pendant ſon „ Pontificat; & *Paul Jove*, qui le loue aſſez „ d'ailleurs, convient qu'il fut ſoupçonné de dé- „ bauches, & même des plus criminelles." On a ſouvent reproché à la mémoire de ce Pape, l'infame abus qu'il fit des Indulgences, dont il

employa

employa les revenus à enrichir des Favoris, aux dépens du pauvre peuple Chrétien. *Fra-Paolo* assure en particulier, qu'*il fit don de tout ce qui devoit revenir de la Saxe, à Madelaine sa Sœur.* L'endroit méritoit une Note, & l'on y lit la suivante. „ *Palavicin* Lib. I. Cap. 3. juge que, „ supposé que ce don fût véritable, on pourroit „ le justifier. Mais il prétend qu'on n'en trou„ ve aucune preuve dans les Archives, & dans „ les Regîtres de la Chambre Apostolique. Ce„ la peut être; mais ce sont des libéralités dont „ on n'aime pas à charger des comptes. Le „ silence est ici la plus foible de toutes les preu„ ves, sur-tout lorsque le fait est attesté par les „ Historiens, comme celui-ci l'est par *Guicciar„ din. Et accrebbe*, dit cet Historien Lib. 13. „ *chè il Pontefice, il quale per facilità della na„ tura sua esercitava in molte cose con poca* „ *maestà l'ufficio pontefical, donò a Maddalena* „ *sua sorella lo emolumento & l'essatione delle* „ *indulgenze di molte parte di Germania.* Le té„ moignage d'un Historien qui vivoit dans ce „ tems même, & qui étoit attaché à *Léon* par „ ses emplois, peut bien suppléer au silence des „ Regîtres; ou du moins on ne peut pas accu„ ser *Fra-Paolo* d'avoir inventé le fait."

Adrien VI, Successeur de *Léon*, plus religieux & plus éclairé, penchoit fort à faire une Réformation, dont il sentoit la nécessité. Mais l'envie qu'il en marqua, & les démarches qu'il fit pour y tendre, ne servirent qu'à faire connoître au naturel l'esprit de la Cour Romaine, qui ne veut jamais reculer, qui ne peut se résoudre

à l'aveu de ſes fautes, & qui aime mieux périr que de céder les choſes même les plus juſtes & les plus raiſonnables. Des Cardinaux firent voir à ce Pape, que la Réformation étoit impoſſible, qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs ne l'avoit jugée utile, & que leur méthode de porter le fer & le feu au mal, étoit la ſeule qu'il y eût à ſuivre. Ces odieuſes & déteſtables Maximes furent conſtamment toujours celles de la Cour de *Rome*. Mais écoutons ce que Mr. *Le Courayer* nous dit là-deſſus, aux pages 41 (48) & 42 (49), ſur l'an 1522. „ Le Cardinal *Palavicin*... convient de „ la réſolution que prit ce Pape, de réformer „ la Pénitencerie & la Daterie, & des oppoſi- „ tions qu'il y trouva de la part des Cardinaux „ *Pucci* & *Soderini*, qui lui en repréſentèrent „ l'impoſſibilité. Cet aveu eſt une preuve de la „ vérité de ce que rapporte ici notre Hiſtorien, „ & de la juſteſſe d'une réflexion qu'il fait aſſez „ ſouvent, du peu d'eſpérance que l'on a dû a- „ voir de voir remédier efficacement aux abus „ de la Cour de Rome. Mais ce qui me paroit „ de plus remarquable, c'eſt que *Palavicin*, au- „ lieu d'applaudir à ces tentatives d'*Adrien*, les „ traite d'idées chimériques, qui n'étoient bel- „ les qu'en ſpéculation, mais impraticables en „ elles-mêmes. *I ſuoi zelanti diſegni erano idee „ aſtratte, beliſſime a contemplarſi, mà non for- „ me proportionate alle condizioni della materia.* „ Ce qui revient aſſez à l'éloge qu'il fait de ce „ Pape, c. 9. où il dit que c'étoit un très bon „ Eccléſiaſtique, mais un Pape fort médiocre, „ *ſu Eccleſiaſtico ottimo, Pontefice in verità me-* „ *diocre.*

„ *dionne.* Mais par un pareil jugement, ce Cardinal fait moins de tort à la mémoire d'*Adrien*, dont un tel siècle n'étoit pas digne, „ qu'à la sienne propre ; & nous donne seulement à entendre, que les abus sont incorrigibles, & que le Pape le mieux intentionné „ trouvera toujours des obstacles insurmontables à ses desseins & à ses meilleures résolutions. . . . . Ces raisonnemens, *ajoute plus bas le Commentateur, au sujet du modèle de ses Prédécesseurs que le Cardinal* SODERINI *proposoit à Adrien* ; ces raisonnemens assez „ dignes d'un Politique, ne convenoient guère „ dans la bouche d'un Evêque, & d'un Cardinal, dont toutes les vues ne devoient tendre „ qu'à conserver ou à rétablir la pureté de l'Eglise, & à procurer la sanctification des Fidèles. *Palavicin* n'en juge pas ainsi ; & fort „ content des Maximes de *Soderini*, il soutient, „ qu'à la naissance des Schismes & des Hérésies, la Réformation n'est pas un moyen propre de ramener les gens séduits, & qu'on ne „ peut le faire efficacement que par la terreur, „ & par les peines. *Il fuoco delle ribellioni non si smorza se non à col gielo del terrore, à con la pioggia del sangue.* C'est sur de pareils fondemens qu'on a élevé l'Inquisition, & l'on peut „ juger de la justesse de la Maxime par l'application que l'on en a faite. Elle peut être „ vraie à l'égard des révoltes volontaires contre „ une autorité légitime, & des devoirs connus. „ Mais comme on ne refuse de se soumettre à „ une décision, ou de croire une chose, que

„ parce qu'on la juge fauſſe, & que la terreur
„ & les ſupplices ne ſervent de rien à convain-
„ cre les eſprits; un moyen propre à être appli-
„ qué dans les affaires temporelles, eſt abſolu-
„ ment mauvais & pernicieux dans les affaires
„ de Religion."

Après *Adrien* VI, vient *Clément* VII, qui, à ce qu'obſerve Mr. *Le Courayer*, „ étoit Fils „ de *Julien de Médicis*, & d'une Femme *qu'il* „ tenoit, les uns diſent comme Concubine, „ & les autres comme ſon Epouſe. Ce qu'il y „ a de certain, *ajoute-t-il*, c'eſt qu'on le regar- „ de (*a*) plus communément comme bâtard, „ quoique ſous *Léon* X, il fût déclaré légitime „ par une ſentence rendue à Rome. Il ſuccé- „ da à Adrien le 19 de Novembre 1523, après „ un Conclave de près de deux mois, où les fac- „ tions furent extrêmement oppoſées, & ne fi- „ nirent ſelon Mendoze, Let. du 10 d'Octo- „ bre 1548, & Guicciardin L. 15. que par une „ Convention Simoniaque, entre lui & le Car- „ dinal *Colonne*, ou par la crainte que ce der- „ nier eut que Médicis ne fît élire *Orſini*, en- „ nemi capital des *Colonnes*. *Palavicin* nous dit „ au contraire ſur des Mémoires anonymes, „ dont il ne nous marque ni le mérite ni l'Au- „ teur, que l'exaltation de *Clément* fut le fruit „ de ſa modeſtie. La charité peut nous porter „ à le croire; c'eſt dommage, qu'on n'en ait „ point d'autres preuves." Ce Pape appréhen- da toujours la convocation d'un Concile; en par-

(*a*) Fleury. L. 128. No. 104.

particulier, parce qu'il craignoit que l'on n'y approfondît le myſtère de ſa naiſſance, & celui de ſon exaltation; & en général, parce qu'il étoit invinciblement prévenu contre ces Aſſemblées. Il n'y eut donc point de ruſes qu'il ne mît en œuvre, ni de ſtratagèmes qu'il ne jouât, pour en rejetter la demande. Cependant il fut preſſé là-deſſus d'une manière ſi vive, en 1532, que pour ſe tirer d'affaire, il lui falut prendre un nouveau tour de fineſſe. *Le Pape*, dit Fra-Paolo, *qui ne vouloit point du tout de Concile, mais qui ne pouvoit pas ouvertement rejetter cette demande, y conſentit, mais d'une manière dont il ſavoit bien que l'on ne ſe contenteroit pas.* Le Commentateur a fait là-deſſus une Remarque qui doit être lue. „ Quelques efforts, *dit-il*, „ que faſſe *Palavicin* pour prouver que *Clément* „ conſentoit de bonne foi à la tenue du Concile, on voit cependant & par toutes ſes démarches, & par l'ambiguïté de ſes réponſes, „ qu'il ne cherchoit qu'à l'éluder; & le Cardinal lui-même ne ſauroit deſavouer qu'il y étoit „ tout-à-fait contraire d'inclination. *Il Papa di „ ſuo giudicio non v'inclinava*, dit-il, L. 3. C. 7. „ *riputandolo poc' opportuno alla qualità del pubblico male, è dall' altra parte incommodo à ſe „ in quel tempo. . . . Nondimeno veggendo, chè „ il ricuſarlo gli concitarebbe grand' odio ed infamia, eleggea più toſto di conſentire ad un danno „ vero, che di repugnare ad un bene falſamente „ ſperato.* Ce n'étoit donc, ſelon Palavicin même, que malgré lui que Clément avoit cette „ complaiſance pour l'Empereur; & perſuadé

„ qu'il y avoit peu à eſpérer d'un Concile pour
„ le retour des Proteſtans, & beaucoup à crain-
„ dre pour ſon autorité, il n'eſt pas étonnant
„ qu'il en écoutât peu volontiers la propoſition."
Il eut donc l'art de faire trainer ces négociations juſqu'en 1534, qu'*elles furent*, dit Fra-Paolo, *tout d'un coup interrompues par la mort de* CLEMENT, *qui après une longue maladie termina ſes jours dans le mois de Septembre, à la grande ſatisfaction de ſa Cour.* „ C'eſt ce qu'aſſure *Guic-*
„ *ciardin*, ajoute le Commentateur. *Morè odioſo*
„ *alla Corte, ſospetto à Principi, & con fama*
„ *più preſto grave & odioſa chè piacevole, eſſendo*
„ *riputato avaro, di poca fede, & alieno di na-*
„ *tura da beneficare gli huomini.* Et *Palavicin*
„ confirme ce jugement, en diſant que ſa mort
„ fut reçue avec autant de joie que ſon élection.
„ *Fu ſentita con altretanta allegrezza, con quan-*
„ *ta già la ſua elezione.*"

Dès le *jour même que le Conclave fut fermé, qui étoit le* 12 *d'Octobre, on élut Pape à l'improviſte le Cardinal* FARNESE; *qui prit. . . . le nom. . . . de* Paul III. *Pontife qui avoit de bonnes qualités; mais qui n'en eſtimoit aucune à l'égal de ſa diſſimulation.* C'eſt ce qu'en dit l'Hiſtorien du Concile, & ce qu'il en dit n'eſt rien moins que démenti par la Note. „ Au moins,
„ *y eſt-il dit*, *Palavicin* convient que c'étoit
„ l'opinion qu'on avoit de ce Pontife. *Coſi la*
„ *famà chè Paolo haveà di prudente, ſe dapprima*
„ *riputat a i Politici ch' egli fingeſſe.* Mais
„ il ſoutient en même tems qu'on n'en jugeoit
„ ainſi, que parce que rarement le monde ſait

„ diſtin-

„ distinguer la dissimulation de la prudence." Ce Pape amusa d'abord le monde par le beau semblant qu'il fit de vouloir & de souhaiter le Concile, quoique rien ne fût alors plus loin de sa pensée. Il répétoit même souvent, qu'il étoit nécessaire de commencer la réforme par sa Cour, & par les Cardinaux. Cela faisoit espérer de lui de grandes choses ; mais il ne falut que deux mois, pour découvrir que ce beau semblant n'étoit que manège. „ Au mois de Décembre „ suivant, *dit Fra-Paolo*, il créa Cardinaux, „ Alexandre Farnèse âgé de 14 ans, & Gui-Ascagne Sforce âgé de 16, ses Petits-fils. . . . „ disant à quiconque parloit de leur jeunesse, qu'il „ y suppléeroit par son âge décrépit. Dès-lors „ s'évanouirent l'attente que l'on avoit de voir „ réformer les Cardinaux, & la crainte qu'en „ avoient quelques-uns, puisque c'eût été par „ l'âge & la naissance de ceux que l'on devoit „ créer, qu'il auroit falu commencer. Le Pape lui-même cessa depuis de parler comme „ auparavant de réforme, ne pouvant plus se „ masquer après une action de cette nature." La démarche étoit bien précipitée pour un homme prudent ; ou plutôt, le jeu étoit bien grossier pour un homme dissimulé. Il n'y avoit pas moyen de pallier une action semblable, puisqu'elle étoit si contraire à l'attente donnée au Public. Aussi Mr. *Le Courayer* a-t-il eu soin de placer ici une Note pour en marquer sa pensée. „ Ce „ fut, *dit-il*, le 18 de Décembre 1534, deux „ mois après son élection, que *Paul* fit cette „ promotion, que le Cardinal *Palavicin* tâche

„ d'excuſer comme il peut, c'eſt-à-dire aſſez
„ mal, en diſant qu'un tel excès de tendreſſe
„ ne ſeroit pas un défaut dans d'autres que dans
„ un Pape. Mais en qui ne condamneroit-on
„ point le choix de deux Enfans, pour occuper
„ une Dignité, dont la fonction ne conſiſte à
„ rien moins qu'à partager avec le Pape le Gou-
„ vernement de l'Egliſe Univerſelle, & à lui
„ donner des conſeils dans les affaires du mon-
„ de les plus importantes? Ne ſeroit-ce point
„ un défaut dans d'autres que dans un Pape, de
„ faire un tel choix; & quelle eſt la Morale du
„ Cardinal, s'il l'a cru? Il faut avouer qu'il a un
„ Evangile tout particulier pour les Papes, &
„ qu'il eſt auſſi difficile de l'excuſer d'un excès
„ de flaterie, que *Fra-Paolo* quelquefois d'un
„ peu trop de malignité." Je ne ſai ſi ce repro-
che d'un peu trop de malignité, fait à l'Hiſto-
rien, n'auroit pas pu être placé dans quelque au-
tre endroit plus commode. Mais n'importe, &
ſoit dit ſeulement en paſſant.

Malgré ſa Prudence, ou ſa Diſſimulation, *Paul* III, entrainé contre ſon penchant par les circonſtances, conſentit enfin au Concile, & fit expédier le 2 de Juin 1536, une Bulle qui le convoquoit à *Mantoue*, pour le 23 de Mai 1537. La choſe n'aiant pu avoir lieu pour diverſes raiſons, où la profondeur du Pontife n'entre pas médiocrement; par une autre Bulle, en date du 8 d'Octobre 1537, il indiqua l'Aſſemblée à *Vicenze*, pour le prémier de Mai 1538. Ne s'y trouvant alors que les Légats, l'Ouverture fut prorogée juſqu'à Pâques de l'année prochaine; &

& cette année 1539 il expédia le 13 de Juin une nouvelle Bulle, par laquelle il ſuſpendoit à ſon bon-plaiſir, & à celui du S. Siège, le Concile qu'il avoit convoqué. Mais en conſéquence d'une Entrevue qu'il eut avec l'Empereur à *Lucques* en 1541, *Paul* ſe détermina tout-à-fait à tenir l'Aſſemblée, & fit offrir à la Diète de l'Empire, de la convoquer à *Trente*; ce que *Ferdinand* & les Princes Catholiques acceptèrent, ne pouvant mieux obtenir. Mais les Proteſtans n'agréèrent ni *Trente* pour le Lieu du Concile, ni qu'il fût convoqué par le Pape. Sans avoir égard à leurs oppoſitions, quoique ce fût pour eux que la choſe étoit demandée, l'Indiction du Concile fut expédiée le 22 de Mai 1542, pour ſe tenir à *Trente* au mois de Novembre ſuivant. En effet il y envoya ſes Légats, & à ce que dit *Fra-Paolo*, *il donna ordre à quelques Evêques de ſes plus confidens de s'y rendre auſſi.* Cette dernière particularité eſt trop frappante, pour la paſſer ſans quelques réflexions: mais comme il s'agit ici bien plus de celles de Mr. *Le Courayer* que des miennes, il faut l'entendre parler. „ Le Cardinal *Palavicin* Lib. 5. „ Cap. 4. dit que c'eſt une grande fauſſeté, ſi „ *Fra-Paolo* entend qu'il preſſa plus ceux-ci que „ ceux de tous les autres pays, auprès deſquels „ il fit de très fortes inſtances de ſe rendre au „ Concile. *Se intende, che a bello ſtudio ſcegliesſe ſol queſti, proferiſce una sfaciata bugia.* „ Mais ce qu'il appelle un Menſonge effronté, „ eſt pourtant un fait atteſté par le témoignage „ d'un Auteur eſtimé très fidèle. *Il Pontefice,*

„ ſolu qu'il ne s'y décideroit rien que de con-
„ forme à la Sentence de *Léon*, qui ſervoit de
„ préjugé dans toute cette affaire."

Le Concile n'étoit que pour la forme ! On ne l'avoit donc aſſemblé que pour ſe jouer du Ciel & de la Terre! C'eſt peu que Mr. *Le Courayer* le diſe : ce ſont les faits mêmes qui parlent. On l'a vu dans le peu que nous en avons dit juſqu'ici. Que ſeroit-ce ſi nous rapportions plus du détail, ou ſi nous continuions juſqu'au bout cet informe Abrégé? Avec le ſecours de *Fra Paolo*, & de ſon Commentateur, nous trouverions par-tout, dans l'Hiſtoire du Concile de *Trente*, dequoi embarraſſer les partiſans de la Papauté les plus entêtés. Mais continuons tranquillement notre route, & diſons ici que ce Concile, dont la prémière Seſſion ſe tint vers la fin de l'année 1545, fut transféré par le Pape en 1547 à *Bologne*, par une Bulle dreſſée deux ans auparavant pour donner ce pouvoir aux Légats; qu'il n'y eut guère que les Créatures de la Cour *Romaine*, qui ſe ſoumirent à cette Tranſlation; qu'il y eut ainſi comme deux Conciles, qui demeurèrent dans une eſpèce d'inaction, ſi ce n'eſt pour ſe chicaner l'un l'autre; & que cela dura juſqu'à la mort de *Paul* III, qui finit ſes jours de chagrin & de colère, au mois de Novembre 1549.

L'Aſſemblée fut rétablie à *Trente* par ſon Succeſſeur, *Jean-Marie del Monte*, qui prit le nom de *Jules* III. N'étant que Cardinal, pluſieurs perſonnes aimoient en lui un caractère libre, éloigné de l'hypocriſie & de la diſſimulation, & ou-

ouvert à tout le monde. Mais, devenu Pape, à ce que dit *Fra-Paolo*, „ il ne demeura pas long-„ tems ſans faire connoitre ce que l'on devoit „ attendre de ſon Gouvernement. Il paſſoit les „ jours entiers dans ſes Jardins, faiſoit élever des „ Maiſons de plaiſance, & montroit beaucoup „ de penchant pour les plaiſirs, & peu d'incli-„ nation pour les affaires, & principalement „ pour celles qu'il trouvoit difficiles à manier." Ce Portrait, peu avantageux pour un Père commun de tous les Chrétiens, n'eſt point fait à plaiſir. „ C'eſt, *ſelon Mr. Le Courayer*, le „ caractère que donnent tous les Hiſtoriens de „ ce Pape, & dont *Palavicin* lui-même a été „ obligé de convenir, Lib. XI. Cap. 7. *La* „ *maggior parte del tempo*, dit Adriani Lib. VIII. „ pag. 505. *dimorava ozioſo, à un ſuo giardino* „ *dove faceva fabricare palazzi & loggie, ador-* „ *nandole di ſtatue antiche & marmi pellegrini,* „ *& di ogni altro raro & ricco lavoro, con iſpeſa* „ *grandiſſima. Onde i Cortigiani & altri alcui* „ *la coſa importava ſe ne diſperavano.* Onuphre „ n'en parle pas autrement dans la Vie de *Jules*, „ qu'il repréſente comme uniquement livré à „ l'oiſiveté & aux plaiſirs. *Fruendo potius*, dit „ cet Hiſtorien, *quam regendo Pontificatui in-* „ *cumbebat, totusque erat in extruenda elegan-* „ *tiſſima ad voluptarios ſeceſſus Villa Julia, in* „ *qua per totum Pontificatum conviviis potius* „ *quam publicæ procurationi vacabat. . . . abdi-* „ *cata rerum cura hilaritati & genio ſuo nimium* „ *indulſit.* Les autres Hiſtoriens n'en parlent „ pas différemment, & s'accordent entièrement

„ avec

„ avec *Fra-Paolo* dans l'idée qu'ils donnent de „ ce Pape." Sur cette idée, on conçoit aiſément la vérité de ce que cet Hiſtorien dit de *Jules* III, ſur l'an 1555, que „ c'étoit ſon ordinaire de maudire les Colloques & ceux qui les „ ont inventés, & qu'il ſe plaignoit de ne trouver „ aucune iſſue pour ſortir des difficultés, & de „ voir toujours à dos un Concile, un Colloque, „ ou une Diète. Il maudiſſoit un tems ſi difficultueux, & louoit ces ſiècles heureux, où „ les Papes pouvoient vivre tranquilles, ſans „ craindre pour la perte de leur autorité."

Il mourut cette même année, & le Conclave élut à ſa place „ *Marcel Cervin*, Cardinal de „ *Ste. Croix*, homme grave, ſévère, conſtant; „ qui, tant pour marquer ſa fermeté, que pour „ montrer au monde que ſa nouvelle dignité „ n'avoit fait en lui aucun changement, voulut „ retenir ſon prémier nom." Comme il ne ſiégea que 21 jour, on ne ſauroit dire s'il auroit ſoutenu ſon intégrité dans un règne plus long. Le 23 de Mai ſuivant on élut pour ſon Succeſſeur *Jean-Pierre Caraffe*, qui prit le nom de *Paul* IV. Dès qu'il ſe vit Pape, celui-ci dépouilla toute l'auſtérité de mœurs qu'on lui avoit cru. Il mourut le 19 d'Août 1559, „ ſans „ recommander autre choſe aux Cardinaux que „ l'Office de l'Inquiſition, qu'il diſoit être l'unique moyen de conſerver l'Egliſe; & les exhortant à employer tous leurs ſoins pour le bien „ établir en *Italie*, & par-tout où l'on pourroit." Après bien des conteſtations & des brigues, *Jean-Ange de Médicis* fut élu Pape la nuit

nuit de Noël, & prit le nom de *Pie* IV. Ce fut ſous ſon Pontificat que le Concile de *Trente* reprit ſérieuſement ſon activité, & fut enfin terminé au mois de Décembre 1568. Ce fut auſſi ſous la direction de ce Pontife, un des plus fiers que *Rome* ait vus, que les Evêques achevèrent de perdre tout droit à l'Autorité Epiſcopale, n'en conſervant plus que le nom & les apparences. Voici ce qu'en dit *Fra-Paolo* ſur l'an 1562. „ En „ s'expliquant ſur l'Article de l'Inſtitution des „ Evêques, il leur marqua, (à ſes Légats) que „ c'étoit une opinion fauſſe & erronée de ſoutenir abſolument que l'*inſtitution des Evêques* „ *étoit de Droit divin*, puiſque la ſeule puiſſance „ de l'Ordre vient de *Jéſus-Chriſt*, mais qu'*ils* „ *reçoivent leur juriſdiction du Pape.*" Et le Commentateur ajoute ce qu'on va lire. „ Par les „ Lettres du Cardinal *Borromée*, il ne paroit pas „ que le Pape ait traité ſi poſitivement de fauſſe „ l'opinion de l'inſtitution des Evêques de *Droit* „ *divin.* Mais ce qui eſt certain, c'eſt que de „ quelque manière qu'il la regardât, il ne voulut jamais ſouffrir que l'on déclarât par un „ Canon que cette inſtitution étoit telle, dans „ la crainte du préjudice qu'en pouvoit recevoir „ ſon autorité. Cependant, comme d'un autre „ côté, une grande partie des Pères étoit pour „ cette déclaration, c'eſt ce qui obligea de „ tourner en tant de manières ce Canon, afin „ que chacun pût le tirer à ſon avantage. Mais „ enfin, la patience & l'adreſſe des *Romains* „ l'emportèrent ſur la réſiſtance des *François* & „ des *Eſpagnols.* L'inſtitution des Evêques ne

„ fut

„ fut point déclarée de *Droit divin*. Leur dépendance du Pape fut clairement établie par „ le huitième Canon, & l'on y enſeigna indirectement en même tems, que ce qu'ils avoient „ d'autorité, ils le recevoient par la médiation „ du Pape; ce qui avoit toujours été le grand „ objet des Romains, & s'accommodoit parfaitement avec l'opinion qu'ils vouloient faire „ recevoir, qu'il n'y avoit que le Pape ſeul établi immédiatement par Jéſus-Chriſt, & que „ tous les autres Evêques l'étoient par le Pape."

On voit par ces divers morceaux que j'ai raſſemblés de l'Ouvrage de Mr. *Le Courayer*, avec quelle liberté ſincère il rapporte les faits & juge des choſes. Si l'on veut ſavoir de plus de quelle manière il diſcute les Points de Controverſe qui furent agités ou conclus dans le Concile, je n'en donnerai qu'un Exemple; mais qui mérite une attention ſingulière. Il regarde le 4. Décret de la XIII. Seſſion. Ce Décret eſt conçu de la manière ſuivante. „ Que par la „ conſécration du Pain & du Vin, il ſe fait „ une Converſion de ces deux Subſtances en la „ Subſtance du Corps & du Sang de Jéſus-„ Chriſt; Converſion que l'Egliſe appelle d'une „ manière fort juſte & fort propre, Tranſſubſtantiation." C'eſt ce que dit le Concile, & nous allons entendre ce que le Commentateur nous en dit. „ C'eſt-à-dire, que le pain & le „ vin ne ſont plus aux yeux de la foi, après la „ conſécration, que le corps & le ſang de Jéſus-Chriſt: non que le pain & le vin naturel

„ ſoient

» ſoient détruits, mais parce que la foi n'y en-
» viſage plus autre choſe que la préſence de Jé-
» ſus-Chriſt. C'eſt-là le ſens dans lequel les
» Anciens ont parlé de changement ; mais ce
» n'eſt pas celui du Concile, qui enſeigne que
» toute la ſubſtance du pain & du vin eſt détrui-
» te, & qu'il n'en reſte que les accidens & les
» apparences. C'étoit alors la doctrine coutan-
» te des Ecoles Romaines, quoique juſqu'aux
» derniers tems pluſieurs de leurs Théologiens
» n'euſſent donné cette opinion que comme
» ſimplement probable. Ce qui m'étonne, c'eſt
» qu'un Dogme auſſi ſtupide ait jamais pu en-
» trer dans l'eſprit de perſonne, étant auſſi con-
» traire qu'il l'eſt à la Raiſon, & n'aiant nul
» fondement dans l'Antiquité. Car il eſt cer-
» tain qu'à quelques expreſſions métaphoriques
» près, on ne trouve pas juſqu'au X. Siècle les
» plus légers indices de ce ſentiment, qui au
» contraire eſt évidemment détruit par les té-
» moignages de *Théodoret*, de *Gélaſe*, de l'Au-
» teur de la Lettre à *Céſaire*, de *Facundus*, & de
» pluſieurs autres Auteurs, qu'on ne peut pas
» ſoupçonner d'erreur en ce point, puiſqu'au
» contraire ils attaquoient les Hérétiques ſur un
» Principe qu'ils croyoient reconnu dans l'Egliſe.
» Ce ne fut donc que depuis que l'opinion d'u-
» ne préſence corporelle eut commencé à pré-
» valoir, que les ſemences de la Tranſſubſtantia-
» tion commencèrent à ſe répandre, ſans pour-
» tant qu'on en fît un Dogme, juſqu'au tems
» d'Innocent III, qui dans ſon Concile de La-
» tran le donna pour un Article de foi, & con-

„ damna comme Hérétiques tous ceux qui
„ croyoient le contraire. Depuis ce Décret ce-
„ pendant il n'a pas laissé d'y avoir plusieurs
„ Théologiens, qui ont toujours regardé cette
„ opinion comme incertaine, ou tout au plus
„ comme probable; & elle ne s'est trouvée fixée
„ fixée comme un Article de foi que depuis le
„ Concile de Trente. Mais indépendamment
„ de l'absurdité de ce sentiment, il est assez
„ étrange qu'on ait voulu ériger en Dogme un
„ point purement philosophique, puisqu'il ne
„ s'agit que de la manière dont Jésus-Christ est
„ présent dans l'Eucharistie, & que l'explication
„ de cette manière ne peut jamais appartenir à
„ la foi."

Un jugement, qui marque si peu de défé-
rence pour les Conciles de *Latran* & de *Trente*,
ne pourroit que causer une extrême surprise, ve-
nant d'un Ecclésiastique attaché à l'Unité de l'Ég-
lise Catholique *Romaine*, si l'on ignoroit son
Système sur l'autorité des Conciles. Il est donc
nécessaire que j'expose ici ses idées sur un Point
de cette importance; & je ne saurois le faire
d'une manière ni plus courte, ni moins équivo-
que, qu'en copiant ce qu'il en dit lui-même.
C'est à l'occasion de ce que rapporte *Fra-Paolo*,
sur l'an 1551. que *les Conseillers du Parlement de
Paris. . . . disoient. . . . que quelque nombreux
que fût un Concile, ses Décrets ne pouvoient obli-
ger les Eglises qui n'y étoient point intervenues, si
elles ne jugeoient pas à propos de les recevoir.*
Le Commentateur observe là-dessus, que „ dans
„ les matières de Discipline ç'a toujours été
„ con-

conſtamment la maxime de France, & de tous les Royaumes Catholiques, qui ne ſe ſont jamais crus liés par aucunes Loix, s'ils ne les avoient reçues & acceptées; & la preuve, *ajoute-t-il*, s'en vérifie par l'exemple même du Concile de Trente, dont la France & d'autres Royaumes ont rejetté ou modifié pluſieurs Décrets. Et à l'égard des matières de Doctrine, *continue-t-il*, il n'eſt guère moins certain que l'intervention eſt également néceſſaire, puiſque le Concile ne tirant ſon autorité que du témoignage général, ce témoignage ne peut-être tel, ou que par l'intervention des Parties, ou par leur acceptation ſubſéquente, qui eſt une intervention virtuelle, ſans laquelle le Concile ne peut être cenſé général. En effet, comme toute l'autorité du Concile vient du témoignage des Egliſes que leurs Evêques repréſentent; & que la repréſentation n'a de vertu qu'autant qu'elle eſt générale, & que les repréſentans ſont avoués de leurs Egliſes; il s'enſuit néceſſairement que l'intervention des Parties eſt néceſſaire. Et cette maxime étoit même ſi bien reconnue dans le Concile, que dans les matières de Doctrine on ne croyoit pas que la pluralité ſuffît, & qu'on vouloit, pour faire paſſer un Décret, que l'unanimité fût entière ou preſque entière: ce qui juſtifie la maxime de *Fra-Paolo*, & celle de l'Egliſe de France."

Pour peu que l'on veuille étendre & développer ce Syſtême, il mène néceſſairement, de,

conſéquence en conſéquence, à reconnoître qu'il n'y a que les décisions de la Parole de Dieu qui méritent une entière ſoumiſſion de foi de la part des Chrétiens ; & dans le fond cette Concluſion n'eſt pas moins vraie dans la Communion de *Rome*, que dans la nôtre. Le Concile même de *Trente* donna ceci pour la baſe de la Religion Chrétienne, dans le prémier Décret de ſa quatrième Seſſion. Il y dit, (*a*) qu'il a eu „ devant les yeux de conſerver dans l'*Egliſe*. . . . „ la pureté même de l'Evangile, qui après avoir „ été promis auparavant par les Prophètes dans „ les Saintes Ecritures, a été enſuite publié prémièrement par la bouche de Notre Seigneur „ Jéſus-Chriſt Fils de Dieu, & puis par ſes Apôtres auxquels il a donné la commiſſion de „ l'annoncer à tous les hommes, comme la „ ſource de toute vérité, qui regarde le ſalut, „ & le bon reglèment des mœurs." *Il* ajoute à la vérité, que *cette Vérité, & cette Règle de Morale, étant contenues dans les Livres écrits, ou ſans écrit dans les Traditions. . . . il les embraſſe avec un pareil reſpect.* Mais l'équivoque eſt viſible, & rien n'eſt ni plus vrai ni plus ſenſé que ce que Mr. *Le Courayer* a noté là-deſſus. „ Les Evêques de *Fano* & de *Chioggia*, *dit-il*, „ s'étoient fortement oppoſés à ce Décret, & „ ce dernier avoit traité ouvertement cette égalité d'*impie*. Il y auroit de l'impiété en effet „ à égaler la parole des hommes à celle de Dieu, „ comme

(*a*) Pour éviter la chicane, je me ſuis ſervi de la Traduction de l'Abbé *Chanut*, 1714.

comme l'Evêque de *Chioggia* disoit que faisoit le Concile en égalant les Traditions à l'Ecriture. Mais les Pères répondoient, que ne s'agissant ici que des Traditions divines, c'étoit égaler la parole de Dieu à elle-même, puisque d'être écrite ou non écrite, cela ne change rien à sa nature. Le principe est très vrai, mais la différence est infinie dans l'application. Car on sait où est contenue la parole de Dieu écrite; au-lieu que rien n'est si incertain que les Traditions non écrites, faute de pouvoir remonter avec certitude jusqu'à leur origine. C'étoit sans doute ce qu'entendoit *Nachianti*, Evêque de *Choggia*; & il semble qu'à cet égard il n'avoit pas trop de tort de traiter d'impie l'égalité que l'on mettoit entre l'Ecriture & les Traditions."

A la fin de cette Edition de l'*Histoire du Concile de Trente*, on trouve un *Appendix*, qui contient deux Pièces fort inégales, tant pour le prix que pour la longueur. La seconde n'est que le Titre de l'Edition publiée à *Londres* par *Marc-Antoine de Dominis*, & que l'Epitre dédicatoire de ce Prélat adressée à *Jaques* I.: choses qui peuvent avoir quelque usage pour les Curieux; mais qui d'ailleurs n'intèressent que très peu le Public. Je me garderai bien de dire la même chose de la prémière Pièce, intitulée: *Discours historique sur la réception de ce Concile, particulièrement en France*. Ce Discours est rempli de tant de faits dont la connoissance est utile, & peu commune, que cette partie du travail de Mr. *Le Courayer* n'en passera pas pour la moins estimable. Nous n'a-

vions encore rien de pareil, ni pour le plan ni pour l'exactitude; & je dois à la ſatisfaction de mes Lecteurs, le ſoin de leur en faire un petit Abrégé. Mais comme cet Article eſt déja fort long, & qu'il pourroit ſe préſenter ſur ma route quelques réflexions à faire, & que je ſupprimerois avec peine, on me permettra de renvoyer cet Ouvrage à une autre Partie de notre Journal.

ARTICLE VIII.

JOHANNIS ROBECK, Calmaria-Suedi, Exercitatio Philoſophica de Εὐλόγῳ Ἐξαγωγῇ, ſive Morte voluntaria Philoſophorum & bonorum Virorum, etiam Judæorum & Chriſtianorum. Recenſuit, perpetuis animadverſionibus notavit, præfatus eſt, & indicem rerum locupletiſſimum addidit JOH. NICOLAUS FUNCCIUS Marburgenſis. *Rintelii, Literis Joh. Godofr. Enax*, 1736.

C'eſt-à-dire:

Diſſertation Philoſophique ſur l'Homicide de ſoi-même, par JEAN ROBECK, *avec une Préface & des Notes de Mr.* FUNCCIUS. *A* Rintel, *chez* Jean Godefr. Enax, 1736. *petit in-quarto*, Pagg. 52 *pour la Préface, &* 319 *pour le Corps de l'Ouvrage, ſans compter la Table des Matières, & l'Epître Dédicatoire adreſſée à Mr. le*

Baron

Baron d'ADELEBSEN, *de la part de Mr.* FUNCCIUS, *Professeur en Eloquence, en Histoire & en Politique, & Bibliothécaire de l'Académie de* Rintel.

QUelque vrai qu'il soit, en général, que les Ouvrages servent à faire connoître le caractère des Auteurs, il n'est pas moins sûr quelquefois que les Auteurs eux-mêmes caractérisent leurs Ouvrages. Nous pouvons le dire en particulier de celui-ci, peut-être autant, ou plus, que d'aucun autre; & si le Titre de la *Dissertation* en annonce suffisamment le sujet, l'estime que l'on en doit faire dépend, en grande partie, de celle que l'on se fera du Philosophe qui l'a composée. On trouve là-dessus des éclaircissemens fort curieux dans la *Préface*, ou la *Dissertation préliminaire* du savant Editeur. En voici l'Abrégé.

Jean Robeck nâquit à *Calmar* en *Suède* le 13 de Septembre 1672, dans une Famille assez distinguée; son Père, *Matthias Robeck*, étant un des prémiers Magistrats de la Ville. Les progrès qu'il fit rapidement dans l'Etude, n'auroient pu que lui assurer une grande réputation, s'il n'y eût pas lui-même mis obstacle, par l'impatience qu'il témoigna de paroitre. Dans le cours des lectures qu'il fit à *Upsal*, il tomba sur quelques endroits des Réflexions de *Marc-Antonin*, qui lui faisant concevoir un extrême mépris de cette Vie, lui firent naitre l'idée du ridicule qu'il doit y avoir dans l'attachement que les hommes en marquent. Rempli de ce sujet, il le réduisit

en *Thèſes*, qu'il ſe propoſa de ſoutenir publiquement dans l'Univerſité, où il avoit paſſé dix ans, à diverſes repriſes. Il ne put en obtenir la permiſſion de l'Archevêque d'*Upſal*, qui eſt auſſi Chancelier de l'Académie. Vivement piqué de ce refus, il ſortit d'une Patrie ingrate, & qu'il crut indigne de le poſſéder. Ce dut être vers l'an 1703, ou 1704. Après avoir couru quelque tems l'*Allemagne*, il vint à *Hildesheim*, où il fit connoiſſance avec les Jéſuites, dont il prit des Leçons de Philoſophie. Charmé de ſes Maitres, il abjura la Religion de ſa naiſſance, & entra dans la Société. Il reçut la prémière Tonſure le 7 de Mars 1705, & fut enſuite chargé de diverſes Commiſſions importantes de l'Ordre, tant à *Vienne* qu'à *Rome*. Dans l'un de ces Voyages, il ne manqua point d'aller à *Lorette*, où il prit le Sacrement de Pénitence le 29 Octobre 1710, des mains de *Felix Frigieni*, Pénitencier de cette Maiſon. De retour à *Vienne*, le Cardinal *Piazza* lui adminiſtra ſucceſſivement en 1712 les quatre Mineurs, le Sousdianocat, le Diaconat, & enfin la Prêtriſe. Quelques années auparavant, certain reſte de tendreſſe pour l'Air natal, qui ſe réveilla, l'avoit engagé à faire des tentatives pour obtenir la permiſſion de retourner en *Suède*, d'où, ſelon les Loix, ſa Catholicité *Romaine* l'excluoit pour toujours. Les ſollicitations de ſa Famille y firent enfin conſentir *Charles* XII. Mais la défaite de ce Prince à *Pultowa*, fit craindre à *Robeck* qu'il ne fût pas ſûr pour lui de faire valoir cette grace, dans une conjoncture de conſternation &

de

de trouble. Il n'en fit donc aucun uſage juſqu'à la mort de ce Monarque, & ce fut enſuite inutilement qu'il fit agir auprès de ſon Succeſſeur. Il y a beaucoup d'apparence que le Caractère de Prêtre, ajouté à celui de Jéſuite, mit le plus grand obſtacle à la faveur qu'il faiſoit poſtuler. Je ne conçois pas néanmoins comment il pouvoit attendre que la Cour de *Stockholm* lui accordât ſa demande, à moins qu'il ne fît luire quelque eſpérance de rentrer dans le Luthéraniſme. Quoi qu'il en ſoit, *Chriſtophle-Antoine de Stupow Szembeck*, Evêque de *Livonie*, lui accorda en 1714 le Titre & la Faculté de Confeſſeur dans ſa Province. En 1716, *George Spinola*, Archevêque de *Céſarée*, & Nonce en *Allemagne*, l'établit Miſſionaire Apoſtolique Prêtre, avec pouvoir de célébrer la Meſſe, quand & où il voudroit. Après avoir couru plus de dix ans en cette qualité, il vint dans la *Weſtphalie*, & obtint en 1727, de *Jean Adolphe*, Vicaire Apoſtolique, qui étoit alors à *Oſnabrug*, la faculté de prêcher, de célébrer, & de confeſſer, dans la maiſon d'un Particulier Catholique *Romain*, qui n'étoit pas éloignée de la Ville de *Hambourg*. Il y demeura près de 7 ans, dont la durée, jointe à l'obſcurité de ſa retraite, (*a*) lui donna le loiſir de faire plus de réflexions que jamais ſur lui-même. Dégoûté de la vie, & de

(*a*) *Satur vitæ, ad ſe rediit.* J'avoue que je n'ai pu démêler tout le ſens de ces paroles de Mr. *Funccius*: Il *revint à ſoi.* Eſt-ce par rapport au Luthéraniſme, ou eu égard à quelque inclination vicieuſe?

& de ſes occupations ſacerdotales, il prit la réſolution de rompre tous ſes autres liens pour ſe donner tout entier à la méditation de la mort, & à la compoſition de ſes Livres. Dans cet eſprit il s'éloigna de *Hambourg*, & vint à *Rintel* en 1734. A peine y fut-il arrivé qu'il écrivit un Billet à Mr. *Funccius*, pour lui dire qui il étoit, ſon état, ſes diſpoſitions; ajoutant qu'il ſouhaitoit de le conſulter ſur ſa ſituation préſente, s'il daignoit lui donner une heure commode. L'illuſtre Profeſſeur le reçut deux fois dans ſa maiſon, où la converſation ne roula que ſur les Lettres. *Robeck* (*a*) alla quelquefois l'entendre en public, & ne ſe trouva que rarement aux Exercices publics de la Religion. Il ne ſortoit preſque point, & paſſa plus d'une année renfermé dans ſon Cabinet. Perſuadé qu'il ne pouvoit être loin de la fin de ſes jours, il ne s'étoit ménagé que le peu de choſe dont il comptoit avoir beſoin pour trois années. Mais à peine eut-il paſſé 13 mois à *Rintel*, qu'il écrivit à Mr. *Funccius* une ſeconde fois pour lui dire en ſubſtance, qu'à l'âge de 64 ans, il alloit faire ſon dernier Voyage; que ſa mélancholie, qui augmentoit tous les jours, achevoit de lui miner l'eſprit & le corps; qu'à l'exemple de tous les malades, il vouloit changer d'air, non qu'il en attendît aucun bien, mais parce que ſon mal en ſeroit amuſé; que pour ſe décharger de tout embarras, il faiſoit préſent à la Bibliothèque de l'A-

(*a*) *Aliquoties me publice orantem audivit, neque ſacris interfuit ſæpius.*

l'Académie, de la plupart de ſes Livres, de quelques Manuſcrits, & de 90 florins qu'il avoit en eſpèces; qu'il le prioit de faire imprimer un de ſes Ouvrages, en y ajoutant une Préface; & qu'il lui envoyoit en même tems la Notice des Livres & des Manuſcrits qu'il donnoit à la Bibliothèque publique. On trouve ici cette Notice, qui contient pour les imprimés 10 Folio, 17 Quarto, 24 Octavo, & 22 Duodecimo; & quant aux Manuſcrits, ils ſont au nombre de 9, tous compoſés par le Philoſophe Suédois, pour ſon uſage particulier, ou pour celui du Public. Il chargea quelques autres perſonnes de diſtribuer aux Pauvres ce qu'il avoit d'habits & de meubles, & fit remettre à Mr. *Funccius* 20 Ducats, auxquels il ajouta trente florins & demi, deſtinant ces deux ſommes à l'impreſſion de quelqu'un de ſes Livres. Lui aiant auſſi laiſſé les Lettres qu'il avoit reçues de diverſes perſonnes conſidérables de l'Egliſe *Romaine*, tant Princes que Cardinaux, & n'emportant avec lui qu'une petite Valiſe pour mettre ſes hardes pendant le chemin, il prit la route de *Bréme* au mois de Juin 1735. Dès qu'il y fut arrivé, il envoya à Mr. *Funccius* ſa Valiſe, dans laquelle il avoit mis tout ce qui lui reſtoit de Livres, de linge, & d'habillemens, excepté ce qu'il portoit ſur le corps; & pria par Lettre Mr. le Profeſſeur de vendre tout cela, & d'en diſtribuer le provenu à des Pauvres honteux. Quand tout cela fut fait, on le vit un beau jour, habillé fort proprement, s'embarquer ſeul dans un petit Bateau qu'il avoit acheté, & s'écarter du rivage, à l'étonnement de tous les

les ſpectateurs. Quelques jours après on trouva ſon corps dans le *Weſer*, à trois milles de Brême, & près d'un Village, où il fut enterré. Telle a été la fin de ce prétendu Philoſophe. On ne ſauroit douter qu'elle n'ait été volontaire, & même de longue main préméditée. Mais quand on penſe qu'il avoit commencé de bonne heure à s'entêter de l'innocence d'une mort ſemblable; qu'il s'étoit mis dans l'imagination de *briller par* ce Paradoxe à *Upſal;* que de ſimples Thèſes *il* en avoit fait une *Diſſertation* fort étendue; que cette opinion, bizarre pour tous les hommes, & ſingulièrement criminelle pour un Chrétien, devoit par conſéquent l'avoir occupé toute ſa vie; que le dépit, qui le fit ſortir de *Suède*, fut vraiſemblablement le motif principal qui lui fit abandonner la Religion de ſa naiſſance à l'âge de 32 ans; que quatre ans après il parut ſouhaiter avec paſſion de pouvoir retourner *dans ſa* Patrie; que ce deſir ne fut pas moins violent après 4 ou 5 de Prêtriſe; que ſa vie entière s'eſt paſſée à courir d'un lieu à l'autre; qu'il étoit (*a*) naturellement atrabilaire; que ſa profonde retraite ne put qu'ajouter à ſa mélancholie, & qu'il entra dans ſon petit Bateau en plein jour, comme pour avoir des témoins de ſa mort, & ſe donner en ſpectacle: quand on ſe rappelle, dis-je, toutes ces choſes, on ne ſait guère que juger de cette Philoſophie. Le plus ſûr eſt d'abandonner

(*a*) Voici ce qu'il en dit lui-même, dans un de ſes Billets, à Mr. *Funcius. Sentio. . . . morbum. . . . naturalem, & . . . ex redundantia, ut puto, atra-bilis.*

donner ce ſecret à Dieu, qui en a déja prononcé la Sentence.

Mr. *Funccius*, touché de la triſte fin d'un Homme pour lequel il avoit conçu de l'eſtime, n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il réſolut d'exécuter les ordres qu'il lui avoit laiſſés de faire imprimer quelques-uns de ſes Ouvrages, & ſe détermina pour cette *Diſſertation Philoſophique ſur l'Homicide de Soi-même*, qu'il croit néanmoins n'avoir pas été peu funeſte à l'Auteur. Sentant bien cependant que l'on pourroit le blâmer d'avoir publié une Pièce, qu'il ne tenoit qu'à lui de ſupprimer, & dont la ſuppreſſion auroit fait plus de bien que de mal, il tâche de juſtifier ſa conduite. D'abord il fait valoir la volonté du Mort, qui devoit être reſpectée. Enſuite il ſe retranche aux Notes qu'il a miſes partout pour ſervir de contre-poiſon. D'ailleurs il fait remarquer que ce Sujet a été manié par quantité de différentes Perſonnes; que *Jean Donne*, Doyen de *St. Paul* en *Angleterre*, a défendu l'innocence de l'Homicide de ſoi-même, dans un Traité, qui malgré la défenſe qu'il en fit mourant, fut imprimé à *Londres* en 1648, & réimprimé dans la même Ville en 1664; que cette Pièce fut attaquée par un *Anglois* anonyme, qui publia ſa Réponſe en 1658; que pluſieurs Savans qu'il nomme, ont donné des Diſſertations ſur la même matière; que les Pères, que les Théologiens, que les Juriſconſultes, ne ſe ſont fait aucun ſcrupule d'en traiter dans les occaſions qui s'en ſont préſentées; que le droit qu'ont les Hommes ſur leur propre vie n'eſt point une Doctrine nou-

nouvelle ; que cette Doctrine eut des partisans parmi les Païens ; que l'on en a cru découvrir des vestiges dans le Corps de Droit, & qu'elle a même été soutenue par des Casuistes Chrétiens, tels que *Soto*, *Sanchez*, *Diana* & *Grenade*. A cette occasion Mr. *Rancaius* s'engage à peser les exemples & les raisons de ces Fins violentes, contre l'innocence desquelles il se déclare avec force. Mais comme il ne fait en cela qu'anticiper sur la Dissertation de *Rabeck*, & sur les Notes qu'il y a ajoutées, je passe à l'Ouvrage du *Suédois*.

Il a rassemblé dans cette *Dissertation Philosophique*, tout ce que sa Lecture & ses Méditations lui avoient fourni pour l'affreux sentiment dont il s'étoit coiffé, Que l'on peut sans crime se défaire soi-même. Je dis *tout*, sans exception, puisqu'il mêle confusément le fort & le foible. D'ailleurs il parle toujours en *vrai* Déclamateur, poussant même quelquefois la Déclamation jusqu'à une espèce d'enthousiasme très puérile, & très ridicule.

D'abord il pose pour Principe, ce qui est très faux, que parmi les Chrétiens, *Lactance* & *St. Augustin* furent les prémiers qui condamnèrent l'Homicide de soi-même ; ce qu'il attribue à l'esprit de mollesse qui s'étoit introduit dans l'Eglise, depuis que les Persécutions aient cessé l'on n'y voyoit plus de Martyrs ; de même qu'à l'envie de contrecarrer certains Hérétiques qui tenoient pour l'innocence de cet Homicide. A l'autorité de ces deux Pères, il oppose le silence prétendu des trois à quatre prémiers Siècles du Chris-

Chriſtianiſme ; un paſſage de Cicéron, où les Droits de la néceſſité ſont portés fort loin ; & le détail de certaines Actions, criminelles en elles-mêmes, que cette néceſſité juſtifie, à ce qu'il dit. Après être entré ainſi en matière, il fait un ſecond préambule ſur l'utilité qu'il y a de bien poſer l'état de la queſtion, dans tous les Points que l'on traite ; & pour en donner l'exemple, il réduit la ſienne à ſavoir, *s'il n'y a pas des Cas donnés, dans leſquels un homme peut s'ôter la Vie, d'une manière licite, & même par devoir?* Pour ſoutenir le contraire il ne faut pas moins, dit-il, qu'une Loi Naturelle ou Divine, ou quelque Raiſon, ou quelque Vertu qui nous oblige d'aimer tellement notre Corps que nous devions le conſerver à tout prix. L'Auteur fait donc ici l'énumération de certains Cas, qui ſont autant de divers Points de vue ſous leſquels il veut que l'on enviſage la queſtion propoſée ; & ne manque point d'en citer des Exemples, qu'il ne néglige pas non plus de peindre avec toute la force qui lui a été poſſible. Ces Cas ſont, de cruels & longs ſupplices, que l'on ne peut éviter que par l'anticipation de la Mort ; des maladies, grandes, & incurables ; une Faim exceſſive ; & diverſes autres choſes ſemblables, auxquelles il revient ſouvent dans la ſuite, les répétitions lui étant fort ordinaires.

Pour ſavoir donc ſi dans ces Cas extrêmes, où l'on peut dire en général, que la mort eſt préférable à la vie, il peut être permis à chacun de ſe donner la prémière, il examine la nature des Loix que l'on doit conſulter là-deſſus ; & par une

une pure pétition de Principe, il poſe pour une Vérité reconnue, que les Loix ne ſont données que pour les Cas ordinaires, & ſont par conſéquent reſtreintes au train commun des choſes humaines. Bâtiſſant là-deſſus, il prétend que la Loi qui dit, *tu ne tueras point*, eſt modifiée par des Cas de néceſſité, par rapport aux autres hommes; & s'eſtime en droit de conclurre que la même modification ne peut qu'être ſuppoſée auſſi par rapport à nous-mêmes. *L'induction* eſt viſiblement illuſoire, puisque la Loi divine qui ſpécifie des Cas où un Homme en peut tuer un autre, n'en ſpécifie aucun où qui que ce ſoit puiſſe ſe tuer lui-même. Mais, dit *Robeck*, on doit préſumer ce droit, ſur ce que Dieu nous a laiſſé le pouvoir de renoncer volontairement à tous les autres biens qui nous appartiennent en propre: & pourquoi notre vie ſeroit-elle le ſeul bien, dont nous ne puiſſions légitimement nous défaire? Même, ſelon lui, c'eſt deshonorer Dieu, que de prétendre qu'il ait voulu nous gêner là-deſſus. Un peu plus de diſcuſſion lui auroit aiſément découvert la groſſièreté du Sophiſme; car cette conſidération eſt abſolument la même que la précédente, ſi ce n'eſt qu'elle eſt tournée d'une autre manière. Il y a des Cas où la Loi de Dieu nous permet, nous ordonne même d'aliéner tous nos autres biens. Y en a-t-il quelqu'une qui nous accorde le pouvoir ou la permiſſion d'aliéner notre vie, & de nous en défaire par nous-mêmes? S'il y en a quelqu'une, ce devroit être néceſſairement dans l'Ecriture Sainte. Cette Ecriture a ſuppoſé des Cas où l'hom-

l'homme de bien peut être exposé, pour juſtice, aux extrémités les plus longues, les plus violentes & les plus douloureuſes. Notre Sauveur prédit à ſes Diſciples le tems, où le monde les haïroit, les perſécuteroit, les feroit mourir; où ils auroient à ſouffrir pour ſon nom, la faim, l'opprobre, la mendicité, les tourmens les plus rudes. Ce ſont-là préciſément les Cas de néceſſité, où le Philoſophe *Suédois* prétend qu'un Homme de bien peut & doit s'ôter volontairement la vie, pour ſe dérober à tant d'autres maux. Si la choſe étoit vraie, *Jéſus-Chriſt* ne devoit-il pas nous l'apprendre? & qui ne ſait qu'au contraire, dans ces circonſtances ſi triſtes & ſi déplorables, il ne nous ordonne que patience, que fermeté, que courage? Il veut bien que nous préférions le devoir à la vie; mais il veut auſſi que ſi nous ſacrifions la vie au devoir, ce ſoit d'autres mains que les nôtres qui nous la raviſſent.

Si *Robeck* avoit cherché de bonne foi la vérité dans la Religion Chrétienne, il auroit ſenti, malgré qu'il en eût, que le parti d'impatience & de deſeſpoir, qui lui a paru ſi beau & ſi Philoſophique, eſt dans une oppoſition diamétrale à celui du Chriſtianisme. Mais au-lieu de chercher l'explication des Loix de la Nature dans la Morale de l'Evangile, il ne l'a guère cherchée que dans les Ecrits des Hommes, & ſur-tout dans ceux du Paganisme. C'eſt un manège qui, à mon avis, marque peu de droiture. On ne prend ce tour, qu'à cauſe de la facilité que l'on trouve alors à chicaner le terrein. Quelques Sages

Gentils ont comparé l'Homme à un Soldat, que Dieu, comme ſon Général, a mis en Sentinelle, & qui par conſéquent ne peut être dans la liberté d'abandonner ſon Poſte, avant que d'en avoir la permiſſion. Toutes les comparaiſons clochent par quelque endroit. Celle-ci n'eſt pas ſi parfaite, qu'elle n'ait, comme toutes les autres, ſon endroit moins fort, ou plus foible. C'eſt à ce côté foible que notre prétendu Philoſophe s'attache, & lui en voilà pour 12 *grandes* pages de Déclamation ou d'Ergoterie. Après cela il ſe jette ſur *Macrobe* qui s'eſt aviſé de dire, que l'Ame ne ſe détache pas aſſez du Corps, lorsque la ſéparation s'en fait par contrainte; ce qu'il trouve fort ridicule. Il s'en prend enſuite aux *Platoniciens*, qui diſent qu'une Mort anticipée ne laiſſe pas à l'Ame le tems dont elle a beſoin pour s'épurer des Paſſions corporelles. De-là il revient à la comparaiſon du *Soldat* mis en Sentinelle, & répétant en d'autres mots ce qu'il en avoit déja dit, il ſe rabat enfin à nous donner *Sénèque* pour le Juge ſuprême de cette Diſpute, parce, dit-il, qu'il n'y a perſonne qui en ait traité ni avec plus de diverſité, ni avec plus d'exactitude. Au prix de *Sénèque*, s'il faut l'en croire, (*a*) St. *Auguſtin* ne mérite aucune déférence. Ce Père n'a que des paroles, & que des raiſonnettes. Les Théologiens poſtérieurs du Chriſtianisme lui paroiſſent encore bien moins reſpectables. S'ils allèguent l'Ecriture, c'eſt,

(*a*) *Futilis illa Auguſtini & aliorum, ex opinionibus, imo verbulis tantum & ratiunculis ſuſpenſa.*

c'eſt, ajoute-t-il, qu'ils l'expliquent à leur fantaiſie, comme ils le font ſur tant d'autres choſes qui leur fourniſſent le prétexte de ſe damner les uns les autres, ou de ſe tourmenter de la façon la plus inhumaine. C'eſt-à-dire apparemment, que ſelon *Robeck*, ſi les Ecrits de *Sénèque* étoient érigés en Règle de foi, tout le monde les entendroit de la même manière. O l'habile homme que voilà, & que ſa connoiſſance de l'Esprit humain eſt profonde! Je croirois plutôt que *Sénèque* lui auroit paru auſſi obſcur que l'Ecriture, s'il ne l'avoit pas trouvé plus favorable à ſes ſentimens. Ce qui me le perſuade, eſt l'inquiétude que paroît lui donner cette ſeule Loi du Décalogue, *Tu ne tueras point*. Il y revient de plus belle, & ce ſont toujours les mêmes diſtinctions & les mêmes raiſonnemens, ſous une forme diverſe. On diroit que dans toute la Parole de Dieu, il n'y a point d'autre Loi que celle-là, que l'on puiſſe alléguer contre ſon ſentiment.

En effet, de ſes vagues ſpéculations ſur ce Précepte divin, il paſſe abruptement aux Loix humaines, & commence par en dire, en peu de mots, tout le mal qu'il ſe peut. Elles ſont arbitraires, l'ouvrage des Paſſions, contraires à la Nature. A ce début, vous croiriez qu'elles s'accordent toutes à condamner l'attentat ſur ſoi-même. Mais vous vous tromperiez grandement. *Robeck* n'a placé là cette invective, que pour y montrer ſa lecture. Il y a enchaſſé les grands noms de *Platon*, de *Socrate*, de *Planude*, de *Lentulus*, de *Sénèque*. Il ne pouvoit s'y propoſer autre choſe; car d'ailleurs il aſſure avec gravité, quoique

ſans preuves, que les Loix, les Coutumes, & les Conſtitutions de tous les anciens Peuples, & ſur-tout des *Romains*, laiſſèrent à tous les Sujets le droit de vie & de mort ſur eux-mêmes. Il porte même la confiance juſqu'à ſoutenir qu'à (*a*) peine ſe trouvera-t-il quelque Peuple, chez qui la Loi ſoit contraire à ſa Thèſe; de ſorte que cette diſcuſſion ne mérite pas qu'on s'y arrête: inſinuant ainſi, contre toute raiſon, *ou que* celles qui n'ont rien dit là-deſſus lui ſont favorables, ou qu'il n'y en eut pas une ſeule qui décidât contre lui. Cette Méthode eſt bien cavalière pour un Philoſophe, dans une affaire ſi ſérieuſe. Elle marque avec trop d'évidence un Esprit aveuglé par un excès d'entêtement, & qui après s'être trompé lui-même, travaille auſſi à tromper les autres. Car enfin, ſi toutes les Loix, ſi toutes les Coutumes, ſi toutes les Conſtitutions des anciens Peuples étoient pour lui, pourquoi n'en pas alléguer ici au moins quelques-unes? D'où vient qu'un Auteur ſi prodigue de citations ſur toute autre choſe, en eſt ici ſi avare? L'illuſion eſt d'autant plus groſſière, que ſentant bien, malgré ſon aſſurance, que tout le monde ne voudra pas l'en croire ſur ſa parole, il fait bientôt mine de produire les garants de ce qu'il venoit d'avancer. Et s'il vous plait, qu'en penſez-vous que ce ſoit? Tout ſe réduit à 5 ou 6 Réflexions de *Sénèque*, auxquelles il en a couſu tout autant d'*Epictète*. Ce qu'il y a de fort ſingulier

(*a*) *Fruſtra hic diſputamus de legibus etiam humanis. Vix enim usquam gentium extant, quæ noſtra cauſa adverſentur.*

gulier en ceci, c'eſt qu'après avoir donné ces deux Philoſophes pour les Interprètes de *toutes les Loix humaines*, il ne trouve de témoignage oppoſé qu'en deux Hiſtoriens, ſavoir *Quinte-Curce* & *Tacite*, qui ſemblent, tant par les faits qu'ils rapportent, que par la manière dont ils ſe ſont exprimés, avoir jugé qu'il y avoit plus de grandeur d'ame à ſouffrir patiemment les plus triſtes revers de la vie, qu'à s'abandonner au dernier deſeſpoir. C'eſt bien peu que deux Hiſtoriens de l'Antiquité où cette maxime ſe trouve! il n'y en auroit peut-être pas un ſeul où elle ne ſe trouvât, ſi l'on ne craignoit pas de l'y chercher. Mais il en auroit trop coûté aux préventions de *Robeck*, pour ſe donner cette peine. On le voit, au chagrin que paroiſſent lui avoir donné les endroits qu'il a tirés de *Tacite* & de *Quinte-Curce*: il ſue ſang & eau, & ſe donne mille entorſes, pour ſe tirer ces épines du pied.

Jusqu'ici, ſes efforts ſe ſont bornés à combattre ſes Adverſaires: il vient enfin à la partie de ſa tâche, par laquelle il auroit dû naturellement commencer. Il s'y agit d'établir ſa propre Thèſe, & par préliminaire, il annonce pompeuſement XII Preuves qui la fondent d'une manière claire & diſtincte. Voilà qui eſt terrible; XII Preuves de l'innocence de l'Homicide de ſoi-même! En vérité c'eſt beaucoup; & ce ſera bien plus encore, ſi elles ont toute la clarté & toute la préciſion que l'Auteur y fait eſpérer. Heureuſement il n'y a qu'à les voir, & qu'à les peſer, pour en découvrir la foibleſſe, dirai-je, ou le ridicule parfait.

La I. *Preuve* eſt priſe de ce que la Thèſe oppoſée eſt fauſſe & précaire; ce que *Rebeck* prétend avoir démontré par ſes Réflexions précédentes. Je ne ſai ſi d'autres auront la ſimplicité de l'en croire: mais pour moi, je puis dire que je n'y ai trouvé, que mauvaiſe-foi, que Déclamation, que fauſſe Rhétorique, & que Logique encore plus fauſſe. Afin que tout le monde en pût juger ſainement, j'en ai donné la ſubſtance avec toute l'exactitude poſſible.

La II. *Preuve* revient aſſez à la précédente, ou n'en eſt tout au plus qu'une ſimple extenſion. Elle conſiſte à dire, qu'il n'y a point de Loi qui nous ordonne d'aimer ſi fort la vie, qu'il n'y ait aucun Cas, ni ſi juſte, ni ſi néceſſaire, où il nous ſoit permis de nous en défaire. En vain on allègue à *Rebeck* le penchant naturel qui porte tous les hommes à leur conſervation perſonelle. En vain même *Sénèque* ſon grand Auteur en a-t-il dit, ce qu'en dit toute la terre: il lui ſuffit pour ſe moquer de cette inclination naturelle, qu'il n'y ait ſelon lui, ni dans la Nature, ni dans la Religion, aucune Loi qui l'ait expreſſément commandée. Comment diſputer contre un Philoſophe de ce caractère? Cependant il ne ſe peut rien de plus curieux, que de l'entendre raiſonner ſur cet article. L'Homme, dit-il, étant doué de Raiſon, il ne doit pas s'aimer lui-même, comme s'aiment les Ours & les Singes. D'ailleurs, l'amour de nous-mêmes eſt antérieur à toute Loi, & par conſéquent ne peut avoir de Loi qui l'ordonne. Outre cela, ſi c'eſt un crime affreux que de ſe défaire ſoi-même, il faut, par la raiſon des

des contraires, qu'une conduite oppoſée ſoit la plus grande des Vertus: ce qui n'a jamais été dit par perſonne. Enfin l'amour de nous-mêmes eſt la ſource, ou l'aliment de tous les crimes; & rien de plus propre à rendre les hommes lâches & vicieux, que l'amour exceſſif de la vie. Quel Philoſophe! & quelle Philoſophie! C'eſt avec la même profondeur qu'il répond aux Loix Divines que St. Auguſtin allègue, & qui par cela même ne méritent que mépris aux yeux de l'Auteur *Suédois*. De ces deux Loix, l'une dit, *Tu ne tueras point*, & l'autre, *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*. Comment s'y prend-il pour en parer les conſéquences? Quant à la prémière, il obſerve qu'elle ne fut donnée que 2500 ans après la création du Monde; que dans un Déſert; qu'à un Peuple groſſier; qu'à ce ſeul Peuple; & qu'elle n'interdit l'Homicide de ſoi-même, qu'autant qu'il eſt fait ſans cauſe néceſſaire. Pour ce qui regarde enſuite l'ordre d'*aimer le prochain comme nous-mêmes*, il prétend que l'on n'en peut rien conclure contre lui, parce que l'amour de nous-mêmes eſt antérieur à la Loi Révélée; parce qu'une telle Loi étoit inutile; parce que ſans elle tous les hommes ſans exception s'aiment eux-mêmes; parce que la Loi Révélée qui nous ordonne cet amour, en ſuppoſe néceſſairement la préexiſtence; & parce enfin que les gens qui portent l'amour d'eux-mêmes juſqu'à ſouffrir les plus rudes extrémités plutôt que de ſe priver de la vie, en ſont punis par une infinité de maux qui ſont les ſuites de leur obſtination, & que l'on doit regarder comme des châtimens qui leur ſont

infligés par la Providence Divine. Peut-on lire tout cela ſans la dernière ſurpriſe ? Dans une queſtion où il ne s'agiroit que de la perte d'un quart-d'écu, il n'y a pas d'Avocat ſi badin qui ne craignît de ſe proſtituer de la ſorte.

La III. *Preuve* n'eſt encore que la même que les deux précédentes, ſous un tour différent. Le penchant naturel qui nous porte à nous aimer nous-mêmes ne doit pas être auſſi reſtreint qu'il l'eſt dans les Brutes. Car l'Homme eſt un Animal raiſonnable ; & par conſéquent, ſelon le *Suédois*, l'exemple des Bêtes, dont aucune ne ſe défait elle-même, n'eſt pas une choſe que l'on doive alléguer à un Animal de cet ordre. Car, dit-il, 1°. ce ſeroit raiſonner en Bête. 2°. Si les Bêtes avoient de l'intelligence, elles ſeroient les prémières à ſe moquer d'un Homme qui raiſonneroit de cette manière. 3°. Il eſt faux que les Bêtes préfèrent la vie à tout, puiſque, *ſelon Voſſius*, il y en a qui meurent d'amour ; que ſelon le même, il y en a auſſi qui hazardent leur vie pour leurs Petits ; que ſelon *Pline*, il n'y a point d'Aneſſe qui ne ſe jette au travers d'un feu pour aller à ſon Poulain, ſi elle ne peut pas y aller autrement ; & que ſelon la notoriété publique, il y a, dit-on, en *Arménie* (*a*) des Rats-blancs qui aiment mieux ſe laiſſe prendre & mourir, que de paſſer par un endroit où ils perdroient leur blancheur. 4°. *Cicéron* & *Sénèque* ont poſé pour conſtant, que l'Homme doit vivre autrement que

la

(*a*) *De Mure albo Armenio notum eſt, quod refertur, nulla hoc Animal capi & mori, quam candorem ſuum maculari.*

la Brute. 5°. On a toujours loué dans les Hommes, une infinité d'actions de Courage, que l'on ne peut ni ne doit attendre des Bêtes. Mais comme on ne manque point de dire ici, que c'eſt la Raiſon elle-même qui nous défend d'attenter ſur notre propre vie ; le Philoſophe *Suédois* ſe met en défenſe. Voici l'Objection qu'il ſe fait propoſer. „ La Raiſon nous défend de ſévir „ contre un Homme innocent, & qui ne nous „ a fait aucun mal. Elle nous défend donc en„ core avec plus de force, de ſévir contre nous„ mêmes, de qui nous n'avons jamais eſſuyé des „ marques de haine, ou de qui plutôt nous n'a„ vons expérimenté que l'amour le plus tendre, „ porté même quelquefois à l'excès." Voulez-vous ſavoir ſa Réponſe ? Ce ſont-là, dit-il, des raiſonnemens d'une Vieille radoteuſe, qui ſe regardant dans un miroir ſe prend pour une autre. Un Médecin ne fait-il pas du mal à un Homme qui ne lui en a jamais fait ? n'eſt-ce pas faire du bien à un innocent, que de lui épargner par une promte mort de longues douleurs ?

La IV. *Preuve*, tirée du peu d'eſtime que méritent le Corps humain & la Vie, n'eſt qu'une Déclamation toute pure. Le Corps n'eſt qu'un peu de boue animée. La Vie n'eſt qu'un ſouffle. Hé bien ! s'enſuit-il que nous ayons un Droit abſolu ſur l'un & ſur l'autre ?

La V. *Preuve* n'eſt encore que pure Déclamation, avec quelque apparence de Diſcuſſion Philoſophique. L'Auteur y expoſe les divers ſentimens ſur la nature de l'Ame, & ſur la qualité du Souverain-Bien ; ſans y mêler néanmoins

un mot de Chriſtianisme: & de cet Expoſé *il* conclud, que dans tous les Syſtèmes, une mort anticipée ne nuit ni à l'Ame, ni au Bonheur ſuprême, ou que plutôt elle peut être utile à l'un & à l'autre. Cela eſt vrai de la *mort* en général: mais comment peut-il l'être de la *mort anticipée*, ſi elle eſt criminelle? & les ſpéculations vagues de *Robeck* établiſſent-elles le contraire? N'y a-t-il donc point de différence entre ce *qui peut* n'être point inutile en un certain ſens, & *ce qui* eſt en tout honnête & juſte?

La VI. *Preuve* eſt une invective, pleine de blaſphème & d'impiété, contre la volonté de Dieu, s'il nous mettoit dans l'obligation d'épargner notre vie, pendant qu'il ne nous la conſerveroit lui-même que pour nous y tourmenter par toutes ſortes de maux. Il n'y a point de Tyran ſi cruel, dit l'Auteur, qui pouſſe la barbarie jusqu'à prétendre qu'on lui ſache gré de ſes mauvais traitemens. Or, ſelon lui, Dieu ſe rendroit coupable de cette affreuſe Tyrannie, *s'il* nous donnoit de telle ſorte la vie à titre de grace, qu'il ne nous fût pas permis de nous en défaire pour nous dérober à toutes les rigueurs de ſa Providence. A dire le vrai, je n'ai pu lire ceci ſans horreur. Qu'on le compare ſeulement avec les prémiers Verſets du Chapitre VIII. de l'Epitre aux *Romains*, & du Chapitre XII. de l'Epitre aux *Hébreux*; & l'on en ſentira d'abord toute la fureur, & tout l'Antichriſtianisme. C'eſt mal raccommoder la choſe, que de ſe jetter à cette occaſion, comme le fait l'Auteur, dans la queſtion générale, Si même dans le train commun

aun des choſes, la mort ne ſeroit point préféra-le à la vie. Eſt-ce de cela qu'il s'agit? Il s'agit e ſavoir ſi une mort criminelle ſeroit préférable . la vie la plus malheureuſe, tant qu'elle eſt in-ocente.

La VII. *Preuve* eſt un Sophisme des plus pi-oyables. S'il n'étoit pas permis de s'ôter la vie à oi-même, il ne ſeroit pas permis non plus de nettre en danger celle des autres pour les cauſes es plus légitimes. Et pourquoi cela, je vous prie? Les Loix qui nous permettent tous les moyens légitimes d'une juſte défenſe, nous permettent-elles de même d'attenter ſur notre propre vie?

La VIII. *Preuve* ſe tire de ce que rien ne peut être plus conforme à la Raiſon, que le droit de ſe défaire ſoi-même en certaines extrémités très preſſantes. Ceci n'eſt donc qu'une ſimple pétition de Principe. Il paroît raiſonnable à *Robeck:* il ne le paroît pas à d'autres. La queſtion eſt de ſavoir de quel côté eſt la Raiſon; & ſouvent ceux qui diſent avec fierté qu'elle eſt pour eux, ſont les moins raiſonnables.

La IX. *Preuve* eſt priſe de ce qu'il n'y a quelquefois qu'une mort volontaire, qui puiſſe mettre notre Vertu à couvert. Mais donner ce tour à la choſe, n'eſt-ce pas avouer que l'on ne ſe ſent pas aſſez de courage pour perſévérer dans ſon innocence, & que l'on ſe donne la mort bien moins par grandeur d'ame, que par excès de foibleſſe? D'ailleurs, ſi cette mort volontaire eſt un Crime, comment met-elle à couvert la Vertu? *Robeck* a beau dire que la néceſſité la juſtifie;

il

il ne l'a rien moins que prouvé jusqu'ici; & jusqu'à ce qu'on le faſſe, ſa IX. Preuve n'eſt encore qu'une pure pétition de Principe.

X. Mais nous voici à la grande Preuve. C'eſt celle de l'Exemple & de l'Autorité, en commençant par le Paganisme. L'Auteur entaſſe ici pêle-mêle tout ce qu'il a trouvé en ce genre, qui a quelque air de faire pour lui. D'abord on voit un paſſage de *Sénèque*; car *Sénèque* eſt *pour lui*, ce que ſont la Loi, les Prophètes & l'Evangile pour les Chrétiens. *Sénèque*, dans ſa Lettre 24. renvoie aux Hiſtoires pour ſavoir le grand nombre de gens qui ont renoncé volontairement à la vie. Auſſi-tôt on entend parler de *Sardanapale*, d'*Othon*, de *Rébius*, de *Cléopatre*, de *Marc-Antoine*, de *Sophonisbe*, des deux Filles de *Mithridate*, de *Zénobie*, d'*Arrie*, de *Sexitie*, de *Porcie*, de *Servilie*, de *Junie*, & de tant d'autres Héros ou Heroïnes du Monde Gentil. Il faut ajouter à cela la Coutume des anciens *Marſeillois*, qui tenoient de la Ciguë toute prête pour les perſonnes que l'on jugeoit alléguer de bonnes raiſons pour ſouhaiter de mourir; celle des habitans de *Céos*, chez qui les vieillards décrépits ſe faiſoient un devoir de boire auſſi publiquement de la Ciguë, pour ſe dérober aux dernières infirmités de leur âge; & celle des *Troglodytes*, qui ne trouvoient rien de plus blâmable que d'aimer la vie, lors que l'on eſt à charge à ſoi-même, & aux autres. On produit enſuite le Roi *Codrus*, qui ſe préſenta lui-même à la mort pour le ſalut de ſon Peuple; les éloges que l'on fit de *Zénon*, de *Cléanthe*; & que dirai-je encore, de mille

mille autres Exemples de cette nature, ſans oublier le Philoſophe *Pérégrinus*, ſi bien connu par le récit de *Lucien*? Que ſi vous objectez à *Robeck* que tous ces gens-là ont mal fait, il vous répondra froidement, qu'il ne ſuffit pas de le dire; que c'eſt vous qui faites mal en jugeant de la ſorte; & qu'il ne s'agit pas de ſavoir s'ils ont fait bien ou mal, mais ſeulement de ſavoir ce qu'ils ont fait. Fort bien! Mais ſi cela eſt, pourquoi érigez-vous ces Exemples en preuve? Vous jugez ſans doute qu'ils ont bien fait, puiſqu'autrement vous ne prouveriez rien; & vous ne voulez pas me permettre d'en porter un jugement contraire, parce qu'il ne s'agit pas d'en juger! En vérité, ſi ce n'eſt pas là une des plus ridicules pétitions de Principe qu'il y ait jamais eu, je ne ſai où il y en aura. Il eſt vrai que l'Auteur ſe réſout pourtant enfin à peſer ces actions, & qu'il tâche de leur donner du prix & du luſtre. Mais il le fait bien plus en Déclamateur, qu'en Philoſophe Chrétien & qu'en Caſuiſte. Paſſe encore s'il eût daigné faire un triage! Mais nous donner pour Modèles, les *Sardanapales*, les *Othons*, les *Nérons*, les *Antoines*, les *Cléopatres*, c'eſt prendre trop le monde pour dupe, ou l'être furieuſement de ſoi-même.

Des Exemples du Gentilisme, l'Auteur paſſe à ceux que l'on trouve dans l'Hiſtoire Juive & Chrétienne. Dans cet Article, qui eſt le plus long, & qui paroît être le plus travaillé de tout ſon Ouvrage, il s'eſt ſurpaſſé lui-même dans l'art de raiſonner à tors & à travers, & de faire venir également à ſon but le pour & le contre, ſans aucun

aucun égard pour le jugement du Public. C'eſt peu de confondre (*a*) l'action de *Samſon*, avec celles (*b*) du Roi *Saül*, de (*c*) *Razias*, (*d*) d'*Eléazar* & de divers autres dont *Joſephe* a parlé; c'eſt-à-dire, de confondre un moyen de légitime défenſe, avec des coups de témérité, ou de deſeſpoir : il ne daigne pas même examiner ſi la Concluſion générale qu'il en tire, eſt celle qui lui convient. Il en conclud que tous ces gens-là (*e*) furent charmés de mourir. Je pourrois remarquer que le fait qu'il avance eſt très faux par rapport à *Saül*, & à *Razias*; mais après tout, qu'eſt-ce que cela fait à ſa Thèſe? La queſtion eſt de ſavoir ſi la mort de *Samſon*, & ſi l'on veut auſſi, celle d'*Eléazar*, doivent être rapportées à la Claſſe des mêmes morts volontaires, dont le Philoſophe *Suédois* a entrepris la défenſe. Il y a ſans doute des Cas, où l'honnête-homme doit courir à une mort certaine avec joie. C'eſt ainſi que *le font* tous les jours des Officiers & de ſimples Soldats, qui ont à garder un Poſte duquel dépend le ſalut de toute l'Armée. A-t-on jamais dit que ces Braves, qui ſe font hacher en pièces plutôt que d'abandonner leur terrein, ſont homicides d'eux-mêmes? On les plaint, on les loue, on donne à leur courage de juſtes éloges; mais on ne les taxe pas de s'être défaits eux-mêmes; & ſi leur mort eſt volontaire, ce n'eſt qu'entant qu'ils n'ont pu l'éviter en faiſant leur devoir.

Cette

(*a*) Juges XVI. 23—30. (*b*) 1 Sam. XXXI. 4.
(*c*) 2 Macch. XIV. 37—46. (*d*) 1 Macch. VI. 43—46.
(*e*) *Ut cunctis lætiſſimo animo mortem oppeterent.*

Cette diſtinction ſi connue, & ſi naturelle, auroit pu retenir *Robeck*, s'il eût voulu ſeulement ouvrir les yeux à la vérité. Mais ne cherchant que de fauſſes lueurs, ou pour éblouir les autres, ou pour s'éblouir lui-même, il ne met aucune différence entre le Deſeſperé qui s'ôte la vie par impatience, & le Héros qui y renonce par obligation. Rien ne montre mieux ſon peu de diſcernement à cet égard, ou plutôt le peu d'envie qu'il avoit de diſcerner les choſes, que ſes Paralogiſmes, ou que ſes infidélités au ſujet de l'Hiſtoire Chrétienne. On y trouve quantité d'illuſtres Martyrs, qui par un libre aveu de leur Chriſtianiſme, rendirent leur mort inévitable. On y voit auſſi des zèlés téméraires, qui vinrent ſe préſenter d'eux-mêmes aux Bourreaux qui ne les cherchoient pas. On y découvre auſſi quelques Femmes, qui préférant l'honneur à la vie, ſe privèrent de l'une, pour conſerver l'autre ſans tache. *Robeck* n'ignoroit pas la diſparité de ces trois eſpèces; mais il importoit à ſa Cauſe de les confondre, & c'eſt ce qu'il a eu grand ſoin de faire. Son audace même en ceci eſt allée ſi loin, qu'il a mis *St. Etienne* au rang des indiſcrets, qui par un zèle à contretems hâtent leur ſupplice, en irritant les Perſécuteurs par des réflexions qui les choquent. Telle eſt ſon affectation conſtante à brouiller les idées. J'eſpère donc qu'il n'en impoſera à perſonne. La moindre attention doit convaincre toutes les perſonnes ſenſées, que c'eſt uniquement des véritables Martyrs que l'on pourroit conclure l'innocence d'une mort volontaire, en ſuppoſant que c'eſt s'ôter à ſoi-même la

vie,

vie, que de fournir aux autres le prétexte de nous l'ôter par une confeſſion ingénue de la vérité, ou par un attachement inviolable au devoir. Mais auſſi, ſe peut-il de ſuppoſition plus fauſſe, & moins conforme à l'eſprit du Chriſtianisme? S'en peut-il même qui y ſoit plus oppoſée? & comment s'eſt-il pu faire que l'Auteur de cette Diſſertation n'ait pas ſeulement daigné faire ſemblant de connoître l'ordre que *Jéſus-Chriſt* a donné à ſes Diſciples, de le confeſſer en préſence des Hommes, avec menace de renier dans le Ciel ceux qui l'auroient renié ſur la Terre? Il ne ſauroit y avoir en cela qu'illuſion enthouſiaſte, ou que mauvaiſe fineſſe.

La XI. *Preuve*, qui coïncide avec la IX. démontre ce que je viens de dire : car il y poſe pour évident, que la Sageſſe, ou la Vertu, ou la Conſcience; car ſelon lui, tous ces termes ſont ſynonymes; que cela, dis-je, doit être préferé à la vie; & il en conclud qu'il doit être permis de s'ôter cette dernière, lorsque l'on ne peut mettre autrement le reſte à couvert. *Sénèque* l'a dit; & qu'oppoſer à cet Oracle? Objectera-t-on que la Patience eſt d'obligation, qu'elle eſt utile à la gloire de Dieu, qu'elle ſert à l'édification publique, & que c'eſt à cette Vertu que les promeſſes de l'Eternité furent faites? Bagatelles, abus que tout cela, dit *Robeck*; & pourquoi? Parce 1°. que l'on n'eſt pas ſûr de ne point ſuccomber. 2°. Parce que ce que l'on dit de la Patience, eſt l'opinion du grand nombre, qui par cela même doit être ſuſpecte. Ne voilà-t-il pas de belles raiſons, pour traiter de haut en bas un des plus beaux

beaux endroits de la Morale Chrétienne! & ſera-ce donc ſur des raiſons de ce genre, que nous donnerons plus de créance à *Sénèque* qu'à *Jéſus-Chriſt*?

Enfin la XII. & dernière *Preuve* eſt priſe du courage qu'inſpire pour les belles actions un mépris généreux de la vie. Il reſte à prouver que ce mépris doive aller jusqu'à l'Homicide de ſoi-même, pour ſervir d'appui ou de motif à la Vertu. Or ceci eſt ſi peu poſſible, que la même raiſon peut auſſi entretenir les plus grands Crimes. Combien n'y a-t-il pas de Scélérats qui ſe défont de leurs propres mains, & qui ſouvent même ne ſont ſi hardis dans leur ſcélérateſſe que parce qu'ils comptent ſur cet expédient? L'Objection eſt ſenſible. *Robeck* s'en eſt apperçu, & pour y répondre, il dit, 1° que les Scélérats ont tort; & 2° que c'eſt pour leur inſpirer une nouvelle terreur, qu'à la ſimple mort les Magiſtrats ont ajouté contre eux divers Appendices de tourment ou d'opprobre. On ne peut terminer plus pitoyablement une *Diſſertation* très mauvaiſe, & très foible en ſon tout.

Je dis qu'elle finit ici, parce que 5 à 6 pages que l'Auteur y a miſes de plus, ne contiennent qu'une récapitulation des mêmes choſes. Je finirai auſſi en ce lieu mon Extrait. Mais je ne dois pas le faire ſans avertir que les Notes de Mr. *Funccius* ne tiennent guère moins de volume que le Texte, & ſont auſſi dignes d'un Profeſſeur en Hiſtoire & en Eloquence, qu'elles peuvent être néceſſaires à quantité de lecteurs, pour l'éclairciſſement des faits, ou pour le développement des ſophismes.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

L'Impreſſion des *Voyages de Mr. Shew, en Barbarie, en Egypte*, &c. (*a*) aiant été ſuſpendue pendant quelque tems, le bruit avoit couru que cet Ouvrage ne paroîtroit point; ce qui avoit alarmé les Souſcripteurs, qui en connoiſſent tout le mérite. Pour les raſſurer, Mr. *Shew* a fait préſenter à la Société Royale ce qu'il y en a déja d'imprimé, qui va à peu près à la moitié du Livre; & l'a fait aſſurer qu'on en avoit repris l'impreſſion, & qu'elle ſeroit pouſſée vigoureuſement.

Mr. *Fabre*, qui nous donna en 1726 une magnifique Edition de l'*Aminte du Taſſe* in 8°. & en 1731 les deux Comédies d'*Ercole Bentivoglio*, *I Fantasmi*, & *Il Geloſo*, avec une Traduction Françoiſe à côté, travaille à une nouvelle Edition de la *Secchia rapita* du *Taſſoni*, qui ne cèdera pas à celle de l'*Aminte*. Il promet de nous donner bien-tôt quatre Comédies de l'*Arétin*, purgées d'une infinité de fautes d'impreſſion qui ſe trouvent dans les Editions précédentes; & on eſpère qu'il les accompagnera d'une Traduction.

D E

(*a*) Voyez Tom. XII. pag. 474.

DE LONDRES.

Mr. *Rolli*, qui nous donna en 1729 la Traduction Italienne des ſix prémiers Livres du *Paradis perdu* de *Milton* (*a*), a publié les ſix derniers; ce qui rend cet excellent Ouvrage complet. *Del Paradiſo perduto, Poeme Ingleſe di Giovanni Milton, Traduzzione di Paolo Rolli Compagno della Reale Società in Londra, l'Acclamato nell' Academia degl' Intronati in Siena, e Paſtore Arcade in Roma.* In-folio. Mr. *Rolli* a mis à la fin du Volume les Corrections qu'il a faites de ſon chef, ou par le conſeil de ſes Amis, dans les ſix prémiers Livres. Cet Ouvrage n'auroit peut-être jamais paru dans ſon entier, ſans la protection généreuſe de Monſeigneur le Prince de *Galles*. Auſſi Mr. *Rolli* n'a-t-il pas manqué de le conſacrer à Son Alteſſe Royale par une Epitre dédicatoire en vers, fort bien tournée. En voici un morceau.

Gran Germe di Britannici Regnanti,
FREDERICO REAL, *Preſidio illuſtre*
De' ſacri Ingegni, e dolce lor Decoro,
Tributarie al tuo piè l'Itale Muſe
Portan la lor forſe maggior Fatica
In queſta aurea, par TE, *felice Etade.*
. . . . . .
TU *mie Fatiche fortunate accogli,*

Se-

(*a*) Voyez le Tome VI. de cette Bibliothèque, pag. 352 & ſuiv. où l'on a donné l'Extrait de ces ſix prémiers Livres.

Seren TU *volgi a cotant' Opra il guardo;*
Ed ella al Cenno generoſo, emerge
Da pigre ove torpea Tenebre, a Luce.
Future Età, dove Virtude a Regno,
Rispettate il GRAN NOME *all'Opre in fronte:*
Radiante in ſuo ſplendor, qual fiſſa Stella,
Sieguirà tutto il voſtro Corſo, e Voi
N'ammirerete i Rai, n'udrete il Suono,
E per gran Norma il moſtrerete à Regi,
D'incliti coronato Olivi in Pace,
D'altere Palme in onorata Guerra,
E di Mirto e d'Allaro in Ozi illuſtri:
Fregi di Sovruman Luſtro, onde avrai,
PRENCE *immortal, quel ſolo dato al Grande*
Dell' empia SION *Sovvertitor Latino,*
Titolo di DELIZIA ALL GERME UMANO.

Il paroît depuis quelque tems, *An impartial Catechism*, &c. C'eſt-à-dire, *Catéchisme impartial, ou Examen fidèle des principaux Points de la Religion Chrétienne: dans lequel les inventions, impoſitions, & additions humaines ſont repréſentées avec candeur, & relevées ſans préoccupation, fourberie eccléſiaſtique, ou eſprit de parti. Par un Ami de la Vérité.* In 8. Dans la Préface, qui eſt aſſez longue, l'Auteur montre l'excellence de la Religion Chrétienne, telle qu'elle nous eſt enſeignée dans le Nouveau Teſtament, réduite a ſa prémière ſimplicité, & affranchie de toutes les gloſes, dont les hommes l'ont obſcurcie & défigurée. Il ajoute, qu'aiant été donnée non ſeulement pour les Savans, mais pour les perſonnes d'une capacité médiocre, elle doit être claire & in-

& intelligible dans toutes ſes parties: que ce n'eſt pas une Science de ſpéculation, mais une Doctrine de pratique, deſtinée à nous enſeigner la voie de la Vertu & de la Juſtice, &c. Dans cet Ouvrage, écrit en forme de Catéchisme, l'Auteur nous donne un Syſtême de Religion, qui eſt le réſultat de l'examen ſincère & deſintéreſſé qu'il a fait des Livres ſacrés: en voici quelques traits. Il fait voir d'abord, que le Monde eſt l'ouvrage de Dieu; mais il avoue qu'il ne ſauroit comprendre qu'il ait été créé de rien, ou qu'il puiſſe être anéanti. Il met de la ſubordination dans les Perſonnes de la Trinité: le Père eſt la ſource de la Divinité, & poſſède par lui-même toutes les perfections; mais les deux autres Perſonnes n'en ont qu'autant qu'il a bien voulu leur en communiquer. Le péché d'Adam eſt perſonel; ſa poſtérité n'y a eu aucune part, & par conſéquent elle n'en eſt point coupable. Cependant elle a été excluſe du Paradis, privée de l'Arbre de vie, & ſujette à la mort; au-lieu que ſi Adam n'avoit pas péché, il eſt très vraiſemblable que ſa vie auroit été conſervée: mais de ſavoir ſi les hommes étoient deſtinés à vivre dans un Paradis terreſtre, ou ſi, après y avoir vécu un tems conſidérable, ils auroient été transplantés dans un ſéjour meilleur & plus glorieux, c'eſt ce qu'on ne ſauroit déterminer. Les Cérémonies que Dieu preſcrivit aux Juifs, & le Culte qu'il en exigeoit, ne regardoient point les autres Nations: il n'agit pas en cela comme Maitre ou Seigneur de l'Univers, mais ſeulement comme Roi des Juifs. Auſſi, toutes les Loix qu'il leur

donna, & toutes les récompenſes & les peines qu'il y attacha, étoient purement temporelles, & ne ſe réduiſoient qu'aux devoirs que des Sujets rendent à leur Souverain. Ils lui bâtirent une Maiſon, & il y habitoit. La Tribu de Lévi ſuivoit la Cour: les Offrandes qu'on faiſoit, étoit le Tribut continuel qu'il faloit payer; Tribut qui étoit néceſſaire pour l'entretien des Officiers de la Maiſon du Souverain, qui n'étoit dû que parce qu'il étoit commandé, & qui n'étoit pas commandé par aucun mérite que ces Offrandes euſſent en elles-mêmes, ou pour aucun avantage qui en revînt, mais ſeulement pour expier un péché commis par le violement d'une Ordonnance arbitraire.

Mr. *Foſter* a repliqué au Docteur *Stebbing: An Anſwer*, &c. C'eſt-à-dire, *Réponſe à la ſeconde Lettre du Docteur Stebbing ſur le ſujet de l'Héréſie: où toute cette diſpute eſt fidèlement expoſée, & examinée de nouveau. Par Jaques Foſter.* In 8. Mr. *Foſter* pouſſe ici ſon Adverſaire encore plus vivement qu'il n'avoit fait. Mr. *Silveſter*, qui publia il y a quelque tems une Brochure contre Mr. *Foſter* (*a*), vient d'en donner une autre: *A Letter* &c. *Lettre à Mr. Foſter, écrite à l'occaſion de ſa ſeconde Lettre au Dr. Stebbing ſur le ſujet de l'Héréſie. Par Tipping Silveſter, Maître ès Arts* &c. In 8. Il prend toujours le contrepied de Mr. *Foſter*.

Mr. *Serces*, Genévois, & à préſent Curé d'un Village de la Province de Lincoln, nous a donné une

(*a*) Voyez Tome XVI. pag. 225.

une Brochure intitulée: *Popery an enemy to Scripture: or an Account* &c. C'eſt-à-dire: *Le Papiſme ennemi de l'Ecriture Sainte: ou Expoſé des différentes méthodes dont l'Egliſe Romaine ſe ſert pour détruire l'Autorité des Saintes Ecritures, & de pluſieurs falſifications qu'elle a faites dans quelques Traductions du Nouveau Teſtament, publiées en François & en Anglois par les Théologiens de cette Communion, particulièrement dans la dernière Verſion Angloiſe du Dr. W. Profeſſeur en Théologie à Douay. Par Jaques Serces, Vicaire d'Appleby, & Chapelain de Mylord Harrington Secrétaire d'Etat.* In 8 Mr. *Serces* a pris un ſujet très connu, & qui a fourni matière à pluſieurs Volumes; ainſi il ne faut pas s'attendre à trouver ici rien d'extrèmement nouveau. Il y a apparence que l'alarme qu'on nous donna, il y a quelque tems, de l'accroiſſement du Papiſme, & qui fit que nos bons Presbytériens ſe mirent d'abord aux champs (*a*), engagea Mr. *Serces* à ſeconder leur zèle; & qu'enſuite n'aiant pas voulu perdre ſes Recueils, il en a compoſé cette Brochure.

The Doctrine of the Trinity, as it is contained in the Scriptures, explained and confirmed, &c. C'eſt-à-dire, *Explication & Confirmation du Dogme de la Trinité, tel qu'il eſt contenu dans l'Ecriture; Démonſtration de ſa conformité avec les principes de la Raiſon naturelle; Réponſe aux difficultés qu'on y peut faire; & preuves de la Suprème Divinité du Fils & du Saint Eſprit, & de leur égalité*

(*a*) Voyez Tome XV. pag. 232.

égalité avec le Père dans toutes les perfections divines, & dans la gloire. Avec une Réponſe complette aux principales Objections contre la Divinité préprément dite de ces deux Perſonnes. Le tout contenu en pluſieurs Sermons prêchés à Nottingham. Par Jaques Sloſs, *Maitre ès Arts. A quoi l'on a ajouté pluſieurs Lettres écrites à l'Auteur, ſur la même matière, avec les Réponſes.* In 8. Ce Volume contient dix-huit Sermons, qui tous ont pour texte le fameux paſſage de *St. Jean, Il y en a trois qui rendent témoignage au Ciel, le Père, la Parole, & le Saint Eſprit; & ces trois-là ſont un*; où Mr. *Sloſs* trouve comme en raccourci toute la Doctrine de la Trinité. Les Sermons ſont ſuivis de quelques Lettres écrites à l'Auteur par un Eccléſiaſtique de ſes Amis, qu'il n'a pas jugé à propos de nommer. On y combat l'authenticité du paſſage des trois Témoins, & Mr. *Sloſs* s'attache à la défendre: mais bien des *gens* jugeront que les Réponſes ne ſont pas de la force des Objections, & que l'Anonyme a tout l'avantage. Au reſte, Mr. *Sloſs* gémit dans la Préface, de voir combien les Egliſes Proteſtantes ſont inſenſiblement déchues de leur ancienne pureté, juſqu'à ce qu'enfin quelques-unes ont abandonné le Chriſtianiſme, & embraſſé le Déiſme; ce qu'elles ont fait en abandonnant les Dogmes de la Grace efficace, de l'Election & de la Réprobation éternelle, quoiqu'ils ſoient ſi clairement enſeignés dans l'Ecriture, qu'en les niant on détruit la divinité de l'Ecriture, & par conſéquent le Chriſtianiſme.

Le Dr. *Bentley* a donné une huitième Edition, fort

fort augmentée, des *Remarques* qu'il publia ſous le nom de *Phileleutherus Lipſienſis*, ſur le *Diſcours de la Liberté de penſer* attribué à feu Mr. *Collins*. Les Additions ont été imprimées à part. Ce Docteur fait actuellement imprimer une nouvelle Edition de *Manile* in 4. avec des Remarques. Il fait entrer ſes Corrections dans le Texte de l'Auteur, comme il a fait dans ſon Edition d'Horace.

Oratio anniverſaria in Theatro Collegii Regalis Medicorum Londinenſium, ex Harvæi Inſtituto, habita die 18. *Octobris* 1730. In 4. Mr. *Lee* y fait l'Hiſtoire des Médecins qui ſe ſont diſtinguez en Angleterre, & des Découvertes qu'ils ont faites, *Linacer*, *Caius*, *Cadwaldus*, *Harvey*, *Wharton*, *Willis*, *Lower*, *Sydenham*, *Radclif*, & *Friend*.

De Catalepſi Schediasma: una cum Hiſtoria mulieris cataleptiæ, Societati Regiæ communicata, à Richardo Rynell, Pharmacopœo Londinenſi. In 4.

Mr. *Whiſton*, toujours attaché à la doctrine des prémiers Chrétiens, nous a communiqué ce qu'ils ont cru ſur l'Euchariſtie : *The primitive Euchariſt revived: or an Account of the Doctrine* &c. C'eſt-à-dire, *L'Euchariſtie des prémiers Chrétiens rétablie: ou Expoſition de la Doctrine & de la pratique des deux prémiers Siècles touchant la célébration de l'Euchariſtie, donnée dans les propres termes des Ecrivains ſacrés, ou des plus anciens Auteurs Eccléſiaſtiques. Ecrite à l'occaſion d'un Livre publié depuis peu ſous le titre d'*Explication claire & ſimple de la nature & du but du Sacrement de la Sainte Cène, &c. *Par Guil-*

laume Whiſton, *Maitre ès Arts*. In 8. Mr. *Whiſton* rapporte d'abord les paſſages des Ecrivains ſacrés, à la tête desquels il met les *Conſtitutions Apoſtoliques*; & enſuite il paſſe à *Irénée*, aux *Récognitions* de *Clément*, à *Juſtin Martyr*, & aux anciennes Liturgies. Les Notes qu'il a faites ſur ces paſſages ſont fort curieuſes, auſſi-bien que les Obſervations qu'il a miſes à la fin du Livre, & qui regardent principalement la pratique des prémiers Chrétiens ſur ce ſujet.

Mr. *Whiſton* nous a auſſi donné une cinquième Edition de ſa *Théorie de la Terre : A new Theory of the Earth* &c. C'eſt-à-dire, *Nouvelle Théorie de la Terre, depuis ſon origine juſqu'à la conſommation de toutes choſes. Où l'on fait voir que la Création du Monde en ſix jours, le Déluge univerſel, & la Conflagration générale du Monde, telles que l'Ecriture ſainte nous les enſeigne, ſont parfaitement conformes à la Raiſon & à la Philoſophie. Avec un Diſcours préliminaire touchant la véritable nature, le ſtyle, & l'étendue de l'Hiſtoire de la Création par Moïſe : Et un Appendix contenant une nouvelle Théorie du Déluge, laquelle eſt un Abrégé de ce que l'Auteur a dit ſur ce ſujet dans différens Traités.* In 4. Dans l'*Appendix*, parmi pluſieurs choſes très curieuſes, Mr. *Whiſton* entreprend de prouver, que *la Comète qui parut en* 1681, *en deſcendant vers le Soleil, le prémier jour du Déluge de Noé, s'approcha beaucoup de la Terre, & fut la cauſe phyſique de ce Déluge.* Il croit que la révolution de cette Comète eſt d'environ 575 ans, & qu'elle a déjà

para

paru l'an 44 avant l'Ere Chrétienne, & les années 531 & 1106 de Jésus-Christ.

Mr. *Fatio de Duillier*, si connu par la parfaite connoissance qu'il a des Mathématiques, se flatte d'avoir découvert les règles de la Poëtie Hébraïque; & il a communiqué ses idées à de savans Juifs, qui en ont été fort contens Il se propose de traduire les Pseaumes & les autres Pièces de Poësie de la Bible, en Vers Anglois non rimés, de la même mesure que les vers Hébreux; & en attendant il donnera cinquante Pseaumes, comme un échantillon de son Ouvrage Il y joindra quelques Pseaumes en Vers François non rimés, selon le même plan.

The Life and genuine Writings of Philip late Duke of Wharton, &c. C'est-à-dire: *La Vie & les véritables Ouvrages du feu Duc de Wharton, contenant l'Ecrit hebdomadaire intitulé* The true Briton, *& la Harangue qu'il fit dans la Chambre des Pairs en faveur du Dr. Atterbury, Evêque de Rochester.* In 8. 2 voll.

On a traduit en Anglois les deux derniers Volumes des *Voyages de le Bruyn :* à quoi l'on a joint le Voyage d'*Isbrants* à la Chine par la Russie & la Tartarie; & des Remarques sur les Voyages du Chevalier *Chardin*, & de Mr. *Kempfer.* In Folio, 2 voll.

On imprime la *Relation de la Russie, Sibérie, & Grande Tartarie*, faite par les Prisonniers Suédois, & traduite de l'Allemand de Mr. *Strahlenberg*, imprimée à Stockholm en 1730, in quarto.

Mr. *Sale*, qui nous a donné une Traduction

de

de l'*Alcoran*, mourut ici le 13 de ce mois de Novembre, extrèmement regretté.

On vient de publier, *A Vindication*, &c. c'eſt-à-dire : *Défenſe de l'Hiſtoire des Septante écrite par Ariſtée, contre les faux rapports de Scaliger, Du Pin, Hody, Prideaux, & autres Critiques modernes.* Nous en donnerons le détail à la prémière occaſion.

D'AMSTERDAM.

LETTRE à Mr. G. J. 's Graveſande, Profeſſeur en Philoſophie à Leide, ſur ſon Introduction à la Philoſophie & particulièrement ſur la Nature de la Liberté. A Amſterdam, *chez* J. F. Bernard, 1736. 12. *pagg.* 71. Le ſujet de cette Lettre eſt des plus intéreſſans par lui-même. L'Auteur, qui ſe dit *Anglois* de naiſſance, raiſonne d'une manière ſerrée & claire, & paroît fort verſé dans les Ecrits des Philoſophes modernes. Il donne, comme de raiſon, de grandes louanges à Mr. *'s Graveſande*, & à ſon *Introductio ad Philoſophiam*, *dans laquelle il y a*, dit-il, *un détail excellent, net & précis de l'Art de raiſonner.* Il eſt fâché néanmoins d'avoir trouvé, dans cet Ouvrage, des Principes qui ne tendent pas à moins qu'à renverſer de fond en comble toute la Religion. L'Accuſation ne ſauroit être plus grave; & pour la prouver, l'Anonyme *fixe prémièrement les Idées* du Philoſophe de Leide *ſur la Néceſſité & la Liberté*; & après cela *il les compare avec celles de* SPINOZA;

A; d'où il conclud, *qu'il n'y a nulle différence entre la Fatalité Spinoziſte, ou Mahometane, & celle de Mr. 's Graveſande.* Ceci engageant enſuite l'Auteur de la *Lettre* à donner ſes propres idées ſur une matière de cette importance, où il y trouve une nouvelle occaſion de faire ſentir toute l'impiété du *Spinoziſme* mitigé, ou plutôt déguiſé, que l'on ſoupçonne Mr. *Leibnitz* d'avoir voulu revétir d'une forme impoſante. Sans prendre aucun parti dans cette grande querelle, & ſans vouloir choquer perſonne, on nous permettra bien de dire, que les difficultés & les éclairciſſemens de l'Anonyme ſont d'une nature à mériter l'attention du Public. Il ſe peut faire, ou qu'il n'ait pas pris tout le ſens de Mr. *'s Graveſande*, ou que Mr. *'s Graveſande* ne ſe ſoit pas ſuffiſamment expliqué. C'eſt de quoi nous ne prétendons point nous porter pour Arbitres. Nous dirons ſeulement qu'il eſt à ſouhaiter, & qu'il eſt même à préſumer, ſur la grande & juſte réputation de l'illuſtre Philoſophe de Leide, qu'on l'a mal compris. L'Anonyme, qui l'a bien ſenti, n'a pas manqué de le prévenir là-deſſus. „Je „ me flatte, Monſieur, *dit-il*, que la recherche „ de la Vérité de vos Opinions, par rapport à „ leurs Principes & à leurs Conſéquences, ne „ ſauroit être deſagréable à une perſonne de vo„ tre mérite, qui ſent parfaitement les imper„ fections de l'Humanité. . . . Il faut être ſoi„ gneuſement en garde contre l'Erreur, ſur-tout „ ſi elle ſe montre revétue de l'Autorité. . . . . „ Que ne croira-t-on pas dans le monde, quand „ la Foi implicite prendra le deſſus? . . . . . „ *Mes*

„ *Malebranche* & *Leibnitz* nous mènent à des „ Doctrines également étranges & incompré- „ hensibles. . . . Le dernier nous donne pour „ principe du Sens-commun, des termes d'Art „ que l'esprit le plus subtil ne sauroit entendre; „ *Raison suffisante*, *Harmonie préétablie*, *Prin-* „ *cipe représentatif*, par où l'on ne formera ja- „ mais aucun Système raisonnable." Après s'être ainsi mis en défense contre le *préjugé* personel, il expose en peu de mots ce qui l'a soulevé contre la Doctrine. „ Vous savez, Mon- „ sieur, dit-il, que c'est une Opinion commu- „ ne, que le Libertinage (j'entends le Libertina- „ ge par rapport aux bonnes Mœurs, car il n'y „ en a point d'autre) est extrêmement en vo- „ gue chez nous en Angleterre. On prétend „ qu'il gagne du terrein chaque jour. Mais j'en „ parle avec réserve, parce que j'avoue que je „ n'en suis pas Juge compétent, n'aiant pas en- „ core comparé à cet égard les *Anglois* avec les „ *autres Nations*. Quoi qu'il en soit, si cela est „ vrai, il est de notre devoir de préserver nos „ Troupeaux de l'illusion. . . . en les garantis- „ sant d'une erreur qui pourroit avoir une mau- „ vaise influence sur leurs Actions morales. *La* „ Doctrine de la Nécessité, dans le sens que „ Spinoza & Hobbes l'entendent, ou quelque „ autre Nécessité physique que ce soit, nommée „ proprement ainsi, ne peut que conduire les „ Hommes au Vice; & c'est aussi, comme je „ le crains, à quoi tendent vos notions, pour „ ne pas dire qu'elles sont les mêmes que les „ leurs. . . . C'est dommage, *ajoute-t-il vers la* „ *fin*

„ *fin de ſa Lettre*, qu'une Introduction à la Phi-
„ loſophie, & des Inſtitutions pour la Jeuneſſe,
„ donnent occaſion à la propagation de certai-
„ nes Idées dangéreuſes dans le monde, ſur-tout
„ d'une Morale relâchée, qui n'eſt chez nous
„ que trop commune; & je crains bien que de
„ tels Principes n'y conduiſent."

DE LEIDE.

J. & H. Verbeek, Libraires à Leide, ont imprimé, *G. J. 's Graveſande Introductio ad Philoſophiam; Metaphyſicam & Logicam continens. Editio altera*, 8. Ils donneront auſſi dans peu le même Livre en François.

Les mêmes Libraires ont ſous preſſe, *Bernardi Siegfried Albini, Anatomes & Chirurgiæ in Academia Batava, quæ Leidæ eſt, Profeſſoris, Oſſium Fœtus Humani Icones* 163, *cum earum Explanationibus, in quarto.* Toutes les Planches de cet Ouvrage ſont du fameux Graveur *J. Wandelaar*, qui n'a rien épargné pour les rendre parfaites.

J. A. Langerak, & *J. & H. Verbeek*, Libraires à Leide, impriment *Phyſices Elementa Mathematica, Experimentis confirmata; ſive Introductio ad Philoſophiam Newtonianam, Auctore G. J. 's Graveſande.*

D'UTRECHT.

J. Broedelet, Libraire, vient d'imprimer à part in octavo, *Everhardi Ottonis, Juriſconſulti & An-*

& Anteceſſoris, de Vita, Studiis, Scriptis & Honoribus Servii Sulpicii, Lemonia, Ruſi, Juriſconſultorum Principis, Liber ſingularis. Ejusdem P. Alfenus Varus, ab injuriis Veterum & Recentiorum liberatus. Nous ne faiſons qu'annoncer ici le Titre du Livre, parce que nous avons deſſein d'en donner un Extrait, dans la Partie ſuivante de cette Bibliothèque.

Errata.

Pag. 209, ligne 20, *qu'en*, lif. *qu'ont*. pag. 218, l. dern. *Mr.*, lif. *Madame*. pag. 219, l. 4. *Il*, lif. *Elle*. ibid. l. 6. *qu'il*, lif. *qu'elle*.

TABLE

TABLE
DES
ARTICLES.

I. *Ouvrages Politiques de Mr. l'Abbé de* St. PIERRE, Tomes VIII. IX. & X. pag. 243

II. *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, tiré du Latin de Mr.* J. ALPHONSE TURRETTIN. Section IV. 278

III. *Hiſtoire de l'*ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, *depuis* 1726 *jusqu'en* 1730. Tome IV. *Mémoires de Littérature, tirés des Regiſtres de la même Académie, & depuis le même tems.* Tomes XII. XIII. & XIV. 310

IV. *De la ſignification des Mots & des Phraſes qui renferment quelque ſorte d'Ambiguïté.* Par Mr. JEAN-FREDERIC REITZIUS. 345

V. *Courte Explication des Antiquités Romaines, écrite avec une méthode aiſée.* Par Mr. NIEUPOORT. 369

VI. *Oeuvres de Mr.* SCARRON. Nouvelle Edition, *revue, corrigée, & augmentée de quantité de Pièces omiſes dans les Editions précédentes*, &c. 376

VII. *Troiſième Extrait de l'Hiſtoire du Concile de Trente par* FRA-PAOLO, *traduite par Mr.* LE COURAYER. 392

VIII. *Diſſertation Philoſophique ſur l'Homicide de ſoi-même*, par JEAN ROBECK, &c. 438

IX. NOUVELLES *Littéraires.* 466

CATALOGUE
DES LIVRES
NOUVEAUX.

Libri Latini.

C. Julii Cæsaris de Bellis Gallico & Civili Pompejano, nec non A. Hirtii, Aliorumque de Bellis Alexandrino, Africano, & Hispaniensi Commentarii, cum integris notis D. Vossii, J. Davisii & S. Clarkii. Cura & Studio F. Oudendorpii. 4.

G. Harvei Anglí Opera, sive Exercitatio Anatomica de Motu Cordis & Sanguinis in Animalibus, atque Exercitationes duæ Anatomicæ de Circulatione Sanguinis, tumque Exercitationes de Generatione Animalium, quibus Præfationem addidit Bern. Sig. Albinus. 4.

J. G. Marcharti Probabilia receptarum Lectionum Juris Civilis. 8.

A. Wieling Lectionum Juris Civilis Libri duo. 8.

Liber Jobi, cum nova Versione ad Hebræum fontem, & Commentario perpetuo. Curavit & edidit Alb. Schultens. 4. 2 Tom.

E. F. Heisteri. Laur. Filii Apologia pro Medicis, qua eorum depellitur Cavillatio, qui Medicinam in Atheismum aliosque in Theologia errores abducere perhibent. 8.

Lud. Dureti Interpretationes & Enarrationes in Hip-

Hippocratis Coacas Prænotiones, curante, qui & Præfationem adjecit, Ad. Peleryn Chrquët. Fol.

Pet. Scriverii Opera anecdota Philologica & Poëtica. Ex Schedis Auctoris MSS. cruit & edi curavit A. H. Westerhovius. 4.

G. J. 's Gravesande Introductio ad Philosophiam, Metaphysicam & Logicam continens. 8.

Got. Kranzii Historia Ecclesiastica a Christo nato ad nostra usque Tempora. 4.

Medicorum Silesiacorum Satyræ, quæ varias observationes, casus, experimenta, tentamina ex omni Medicinæ ambitu petita exhibent. Specimen I. 8.

Livres Français.

Oeuvres de Mr. Scarron, Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée de quantité de Pièces omises dans les Editions précédentes. On y a joint une Epitre dédicatoire à l'Auteur, l'Histoire de sa Vie & de ses Ouvrages, & un Discours sur le Style Burlesque. 12. 10 *Tom. Fig.*

Histoire des deux Aspasies, Femmes illustres de la Grece, avec des Remarques Historiques & Critiques. Par Mr. le Coute de Bievre. 12.

Histoire de Moncade, dont les principales Avantures se sont passées en Mexique, divisée en deux parties : Avec le Marquis de Leyva, Nouvelle Espagnole. 12. 2 *Tomes.*

Introduction à l'Histoire Universelle, contenant la fondation, les progrès, les changemens, & la ruine des Monarchies, des principaux

Royaumes & des Républiques ; depuis le commencement du Monde, juſqu'à la décadence de l'Empire Romain en Occident, par Dan. Thienpont, Prêtre. 4.

Juſtification des Diſcours & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mr. l'Abbé Fleuri, contre les reproches & les calomnies de quelques Religieux Flamans contre cet Hiſtorien. 12.

Recueil de différens Traités de Phyſique & d'Hiſtoire Naturelle, propres à perfectionner ces deux Sciences, avec figures. Par Mr. Deſlandes. 8.

Ouvrages Politiques de Mr. l'Abbé de St. Pierre, Tom. XI. 8.

Le Nouveau Théatre François, Tome IX. 12.

La Promenade de Verſailles, ou Entretiens de ſix Coquettes. 8.

Les Cent Nouvelles Nouvelles de Madame de Gomez. Tomes XV & XVI. 12.

Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la Langue Latine, &c. 8. Onzième Edition.

Logique, ou Réflexions ſur les Forces de l'Entendement Humain, & ſur leur légitime Uſage, dans la Connoiſſance de la Vérité, par Ch. Wolff. 8.

Eſſais Hiſtoriques & Philoſophiques ſur le Goût. 8.

Hiſtoire d'Alburcide, Nouvelle Arabe 12.

La Philoſophie du Bon-ſens, ou Réflexions Philoſophiques ſur l'Incertitude des Connoiſſances humaines, à l'uſage des Cavaliers & du Beau-Sexe, par Mr. le Marq. d'Argens, 12.

Eſſai Philoſophique ſur l'Ame des Bêtes : où on trouve diverſes Réflexions ſur la Nature de la Liberté, ſur celle de nos Senſations, ſur l'Union de l'Ame & du Corps, ſur l'Immortalité de l'Ame. Sec. Edition. Par Mr. Boullier. 12. 2 *Tom.*

TABLE DES MATIERES.

A.

ADRIEN VI. Envie qu'il marque pour faire une Réformation dans l'Egliſe. 417. Oppoſitions qu'il rencontre & qui l'empêchent d'exécuter ce projet. 418

Afrique. Si les Anciens ont fait le tour de l'Afrique, & s'ils en connoiſſoient les Côtes Méridionales. 317

Αἴρεσις. Signification originale de ce terme. 9

Ame (l') a été regardée par les plus grands Philoſophes de l'Antiquité comme la partie ſpirituelle de nous-mêmes. 292

Amelot de la Houſſaye (Mr.) accuſé d'avoir manqué de fidélité ou d'exactitude dans ſa Traduction de l'*Hiſtoire du Concile de Trente* par *Fra-Paolo*. 394. *& ſuiv.*

Ane. Eloge qu'on fait de cet Animal. 170 *& ſuiv.* Mis en parallèle avec le Cheval. 173

Anne (la Princeſſe), Reine d'Angleterre: Reſpect qu'elle marqua pour le feu Roi Guillaume, lorsqu'elle monta ſur le Trône. 47, 48. Tems auquel ſe fit ſon Couronnement. 48. L'Electrice de *Brunswick* nommée par cette Reine comme héritière préſomptive de la Couronne. *ibid.* Nom fixe qu'elle donna au prétendu Prince de *Galles*, en l'appellant *Prétendant*. 63. Son aliénation pour la Ducheſſe de

Marlborough. 65. Elle communique au Parlement le deſſein où elle étoit de faire la Paix avec la France. 72

Auguſtin (St.) Définition qu'il donne d'un Hérétique. 21. Accuſé d'avoir oublié & contredit ſa définition. *ibid.*

Αὐτοκατάκριτος. Signification de ce terme. 33. Son origine. *ibid.*

B.

Bauier (Mr. l'Abbé) Ses *Réflexions ſur les Voyages de* Perſée, *& ſur ſon Combat avec* Phinée. 314

Blanchard (Mr.) Ses *Obſervations générales ſur les* Tribunaux *établis à* Athènes *pour le maintien des Loix, & pour régler les différends qui s'élevoient entre les Particuliers.* 315

Bonamy (Mr.) Ses *Réflexions ſur le caractère d'eſprit, & ſur le Paganiſme de l'Empereur* Julien. 320

Boyne (Ogilby de) envoyé par les *Jacobites d'Ecoſſe* à la Reine Anne, & dans quelle vue. 65

Burnet (Mr.) Evêque de *Salisbury*: Ses *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Grande-Bretagne*. 47. *& ſuiv.* Il tâche de détourner la Reine Anne de faire la Paix avec la France. 71. Particularités de ſa Vie. 84, 85

C.

Céſe. Tems auquel ce Médecin vivoit. 319. Pourquoi la qualité de Médecin lui a été con-

contestée par quelques Auteurs. *ibid.* Réfutation de cette opinion. *ibid.* S'il n'a été que simple Traducteur, ou s'il a travaillé de son propre fonds sur la Médecine. *ibid.* Eloge de ses Ouvrages. 320

Champignons. Sentiment de divers Auteurs sur les Champignons. 229. *& suiv.* Marques par lesquelles on prétend distinguer ceux qui sont bons d'avec les mauvais. 231. Maux causés par l'usage indiscret qu'on en fait. 232

Clément VII, Pape, regardé comme bâtard & déclaré légitime par une sentence rendue à Rome. 420. Tems auquel il parvint au Pontificat. *ibid.* Sa mort. 422

Courayer (Mr. *Le*). Plan qu'il s'est proposé dans sa Traduction de l'Histoire du Concile de Trente par *Fra-Paolo.* 119, 120

D.

DOnne (*Jean*) Doyen de St. Paul en Angleterre, a défendu l'innocence de l'Homicide de soi-même. 445

Duel. Projet de Mr. l'Abbé de St. Pierre pour perfectionner les Loix sur le Duel. 263

E.

EMile (*Paul*) est élu Consul & obtient le commandement de l'Armée de Macédoine. 93. Ses belles qualités. 94. Victoire qu'il remporte sur Persée Roi de Macédoine. 97. Son retour à Rome. 103. Il obtient les honneurs du Triomphe. *ibid.*

Erreur. A quoi on doit attribuer l'Erreur. 10. De quelle manière on doit ramener ceux qui ſont dans l'Erreur. *ibid.* Pourquoi nulle Erreur pure & ſimple de l'Entendement ne ſauroit être une Héréſie. 11

Eugubio (*Auguſtin d'*). Sentiment de cet Auteur ſur les Pſeaumes. 190

F.

Fra-Paolo Sarpi. Second Extrait de l'*Hiſtoire du Concile de Trente* par cet Auteur. 119. Tems de ſa naiſſance. 121. Progrès rapides qu'il fit dans les études. *ibid.* Il entre dans l'Ordre des Servites. 122. Réputation qu'il s'acquit par des Thèſes qu'il ſoutint ſur la Philoſophie Naturelle, & ſur la Théologie. *ibid.* Emplois qu'on lui donna. *ibid.* Il eſt dénoncé à l'Inquiſition, & pourquoi. 123. Cette affaire terminée à ſon avantage. *ibid.* Nommé Provincial de ſon Ordre pour la Province de Veniſe. *ibid.* & élevé enſuite à la Charge de Procureur-Général. *ibid.* S'il eſt l'Auteur de la découverte de la Circulation du Sang. 124. Il écrit en faveur de la République de Veniſe contre les prétentions de la Cour de Rome. 128. Il eſt cité par la Cour de Rome à comparoître perſonellement pour ſe juſtifier des excès & des héréſies dont il étoit accuſé. 129. Il eſt excommunié à Rome. *ibid.* Ses ſentimens ſur la Religion. 140. Sa mort. 146. Idée qu'on donne de ce fameux Hiſtorien. 147

Fra-

Fra-Paolo Sarpi. Troiſième Extrait de ſon *Hiſtoire du Concile de Trente.* 392. *& ſuiv.*

G.

GOmare (*François*). Ouvrage de cet Auteur, pour prouver, que la Poëſie des Hébreux étoit ſemblable à celle de *Pindare* & de *Sophocle*, & des autres Poëtes Lyriques. 189

Guêpes. Combien de ſortes on en diſtingue. 152. Leurs travaux. *ibid.* Comment elles bâtiſſent leur Guêpier. *ibid. & ſuiv.* Endroits où elles aiment à ſe loger. 156. Leur nourriture. 157. Accuſées d'être goulues. 158. De quelle manière elles nourriſſent leurs petits. *ibid.* Leur métamorphoſe. 159. Elles ne font aucune proviſion pour l'Hiver. 160. Par quel moyen leur Eſpèce ſe conſerve. 161. Leur grande fécondité. *ibid.*

H.

HArley (Mr.) créé Comte d'*Oxford* & de *Mortimer*. 68. Elu Prémier Miniſtre de la Reine Anne. *ibid.* En quoi conſiſtoit toute ſon habileté. 69. Raiſons qui le portèrent à faire la Paix avec la France. *ibid.*

Héréſie. Combien ce mot mal entendu a cauſé de deſordres. 7. Dans quel ſens il eſt employé par les Ecrivains du Nouveau Teſtament. 8. Ce que ſuppoſe néceſſairement l'Héréſie. 11. Quelle en eſt la plus ſûre marque. 18. Paſſages de l'Ecriture qui font voir dans quel ſens où doit prendre ce terme. 24, 25

Hérétique. Ce que c'eſt qu'un *Hérétique*, à ſuivre l'idée générale renfermée dans la compréhenſion de ce terme. 9. Ce qu'on doit entendre par un *Hérétique*, en prenant ce terme dans un mauvais ſens. *ibid.* Impoſſibilité qu'il y a qu'un homme de bien ſoit Hérétique. 12. Combien il eſt difficile de ſavoir avec certitude, ſi un homme eſt véritablement Hérétique. 14, 15. Qui ſont ceux qui approchent le plus du caractère des anciens Hérétiques. 17

I.

Imprimerie. Epoque de l'*Imprimerie* en France. 339
Inopia Signification de ce terme. 366
Intercedo. Diverſes ſignifications de ce terme. 356
Johnſon (Mr.) Ouvrage de cet Auteur. 205
Jugement dernier. De quelle manière il en eſt parlé dans l'Ecriture Sainte. 295
Jugement univerſel. L'Ecriture Sainte en poſe la certitude comme inconteſtable. 294
Jules III. Qualités de ce Pape lorſqu'il n'étoit encore que Cardinal. 428. Ce qu'il fit lorſqu'il fut élu Pape. 429. Sa mort. 430
Julien (l'Empereur) juſtifié contre les qualifications odieuſes dont il a été chargé par les Auteurs Eccléſiaſtiques. 320

L.

Liſné, (Mr.) cité. 383
Lancelot (Mr.). Son *Recueil d'Inſcriptions antiques, avec quelques Obſervations*. 332

Leibnitz (Mr.), cité. 339
Leon X. Jugement sur la conduite & sur le caractère de ce Pontife. 416 *& suiv.*
Limaçons. Trous dans lesquels ils se retirent aux approches du froid. 162. Description de ce qu'on nomme communément les *Cornes* du Limaçon. 163. Peaux musculeuses qui leur tiennent lieu de jambes. *ibid.* Dégâts qu'ils causent sur les plantes. 164. Manière singulière dont ils s'entr'avertissent lorsqu'ils veulent s'approcher. *ibid.* Comment ils viennent au monde. 165. Formation de leur Coquille. *ibid.*

M.

Machiavel accusé d'avoir eu recours à la fiction pour rendre la Vie de *Castruccio* plus brillante & plus intéressante. 339. De quelle manière on tâche de le justifier. 340
Magie, Rapport de la Magie avec la Théologie. 311
Marcel Cervin, Cardinal *de Ste. Croix,* élevé à la Papauté. 430. Ses qualités. *ibid.* Sa mort. *ibid.*
Marlborough (le Duc de). Franchise avec laquelle il dit sa pensée à la Reine Anne sur la Paix que cette Princesse vouloit faire avec la France. 71. Déchargé par la Reine de tous ses Emplois. 73. Sa retraite dans les Pays étrangers. 74
Massuet (Mr.). Son *Histoire de la dernière Guerre.* 221. Sa Réponse à quelques Objections faites contre cet Ouvrage. 223 *& suiv.*
Meibom (*Marc*). Opinion de cet Auteur touchant

chant les Pſeaumes, qu'il prétend avoir été compoſés de Diſtiques. 190
Mesnager (Mr.), envoyé par la France en Angleterre pour y porter des propoſitions de Paix. 70
Meurs (*Herman de*), Archevêque de Cologne, donne de l'occupation à l'Empereur & au Pape. 426. Diſcipline & bon ordre qu'il veut rétablir dans ſon Diocèſe. 427. Cité à comparoitre devant l'Empereur. *ibid.* & *devant le Pape.* *ibid.*
Monoſyllables. Raiſon pour laquelle il y en a tant & en Allemand, & en Flamand. 358
Morale Chrétienne (la) regardée comme un Syſtème pur, exact, & complet. 296. Perſonne ne s'eſt encore aviſé de l'accuſer de relâchement. 297. Combien elle eſt propre à faire fleurir les Etats. 299. En rendant les hommes pacifiques, elle ne les rend ni mous ni lâches. *ibid.* Clarté avec laquelle elle eſt propoſée dans l'Evangile. 302
Morhof. Penſée curieuſe attribuée à cet Auteur. 358
Mort. Auteurs qui ont écrit pour faire voir qu'il étoit permis de ſe la donner. 445, 446. S'il y a des cas où l'on peut s'ôter la vie d'une manière licite, & même par devoir. 447. Preuves alléguées par *Jean Robeck* pour l'affirmative de ce ſentiment. 454 *& ſuiv.*

N.

Neufchâtel. De quelle manière cette Principauté a été ajugée par les Etats du Pays au Roi de Pruſſe. 58

P.

Παραστάσ. Signification de ce terme. 6

Paul IV, Pape, dépouille toute l'auſtérité de ſes mœurs, dès qu'il ſe voit élevé à la Papauté. 430. Sa mort. *ibid.* Ce qu'il recommanda aux Cardinaux en mourant. *ibid.*

Péliſſon. Son déchainement contre le *Burleſque.* 389

Perſée, fils de Philippe Roi de Macédoine. 87. Il fait mourir *Antigone* que Philippe avoit deſtiné pour ſon Succeſſeur. 88. Moyens infames auxquels il eut recours pour ſe défaire d'*Eumène.* 90. Victoire qu'il remporte ſur les Romains, mais dont il ne ſut pas profiter. 91. Ambaſſadeurs qu'il envoie à *Gentius*, un des Rois d'Illyrie, pour l'engager à quitter le parti des Romains, & à embraſſer le ſien. 94. Traits de ſa grande avarice. *ibid.* & 95. Il eſt battu par les Romains. 97. Sa cruauté. 98. Lettres qu'il écrit à Paul Emile Général de l'Armée Romaine. 99. Il ſe livre au Préteur *Octavius*, qui le fait conduire à Paul Emile. 102. Sa mort. 104

Pierre (Mr. l'Abbé de St.). Ouvrage de cet Auteur. 243

Poiſſons. Deſcription de leur Queue. 177. Uſage de leurs Nageoires. *ibid.* & 178. Veſſie ou Bouteille pleine d'air, qui leur ſert à monter ou à deſcendre. *ibid. & ſuiv.* S'ils agiſſent ſans ſavoir ce qu'ils font. 181

Prior (Mr.) ſervoit dans ſa première jeuneſſe en qualité de Garçon dans une Auberge. 69. Envoyé à Paris pour y ſonder le terrein ſur les conditions d'une Paix entre la France & l'Angleterre. *ibid. & 70*

Pſeaumes. Sentimens de divers Auteurs ſur la manière dont les Pſeaumes de Moïſe ont été écrits. 189 *& ſuiv.*

R.

Rats blancs en Arménie, qui aiment mieux ſe laiſſer prendre & mourir, que de paſſer par un endroit où ils perdroient leur blancheur. 456

Reitzius (*Jean-Frédéric*). Son Traité *de la ſignification des* Mots *& des* Phraſes *qui renferment quelque ſorte d'Ambiguïté.* 345

Rolleck (*Jean*). Sa *Diſſertation ſur l'Homicide de ſoi-même.* 438. *& ſuiv.* Tems & lieu de ſa naiſſance. *ibid.* Progrès qu'il fit dans les études. *ibid.* Ridicule qu'il crut appercevoir dans l'attachement que les hommes marquent pour la Vie, *ibid.* Il réduit ce ſujet en Théſes. 440. Il quitte la Suède, & après avoir couru quelque tems l'Allemagne, il ſe rend à *Hildesheim. ibid.* Il abjure ſa Religion, & entre dans la Société des Jéſuites. *ibid.* Commiſſions importan-

portantes dont il fut chargé à Vienne & à Rome. *ibid.* Il ſe fait Prêtre. *ibid.* Il diſpoſe de tout ce qu'il a, s'embarque ſeul dans un petit Bateau, & eſt trouvé enſuite noyé à trois milles de Brême. 442, 443, 444. Conjecture ſur ſa mort. *ibid.*

Robinſon (*Nicolas*). Traité de ce Médecin touchant la Vérole. 216

Rollin (Mr.). Son *Hiſtoire ancienne des Egyptiens*, &c. 86

Roques (Mr.). Ses *Nouvelles Obſervations ſur le Cas de Conſcience propoſé par Naaman au Prophète Eliſée.* 105

S.

Sale (Mr.) Auteur d'une Verſion Angloiſe de l'Alcoran. 47

Sallier (Mr. l'Abbé). Son *Examen critique de quelques Corrections d'Auteurs Grecs & Latins.* 322

Samſon. Si ſa mort doit être rapportée à la claſſe des morts volontaires. 462

Scarron. Nouvelle Edition de ſes *Oeuvres.* 376. Cauſes des Maladies auxquelles il fut ſujet. 381. Tems de ſa naiſſance. 382. Sa maniere d'écrire regardée comme originale. 388. Inſcription pour ſon Portrait. 392

Seleucus Nicator. Grande diverſité d'opinions ſur la durée de ſon Règne. 318

Sevin (Mr. l'Abbé). Voyage fait par cet Abbé dans le Levant. 342. Manuſcrits qu'il en a rapportés. *ibid.* & 343

Shaftsbury (le Comte de) mis à la tête des Déiſtes.

Déistes. 209. De quelle manière il a formé son pernicieux dessein. 210
Sidney (*Algernon*). Procès intenté contre lui. 25. De quoi on l'accusoit. 26
Souciet (le Père), cité. 318
Spanheim. Dissertation de ce Baron sur les *Prytanes* & les *Prytanées*. 316
Spinola (*George*) Archevêque de Césarée & Nonce en Allemagne. 441
Stebbing (*Henri*). Lettre de ce Théologien à Mr. *Foster*. 5 & *suiv.*
Stupow Szembeck (*Christophle-Antoine de*) Evêque de Livonie, cité. 441

T.

Taylor. Ouvrage de cet Evêque Anglois. 21
Troglodytes (les) ne trouvoient rien de plus blâmable que d'aimer la vie, lorsqu'on est à charge à soi-même & aux autres. 460
Turrettin (Mr.). Idée que l'on donne de ses *Pensées sur la Religion*. 307

V.

Vatri. (Mr. l'Abbé). *Explication & correction d'un Passage de la* Poëtique *d'*Aristote *par* cet Abbé. 328
Ventavon. Inscription appellée le *Monument de Ventavon*. 333
Vernet (Mr.). Ouvrage de ce Ministre. 278
Vertot (l'Abbé de) critiqué sur une expression tout-à-fait singulière. 390
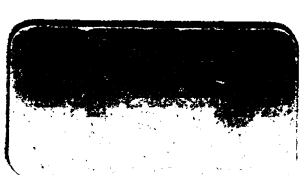
FIN DE LA TABLE.